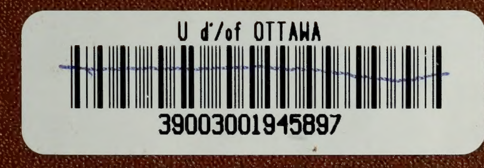
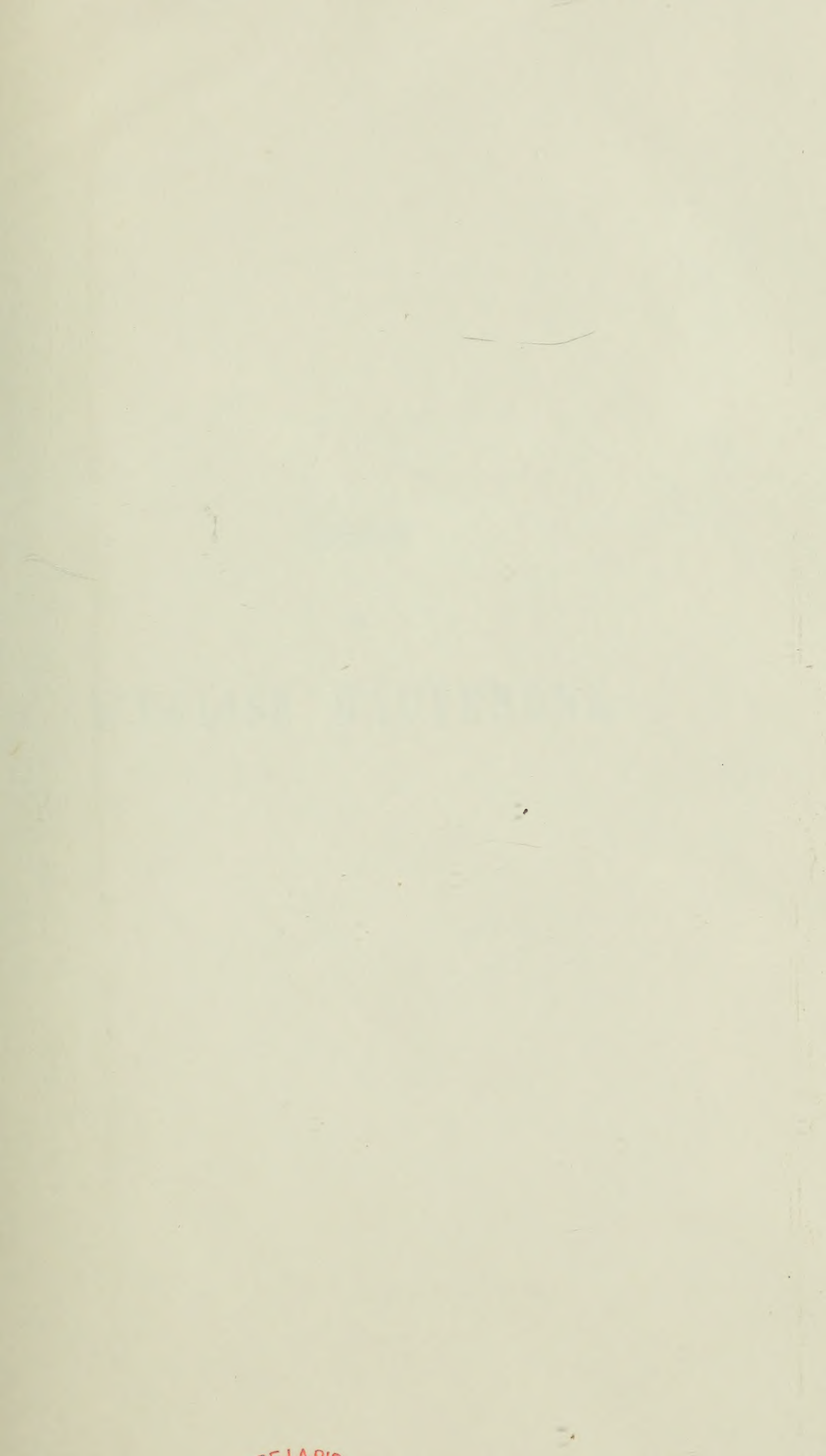


U d'/of OTTAWA
39003001945897



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE D'AUVERGNE.

CLERMONT-FERRAND, TYPOGRAPHIE HUBLER ET DUBOS.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE D'AUVERGNE,

CONTENANT

LES ÉVÈNEMENTS RELIGIEUX, CIVILS ET POLITIQUES,
LA VIE DES SAINTS DE L'AUVERGNE, DU VELAY ET DU BOURBONNAIS,
LA FONDATION DES PRINCIPALES ÉGLISES, DES ABBAYES, DES PRIEURÉS, ETC.,
DE CES TROIS PROVINCES,

DEPUIS SAINT AUSTREMOINE JUSQU'A L'ANNÉE 1560,

ÉPOQUE DU COMMENCEMENT DES GUERRES RELIGIEUSES,

PAR

LE COMTE DE RESIE.

TOME TROISIÈME.

(1100 — 1560.)

A CLERMONT-FERRAND,
A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE, RUE DU TERRAIL.

A PARIS,
CHEZ LHUILLIER, LIBRAIRE,
Rue Cassette, 10.

A SAINT-FLOUR,
CHEZ VIALLEFOND, LIBRAIRE
Place de la Cathédrale.

1855.



DOUZIÈME SIÈCLE.

L'Église et l'Auvergne au douzième siècle.

Pierre Roux, cinquante-cinquième évêque d'Auvergne.

Aimeric, cinquante-sixième évêque d'Auvergne.

Saint Pierre le Vénérable, abbé de Cluny.

Fondation de l'abbaye de Sept-Fons.

Etienne VI de Mercoeur, cinquante-septième évêque d'Auvergne.

Saint Gilbert, fondateur et abbé de Neufontaines.

Sainte Pétronille, religieuse.—Sainte Poncie, vierge.

Ponce ou Pons, cinquante-huitième évêque d'Auvergne.

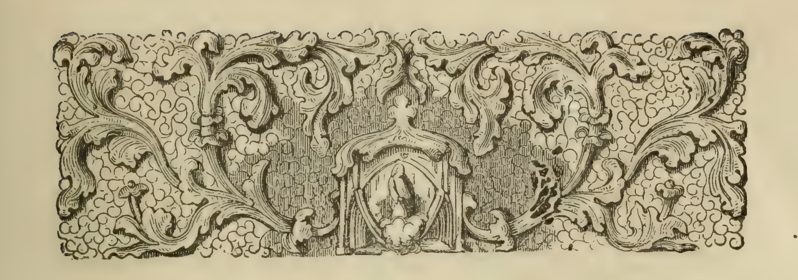
Gilbert, cinquante-neuvième évêque d'Auvergne.

Robert de La Tour, soixantième évêque d'Auvergne.

Résumé historique du douzième siècle.

Catalogue des évêques du Puy pendant le douzième siècle.

Chronologie des rits, cérémonies, etc., pendant le douzième siècle.



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE D'AUVERGNE.

L'ÉGLISE ET L'AUVERGNE AU DOUZIÈME SIÈCLE.



ous les historiens conviennent unanimement que le douzième siècle a été un des plus remarquables de l'ère chrétienne, et que les Croisades, dont les résultats furent immenses pour la civilisation européenne, en ont été le principal événement.

Les implacables ennemis du nom chrétien étaient venus, trois siècles auparavant, porter le fer et la flamme jusqu'au centre de la France, où les arrêta l'épée victorieuse de Charles-Martel. A l'époque où fut prêchée dans Clermont la première croisade, la plupart des ruines que les Sarrasins avaient faites n'étaient point encore relevées. Les croisades ne furent donc, en réalité, que des guerres de représailles, qui avaient un but éminemment chrétien, la délivrance du tombeau du Sauveur des mains des infidèles.

La vieille Arvernie vit un grand nombre de ses enfants partir pour ce saint et périlleux pèlerinage, dont beaucoup d'entre eux ne devaient pas revenir. Cependant Robert II, comte d'Auvergne et du Velay, qui avait assisté au concile tenu à Clermont, ne fit point partie de la première croisade, en raison sans doute de son grand âge, et mourut quelque temps après (1096). Il avait soutenu une longue guerre contre la maison de Toulouse, au sujet des comtés du Rouergue et du Gévaudan, dont il s'était mis en possession, en vertu des droits de la comtesse Berthe, sa femme, morte sans enfants en 1066, guerre terminée en 1079 par le désistement de Robert. Guillaume VII, né de Judith, seconde femme de Robert, conduisit, en 1102, à la Terre-Sainte l'élite de la noblesse de l'Auvergne et du Velay.



PIERRE ROUX, CINQUANTE-CINQUIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

PIERRE ROUX *(Petrus Ruffus)* avait succédé, en **1104**, à Guillaume de Baffie sur le siége épiscopal d'Auvergne. Comme beaucoup de prélats de son temps, cet évêque était guerrier et entretenait une nombreuse armée, qu'il opposait souvent aux attaques et aux envahissements des ennemis de l'Église. A cette époque, où la force faisait le droit, les provinces étaient sillonnées par des bandes de routiers, contre lesquels l'épée et la lance étaient des armes plus efficaces que les foudres de l'Église. Ces mécréants attaquaient parfois les abbayes

et les monastères, et les moines furent plus d'une fois obligés de prendre les armes pour repousser leurs agressions.

La seconde année de l'épiscopat de Pierre Roux, Arnaud, abbé du couvent de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, en Bourgogne, dans la mouvance duquel était placé le monastère de Mauriac, était venu installer Pierre de Saint-Baldric comme doyen de ce dernier monastère, lorsque, à son retour, il fut fait prisonnier par une troupe de routiers nommés *Robertins*, et conduit captif au château de Ventadour. Pierre d'Arma, chef de ces routiers, avait voulu, en s'emparant de la personne d'Arnaud, le forcer à reconnaître la légitimité de certaines redevances qu'il réclamait depuis longtemps sur les terres de Mauriac; mais, à la nouvelle de la capture de leur abbé, les moines de Mauriac demandèrent du secours à l'évêque de Clermont. Pierre rassembla aussitôt sa petite armée, pour aller, comme dit la chronique de Saint-Pierre de Sens, *selon la coutume des évêques de cette ville*, combattre les Robertins. Tandis que l'évêque les poursuivait dans la direction d'Aurillac, deux de ses vassaux, Guy et Raoul de Scorailles (1), lui apprirent que le vrai coupable était Pierre d'Arma. Le prélat revint aussitôt mettre le siége devant le château de Miramont, appartenant au chef des routiers, et le força de cette manière à rendre son captif (2).

Les moines de Mauriac, en reconnaissance du service rendu par l'évêque, lui jurèrent fidélité et obéissance, reconnurent sa juridiction, et promirent de payer à lui et à ses successeurs, la première fois qu'il visiterait leur monastère, une redevance de six deniers ou de deux perdrix. L'évêque, de son côté, promit assistance et protection.

(1) Le château d'Escorailles ou de Scorailles était autrefois une place importante. Gaiffre ou Waiffre, duc d'Aquitaine, s'y fortifia lors de sa révolte contre le roi Pépin. Le château ouvrit ses portes au roi en 765. Il a donné son nom à une des premières maisons de la haute Auvergne.

(2) *Chronicon S. Petri Vivi*, ad ann. 1105.

Quatre ans après cet événement, le doyen, Pierre de Saint-Baldric, ayant pris en haine un chapelain de son monastère, entreprit de le dépouiller des revenus de son bénéfice, après lui avoir fait subir plusieurs mauvais traitements. Le chapelain, forcé de fuir le couvent, se mit en route pour aller réclamer la justice de son supérieur Arnaud, abbé de Saint-Pierre de Sens. A quelque distance de Mauriac, le chapelain fut enlevé par une bande d'hommes armés, commandée par les seigneurs de Montclar et de Salers, qui le ramenèrent à Mauriac, où le doyen le fit charger de fers et jeter dans un cachot. On raconte qu'une nuit, ce méchant homme, suivi de quelques satellites, pénétra dans la prison du chapelain, et sur son refus de consentir aux usurpations de son bénéfice, lui arracha lui-même les yeux.

L'abbé de Saint-Pierre de Sens n'eut pas plus tôt connaissance de ce crime, qu'il cita le doyen et ses complices à comparaître devant lui ; mais ils refusèrent d'obéir. Sur le point de partir pour Rome, Arnaud écrivit à l'évêque Pierre Roux de poursuivre le jugement des coupables et de les excommunier. Mais le prélat, qui soutenait en secret le doyen de Mauriac, négligea totalement cette affaire. Arnaud, à son retour de Rome, se rendit à Mauriac, porteur de lettres de Richard d'Albano, légat du Saint-Siége; et accompagné de l'abbé d'Aurillac, de l'abbé de Tulle et du prieur de la Chaise-Dieu, il cita Pierre de Saint-Baldric devant ce tribunal, dont le doyen déclina la juridiction, et en appela à l'évêque de Clermont. Arnaud l'excommunia lui et ses complices. Perdant alors tout respect et toute retenue, le doyen accabla son suzerain d'injures, et le retint en quelque sorte captif dans le monastère. Nouvelle excommunication d'Arnaud, qui déposséda Saint-Baldric de toute dignité, et nomma à sa place Robert d'Urticide. Alors la fureur de Pierre ne connut plus de bornes; il appela à lui

les Robertins, et leur fit occuper militairement le monastère, qu'ils pillèrent ainsi que l'église. Cependant, à l'aide de quelques moines fidèles, Arnaud et le nouveau doyen parvinrent à s'enfuir du couvent, et échappèrent ainsi à une mort certaine.

Instruit de cette affaire, Gérard de Blaye, évêque d'Angoulême, et délégué du pape Pascal II, réunit à Évaux, en Combrailles (ann. 1109), un synode pour juger l'évêque de Clermont, qui avait refusé à Arnaud l'eau bénite pour réconcilier l'église du monastère de Mauriac, souillée par les Robertins; Pierre Roux était en outre accusé d'avoir désobéi aux ordres du légat du Saint-Siége, et d'avoir excité les seigneurs de Salers, de Montclar et d'Escorailles, à dévaster pendant le saint temps de l'avent les biens de l'abbé Arnaud. Cette affaire n'ayant pu se terminer à Évaux, un concile s'assembla l'année suivante (1110) à Fleury-sur-Loire, qui réconcilia l'évêque de Clermont et l'abbé de Saint-Pierre de Sens, et qui obligea ce dernier à rétablir l'union et la concorde dans le monastère de Mauriac.

Il se passa, sous l'épiscopat de Pierre Roux, un autre événement, qui est consigné dans une lettre de cet évêque au pape Pascal II, qui peint bien la férocité des mœurs de cette époque, et surtout le peu de répression que la justice civile exerçait contre les actes les plus criminels.

« Par cette lettre, l'évêque d'Auvergne témoigne au Souverain Pontife la joie qu'a causée à tous les peuples le décret de Sa Sainteté concernant les incendiaires, qu'il serait à souhaiter qu'on exécutât plus fidèlement. Le prélat lui demande en même temps conseil sur ce qu'il doit faire contre plusieurs personnes de son diocèse, qui, le lendemain de la Circoncision, jour de trève, allèrent en armes dans une église appartenant à l'abbaye de la Chaise-Dieu, qu'un certain chevalier avait fortifiée pour se garantir de leurs insultes, après avoir été chassé par force de chez lui. Ces personnes

violèrent le cimetière, brûlèrent l'église avec tous ses ornements sacrés, arrachèrent de l'autel le prêtre qui la desservait, quoique revêtu de ses habits sacerdotaux, et l'emprisonnèrent. Ils coupèrent ensuite la tête au chevalier, et fouettèrent cruellement ceux qui l'accompagnaient, après les avoir mutilés de différentes manières.—L'évêque ajoute qu'il attend les ordres de Sa Sainteté, ne pouvant par lui-même qu'exiler les coupables, ou les obliger à se faire moines, selon ce qui est ordonné par le concile de Troyes, approuvé par le pape lui-même. Il nomme dans cette lettre les personnes qui ont commis ces cruautés sacriléges, dont toute l'Auvergne attend qu'il en soit fait un exemple sévère (1). »

Il ne faudrait pas prendre à la lettre et sans explication ce que dit le prélat sur les moyens qui étaient en son pouvoir pour punir les coupables de semblables crimes. La loi civile se taisait-elle ou était-elle impuissante à cet égard? Les lois civiles de l'Église avaient des peines expiatoires; le repentir lui amenait l'âme du coupable; elle expiait, elle s'immolait par l'aveu de ses fautes. Si, dans la loi profane, la peine n'est établie que pour réprimer, l'expiation est le châtiment de la loi religieuse. L'exil n'était, dans ce cas, que la moindre de ces peines; et quant à l'obligation de contraindre les coupables à se faire moines, ils ne pouvaient être admis dans l'état monastique, avant d'avoir passé par tous les degrés de la pénitence publique. — La police des âmes avait ainsi son tribunal, où siégeait le prêtre, juge impassible et désintéressé. Tout était prévu dans le code de la pénitence chrétienne qu'il était chargé d'appliquer. Les formules de confession réglaient la procédure de l'accusation volontaire. — Le meurtrier, séparé pendant quarante jours du commerce des Chrétiens, pieds nus, sans

(1) Extr. des *Arch. dép.*, Arm. 18, sac. B, c. 2.

linge, sans autre nourriture que le pain, l'eau et le sel, demeurait ensuite *trois ans* dans l'abstinence, privé de tous ses droits civils; pendant *quatre ans* encore, il jeûnait trois quarantaines; au bout de la *septième année*, on le réconciliait. Ces hommes, si prompts à tuer, apprenaient ainsi ce qu'ils savaient le moins, le prix de la vie et le respect de la personne d'autrui. Les traditions des saints Pères, les saints canons et l'expérience des siècles avaient fixé les règles correctionnelles; des traités, connus sous le nom de pénitentiels, les recueillirent et les popularisèrent; elles furent sanctionnées par les décrets des conciles contemporains, entre lesquels il faut citer ceux de Mayence (847) et de Tribur (895). On y distingue la pénitence privée et celle qui doit se faire publiquement pour le péché public. Les temps y sont marqués : sept ans pour le meurtre volontaire, l'adultère et le parjure; trois ans pour l'enlèvement d'un homme libre et pour les actes d'idolâtrie; un an pour la mutilation et pour le vol grave. On recommande au prêtre de jeûner avec le pénitent une semaine ou deux, « car on ne peut relever celui qui est tombé sans se pencher vers lui. » Et par une disposition, dans laquelle on reconnaît bien l'admirable faiblesse de l'Église pour les opprimés : « Quand les esclaves viendront à vous, est-il dit, vous ne » les chargerez pas d'autant de jeûnes que les riches; im- » posez-leur seulement la moitié de la peine. (SCHANNATI, » *Concilia Germaniæ*, tome II). » — De telles punitions nous semblent bien plus efficaces que la peine de mort, appliquée surtout en vertu d'une législation matérialiste, qui a pris soin de rayer le nom de DIEU de ses codes, et qui ne fait que venger la société, sans s'occuper de sauver l'âme des coupables.

Tels furent les principaux événements de l'épiscopat de Pierre Roux, qui tomba malade au retour du concile de Fleury, et mourut le 19 octobre 1110. (La Canone dit le 14 des calendes de novembre.)

AIMERIC, CINQUANTE-SIXIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

AIMERIC (*Aimericus*), qui gouvernait, depuis 1102, l'abbaye de la Chaise-Dieu, fut élu, en 1111, pour remplacer Pierre Roux sur le siége épiscopal d'Auvergne ; il fut le cinquante-sixième évêque de ce diocèse (1). Il n'arriva rien de remarquable pendant les douze premières années de l'épiscopat d'Aimeric ; mais, en 1123, Guillaume VII (IX), comte d'Auvergne, à

(1) Aimeric figure dans des actes depuis 1114 jusqu'en 1150, et, d'après ces actes et d'après les catalogues, est le successeur immédiat de Pierre Roux. Cependant, malgré ces autorités, Savaron, et après lui Dufraisse et ceux qui les ont copiés, introduisent ici un évêque nommé *Etienne*, se fondant sur une vie de saint Amable où l'évêque qui fut en guerre avec Guillaume est appelé Etienne. — Voyez BALUZE, *Hist. gén.*, t. I, p. 57.—GONOD, *Chronologie des évêques de Clermont*, p. xxxviij. — Serment d'Aimeric, ann. 1145, *Arch. arm.* 2, S. G., c. 1.

son retour de la Terre-Sainte, ayant eu quelques démêlés avec l'évêque, s'empara, avec le secours du doyen, de l'église cathédrale de Clermont, qu'il fortifia contre ce prélat. Les comtes voyaient depuis longtemps avec peine l'autorité temporelle des évêques dans la capitale de l'Auvergne. Aimeric alla trouver le roi Louis-le-Gros, qui régnait alors.

Voici ce que dit Suger à cette occasion :

« *Tempestatis temperie Arvernorum pontifex Claromontensis, vir honestus vitæ et defensor Ecclesiæ illustris, et pulsatus et pulsus Arvernorum superbiâ novâ et antiquâ quæ eis titulatur, ad Dominum Regem confugiens quærelam Ecclesiæ lacrimabilem deponit.* »

En 1126, ce monarque vint en Auvergne avec une puissante armée, accompagné de Foulques, comte de Bretagne, de Conan, comte de Nevers, et d'autres grands seigneurs du royaume. Il fit raser plusieurs châteaux du comte, et assiégea la ville de Pont-du-Château-sur-l'Allier. Le comte, intimidé par les rapides progrès du roi et abandonné par la garnison qu'il avait mise dans Clermont, prit la fuite, et finit par se soumettre. Louis, dit Suger, rendit alors l'église à Dieu, les tours au clergé et la cité à l'évêque : « *Deo ecclesiam, clero turres et episcopo civitatem... victor in omnibus restituit*, » le comte ayant été forcé de lui donner entière satisfaction (1).

Mais cette paix ne fut pas de longue durée. Cinq ans après, Guillaume renouvela ses hostilités contre l'évêque, après avoir offert à Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, de le reconnaître pour son suzerain, s'il voulait embrasser sa querelle contre le roi de France. Cette nouvelle levée de boucliers n'eut pas plus de succès que la première pour les deux princes confédérés. Le roi revint en

(1) SUGER, *Vita Ludov. Gross.*, p. 128, edit. de 1596.

Auvergne, et mit le siége devant Montferrand, place déjà très-forte à cette époque. Dans une sortie que fit la garnison sur les troupes royales, un gros des assiégés, étant tombé dans une embuscade, vint offrir au roi de se racheter par une forte rançon. Mais le monarque, irrité, leur fit couper à tous une main, et les renvoya ainsi mutilés dans la place, dont ce spectacle effrayant détermina la reddition. Sur ces entrefaites, le duc d'Aquitaine parut dans les montagnes des Dômes avec une armée, et fit représenter à Louis-le-Gros que c'était à lui, comme suzerain, à faire justice sur les plaintes de l'évêque contre son vassal, et que, s'il ne la rendait pas telle qu'il le devait, le roi pouvait alors intervenir dans l'affaire (1). On convint que le comte et l'évêque se rendraient à Orléans, où le roi tenait sa cour, et que chacun expliquerait ses griefs, en présence du duc d'Aquitaine. Le comte offrit des otages, et, après avoir comparu devant la cour des pairs du royaume, donna une seconde fois satisfaction à l'évêque. Il mourut en 1136.

En 1120, le pape Calixte II, fils de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, vint à Clermont, d'où il se rendit à Toulouse pour y tenir un concile, dans lequel Pierre de Bruys et Henri, son disciple, furent condamnés. Ces deux misérables cherchaient à renouveler les pratiques détestables des Manichéens, sous des formes nouvelles : nous en parlerons encore.

En 1124, un concile fut tenu à Clermont, par Pierre de Léon, légat du pape Honorius II, qui fut depuis antipape. On ne connaît pas les matières qui y furent traitées.

Après la mort du pape Honorius II, les cardinaux avaient élu *Grégoire*, cardinal-diacre de Saint-Ange, qui avait pris le nom d'Innocent II. Il n'avait été choisi que par une

(1) SUGER, *Vita Ludov. Gross.*, p. 129. — « Il n'avait jamais été reconnu d'une manière aussi authentique que l'Auvergne était un fief immédiat du duché d'Aquitaine. La querelle se renouvela encore dans la suite (CHABROL, *Coutume*, t. IV). »

partie des cardinaux; l'autre partie donna la tiare à *Pierre de Léon*, petit-fils d'un Juif, qui se fit appeler Anaclet II. Celui-ci fut reconnu par les rois d'Écosse et de Sicile, mais Innocent II le fut par le reste de l'Europe. Ce pontife, opprimé à Rome, se réfugia en France, l'asile des papes persécutés. Innocent II choisit pour sa résidence l'abbaye de la Chaise-Dieu, ce qui augmenta considérablement l'influence et la richesse de ce monastère.

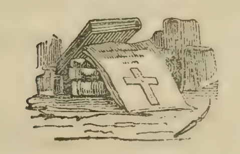
Dès que Ponce-Maurice de Montboissier, évêque du Puy, et Guillaume de Châteauneuf, évêque de Grenoble, eurent averti de la résolution du Saint-Père Étienne de Mercœur, alors abbé de ce couvent, ainsi que du jour de son arrivée, l'abbé et ses religieux, précédés par les novices et les convers, tous revêtus d'aubes blanches et de chapes de soie, allèrent en procession, jusqu'à une lieue, au-devant du pape, en chantant: *Benedictus, qui venit in nomine Domini.* A la vue du vicaire de Jésus-Christ, les religieux se prosternèrent et baisèrent le bord de ses vêtements qui de sa mule traînaient jusqu'à terre, lui offrirent de l'eau bénite dans un vase sacré, et brûlèrent des parfums devant lui. Deux d'entre eux prirent la bride de sa monture, et l'abbé se tenant à la droite du pontife, ils se mirent en marche, après avoir entonné le psaume: *Ecce mitto Angelum meum.* Arrivés à l'abbaye, ils entrèrent dans l'église, dont le pavé était jonché de paille fraîche, de feuilles et de fleurs; ils visitèrent processionnellement les autels, découvrant les reliques des saints, puis ils sortirent par la porte du cloître; et le seigneur-abbé, dit le chroniqueur, offrit alors au pape une sainte hospitalité.

Pendant son séjour à la Chaise-Dieu, Innocent II tint plusieurs conciles, entre autres un au Puy au mois de septembre, et un à Clermont au mois de novembre 1130: le concours des évêques, abbés, prêtres, moines et personnages de distinction, fut considérable. L'assemblée prononça

anathème contre l'antipape Anaclet, et Innocent II l'excommunia. Saint Bernard assistait à ce concile, où l'on renouvela la *trève de Dieu*, dont nous avons parlé dans le siècle précédent.

On a fixé à l'année 1118 l'établissement du prieuré du Lac-Rouay ou Lac-Rouge, appelé en latin *Lacus Rubeus*, dont les fondateurs se proposaient de faire le voyage d'outre-mer. On a prétendu que ce nom dérivait du martyre que plusieurs Chrétiens avaient souffert dans ce lieu. Le pouillé manuscrit de l'évêché de Clermont rapporte une donation faite, en 1193, aux religieux de ce prieuré, par le chapitre cathédral de Clermont, de l'hôpital de Montpensier, sous la condition d'y établir des chanoines réguliers, et de payer vingt sous de rente. Ce prieuré avait été, longtemps avant la Révolution, annexé à la congrégation de Saint-Lazare de Paris. L'église, qui est actuellement celle de la paroisse de Saint-Hilaire, ou plus correctement de Saint-Allyre-les-Lacroix, est un joli monument d'architecture ogivale.

Vers l'an 1124, l'évêque Aimeric, ayant interdit un prêtre pour sept ans, parce qu'il avait, à corps défendant, tué un voleur d'un coup de pierre, consulta Hildebert, évêque du Mans, avant qu'il ne fût archevêque de Tours, pour savoir si, à l'expiration de l'interdiction, il devait permettre à ce prêtre de s'approcher des autels ; sur quoi ce prélat répondit que, pour la sécurité de sa conscience, il devait en écrire au pape (Durand).



SAINT PIERRE-MAURICE (PETRUS MAURITIUS), SURNOMMÉ LE VÉNÉRABLE, ABBÉ DE CLUNY.

(25 décembre.)



N ce temps-là vivait Pierre-le-*Vénérable*, homme plus recommandable encore par ses grandes vertus et son profond savoir, que par son illustre naissance. Pierre appartenait à la maison des comtes de Montboissier, qui ont porté dans les premiers temps le nom de Maurice *(Mauritii)* (1). A quelque époque que l'on puisse remonter, on trouve toujours cette

(1) Selon Prohet, il existe des actes de 1271 et de 1331, où les seigneurs de Montboissier prenaient encore le nom de *Maurice*, conjointement avec celui de Montboissier.

maison grande et puissante. Pierre de Poitou dit que Pierre le Vénérable était issu de princes souverains :

Hinc Latiæ gentes regum de stirpe potentum
Arverni populi progenuere duces.

La maison de Montboissier avait fondé, en 969, l'abbaye de la Cluse, en Piémont. Ce fut Hugues Maurice de Montboissier et sa femme Isengarde, qui firent bâtir cette célèbre abbaye sur le mont Piscarien, au retour d'un pèlerinage à Rome et pour accomplir le vœu qu'ils avaient formé. Ils achetèrent du marquis d'Ivrée le fonds de cette abbaye, et la dotèrent des prieurés de Salviat, de Culhat et d'Arlanc en Auvergne, qu'avait fondés le même seigneur de Montboissier. Hugues Maurice est qualifié *prince* dans plusieurs actes du *Cartulaire* de Sauxillanges : *Laudante domino Hugone, principe de Monte-Buxerio*, ou *domino Hugone, principe, audiente et laudante.*

Pierre Maurice, premier du nom, arrière-petit-fils de Hugues, et qualifié de prince de Montboissier, ainsi que son père, épousa Rhingarde, cousine du duc de Nevers. Il fut père du célèbre Pierre-le-Vénérable, le septième de huit enfants mâles, dont cinq entrèrent dans les ordres. Eustache, le troisième, continua seul la postérité. Héraclius fut archevêque de Lyon, chef du conseil de l'empereur Frédéric Barberousse, qui l'investit de la souveraineté de Lyon, et le fit exarque du royaume de Bourgogne. Deux autres, Jourdain et Armand, furent abbés de la Chaise-Dieu et de Manglieu ; Ponce, le cinquième, devint abbé de Vezelay, et succéda en cette qualité à son frère Pierre, promu, en 1122, à peine âgé de trente ans, à celle d'abbé du célèbre monastère de Cluny et de général de l'ordre.

Pierre avait été élevé à Sauxillanges, l'une des filles de Cluny, où, par les soins de saint Hugues, son maître, et grâce aux dons précieux qu'il avait reçus du Ciel, il devint

en même temps théologien, orateur, poète, et joignit à de vastes connaissances dans les sciences divines et humaines, ainsi qu'à la pureté d'une vie sans tache, tout l'éclat d'un beau caractère. — Dès sa jeunesse, on le surnommait *le docteur, le maître des vieillards et le soutien de l'ordre monastique.* Quoique plein de tolérance et de charité chrétienne, il ne s'en montra pas moins, dans les circonstances difficiles où il se trouva, le défenseur intrépide de l'Église catholique, à un tel point, qu'on ne l'appelait que *le fouet de l'hérésie.* Son humilité, son onction, ses lumières, l'élégance de sa taille et la beauté de sa figure, ont été célébrées par les nombreux auteurs qui ont écrit sa vie, et il a été considéré par eux comme un de ces hommes rares et prédestinés à jouer un grand rôle sur la scène du monde.

Le premier soin de Pierre Maurice de Montboissier, comme abbé de la vaste association clunisoise, fut de faire disparaître entièrement les traces du schisme de Pontius, son prédécesseur (1), mort excommunié et renfermé à Rome dans la tour des *Sept-Salles.* Les statuts que donna Pierre à cette occasion prouvent qu'il fut historiquement le premier réformateur de l'abbaye.

L'influence qu'il acquit bientôt sur le monde chrétien, se manifesta dans la grave occasion de l'élection des deux papes Innocent II et Anaclet II, dont nous avons déjà parlé, élection qui divisa bientôt l'Europe chrétienne. Anaclet ayant été moine de Cluny, il semblait naturel que les inclinations de l'abbé le portassent vers un élève de son abbaye, qui, du reste, n'était pas sans mérite, et auquel le sobriquet d'enfant de Juif, *Judaica Soboles*, que lui prodiguaient ses ennemis, nuisit peut-être plus que toutes les autres raisons

(1) Pontius avait été véritablement remplacé par Hugues II, qui mourut presque aussitôt.

que produisirent contre lui ses adversaires. Pierre, néanmoins, se décida promptement en faveur d'Innocent II, et cette démarche d'un seul homme entraîna l'Europe, tellement était puissante alors l'autorité de cet abbé de Cluny. —Aussi le pape préféré par ce grand arbitre s'empressa-t-il, à son voyage en France, en 1131, de venir consacrer la magnifique basilique, récemment achevée, du monastère de Cluny, et de perpétuer en sa faveur les immunités déjà décrétées par plusieurs papes. Pierre reçut le saint Père avec une magnificence extraordinaire, et la cérémonie de la dédicace, qui eut lieu le 25 octobre, réunit toutes les splendeurs imaginables. Innocent II resta onze jours à Cluny, et promit d'y revenir dans le mois de février de l'année suivante 1132. Cette année même, Pierre convoqua à Cluny un chapitre général, auquel assistèrent deux cents prieurs de monastères dépendant de Cluny, et plus de douze cents frères. Il est vrai qu'à cette époque plus de deux mille abbayes, prieurés, doyennés, étaient assujettis à la grande association bourguignonne, sans compter plus de trois cent quatorze églises, colléges ou monastères seulement associés.

En 1134, Pierre assista au concile de Pise, où il se distingua par son grand savoir et son éloquence. A son retour, il fut arrêté, dépouillé par une troupe de bandits, partisans de l'empereur Conrad III, et fort content d'échapper à la mort en perdant ses gens et tout ce qu'il avait avec lui. A son arrivée à Cluny, il apprit le décès de sa mère, sainte femme, qu'il avait placée dans son monastère de Marcigny, et dont il raconte, avec tant de larmes et d'éloquence, la vie, les vertus, la tendresse maternelle et la fin touchante. En 1138, il assista au deuxième concile de Latran. Arbitre de presque tous les différends qui divisaient alors l'Europe chrétienne, nous le voyons tantôt en Italie rétablir la paix entre les Pisans et les Luquois; tantôt en Espagne, où les

soins des monastères qu'il possédait dans ce pays n'occupent pas seuls ses loisirs; tantôt à Rome, où Célestin II l'avait mandé pour le consulter, et où il assista à la nomination de Lucius II, successeur de ce pontife. Une fois il se rend médiateur entre le roi de France et le comte Amédée de Savoie; une autre fois, entre le Souverain Pontife et le roi d'Espagne, au sujet de l'archevêché de Saint-Jacques de Compostelle, dont chacun d'eux prétendait disposer. Plus tard, à la suite de la grande insurrection communale de Vezelay, à laquelle prit part un de ses frères, abbé du monastère de ce nom, et lorsque le roi Louis-le-Jeune eut vu son royaume mis en interdit par le pape, nous retrouvons encore la puissante intervention de Pierre-le-Vénérable, seule capable de réconcilier le monarque français avec la cour de Rome (1).

Lors de la grande assemblée de France, décrétée en 1146, saint Bernard et Suger supplièrent eux-mêmes l'abbé de Cluny d'y assister; mais des infirmités, ainsi que la réunion d'un chapitre général, empêchèrent Pierre-le-Vénérable de se rendre aux désirs des abbés de Saint-Denis et de Clairvaux; néanmoins, il s'unit à Brocardus, prieur de Souvigny, pour prêter six cents marcs d'argent à Archimbald ou Archimbauld de Bourbon, partant avec Louis-le-Jeune pour la Palestine.

En 1150, Pierre entreprit un troisième voyage à Rome, pour y voir le pape Eugène III, qui le combla de grandes marques d'estime, qu'il raconte lui-même dans ses ouvrages. — On ne saurait véritablement trop admirer cette étonnante activité dans les affaires graves et dans les voyages, dans un

(1) Louis-le-Jeune écrasa la commune de Vezelay par sa prépondérance royale. Mais il se brouilla ensuite avec le Saint-Siége, à l'occasion de l'archevêque de Bourges; il mit à feu et à sang la ville de Vitry, pour se venger du comte de Champagne, qui avait donné asile à ce prélat favorisé par le pape, qui frappa le royaume d'un interdit foudroyant.

temps, surtout, où les moyens de communication étaient loin d'être aussi faciles qu'ils le sont de nos jours. Puis, quand ce grand homme avait accompli les missions que lui commandait le bien de l'Église et de l'État, il venait humblement se reposer et se recueillir dans la solitude de son abbaye, se délassant par l'étude et la prière des troubles et des fatigues de la vie publique.

Un synode, auquel assistèrent quelques-uns des premiers seigneurs de la Bourgogne, s'assembla, en 1153, sur la demande de Pierre-le-Vénérable, dans l'église de Saint-Vincent de Màcon, pour rassurer les clunistes contre les bandes de pillards qui dévastaient leurs propriétés. — Dejà depuis longtemps, une population assez considérable s'était groupée autour de l'abbaye; dans le dixième siècle, Cluny, qui se nommait *Villa*, s'appelait *Civitas* à l'époque du synode de Mâcon.

Mais ce n'était pas seulement en France que s'accroissaient alors chaque jour, sous les auspices de Pierre-le-Vénérable, la puissance et la richesse de la grande abbaye bourguignonne. Étienne, roi d'Angleterre, avait confirmé, en faveur de l'abbaye, la donation annuelle de cent marcs d'argent faite par l'oncle du roi régnant. Alphonse, roi d'Espagne, lui concédait un monastère à Salamanque ; l'empereur d'Allemagne, Frédéric, lui offrait l'abbaye de Baume; un grand nombre d'archevêques et d'évêques accordaient à l'abbaye plusieurs maisons monastiques. Il n'est pas jusqu'au sénat de Venise, toute-puissante alors, qui ne s'engage à payer tous les ans à Cluny cent livres d'encens pour ses autels.

Mais le véritable point d'agrandissement, auquel présida Pierre, était marqué par les événements de son siècle : c'était celui des Croisades, et l'impulsion religieuse qui poussait l'Occident sur l'Orient. Après avoir fait d'immenses conquêtes dans toutes les parties de l'Europe, les Croisés

ouvrirent à l'abbaye de Cluny le chemin de l'Asie, et bientôt des noms bibliques s'ajoutent aux fastes de ses conquêtes. Elle créa un monastère dans la vallée de Josaphat, dont Gelduinus, un de ses religieux, devint abbé, ainsi qu'un autre sur le mont Thabor. Puis, et comme pour prendre part aux dépouilles de l'empire latin de Byzance, elle établit le monastère de Civitot jusque dans les faubourgs de Constantinople.

Ces dernières et lointaines conquêtes marquèrent la fin de Pierre le Vénérable. Mais ses moments suprêmes furent adoucis par l'amitié vive que lui portait l'archevêque Henri de Worcester, frère du roi d'Angleterre. Voyant sa fin prochaine, Pierre l'appelle à Cluny ; il le supplie de l'aider dans l'administration monastique ; et c'est, pour ainsi dire, entre ses bras qu'il expire, l'an 1157, à l'âge de soixante-cinq ans, après avoir régi pendant trente-cinq années la première alors des abbayes du monde chrétien.

Des regrets unanimes éclatèrent à la mort de ce grand abbé ; on l'embrassait mort, on buvait l'eau qui avait servi à le laver ; on se disputait, comme de précieuses reliques, tout ce qui avait été à son usage. Il semblait que, par un pressentiment sinistre, le monastère entier comprît qu'en lui s'éteignait une de ses dernières splendeurs, et cette triste pensée augmentait la douleur d'une telle perte.

En effet, avec Pierre le Vénérable périt la plus grande gloire du monastère. Avec lui, l'abbaye de Cluny était arrivée à l'apogée de sa puissance ; pour elle, il n'y avait plus qu'à se soutenir et à lutter contre une décadence inévitable. Naître, grandir, décroître et mourir, telle est la loi immuable qui régit la race humaine. L'homme y est assujetti comme les empires qu'il peut fonder, comme les établissements qu'il peut créer. Vainement proclamerait-il avec orgueil qu'il est appelé à une perfection, à laquelle la brièveté de sa vie ne peut lui permettre d'atteindre. Des bornes

ont été posées à son pouvoir comme à son existence. A peine a-t-il fini de grandir, qu'il faut décroître; à peine a-t-il commencé à vieillir, qu'il faut mourir.

Après avoir considéré Pierre le Vénérable dans la sainteté de sa vie et dans la grandeur de ses œuvres, arrêtons-nous un instant au rôle littéraire qui lui appartient dans le mouvement des esprits du douzième siècle.

Il n'y eut guère d'opinion importante discutée dans ce siècle controversiste, à laquelle Pierre le Vénérable n'ait pris une grande part; et toutes les doctrines, toutes les sectes qui s'élevaient contre le catholicisme, trouvèrent en lui un puissant adversaire. On le vit attaquer successivement les Juifs, les Mahométans et l'hérétique Pierre de Bruys. Aux Juifs, il prouva, en cinq parties distinctes, que le Christ est le Fils de Dieu, que le Christ est Dieu, que le Christ est roi éternel, et non temporel; que le Christ est venu, et n'est plus à venir; enfin, que leurs livres doctrinaux contiennent les fables les plus absurdes. Cette discussion dogmatique, peut-être une des meilleures qui aient été écrites sur cet important sujet, est conduite avec une grande habileté dans la citation des textes, et prouve une connaissance profonde des saintes Écritures.

Quelles furent en réalité les raisons puissantes qui excitèrent le zèle d'un écrivain aussi éminent que Pierre le Vénérable et le portèrent à réfuter les erreurs des Juifs? L'histoire est muette à ce sujet; mais il est bien permis de supposer que, sans que la religion des Juifs inspirât quelques craintes sérieuses, l'esprit religieux put aspirer à les convertir, en leur démontrant la vanité de leurs croyances fabuleuses. Les croisades aussi, en réchauffant l'ardeur du zèle chrétien, devaient ranimer la haine contre le peuple juif, qui est demeuré et demeurera malgré lui l'éternel argument du Christ qu'il ne cesse de maudire.

Quant au mahométisme, envahisseur à cette époque de

l'Asie, de l'Afrique et d'une partie de l'Europe, il menaçait de proche en proche toute la civilisation chrétienne, à laquelle il avait déjà arraché tant de contrées. Qui pouvait alors prévoir que le Coran n'irait pas plus loin que les rives du Bosphore, et que Constantinople deviendrait son tombeau? — Il existait donc à cette époque assez de causes graves, publiques, populaires et religieuses pour tourner les esprits vers la secte mahométane. Ce fut en Espagne, auprès de son cher fils Alphonse VI, qui guerroyait sans cesse avec les Sarrasins, que l'abbé de Cluny eut la première idée d'écrire contre le mahométisme. Mais le Coran n'était point traduit, et sa traduction fut entreprise par ordre et sous les auspices de Pierre, qui n'épargna pour y parvenir ni soins ni dépenses. — Pierre de Tolède, Robert de Kermet, Anglais de naissance, archidiacre de Pampelune, Hermen de Dalmatie, auxquels il associa un Sarrasin très-versé dans sa langue naturelle, furent placés par lui sous la direction du savant Pierre de Poitiers, son secrétaire, et achevèrent, après un travail long et consciencieux, la première traduction européenne du Coran (1).

La traduction une fois achevée, Pierre engagea saint Bernard à écrire contre le mahométisme; mais l'abbé de Clairvaux ne put ou ne voulut pas le faire. Pierre se chargea donc de ce soin, et composa cinq livres, dont deux seulement sont parvenus jusqu'à nous. Dans cet ouvrage, tellement remarquable, que les théologiens modernes ne pourraient que profiter de cette substantielle lecture, Pierre défend contre le Coran la vérité et l'identité des livres de l'ancien et du nouveau Testament; il discute les prétendues falsifications de l'Ecriture sainte; il établit les caractères essentiels du véritable prophète, et combat la mission divine

(1) Cette traduction latine a été imprimée au seizième siècle, *Cum gratia Cæsareæ majestatis*, avec des préfaces de Luther et de Melanchthon.

alléguée par Mahomet, avec une telle autorité de raison, une telle appréciation des rites mahométans et un telle série de preuves, qu'il détruit de fond en comble l'échafaudage de mensonges élevé par le faux prophète.

Mais ce que j'ai surtout remarqué dans cette haute et savante discussion, c'est que Pierre juge avec sa saine raison de la fausseté du mahométisme, par la défense expresse que fait Mahomet à ses disciples de disputer avec les infidèles sur les dogmes de sa religion : *Il vaut mieux tuer*, dit-il, *que disputer ;* et il oppose victorieusement à cette défense ces paroles d'un des grands apôtres de Jésus-Christ, qui dit au contraire aux Chrétiens d'alors : *Soyez toujours prêts à rendre raison de votre foi et de votre espérance.*

Les ouvrages que Pierre-le-Vénérable composa pour combattre la doctrine hérétique de Pierre Bruys ne sont pas moins remarquables que ceux qu'il écrivit contre le Coran. Ce sectaire, qui ne fut que le précurseur des réformateurs du seizième siècle, soutenait que le baptême des enfants est inutile, qu'il n'est pas besoin d'églises ni d'autels, que c'est chose vaine et fausse d'adorer et de vénérer la croix, que le sacrifice de la messe n'a aucune efficacité, et qu'enfin les prières et les aumônes des vivants ne profitent pas aux morts, non plus que les chants qu'on adresse à Dieu. Pierre répondit avec force à ces différents points doctrinaux, et adressa sa réponse aux évêques d'Arles, de Gap et d'Embrun, dans les diocèses desquels l'hérésie avait principalement éclaté.

Pierre-le-Vénérable écrivit en outre deux livres sur les miracles contemporains ; quatre sermons, l'un sur la transfiguration, l'autre sur le Saint-Sépulcre, le troisième sur saint Marcel, et le quatrième sur les reliques. Il est également l'auteur d'une épître fort remarquable, dans laquelle il établit que Jésus se déclare expressément Dieu dans l'Evan-

gile, ainsi que de plusieurs hymnes en vers latins et de proses rhythmées. Ses lettres, dont nous allons parler, ne sont pas la partie le moins remarquable des œuvres de l'abbé de Cluny qui sont parvenues jusqu'à nous. Ces lettres sont au nombre d'environ deux cents. C'est là, plus qu'ailleurs, que l'on retrouve la véritable histoire de sa vie, de ses travaux et de son siècle, où il fut si intimement et si grandement mêlé. C'est là qu'on le voit sans cesse traversant les Alpes, les Pyrénées, parcourant l'Allemagne, l'Angleterre, confident des secrets les plus intimes, consolateur des chagrins les plus domestiques de tous les princes chrétiens, et surtout des souverains espagnols et anglais. Que les rois soient en discorde avec les Souverains Pontifes, dans les temps de schisme ou par esprit de rivalité, c'est Pierre qui écrit aux rois et aux papes, pour ménager une transaction. Quelquefois il vient, contre le pape même, au secours des diocèses qui ont de justes motifs de refuser leurs évêques, et prend le parti des monastères contre l'épiscopat. Partout on voit des prélats qui réclament ses conseils et son amitié. Il n'y a pas jusqu'à l'évêque de Bethléem, et jusqu'à Sigujard, roi de Norwége, qui ne s'adressent à l'abbé de Cluny et ne s'enorgueillissent de l'avoir pour ami.

On trouve, dans le style de Pierre le Vénerable, une expression claire et pleine de sentiments délicats, surtout dans les lettres tendres et expansives qu'il écrit à ses amis; on y rencontre les paroles les plus douces, les plus familières et les plus cicéroniennes. On remarque aussi que, dans son latin du douzième siècle, Pierre rejette déjà le tutoiement général de la langue latine, lorsqu'il s'adresse à un honorable personnage, et prélude ainsi, contre le génie de la latinité, à l'emploi du pluriel, adopté par la langue française, en parlant à une personne qui inspire du respect.

On a constamment considéré Suger, Pierre le Vénérable et saint Bernard, comme les trois plus grandes réputations

littéraires ou politiques du douzième siècle, le premier comme administrateur d'un grand royaume, les deux autres, comme puissances d'éloquence et de religion. Mais il existe encore un autre grand homme de ce siècle, Pierre Abélard, dont la vie dramatique se lie intimement à celle de l'abbé de Cluny. Il ne nous est resté aucune lettre d'Abélard à Pierre, ou de Pierre à Abélard. Mais nous avons des traces positives des relations étroites qui existaient entre eux, dans des lettres d'Héloïse à l'abbé de Cluny, et de celui-ci à Héloïse.

Cet Abélard, musicien, chanteur, poète, orateur, métaphysicien, jurisconsulte, théologien, d'une aptitude admirable pour toutes les sciences, entraînant à ses leçons la jeunesse et les femmes, occupant l'Europe du bruit de ses triomphes et de ses malheurs, est une des existences les plus poétiques du moyen âge. Tête bretonne, il fait entrer la philosophie dans le domaine de la théologie, jusqu'à ce que vienne le temps où la philosophie osera se dégager entièrement de la théologie elle-même. Il se pose hardiment, au douzième siècle, comme l'affranchisseur de l'intelligence et comme le précurseur de la doctrine du *libre examen* qui devait en être la conséquence. — Plus tard, un autre Breton, Descartes, déclare aussi, par son fameux *doute* philosophique, la révolution intellectuelle du dix-septième siècle, tous deux esprits rebelles, opiniâtres et ne voulant relever que de la raison humaine. De nos jours, un autre enfant de la Bretagne, Lamennais, imagination inquiète, avide de domination et de popularité, qui, après avoir consacré la première partie de sa vie à nier le pouvoir de la raison humaine, et passé la seconde à la déifier, est mort, après avoir traversé témérairement toutes les hardiesses du socialisme politique et religieux, sans s'être senti gêné un seul instant dans sa marche par sa robe de prêtre ni par les démentis formels que donnaient ses pro-

pres ouvrages à ses derniers principes, faisant ainsi sur ses vieux jours un triste échange dans ses convictions, *adorant ce qu'il avait brûlé et brûlant ce qu'il avait adoré.*

On peut être étonné de voir le chef d'un ordre religieux, un homme d'une piété aussi orthodoxe que l'était Pierre-le-Vénérable, s'établir en quelque sorte le défenseur d'Abélard, condamné par deux conciles, forcé de brûler ses livres de sa propre main, et ne trouvant de refuge et de consolation que dans les pratiques obscures d'un cloître. Mais Pierre était de ces esprits élevés qui pensent que ni la parole des papes, ni la voix des conciles, ne pouvaient dispenser des égards d'une évangélique miséricorde pour un homme abattu, même pour le séducteur d'Héloïse. Il avait gémi le premier de voir Abélard tenter d'expliquer les mystères idéaux de foi par le raisonnement, chercher des contradictions entre les différents Pères, et se jeter dans des systèmes téméraires sur le péché originel, sur la grâce, sur la Trinité et sur l'Incarnation. Mais quand l'abbé de Cluny vit cet apôtre égaré de la raison humaine, terrassé, anéanti, condamné par la sentence pontificale à rester enfermé dans un cloître, il n'eut pas de repos qu'il n'eût ménagé la réconciliation de l'hérétique abattu avec l'abbé de Clairvaux, son victorieux antagoniste.

Les charitables intentions de Pierre-le-Vénérable eurent tout le succès qu'il désirait : saint Bernard oublia les dissentiments qui l'avaient si longtemps séparé de l'auteur du *Sic et non*, et de tant d'autres traités théologiques et philosophiques avidement recherchés aujourd'hui. Abélard, repentant, s'éteignit, en 1142, au couvent de Saint-Marcel à Chalon-sur-Saône, sous les ailes de la charité de l'abbé de Cluny. Héloïse, que Pierre avait visitée au Paraclet, et nommée sa sœur, réclama de l'homme miséricordieux une faveur dernière. « Daignez m'envoyer, lui écrivait-elle, des » lettres ouvertes, marquées de votre sceau, et contenant

» l'absolution de mon maître, afin que ces lettres d'absolu-
» tion soient suspendues à son tombeau ; souvenez-vous
» aussi, pour l'amour de Dieu, de protéger l'enfant d'Abé-
» lard et d'Héloïse, Astralabe, et de le regarder comme
» votre propre fils. »

Le saint abbé ne croit pas devoir refuser la mission paternelle de protéger Astralabe, et il envoie à Héloïse l'acte d'absolution ainsi conçu : « Moi, Pierre, abbé de Cluny,
» qui ai reçu Pierre Abélard, moine, dans mon monastère,
» et qui ai accordé à l'abbesse Héloïse et aux sœurs du Pa-
» raclet le corps de ce moine, que j'ai fait enlever en secret,
» j'absous Abélard de tous ses péchés, selon les devoirs de
» ma charge, et par l'autorité de Dieu tout-puissant et de
» tous les saints. »

Cette formule est une preuve de l'ancien usage de ces sortes d'absolutions générales, que les abbés avaient le droit de donner à leurs religieux et qu'on suspendait aux tombeaux. Elle prouve, en outre, que Pierre-le-Vénérable a envoyé au Paraclet le corps d'Abélard qu'il fit enlever, *furtim delatum*, dit l'acte d'absolution. On croit communément encore qu'Abélard mourut à Cluny ; il est certain, au contraire, que ce fut à Saint-Marcel, ainsi que l'atteste la lettre de Pierre-le-Vénérable à Héloïse, lettre qui prouve la grande délicatesse de sentiments du saint abbé qui l'a écrite (1).

Néanmoins, quelque grande qu'ait été l'influence de Pierre-le-Vénérable, il est certain qu'il n'a pas gouverné l'Europe religieuse de son temps, avec un ascendant aussi actif et aussi entraînant que l'a fait saint Bernard. Leurs caractères étaient trop différents pour comporter les mêmes actions. Saint Bernard, d'une santé maladive, d'une grande

(1) Voyez Appendice, note I, la lettre de Pierre-le-Vénérable à Héloïse sur la mort d'Abélard.

exaltation nerveuse, homme de privations, de zèle ardent et de caractère absolu, était le fondateur de monastères nouveaux, qui prétendaient nécessairement à une plus grande austérité que les anciens. — Pierre, au contraire, conservateur des règles d'un vieil institut monastique, homme laborieux, vertueux sans rudesse, abstinent sans rigueur, d'une humeur égale et clémente, d'une bienveillance universelle, d'une miséricorde sans mesure, n'aspirant point aux nouveautés périlleuses, auxquelles il préférait les circonspections de la tolérance. Dans ses rapports avec les papes et les rois, comme dans les conciles, Bernard imposait des décisions, et les obtenait d'autorité, en entraînant les masses par son éloquence, sa réputation de sainteté et ses miracles. — Pierre attirait à lui par des vertus moins rigides, par des qualités moins ardentes, par des sollicitations moins chaleureuses. On admirait Bernard, on vénérait Pierre, et le surnom que lui avaient donné ses contemporains, et que lui a conservé la postérité, le peint mieux que le plus éloquent parallèle.

Les temps modernes ont produit deux illustres prélats, Fénélon et Bossuet, chez lesquels on retrouve des analogies de caractère avec nos deux grands abbés du douzième siècle. Par son langage, son caractère, son génie, Bossuet ressemblait plus à saint Bernard, tandis que Fénelon rappelait l'abbé de Cluny, par ses formes souples, aimables et bienveillantes. Même ressemblance aussi dans le style; mêmes préférences, mêmes accusations, se sont adressées réciproquement à la mémoire de Bernard et de Bossuet, de Pierre Maurice et de Fénelon.

Les premières relations historiques de Pierre le Vénérable et de saint Bernard commencèrent par ce fameux débat qui occupa longtemps l'attention de l'Europe. Bernard, avec toute l'ardeur de son caractère, s'était jeté dans les austérités de la vie monastique. A vingt-deux ans, il était entré

à Cîteaux, qui, bien plus récent que Cluny, se distinguait par la sévérité de sa discipline, comme toutes les institutions naissantes. Aussi les Cisterciens accusaient-ils les Clunistes de relâchement, et fortifiaient les attaques qu'ils leur adressaient par la rigueur de la nouvelle règle. La lutte de saint Bernard et de Pierre le Vénérable à ce sujet fut mêlée d'un touchant épisode, bien connu dans l'histoire ecclésiastique. Bernard avait un jeune cousin, Robert, qu'il aimait comme un père aime son fils. Le jeune homme, quoique voué par sa mère dès son enfance au monastère de Cluny, avait néanmoins prononcé ses vœux au monastère de Cîteaux. Séduit plus tard par les caresses et les manières relâchées de Pontius, abbé de Cluny, il s'était laissé entraîner dans son abbaye. En apprenant ce changement, qu'il considérait comme une désertion, Bernard éclata en reproches, il redemanda son élève au Ciel et à la terre, et lui écrivit cette lettre affectueuse citée comme un modèle d'éloquence. Pierre le Vénérable n'avait point participé à la séduction exercée sur Robert, il pouvait aussi revendiquer soit l'oblation maternelle faite à Cluny, soit le privilége accordé à cette abbaye par Calixte II et plusieurs Pontifes, de recevoir tous les moines des autres ordres, à moins qu'ils ne fussent excommuniés ; mais Pierre, par justice et par ménagement, préfère rendre Robert aux désirs de son cousin.

Quant aux autres reproches sur le relâchement de la discipline, Pierre y répondit avec un esprit de modération, une raison calme et mesurée, qui contrastent avec la manière abrupte, amère et passionnée de Bernard. Voici une de ses réponses, dans laquelle il pose une grande distinction, souvent imitée depuis, et que nous croyons pouvoir s'appliquer à toutes les sciences morales, philosophiques, religieuses, politiques et législatives :

« Ne savez-vous pas, dit-il à Bernard, qu'il y a des règles

qui ne changent jamais, et d'autres qui sont plus variables, selon les temps et les lieux? Entre les principes immuables, je compte l'amour du prochain, l'humilité, la chasteté, la véracité, et plusieurs autres principes qui ne peuvent jamais fléchir. Mais, à côté de ceux-là, n'y a-t-il pas des règles variables? N'est-ce pas la charité et la nécessité du bien qui doivent l'emporter toujours? Pourquoi a-t-on abrogé, par exemple, la loi qui défendait aux évêques de changer de siéges, si ce n'est pour veiller plus charitablement aux intérêts des églises? Pourquoi a-t-on rapporté la règle qui ne permettait pas de préposer aux églises les hérétiques et les coupables, même après qu'ils avaient changé et fait pénitence, sinon par une charité qui veille au salut du grand nombre? N'est-ce pas encore l'intérêt de l'Eglise qui a permis, contre les vieilles coutumes, aux enfants des évêques de devenir évêques eux-mêmes? La charité, la charité, voilà la grande loi de tous les changements humains, soit pour les ordres monastiques, soit pour tout le reste. Et puisque Dieu a dit que la charité contenait la Loi et les Prophètes, pensez-vous que la règle de saint Benoît soit seule au-dessus de la charité? »

On trouve également, dans cette même lettre à saint Bernard, un trait de mœurs précieux que nous voulons consigner ici; c'est l'explication morale, entre tant d'autres, des grandes richesses du clergé, ainsi que la raison religieuse qui devait nécessairement, de préférence à toute autre, faire disparaître la servitude personnelle et l'esclavage.

« Tout le monde sait, dit l'abbé de Cluny à l'abbé de Clairvaux, de quelle manière les maîtres séculiers traitent leurs serfs et leurs serviteurs. Ils ne se contentent pas du service usuel qui leur est dû; mais ils revendiquent sans miséricorde les biens et les personnes, les personnes et les biens. De là, outre les cens accoutumés, ils les surchargent de services innombrables, de charges insupportables et

graves, trois ou quatre fois l'an, et toutes les fois qu'ils le veulent. Aussi voit-on les gens de la campagne abandonner le sol et fuir en d'autres lieux. Mais, chose plus affreuse! ne vont-ils pas jusqu'à vendre pour de l'argent, pour un vil métal, les hommes que Dieu a rachetés au prix de son sang? Les moines, au contraire, quand ils ont des possessions, agissent bien d'autre sorte. Ils n'exigent des colons que les choses dues et légitimes; ils ne réclament leurs services que pour les nécessités de leur existence; ils ne les tourmentent d'aucune exaction, ils ne leur imposent rien d'insupportable; s'ils les voient nécessiteux, ils les nourrissent de leur propre substance. Ils ne les traitent pas en esclaves, mais en serviteurs, mais en frères..... Et voilà pourquoi les moines sont propriétaires à aussi bon titre, à meilleur titre même que les laïques. »

Dans un autre passage de ses lettres, l'abbé de Cluny raille finement l'ostentation qui se place dans des vêtements exagérés. A ce sujet du luxe des habits, Sidoine Apollinaire lui fournit un trait; car l'illustre évêque d'Auvergne plaisantait volontiers des gens qui vont à un enterrement avec un vêtement joyeux, et à une noce avec des habits sombres, échangeant ainsi par le désordre le plus inouï, les apprêts de la tombe avec les préparatifs du mariage, et ceux-ci avec les apprêts du tombeau. « Il faut, dit Pierre le Vénérable, suivre les coutumes des temps où l'on vit, aller à une noce gaîment vêtu, à un convoi funèbre avec des habits lugubres, afin que le costume triste s'accorde avec une triste cérémonie, et le vêtement joyeux avec la joie d'une famille. J'ai vu moi-même, quand j'étais en Espagne, et j'ai vu avec surprise un antique usage, observé jusqu'ici par les Espagnols. Lorsqu'un mari perd sa femme, ou la femme son mari, un père son fils, un fils son père, un parent son parent, un ami son ami, aussitôt on quitte ses armes, on dépouille les vêtements de soie, les fourrures

étrangères, tous les vêtements précieux et de couleurs variées; et l'on se couvre de vêtements noirs peu précieux, on se coupe les cheveux, on coupe la queue de ses chevaux, on se couvre soi-même et ses gens de couleurs noires. C'est ainsi que, par de telles marques de douleur et de deuil, les Espagnols pleurent la perte de ceux qui leur étaient chers; et ce deuil, par la loi commune, ne dure jamais moins d'un an. »

Ce trait de mœurs cité par Pierre le Vénérable, est d'autant plus précieux qu'il nous apprend une chose peu connue, même des savants ou des gens qui se prétendent tels, c'est qu'au douzième siècle nos aïeux ne portaient pas le deuil comme aujourd'hui, et que Pierre le Vénerable voyait avec étonnement une coutume espagnole que nous avons ensuite adoptée.

En résumé, nos citations doivent avoir prouvé que Pierre le Vénérable a écrit sur les matières les plus dignes d'exercer en tout temps l'intelligence humaine, par leur importance et leur grandeur, et surtout sur les sujets qui intéressaient le plus vivement l'époque dissertante et belliqueuse des hérésies et des croisades. On peut facilement conclure que de tels travaux supposent que l'abbaye de Cluny possédait dès lors une bibliothèque avancée et des ressources littéraires bien rares ailleurs à cette époque. Nous terminerons l'éloge bien mérité de ce grand personnage par ces paroles, que l'illustre Pierre de Poitiers adressait à Pierre le Vénérable lui-même, avec le style admiratif de son siècle : « Platon, lui disait-il, écrivit-il jamais avec plus de subtilité, Aristote avec une argumentation plus habile, Cicéron avec plus d'éclat et d'abondance? Quel grammairien fut plus pur, quel rhéteur plus orné, quel dialecticien plus fort, quel mathématicien plus serré, quel géomètre mieux réglé, quel musicien plus harmonieux, quel astronome plus pénétrant? Et si j'osais parler des saints Pères, je dirais encore que

vous avez emprunté quelques-unes de vos grandes qualités *aux quatre fleuves du paradis*, qui, d'après les saints évangélistes, arrosent et fécondent tout l'univers; car vous êtes rapide comme saint Jérôme, abondant comme saint Augustin, profond comme saint Ambroise, et clair comme saint Grégoire. »

Cependant, malgré la grande réputation des nombreux écrits de Pierre le Vénérable, on peut dire qu'il n'existe point d'édition complète de ses ouvrages, puisque les bibliothèques de Cluny et des Pères, où ils sont en plus grand nombre qu'ailleurs, ne contiennent pourtant ni les deux livres contre Mahomet, publiés depuis au tome 9 de l'*Amplissima collectio* de Martenne et Durand, ni les sermons insérés au tome cinquième du *Thesaurus anecdotorum*, ni plusieurs lettres, opuscules et chartes, qui ont eu pour éditeurs Mabillon, Martenne, d'Archery et Baluze. Une traduction de la circulaire de l'abbé de Cluny sur la mort de sa mère Rhingarde, fait partie des vies des saints d'Arnaud d'Andilly.—Un poëme de Pierre le Vénérable sur la vertu est resté manuscrit, ainsi qu'un office de la transfiguration qu'il avait composé pour l'usage de Cluny (1).

Le martyrologe de Cluny, ainsi que celui de saint Benoît, mettent Pierre le Vénérable au nombre des saints, et en rapportent plusieurs miracles. Ce grand abbé doit être rangé, selon nous, parmi les hommes les plus illustres qu'ait produits l'Auvergne, et nous le plaçons, sans balancer, bien au-dessus de Gerbert, de l'Hôpital et de Pascal lui-même, par la raison qu'étant au moins leur égal en savoir, il l'emportait sur eux par la ferveur de sa foi et par l'orthodoxie de ses principes religieux. Nous croyons ferme-

(1) Voyez sur Pierre le Vénérable la *Bibliot. Cluniac.*, p. 1410, 1505, 1535, et GALLAND, *De Franco Allodio*, p. 57; le P. TOURNEMIRE, *Hist. de l'Egl. gallic.*, t. IX; MABILLON, DUCHESNE, BRIAL, ORDERIC-VITAL; *Hist. de Cluny*, par M. Lorain; *Biograph. univ.* de Michaut, t. XXXIV.

ment que l'on ne peut être véritablement un grand homme, si l'on ne possède de grandes vertus à un degré plus éminent que les autres hommes. Or, la possession d'une foi robuste et éclairée étant à nos yeux la base des grandes vertus, celui qui la possède, à mérite égal en ce qui concerne les sciences humaines, l'emporte sur ses rivaux, et doit être, selon nos principes, réputé le plus grand homme. Tel était Pierre Maurice de Montboissier, à l'égard des trois illustres personnages auxquels les sceptiques et les indifférents de notre siècle ont élevé des statues et prodigué les plus pompeux éloges. — Éloges trompeurs, statues menteuses, élevées par l'orgueil, la ruse et le seul désir d'égarer le siècle, en rangeant des hommes éminents dans la science et dans les vertus parmi les prédécesseurs des plus condamnables principes.

Parmi le grand nombre de monuments que Pierre le Vénérable fit élever en l'honneur et à la gloire de Dieu, nous citerons particulièrement le monastère de Lavesne, situé près de la ville de Maringues, dans l'ancien archiprêtré de Billom. Il fut fondé pour vingt-quatre religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, sous la dépendance de Cluny. L'ancien pouillé du diocèse dit vingt-quatre *demoiselles*, ce qui prouve qu'elles devaient être d'origine noble. La prieure, nommée par la communauté, était perpétuelle, et devait être approuvée par l'abbé de Cluny. Le moine Rodulphe, qui a écrit la vie de Pierre-le-Vénérable, dit que, de son temps, ce monastère était renommé dans toute l'Auvergne, en raison de la piété et de la régularité des mœurs des saintes moniales qui l'habitaient (1).

(1) Inter cætera etiam mira et mirabilia quæ fecit homo Dei, hoc exstat pretiosum, monasterium scilicet virginum, quod ipse constituit, et Lavenna dicitur, quod hodiè tantæ religionis et honestatis est, quod omnibus in Arverniâ sanctitatis gratiâ præferunt. Nam nihil commune habent Deo dicatæ sanctimoniales illæ cum mundo, nisi quod vivunt. Servant suam paternam institutionem, et ab omni aspectu hominum remotæ, castum Deo templum conservant.

Quelques années seulement avant la Révolution (1781-82), ce monastère fut érigé en chapitre de chanoinesses par le roi Louis XVI, sous la protection de l'infortunée Marie-Antoinette. Le chapitre fut composé d'une abbesse ou prieure, et de quatorze chanoinesses : la prieure devait être nommée par l'abbé de Cluny, sur la présentation de trois sujets, qu'avait droit de faire le chapitre. Les chanoinesses pouvaient adopter et choisir, sous le titre de nièce, une demoiselle pour succéder à leur maison canoniale, et à une prébende à leur tour; leur noblesse devait remonter à l'an 1400 pour le côté paternel; mais il suffisait que la mère fût noble. Les chanoinesses de Lavesne portaient une croix à huit pointes, semblable à la croix de Saint-Louis; sur un des médaillons, était le portrait de la reine; sur l'autre, le chiffre du cardinal de la Rochefoucauld, abbé de Cluny, avec la légende : *Pietate et nobilitate fundavit.* La croix était suspendue à un ruban bleu moiré, un peu moins large que celui du Saint-Esprit.

On avait réuni anciennement à cette maison un monastère du même ordre, qui avait été établi à Noirétable; les chanoinesses avaient la justice moyenne et basse; la haute justice dépendait de Montgascon.

On a débité bien des erreurs au sujet de l'origine de Pierre le Vénérable, et quelques écrivains ont même osé prétendre qu'il n'appartenait point à la maison de Montboissier. L'abbé Faydit, qui ne recula jamais devant aucune espèce d'absurdités, avance, dans ses *Nouvelles remarques sur Virgile*, que c'est une sottise de la part du savant Baillet, d'avoir affecté, en écrivant la vie de Pierre le Vénérable, de lui donner le nom de Pierre-Maurice, prétendant que ce nom, ni même celui de Montboissier, n'étaient alors connus dans la famille. Cette opinion est tout à fait opposée à celle de Baluze, d'André Duchesne, du P. Anselme, de Chabrol et des meilleurs généalogistes.

Le *Nobiliaire d'Auvergne*, récemment publié par M. Bouillet, contient la généalogie complète de la maison de Montboissier, et l'on peut consulter avec fruit cet excellent ouvrage, rédigé sur les documents les plus authentiques.

Une des meilleures preuves, selon nous, que la maison de Montboissier reconnaissait Pierre le Vénérable pour un de ses membres, c'est le soin qu'ont pris, pendant plusieurs siècles, les descendants de cette illustre famille, de reproduire les noms de Pierre, d'Héracle et d'Eustache, ces deux derniers, frères du célèbre abbé de Cluny, tellement que ces noms y étaient devenus pour ainsi dire patronymiques, comme ceux d'Armand et d'Héracle dans la maison de Polignac, celui d'Aimon dans celle de la Roche-Aimon, et celui de Guérin dans celle de Montaigu-sur-Champeix.

Le château de Montboissier, où naquit Pierre le Vénérable, est situé entre Cunlhat et Sauxillanges, à peu près à distance égale de ces deux endroits, sur un monticule autrefois couvert de buis, d'où provient le nom de ***Mons Buxerius***, qu'il porte dans les plus anciennes chartes. Cette antique demeure de princes souverains n'offre plus aujourd'hui que des ruines. Avant la Révolution, on y voyait encore une vieille tour, une citerne et des murs construits en pierres pentagonales de cinq à six pieds de profondeur, sur lesquelles le canon eût été sans effet. De ces tours qui se dressaient autrefois vers le ciel avec orgueil, de ces vastes salles qui retentirent si souvent et des cris de la guerre et des chants des banquets, de ces épaisses murailles devant lesquelles vinrent échouer tant de fois les efforts et le courage de l'ennemi, il ne reste plus aujourd'hui que quelques débris couverts de lierre; car tout ce qui vient de l'homme est comme lui périssable; il n'y a que Dieu qui soit éternel: ***Debemur morti nos nostraque...***

Tandis qu'un illustre enfant de l'Auvergne gouvernait avec succès la grande abbaye bourguignone, l'évêque Ai-

meric occupait avec moins de bonheur le siége épiscopal de cette province. Vers l'année 1145, Pierre le Vénérable fut chargé, par le pape Eugène III, d'une mission fort grave auprès de l'évêque d'Auvergne. Il s'agissait principalement de faire rendre la liberté à un militaire que l'évêque retenait depuis deux ans prisonnier. Pierre, dans une lettre qu'il écrit au Saint-Père, s'excuse du retard qu'il a mis à exécuter les ordres du pape, sur l'ignorance où il a été longtemps de ces ordres, qui avaient été remis à l'évêque même par les deux clercs qui en étaient porteurs. Il énonce ensuite les accusations les plus graves contre ce prélat, qui paraît, d'après cette lettre, avoir méconnu les devoirs de son ministère. Ces reproches semblent d'autant mieux fondés, qu'Aimeric, mandé antérieurement à Rome par Innocent II, avait refusé de s'y rendre, ainsi qu'on le voit par une lettre du pape Célestin II.—Le jour de saint Martin de l'année 1131, il y avait eu une transaction entre l'évêque Aimeric, son chapitre et Pierre le Vénérable, par laquelle ce prélat donna à régir aux Bénédictins un grand nombre d'églises. Les Bénédictins cédèrent en retour à l'évêque l'église de Saint-Loup de Billom qui leur appartenait. L'Église actuelle de Saint-Loup, que nous croyons avoir remplacé celle qui fut cédée par les Bénédictins, est de la fin du treizième ou du commencement du quatorzième siècle; elle appartient au style ogival, et n'a rien de remarquable que les vastes proportions de ses trois nefs. — Le maître autel est placé sous un fort beau baldaquin (*ciborium*) à six colonnes, construit en 1701, par des frères carmes du couvent de Clermont, dont il décorait autrefois l'église.

Celle de Saint-Loup possède des reliques de son patron, évêque de Troyes au cinquième siècle, qui mérita les respects et les éloges des grands hommes de son époque, et que Sidoine Apollinaire appelait *le premier des prélats*.

Il existe, de temps immémorial, dans cette paroisse, une

procession qui se fait le jeudi saint; on y voit Notre-Seigneur affaissé sous le poids de sa croix, la Vierge, les apôtres, les saintes femmes, suivis par un grand nombre de pénitents noirs portant les instruments de la passion. Cette cérémonie, qui a lieu ordinairement le soir à la lueur des flambeaux, est d'un aspect fort imposant; en voyant ses longues files se dérouler lentement au milieu des rues sombres et tortueuses de la ville de Billom, on pourrait se croire facilement au milieu des siècles les plus fervents du moyen âge.

En 1134, Robert III, comte d'Auvergne, fit bâtir le château d'Herment, dans lequel il fit construire une église, et donna le tout à l'évêque de Clermont.

Du Fraisse rapporte qu'au commencement de l'épiscopat d'Aimeric, le vénérable Hildebert, évêque du Mans, et depuis archevêque de Tours, lui écrivit, en l'exhortant dans des termes très-éloquents, de faire en sorte que les prébendes de son église ne soient plus héréditaires par les résignations que les chanoines malades faisaient au lit de la mort, en faveur de leurs neveux ou parents. Ni le zèle de cet illustre prélat, ni les remontrances de l'évêque Aimeric, ne purent déraciner cet abus (1). Il a subsisté jusqu'à la grande persécution de 1793, qui coupa court à tous les abus qui existaient alors, par le pillage et la dévastation des temples du Seigneur et par la mort de ses ministres. — Evêques, prêtres, chanoines, moines blancs, noirs ou gris, tout disparut dans cette révolte impie des hommes contre Dieu, qu'on a nommée la révolution française.

(1) *Origine des églises de France*, p. 493.

FONDATION DE L'ABBAYE DE SEPT-FONS.

DURANT le long épiscopat d'Aymeric, on vit s'élever, dans une plaine fertile du Bourbonnais, bornée à l'orient par la Loire, et au couchant par des coteaux couverts de forêts, une abbaye devenue célèbre, qui porta d'abord le nom de Notre-Dame-de-Saint-Lieu; celui de Sept-Fons, qu'elle prit ensuite, provenait de sept fontaines qui se trouvaient dans l'endroit même où elle fut bâtie, ou plus probablement des eaux qu'on faisait venir du dehors par sept canaux différents, pour fournir aux besoins du monastère.

D'après Manriquez et toutes les traditions historiques, l'abbaye de Notre-Dame-de-Saint-Lieu remonte au douzième siècle. C'est le 18 octobre 1132, environ trente-cinq ans après l'établissement de l'ordre de Cîteaux, qu'elle fut fondée par Guichard et Guillaume de Bourbon, seigneurs de Dompierre, de cette branche de Bourbon-Lancy, issue d'Anseaume ou Ansèric, et dont la trace s'est perdue.

Ce fut l'abbaye de Fontenet, seconde fille de Clairvaux, au diocèse d'Autun, qui fournit les premiers religieux de Sept-Fons; il y vinrent au nombre de douze, avec un abbé à leur tête, selon ce qui se pratiquait dans les fondations de l'ordre. Celle de la nouvelle abbaye avait été approuvée par les bulles d'Adrien IV, en 1156, et d'Alexandre III, en 1164. L'église, selon l'usage général de Cîteaux, fut dédiée à la sainte Vierge, sous le vocable de son Assomption.

Richard était abbé de Sept-Fons en 1150; c'est par lui que commence la chronologie de ces abbés, dont aucun ne s'est distingué par des actes bien remarquables, quoique plusieurs aient laissé des noms dignes de respect par les fondations pieuses qu'ils ont faites et par la vie exemplaire qu'ils ont menée.

Pendant l'espace de près de cinq cents ans, cette abbaye subit à différentes époques toutes les vicissitudes auxquelles est assujettie la vie de l'homme et celle de ses œuvres, et auxquelles rien ne peut plus ou moins échapper. Elle avait joui de quelque splendeur vers le milieu du seizième siècle, sous l'administration sage et paternelle de Charles Alleboust, qui fut depuis évêque d'Autun. Elle se maintint florissante jusqu'au milieu du dix-septième siècle, époque où mourut Claude de Bonay, fils du seigneur de Vaumes, qui la gouverna sagement pendant plus de quarante années.

Mais par suite des malheurs des temps, et surtout des principes de licence et de désordre qui s'étaient introduits

avec la grande révolte luthérienne et calviniste, dans la société tout entière, ni l'autorité des souvenirs, ni la sainteté de leurs promesses, ne purent empêcher les religieux de se laisser aller au relâchement et même à l'oubli de la règle. L'état du monastère devint si déplorable, qu'au moment de la réforme qu'il subit en 1663, il ne comptait plus que quatre religieux, sous la conduite de dom Eustache de Beaufort, trente-deuxième abbé, qui, dès l'âge de vingt ans, avait été mis à la tête de cette communauté sur la présentation du cardinal de Mazarin.

Homme du monde comme Rancé, son ami et son contemporain, et environné comme lui des écueils d'un grand nom et d'une naissance illustre, Beaufort eut aussi ses jours d'égarement et de délire, et comme lui son moment de repentir, d'inspiration et de lumière divine.

Rancé réforma la Trappe, on sait au prix de quels sacrifices. Dom Eustache de Beaufort voulut réformer et réforma Sept-Fons, quoique ce noble et saint projet fût entouré de difficultés non moins grandes.

Nous croyons qu'on a beaucoup trop écrit sur le célèbre abbé de Rancé. Il y a des faiblesses et des misères de l'âme qu'il faut au moins respecter par le silence, quand on peut admirer à côté d'elles tant de ces vertus qui sont autant de nobles victoires.

Après avoir renvoyé les quatre moines qui restaient, en leur donnant une pension convenable, Eustache de Beaufort reçut à leur place des novices, et la Providence bénit tellement son zèle, que dans l'espace de quelques années, il se vit à la tête d'une nombreuse et sainte communauté. La réforme de Sept-Fons fut aussi complète que celle de la Trappe : les mortifications furent les mêmes, à l'exception de l'usage du beurre qui fut conservé, et de celui du vin, qui ne fut point aboli par une résolution spéciale, mais seulement par la pauvreté. Cependant cette réforme,

quelque rigoureuse qu'elle puisse paraître, n'était que l'observance littérale de la règle de saint Benoît, à savoir : la stabilité dans le monastère, le travail des mains, le silence perpétuel, l'abstinence de chair, de poisson et d'œufs, l'hospitalité, la privation de tout divertissement et de toute récréation, et l'obéissance à un seul chef, qui était l'abbé. Toutes ces choses s'observaient dans l'ordre de Cîteaux, les premières années de son institution, par les pères qui l'ont fondé. C'est ainsi qu'avec quatre mille livres de rente, sans secours de la sacristie et sans quêtes, la maison de Sept-Fons entretenait, au commencement du dix-huitième siècle, cent quarante personnes, dont soixante-quinze religieux, parmi lesquels vingt-deux étaient prêtres, et recevait toute l'année les hôtes qui se présentaient, mais que la règle défendait de garder plus de trois jours.

L'ancienne maison conventuelle, qui occupait une grande étendue de terrain, n'offrait qu'un amas confus de bâtiments qui entouraient plusieurs cours. Dom Dorothée de Jalloutz, trente-septième abbé, avait pourtant régularisé quelques parties du monastère, prolongé et embelli l'église, qui était très-longue et très-étroite. Le soir, elle n'était éclairée que par une seule lampe, ce qui donnait aux cérémonies nocturnes quelque chose de plus imposant et de plus religieux. Cette longue nef, où ceux qui la parcouraient ne paraissaient que des ombres, offrait, dans le silence de la nuit, quelque idée du chemin de l'éternité.

En 1759, l'abbaye du Grand-Val-des-Choux, dont nous avons eu occasion de parler, fut réunie à Sept-Fons, et cette réunion, en augmentant les revenus de l'abbaye, augmenta également le nombre des religieux.

Lorsque, à l'époque révolutionnaire, le vent des ruines souffla partout et avec tant de violence sur les saints asiles offerts à la piété des fidèles, Sept-Fons, au lieu de la tristesse et du silence de la religion, n'avait conservé, jus-

qu'à nos jours, que le silence et la tristesse des tombeaux. Ses bâtiments déserts offraient cependant aux hommes du monde l'espoir de les voir un jour utilisés par un magnifique établissement industriel, une grande ferme-modèle ou un vaste dépôt de mendicité. La Providence, qui avait d'autres vues que celles des économistes, a consacré ces désirs plus heureusement qu'on ne s'y attendait, en ramenant à Sept-Fons l'agriculture et l'industrie entre les mains et aux ordres de la religion.

Nous parlerons plus tard, et dans une autre partie de cet ouvrage, des causes qui ont amené, en **1845**, les trappistes de Notre-Dame-du-Gard, près d'Amiens, dans l'ancienne abbaye de Notre-Dame-de-Saint-Lieu. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, entre le monastère qui y est établi et celui qu'admiraient nos pères, il n'y a qu'une différence, c'est que Notre-Dame-de-Saint-Lieu, qui, à la fin du dernier siècle, jouissait de l'heureuse indépendance que procure la fortune, n'a plus en ce moment pour héritage que la pauvreté et les espérances des religieux dans la charité des fidèles.

Ce fut aussi sous l'évêque Aimeric que le clergé de l'abbaye de Saint-André-les-Clermont prit la réforme de saint Nortbert, premier instituteur des chanoines réguliers établis à Prémontré, en Picardie, dont ils ont pris le nom. A cette époque, Guillaume VII, comte d'Auvergne, et Jeanne de Calabre, sa femme, firent de grandes réparations à cette abbaye, et lui donnèrent de vastes domaines. L'un et l'autre voulurent être enterrés dans l'église de cette abbaye; ils imposèrent même à l'abbé et à ses religieux l'obligation de faire rechercher leurs corps et de les faire transporter dans le lieu qu'ils avaient choisi pour leur sépulture, s'ils venaient à mourir dans la guerre contre les Sarrasins, ou ailleurs hors du royaume de France. Quelques comtes et dauphins d'Auvergne ont été également enterrés dans l'église

de Saint-André (1), qui a été détruite dans la Révolution. Le cœur et les entrailles de Louis VIII, roi de France, y avaient été inhumés.

L'église de Saint-André n'avait rien de remarquable que la hauteur de ses voûtes, et six grands tableaux qui se voyaient dans le chœur, et qui représentaient quelques traits de la vie de saint Nortbert. Le clocher était une tour octogone, dont on avait été obligé de diminuer la grande élévation, par crainte que son poids n'enfonçât les voûtes. Parmi les reliques qu'on conservait dans cette église, il y avait un doigt de saint Sébastien, que l'on disait être encore couvert de chair, ainsi que le corps de saint Tygride, archidiacre de Clermont, qui y avait été enterré.

Au milieu du magnifique enclos qui entourait cette abbaye, on voyait encore, vers la fin du dix-septième siècle, un ancien temple, bâti sur le modèle du Panthéon de Rome, que les religieux de cette époque, moins instruits sans doute que leurs prédécesseurs, firent abattre au grand regret des amateurs de l'antiquité. Il est à remarquer que, pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, on voua impitoyablement à la destruction tout ce qui était vénérable par son antiquité. Les Protestants y travaillèrent avec l'instinct de la haine, les Catholiques avec l'ardeur de l'ignorance; c'est ainsi que procédèrent les moines de Saint-André.

Près de l'église de l'abbaye, il en existait une plus petite, dédiée à saint Martin, mais plus connue sous le nom de

(1) Le savant auteur de la *Chronologie des évêques de Clermont* (M. Gonod) s'est trompé, en attribuant à Guillaume, comte d'Auvergne, et à Jeanne de Calabre, sa femme, la *fondation* de l'abbaye de Saint-André. Ils ne firent que restaurer cette abbaye, qui était fort ancienne, ainsi que le dit Savaron dans ses notes sur l'ancien manuscrit *De sanctis ecclesiis et monasteriis Claromontii*, p. 360. « De qua GREGOR. TURON., l. IV, *Hist.*, c. 31, *Simile et in basilica B. Andreæ de Lychnis Lucentibus*, *Aritali-fecit*, etc. » Quam ævi senio collapsum *restauravit* Wilelmus Comes et Delphinus Arverniæ, anno Domini 1149, vetus charta, ibique religiosa ordinis Præmonstratensis instituit.

Sainte-Catherine ; c'était une paroisse de laquelle dépendait une partie du faubourg de Passeport et le village de Villars. On y conservait les corps de saint Pégonce et de saint Marcel. Cette église fut abandonnée au dix-huitième siècle, et les fonctions curiales se firent depuis lors à l'abbaye.

Les religieux de Saint-André jouissaient de plusieurs droits et priviléges, dont le plus singulier était celui que les titres nommaient *le droit de noce ou de mariage*. Il consistait en ce que les nouveaux mariés offraient à l'église de Saint-André treize deniers , dont ils prenaient quittance du supérieur. L'usage de ce droit se pratiquait encore au commencement du seizième siècle. « C'était, suivant Audigier, » un reste de la puissance absolue que le mari avait sur sa » femme , aux termes de la loi salique. Par cette forme , » les mariés feignaient d'acheter ce droit de l'église , à qui » les comtes d'Auvergne l'avaient cédé. »

Il y aurait certes , pour quelques savants de nos jours , dans cette ancienne coutume, une belle occasion de déblatérer contre les seigneurs ecclésiastiques du moyen âge , et de voir dans le droit dont nous venons de parler et dans les *treize* deniers que les mariés offraient à l'église , le rachat de quelque droit aussi déshonorant pour celui qui le souffre que pour celui qui l'exige. Un savant et spirituel auteur a fait dernièrement justice de toutes ces calomnies, rabâchées et ressassées à satiété (1).

Ce droit des moines de Saint-André me rappelle le dicton populaire des moines du Mont-Auriol : *Mener la mariée au moustier*, c'est-à-dire au couvent. Voici, selon nous, l'origine de ce dicton , qui pourrait bien être la même que celle du droit payé à l'église de Saint-André.

Jusqu'au onzième siècle , la déclaration solennelle du

(1) Voyez *Le droit du seigneur au moyen âge*, par Louis Veuillot.

mariage se faisait d'abord au *mallum*, chef-lieu du canton, en présence des parents et des amis. C'était notre mariage civil. L'Église, par des raisons faciles à comprendre, décida que ce premier acte de l'union matrimoniale serait réuni à l'acte religieux et se ferait à la porte de l'église ; c'était là qu'on lisait le *libellum dotis*. Comme en beaucoup de lieux, et particulièrement sur les terres ecclésiastiques, le monastère était l'église principale où les sacrements s'administraient, de là est venu le proverbe : *Mener la mariée au moustier*. C'était tout simplement la mener à la mairie et à la paroisse.

Encore un mot sur les moines de Saint-André.

On trouve, dans un acte de 1206, que l'abbé et les religieux de ce monastère, reconnaissent recevoir en pur don et grâce l'AUMÔNE que le chapitre cathédral de Clermont leur fait annuellement, et promettent en même temps de ne jamais exiger ce bienfait comme une dette de l'année (1). Nous croyons qu'il y a, dans cette transaction, beaucoup trop d'humilité de la part des moines, et beaucoup trop d'orgueil de la part des chanoines, pour qu'il y ait sincérité.

L'abbaye de Saint-André portait *d'or au dauphin d'azur, cresté, oreillé et barbelé d'argent, avec la crosse et la mitre pour cimier*.

En l'année 1142, le bienheureux Étienne de Mercœur prit la règle de l'évêque Aimeric, et fonda l'abbaye de Basine, en Limousin ; à son exemple, Begon d'Escorailles renonça aux armes, et se fit moine à Sainte-Basine ; il fut depuis abbé de Valette.

(1) *Arch. dép.*, Arm. 18, sac B, c. 14.

ÉTIENNE VI, CINQUANTE SEPTIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

AIMERIC mourut en 1150, et eut pour successeur Étienne VI, cinquante-septième évêque d'Auvergne, fils de Béraud, seigneur de Mercœur *(Stephanus de Mercorio, de Mercurio, de Merculio)* (1).

Guillaume VII, comte d'Auvergne et de Velay, mort en 1136, eut deux fils : 1° Robert III, marié à Marquise d'Albon, fille du dauphin de Viennois,

(1) Voyez, sur l'illustre maison de Mercœur, la vie de saint Odilon.

qui fut père de Guillaume VIII, dit le Jeune; 2° Guillaume IX, dit le Vieux, dont la querelle de succession avec son neveu Guillaume VIII arma la France contre l'Angleterre. L'oncle et le neveu, après avoir été longtemps ennemis, se réconcilièrent, et s'unirent au vicomte de Polignac pour ravager les terres ecclésiastiques des évêchés de Clermont et du Puy. Lorsque le pape Alexandre III vint en Auvergne en 1162, la crainte des foudres de l'Église engagea Guillaume IX à s'accommoder avec l'évêque Étienne, et cet accord fut confirmé par le pape. Mais, après le départ du Pontife, les comtes se réunirent de nouveau pour recommencer leurs déprédations. Ils ravagèrent, entre autres, la ville de Brioude. Nouvelles plaintes de la part de l'évêque d'Auvergne et des chanoines de Brioude. Le pape excommunie les deux comtes d'Auvergne et le vicomte de Polignac par une bulle datée de Paris, le 20 mars 1163. Guillaume IX, excommunié, alla trouver le pape à Tours, et en obtint l'absolution; mais son repentir était si peu sincère, qu'il renouvela presque aussitôt ses anciennes courses sur les terres de l'Eglise. Alors les évêques d'Auvergne et du Velay, ainsi que les abbés de ces deux provinces, sollicitèrent l'appui du roi Louis-le-Jeune, qui vint à leur aide avec une armée. Les comtes d'Auvergne, ainsi que le vicomte de Polignac, ayant résisté aux armes du roi, furent vaincus et faits prisonniers. Ils invoquèrent en vain l'appui d'Henri II, roi d'Angleterre, qu'ils disaient être leur suzerain : le roi les retint prisonniers, jusqu'à ce qu'il se fut assuré de la sincérité de leur repentir. Mais à peine les deux comtes furent-ils rendus à la liberté, qu'ils se brouillèrent de nouveau, et attirèrent successivement en Auvergne les armées de France et d'Angleterre (1163-1169). Un accommodement les réconcilia: ce fut la possession indivise entre eux de la ville de Clermont, et la cession à Guillaume-le-Jeune de la partie de la Limagne dont Vodable devint le

chef-lieu. Ce fut ainsi que la branche aînée se trouva dépossédée de la partie la plus considérable du comté d'Auvergne, qui demeura à la cadette. Le prince dépossédé prit le titre de dauphin, qu'il adopta du dauphin de Viennois, son aïeul maternel, dont il prit aussi les armoiries, emblêmes de ce surnom. La partie de l'Auvergne qui demeura à la branche aînée, par le traité de 1169, s'appela dès lors le dauphiné d'Auvergne. Ce traité assurait à Guillaume, premier dauphin, Vodable, Ludesse, Issoire, le Cheylar, Tourzel, Meilhaud, Saint-Ilpize, Combronde, Langeac, Saint-Hérem, Saligny, etc., avec la moitié de la ville de Clermont et le comté de Velay. C'est à partir de ce partage que lui et ses descendants ont porté les titres de comtes de Clermont, de Montferrand, dauphins d'Auvergne et comtes du Puy. Guillaume VII, comte d'Auvergne et de Montferrand, succéda à Robert, comte d'Auvergne, son père, en 1148, à quel temps il termina le différend existant depuis longtemps entre Guillaume VI, son aïeul, et l'évêque de Clermont, en raison des droits que l'Eglise de Clermont prétendait avoir sur la ville de Montferrand. Dans l'acte d'homologation de ce traité par le roi Louis-le-Jeune, en 1145, ce comte, de l'avis de ses barons, avait cédé à l'évêque Aimeric et à son Eglise les revenus de la ville et seigneurie de Montferrand; il avait été ajouté que dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants, il donnait la ville de Montferrand et ses apports à l'évêque de Clermont. Il donne dès ce moment deux maisons, l'une à l'évêque, l'autre aux chanoines. Les hommes de Clermont devaient avoir les mêmes droits dans Montferrand que ceux de cette ville.

Vers l'année 1169, saint Thomas Becket, évêque de Cantorbéry, exilé d'Angleterre par le roi Henri II, vint chercher un refuge à Clermont, après avoir passé quelque temps à la cour du roi Louis-le-Jeune. Thomas mena une vie si sainte,

qu'en souvenir de ses vertus, l'évêque Robert et la noblesse d'Auvergne firent tracer, vers l'an 1226, les principales circonstances de sa vie et de son martyre, sur les vitres du chœur de l'église des Cordeliers de Montferrand. Alexandre III l'a fait mettre au nombre des saints.

En l'année 1169, Guillaume VIII confirma le don qu'avait fait Guillaume VII, son aïeul, de l'église de Montferrand au pape Calixte II, et qu'à sa prière, ce pape avait ensuite concédée à saint Robert et aux moines de la Chaise-Dieu, qui y établirent par la suite un prieuré. Cette église, alors sous le vocable de saint Martial, était une des deux paroisses de la ville de Montferrand. Comme elle était située hors des murs, les fonctions curiales se faisaient en partie, primitivement, dans la chapelle du bailliage, et, plus tard, dans la collégiale, après sa fondation dont nous parlerons dans le siècle suivant.



SAINT GILBERT, FONDATEUR ET ABBÉ DE NEUF-FONTAINES. SAINTE PÉTRONILLE, RELIGIEUSE. — SAINTE PONCIE, VIERGE. FONDATION DE DIVERS MONASTÈRES.

TANDIS qu'Étienne VI était évêque d'Auvergne, vivait saint Gilbert, fondateur et premier abbé de l'abbaye de Neuf-Fontaines, en Bourbonnais. Albert de Miré, auteur des *Chroniques de l'ordre des Prémontrés*, parle de ce saint comme ayant été l'un des plus riches et des plus grands seigneurs de l'Italie. Cet auteur se trompe : Gilbert était issu d'une ancienne et noble famille d'Auvergne. Le martyrologe de France, sans indiquer le lieu de sa naissance, dit que Gil-

bert sut joindre les pratiques de la vertu à la profession des armes ; il ajoute que Louis-le-Jeune, s'étant croisé pour le recouvrement de la Terre-Sainte, en 1147, après s'être assuré de son mérite et de sa valeur, le fit général de son armée. A son départ d'Italie, Gilbert ordonna à sa femme Pétronille, dame d'une grande sainteté, de donner tous les jours aux pauvres la valeur de ce qu'on lui servait à table quand il était à la maison. Les dissensions des Chrétiens ayant rendu vains tous les efforts qui furent faits pour conquérir la Palestine, le roi revint en France, ramenant Gilbert à sa suite. Ce saint personnage, voulant entièrement se retirer du monde pour passer le reste de ses jours dans la prière et la solitude, fit vendre par sa femme Pétronille tous les biens qu'il possédait, en donna la moitié aux pauvres, et employa le reste à bâtir près de Saint-Pourçain, qui faisait alors partie de la basse Auvergne, un couvent au lieu de l'Echelle, où sa femme et Poncie, sa fille, se retirèrent et y passèrent leurs jours dans la pratique de toutes les vertus (ann. 1150.)— Saint Gilbert bâtit, l'année suivante, un autre couvent au milieu d'un grand bois appelé Neuf-Fontaines, dans le voisinage de l'Echelle, sous le titre de saint Gilbert, où il prit lui-même l'habit de Prémontré. Le fonds fut donné par Hugues de Châtillon, seigneur d'École. Cet ordre, qui était alors dans sa vigueur primitive, avait été établi comme nous l'avons dit ailleurs, vers l'an 1116 ou 1120. La vie de saint Gilbert fut un jeûne continuel ; son linge consistait en un rude cilice, et ses habits étaient de l'étoffe la plus grossière. Enfin, chargé de jours et de mérites, ce saint abbé rendit son âme à Dieu, au monastère de l'Échelle, le 4 février 1170. Il fut enseveli à l'abbaye de Neuf-Fontaines, où plusieurs miracles ont été opérés sur son tombeau. Les femmes qui n'avaient point assez de lait pour nourrir leurs enfants, y faisaient autrefois des neuvaines. Sainte Pétronille et sainte Poncie moururent à l'Échelle en odeur de

sainteté, et ont été placées dans le martyrologe de France. L'abbaye de Saint-André de Clermont était soumise immédiatement à celle de Saint-Gilbert de Neuf-Fontaines. — Ce fut vers le milieu du douzième siècle, et sous l'épiscopat d'Étienne VI, que fut fondé le monastère de Courpière, de l'ordre de saint Benoît. La prieure partageait la souveraineté de cette ville avec l'évêque de Clermont. Les curés et sociétaires de l'église de Courpière ne pouvaient accepter don ni fondation que du consentement de la prieure, ni sans lui en laisser la moitié; ils ne pouvaient non plus célébrer aucune messe à haute voix, ni autre office, que par sa permission et sous le chant des religieuses, qui avaient droit d'assister et répondre à tous les services célébrés à haute voix. Vers l'année 1630, Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, voulut réformer cet usage, mais un arrêt de 1639 maintint les religieuses dans leur droit et possession.

A peu près à la même époque (1144), au sein d'une vallée froide et profonde, située dans la partie la plus occidentale de l'Auvergne, fut fondé un couvent qui acquit bientôt un grand renom de sainteté dans la province : voici à quelle occasion. Un religieux bénédictin du prieuré de Marsat, près de Riom, revenant de la Terre-Sainte, s'égara dans les bois qui couvraient alors les bords du Chavanon. La vue du lieu sauvage dans lequel il se trouvait, lui inspira l'idée d'y bâtir un ermitage. Il exécuta peu après son projet, avec l'assentiment d'Eustache de Montboissier, abbé de Mauzac et collateur du prieuré de Marsat. Le solitaire y éleva une petite chapelle à l'instar de celle de Nazareth, qu'il appela *la Celle* ou chambre de Notre-Dame, d'où dériva le nom de *la Cellette*, qu'elle a conservé jusqu'à ce jour. Le religieux étant mort, les abbés de Mauzac annexèrent cette chapelle à leur monastère et la gardèrent pendant près de deux siècles. En l'année 1445, les Franciscains de Murat, chassés de leur couvent par les Anglais qui rava-

geaient la province, demandèrent aux Bénédictins de Mauzac la permission de s'établir à la Cellette. Cette demande, d'abord refusée, fut ensuite accordée à la sollicitation des vicomtes de Turenne et de Ventadour et de messire Bleyvet-le-Loup, baron de Beauvoir et seigneur de Préchonnet, qui intercédèrent pour les Franciscains auprès de Louis de Banson, abbé de Mauzac. L'abbé exigea que les Franciscains payassent à son monastère, le jour de la Saint-Michel, une redevance annuelle d'une livre de cire blanche, en signe de vassalité ; qu'ils lui remissent toutes les offrandes pécuniaires faites par les fidèles, et tous les dons des pèlerins; enfin qu'ils lui fissent bâtir une demeure convenable, avec une écurie et une boulangerie, afin que les abbés de Mauzac pussent venir y habiter quand ils le jugeraient convenable. Ces dures conditions furent acceptées par les Franciscains, qui s'établirent à la Cellette la veille de Noël 1448.

Ces bons religieux acquirent bientôt un saint renom dans le pays par leur grande charité et par les soins constants qu'ils apportèrent à soulager toutes les misères humaines. Les premiers peut-être en France, au moins des premiers, ils fondèrent un pénitentiaire pour les repris de justice, ainsi qu'un hospice pour les aliénés. Ce pieux et charitable exemple fut imité par les Cordeliers de Vic-le-Comte, de Riom, de Montferrand et de plusieurs autres villes. C'est à la religion seule qu'il est donné de guérir efficacement les plaies de l'âme et celles du corps ; c'est aux hommes religieux seuls qu'il appartient de créer et de mettre en pratique des règlements pleins de justice, d'affection et d'une rigide fermeté. Comment des sceptiques indifférents pourraient-ils avec fruit régénérer, par les préceptes du Christ et par les mortifications des sens, ces instruments de crimes, qui ne peuvent être purifiés que par le contact d'hommes éminemment vertueux? Nous voyons chaque jour à l'œuvre les philanthropes de notre siècle, et le peu de succès de

leurs efforts est trop évident pour ne pas frapper tous les yeux.

L'église du monastère de la Cellette, bâtie vers la fin du quinzième siècle, était dédiée à saint François d'Assise. Le concours des fidèles qui venaient invoquer le protecteur des troupeaux, était immense, et les oblations étaient abondantes dans cette église. On offrait au saint les premiers veaux et les premiers agneaux; souvent même, dit Fodéré, dans les grandes calamités, *on donnait la vache et la brebis.* Le couvent recevait des présents magnifiques en ornements, calices, ciboires, encensoirs et autres objets destinés au service des autels. Les religieux acquirent bientôt une si grande réputation de science et de vertu, qu'on disait proverbialement, pour désigner un homme de mérite : *Voilà un grand personnage, presque aussi docte que les bons Pères de la Cellette.* On disait également pour justifier une obstination à ne pas croire une chose : *Je n'en crois rien, pas même si les Pères de la Cellette le disaient.*

Ce couvent a produit anciennement des hommes d'une grande réputation, entre autres le P. Didier, élu ministre de la province de Bourgogne, en 1526. Ce Père assista à un chapitre général de l'ordre à Assise, et se fit remarquer entre tous les provinciaux de deçà les monts. On nomme aussi Jean Oséri, gardien de la Cellette, qu'il avait gouvernée longtemps avec beaucoup de sagesse. — Le dernier gardien de ce monastère fut Jean Abeilhon, du Puy, qui vit son couvent disparaître dans la tempête de 1793. Après avoir été pillée et dévastée, la Cellette, vendue plusieurs fois, fut enfin acquise, le 9 juillet 1830, par la société qui avait pour chef le docteur Tissot, plus connu sous le nom de P. Hilarion. Depuis cette époque, cet établissement a repris la destination que lui avaient donnée les anciens Cordeliers; les frères de l'Assomption de Sainte-Marie, qui s'y sont établis, se sont consacrés avec succès au traitement

des aliénés, et remplissent cette tâche pénible avec le dévouement sublime de la charité évangélique (1).

Avides de croyances religieuses, ainsi que de tout ce qui peut leur montrer la puissance et la bonté de Dieu, les montagnards d'alentour racontaient jadis, et racontent encore de nos jours, bien des miracles opérés par l'intercession des anciens Pères de la Cellette. Un des plus populaires de ces récits, qui font le charme des veillées d'hiver de la montagne, est celui dans lequel est rapportée la manière miraculeuse dont un de ces bons Pères sauva, par sa seule parole, de la dent d'un loup affamé, une pauvre jeune fille et sa chèvre, que l'animal carnassier tenait déjà dans ses griffes, prêt à les dévorer. On montre même aujourd'hui les traces miraculeuses laissées sur le rocher, par les pieds du religieux et de la chevrière, ainsi que les pattes du loup et de la chèvre, que le temps n'a pu effacer.

Le douzième siècle fut la grande ère monastique en Auvergne. Ce fut à cette époque et vers l'année 1147, que les fils de saint Bruno vinrent s'établir sur les bords pittoresques de la Sioule, dans une vallée, près des Ancizes, qu'ils nommèrent Port-Sainte-Marie. Ils y avaient été appelés par un seigneur de l'ancienne et noble famille de Saint-Quentin (2), près Ebreuil, qui leur fit bâtir un beau monastère, à la seule condition que, si l'aîné de sa maison tombait jamais dans l'indigence, ils seraient obligés de le loger, nourrir et habiller, de lui fournir heaume, cuirasse et bonne lance, de lui entretenir un écuyer, un cheval de bataille, deux lévriers et trois faucons (3). Les comtes d'Auvergne enrichirent les Chartreux de riches donations; mais les grandes richesses

(1) Voyez sur la Cellette la notice de M. l'abbé Cohadon, ainsi que le mémoire de M. le docteur Nivet.

(2) Cette famille, déjà ancienne au treizième siècle, était représentée à l'époque de la révolution, par M. Saint-Quentin de Beaufort, chevalier de Saint-Louis.

(3) AUDIGIER, *Hist. mss. d'Auvergne*, art. *la Chartreuse Sainte-Marie*. PIGANIOL.

de ces bons Pères ne leur appartenaient réellement point : elles étaient le patrimoine des pauvres, dont ils s'établirent les protecteurs et les gardiens. Entre autres concessions, Guy II, comte d'Auvergne, leur fit don du four situé hors de son château de Riom, ainsi que de cinq livres de rentes pour acheter du sel (1). La Chartreuse du Port-Sainte-Marie a subi le sort commun à presque tous les établissements monastiques. Ses ruines, éparses sur les bords de la Sioule, attestent le passage des mauvais jours. Un religieux de la Grande-Chartreuse a exprimé le désir que les Pères de cet ordre avait eu plusieurs fois, d'y établir un nouveau monastère ; mais des difficultés insurmontables ont toujours empêché de le réaliser. Le dernier prieur de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie a été le trop fameux dom Gerle, originaire de Riom, envoyé aux États-Généraux de 89, par le clergé de cette ville, où il se distingua par sa conduite révolutionnaire. La présence d'un Chartreux dans une assemblée délibérante était à elle seule une révolution.

Depuis longtemps l'empiètement des évêques d'Auvergne, sur l'indépendance des monastères, se poursuivait avec beaucoup de persévérance. Jaloux d'étendre leur autorité, ces prélats allaient même quelquefois, dit-on, jusqu'à fermer les yeux sur les déprédations que commettaient les seigneurs sur les terres des abbayes. Armand de Montboissier, abbé de Manglieu, se plaignit vivement au roi Louis-le-Jeune (1173) de ce qu'un certain Chatard-Bozot, chef de routiers, pillait ses domaines et s'était emparé du droit de péage sur le chemin, où il arrêtait les pèlerins qui venaient porter leurs offrandes à Saint-Sébastien. En vain l'abbé avait-il porté ses plaintes à Etienne de Mercœur, son évêque, celui-ci ne l'avait point écouté. Le roi écrivit à l'évêque de protéger Manglieu ; mais Etienne ne voulut

(1) Baluze, *Hist. génér. d'Auv.*, t. II, p. 84.

accorder cette protection qu'à la condition qu'Armand se déclarerait son vassal. Ce système de vasselage fut constamment poursuivi par les évêques, jusqu'à ce qu'ils eussent rangé sous leur autorité tous les monastères de la province.

Après la mort d'Adrien IV, Roland Rainuce fut élu pape, et prit le nom d'Alexandre III. Mais, sur les vingt-cinq cardinaux qui concoururent à son élection, trois choisirent Octavien, qui se fit appeler Victor IV. — L'empereur Frédéric Barberousse ayant pris le parti de l'antipape, Alexandre fut forcé de se réfugier en France. Il vint à Clermont, où il tint un concile pendant les mois d'août et de septembre 1161, dans lequel il excommunia l'empereur, ainsi que l'antipape et ses adhérents.

Tous ces événements arrivèrent sous l'épiscopat d'Étienne de Mercœur, qui mourut le 26 janvier 1169.

Nous croyons devoir rapporter ici un trait de mœurs, qui se rattache à une coutume particulière aux temps du moyen âge, où il était passé en usage que, dans certaines circonstances, les citoyens avaient le droit de vider leurs contestations privées par la voie des armes. Le tribunal saisi n'était plus alors que le juge du combat : le fait en litige, attesté vrai par la victoire, demeurait constant ; il acquérait force de chose jugée : c'était *le jugement de Dieu.* Gain de cause était assuré au plus fort, et, comme le disent les lois anciennes, *cui Deus fortiam dedit.* Cette jurisprudence, qui, appréciée d'après nos mœurs actuelles et d'après notre organisation sociale, à laquelle nous rapportons toutes nos idées, nous paraît monstrueuse, était cependant régie par les règles les plus sages. On avait fini par ériger en code complet tous les usages qui devaient être suivis dans le combat, et l'on s'était efforcé à assurer à chacun des combattants l'exercice de droits égaux ; aussi doit-on voir autre chose qu'une œuvre de barbarie dans cette institution, qui jugée

sous son véritable point de vue, était une œuvre de nécessité politique. Ce n'est point parce que la cause du plus fort doit toujours être considérée comme la plus juste, ce n'est point parce que Dieu a prononcé lui-même la sentence, que celui qui sort victorieux du combat a obtenu jugement en sa faveur, mais parce qu'il existe alors une décision contre laquelle il est impossible de protester, et qui recevra son exécution sans qu'elle puisse devenir l'occasion d'un trouble dans l'État. Cette institution, qui paraissait établie depuis un temps immémorial chez quelques-unes des peuplades qui ont envahi la France, a dû prendre un grand développement avec l'organisation féodale, qui n'était fondée que sur l'emploi de la force matérielle. Tous les seigneurs, se considérant comme indépendants l'un de l'autre, et pour ainsi dire comme les chefs d'un État particulier, ne reconnaissaient que les règles du droit public qui régit les rapports de nation à nation ; et de fait, *les combats judiciaires* n'étaient que l'application du droit de guerre à des intérêts privés.

Or, il arriva qu'en l'année 1178, Aimeric, coseigneur de Saint-Céré, en Quercy, fut accusé par-devant la cour de Raymond II, vicomte de Turenne, par Hugues Rigal de Saint-Céré, d'avoir tué par trahison Astorg, leur frère et cousin ; ce qu'ils affirmèrent par serment sur la croix qui leur fut présentée par les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Aimeric ayant soutenu qu'il était accusé à faux, la cour du vicomte jugea et ordonna qu'il devait se purger du crime dont on l'accusait, par un duel contre une personne qui lui fût égale en richesses, en valeur et en noblesse. Le combat fut assigné à Beaulieu, le mardi 27 janvier 1178, auquel jour se trouvèrent en cette ville le vicomte de Turenne, Aimar V, vicomte de Limoges ; Archambaud V, vicomte de Gimel ; les seigneurs de Lastours, de Chabannais, de Gourdon, de Castelnau et grand nombre d'autres

venus de l'Auvergne, du Quercy, du Rouergue et du Limousin. Mais de tous les chevaliers présentés par Hugues et Rigal de Saint-Céré, pour entrer en lice avec Aimeric, il n'y eut que Géraud, seigneur de Fontanges, dans le voisinage de Salers, qui voulut accepter le combat.—Géraud, qu'un acte de la même année qualifie du titre de *miles illustris* (illustre guerrier), était le chef d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de la haute Auvergne, dans laquelle se sont conservées jusqu'à nos jours les traditions d'honneur, de vaillance et de fidélité, qui ont été pendant tant de siècles le plus bel apanage de cette illustre maison.—Le combat eut lieu le jeudi 29 janvier, en présence de toute l'assemblée. Aimeric, vaincu, perdit la vie; ses biens furent confisqués au profit du vicomte de Turenne, qui, de l'avis des chevaliers, les rendit à ses enfants.

Quoique les combats judiciaires aient été en grand honneur, tant que la puissance publique n'eut pas acquis une force réelle, et quoiqu'ils constituassent aux yeux des peuples *le jugement de Dieu*, il paraît certain que jamais ils ne furent admis pour les affaires qui se traitaient devant les juges ecclésiastiques, non pas seulement à cause de la maxime que *l'Eglise abhorre le sang*, mais parce qu'il n'était point à craindre qu'une sentence ecclésiastique demeurât sans exécution. Ces sentences s'appuyaient sur une autorité morale bien autrement puissante que la force matérielle : la crainte de l'excommunication suffisait pour leur assurer le respect de tous. Ce fut saint Louis qui s'appliqua avec le plus de persévérance à abolir cet usage, qu'il proscrivit formellement dans les tribunaux de ses domaines. Les ordonnances de ce prince, connues sous le nom *d'établissements*, et qui constituent la première législation française, ne permettaient plus de recourir au combat. Dans le siècle suivant, une déclaration générale, du 16 avril 1833, fit la défense formelle aux juges d'autoriser les combats judi-

ciaires ; néanmoins, un combat de cette nature, ordonné entre deux seigneurs par le parlement de Paris, eut encore lieu en 1386, mais ce fut heureusement le dernier (1).

Nous avons dit précédemment que le douzième siècle avait été la grande ère monastique en Auvergne. Ce fut l'époque à laquelle y pénétra la réforme cistercienne, opérée primitivement, dans l'ordre de saint Benoît, par saint Robert de Molesmes, réforme qui reçut un nouvel éclat du nom, des talents et des vertus du célèbre fondateur de Clairvaux.—L'influence exercée par saint Bernard fut si grande, et ses disciples se multiplièrent tellement, qu'ils formèrent la plus grande partie des communautés cisterciennes, et que le nom de *Bernardins*, donné primitivement aux religieux dépendant de Clairvaux passa bientôt à tous les autres.

Montpeyroux fut la première des abbayes cisterciennes établies en Auvergne ; fondée au commencement du douzième siècle (2), elle était fille de celle de Bonneval, diocèse de Vienne, qui l'était elle-même de Cîteaux. Jean, abbé de Bonneval, ainsi qu'un pieux religieux, nommé Amédée, furent aidés dans cette fondation par les donations des seigneurs de Thiers et de Montboissier; plus tard, l'abbaye fut augmentée par les libéralités de Faucon de Jaligny, que plusieurs ont à tort considéré comme son fondateur. — Quoique cette abbaye eût été mise sous la protection du roi, par lettres patentes de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel, elle eut beaucoup à souffrir des déprédations des seigneurs du voisinage. — Ceux de la Bâtisse et de Bort s'en emparèrent en 1402, ce qui obligea les religieux à l'aban-

(1) On ne peut pas considérer comme un combat judiciaire celui qui eut lieu entre Jarnac et la Châtaigneraie. C'était un duel autorisé par la présence d'Henri II, quoique ces sortes de combats eussent été défendus formellement par une ordonnance de Philippe-le-Bel, de l'année 1303.

(2) Sa fondation est évidemment antérieure à 1136, époque à laquelle le fixe dom Beaunier, puisque celle de Belle-Aigue, sa fille, est positivement de cette même année.

donner; mais ils y furent rétablis quelque temps après par Jean de Langeac, chevalier, sénéchal d'Auvergne et chambellan du roi Charles VI, qui reprit l'abbaye avec le secours de plusieurs gentilshommes et d'un bon nombre de soldats. Dans le même siècle, les religieux furent souvent troublés par les exigences fiscales des ducs de Montpensier, qui désolèrent plusieurs fois l'abbaye et finirent par en enlever les titres. — L'église de Montpeyroux fut consacrée, en 1175, par l'évêque Ponce Ier, ancien abbé de Clairvaux. — L'abbaye, presque entièrement détruite, en 1685, par un incendie, fut rétablie peu de temps après par les soins d'Étienne Prinster, qui en était prieur. — L'église a été démolie dans la Révolution. Quant aux bâtiments d'habitation, qui subsistaient encore en entier il y a peu d'années, ils tombent chaque jour en détail sous le marteau de nouveaux démolisseurs, chargés par le propriétaire actuel de l'abbaye de terminer l'œuvre de destruction commencée par les révolutionnaires de 1793.

L'abbaye de Notre-Dame-de-Belle-Aigue était fille de celle de Montpeyroux, qui la fonda fort peu d'années après son établissement, le 6 des calendes de juillet 1137. Les sires de Bourbon et les seigneurs de Montaigut en ont été les bienfaiteurs. On voyait autrefois dans son église le tombeau d'un Odon de Bourbon.

L'histoire de cette abbaye, située dans un lieu solitaire des montagnes de la Combraille, est peu connue, et le nom du plus grand nombre de ses abbés n'est pas même parvenu jusqu'à nous. Son église ogivale, réparée par des mains pieuses, est dans un état parfait de conservation.

On rapporte généralement à l'année 1169 la fondation de l'abbaye de Notre-Dame-de-Feniers ou de Val-Honnête *(de Feneriis* ou *Vallis Honestæ)*, située dans l'ancienne archiprêtré d'Ardes, sur les confins de la haute Auvergne. Les uns la disent fille de Belle-Aigue, les autres de Bonne-

Combe. Elle fut fondée par les seigneurs de la maison de Mercœur, comme on le voit par des lettres patentes de François Ier, datées de 1522 (1). Les dauphins d'Auvergne en furent les bienfaiteurs. Les abbés de Feniers, lors de leur avènement, rendaient hommage au sire de Mercœur, dans son château d'Ardes, tête nue, à genoux et les mains dans celles du seigneur; ils étaient même obligés, en vertu de la teneur du fief de Condat, de suivre leur suzerain à la guerre. En effet, Jean de la Tour, premier abbé de Feniers, partit pour la Terre-Sainte avec l'abbé de Cîteaux, un autre abbé et vingt-quatre prieurs, lorsque Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion se croisèrent, en 1190, pour aller reprendre Jérusalem, tombée entre les mains des infidèles, après la funeste bataille de Tibériade.

Ce monastère, qui a souffert plusieurs incendies, avait été rebâti solidement par les soins de dom Nicolas de la Barrière, qui en était prieur en 1686. Ces bâtiments subsistent encore, habités par des pauvres du pays, qui sont venus abriter leur misère aux mêmes lieux où la charité chrétienne répandait autrefois ses bienfaits. Mais la source de ces bienfaits est depuis longtemps tarie, et les malheureux réclament en vain aux détenteurs des biens de l'Église le pain que les religieux leur distribuaient autrefois d'une main libérale.—La Révolution, qui a détruit les monastères et qui en a chassé les bienfaiteurs des pauvres, n'a pu mettre à leur place, depuis plus de soixante ans, que de vaines utopies qui n'ont encore soulagé personne. — L'église de Feniers, qui était sous le vocable de saint Paul, tombe en ruines de toutes parts; elle paraît être de l'époque de transition, et l'ogive s'y dessine à peine. L'abside est carrée,

(1) François d'Espinchal, nommé par le roi abbé de Feniers, en 1607, ayant à peine dix-huit ans, fit hommage, en 1640, à Marie de Luxembourg, dame de Mercœur, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.—François avait fait construire le grand autel de l'église.

comme toutes celles des églises des monastères cisterciens. Le cloître, qui date du douzième siècle, subsiste presque en entier.

En outre de ces trois abbayes cisterciennes, et de celle du Bouschet, dont nous parlerons bientôt, trois abbayes de femmes, de l'ordre de Cîteaux, furent fondées en Auvergne dans les dernières années du douzième siècle, celles de Mégemont, de l'Éclache et de Lavassin.

L'abbaye de Mégemont, située près de Vodable, est appelée *Medius mons*, dans les anciens titres, à cause de sa situation sur la déclivité des hautes montagnes qui avoisinent les Monts-Dores; elle a été fondée par les dauphins d'Auvergne. Dauphine, sœur de Robert, dauphin, l'a ainsi reconnu par un acte approuvé, en l'année 1322, par Charles-le-Bel. Cette abbaye dépendait directement de Cîteaux. — En l'année 1612, Françoise de Nerestang, abbesse de Mégemont, échangea ce monastère avec celui de Bénissons-Dieu (même ordre), situé dans le Forez, dont était abbé Claude de Nerestang, son frère, qui devint abbé de Mégemont.

Les bâtiments de l'ancienne abbaye, qui paraissent dater du dix-septième siècle, sont encore debout, mais prêts à tomber en ruines. L'église, qui est de l'époque de transition, subsiste également, mais la toiture ainsi que la voûte de la nef sont tombées. L'abside est carrée et les chapiteaux sans aucun ornement.

La situation de Mégemont, au milieu de hautes montagnes, en faisait un lieu d'abri pour les voyageurs surpris par quelques-unes de ces tourmentes si communes en Auvergne, dans lesquelles périssent malheureusement chaque année un grand nombre de personnes. L'hospitalité accordée aux voyageurs par les religieux de Mégemont avait fait considérer ce monastère ainsi que celui des Minimes de Bort, comme étant d'une si grande utilité, que Monseigneur de la Garlaye, évêque de Clermont, insista pour leur con-

servation, lorsqu'il s'agit, en 1767, de réclamer la suppression de plusieurs couvents.

Dans les siècles de foi et de charité que nous nommons orgueilleusement des siècles d'ignorance, non-seulement les pèlerins et les malades trouvaient toujours un asile assuré dans les monastères, mais on établissait des hopitaux dans les passages dangereux des montagnes, où les voyageurs avaient souvent besoin d'être secourus : tel était celui qui existait aux douzième, treizième et quatorzième siècles, près de la Mort-Rayno (1), à la réunion des paroisses d'Allagnat, de Laschamps et de Nébouzat. La Mort-Rayno était de temps immémorial un lieu maudit, infesté de brigands qui pillaient et massacraient les voyageurs (2). On y avait établi un hôpital et une chapelle, qui furent unis à l'hôpital de Clermont, en 1266, par Gui, évêque de cette ville. Ce lieu est désigné dans plusieurs actes sous le nom de *Recluso Hospitaliarum de Mort-Rayno*, ainsi que sous ceux d'*Hospitale*, *d'Ecclesia*, et plus souvent sous cette dernière dénomination (3).

C'est ainsi que furent fondés l'hôpital et l'abbaye de Montsalvy, comme nous l'avons vu au onzième siéle.

L'abbaye de l'Eclache, de l'ordre de Cîteaux, existait au moins dans l'année 1159, puisque à cette même époque elle donna naissance à celle de Buxières, qui conservait dans ses archives la charte de cette filiation. Ce monastère fut primitivement fondé au lieu de Prondines, dans le voisinage d'Herment et de Tortebesse, lieu solitaire et sauvage, peu convenable à un couvent de femmes. En 1676, sous

(1) Aujourd'hui la Moréno, un des cols de la chaîne des monts Dômes.

(2) Locus de Mort-Rayno est heremus atque desolatus et in loco perverso positus, ubi latrones et homicidæ consueverunt ab antiquo dicctius commorari et multa mala ibidem et circumcirca nequiter perpetrare, etc.—Arch. départ., fond. du chap. de la cath., arm. 5, sac A, cote 1re.

(3) Arch. dép., arm. 5, sac A, cote 1re et *Recherches sur les hôpit. de Clermont*, par le docteur Peghoux, p. 22.

l'épiscopat de Joachim d'Estaing, Catherine-Angélique de Montmorin-Saint-Hérem, qui en était abbesse, obtint qu'il serait transféré à Clermont, d'abord au faubourg de Fontgiève, puis dans la paroisse de Saint-Genès, où il est demeuré jusqu'à la Révolution, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom.

L'abbaye de la Vassin ou la Vaissy, autre fille de Cîteaux, située dans la paroisse de Saint-Donat, sur le versant méridional des montagnes de Besse, fut fondée, vers la fin du douzième siècle, par Bertrand Ier, seigneur de la Tour, pour y placer les tombeaux de sa famille et y consacrer à Dieu les filles de sa maison qui auraient vocation pour la vie religieuse. Le lieu de la Vassin a porté le nom d'Entraigues, parce qu'il était situé entre les eaux : on prétend cependant qu'il tire son nom de *Vallis Sana*. Un incendie qui détruisit une grande partie de l'abbaye, il y a environ trois siècles, détruisit en même temps tous les titres qu'elle possédait sur son origine. Tout a été renversé dans cette sainte demeure, dont les pieux fondateurs dorment ensevelis sous l'épaisse couche de décombres qui recouvre leurs tombes (1).

Ces nombreuses abbayes, filles de Cîteaux, fondées en Auvergne en moins d'un siècle, étaient un éclatant hommage rendu à la mémoire du saint abbé de Clairvaux, et pour ainsi dire autant de fleurs jetées sur sa tombe. La main des impies a détruit ces saints asiles, toujours ouverts à la piété comme au malheur, et quelques-uns même ont à peine laissé des traces de leur existence. — La vue des ruines, dans la campagne surtout, laisse toujours dans l'esprit une impression de tristesse inexplicable; mais quand ces ruines sont celles d'une église, elles affectent péniblement le cœur. On dirait en les voyant que la religion a

(1) Primitivement, dans les abbayes cisterciennes les abbesses ne pouvaient point porter de crosse, suivant l'esprit de saint Bernard; sur la fin il n'y avait plus que celle de Port-Royal qui avait conservé cette coutume.

quitté la terre, et qu'elle est pour toujours remontée dans le ciel.

L'ordre de Cîteaux, fondé sur la fin du dernier siècle (1098), n'était, dans l'origine, qu'une réforme de celui de saint Benoît, qui commençait à perdre de sa pureté primitive. Quoique la règle fût demeurée à peu près la même, et que le nouvel institut eût atteint l'étendue de celui dont il tirait son origine, il ne jeta pas le même éclat, et compta beaucoup moins de grands écrivains. L'étude, principale occupation des Bénédictins, n'avait qu'un rang secondaire dans l'ordre de Cîteaux. Cependant il eut aussi sa part d'hommes célèbres, et le nom de saint Bernard suffirait seul pour illustrer tout un ordre. — Longtemps la règle de saint Benoît, observée dans toute sa rigueur, ainsi que les statuts dressés par saint Etienne (1), sous le nom de *charte de charité*, et plus que tout cela de grands exemples de vertus, maintinrent la régularité et l'uniformité dans toutes les maisons de l'ordre; mais avec les richesses et le faste s'introduisit le relâchement, suivi d'abus et de désordres qui nécessitèrent des réformes. — La première fut faite en 1577, par dom Jean de la Barrière, abbé de Notre-Dame-des-Feuillants, près de Toulouse, et donna naissance à la congrégation des *Feuillants* ou *Bernardins réformés*. Mais de toutes les réformes des Cisterciens, la plus célèbre est celle de la Trappe, établie, en 1664, par l'abbé de Rancé. Cet institut, dont l'austérité est passée pour ainsi dire en proverbe, est la seule des filiations de Cîteaux qui ait pu rassembler quelques débris et relever quelques établissements depuis la Restauration (2).

(1) Saint Etienne, né en Angleterre, troisième abbé de Cîteaux, travailla beaucoup pour l'accroissement de son ordre; saint Bernard fut un de ses disciples. Il mourut le 28 mars 1114.

(2) Voyez Appendice, n° II, les quelques usages liturgiques particuliers à l'ordre de Cîteaux.

Tandis que la nouvelle abbaye de Cîteaux étendait son autorité en Auvergne sur plusieurs monastères, Cluny, sa rivale, voyait augmenter le grand nombre de ceux qu'elle y possédait. L'abbaye de Saint-Pierre-de-Maur ou de Maurs, située dans la paroisse de Saint-Sulpice, sur les confins de l'Auvergne et du Quercy, fut fondée vers le milieu du douzième siècle, mais on ignore le nom de son fondateur. L'abbaye de Maurs dépendait de celle d'Aurillac; elle fut dotée ainsi que l'église paroissiale en 1199. Celle de l'ancienne abbaye est fort belle, et l'on y remarque quelques bons tableaux.

Ce fut au commencement du même siècle (ann. 1111), qu'un prince de la maison de Bourbon fonda le prieuré de Pontratier, le seul de l'ordre de Fontevrault qui existât en Auvergne. Cet ordre, fondé, en 1100, par le bienheureux Robert d'Arbrissel, était composé de plusieurs monastères d'hommes et de femmes qui reconnaissaient tous pour chef l'abbesse de Fontevrault.



PONCE OU PONS, CINQUANTE-HUITIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

Nous trouvons une nouvelle preuve de la grande influence qu'exerçait à cette époque le souvenir de saint Bernard, dans la nomination de Ponce (Pontius), abbé de Clairvaux, élu en 1170 pour succéder à Etienne VI. — Deux ans après, ce prélat ménagea un raccommodement entre l'évêque du Puy et son dangereux voisin, le vicomte de Polignac. Il fut chargé la même année, par le pape Alexandre III, d'une mission importante auprès d'Henri II, roi d'Angleterre, qui retenait en son pouvoir les filles de Louis-le-Jeune, roi de France, femmes de ses fils révoltés contre lui. On pense que

l'évêque d'Auvergne put s'acquitter de sa mission à Montferrand même, où Henri II eut une entrevue avec différents princes.

En l'année 1177, Ponce, député au pape Alexandre III par l'empereur Frédéric, opéra l'importante réconciliation de ces deux souverains.

Arbitre de tous les différends, il fut chargé par le roi Louis-le-Jeune, conjointement avec l'évêque de Cahors, de forcer Héracle, vicomte de Polignac, à faire la paix avec les religieux de la Chaise-Dieu, contre lesquels il commettait depuis plusieurs années les plus cruelles déprédations. Héracle, qui se rappelait encore la victoire que Louis VII avait remportée sur lui, et qui n'avait pas oublié le dur traitement qu'il lui avait fait subir dans la grosse tour du Louvre, céda facilement aux remontrances des deux évêques; il cessa d'inquiéter les religieux de la Chaise-Dieu, et la tranquillité se rétablit autour du monastère.

Arrêté de ce côté, le vicomte de Polignac, qui s'intitulait fièrement « le Roi des Montagnes, » ne put contenir longtemps sa propre ardeur ni celle de ses routiers pour le pillage. — Il dévasta et brûla Brioude, ainsi que le village de Saint-Germain. — Menacé des foudres de l'Église et de la vengeance du monarque français, Héracle promit de réparer le dommage qu'il avait causé. Afin de remplir sa promesse, il se rendit à Brioude au commencement du mois de septembre 1181. Le vicomte entra dans la ville sans armes et pieds nus; arrivé à la porte de l'église, il fut frappé de verges par les religieux et conduit à l'autel de Saint-Julien. De là, il se rendit au chapitre, où il se mit à la disposition des chanoines, auxquels il céda le château de Cusse, avec ses dépendances, et quelques autres domaines, que les chanoines lui rendirent plus tard, à condition qu'il tiendrait château et domaines en fief, sous la seigneurie du chapitre, et qu'en cas d'une nouvelle attaque

de sa part, tous ces biens redeviendraient la propriété du chapitre.

Ce fut sous l'épiscopat de Ponce qu'eut lieu la sécularisation d'une partie des chanoines de Clermont. Nous disons une partie, car si quelques-uns de ces ecclésiastiques sollicitèrent avec instance cette émancipation, d'autres, à la tête desquels était le pénitencier Aldefred, voulurent, au contraire, vivre dans une plus grande retraite. Ces derniers obtinrent à cet effet de se retirer dans le monastère de Chantoin, qu'occupaient encore les religieuses qu'y avait placées saint Genès, cinq siècles auparavant, qui consentirent à s'établir à Chazat, dans le voisinage de Pont-du-Château. Les nouveaux habitants de Chantoin, dont le monastère fut agrégé à celui des chanoines réguliers de Pébrac, y vécurent longtemps dans la plus grande régularité, et leurs biens s'accrurent rapidement. Mais, comme dans tout ce qui est humain, le relâchement finit par s'introduire dans ce monastère, et, sous le règne de Louis XIII, c'est-à-dire plus de cinq cents ans après leur entrée à Chantoin, les chanoines réguliers y furent remplacés par des Carmes déchaussés, qui en ont été à leur tour chassés par la Révolution, en 1790 (1).

On attribue à Ponce la fondation de la collégiale de Cournon (ann. 1182). Il avait existé dans ce lieu un monastère, que l'on croit avoir été fondé par saint Austremoine ou par ses successeurs immédiats, dans le but de détruire les erreurs des vieilles religions. C'était dans ce lieu, qu'on nommait alors Cronome (2), que les sectateurs du polythéisme

(1) Chantoin, qui a conservé le nom de ses derniers possesseurs, les *Carmes-Déchaux*, est la demeure des missionnaires du diocèse, dont un des premiers supérieurs a été le cardinal Giraud, mort en 1850 archevêque de Cambrai. Il y a aussi des sœurs de la Providence dans les anciens bâtiments du couvent, dont l'enclos sert de cimetière aux paroisses de Clermont.

(2) Saint Grégoire de Tours parle de Cournon sous le nom de *Chronosense* et *Chromonense monasterium ;* il l'appelle ailleurs *Crodomnum.*

adoraient autrefois les divinités de l'Allier. Ce monastère posséda pendant plusieurs siècles une école célèbre, dans laquelle saint Gal, évêque d'Auvergne, avait étudié. Il fut détruit au neuvième siècle par les Normands. Le chapitre de la collégiale fondée par Ponce était composé d'un doyen, d'un chantre et de huit chanoines. Cet évêque mourut le 2 avril 1189. On a retrouvé, dans l'église de Chamalières, son épitaphe, où l'on remarque ce vers qui fait l'éloge de sa charité :

Vestibat nudos, simul et pascebat egenos.



GILBERT, CINQUANTE-NEUVIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

Ponce eut pour successeur Gilbert *(Gilbertus, Girbertus)*, cinquante-neuvième évêque, élu en **1190**. On rapporte, au sujet de l'élection de ce prélat, une particularité qui prouve l'empiètement toujours croissant des chanoines sur le pouvoir spirituel des évêques. Le chapitre extorqua à Gilbert un serment dans lequel il compromit singulièrement ses droits d'évêque. Par la formule de ce serment, un chanoine de la cathédrale avait le droit de lever, une fois l'an, l'interdit d'une église excommuniée par l'évêque, comme aussi de jeter l'interdit

sur une église à l'insu du prélat et du chapitre (1). Le pape Célestin III releva Gilbert de ce serment, et défendit, sous des peines sévères, ce monstrueux abus. Hélix, archevêque de Bordeaux, fut chargé par le même pape de terminer le démêlé qui s'était élevé entre l'évêque Gilbert et l'abbé de Saint-Allyre. Gilbert mourut le 25 août 1195. Il est le premier qui ait assumé le titre *d'évêque de Clermont*, ses prédécesseurs ayant toujours pris celui *d'évêques d'Auvergne.*

Ce fut Guillaume IX, dit le Vieux, qui prit le premier dans ses armes le *gonfanon à trois pendants*, que ses successeurs n'ont cessé de porter depuis. Il conduisit la fleur de la noblesse d'Auvergne à l'expédition de la Terre-Sainte, que Godefroy de Bouillon, cet homme qui à tous les talents joignait toutes les vertus, fut chargé de commander par le choix de l'armée entière.

Le titre de gonfalonier, dans les principales églises, était souvent porté par des hommes du premier rang. La plus haute noblesse s'honorait par sa piété de cette fonction religieuse; elle n'avait point encore appris, dans les livres des philosophes modernes, qu'en matière de religion, le culte est le partage du peuple. Les processions publiques, précédées d'un gonfanon, se faisaient à Jérusalem comme à Rome, sous le règne de Godefroy de Bouillon, qui avait confié cette fonction honorable à son parent, le comte d'Auvergne, qui voulut en perpétuer le souvenir, en le plaçant dans ses armes (2).

(1) SAVARON, *Origines de Clairmont*, p. 68.

(2) Les armes des comtes d'Auvergne ont été depuis lors *d'or au gonfanon de gueules, frangé de sinople*. Les dauphins d'Auvergne portaient *d'or au dauphin pâmé d'azur, crêté, oreillé et barbé de gueules.*

ROBERT D'AUVERGNE, SOIXANTIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

GUILLAUME IX étant mort vers 1182, eut pour successeur son fils Robert IV, marié à Mahaut de Bourgogne, lequel tailla en pièces, la même année, une armée de Brabançons, qui avaient fait irruption en Auvergne. Il eut pour successeurs ses fils, Guillaume X (XII) en 1194, et Gui II en 1195. Robert, le troisième de ses fils, d'abord doyen de l'église cathédrale d'Autun, fut élu évêque de Clermont par le chapitre de cette ville en 1195. Il fut le soixantième évêque. Il dédia, en 1197, l'église de l'abbaye du Val-Luisant, autrement dit Notre-Dame-du-Bouschet, fondée en 1192 par

Robert IV, son père, non loin de ses châteaux de Vic et de Buron. Dans ce monastère, destiné à devenir le lieu de la sépulture de la maison d'Auvergne, le fondateur avait appelé des moines de l'ordre de saint Bernard, chargés de demander à Dieu, dans une continuelle prière, la rémission de ses fautes et de celles de sa race (1). Les comtes se plurent à enrichir cette nouvelle abbaye, dont Célestin III avait approuvé la fondation. Ils lui concédèrent des fiefs, des villages, ainsi que plusieurs églises, entre autres celles de Novacelle et de Saint-Amant-Roche-Savine; des dîmes et le droit de pêche sur l'Allier, depuis Coudes jusqu'à la Roche-Rouge (Rotgey), ainsi que celui de navigation sur cette partie de la rivière. Tous les testaments des comtes d'Auvergne qui y furent inhumés, depuis Robert IV, contiennent des legs pieux pour l'abbaye du Bouschet, qu'ils aimèrent à rendre puissante et à orner de belles constructions.

Nous avons déjà dit comment, à l'exemple des comtes, les dauphins d'Auvergne avaient choisi pour leur dernière demeure l'abbaye de Saint-André-lez-Clermont, restaurée et enrichie par leur aïeul Guillaume VII. Ce comte donna aux religieux Prémontrés qu'il y avait appelés des villages, des églises, toutes les terres cultes et incultes qu'il possédait dans les montagnes de Dôme, et jusqu'au vieux château de Gergovia et ses dépendances : *Usque et comprehendendo veterem masuram antiquæ Gergobiæ.* En retour de ces riches donations, dont les revenus furent presque toujours employés à soulager les malheureux, le comte Guillaume et ses successeurs ne demandaient aux moines que leurs prières, tellement la foi était encore fervente à cette époque dans le cœur des grands de ce monde : c'était une

(1) Voyez ms. n° 50, Biblioth. de Clermont, *Bulle de fondation* L'abbaye du Bouschet fut la septième abbaye cistercienne fondée en Auvergne pendant le douzième siècle.

manière toute chrétienne de faire l'aumône après la mort. —Ces dons pieux, ces aumônes, ces chants funèbres, ont duré plusieurs siècles, pendant lesquels les églises du Bouschet et de Saint-André se remplirent de beaux mausolées, de statues, d'emblèmes héraldiques et d'épitaphes qui rappelaient pompeusement les exploits et les vertus des donateurs. Mais, au seizième siècle, survinrent les dévastations sacriléges des Protestants, dignes précurseurs des dévastateurs athées de 93; à cette dernière époque, le marteau révolutionnaire acheva ce qu'avaient épargné la hache et la torche des Calvinistes; la poussière des statues se mêla à la poussière des squelettes, et bientôt ces temples, d'un aspect si imposant, n'offrirent plus, aux yeux affligés du Chrétien, que des murs renversés, des monceaux de chapiteaux et de colonnes tronqués, écrasant sous leurs débris les autels profanés du Seigneur. L'église du Bouschet était en forme de croix latine et appartenait au style de transition; son abside était carrée. De toutes les statues qui la décoraient, une seule a échappé à la destruction de cet édifice, celle de la Vierge, dame et patronne de l'abbaye; elle est maintenant dans l'église d'Yronde.

Revenons aux événements importants qui se passèrent sous l'épiscopat de l'évêque Robert.

Des querelles déplorables ne tardèrent pas à éclater entre ce prélat et le comte Gui II, son frère. Ce prince avait, dès son avènement, attiré en Auvergne les armes de Philippe-Auguste, qui fit des conquêtes et d'affreux ravages dans la province, parce que Gui s'était reconnu vassal de Richard Ier, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine. Ce vasselage de l'Auvergne à l'égard de l'Angleterre, avait été longtemps la cause de plusieurs guerres entre Richard et Philippe-Auguste. Par un premier traité, conclu à Louviers au mois de janvier 1196, l'Auvergne demeura au roi d'Angleterre; puis, par un traité subséquent, conclu en 1198, on proposa

d'échanger l'Auvergne contre le Quercy, dont la suzeraineté appartiendrait à Richard. Cet échange mécontenta le comte Gui, ainsi que le dauphin Robert Ier, son cousin, qui préféraient être soumis à un prince étranger et éloigné d'eux, plutôt qu'à un maître aussi proche voisin que l'était le roi de France, qui passait pour être avare et dur envers ses vassaux. Déjà, dans l'intervalle des dernières trêves, Philippe-Auguste, dans le but de tenir en respect les comtes d'Auvergne et de Forez, avait acheté, sur la frontière de ces deux provinces, le fort château de Montverdun, et dépouillé le comte dauphin de la ville d'Issoire.

Sur ces entrefaites, la guerre s'étant rallumée entre les deux rois, le comte Gui et le dauphin prirent parti pour celui d'Angleterre, qui leur avait promis des troupes et de l'argent à volonté. Mais à peine les hostilités furent-elles commencées, que l'Anglais les abandonna à la vengeance du monarque français, qui mit tout à feu et à sang sur leurs terres.

Enfin, à la suite d'une trêve de cinq mois, que leur accorda Philippe, les deux princes se soumirent complètement. L'évêque de Clermont reçut, par ordre du roi, le serment du dauphin et de quatre de ses chevaliers; le dauphin recouvra la ville d'Issoire, qu'il donna la même année à l'abbé du monastère de Saint-Austremoine de cette ville, en échange de plusieurs terres situées dans le voisinage de son château de Vodable.

Cependant les deux rois, à la suite d'une trêve ménagée par le pape Innocent III (1198), ayant recommencé la guerre, Richard appela le comte et le dauphin d'Auvergne au secours de ses terres de France, ravagées par Philippe-Auguste. Mais ces princes, se rappelant l'abandon dans lequel l'Anglais les avait laissés, déclinèrent sa requête, bien qu'ils fussent ses vassaux. Ce fut alors que le dauphin Robert et Richard-Cœur-de-Lion, tous deux aussi recomman-

dables par leur grande bravoure que par leur amour pour les lettres, se firent une guerre de chansons dans laquelle ils s'attaquaient et se défendaient mutuellement. On conserve encore, dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale, plusieurs des *sirventes* que ces deux princes échangèrent dans cette occasion. Robert, que l'histoire nous dépeint comme le chevalier le plus accompli de son temps, avait attiré à sa cour les principaux troubadours de cette époque, qu'il ne cessa de combler de biens et de faveurs. Ce prince ne se contenta pas d'être le constant protecteur des lettres, il était lui-même un poète distingué, mais qui trempait trop souvent sa plume dans le fiel de la satire.

Dans cette guerre entre les rois de France et d'Angleterre, plus cruelle que celle que se faisaient les deux troubadours couronnés, Richard-Cœur-de-Lion mourut, le 5 avril 1199, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége du château de Chalus, en Limousin. Cette longue lutte se termina l'année suivante (23 mai 1200) par le mariage de Louis VIII, alors comte d'Artois, avec Blanche de Castille, nièce de Jean, surnommé Sans-Terre, qui avait succédé à Richard sur le trône d'Angleterre; ce prince, pour prévenir toute contestation entre les deux couronnes, céda au roi de France tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'Auvergne, par traité du 12 mai de la même année (1).

Avant même que cette guerre eût été terminée, Guy II s'était mis de nouveau à piller les monastères et les églises. L'évêque, qui ne pouvait tolérer de semblables déprédations, leva une armée de Basques et de Cottereaux (2), ra-

(1) *Archives royales.*

(2) Il existait à cette époque, principalement en Gascogne et en Languedoc, des troupes de bandits qui se louaient à ceux qui en avaient besoin pour se venger de leurs ennemis, ou ravageaient eux-mêmes pour leur compte. Ils n'étaient d'aucune religion, pour avoir occasion de piller les églises. Les uns s'appelaient *Brabançons*, *Aragonnais*, *Navarrais*, *Basques*, parce qu'ils venaient de ces pays; les autres, *Cottereaux* et *Traverdins*, d'après quelque sobriquet.

vagea les terres du comte, son frère, et les mit en interdit (de 1197 à 1199). Le comte, de son côté, fit ravager par ses troupes les terres de l'évêque, et le fit lui-même prisonnier. Dans l'intention de prévenir en sa faveur le pape Innocent III, il lui écrivit pour lui rappeler que Guillaume VIII, son aïeul, avait donné au pape Alexandre III son château d'Usson, pour le tenir en foi et hommage du Saint-Siége, et qu'il y ajoutait, par un nouveau don, celui de Châtel-Guyon, qu'il venait de faire bâtir dans le voisinage de Riom. Après quoi il le priait de lui donner sa protection contre son frère l'évêque, de lever l'interdit jeté sur ses terres, et de commettre l'archevêque de Bourges et l'abbé d'Évaux pour s'informer de la vérité de son exposé, et pour lui rendre la justice qu'il réclamait. Mais le pape adressa son bref à Henri de Sully, archevêque de Bourges, qui parvint à réconcilier les deux frères, en l'année 1199 (1); mais cette réconciliation ne fut pas de longue durée. Par ce traité, il fut convenu que l'évêque permettrait que le château de Cournon, qui avait été démoli, serait rebâti. On convint en outre que le palais épiscopal de Clermont serait tenu pendant trois ans par Mahaut de Bourgogne, mère des deux frères, et par Eudes, leur oncle, et que le comte ferait hommage à l'évêque pour la ville de Lezoux. Ce traité fut signé par Mahaut et Eudes, de la part de l'évêque et de la part du comte, par Aubert de la Tour et Richard de Beaujeu.

Vers la fin du douzième siècle, sous l'épiscopat de Robert et le règne de Philippe-Auguste, vivait saint Guillaume, qui a été le soixante-huitième archevêque de Bourges, homme de grande sainteté et de grandes vertus. Mais cet hagiographe ne nous apprend pas à quelle occasion l'église de Saint-Léger, en Auvergne, dans le diocèse

(1) Traité entre Robert, évêque, et Guy, son frère.—*Arch. dép.*, p. 12, c. 12.

du Puy, a été mise en possession des reliques de ce saint personnage ; elles furent autrefois trouvées sous le maître autel, avec un écriteau qui enseignait que c'étaient les os de ce prélat. On les plaça dans une châsse élevée sur quatre piliers, où ces reliques furent visitées par le révérend Jean, évêque de Troie, *in partibus infidelium*, coadjuteur de Godefroy de Pompadour, évêque du Puy, l'an 1501. Quelques années plus tard, les Huguenots pillèrent l'église de Saint-Léger, brisèrent les fonts baptismaux, brûlèrent les images des saints et mirent en pièces la châsse de saint Guillaume, dont ils dispersèrent les reliques. Une partie fut recueillie par les habitants, qui les placèrent dans une nouvelle châsse, où elles ont été vénérées jusqu'à la Révolution, époque où l'on cessa de vénérer tout ce qui méritait de l'être.

La ville de Clermont possédait également des reliques de saint Guillaume du Donjeon; et une des églises anciennement dédiées à saint Hilaire, avait pris le nom de ce saint archevêque, après qu'on y eut déposé quelques-unes de ses reliques. Cette église était située dans un territoire peu éloigné du village de Beaumont, qu'on appelait autrefois *le Champ-Colomb*. C'était très-anciennement un monastère, dans l'église duquel était un autel dédié à la vierge Marie. C'est dans cette église que le chanoine Majour (1) prétend qu'avait été déposé le corps de saint Amable, tandis que le président Savaron soutient, au contraire, qu'il reposait dans la très-petite église de Sainte-Magdeleine, située dans l'enceinte du Bois-de-Cros, qu'il croit être celle désignée sous le nom de Saint-Hilaire, par l'auteur anonyme du manuscrit du onzième siècle sur les églises de Clermont. L'unique raison donnée par Savaron (et il n'en donne pas

(1) *Défense de feu M. Savaron*, etc., par Guill. Majour, etc., n° 679 de la Biblioth. de Clermont.

toujours de bonnes, quand il s'agit d'appuyer ses prétentions), est que l'église de la Magdeleine dépendait depuis plusieurs siècles du chapitre de Saint-Amable de Riom, et que l'on y voyait la statue d'un évêque, qui était *apparemment* celle de saint Hilaire. Mais, quand on accorderait au chanoine Majour, et à Savaron lui-même, que les églises de Saint-Guillaume et de Sainte-Magdeleine étaient anciennement dédiées à saint Hilaire, cela ne prouverait pas que l'une ou l'autre était celle dans laquelle ils prétendent que reposait le corps de saint Amable, puisque l'auteur anonyme du manuscrit des *églises*, sur lequel ils basent leurs prétentions réciproques, fait mention de quatre églises du nom de Saint-Hilaire, sans nous donner la moindre marque qui nous puisse faire juger dans laquelle avaient été déposés les restes du saint curé de Riom. C'est pourtant sur des preuves aussi légères que reposent toutes les prétentions élevées par Savaron et soutenues avec ardeur, souvent même avec aigreur, par le chanoine Guillaume Majour. Il est fâcheux, pour la cause qu'ils défendent, que ces deux savants ne soient pas même d'accord sur le lieu où ils prétendent que reposait le corps de saint Amable, avant une translation qui n'a jamais eu lieu, parce qu'elle n'a jamais été nécessaire.

Saint Guillaume du Donjeon, dont l'église nous a ramené, bien involontairement, à parler de nouveau de la sépulture de saint Amable et des prétentions de Savaron, était un des prélats les plus distingués de son temps. Il fut attaqué d'une fièvre violente, étant sur le point de partir pour l'expédition qu'il avait préparée contre les Albigeois, à la demande du Souverain Pontife. Il mourut le 11 janvier 1209, quatre jours après avoir prêché dans sa cathédrale. Le pape Honoré III le canonisa le 2 juillet 1218. Parmi les preuves de sainteté, il y en avait de fort singulières, entre autres une apparition arrivée dans Rome à un doyen d'une

église de Bohême. Cet ecclésiastique, qui n'avait pas même connu de nom saint Guillaume, ni la ville de Bourges, attesta cependant que ce saint lui avait apparu. Son récit était accompagné de tant de candeur, que le Souverain Pontife ne put s'empêcher d'y ajouter foi. La nation de France, la première des quatre qui composaient l'Université de Paris, avait pris saint Guillaume pour son patron (1).

Durant ce siècle, outre les hommes remarquables que nous avons déjà cités dans l'ordre religieux, nous devons mentionner, dans l'ordre civil, Guillaume de Mauzac, qui exerçait la charge de grand sénéchal de France, sous le roi Louis-le-Jeune, et était un des grands seigneurs de la cour. — Duchesne, au t. IV du *Recueil des historiens de France*, rapporte une lettre de ce seigneur auvergnat à l'abbé Suger, ministre d'état, duquel il était intime ami. Il en rapporte une autre de Gaufrède de Ranconne, gouverneur du Poitou, au même abbé, où il lui parle de Guillaume de Mauzac, qui vivait encore en l'année 1180. On le croit originaire de Mauzac, près de Riom. Il y a eu aussi un autre Guillaume de Mauzac, sans doute de la même famille, qui fut élu en 1247 abbé de Pébrac, et qui mourut en 1274, après avoir gouverné cette abbaye pendant vingt-huit ans.

(1) Voyez Baillet, t. I, 10 janvier.



RÉSUMÉ HISTORIQUE DU DOUZIÈME SIÈCLE.

Le douzième siècle fut particulièrement remarquable par l'utilité des écoles qui se formèrent dans les cathédrales et dans les monastères, non pas qu'il y eût rien de bien remarquable dans les ouvrages qui s'y composèrent, et qui consistaient principalement en chroniques, légendes et traités scolastiques, mais parce que c'est à ces écoles que nous devons la conservation des ouvrages des anciens. Une des plus utiles occupations des moines, après la prière, était de copier les livres, et l'on ne peut douter que sans eux les richesses inappréciables de l'antiquité auraient été perdues pour nous. Ces écoles

servaient également à donner à la jeunesse une instruction en même temps savante et religieuse. Elles furent bientôt remplacées par les colléges, et Paris devint en quelque sorte le centre des lettres. On y accourait pour s'instruire de toutes les parties de l'Europe, comme on y accourt aujourd'hui pour y trouver des jouissances matérielles, les seules qui soient recherchées et appréciées par le plus grand nombre des hommes de notre époque.

Ce siècle fut fertile en grandes et nombreuses hérésies. Outre celle de Pierre de Bruys, dont nous avons déjà parlé, il y eut les prédications d'Arnaud de Brescia, prêtre et disciple d'Abélard, dont il nous a été donné de voir les doctrines adoptées même par des princes catholiques et mises en pratique par les révolutionnaires de notre siècle. Arnaud et ses disciples soutenaient que le clergé ne pouvait posséder aucune domination ni juridiction sur le temporel, ni même aucune possession en biens fonds que sous le bon plaisir des princes séculiers. Cette doctrine a été poussée de nos jours jusqu'à ses dernières conséquences. Alors, comme ils l'ont fait récemment encore, les Romains, suscités par ce précurseur de Mazzini, essayèrent d'enlever au pape Eugène III tout le pouvoir temporel, ce qui força ce pontife à se réfugier en France en 1147.

Ce même siècle vit naître la monstrueuse hérésie des Albigeois, qui, s'étendant comme un grand incendie sur le midi de la France, menaçait tout le royaume de ses ravages. C'était une sorte de confédération d'hérétiques, Pétrobrussiens, Henriciens, Arnaudistes, Vaudois, Cathares, divisés en une infinité d'opinions religieuses, mais étroitement unis pour faire une guerre implacable à la religion catholique. Toutes les sectes séparées du centre de l'unité, se sont toujours coalisées contre la chaire de saint Pierre. C'est ainsi que nous voyons encore de nos jours se conjurer contre elle toutes les sectes religieuses, profondément divi-

sées entre elles par les croyances, et toujours parfaitement d'accord pour protester.

Les principales erreurs de ces hérétiques consistaient à croire que les morts ne ressuscitent pas; que les âmes logées dans nos corps sont des démons; qu'il y a deux principes créateurs, l'un bon et l'autre mauvais, etc. Ils niaient tous les sacrements, et ils avaient surtout en horreur l'Eucharistie. Point de confession chez eux, ni même de mariage. Ils brisaient les croix, brûlaient les reliques et les images, et ne prêchaient leurs doctrines que le fer et la torche à la main.

Avant de déployer la plus grande sévérité contre les Albigeois, on avait employé plus de quarante ans à essayer de les convertir par des missions évangéliques; ce qui n'a point empêché M. de Châteaubriand, dans ses ***Etudes historiques***, de se borner à signaler « comme *le plus abominable épisode de notre histoire*, » les malheurs presque inséparables de la guerre d'extermination que l'on fut forcé de faire à ces hérétiques, qui séduisaient les faibles et qui avaient fait de la Provence une vraie Babylone, dans laquelle ils renouvelaient tous les crimes qui attirèrent jadis le feu du ciel sur Sodome et Gomorrhe. — Dans les quelques lignes que ce grand écrivain a consacrées « *à la guerre des Albigeois*, » il parle de l'inquisition, des autos-da-fé, de femmes jetées dans des puits, du massacre de Béziers, ainsi que « des prêtres du comte de Montfort, qui » chantaient le *Veni Creator*, tandis qu'on égorgeait sans » merci les hérétiques. » Mais il ne dit rien des affreuses et antisociales doctrines de ces nouveaux Manichéens; quelques mots de condamnation sortis de sa plume éloquente auraient cependant été d'un grand poids auprès de la génération nouvelle, qui, n'ayant point encore le jugement que donne l'expérience, admire sans réserve toutes les productions de cet homme de génie. Personne n'était plus ca-

pable que l'auteur des *Martyrs* de nous dire dans quels abîmes de maux serait tombée la France, si les infâmes doctrines des Albigeois avaient prévalu dans ce royaume, et si le bras terrible de Simon de Montfort n'avait mis fin à cette hérésie, en exterminant les hérétiques.

Les Voltairiens du dix-neuvième siècle, qui valent peut-être moins que leurs prédécesseurs du dix-huitième, parce qu'à tous les vices qui caractérisaient ces derniers, ils ont encore ajouté l'hypocrisie, les Voltairiens ne pouvaient manquer de sympathiser avec les Albigeois : haine au Christ imposteur, haine au Dieu de Moïse, qui est cruel et trompeur; point de baptême, point de pénitence, point de confirmation, point d'eucharistie, point de résurrection de la chair; telle était la doctrine des Pauliciens, des Bulgares, des Cathares, des Bogomiles, qu'en France on nommait Albigeois. Telle est aussi celle de leurs défenseurs modernes, qui se sont torturés à défigurer l'histoire, pour réhabiliter ces mêmes Albigeois et pour nous prouver que ces Manichéens, qu'ils confondent à dessein avec les Vaudois, prêchaient une doctrine analogue en tout point à celle de Luther et de Calvin (1).

L'Auvergne fut exempte au douzième siècle de l'invasion des doctrines manichéennes des Albigeois. Les hérétiques ont été de tout temps mal accueillis par la population éminemment catholique de cette province; et même encore aujourd'hui, que les convictions religieuses ont beaucoup perdu de leur ancienne ferveur, les utopies socialistes ont trouvé peu d'écho parmi les Auvergnats, tandis que le fléau du socialisme a fait d'affreux ravages dans des provinces moins religieuses qui l'avoisinent de très-près.

(1) Parmi les défenseurs modernes des Albigeois, nous placerons Sismondi, Schœl, Huot, Louis Blanc, aiusi que Durozoir, à l'article *Albigeois* du *Dictionnaire de la Conversation*.

DES LOIS ROMAINES ET DE LA COUTUME, DE LA JURIDICTION SÉCULIÈRE ET DE L'OFFICIALITÉ.

I.

Vers le milieu du deuxième siècle et dès le règne d'Antonin, la Gaule était régie par la loi romaine, qui continua à être observée plus tard, même dans les provinces soumises aux rois visigoths. Elle l'était encore en Auvergne sous les Mérovingiens; car on lit dans la vie de saint Priest que cet évêque étant pressé de plaider la cause de son église la veille de Pâques devant Childéric II, roi d'Austrasie, dans laquelle il s'agissait, comme nous l'avons déjà vu, de la succession de Claudia, dame d'Issoire, contre Hector, patrice de Marseille, le prélat refusa absolument de le faire, en alléguant pour

raison que le code théodosien défendait d'ouvrir les tribunaux huit jours avant et huit jours après cette fête, si solennelle parmi les Chrétiens.

Quant aux Francs, en quelque endroit qu'ils fixassent leur séjour, ils étaient, à leur gré, gouvernés par la loi salique ou par la loi romaine ; il leur suffisait de déclarer dans les actes quelle était celle des deux lois qu'ils préféraient. De là, cette formule, qu'on trouve dans plusieurs titres : *Qui professus sum ex natione mea lege vivere salica.* On en trouve un exemple en Auvergne, lorsque Alchime donna le lieu de Beaumont, avec le tiers de son église, à celle de Saint-Julien de Brioude, du consentement de sa femme Frédégonde, sans lequel la donation était nulle selon la loi salique, *sicut lex salica docet.*

Sous les Carlovingiens, les peuples étaient gouvernés par la loi romaine et par la loi salique ; mais bientôt les Francs et les Gallo-Romains se trouvèrent tellement confondus, qu'on ne fut plus en état de les distinguer et de les juger par leurs propres lois. C'est pourquoi les provinces au-delà, c'est-à-dire au midi de la Loire, à peu de pays près, achevèrent de se conformer aux lois romaines, tandis que celles situées au nord de ce fleuve se conformèrent à la loi salique, en retenant néanmoins quelque chose de la loi romaine, de la ripuaire et de la gombette, qui était celle des Bourguignons. Il se forma de là un amas de lois qui fut appelé *coutumes*, tant parce qu'on avait attribué ce nom dans les siècles du moyen âge à toutes sortes de lois étrangères, usages ou coutumes, comme on le voit dans Marculfe et dans les Capitulaires, que parce que cette coutume se prouvait par témoins, tandis que la loi romaine, étant insérée au Code et au Digeste, retenait le nom de *droit écrit.* —Il arriva de ce mélange que les habitants des pays situés dans le voisinage et au midi de la Loire, tels que le Berry et l'Auvergne, se trouvèrent régis par les lois romaines et

par la coutume qui s'était introduite par le voisinage des Francs, qui donna lieu à beaucoup d'alliances entre eux; c'est pourquoi on trouve grand nombre de lois romaines insérées dans la coutume du Berry.

La même confusion du droit écrit et de la coutume existait également en Auvergne, où l'on distinguait, comme on peut le voir dans Chabrol, les villes et les villages qui se régissaient par le droit écrit, d'avec ceux qui avaient adopté la coutume. Néanmoins, cette dernière n'avait été introduite dans les lieux où elle était observée, que du consentement des comtes, des seigneurs et des trois états du pays, avec la réserve qu'on aurait toujours recours à la loi romaine dans tous les cas cas où la coutume ne parlait pas.

Ce qui prouve que le consentement des comtes et des seigneurs avait été nécessaire pour l'introduction de la coutume en Auvergne, c'est que presque toutes les terres qui s'étaient conservées dans l'observation du droit écrit étaient ecclésiastiques. L'Église de France a toujours incliné pour la loi romaine, comme on peut l'inférer du premier concile d'Orléans, tenu en 511, dont le premier canon est fondé sur cette loi : *Quod ecclesiastici canones et lex romana constituit;* et du vingtième canon du deuxième concile de Tours, tenu en 567 : *Quia etiam lex romana constituit, ut quicumque sacratam Deo virginem vel viduam fortasse rapuerit, si postea eis de conjunctione convenerit, capitis sententia feriuntur.* — Il paraît que les seigneurs séculiers aimèrent mieux se soumettre à la coutume, car il n'y avait guère autrefois en Auvergne que les vicomtes de Carlat, ceux de Murat, ainsi que les seigneurs de la Roche-Canillac, de Saint-Urcise, de Chaudes-Aigues et de Talezat, dans le haut pays, qui ne voulurent point adopter ce changement, encore se trouvait-il quelques églises qui prétendaient hommage de ces vicomtés et seigneuries. — Les anciens priviléges de Clermont et de Montferrand prouvent

également qu'il était permis aux citoyens de ces deux villes de poursuivre les injures par la voie du droit écrit, sans être obligés de les vider par le duel, et qu'ils étaient dispensés de s'attacher à cette coutume, quoique les ordonnances des rois l'eussent autorisée. Nous en trouvons la preuve, pour Clermont, dans un titre du comte Guy II, tiré des archives de cette ville : « *Sed appellant si velit crimen quod objicit » repellatum per viam juris scripti legitimè prosequeretur.* »

La charte d'Alphonse de France, frère de saint Louis, prouve également le même droit pour les habitants de Riom. « De quelque crime, dit ce prince, dont un habitant » de Riom puisse être accusé, il ne sera tenu de s'en laver » par la voie du combat, s'il ne le veut pas, sans passer » pour convaincu, lorsqu'il ne l'aura point accepté. L'accusateur établira sa preuve par témoins, et par les autres » preuves authentiques qui seront prescrites par le droit » romain. »

Enfin, un titre de Louis de Beaujeu, seigneur de Montferrand, le fait voir également à l'égard des habitants de cette ville, pour la vérification d'un crime, en raison de quoi ils doivent se pourvoir par la voie du droit et de la loi romaine : « *Accusator teneatur procedere et facere secundum formam juris scripti.* »

Tel est, ou à peu près, tout ce qu'il nous est permis de dire sur ce sujet dans une histoire générale.

II.

Qui pourrait croire que dans ce moyen âge, tant calomnié, qui n'a duré rien moins de mille ans (1), on compre-

(1) Depuis 476, date de la déposition d'Augustule, jusqu'à 1453, date de la prise de Constantinople.

nait infiniment mieux, selon nous, la liberté en général et la liberté individuelle en particulier, que dans notre siècle de lumières et de progrès, où quelques courts instants d'une liberté, qu'on pourrait plus justement appeler licence, sont constamment suivis du plus rigoureux despotisme. Nous n'en voulons citer pour exemple que les lois qui régissaient jadis la ville de Clermont, dans laquelle les anciennes libertés municipales dont elle jouissait sous la puissance romaine, avaient été respectées même par les rois visigoths, qui l'avaient toujours traitée en égale. Nous retrouvons, sous les rois français, le signe officiel de ces mêmes libertés, dans la légende du sceau de cette illustre cité : *Sigillum Reipublicæ Claromontensis*. Enfin, en plein moyen âge, une charte de Gui II (douzième et treizième siècle), qui confirme les priviléges de la ville de Clermont, nous fait connaître l'importance de ces priviléges à l'égard de la liberté individuelle, la moins respectée de nos jours, ainsi que sous tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis plusieurs siècles.

Suivant cette charte, qui était en réalité une charte de libertés confirmées ou octroyées, et non point une charte de servitudes imposées sous le nom de libertés, le comte, qui possédait la souveraineté en Auvergne, n'avait le droit de se saisir de la personne d'un citoyen, c'est-à-dire de le priver de sa liberté, que dans le cas d'homicide, d'adultère et de tel autre excès qui méritait le dernier supplice ou la mutilation des membres.

Le même comte ne pouvait poursuivre un citoyen ni par lui-même, ni de l'autorité de son bailli, s'il n'y avait une partie plaignante, à moins que le crime n'ait été commis en public. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, le citoyen, qui était appelé en duel, n'était pas tenu de l'accepter, s'il ne lui plaisait de le faire. Il avait la liberté de se pourvoir en justice par le droit écrit ou de se battre. Le citoyen

n'était obligé de porter les armes pour le service du comte *qu'en cas de juste guerre*, et dans les seules limites de son comté, sans être obligé d'en sortir, ni de le servir la nuit en pleine campagne, étant libre d'aller passer ce temps à Clermont, si l'armée en était proche, ou dans un lieu commode, si l'armée campait loin de la ville, dans laquelle le comte devait laisser un nombre de citoyens pour la mettre à couvert des irruptions de l'ennemi.

Le bailli du comte avait le droit de remettre les amendes encourues, excepté pour le défaut de service en temps de guerre.

Le citoyen avait droit au consulat, au port d'armes et à la garde des tours, des rues, des places, des portes et des fossés de la ville.

Le bailli, ou tout autre officier du comte, ne pouvait porter témoignage, quand il s'agissait de l'intérêt particulier du comte. La preuve devait être prise ailleurs et sur de bons documents.

Le comte et les évêques étaient tenus à leur avènement de prêter serment d'observer toutes ces conventions, et de rendre bonne et brève justice aux citoyens, tant pour le spirituel que pour le temporel.

Ils laissèrent constamment aux citoyens la garde des tours, des fossés, des portes de la ville et des places publiques. Ce droit est consigné dans un titre du comte Gui II, celui auquel l'évêque Robert, son frère, remit en dépôt la garde de la ville, comme nous le verrons bientôt. Tous ces priviléges furent confirmés par le parlement de Paris, lorsque l'autorité des comtes ne fut plus si grande.

Il est vrai que plusieurs des libertés dont jouissaient les habitants de Clermont, furent plus tard révoquées ou suspendues, sous le règne de saint Louis, en raison de quelques émeutes dirigées contre l'évêque Gui de la Tour; mais elles furent rétablies, dans la suite, lorsque les rois, en s'ap-

puyant sur la bourgeoisie, eurent anéanti l'autorité des comtes et des évêques, au profit de l'autorité royale. Nous aurons, du reste, plus d'une occasion de revenir sur ce sujet dans le cours de cette histoire. Ce que nous avons voulu démontrer, dans cette courte digression sur la liberté individuelle et la juridiction séculière, c'est que, par l'action constante du christianisme, qui enveloppait alors la société tout entière, le pouvoir absolu de l'homme sur l'homme devait infailliblement tomber de deux manières à la fois : parce que le faible croissait en dignité, parce que le fort croissait en charité. Sous l'influence de l'esprit chrétien et sous la protection de l'Église, le droit se transforma et s'adoucit, et autant par concession que par conquête, devint cet équilibre de devoirs réciproques qui est la véritable liberté.

Tel fut, dès le commencement du moyen âge, la marche ascendante que la religion, *entrée dans les lois*, imprima à l'esprit humain, vers tout ce qui lui paraissait juste et raisonnable. Mais, au contraire, lorsque, par malheur, un peuple en vient au point de bannir le nom de Dieu de son code et que la loi devient athée, alors il n'y a plus chez ce peuple de véritable liberté, et il doit succomber tôt ou tard sous les coups de la licence la plus effrénée, ou courber sa tête sous le joug honteux du plus avilissant despotisme.

III.

A ce tableau fort abrégé de la juridiction séculière, nous joindrons celui de la juridiction des évêques de Clermont.

Sous les empereurs, l'Église connaissait purement des matières spirituelles. L'autorité du prince appuyait les décrets de l'Église. La connaissance des causes qui regardaient le clergé, en particulier, ne lui fut attribuée, dans la forme qu'on le pratiquait jusqu'à la Révolution, que dans les siè-

cles du moyen âge. Les évêques, et particulièrement ceux des grands siéges, se voyant accablés d'affaires, s'en déchargèrent sur leurs archidiacres ou sur des prêtres, auxquels ils donnaient une commission révocable à leur gré. On les nommait vicaires, ou officiaux, *vicarii generales*, *officiales*. Comme l'on ne trouve ce nom que dans les constitutions de Sixte, il est à croire que cette institution ne date guère que de la fin du treizième siècle. Depuis, on partagea leurs fonctions, et l'on nomma *officiaux*, ceux à qui l'évêque commit l'exercice de la justice contentieuse, et vicaires généraux ou grands vicaires, ceux à qui il commit la juridiction volontaire. La juridiction des officiaux était en ce temps-là beaucoup plus étendue qu'elle ne l'a été dans les derniers siècles. Il suffisait alors d'avoir pris la tonsure pour être au nombre des clercs le reste de ses jours; le mariage même n'effaçait pas ce caractère. Un legs pieux dans un testament, si petit qu'il fût, attirait au tribunal ecclésiastique la connaissance de tout ce qui était contenu dans le testament, jusqu'aux substitutions. La qualité que prenait l'Église, de protectrice des veuves et des pupilles, lui attribuait ce qui regardait ces sortes de personnes; et la formule ordinaire « *ainsi l'a voulu et juré*, » contenue dans les actes publics, donnait à l'Église connaissance de toutes sortes de contrats, en conséquence de ce serment. Ainsi, l'officialité de Clermont, dont le diocèse était un des plus vastes de France, devint le tribunal le plus considérable de l'Auvergne. Ce grand pouvoir s'éteignit peu à peu, par suite de plusieurs *appels comme d'abus*, devant le parlement de Paris, et il reçut enfin un échec notable par l'ordonnance de 1539, qui dépouilla ce tribunal de ses principaux priviléges (1).

(1) L'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue par François Ier, au mois d'août 1539, pour la réformation et l'abréviation des procès, pour empêcher les tribunaux ecclésiastiques d'entreprendre sur les justices ordinaires, et pour ordonner que désormais tous les actes publics seraient écrits en français.

Dans le dernier siècle, l'official était un prêtre, docteur en droit ou en théologie, qui exerçait la juridiction contentieuse de l'évêque. La trombe révolutionnaire, en enlevant l'épiscopat, entraîna avec elle toutes les institutions qui s'y rattachaient. Depuis quelques années, plusieurs évêques ont rétabli dans leurs diocèses un simalacre d'officialité, qui n'est plus, en réalité, qu'un tribunal de famille, devant lequel les ecclésiastiques peuvent, au besoin, trouver un redressement contre les actes arbitraires qui viendraient les frapper, mais également la censure que leur conduite pourrait mériter.



CATALOGUE DES ÉVÊQUES DU PUY

PENDANT LE DOUZIÈME SIÈCLE.

Les divers historiens qui ont écrit la vie des évêques du Velay ont émis plusieurs opinions à l'égard du successeur d'Adhémar de Monteil. La *Gallia christiana* et Odo de Gissey pensent qu'il fut remplacé par un prélat qu'ils nomment Ponce Ier sans autre désignation, tandis que Théodore prétend en reconnaître deux, dont l'un se serait appelé Ponce-Maurice de Montboissier, et le second, Ponce de Tournon; d'un autre côté, Arnaud, dans son *Histoire du Velay*, qui en distingue également deux, nomme le second Ponce Maurice de Montboissier, et ne donne au premier aucun surnom. Cette dernière opinion nous ayant paru la mieux fondée, et s'appuyant sur des faits historiques qu'il est difficile de contredire, nous l'avons adoptée, et nous plaçons Ponce Ier, qu'on doit appeler Ponce de Tournon, comme quarantième évêque du Puy. Le siége étant demeuré quatre ans vacant, ce ne fut qu'en 1102, que le clergé et le peuple du Velay l'élurent pour successeur au grand et saint évêque décédé à Antioche le 1er août 1098. Il était le quatrième abbé de la Chaise-Dieu, et reçut le *pallium*, en 1105, du pape Pascal II, avec l'exemption pour lui et ses successeurs de la juridiction de tout métropolitain. Ce prélat unit, par

un pacte perpétuel, l'Église du Puy avec l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il fut obligé d'employer la force pour réduire divers chevaliers de la ville du Puy, qui avaient élevé des tours dans leurs maisons, et s'en servaient comme d'autant de forteresses pour tyranniser leurs voisins. Ils se soumirent enfin, et se rendirent vassaux de l'église du Puy, moyennant la somme de *dix mille sous de cette ville* que l'évêque leur distribua. — De son temps, Bernard Centulle, comte de Bigorre, se racheta, lui et ses successeurs, d'une servitude singulière, moyennant une redevance annuelle de soixante sous morlas : comme vassal de l'église du Puy, il était obligé d'y venir tous les ans, et d'y apporter, au bout de sa lance, des faisceaux de foin pour en joncher l'église de Notre-Dame.

Pons de Tournon mourut le 24 janvier 1112, et fut inhumé dans le prieuré de Rochepaule en Vivarais, monastère qu'il avait fondé avec ses parents, sous la dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu. On y voyait son tombeau avant la destruction de l'église de ce prieuré par les Calvinistes. Elle appartenait vers le milieu du dix-huitième siècle aux Minimes, et était dédiée sous l'invocation de saint Pons, qu'on croyait être le même que cet évêque du Puy.

Pons Maurice, de l'illustre maison des comtes de Montboissier en Auvergne, fut élu pour remplacer Pons de Tournon ; il fut le quarante-unième évêque du Puy. Ce prélat fut à peine élu, qu'il survint des contestations sur la canonicité de son élection, qui l'obligèrent d'aller à Rome pour la justifier auprès du pape Pascal II ; il en revint triomphant dans son diocèse. Il eut ensuite beaucoup à souffrir du peuple et des principaux du pays, qui lui disputèrent les droits de son église, et excitèrent une guerre cruelle dans le Velay. Pons, ayant eu le bonheur de le pacifier, entreprit le voyage de Jérusalem, qui dura deux ans et demi. A son retour, il fut attaqué d'une longue maladie, dont il

mourut à Montboissier, en Auvergne, terre patrimoniale de sa famille, le 20 d'avril de l'an 1128. Son corps fut inhumé dans l'église de la Chaise-Dieu.

HUMBERT, quarante-deuxième évêque, était évêque du Puy en 1129, comme on le voit par une donation faite à cette époque. Il obtint du roi Louis VI, la confirmation des priviléges accordés à son église, qui fut en outre richement dotée par Isarn, vicomte de Lautrec, Begon de Caraman et autres seigneurs distingués. Il se tint de son temps un concile au Puy contre l'antipape Anaclet. Ce prélat mourut en 1144.

PIERRE III, quarante-troisième évêque.—Ce fut à Viterbe, le 1er mai 1145, que ce prélat reçut de la main du pape Étienne III la consécration et le pallium. Le roi Louis VII lui donna la confirmation de ses droits sur la ville haute, et Adrien IV y joignit la ratification des anciens priviléges. On croit qu'il mourut entre les années 1158 et 1159. Le corps de cet évêque repose à Cistrières, entre Saint-Flour et Langeac. L'abbaye de filles de Belle-Combe, en Velay, à quatre lieues du Puy, était déjà fondée en 1148. Cette abbaye, de l'ordre de Cîteaux, devait son origine à celle de Mazan, en Vivarais, fondée en 1122.

PONCE III, quarante-quatrième évêque. L'existence de ce prélat ne nous est révélée que par un diplôme de Louis VII, donné à Bourges en 1158, dans lequel le monarque l'appelle son amé et féal, et renouvelle en sa faveur les donations faites à ses prédécesseurs.

PIERRE IV, quarante-cinquième évêque. Nommé en 1159, ce prélat reçut le pallium dans l'église de Saint-Denis, en France (comme on le disait alors), en 1164. De son temps, le pape Alexandre III vint au Puy, et confirma les priviléges accordés par ses prédécesseurs. Ce fut Pierre qui fit, en 1162, la translation des reliques de saint Georges et de saint Hilaire de Poitiers. Il accorda à l'abbé de la Chaise-Dieu et

à ses successeurs la dignité canoniale dans l'église du Puy, comme l'avaient déjà les abbés de Cluny. Cet évêque eut à souffrir de grandes vexations de la part de ses dangereux voisins, les vicomtes de Polignac. Pierre IV mourut le 30 août 1190, et fut enterré à Cîteaux. — Sous l'épiscopat de Pierre IV, l'abbaye de Saint-Jacques de Doue ou Douhe, à une lieue est du Puy, qui avait été fondée en 1138 pour des chanoines réguliers, ayant un extrême besoin de réforme, l'évêque du Puy y introduisit en 1167 les Prémontrés, qui, étant un ordre récent, avaient naturellement plus de zèle. Ils y demeurèrent jusqu'en 1772, que le petit nombre de religieux qui s'y trouvaient furent transférés dans d'autres monastères. L'abbaye, mise en commende en 1787, fut à peu près détruite par la Révolution. L'abbaye de Douhe avait quatre prieurés en Velay, savoir : Saint-Germain-Laprade, Saint-Martin de Fugères, Sainte-Magdeleine de Pont-Empeiret et Saint-Julien d'Ance. L'abbé siégeait dans la cathédrale du Puy, après les quatre premiers dignitaires.

Ainard, quarante-sixième évêque. Elu l'année même de la mort de Pierre, il n'obtint main-levée des revenus de son évêché qu'en 1191, époque où il prêta serment à Philippe-Auguste, dont l'absence s'était prolongée jusque-là, par suite de son pèlerinage en Syrie. Ainard vivait encore en 1195, puisqu'il donna à l'hôpital du Puy, à cette époque, un pré et un moulin sur le Dolézon.

Odilon de Mercœur, quarante-septième évêque, n'est pas admis par Hugues du Temps, quoiqu'il le soit par les savants auteurs de la *Gallia christiana*, ainsi que par le Père Cailleau. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on le trouve cité dans divers actes de donations faites à l'église du Puy, en 1197 et 1198. Les tables de sa famille le font même siéger jusqu'en 1202, quoiqu'une charte de l'église collégiale de Saint-Agrève parle de son successeur, Bertrand de Chalencon, dès l'année 1198.

CHRONOLOGIE

DES RITS, CÉRÉMONIES, ORDRES RELIGIEUX, PRINCIPALES HÉRÉSIES, PERSÉCUTIONS ET REMARQUABLES ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE PENDANT LE XII[e] SIÈCLE.

(An. 1110)—Basile, médecin, chef des Bogomiles, manichéen, brûlé à Constantinople, en 1118.

(An. 1112.)—Guillaume de Champeaux fonde l'abbaye de Saint-Victor, à Paris.

(An. 1113.)—Religieuses de Cîteaux, par saint Bernard.—Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, depuis à Malte.

(An. 1115.)—Saint Bernard est fait abbé de Clairvaux.

(An. 1118.)—Ordre des Templiers.

(An. 1120)—Chanoines réguliers de Prémontré, établis par saint Norbert, à Prémontré, en Picardie.

(An. 1124.)—Tanchelin, ou Tanquelin, homme d'une vie déréglée, rejetait le sacrifice de la messe et le sacrement de l'ordre; il fut assommé dans les Pays-Bas.

(An. 1126.)—Le clergé de Rome est déclaré avoir seul le droit d'élire les papes, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur

(An. 1140.)—Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, disait que les trois personnes de la sainte Trinité ne sont pas même une substance; il se rétracta.

(An. 1147.)—Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève à Paris, mis à la place des chanoines séculiers et tirés de l'abbaye de Saint-Victor.

(An. 1148)—Concile de Reims, tenu par Eugène III, en l'absence du roi, alors en Palestine. On y comptait onze cents prélats, parmi lesquels étaient les

primats d'Espagne et d'Angleterre, ayant le pape à leur tête. Cependant Eugène III lui-même ne qualifie ce concile que d'assemblée de toutes les Gaules cisalpines, ce qui prouve qu'il y avait peu de prélats italiens, et ce qui fut sans doute une raison pour l'empêcher d'être œcuménique. Saint Bernard y joua un grand rôle.

(An. 1170.)—L'ordre des Humiliés, établi à Milan par Jean de Meda, aboli en 1571, pour un attentat contre saint Charles Borromée.

(An. 1170.)—Alexandre III attribue aux cardinaux le droit exclusif d'élire le pape.

(An. 1170.)—Pierre Valdo, chef des Vaudois, qui voulaient obliger tous les Chrétiens à ne rien posséder en propre, abolissaient le baptême et égalaient les laïques à un évêque.

(An. 1171.)—Ordre des Carmes, tiré des solitaires du Mont-Carmel par le bienheureux Albert, chevalier de Saint-Michel en Portugal.

(An. 1188.)—Saladin reprend Jérusalem, quatre-vingt-neuf ans après que les Français avaient commencé à y régner.

(An. 1191.)—Chevaliers teutons ou teutoniques en Allemagne et en Prusse.

(An. 1198.)—Ordre de la Trinité ou des Frères de la Merci, pour la rédemption des captifs, par saint Jean de Matha et Félix de Valois.

Dans ce siècle la translation des évêques d'un siége à un autre, si sévèrement défendue par le concile de Sardique et plusieurs autres, et longtemps inconnue en Occident, y devint très-commune. — L'usage d'adorer et d'élever l'hostie avant la consécration du calice, commence à avoir lieu.

Ce fut vers la fin du douzième siècle que les conciles généraux et particuliers ordonnèrent de suppléer les cérémonies du baptême aux enfants baptisés ou ondoyés en péril de mort. On ne trouve point cette coutume pratiquée dans l'église d'Occident ni dans celle d'Orient avant cette époque. Les rituels de Sens, de Malines, les statuts synodaux de Meaux, d'Angers et de Grenoble, ordonnaient d'omettre l'exorcisme dans le même cas.

TREIZIÈME SIÈCLE.

L'Eglise et l'Auvergne au treizième siècle.

Suite de l'épiscopat de Robert.

Hugues de La Tour du Pin, soixante-unième évêque de Clermont.

Guy de La Tour du Pin, soixante-deuxième évêque de Clermont.

Révolte de Pierre d'Ysserpens, abbé de Mozat.

Invention du précieux sang de Notre-Seigneur à Billom.

Adhémar de Cros, soixante-troisième évêque de Clermont.

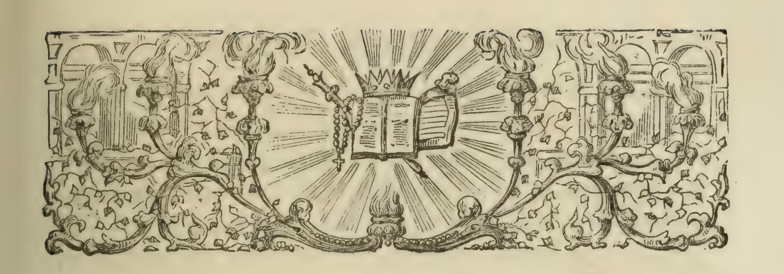
Jean Aycelin, soixante-quatrième évêque de Clermont.

Résumé historique du treizième siècle.

Notre-Dame du Puy au treizième siècle.

Catalogue des évêques du Puy pendant le treizième siècle.

Chronologie des rits, cérémonies, etc., pendant le treizième siècle.



TREIZIÈME SIÈCLE.

L'ÉGLISE ET L'AUVERGNE AU TREIZIÈME SIÈCLE.



CE qui prouverait complétement à nos yeux combien l'homme est éloigné de tendre constamment vers cet état de perfection indéfinie auquel il a le fol orgueil de prétendre (puisque la sainteté de vie est bien certainement l'état le plus parfait), c'est que plus les siècles s'accumulent sur la date assignée à la venue du Sauveur des hommes, plus aussi semble di-

minuer le nombre de ces grands serviteurs de Dieu que leurs vertus ont fait placer au rang des saints. Désormais l'Église n'aura plus à enregistrer dans ses fastes, qu'à de rares époques et à de grands intervalles ces héros du christianisme. Ils sont déjà passés pour ne plus revenir, ces temps pieux où la royauté féodale d'Hugues Capet allait en pèlerinage s'agenouiller au tombeau de saint Mayeul, alors que les vertus et la puissance morale des abbés de Cluny, de la Chaise-Dieu et des autres grandes congrégations monastiques, avaient une influence si grave sur les affaires de l'Europe et du monde. Dès la deuxième partie du douzième siècle, les disputes théologiques se sont ranimées; on ne voit plus sortir du clergé régulier de l'ordre de saint Benoît ces hommes éminents en science et en sainteté, qui devenaient le conseil des princes, des évêques, des papes même; voyageaient dans toute la chrétienté et rappelaient les peuples aux pratiques religieuses dont ils auraient pu s'écarter. Les études ont quitté les cloîtres, et les universités fleurissent en France et en Italie. — Le zèle religieux lui-même, bien qu'il ne soit pas encore refroidi, a néanmoins pris une direction nouvelle, en s'alliant aux passions belliqueuses qui poussent sur l'Asie les générations armées de l'Europe chrétienne. Plus appropriés aux nécessités de l'époque, les ordres militaires naquirent alors de cet amour de la guerre et de la religion, qui aspirait par sa double énergie à la conquête des contrées bibliques. C'est de Cîteaux que la plupart des chevaleries religieuses empruntent la règle austère que réclame la ferveur de ces ordres naissants. Bientôt, pour ranimer le respect des peuples, réveiller les missions catholiques dans les pays étrangers, purifier le clergé monastique, donner de rigides exemples au clergé séculier, les ordres mendiants naîtront à la voix de saint Dominique et de saint François d'Assise, que le Dante, dans sa mystique épopée du treizième siècle, com-

pare poétiquement, l'un, par l'éclat de sa science, à la splendeur des chérubins lumineux, l'autre, par les merveilles de son amour, à toute l'ardeur d'un séraphin.

La papauté, après bien de glorieux efforts et des fortunes diverses, pour combattre l'ambition des empereurs d'Allemagne et préserver chaque nation des guerres incessantes qui les désolaient, avait acquis une grande influence sur le monde chrétien. Arrivée à ce point, elle était devenue le pivot obligé et le centre d'unité de toute l'histoire du moyen âge, qu'elle dominait par le caractère même de son unité dogmatique.

D'un autre côté, la royauté française tendait chaque jour à s'émanciper du pouvoir féodal, qui la gênait dans sa marche ascendante vers une complète domination. Deux grands monarques, Philippe-Auguste et saint Louis, imprimèrent à leurs successeurs ce mouvement décisif, qui ne devait plus s'arrêter, jusqu'à ce que la royauté, après avoir absorbé toute la féodalité, le fut elle-même par la démocratie, dont elle avait préparé le triomphe, en renversant imprudemment les pouvoirs intermédiaires qui lui servaient de remparts contre les dangereux envahissements du pouvoir populaire.

Par suite de la victoire remportée sur la grande hérésie manichéenne, le treizième siècle fut réellement le siècle de l'unité. Cette grande unité, qui s'était établie à l'Orient par la seule puissance possible dans ces bâtardes régions, par celle du sabre et de la conquête, le fut en Occident par la force morale, par l'ascendant sublime de la papauté. Mais l'humanité changeante ne sut pas s'en tenir là; elle voulut l'indépendance, qui a été et qui sera toujours sa plus grande chimère; l'individualisme, quelque temps comprimé par cette unité salutaire, reparut de nouveau en Occident; l'Europe oublia bientôt le principe qui avait créé et consolidé sa puissance, et comme il lui était importun, elle es-

saya de s'en débarrasser. Les princes, les premiers, n'eurent plus d'autre pensée que celle de satisfaire leur ambition personnelle; puis chaque nation voulut avoir aussi sa vanité satisfaite; les distinctions de races s'effacèrent, les corps sociaux se constituèrent, et à mesure que le sentiment chrétien et catholique s'effaçait, le sentiment national s'exaltait. Cette ère fut celle des nationalités, que devait remplacer par la suite l'ère fatale de l'égoïsme.

Voyons maintenant quelle part l'Auvergne prit à ce grand mouvement des esprits qui distingua le treizième siècle, et quels furent les principaux événements, tant religieux que politiques, qui se passèrent dans cette province.

SUITE DE L'ÉPISCOPAT DE ROBERT.

Une guerre continuelle de plaintes et de réclamations, qui allaient quelquefois jusqu'à l'émeute, existait depuis longtemps entre les habitants de Clermont et les évêques de cette ville, dont le gouvernement était cependant beaucoup plus paternel que celui des comtes et des seigneurs laïcs. C'était l'Église qui avait donné la première le signal de l'émancipation civile, et dès le siècle précédent (douzième), Alexandre III, dans le troisième concile de Latran, avait déclaré que tous les Chrétiens devaient être exempts de la servitude : la croix portait son fruit.

Cependant, on ne rencontrait point au-dessous de l'aristocratie, à l'avènement de la troisième race, cette classe distincte et plébéienne qui, par l'infériorité relative du rang, fixe la nature du pouvoir qui la domine; mais la bourgeoisie, qui n'était née que depuis cette époque, avait considérablement grandi pendant les deux siècles qui s'étaient écoulés depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe-Auguste, et son pouvoir se faisait déjà ressentir par les fré-

quentes oscillations qu'elle imprimait aux masses populaires, dont elle commençait à se servir, comme elle l'a constamment fait depuis, dans le but d'obtenir, *pour elle seule*, un accroissement de puissance. Le *peuple* aspirait donc, dès cette époque reculée, à des libertés qu'il n'était guère en état de comprendre, à en juger par l'abus qu'il a presque toujours fait de celles qui lui ont été postérieurement accordées.

Ce fut à la suite de nombreuses contestations entre l'évêque et les habitants de Clermont, que Robert, pour obtenir un peu de tranquillité, octroya sous serment, en 1198, une charte, qui est le plus ancien titre écrit des libertés de la ville de Clermont (1). — Savaron et Durand, auxquels cette charte était inconnue, en citent une qu'ils attribuent à Guy II, comte d'Auvergne (1220), mais qui est postérieure d'un peu plus d'un siècle à celle de Robert, et qui appartient évidemment à un évêque.

Malgré l'octroi de la charte de 1198, qui était pourtant de nature à satisfaire les exigences de la naissante bourgeoisie, nous retrouverons bientôt les mêmes contestations et les mêmes plaintes renouvelées avec la même persévérance, sous les successeurs de l'évêque Robert.

Après la réconciliation opérée en 1199, entre le comte Guy II et l'évêque Robert, les deux frères vécurent quelque temps assez bien ensemble. Baluze rapporte qu'en 1202, Gui donna en garde à Robert et à ses successeurs, la ville de Clermont, pour la tenir jusqu'à ce que lui ou les siens eussent fait leur paix avec le roi Philippe-Auguste, contre lequel il s'était de nouveau ligué avec Robert, dauphin d'Auvergne. Mais le monarque français avait enlevé la ville

(1) Cette charte, qui est en langue auvergnate, commence ainsi : « Eu Robertz, per » la gratia de Deu, evesque de Clarmont, promete a bona fe, a totz los omes et a totas » las femnas, etc. » Je ne vois pas trop ce que les femmes ont à faire ici. On trouvera cette charte en entier, Appendice, n° III.

de Clermont et l'avait mise sous la garde des habitants. Dans ces querelles domestiques, Philippe n'oubliait pas l'intérêt de sa couronne, soit qu'il excitât secrètement les prétentions de l'évêque contre son frère, soit qu'il se bornât seulement à profiter des conjonctures.

Justel, dans son *Histoire des comtes d'Auvergne*, croit que Guy ne donna point en dépôt à l'évêque son frère la ville de Clermont. « Il est certain, dit-il, qu'en l'an 1202, le comte Guy était en paix avec Philippe-Auguste, qui ne lui fit la guerre qu'en 1210, en laquelle année la ville, dont le comte avait chassé l'évêque, fut prise par le roi. Il n'est donc pas vraisemblable, ajoute cet historien, que le comte ait confié à l'évêque la capitale de son comté, ayant eu presque toujours des différends ensemble, et si grands, qu'ils furent cause de la guerre que lui fit le roi Philippe-Auguste (1). »

Cependant ce qui prouverait, malgré l'assertion contraire de Justel, qu'à cette époque le comte était en mauvais termes, s'il n'était pas en guerre ouverte avec Philippe-Auguste, c'est que ce monarque, à la suite d'un nouveau démêlé et d'un nouveau traité entre les deux frères, en 1207, ôta au comte le château de Mauzun, qu'il donna à quelque autre seigneur. Dans le traité sus-mentionné, le comte donne pouvoir à l'évêque et à son chapitre d'acquérir ce fief ou la seigneurie, l'une des plus considérables de l'Auvergne, et ajoute que, dans le cas où le roi viendrait à rendre au comte ou le fief ou la seigneurie de Mauzun, l'église de Clermont serait obligée de la remettre au comte, en lui rendant les deniers et les revenus échus. Ce qui fait voir clairement que le comte était en hostilité avec le roi, et que lorsqu'il avait remis la ville de Clermont entre les mains de l'évêque et de ses successeurs, il avait voulu se

(1) JUSTEL, ch. 16, l. II. — Voyez aussi DUFRAISSE, p. 495.

mettre à couvert des événements qu'il avait sujet de craindre; car, voyant que le roi lui avait ôté la terre de Mauzun, il pouvait appréhender qu'il ne le dépouillât de la ville de Clermont; au moins c'est le sentiment de Baluze.

En **1204**, le roi adjugea à Robert la terre de Vertaizon, pour punir Pons de Chapteul et Jarentone, sa femme, de ce qu'ils avaient donné asile aux ennemis de cet évêque.

En **1209**, le comte d'Auvergne et l'évêque de Clermont partirent ensemble pour la croisade contre les Albigeois; mais ils ne paraissent pas y être restés longtemps, car, l'année suivante, la guerre recommença entre les deux frères. Guy fit emprisonner de nouveau Robert, s'empara toutes ses possessions et dévasta les églises.

L'armée du roi, sous le commandement de Guy de Dampierre, seigneur de Bourbon, et de Renaud de Forez, archevêque de Lyon, entra en Auvergne, prit le château de Chantelle, qui en faisait alors partie, et vint mettre le siége devant Riom, défendue par Guy de Gaubertin, qui capitula la veille de la fête de saint Thomas de l'an **1213**. Cette ville, selon l'historien Jean de Saint-Victor, était alors considérable et fort riche, puisqu'elle donna pour otages au roi quarante de ses principaux habitants, qui furent retenus longtemps à Paris (1).

Guy de Dampierre s'empara ensuite de Tournoël et de Nonette, ainsi que de cent vingt autres places, de façon que le comte Guy se trouvait presque entièrement dépouillé, lorsqu'il mourut en **1224**. Quelques historiens ont prétendu que Philippe-Auguste restitua au comte d'Auvergne une partie des terres qu'il lui avait enlevées. Nous pensons que

(1) « Viriliter invadentes Riomum, castrum opulentissimum, obsederunt et crebris insultibus factis, redditum est eis; indeque ceperunt obsides quadraginta viros de potentioribus dicti castri qui diu fuerunt Parisii detenti in carcere (*Mem. Hist.* JOANN., *Canon. regul.*). » — Guillaume de Bretagne dit également : « Ceperunt Rionen, oppidum ditissimum, et totam terram circumjacentem (Guill., *Armor. Philipp.*). »

cette restitution ne fut faite que par saint Louis, comme nous le verrons ci-après.

Loin de rien restituer, le roi Philippe donna au sire de Dampierre la terre de Tournoël et lui laissa le gouvernement de l'Auvergne. Il distribua une grande partie de la dépouille du comte à plusieurs seigneurs du pays. L'évêque eut pour sa part (mai 1212) les fiefs de Lezoux et de Pont-du-Château, ainsi que les forts d'Anterrieu et de Dallet.

Cette guerre ne fut pas entièrement assoupie par la mort de Guy II. Ses fils, Guillaume et Hugues, assistés du comte dauphin, firent la guerre au sire de Dampierre. Il s'ensuivit un traité par lequel ce seigneur restitua diverses terres aux fils du comte, ainsi qu'à Guillaume, dauphin, à condition de ne pas se venger sur les chevaliers qui s'en seraient emparés pour le roi.

En 1220, le roi Philippe donna à l'évêque Robert les fiefs de Jarciat, de Périntrat, de Lugnat, de Thuret, de la Forêt et une partie de Chamalières.

L'évêque Robert retourna, en 1215, à la croisade contre les Albigeois, avec Géraud de Cros, archevêque de Bourges. Géraud appartenait à une maison distinguée d'Auvergne; il fut d'abord doyen de Clermont, et succéda en 1209, sur le siége archiépiscopal de Bourges, à saint Guillaume du Donjeon. Les deux prélats revinrent l'année suivante.

En 1217, Robert prêta serment de fidélité à Philippe-Auguste, et lui donna pour caution Blanche, comtesse de Champagne. — En 1225, ce prélat assista au concile de Bourges, présidé par Romain, cardinal de Saint-Ange, légat du pape Honoré III, dans lequel il fut question de rendre à Raymond, chef des Albigeois, le comté de Toulouse. Enfin, en 1227, il devint archevêque de Lyon, où il mourut en 1234. Il fut enterré dans une chapelle de l'église primatiale de Saint-Jean, où l'on voyait autrefois les armes de la Tour.

Ce fut sous l'épiscopat de Robert que le pape Innocent III

fixa à quarante le nombre des chanoines de l'église cathédrale. L'évêque fit pour ces mêmes chanoines de fort beaux statuts, qu'ils juraient d'observer lorsqu'ils prêtaient serment sur l*a canone* (1), à leur installation. Il avait uni, en 1201, la prévôté de Saint-Julien-de-Coppel au chapitre de Billom, qui lui abandonna en retour la collation de trente prébendes.

En 1202, ce prélat avait obtenu de Philippe-Auguste la confirmation des anciens priviléges des clercs, par lesquels ils étaient exempts de contribuer aux subsides de guerre; il obtint également du même roi qu'il n'y aurait point de grenier à sel en Auvergne (2).

L'événement religieux le plus important de l'épiscopat de Robert d'Auvergne, fut l'établissement des frères Prêcheurs à Clermont en l'année 1218 (3). Cet ordre, fondé à Toulouse par saint Dominique de Gusman, issu d'une noble famille d'Espagne, avait été approuvé deux ans auparavant par le pape Honoré III. Les frères Prêcheurs, dans leur première institution, n'étaient ni mendiants ni exempts de la juridiction des ordinaires, mais chanoines réguliers, suivant la règle de saint Augustin, à laquelle le saint fondateur avait ajouté quelques pratiques plus austères. Cette nouvelle famille se multiplia tellement, que cinquante ans après saint Dominique, l'ordre comptait quatre cent dix-sept couvents dans toute l'Europe. Celui des Jacobins de Clermont, situé à quelque distance en dehors de la porte orientale de la ville, fut fondé, ainsi que l'église, en 1218 ou 1219, sur un terrain que donna aux nouveaux religieux Guidon de la Tour, comte de Boulogne et de Rochefort.

(1) Liber ms., *Qui canon vocatur.*
(2) *Gallia christiana*, t. II.
(3) Le nom de *Jacobins*, sous lequel ils étaient plus généralement connus en France, leur vint de l'église de Saint-Jacques de Paris, qu'ils avaient obtenue de l'Université.

Le caractère de saint Dominique, un des plus beaux de ce treizième siècle, qui a produit saint Thomas, saint Bonaventure, saint Louis et tant d'autres saints entourés de grands hommes, a été attaqué de la manière la plus indécente par les incrédules et les copistes des Protestants. C'est pourtant à tort qu'on a voulu lui reprocher d'avoir conseillé et approuvé la croisade contre les Albigeois, *les socialistes de cette époque*, d'avoir dicté les mesures de violence exercées contre eux, et d'avoir provoqué l'établissement de l'inquisition. Les excès des croisés n'excitèrent pas moins son zèle que l'erreur des Albigeois, et tous les historiens contemporains s'accordent à dire qu'il n'employa d'autres armes contre les hérétiques que la patience, l'instruction et la prière. Au reste, ceux qui ont attribué à saint Dominique l'établissement de l'inquisition, n'ont pas fait attention que, mort en 1221, il eût été difficile à ce saint personnage d'établir ce tribunal, dont le projet ne fut formé que huit ans après, au concile de Toulouse, et dont la direction ne fut confiée aux Dominicains qu'en 1233. Ce sont des faits recueillis par l'histoire ; mais que font les faits et l'histoire aux hommes qui, depuis trois siècles, n'ont pas cessé d'attaquer la religion par le mensonge et la calomnie, et qui peuvent dire, comme ces *trompeurs* dont parle le Prophète : « *Percussimus fœdus cum morte, et cum inferno fecimus pactum..... quia posuimus mendacium spem nostram et mendacio protecti sumus* (1). »

Cependant, nous croyons que le plus grand nombre des lecteurs de cette histoire ne seront pas fâchés de connaître ce qu'était dans son principe cette inquisition, dont l'institution, comme toutes les institutions humaines, a été faussée et détournée de son but primitif. Nous ne pouvons donner ici qu'un bien faible abrégé de notre travail, pour

(1) Isaïe, XXVIII, 15.

lequel nous n'avons point eu recours aux histoires spéciales de la chose, qui ne sont guère que des déclamations, mais aux documents originaux. C'est là seulement que l'on peut voir comment on a pu transformer en un instrument de terreur et d'arbitraire un tribunal paternel, imaginé comme adoucissement par des hommes véritablement chrétiens, et l'on reconnaîtra facilement que cette transformation n'a eu lieu que progressivement, sous l'influence de la politique, et moyennant des modifications successives, constamment réclamées par l'autorité temporelle auprès de l'autorité papale, qui ne s'y prêta jamais qu'à regret.

Au treizième siècle, en effet, toute l'Europe, réunie dans l'unité catholique, admettait des dogmes comme partie intégrante de sa législation civile, et croyait devoir punir par les peines les plus sévères leur infraction violente, au moins celle qui troublait à fond la société même. Or, il était impossible d'y porter un plus grand trouble que ne le faisaient à cette époque les horreurs commises par les hérétiques albigeois.

Etait-il donc étonnant qu'à la vue de tant d'obscénités et de cruautés abominables, dont les débordements n'avaient pu être arrêtés que par la force des armes, l'Église, afin de satisfaire à l'opinion générale, ait regardé comme un besoin pour le présent, et comme une dette envers l'avenir, de compléter, par des mesures légales, la grande croisade entreprise pour l'extirpation de l'hérésie manichéenne, en employant des peines sévères pour la comprimer et la détruire entièrement?

Alors seulement fut conçue l'inquisition, et elle le fut précisément dans le but de substituer aux *tribunaux ordinaires*, dont les sentences auraient été absolues et dictées par la lettre, souvent cruelle, des codes alors en vigueur, une magistrature *arbitrale*, armée des lois qu'on jugea nécessaires, *maïs exceptionnellement investie du droit d'at-*

ténuation et presque de grâce, c'est-à-dire devant qui la culpabilité la mieux prouvée ne rendît point obligatoire l'application des peines légales, mais permît toujours l'emploi de moyens plus doux et l'acceptation du repentir. Ce fut ainsi que, sans trop s'écarter des exigences de l'époque, on remplaça une pénalité inflexible, purement afflictive, par une répression que l'on pourrait justement nommer *élastique et pénitentiaire.*

L'histoire nous a conservé une preuve éclatante de la nature bénigne de l'inquisition à son début, en nous apprenant que, soixante-dix ans après sa création, les Templiers réclamèrent avec instance la juridiction de ce tribunal, et qu'ils *ne périrent*, disent les contemporains, que pour n'avoir pas obtenu d'être jugés par elle. — Tel est demeuré son caractère, partout où le Saint-Siége a eu le pouvoir de la diriger. Nulle part l'inquisition n'a été plus douce et plus paternelle qu'à Rome, car, depuis près de *sept cents ans* qu'elle existe dans la capitale du monde chrétien, elle a pu maintenir l'ordre public et protéger l'exercice de la religion, sans prononcer une seule condamnation capitale.

Il n'en a pas été de même en Espagne et en Portugal, où l'inquisition, pendant deux ou trois siècles, était devenue un ressort du gouvernement, une institution tout à fait politique. Néanmoins, tout en déplorant les rigueurs excessives de ce tribunal, nous pensons encore que l'inquisition a obvié à de plus grands maux pour ces deux royaumes, dans lesquels elle n'a pas fait verser, à beaucoup près, la *millième* partie du sang et des larmes qu'ont coûté, dans les seizième et dix-septième siècles, à la France, à l'Allemagne et à l'Angleterre, les guerres religieuses dont a été exemptée la péninsule ibérique. C'est là un calcul et une opinion libre, dont nous laissons l'examen à qui voudra.

L'inquisition fut longtemps, et elle est encore aujourd'hui, le thème obligé des déclamations sentimentales d'un

grand nombre d'écrivains, qui n'en parlent que d'après des documents mensongers ou dans lesquels les faits sont grandement exagérés, car il y a peu de sujets historiques sur lesquels on ait écrit des choses plus absurdes et plus contradictoires. Mais ces choses, malgré leur absurdité, une fois avancées par un méchant ou par un sot, vont se répétant de livre en livre, et n'en finissent pas moins par devenir des vérités incontestables pour la foule ignorante des lecteurs : *Mentientes populo credenti mendaciis* (1).

Vers le même temps où les enfants de saint Dominique s'établissaient dans la capitale de l'Auvergne, Guichard de Beaujeu, comte de Montferrand, fondait dans cette ville un couvent pour les frères Mineurs, établis récemment par saint François d'Assise. Les douze premiers Franciscains furent approuvés à Rome en 1209. Saint François en vit vingt-cinq mille de son vivant, au chapitre général d'Assise. Trente-cinq ans plus tard, l'ordre comptait trente-trois provinces, huit cents monastères et au moins vingt mille religieux. Il y en avait cent cinquante mille à la fin du siècle. En même temps, plusieurs autres associations religieuses étaient fondées et devenaient florissantés par de grands talents, de grandes vertus. De tels faits montrent ce qu'était le moyen age, et vengent assez les moines antérieurs à saint François et à saint Dominique.

Au commencement du treizième siècle, mourut un saint ermite nommé Viard, natif des environs d'Aigueperse, qui, étant frère convers à la chartreuse de Souvigny, dans le diocèse de Langres, et ne trouvant pas la règle de cette maison assez austère, s'enfonça dans une solitude voisine de son couvent, et y condamna son corps à des rigueurs qui le mirent en grand renom de sainteté. Le duc de Bourgogne, prêt à livrer une bataille, et confiant dans les prières du

(1) Ezech., XIII, 19.

solitaire, lui promit que, s'il sortait victorieux du combat, il lui bâtirait un ermitage propre à recevoir des compagnons, dans le lieu même où il ne pouvait partager avec eux que les grottes du voisinage. Le duc, ayant battu ses ennemis, tint sa promesse, et fit bâtir un monastère qu'on appela *le Val-des-Choux*, parce que les bons religieux qui l'habitaient bornaient leurs travaux manuels à la culture du jardinage, tout en édifiant le pays par leur sainte conduite. Cette institution, composée de religieux pauvres et pénitents, se multiplia pourtant en plusieurs maisons recommandables par une vie recluse, très-semblable à celle des Chartreux. La fondation du couvent du Val-des-Choux peut se rapporter entre les années 1192 et 1194, lorsque Hugues de Cippe était évêque de Langres. Ce couvent fut, comme nous l'avons dit, réuni en 1759 à l'abbaye de Sept-Fons, en Bourbonnais.

Quoique le zèle, la piété et la fermeté des croyances religieuses, fussent encore en ce siècle le partage de la grande majorité des fidèles, et que le nombre des saints personnages eût beaucoup diminué, ainsi que nous l'avons précédemment observé, cependant l'histoire de l'Église en signale un assez grand nombre pendant la durée du treizième siècle. Parmi ces grands serviteurs de Dieu, dont le nom est encore de nos jours l'objet de la vénération publique, nous citerons saint Antoine de Padoue, dans la vie duquel nous avons trouvé un trait qui se rattache à cette histoire, et que nous ne voulons rapporter que parce qu'il prouve que Dieu choisit quelquefois ses élus parmi les personnes qui paraissent avoir le moins de droit à ses faveurs.

Saint Antoine de Padoue, né à Lisbonne, d'une famille noble, vers la fin du douzième siècle (ann. 1195), entra fort jeune dans l'ordre des Franciscains. Le désir d'obtenir la couronne du martyre le fit embarquer pour l'Afrique; mais à peine y fut-il arrivé qu'une maladie très-grave le

força à retourner en Espagne. Jeté par un coup de vent sur les côtes d'Italie, il y vit saint François d'Assise, qui vivait encore à cette époque, s'attira son amitié, et alla, par son conseil, enseigner la théologie dans plusieurs villes de France, entre autres à Toulouse, où il fit un assez long séjour. Il vint plusieurs fois au Puy, où existait déjà une maison de son ordre, et où la dévotion à la Vierge attirait chaque jour un grand nombre de fidèles. Comme il allait quelquefois par la ville, il y rencontrait assez souvent un notaire, homme débauché et libertin, qu'il saluait nonobstant avec respect, ce qui scandalisait beaucoup le tabellion, qui pensait que le Saint ne lui montrait autant de déférence que dans le but de se moquer de lui; peu s'en fallut même un jour qu'il ne le battît à ce sujet. Mais le Saint lui assura que l'honneur qu'il lui rendait procédait d'une pure et franche intention, d'autant plus, ajouta-t-il, qu'ayant plusieurs fois demandé à Dieu la grâce de pouvoir répandre mon sang pour sa gloire par la voie du martyre, il me l'a refusé, et m'a fait connaître que ce bonheur vous était réservé; ce qui fait que je vous révère comme un homme prédestiné, à qui Dieu veut accorder une mort honorable et précieuse.—Le notaire, qui ne se sentait en ce moment aucune disposition au martyre, tourna en plaisanterie les paroles d'Antoine et fut quelque temps sans y penser davantage. Néanmoins, soit que ce discours l'eût secrètement frappé, soit par la vertu d'une faveur toute divine, il commença une nouvelle vie, et peu de temps après, l'évêque du Puy, que l'on croit avoir été Etienne III de Chalencon, successeur de Robert de Mehun, ayant entrepris un voyage à la Terre-Sainte, le notaire, dans le dessein de se convertir entièrement à Dieu, suivit le prélat dans ce voyage, après avoir vendu tout ce qu'il possédait, afin d'être mieux disposé pour annoncer aux infidèles les mystères de notre religion et le faire avec plus de courage.

Une fois arrivé chez les Mahométans, le notaire, rempli d'un saint zèle, se mit à leur prêcher l'Evangile de Jésus-Christ, et il le fit avec une si grande ardeur qu'elle excita le courroux de ces barbares, qui le saisirent un jour et le mirent à mort, après lui avoir fait subir les plus cruels tourments.—Ainsi se réalisa la prédiction de saint Antoine de Padoue, que le saint martyr racontait aux assistants tandis qu'on le conduisait au supplice (1).

Il y eut, sous l'épiscopat de Robert de La Tour, plusieurs bulles pontificales et plusieurs actes capitulaires importants que nous raportons à l'Appendice, nº IV.

(1) Tiré de Ribadeneira, en la *Vie de saint Antoine de Padoue.*



HUGUES DE LA TOUR DU PIN, SOIXANTE ET UNIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.



UGUES DE LA TOUR DU PIN succéda à Robert, son oncle, en 1227. Il était fils d'Albert, baron de la Tour du Pin et de Marie d'Auvergne ; il était prieur de Sauxillanges lorsqu'il fut appelé à l'épiscopat, après la promotion de Robert à l'archevêché de Lyon. Dans ce siècle où le zèle religieux s'alliait si souvent aux travaux et aux périls de la guerre, il n'était point étonnant que des évêques commandassent des armées. Aussi voyons-nous saint Louis, *l'homme modèle* du moyen âge, comme l'appelle Châteaubriand, placer en 1242 une armée sous le commandement de l'évêque de Clermont et d'Imbert de Beaujeu, pour agir sur les

frontières du Quercy contre Raymond, comte de Toulouse, avec lequel il était en guerre. Le comte, vaincu, fut obligé de faire la paix et de remettre entre les mains de Hugues de la Tour plusieurs places fortes comme gages de sa soumission. L'année suivante, le prélat guerrier, qui venait de rendre ce service au monarque, fut suspendu et interdit par le pape Innocent IV, sur la plainte de son métropolitain, pour n'avoir pas assisté au concile provincial auquel il avait été convoqué, tellement on observait encore scrupuleusement à cette époque les règles de la discipline ecclésiastique, sans avoir égard au rang ni à la naissance. Il paraît néanmoins que l'interdit ne fut pas de longue durée, puisque Hugues assista au concile de Lyon en 1245.

Hugues de La Tour, prélat fort distingué, jouissait d'un grand crédit sur l'esprit de la reine Blanche, alors régente, pendant la minorité du roi son fils; ce qui ne contribua pas peu à la haute estime que ce monarque conserva toujours pour lui, et servit considérablement à l'adoucir à l'égard de son neveu, Guillaume, comte d'Auvergne. Ce prince ne voyait qu'avec un juste chagrin un grand nombre de ses places entre les mains d'Archambaud de Bourbon; il se mit donc en campagne, après la mort de Philippe-Auguste, pour tenter de les reprendre. Ayant appelé à son aide Hugues, son frère, et ses cousins, les comtes dauphins d'Auvergne, il poussa avec tant de vigueur le seigneur de Bourbon, qu'il l'obligea à lui céder les places qui lui avaient été enlevées. Louis IX, que la conduite du comte aurait dû animer contre lui, voulut bien, à la demande de l'évêque d'Auvergne, faire une trêve avec Guillaume XI et avec Robert, fils du dauphin; quelque temps après, le roi donna la paix au comte et lui rendit ses bonnes grâces, ce qui détermina Archambaud de Bourbon à remettre au roi sa charge de connétable d'Auvergne.

Hugues de la Tour parvint également à réconcilier le

comte Guillaume avec Aymeric de Mercœur, abbé de Mauzac, très-aigris l'un contre l'autre. Il les obligea à paraître devant lui et à se soumettre au jugement qu'il prononça sur les différends qu'ils avaient ensemble. Le comte Guillaume tenait l'évêque son oncle en si haute estime, qu'après avoir déclaré dans son testament son fils Robert héritier universel, il le remit à la garde de son cousin, en lui ordonnant de ne rien faire sans son conseil. Il paraît que le comte, qui avait pris la croix dans le dessein de passer en Terre-Sainte, n'ayant pu exécuter ce dessein, ordonna qu'on y enverrait cinq chevaliers, qui seraient obligés d'y demeurer pendant un an.

En l'année 1242, les clercs de la Cathédrale qui desservaient la paroisse de Saint-Pierre, ayant souhaité de la voir ériger en collégiale, les chanoines de la Cathédrale y consentirent à différentes conditions, entre autres que ceux de Saint-Pierre leur prêteraient serment le jour de leur installation. Les prébendes de la nouvelle collégiale ont toujours été très-faiblement rétribuées, et le chapitre, qui se composait d'un chantre et de quinze chanoines, était un des plus pauvres du diocèse. L'église de Saint-Pierre était mal construite : les voûtes en étaient basses, écrasées ; néanmoins elle était tenue fort proprement, et les chapelles étaient bien ornées. Le clocher était une tour carrée à terrasse et à balustrade, qui avait été élevée par les paroissiens. Il ne reste plus aucune trace de cette église, détruite par les révolutionnaires.

Vers 1246, soixante prêtres ou pieux personnages qui se destinaient à l'état ecclésiastique, se réunirent sous la protection d'Archambaud IX, sire de Bourbon, dans la petite ville de Verneuil, dépendant de l'archiprêtré de Souvigny, et y formèrent un chapitre qui devait d'abord avoir vingt prébendes, qui furent depuis réduites à onze. Archambaud fit, par son testament, des dons à ce chapitre,

qui a subsisté jusqu'à la révolution. Agnès Sorel ou Soreau, sœur de Jean Soreau, châtelain de Verneuil, donna mille écus d'or à l'église collégiale dans laquelle son cœur fut déposé après sa mort, qui eut lieu à l'abbaye de Jumièges, le 9 février 1369.

Dans la même année, 1246, on acheva la construction de l'église et du couvent des Dominicains ou Jacobins de Clermont, qu'un incendie détruisit en partie vers la fin du siècle suivant.—Ce fut aussi sous l'épiscopat de Hugues de la Tour que fut fondée l'église du Marthuret de Riom. Tandis que les prêtres de Saint-Amable vivaient sous la règle de Saint-Augustin, les ecclésiastiques séculiers de la ville composaient une espèce de communauté. Dès l'année 1242, Hugues leur avait permis d'avoir un syndic et un sceau, privilége qui fut confirmé par Innocent IV.—En 1247, ces ecclésiastiques demandèrent au même pontife la permission de bâtir une chapelle. Le pape renvoya leur supplique à l'évêque de Clermont, qui la leur accorda. Aussitôt après on construisit cette chapelle, qui forme le sanctuaire de l'église actuelle. On ne bâtit la nef qu'en 1262, sur le terrain d'une place publique que leur concéda le duc Alphonse, frère de saint Louis; elle fut appuyée sur les anciens murs de la ville, au-delà desquels était déjà l'Hôtel-Dieu. Peu de temps après, la nouvelle église fut brûlée, mais reconstruite presque aussitôt. Néanmoins le portail ne fut élevé qu'en 1438, le duc Charles de Bourbon ayant permis de le bâtir sur l'emplacement de la rue.

L'église du Marthuret fut érigée en collégiale par le pape Clément VI, au milieu du quatorzième siècle. Le chapitre était composé d'un prévôt, qui était en même temps chanoine et personat à Saint-Amable, et de onze chanoines, dont le plus ancien remplissait les fonctions de chantre. L'abbaye et le monastère de Saint-Amable n'ayant été sécularisés par le pape Paul III qu'en 1548, le chapitre du

Marthuret a donc existé longtemps avant la sécularisation de l'abbaye de Saint-Amable. Sous ce rapport, il était plus ancien ; mais le chapitre de Saint-Amable avait conservé quelques marques de prééminence et de supériorité, dont les abbés et religieux avaient toujours été en possession, et qui ont été confirmées depuis par divers arrêts.

On a souvent recherché l'origine du mot *Marthuret.* Les uns ont cru qu'il provenait d'un seigneur de la maison de Langeac, nommé *Marc*, et seigneur de Thuret, d'où est venu Marthuret. Mais le seigneur qui fonda deux vicairies dans cette église n'était pas seigneur de Thuret, et les deux vicairies étaient à la nomination du seigneur de Langeac ; d'ailleurs le nom de Marthuret est plus ancien que la fondation des vicairies. D'autres ont prétendu que l'étymologie était *Mater tuæ* : celle-là nous paraît plus probable ; cependant Savaron, dans ses *Origines de Clairmont*, appelle *Marturis* les églises qui ont été bâties en l'honneur d'un martyr ou sur le lieu où il avait été enterré, et c'est, je crois, la véritable étymologie.

Le 30 mars de l'année 1248, le mardi avant Pâques, qui, selon l'usage de France à cette époque, allait commencer l'année 1249, mourut Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, après avoir occupé pendant vingt ans le siége de cette capitale. Guillaume, qui avait été disciple de l'abbaye d'Aurillac, appartenait à l'ancienne et puissante famille des Astorg de cette ville, que l'on croit descendue d'un neveu de saint Géraud. Ce prélat fut l'ami, le confident et le conseil de saint Louis. Il était très-instruit dans les lettres sacrées et profanes, et a laissé plusieurs ouvrages dont le plus estimé est la *Rhétorique divine des Causes de l'incarnation et de l'univers*, qui a été éditée à Venise par le père Jean Domine Trajane. Surpassant tous les docteurs de son temps par sa science, son éloquence, sa piété et la variété de ses connaissances, il avait sur toutes les ma-

tières qu'il touchait une sagacité et une pénétration qui l'ont distingué entre les plus grands maîtres. Tous les historiens s'accordent à dire que sa méthode dans les matières de théologie consistait à en faciliter l'intelligence, et à les rendre sensibles par des comparaisons et des similitudes tirées des choses qui tombent le plus communément sous les sens.

Guillaume d'Auvergne fonda, de concert avec saint Louis, la maison des Filles-Dieu de Paris, qui fut d'abord une retraite pour les pénitentes que lui-même avait retirées du désordre. On y substitua par la suite des religieuses de Fontevrault. Ce prélat fit des legs considérables à l'église de Paris et fut enterré dans la chapelle de saint Denis de l'abbaye de Saint-Victor, où il avait choisi sa sépulture.

Depuis longtemps animé par le désir qu'il avait de voir les lieux qui avaient été arrosés par le sang du Sauveur du monde, le roi saint Louis fixa son départ au douzième jour de juin de l'année 1248. Ce même jour, il alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, qu'il reçut de la main d'Eudes de Châteauroux, légat du Saint-Siége, avec la gibecière et le bourdon que portaient les simples pèlerins. Le saint roi ne put se résoudre à se priver, pendant la longne et périlleuse expédition qu'il allait entreprendre, de la présence de l'évêque de Clermont, dont il avait trouvé tant de fois les avis si sages et si salutaires. Hugues, avant son départ, laissa plusieurs règlements utiles à son diocèse, et fit son testament, dans lequel il légua vingt-cinq septiers de froment aux cordeliers de Clermont et quarante sols à son chapitre, ainsi qu'une rente de sept septiers de blé aux chartreux du Port-Sainte-Marie; il fonda quatre vicairies dans sa cathédrale, et après avoir donné Robert d'Hauteroche pour abbé aux religieux de Saint-Allyre, il leur permit d'élire dans la suite ceux qu'ils jugeraient propres à les gouverner.

Après avoir assisté à la dédicace de la Sainte-Chapelle de Paris, dans laquelle fut déposée la sainte couronne que Louis IX avait acquise de Beaudoin de Courtenay, empereur de Constantinople, Hugues de la Tour s'embarqua à Aigues-Mortes avec le roi, le 25 août de la même année (1248). Avant son départ de Clermont, le prélat posa la première pierre de la Cathédrale actuelle, construite d'après le plan dressé par l'architecte Jean Deschamps (Joannes de Campis) ; cependant les travaux ne commencèrent réellement qu'en 1253.

Mais à peine Hugues de la Tour fut-il arrivé en Egypte, qu'il tomba malade, et mourut le 28 décembre 1249, après vingt-deux ans d'épiscopat. Sa sainteté était si éminente qu'on lui donna le nom de bienheureux dans le *Martyrologe des Chevaliers de l'ordre des Hospitaliers* (Malte), qu'a publié le célestin Goussancourt. On rapporte que Guillaume Comptour, seigneur d'Apchon, avait une si grande vénération pour cet évêque, qu'il lui soumit, en 1230, le château de Chalinargues. Hugues, à son tour, fit don de tout ce qu'il avait acquis à Combronde et à Teilhède, à Guillaume Comptour, qui voulut, en reconnaissance de ce bienfait, que lui et ses successeurs fissent hommage à l'Eglise de Clermont de toutes les terres d'Apchon, ce qui fut exécuté, comme nous le verrons bientôt.

Un nombre considérable des plus grands seigneurs d'Auvergne, à l'exemple de leur évêque, voulurent accompagner le roi et partager avec lui tous les périls de la croisade. Un des plus illustres fut Bertrand de la Tour, sixième du nom, qui avait épousé la fille de Raymond VI, comte de Toulouse. Après avoir vaillamment combattu sous les yeux du saint roi, Bertrand mourut en 1253 des fatigues de la guerre.

Josselyn Ier, chevalier et baron de Salers, s'étant croisé pour suivre le roi dans son voyage d'outre-mer, partagea

longtemps la captivité de son maître. Après plusieurs années d'absence, il revint en Auvergne, où ses parents, qui s'étaient déjà emparés de la plus grande partie de ses biens, firent grande difficulté de le reconnaître. Le seigneur de Calvinet, nommé de la Vie de Villemur, qui avait épousé la sœur du croisé, s'était mis en même temps en possession du château et de la seigneurie de Salers, qu'il ne rendit au baron qu'à condition qu'il lui abandonnerait une partie de la terre, et qu'il souffrirait qu'on bâtît, dans l'enceinte même du château, une tour qui portait encore, il y a deux siècles, le nom de Calvinet. Afin de reconnaître la grande faveur que Dieu lui avait faite en le tirant des mains des infidèles, Josselin de Salers fonda un service solennel, le jour de Notre-Dame-de-Pitié, qui devait se faire le vendredi de Pâques fleuries, à la suite duquel ce seigneur et ses successeurs étaient tenus de donner un repas à toute la communauté de prêtres qui desservait la paroisse, et qui était fort nombreuse. Cette coutume s'est pratiquée jusqu'à la révolution.

Nous donnons ailleurs quelques actes capitulaires assez importants qui ont été rendus sous l'épiscopat de Hugues de la Tour (1).

(1) Voyez Appendice, n° V.



GUY DE LA TOUR DU PIN, SOIXANTE-DEUXIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

GUY DE LA TOUR DU PIN, neveu de l'évêque défunt, entré fort jeune dans l'ordre de Saint-Dominique, fut nommé, à l'âge de dix-huit ans, pour lui succéder, en l'année 1250, par les chanoines de l'église cathédrale, à la demande, dit-on, de saint Louis, qui en écrivit d'outre-mer au chapitre, en lui apprenant la mort de Hugues (1). — Depuis longtemps déjà les cha-

(1) Ce qui ferait douter de ce fait, c'est que la reine Blanche refusa de lui donner main-levée des droits de régale, parce que l'élection s'était faite sans permission (HUGUES DU TEMPS, t. III, p. 141).

noines faisaient seuls les élections des évêques, auxquelles participait autrefois le clergé ainsi que les fidèles.

Châteaubriand a dit avec raison que la liberté était vieille en France, et que le despotisme seul était nouveau. Cette réflexion d'un grand écrivain peut aussi bien s'appliquer au gouvernement de l'Eglise qu'à celui de l'Etat, aujourd'hui surtout où tout ce qui restait des anciennes libertés religieuses et politiques a été complètement détruit au nom même de la liberté.

Guy de la Tour était fils d'Albert de la Tour, seigneur de la Tour du Pin, et de Béatrix de Coligny (1). Il fut sacré en 1253 par Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen (2). Ce prélat est le second des évêques d'Auvergne qui ait fait confirmer son élection par l'archevêque de Bourges; il fut sans doute porté à cet acte inusité de déférence par le désir qu'il avait d'éviter les désagréments qu'avait eus son prédécesseur avec le métropolitain, qui était, selon Sainte-Marthe, le bienheureux Philippe de Berrayer.

Néanmoins, malgré cette soumission apparente à l'autorité supérieure, il n'en germait pas moins dans bien des têtes un esprit d'indépendance qu'il ne fallait souvent qu'une occasion pour mettre au jour. C'est ce qui arriva dans une des plus anciennes et des plus illustres abbayes de l'Auvergne dès les premières années de l'épiscopat de Guy de la Tour. Il est nécessaire de remonter aux causes premières de cette rébellion monacale, qui attira sur son auteur les punitions les plus sévères.—Depuis longtemps la conduite des religieux de Mauzac avait éveillé l'attention des pontifes et des rois. Des désordres de plus d'une espèce et une dérogation continuelle à la règle de Saint-Benoît s'étaient manifestés dans la vieille abbaye du comte Calmi-

(1) Et non pas de *Cololsneu*, comme on l'a écrit quelquefois. Voyez Justel.
(2) Baluze prétend que ce fut par Philippe, archevêque de Bourges.

nius. Déjà Durand, évêque de Clermont, avait cru devoir soumettre Mauzac à Cluny, dans l'espoir d'une réforme salutaire, en retenant néanmoins pour son Église le droit de suprématie et de haute juridiction. — L'année même de la mort de Durand (an. 1095), le roi Philippe I[er], se trouvant en Auvergne, fut prié par le comte Robert II de renouveler l'acte de l'évêque qui n'avait pas reçu son exécution. — Philippe se rendit à cet effet à Mauzac, et, en présence de seigneurs et de prélats assemblés pour cette circonstance, le monarque délivra à Hugues de Cluny la charte qui lui soumettait cette abbaye. Le roi fut principalement déterminé à ordonner cette soumission par deux motifs très-graves qui furent consignés dans l'acte même : le besoin de réformer les religieux, tombés dans la prévarication et menant une vie pleine de désordres, et le témoignage d'un grand nombre de personnes qui lui confirmèrent qu'une semblable concession avait déjà été faite par l'évêque Durand et approuvée par Aldebert, son métropolitain (1).

Mauzac n'était pas la seule abbaye d'Auvergne soumise à Cluny. Thiers, Sauxillanges, Souvigny, Lavoûte et Ris dépendaient également depuis longtemps de la grande abbaye bourguignonne. Ces monastères obtinrent de leur puissante suzeraine richesses et priviléges, en retour de leur soumission à son autorité, et devinrent naturellement les chefs de petites associations clunysoises en Auvergne et dans les provinces voisines.

Quoiqu'un siècle et demi se fût écoulé depuis la soumission ordonnée par Philippe I[er], Mauzac n'en supportait pas moins avec peine la vassalité de Cluny. Déjà le dépit et la honte qu'elle en ressentait s'étaient plusieurs fois manifestés par des actes extérieurs, lorsque Pierre d'Ysserpans, prieur de Volvic, ayant été élu abbé en 1252, déclara aussitôt

(1) *Bibl. Cluniac.*, col. 533. — *Gallia christ.*, t. II, p. 108, 110.

après son avènement l'indépendance de l'abbaye et son affranchissement de toute juridiction étrangère. Le bruit de cette rébellion étant parvenu à Cluny, Yves de Vergy, qui gouvernait alors la puissante abbaye, craignant qu'elle ne se propageât parmi les autres monastères auvergnats, se hata de se rendre dans cette province. L'abbé suzerain se présenta à Mauzac, suivi de quatre prieurs et de seize cavaliers; mais Pierre lui en fit fermer les portes et l'obligea, par une nuit froide et pluvieuse, à aller chercher un gîte dans la ville de Riom. Une excommunication fulminante fut aussitôt lancée par l'abbé offensé contre Pierre d'Ysserpans et ses adhérents, et bientôt après le pape le frappa du même anathème.

Toutes les foudres de l'Eglise furent longtemps impuissantes contre l'obstination d'Ysserpans et d'une grande partie des religieux de son abbaye. Vainement les partisans de Cluny opposèrent à l'abbé excommunié un compétiteur dans la personne d'un moine nommé Bertrand. Pierre n'en demeura pas moins pendant plus de six années dans un état complet de rébellion. Prévoyant enfin l'issue d'une lutte aussi inégale, il essaya de se choisir lui-même un nouveau suzerain en s'adressant à Albert de la Molette, abbé de la Chaise-Dieu, auquel il offrit la juridiction de son monastère, en retour de sa communion qu'il lui demandait (1268).

A ce nouvel acte de rébellion, Rome et Cluny répondirent par de nouveaux anathèmes, et l'abbé de la Chaise-Dieu se hâta de refuser le dangereux vasselage qu'on lui offrait, ne voulant point lutter contre le pape, dont il recevait chaque jour de nouveaux bienfaits. Pierre d'Ysserpans, voyant s'échapper ce dernier moyen de prolonger la lutte, fut enfin forcé de se soumettre. — Destitué de ses fonctions abbatiales, il fut relégué dans un obscur prieuré et réduit à expier le crime de sa révolte dans la pénitence

la plus sévère (1269). On nomma pour le remplacer Aymon de Vergy, proche parent de l'abbé de Cluny, sous la direction duquel Mauzac oublia ses idées d'indépendance et redevint sujet fidèle (1).

Ce fut l'évêque Guy de la Tour qui consacra, en 1252, l'église du monastère des bénédictins de Mauriac, primitivement fondé, comme nous l'avons vu, par Théodechilde, fille de Clovis (2). L'église bâtie par l'ordre de cette princesse, avait été elle-même reconstruite en 820 ou 822, ainsi que le monastère, par Jérémie, archevêque de Sens, sur un plan plus vaste que l'ancien. Ce prélat obtint, en 827, de Louis-le-Débonnaire, une charte confirmant les droits et donations que possédait le monastère, et qui autorisait l'établissement de religieux de l'ordre de Saint-Benoît, dont le chef avait le titre de doyen. Audigier rapporte, nous ne savons sur quelle autorité, que l'église bâtie au neuvième siècle, avait été élevée sur l'emplacement d'un temple autrefois dédié à Mercure par les Gallo-Romains. Il prétend qu'on y trouva une inscription gravée sur une planche de cuivre indiquant la date de la fête qu'on y célébrait, et il ajoute que de la statue du dieu, qui était en vermeil, on fabriqua des calices, des ciboires et autres objets à l'usage des autels.

L'église consacrée par Guy de la Tour, construite dans le style de transition, qui était celui de l'époque, était plus vaste et beaucoup plus belle que celle de Notre-Dame-des-Miracles. La tour de cette église, que le peuple nommait *le Clocher carré*, était le monument le plus élevé

(1) *Gallia christ.*, t. II, col. 354. — *Bibl. Cluniac.*, col. 1736. L'abbé de Mauzac avait le privilége de s'asseoir, dans les chapitres généraux, au quatrième banc, à la gauche de l'abbé de Cluny. — Après la révolte de Pierre d'Ysserpans, le nombre des religieux de cette abbaye fut fixé à quarante et un, celui de ses officiers claustraux à quatre; ses prieurés étaient alors au nombre de dix-sept, tous situés en Auvergne, et parmi eux étaient Marsac, Laveine, maisons de religieuses, et Montpensier.

(2) Dans la *Vie de saint Mary*.

qu'il y eût dans la haute Auvergne. Il fut abattu en 1793 par les ordres du conventionnel marquis de Châteauneuf-Randon (1). Il ne reste plus de traces de l'église.

A peu près vers le même temps (1253), Guy de la Tour consacra l'église paroissiale d'Aigueperse, et c'est à cette époque que fut érigé le chapitre de cette église, desservie auparavant par de simples prêtres. Ce prélat envoya à tout son clergé les statuts de l'église cathédrale, qu'il avait fait rédiger avec beaucoup de sagesse pour l'instruction des curés et vicaires de son diocèse.

A l'époque de l'épiscopat de Guy de la Tour, le comté d'Auvergne n'était plus que l'image et la représentation de l'ancien patrimoine des premiers comtes, qui comprenait toute la province en fiefs et arrière-fiefs.—Depuis la conquête de Philippe-Auguste, il ne fut plus que le premier fief de l'ancien comté. Après l'avoir démembré une première fois par le retranchement du dauphiné, en faveur du dauphin, fils de Guillaume-le-Jeune, Philippe retint dans ses domaines les parties les plus essentielles et délaissa aux anciens comtes des terres particulières.—Plus tard, Guillaume XI, fils de Guy II, fut rétabli en 1230 par saint Louis, qui lui remit une partie des terres confisquées sur son père ; ce qu'il ne lui rendit point composa le duché d'Auvergne, *terra Arverniæ*, qui avait Riom pour capitale, et qui fut donné en 1241 par le même roi saint Louis à son frère Alphonse, comte de Poitiers, après la mort duquel il devait revenir à la couronne; quant au comté, bien moins considérable que le duché, il avait Vic-le-Comte pour capitale.

Robert V, comte d'Auvergne, fils de Guillaume XI (1247), répara une partie des pertes territoriales faites par sa famille, par l'héritage qu'il fit en 1260 du comté de Bou-

(1) *Conventionnel* et *marquis* sont deux mots qui jurent terriblement de se trouver ensemble.

logne, qui lui échut aux droits d'Alix de Brabant, sa mère, ainsi que par son mariage avec Éléonore de Baffie, héritière d'une ancienne et puissante maison d'Auvergne, qui lui apporta en dot le Livradois.

En l'année 1254, le roi saint Louis vint à Clermont et fut reçu avec beaucoup de magnificence par l'évêque Guy de la Tour dans son église cathédrale. Ce prélat eut de longs démêlés avec les divers possesseurs du duché et du comté d'Auvergne. Robert V lui disputa la possession des châteaux de Mauzun, Lezoux et Vertaizon, qui avaient été conservés à l'évêque de Clermont par le traité de 1198. Le prélat lança contre le comte une excommunication qui fut confirmée par Albert, nonce apostolique; et comme les gens du roi, qui étaient les officiers du prince Alphonse, prirent connaissance de cette affaire, en 1253, à la prière de l'évêque, le comte Robert, ainsi que les principaux seigneurs d'Auvergne, portèrent leurs plaintes au prince sur ce que, au préjudice de leurs droits et franchises, les gens du roi avaient prétendu connaître du différend qui existait entre le comte et l'évêque sur les terres de Lezoux et de Mauzun sans le consentement du comte, disant que, lorsqu'il était arrivé de semblables différends entre les évêques de Clermont, du Puy et de Mende, ou entre des abbés d'une part et des chevaliers de l'autre, ces différends avaient été vidés sur l'avis des chevaliers, sans le consentement desquels les gens du roi ne s'étaient jamais immiscés dans ces sortes d'affaires. Il paraît que le prince jugea prudent de ne point répondre à cette requête. Le différend se termina en 1254, sur l'arbitrage de Raoul, comte de Genève, d'Aubert de la Tour et de Guillaume de Baffie; les terres contestées demeurèrent à l'évêque moyennant une rente annuelle de quatre-vingts livres.

Guy de la Tour fut obligé d'avoir recours au pape Alexandre IV, qui commit, en 1256, l'abbé de la Chaise-

Dieu et Bodin, chanoine de Saint-Genès de Clermont, pour absoudre le comte et lever l'interdit qui avait été mis sur ses terres.

D'un autre côté le prince Alphonse, auquel avait été donné en apanage le duché d'Auvergne, prétendait que le comté de Clermont lui appartenait et voulait obliger les bourgeois à lui prêter serment de fidélité. Ceux-ci, pour s'attirer la protection de ce prince, déclarèrent, en 1258, qu'il avait droit de *lever armée et chevaucher* dans la ville ainsi que l'avaient fait les anciens comtes d'Auvergne, à quoi l'évêque s'opposait, comme tenant la ville au nom du roi : le parlement rendit à ce sujet un arrêt conforme aux prétentions de l'évêque (1). A la suite de cet arrêt, les habitants jurèrent sur l'Evangile fidélité au prélat, se soumettant à une amende qui ne dépasserait pas 7,000 livres pour le passé, et donnant des otages garants de leur foi pour l'avenir.

Néanmoins l'accord entre l'évêque et les habitants de Clermont ne fut pas de longue durée.—Sans égard pour la foi jurée, ils continuèrent de sourdes menées, qui éclatèrent plusieurs fois en émeute contre l'autorité épiscopale. Enfin, le roi saint Louis étant venu à Clermont en 1262, fut informé de la conduite des citoyens envers leur évêque. Peu satisfait, en outre, de l'accueil qu'ils lui avaient fait à son entrée dans leur ville, le monarque leur fit enlever leurs armes, leur ôta leurs priviléges et franchises, ainsi que la garde des clefs, des murs et des tours, et reçut le serment d'hommage et fidélité de l'évêque, auquel il confirma la garde et seigneurie de la ville (2).

Le roi était venu une seconde fois en Auvergne pour y

(1) *Vet. chart.*, voyez, dans les archives de l'évêché, déposées à la préfecture, col. c. 2, 91, c. 15, c. 16.

(2) Arrêt confirmatoire du parlement (1262), titre du roi pour la garde de la ville de Clermont, *Arch. départ.* 2, s. A, c. 10.

célébrer le mariage de Philippe-le-Hardi, son fils, avec Isabelle d'Aragon. Il était accompagné des seigneurs de sa cour et de la principale noblesse de son royaume. Le monarque aragonais s'y rendit de son côté, suivi de tout ce qu'il y avait de plus illustre en Espagne. La cérémonie eut lieu le 28 mai 1262, jour de la Pentecôte. Saint Louis revenait de Montpellier, où, suivant de premiers arrangements, le mariage devait être célébré. Les noces se firent avec l'applaudissement des deux nations, qui s'efforcèrent à l'envi de se distinguer par leur magnificence.

En 1266, Guy de la Tour ayant mis en interdit la terre ou duché d'Auvergne, parce que le comte Alphonse s'était emparé du château de Beauregard appartenant à ce prélat, Simon, cardinal de Sainte-Cécile, légat du Saint-Siége, suspendit la sentence d'interdiction jusqu'à la fête de la Nativité de Notre-Dame, et cependant ordonna qu'il serait informé sur la plainte de l'évêque (1), auquel retourna depuis le château.

Guy de la Tour, quoique appartenant au clergé régulier, n'en était pas moins, sous le modeste habit de Saint-Dominique, un prélat grand et magnifique, qui savait déployer tout le faste qui convenait à son rang, dans les occasions solennelles où de hauts et puissants barons venaient rendre hommage de leurs fiefs à l'évêque de Clermont (2). — Un jour de l'année 1267, Guillaume Comptour, sire d'Apchon, seigneur de dix châteaux, et premier baron de la haute Auvergne, accompagné de ses vassaux et arrière-vassaux, se présenta dans la grande salle de l'évêché, qui avait été ce jour-là tendue des plus riches tapisseries. Ce seigneur venait religieusement accomplir la volonté de son père, qui, par vénération pour l'évêque Hugues de la Tour,

(1) L'ordonnance du légat est datée de Saint-Denis, en *France*, le VI des nones de juillet 1266. *Biblioth. de Clerm.*, recueil *Nonette*, n° 105.

(2) Voyez, sur l'énumération des fiefs de l'évêché, DUFRAISSE, p. 41.

avait ordonné que lui et les siens feraient hommage à l'Église de Clermont de toutes les terres d'Apchon, ainsi que nous l'avons rapporté précédemment. Le prélat, revêtu de son rochet, couvert de sa mitre, et tenant à la main le bâton pastoral, était assis sous un dais de pourpre, entouré de ses grands-vicaires, ayant à sa droite Guillaume Odon, et à sa gauche Jean Aycelin de Montaigut, *sacerdotiorum helluo*. Les ecclésiastiques possédant des bénéfices, ainsi que le corps entier des quarante chanoines, étaient rangés en demi-cercle autour du trône épiscopal.

Alors le baron, sans épée, sans éperons, la ceinture dénouée et la tête découverte, s'avance et s'agenouille, place ses deux mains dans celles du prélat, et dit à haute voix : « Je déclare que les terres d'Apchon, du Vaulmier et » toutes leurs dépendances dans les paroisses de Saint-» Hippolyte, de Riom-ès-Montagne et de Saint-Vincent, » appartiennent à saint Vital, à saint Agricole, à sainte » Marie, et à vous, Monseigneur, ainsi qu'à vos frères les » chanoines de l'église Cathédrale. Je les cède et donne » absolument sans réserve, pour la rémission de mes pé-» chés et dans la crainte de la gehenne éternelle (1). Ana-» thème à qui tenterait de casser ou de faire annuler la » présente donation! Qu'il ait, avec Datan et Abiron, » qu'il ait, avec Judas, pour tout héritage, le fond des » enfers (2). » Cette déclaration recueillie, le prélat répondit : « Les terres d'Apchon et du Vaulmier, avec leurs » dépendances et tout ce que tu possèdes, nous te les ren-» dons et remettons, sous la réserve expresse de foi et » hommage qui nous sont dus. »

Le baron reconnaît ensuite tenir ses terres de la main de l'évêque, et s'oblige à les lui rendre soit de nuit, soit de

(1) Voyez, sur le mot *gehenne*, Appendice, n° VI.
(2) BALUZE, t. II, p. 48.

jour, et la main sur l'Évangile, jure qu'il lui sera *foyal* et *loyal* lui et les siens, sauf la foi qu'il doit à son seigneur le roi *(Salva la foy que jeo dey à nostre seignior le roy)*.

Alors l'évêque lui donne un baiser, le relève, le notaire appose les sceaux, et l'hommage est complet.

Cependant, quelques années plus tard, le même Guillaume, sire d'Apchon, s'étant cru dégagé de son serment par la mort de Guy de la Tour, refusa le nouvel hommage qu'il devait à Aymar de Cros, son successeur. Ce prélat, pour l'y contraindre, envoya ses gens contre le château d'Apchon, le lundi après la Saint-Martin d'hiver. Ils arborèrent le pennon de l'évêque sur une des tours du château baronial, en criant par trois fois : *Clermont! Clermont! Clermont!* qui était le cri d'armes de l'évêque. Le jeudi suivant, le château fut rendu au seigneur d'Apchon, et durant cinq siècles encore ce fief a relevé de l'évêché de Clermont (1).

En l'année 1268, après la mort de Philippe de Savoie, archevêque de Lyon, une partie des chanoines élurent Guy de la Tour à sa place, tandis que les autres voix se portèrent sur Milon, doyen du chapitre. Le pape Clément IV, afin d'arranger le différend, nomma Guy de Melleto, évêque d'Auxerre, à l'archevêché vacant.

L'année suivante (1269), saint Louis confirma une seconde fois à l'évêque la garde et seigneurie de la ville de Clermont, pour lui et ses successeurs. Il lui fit présent de beaucoup de reliques pour son église, entre autres d'une croix d'or enrichie de pierres précieuses, où était enchâssé du bois de la *vraie* croix ; d'un morceau de la couronne d'épines, un du suaire et de la robe de pourpre du Sauveur, ainsi qu'une portion du linceul qui le ceignait le jour

(1) *Gall. christ.*, t. II, inst. 92. — DUCANGE, sur Joinville, p. 356. — CHABROL, t. IV, p. 690.

de la Cène. Le roi donna également à l'évêque des ossements de sainte Magdeleine, qu'il avait apportés de l'abbaye de Vezelay en Bourgogne, où il était allé faire ses dévotions, et dont les religieux se disaient depuis fort longtemps en possession du corps de cette sainte (1).

En l'année 1270, ce saint roi, après avoir doté son royaume d'un Code judiciaire qui répondait admirablement aux besoins de l'époque, quoiqu'il nous paraisse bien défectueux aujourd'hui ; après avoir fondé la Sorbonne, et rétabli le calme et la paix dans son royaume, tourna ses regards vers l'Orient, où l'appelait cette voix intérieure qui lui faisait considérer la délivrance du tombeau de Jésus-Christ comme le premier et le plus grand de ses devoirs. On sait que, dans les temps de foi et de vive croyance, il suffisait de prononcer le nom de croisade pour ranimer l'enthousiasme de la nation. Une foule innombrable de croisés se dirigea bientôt sur Aigues-Mortes, qui avait été désigné par le roi comme le rendez-vous général de l'armée.

Alphonse, comte de Poitiers et duc d'Auvergne, qui accompagnait son frère dans cette expédition, donna avant son départ une charte de libertés et franchises aux habitants de la ville de Riom, datée d'Armezargues, près Aigues-Mortes, juillet 1270 (2). Ce prince trouvait si agréable le séjour de la ville de Riom, qu'il l'avait habitée pendant deux ans, et qu'il ne la quitta qu'avec le plus grand regret, et après avoir donné aux habitants ce témoignage de l'attachement qu'il leur portait.

(1) *Vet. reliquiarium, Claromont. Eccl.* Voyez, au sujet des reliques de sainte Magdeleine, Appendice n° VII.

(2) Voici le préambule de cette charte :

« Alphos, fils del rey de Fransa, coms de Peters et de Toloza : à totz los regarda-
» dors las presens letras, salut en nostre senhor. Nos faymes assaber que alz habita-
» dors de la villa nostra Riom, de l'eveschat de Clarmont, dins las fis o los termes de la
» dita villa autrehen franchezas et condumnos appres escriutas, etc. » Voyez Chabrol, t. IV, p. 501.

Lorsque l'armée débarqua dans le voisinage de Tunis, l'aumônier du roi s'écria en mettant le pied sur le rivage : « Je vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de » Louis, roi de France, son sergent. » C'était le cri public qui marquait la prise de possession de cette terre d'Afrique, dont un petit-fils de saint Louis, mort dans l'exil, devait de nos jours achever la conquête.

Mais bientôt l'armée fut assaillie par une dyssenterie qui fit dans ses rangs de cruels ravages; le roi lui-même en fut atteint, et ce malheur jeta le désespoir dans le cœur des Français. Prêt à quitter ce monde, Louis écrivit pour son fils d'admirables instructions, dans lesquelles on sent à chaque ligne que l'esprit du ciel l'animait déjà, quoiqu'il fût encore sur la terre. Enfin, le roi reçut le saint viatique, faible, à demi-mort et agenouillé devant son lit; puis il se fit étendre sur une couche de cendres, et les bras croisés sur la poitrine, les yeux fixés vers le ciel, il expira, le 26 août 1270, en chantant le verset du psaume : « *Seigneur, j'entre-» rai dans votre temple, et je glorifierai votre nom!* » Il était âgé de cinquante-six ans.

Le 21 août de l'année suivante (1271), le prince Alphonse, duc d'Auvergne, mourut à son retour d'Afrique, sans laisser d'enfants, dans un château près de Sienne. Ce prince, qui possédait de grandes qualités, avait été régent du royaume, avec la reine Blanche, sa mère, pendant le premier voyage d'outre-mer. L'année d'après, il fit avec sa femme ce même voyage. Il se trouva, le 5 août 1250, au combat de Pharanée, où il fut fait prisonnier. Ayant été racheté, il revint en France, et prit possession du comté de Toulouse, en 1251. Son corps fut porté à Saint-Denis et son cœur dans l'abbaye de Maubuisson.

En 1274, le roi Philippe-le-Hardi, ayant mandé la noblesse d'Auvergne, pour l'aider à faire la guerre au comte de Foix, Beraud, sire de Mercœur, vint à Toulouse, accom-

pagné de douze chevaliers, de douze écuyers et de dix arbalétriers. Il y fit une protestation, dans laquelle il disait que, jusqu'à ce temps, la noblesse d'Auvergne n'était point accoutumée à sortir de son pays, soit pour le roi, soit pour le comte de Poitiers, et que lorsqu'elle était appelée par ces princes, dans les limites de l'Auvergne ou au dehors, *tout ce était de grâce*, ainsi qu'aux propres dépens du roi ou du comte d'Auvergne. Le roi reconnut, en 1275, la vérité de cette protestation, et que les nobles n'étaient point tenus de suivre le comte d'Auvergne hors ni dans le pays, sans être payés de leur solde (1).

A cette époque, le roi avait déjà succédé, depuis quatre ans, à son oncle le comte Alphonse dans la terre d'Auvergne. Il en fut maintenu en possession, en 1283, contre Charles, roi de Sicile, frère du comte Alphonse, auquel il prétendait succéder. Cet arrêt ne fit que confirmer la loi qui veut que les princes de la maison royale n'aient aucune part à la succession de leur père, si ce n'est une simple provision sous le titre d'apanage. Ainsi, après la mort du duc Alphonse, la terre d'Auvergne étant revenue à la couronne, fut appelée *la terre royale*, jusqu'à ce qu'elle eût été érigée en duché par le roi Jean, en faveur de son fils Jean de France, duc de Berry.

En 1284, les habitants de Clermont, fâchés de la perte de leurs priviléges, composèrent, avec Guillaume de la Rivière, officier du roi et bailli d'Auvergne, qui consentit à les leur rendre, moyennant trois mille livres, destinées à la chapelle des Pauvres. Mais le roi Pilippe-le-Hardi, ayant été informé de cette transaction, ordonna d'enlever de nouveau les priviléges qui avaient été rendus sans son ordre. On ignore l'époque précise où furent restitués aux habitants quelques-uns de ces priviléges; ce qu'il y a de certain, c'est

(1) *Vet. chart.*

que ceux de corps, de consulat et de maison commune, ne leur furent accordés de nouveau que dans les mois d'août et d'octobre 1480, sous le roi Louis XI, c'est-à-dire deux siècles plus tard.

Guy de la Tour assista, en 1278, au concile d'Agde, et, en 1283, il écrivit au pape en faveur des chanoines d'Alby, qui voulaient quitter l'habit régulier. La même année, Simon II de Beaulieu, archevêque de Bourges, fit, en sa qualité de métropolitain, la visite pastorale du diocèse de Clermont. En 1285, le même prélat reçut à Bourges le corps du roi Philippe-le-Hardi, que portait Philippe-le-Bel, comme Philippe-le-Hardi avait porté celui de saint Louis, son père, quinze ans auparavant. Le roi était mort en revenant de la guerre d'Aragon. Othon de Bourgogne et plusieurs autres princes suivaient le convoi du monarque. L'archevêque rendit les derniers devoirs au roi défunt, et célébra le 8 novembre les saints mystères pour le repos de son âme.

Il y eut, sous l'épiscopat de Guy de la Tour, quelques changements opérés dans les droits de nomination des membres de la collégiale de Notre-Dame-du-Port. Voici à quelle occasion.

On voit par le testament d'Étienne II, à la date de l'année 959, que ce prélat donna l'église du Port aux chanoines de la cathédrale, sur lesquels il paraît qu'elle avait été anciennement usurpée. L'église cathédrale y envoya depuis lors quelques-uns de ses clercs pour la desservir, comme il paraît par le même testament.

Lorsque l'église de Notre-Dame-du-Port fut érigée en collégiale, comme les revenus de ses chanoines étaient un pur don de ceux de la cathédrale, ceux-ci exigèrent que la première dignité du nouveau chapitre serait toujours remplie par un des leurs, et qu'une redevance annuelle serait payée au chapitre cathédral, ce qui s'est toujours fait. Quant à la première exigence, elle était depuis longtemps tombée en

désuétude, lorsque l'évêque Guy de la Tour obtint volontairement, en 1260, des chanoines du Port la nomination de leur doyen et celle des prébendiers. Le prélat conserva pour lui le droit de disposer des quinze prébendes, qui étaient d'un revenu fort médiocre, et laissa aux chanoines de la cathédrale la nomination du doyen. Ce doyen avait le droit, au moins fort singulier, de porter un épervier sur le poing aux fêtes solennelles et de se faire suivre par des chiens de chasse pour marquer la noblesse et la dignité du chapitre.

En 1285, Guy de la Tour unit à l'église du Port la paroisse de Saint-Laurent, située dans son voisinage : « *Unimus*, dit l'acte d'union, *ecclesiam Sancti Laurenti*, *prope dictam ecclesiam de Portu.* » Les corps (ou plutôt des reliques) de saint Gal, de saint Brice, archevêque de Tours, et de plusieurs autres saints, étaient conservés dans cette église. Audigier raconte qu'on y avait découvert de ces lampes merveilleuses qu'on croyait brûler toujours, ainsi que la figure d'un diacre, nommé Mellio, accompagnée d'un aigle de chaque côté. Une inscription placée au-dessus de cette figure indiquait que ce diacre mourut le 28 juillet de l'an 37 du règne de Clothaire et 650 de Jésus-Christ.

En l'année 1256, l'abbaye de Saint-Germain-Lembron, de l'ordre de Saint-Benoît, qui avait été fondée, en 945, pour douze religieux et un abbé, soumis à l'église de Saint-Julien de Brioude, fut supprimée et les revenus donnés aux chanoines-comtes de cette ville, du consentement de Guy, alors abbé du monastère supprimé, et frère de Robert, comte d'Auvergne. A la place de l'abbaye, on établit un chapitre composé d'un sacristain, d'un curé et de dix chanoines, tous à la nomination du chapitre de Brioude.

Après avoir gouverné pendant trent-six ans l'église d'Auvergne, Guy de la Tour mourut le 28 février 1286, à Ouzoir, dans le diocèse d'Auxerre. Son corps fut transporté à Clermont, et inhumé dans l'église cathédrale. Le pape Inno-

cent V lui ayant accordé la permission de tester, il fit une grande quantité de legs ; il légua, entre autres choses, sa bibliothèque aux Jacobins de Clermont, le château d'Aulnat à l'église cathédrale, avec le bien qu'il avait acquis à Lempdes, ainsi que plusieurs vases d'or et d'argent (1).

Sous son épiscopat, les travaux de l'église cathédrale furent poussés avec une grande activité, car, en 1265, le chœur était déjà terminé. — Malgré ce que dit Dufraisse, à cet égard, il est bien certain que cet édifice ne fut amené que sous les successeurs de Guy de la Tour, et non pas durant son épiscopat, à l'état où nous le voyons. Outre la quête faite dans Clermont pour cet objet, lors du mariage du fils de saint Louis, qui produisit une notable somme d'argent, le pape Urbain IV rendit une bulle, en 1263, adressée aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, etc., du royaume de France, par laquelle, en confirmant celles des papes Innocent IV et Alexandre IV, ses prédécesseurs, il accorde des indulgences à ceux qui contribueront par leur charité à la construction de l'église déjà commencée. Une autre bulle de Clément IV, de l'année 1265, permet aux chanoines de faire une quête pour le même objet dans toute l'étendue des Aquitaines, sous le bon plaisir des archevêques de Bourges, de Narbonne et de Bordeaux (2). Les chanoines eux-mêmes, qui appartenaient aux familles les plus nobles et les plus riches de la province, contribuèrent aussi pour des sommes considérables ; et l'on voyait peu de testaments des grands seigneurs d'Auvergne de ce temps-là dans lesquels ils ne se soient dépouillés d'une partie de leurs biens pour achever dignement ce magnifique édifice.

L'an 1263, les Cordeliers, qui étaient déjà établis à Beaurepaire, près de Clermont, où ils étaient fort exposés en

(1) Voyez Appendice, n° VIII.
(2) Voyez, pour ces bulles, *Arch. dép.*, arm. 18, S. B, c. 20 et 21.

temps de trouble aux courses des ennemis, vinrent demeurer dans la ville, où Bernard VII de la Tour (1) leur donna le château que la maison de son nom possédait dans la partie occidentale de la cité. Son fils, Bertrand VIII, confirma la donation de son père, et fut enterré dans l'église de ces religieux, avec sa femme Béatrix d'Olliergues, ce qui l'a fait passer pour leur fondateur. L'église des Cordeliers, consacrée, en 1288, par Guy de la Tour, sous le vocable de Notre-Dame, était un grand édifice dont l'intérieur aurait eu de la beauté, s'il eût été mieux éclairé. La voûte, élevée et bien prise dans sa hauteur, était soutenue par des piliers en forme de faisceaux, engagés dans la muraille. Un jubé séparait le chœur de la nef; il y avait au-dessus du maître autel un tableau représentant l'Adoration des Mages, qui avait quelque mérite. Partout dans cette maison apparaissaient les armes de la Tour; l'église était remplie des tombeaux de cette famille, dont quelques seigneurs y furent enterrés en habit de Cordeliers. On y voyait aussi le tombeau du cardinal de Murat, et celui du célèbre jurisconsulte Barmaison, qui avait acquis une grande réputation par ses ouvrages (2).

Les Cordeliers s'établirent également à Riom, vers l'an 1280; leur monastère était d'abord dans le faubourg de Layat: ils y demeurèrent plus d'un siècle; mais ils le virent détruire, en 1359, par les ennemis du roi, et se retirèrent ensuite dans la ville, où un citoyen, nommé Michel Bardon, leur donna gratuitement l'emplacement où ils bâtirent leur nouveau monastère et son église. Ils eurent plusieurs démêlés avec les officiers municipaux et les religieux de Saint-Amable: les premiers prétendaient que le plus grand nombre des religieux étant Anglais et Hollandais, il y avait

(1) Et non pas Guy de la Tour, comme le dit l'auteur de la *Chronologie des évêques*.

(2) La maison et l'église des Cordeliers sont devenues, depuis la Révolution, le logement du préfet et le dépôt des archives du département du Puy-de-Dôme.

du danger à les introduire dans la ville; l'abbaye réclamait ses droits curiaux. Tout s'arrangea cependant, et l'église fut consacrée le 12 juillet 1362 (1).

Deux conciles furent tenus en Auvergne sous l'épiscopat de Guy de la Tour, le premier, en 1263, par les ordres d'Urbain IV, où assistèrent tous les évêques de la province de Bourges, durant le séjour que fit saint Louis à Clermont. L'assemblée, présidée par le légat du pape Urbain IV, se tint dans l'église du couvent des Jacobins, qui fut consacrée en 1280, par Guy de la Tour, en l'honneur de la Vierge (2). On y parla de la seconde croisade que saint Louis méditait d'entreprendre; mais ce concile avait principalement pour but de régler les prétentions réciproques de l'évêque de Clermont et des religieux de la Chaise-Dieu, qui avaient hautement refusé à ce prélat de lui rendre les droits épiscopaux. Guy serait venu à bout de les ranger à leur devoir, s'ils n'avaient trouvé un puissant appui auprès du pape Urbain IV. Il faut cependant convenir qu'il était bien difficile d'exiger quelque soumission d'abbés auxquels il était permis de se montrer aux grandes fêtes, la mitre en tête et la crosse à la main, donnant la bénédiction au peuple à l'instar des évêques. — La mitre, ancien habillement de tête commun à toutes les nations, et propre aux hommes comme aux femmes, était d'abord une coiffure purement profane et séculière. Vers le dixième siècle, les ecclésiastiques, et surtout les évêques, commencèrent à se l'approprier, jusque-là que les abbés, qui, principalement depuis le dixième

(1) Le couvent et l'église sont aujourd'hui une maison centrale de détention.

(2) C'est le concile convoqué par un pape du nom d'Urbain, qu'on a confondù avec celui de 1095, présidé par Urbain II. « C'est sans doute, dit Audigier, ce qui a donné » lieu à la tradition qui s'est conservée jusque aujourd'hui, qu'il s'était tenu un concile » dans le couvent des Frères prêcheurs, en 1095. On y montre en effet, présentement, » la chambre du légat et les cellules où l'on prétend qu'étaient logés les évêques. » Cette tradition est appuyée par Illidius Salvius et par un ancien manuscrit de l'abbaye » de Saint-Allyre, qui en a conservé la mémoire. (*Hist. de Clermont*, liv. VI, p. 264, » ms. n° 58 de la Bibl. de la ville). »

et le onzième siècle, affectèrent beaucoup les ornements épiscopaux, et, en un mot, tout le dehors des évêques, eurent besoin de la permission du pape pour porter cette sorte d'habillement de tête dans les fonctions ecclésiastiques. Les évêques en étaient coiffés continuellement, même pendant les repas. Les papes l'avaient aussi aux audiences publiques, aux consistoires, etc. Enfin, il n'a plus guère été d'usage dans la suite qu'à l'autel et en quelques autres fonctions épiscopales (1).

Quant à la crosse, plusieurs auteurs supposent à tort ces usage établi dès le temps des apôtres, car on ne trouve pas qu'il en soit fait mention avant le douzième siècle. On donnait la crosse et l'anneau à l'évêque, en le mettant en possession de sa juridiction épiscopale ; les abbés se sont aussi arrogé le droit d'en porter. Les premières crosses n'étaient que de simples bâtons qui avaient la forme d'un T (*tau*, en grec), dont on se servait pour s'appuyer ; depuis, on les a faites plus longues, recourbées par le haut et pointues par le bas. Autrefois, elles n'étaient que de bois et toutes simples ; depuis, on les a ornées de différentes manières, couvertes d'argent, et même quelquefois d'or (2).

Dans le second concile tenu sous l'épiscopat de Guy de la Tour, les évêques de Clermont, de Limoges, de Mende, de Rodez et d'Alby, se réunirent à Aurillac, en 1278, sous la présidence de l'archevêque de Bourges, afin de pourvoir aux abus résultant des exemptions de juridiction, ce qui suscita dans le concile un si grand nombre de difficultés qu'on fut obligé de se séparer sans avoir rien terminé.

La même année (1278), l'évêque Guy de la Tour prononça une sentence de déposition contre Jean Bel, abbé de Saint-Allyre, pour avoir dissipé les biens du monastère, avoir

(1) THIERS, *Hist. des perruques*, p. 11, *des mitres*, p. 51 à 66 inclus.
(2) LOUIS THOMASSIN, *Discipl. ecclés.*, t. I, l. 2, c. 58, n° 2. Voyez, sur la mitre et la crosse, Appendice, n° IX.

refusé le nécessaire à ses religieux, et avoir continué de dire la messe, quoique suspendu et excommunié (1).

La plupart des historiens rapportent à l'année 1255 l'invention du précieux sang de Notre-Seigneur, vénéré dans la ville de Billom pendant tant de siècles. Voici ce que ces historiens, ainsi que la tradition immémoriale existant dans Billom, nous ont appris sur cette précieuse relique.

Vers la fin de la première croisade et du onzième siècle, deux membres du chapitre de Billom, Durand d'Albanelli, issu de l'illustre maison de Boulogne, et Pierre Barbastra, de la maison d'Albon, s'étant croisés pour aller en Terre-Sainte, obtinrent du patriarche des églises de la Palestine une portion du précieux sang que conservaient ces églises. Ils en obtinrent également un morceau de la vraie croix de Notre-Seigneur, qui fut enchâssé dans une autre croix d'argent doré, qu'on a toujours appelée la croix d'Albanelli, ce nom étant gravé au pied de ce reliquaire. Cette relique, qui fit donner à Billom, dans le moyen âge, le nom de *ville sainte*, attirait dans ses murs une foule de pèlerins des contrées les plus éloignées. Ces deux précieux objets furent déposés dans l'église de Saint-Cerneuf de Billom, où ils furent pendant assez longtemps l'objet de la vénération des fidèles. Cependant, sans doute à la suite de quelques guerres intestines, ces deux reliques disparurent de la vue des hommes, mais non pas de leur souvenir, qui fut religieusement conservé par quelques vieillards qui regrettaient de ne pouvoir donner une connaissance certaine de leur disparition. — Au bout d'un certain nombre d'années, quelques membres du chapitre de Saint-Cerneuf pensèrent que ces reliques avaient sans doute été cachées, pour les soustraire au pillage et à la profanation, dans quelque endroit inconnu de l'église. Cette idée accep-

(1) *Arch. dép.*, arm. 18, s. B, c. 31.

tée, on se mit aussitôt en quête, après avoir préalablement demandé à Dieu, par des prières, le succès des recherches qu'on allait entreprendre. On visita avec soin les endroits les plus secrets; enfin on s'avisa de démolir le maître autel, dans lequel on trouva un coffret, couvert de peau, fermé à trois ressorts et rempli de plusieurs belles reliques, parmi lesquelles était la fiole de cristal contenant le précieux sang, enchâssée dans une lame d'argent, sur laquelle on lisait cette inscription en lettres gothiques : *Hoc in vase manet sanguis quo vincitur anguis :* Ce vase contient le sang qui a vaincu le serpent. Le tout était couvert de deux enveloppes, l'une de fin vélin et l'autre de taffetas rouge, où on lisait ces mots : *Hic est de sanguine Christi*, et renfermé dans un étui d'étain, contenu dans une boîte d'ivoire scellée de sept sceaux. Cette *invention* eut lieu le jour du vendredi saint de l'année 1252, qui se rencontra par fortune avec la fête de l'Annonciation de Notre-Dame. On rapporte que le roi saint Louis s'était rendu au Puy ce jour-là, afin de gagner les indulgences du jubilé qui s'y célèbre, lorsque ces deux solennités se rencontrent le même jour, qui est le vingt-cinq de mars.

Une bulle de Léon X, de l'an 1514, accorda indulgence pleine et entière, en forme de jubilé, à tous ceux qui, étant dûment confessés et communiés, visiteraient cette sainte relique dans l'église de Billom, depuis les premières vêpres du dimanche de la Passion jusqu'au coucher du soleil du même jour, pour cette année seulement. On assure qu'il a été souvent stipulé, dans de très-anciens contrats de mariage passés dans différentes provinces de France, que le mari s'engageait à conduire son épouse, dans la première année de leur union, en pèlerinage auprès de la relique du précieux sang de la ville de Billom. — Cet objet de la vénération des fidèles, conservé avec grand soin et vénération dans l'église de Saint-Cerneuf, y est demeuré jusqu'à la

Révolution, époque à laquelle cette sainte relique a été profanée et détruite le 17 novembre de l'année 1793, de révolutionnaire et hideuse mémoire (1).

L'église de Saint-Cerneuf (2), dans laquelle était déposée la relique du précieux sang de Notre-Seigneur, et dont nous avons déjà parlé dans la vie de saint Sirénat (3), est un édifice qui a été trop peu remarqué par ceux qui ont décrit les monuments religieux de l'Auvergne. Cette église, qui offre un mélange svelte et gracieux du style romano-byzantin et du style ogival primaire, est, selon nous, une des études les plus complètes que peut rencontrer l'archéologue dans cette province. La partie la plus moderne (douzième ou treizième siècle) porte tout le caractère de l'époque de transition, et l'ogive, quoique parfaitement sensible, ne s'y dessine point encore dans sa forme normale.

Elle se compose, indépendamment du chœur, d'une grande nef et de deux nefs latérales; le côté gauche du transept n'a point été achevé, ce qui est assez disgracieux. Le chœur paraît appartenir au onzième siècle, époque où s'opéra en France le mélange complet de la forme byzantine et romane, péchant par la pureté peut-être, mais en revanche pleine de hardiesse, d'originalité et d'élégance : tels sont les colonnes et les chapiteaux du premier plan du chœur et les colonnettes du second plan, élégant spécimen de byzantin fleuri. La voûte appartient au style ogival primaire.

Mais rien n'est gracieux comme les colonnes légères qui

(1) La fiole de cristal, contenant le *précieux sang*, fut livrée, par les clubistes de Billom, à un misérable apothicaire, nommé Chappel, avec ordre d'en faire l'analyse et de leur rendre compte du résultat de cette opération. Le rapport de Chappel n'est qu'un tissu d'injures contre les prêtres et contre la religion. On trouve, à la Bibliothèque de Clermont, sous le n° 523, le procès-verbal contenant la destruction de cette relique. — Voyez aussi la *Neuvaine au précieux sang*, par M. Laden, curé de Saint-Cerneuf.

(2) On écrit aussi *Serneuf*. Le véritable nom est *Sirénat*.

(3) T. I, p. 88.

séparent la nef des collatéraux ; c'est le style ogival, mélangé de ses deux éléments primitifs, les principes grecs et les souvenirs arabes rapportés des croisades, qui devint presque spontanément au treizième siècle, avec ses flèches élancées, ses lignes hardies, son unité grandiose, ses détails splendides et capricieux, l'expression la plus complète du génie chrétien.

Le maître autel, en marbre d'une grande et belle variété, et d'un excellent travail, a miraculeusement survécu aux dévastations révolutionnaires ; la forme en est des plus élégantes. On admire aux quatre angles quatre têtes de chérubins d'une exécution admirable. Le chœur est entouré d'une grille en fer, dont une partie, fort ancienne, est évidemment romane et d'un travail fort curieux.

Cette église renferme plusieurs chapelles, dans l'une desquelles existe un monument très-ancien et fort remarquable ; il représente le Christ au tombeau ; au chevet et au pied du sépulcre sont Nicodème et Joseph d'Arimathie, tenant les extrémités du linceul ; à côté se trouvent, dans une belle attitude et avec une admirable expression de douleur, la Vierge mère, accompagnée de Marie, mère de Jacques, de Marie-Magdeleine et de deux autres femmes qui pleurent la mort du Sauveur. Tous ces personnages, qui occupent la gauche du cercueil, du côté du mur, sont en pierre et de grandeur naturelle. Aux deux extrémités sont deux gracieux petits anges, qui portent chacun un vase de parfums. Ce monument est un des plus beaux restes du style et des idées des sculpteurs du moyen âge.

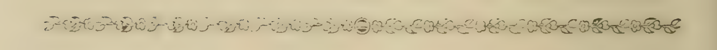
Il y a dans la troisième chapelle, à droite du chœur, un autre monument en beau gothique fleuri du quatorzième siècle ; c'est le tombeau de Gilles Aycelin de Montaigu, qui de prévôt de la cathédrale de Clermont devint successivement archevêque de Narbonne, de Rouen, et garde des sceaux de France. Il fut l'un des hommes les plus distingués de

son siècle. Il fonda, en 1314, le collége de Montaigu à Paris, et mourut en 1318.

On remarque dans plusieurs chapelles de magnifiques boiseries, et dans une crypte placée sous le sanctuaire, quelques fresques qui ne sont pas sans mérite.

Il y avait autrefois dans l'église de Saint-Cerneuf un chapitre d'une origine très-ancienne, puisqu'il céda, en 1201, à Robert, évêque de Clermont, le droit de nommer à trente prébendes. Il n'y en avait plus que vingt-quatre, y compris les deux doyens et l'abbé, à l'époque de la Révolution. Ils avaient acquis des chanoines de la cathédrale de Clermont le droit de porter l'aumusse grise.





ADHEMAR, OU AYMAR DE CROS, SOIXANTE-TROISIÈME ÉVÊQUE D'AUVERGNE.

On ne chercha pas hors de l'Eglise de Clermont un successeur à Guy de la Tour. Adhémar, ou Aymard de Cros, chantre du chapitre cathédral, fut mis à sa place par le choix qu'en fit Hugues de la Tour, sénéchal de Lyon et abbé de la cathédrale de Clermont.— Les chanoines, après avoir jeté les yeux sur trois ecclésiastiques de leur corps pour en élever un à l'épiscopat, jugèrent prudent de laisser à Hugues la liberté de désigner celui qui lui paraîtrait le plus digne, en prenant préalablement l'avis de Gilles Aycelin, alors prévôt de leur église, qui fut depuis archevêque de Narbonne et cardinal.

Le choix de Hugues de la Tour fut confirmé par le pape Honorius IV, et Adhémar de Cros fut sacré par Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, dans l'église des Génovéfains de Chantelle, dont nous aurons encore occasion de parler. Ce prélat prêta, en 1286, année de son élection, serment de fidélité au roi Philippe-le-Bel, qui avait succédé, l'année précédente, à son père Philippe-le-Hardi.

Adhémar appartenait à une des plus illustres maisons de l'Auvergne. Guy II, son père, était seigneur du bois et du pré de Cros, de Murat, de Vernines et de Chamalières en partie ; il était petit-neveu de Géraud de Cros, archevêque de Bourges, un des prélats les plus distingués de son temps. Cette maison avait, en outre, fourni un grand nombre d'hommes célèbres dans l'Église.

Ce prélat assista au concile de Bourges, convoqué, en 1286, par l'archevêque Simon de Beaulieu, qui avait pour but de former un corps des anciennes constitutions faites en conciles dans la province, d'y en ajouter de nouvelles, et de pourvoir à la conservation de toutes, en ordonnant qu'on les lût une fois chaque année dans les synodes des évêques.

En 1288, le pape Nicolas IV accorda une indulgence d'une année et quarante jours, à ceux qui visiteraient l'église cathédrale de Clermont, toutes les fêtes de la sainte Vierge et les huit jours suivants. — En 1289, Adhémar fut excommunié pour n'avoir pas payé, comme l'y obligeaient les lettres du pape, les dettes de ses prédécesseurs, qui s'élevaient à 500 livres. — En 1290, il assista au concile provincial de Saint-Léonard-le-Noble sur les revenus ecclésiastiques. — En 1291, il fut absous de l'irrégularité qu'il avait encourue en célébrant les saints mystères, quoique excommunié.

L'évêque de Clermont eut avec le roi Philippe-le-Bel quelques démêlés assez sérieux, dans lesquels il montra l'art difficile de ne point ployer, quoique la résistance pût

devenir dangereuse, sans pour cela exciter contre lui l'indignation d'un des princes les plus fiers et les plus impérieux qui aient monté sur le trône. Voici ce qui donna lieu à ces divisions.

La ville de Montferrand, alors d'une importance qu'elle a depuis longtemps perdue, avait souvent témoigné, même sous le gouvernement peu despotique des comtes d'Auvergne, un grand désir de n'avoir d'autre maître que le roi. La trop grande proximité de Clermont faisait naturellement rechercher, aux habitants de Montferrand, un puissant protecteur contre l'esprit d'envahissement et de domination des citoyens de la capitale à l'égard de leurs voisins; ils crurent pouvoir trouver dans l'autorité royale cette haute protection qui leur était si nécessaire pour la conservation de leurs droits et de leurs libertés.

Déjà, en l'année 1225, les consuls et les bourgeois de cette ville s'étaient rendus volontairement sujets du roi Louis-le-Jeune, sans le consentement ni la permission de Guillaume, comte de Clermont, seigneur de la ville, comme ne dépendant point de lui, étant libres et leurs maîtres, sauf les droits du comte sur son domaine utile, c'est-à-dire ses revenus soit dans la ville, soit dans la banlieue. Le roi, pour reconnaître la fidélité et l'affection avec laquelle les habitants reçurent ses troupes, les maintint dans tous leurs privilèges, droits et libertés, et leur promit que leur ville resterait inséparablement unie à la couronne, à condition qu'ils lui paieraient, ainsi qu'à ses successeurs, un marc d'or (222 francs) le jour de la Purification de la Vierge.

Ces dispositions peu bienveillantes décidèrent Guillaume XI, comte de Clermont, de Montferrand et dauphin d'Auvergne, à donner en dot à sa fille Catherine la seigneurie de Montferrand, lorsqu'elle épousa Guichard IV de Beaujeu, seigneur de Montpensier. Les nouveaux seigneurs de Montferrand s'aperçurent bientôt de l'inclination des

habitants pour le pouvoir royal, et, dans la conviction où ils étaient que cette seigneurie leur échapperait tôt ou tard, ils résolurent de l'abandonner au roi par une composition qui leur fût avantageuse. En conséquence, Louis II, petit-fils de Guichard de Beaujeu, vendit cette ville à Philippe-le-Bel; et comme il mourut sans lignée, le prix de la vente, le château et tous ses autres biens de Montferrand échurent à Humbert de Beaujeu, seigneur d'Herment. Le prix de la vente avait été fixé à six mille livres en principal et à six cents livres de rente annuelle, que le roi assigna sur son trésor du Temple à Paris. L'acte fut passé par-devant Adhémar de Cros, évêque de Clermont, le vendredi, fête de saint Jean, de l'année 1292, et se voit encore dans les anciennes archives de l'évêché.

Dès que Philippe-le-Bel se vit maître de la ville, il commença à y étaler les marques les plus positives de la souveraineté, dont la première fut d'y faire battre monnaie. L'évêque de Clermont, quoique parfaitement instruit de la hauteur et de la ténacité avec laquelle ce prince soutenait ses plus violentes entreprises, crut ne devoir point souffrir une chose qui dépouillait son église d'un de ses plus beaux droits. Il forma donc une opposition aux prétentions royales; mais la crainte qu'inspirait Philippe à ses officiers de justice, détermina son procureur du roi à la déclarer nulle. L'évêque ne perdit point courage, et provoqua une enquête, dans laquelle les droits du chapitre étaient prouvés de la manière la plus claire et la plus décisive. Cette enquête était rédigée sur un grand parchemin de plus de vingt pieds de long, roulé à la manière des manuscrits des anciens (1). Mais, en attendant que le procès fût décidé, le roi donna des lettres-patentes, par lesquelles il déclarait qu'attendu la nécessité de ses affaires, la fabrique de la monnaie continue-

(1) Ex archiv. Eccl. Clarom.

rait à Montferrand, par provision et sans déroger aux droits de l'église de Clermont.

En 1294, les évêques de Clermont, de Cahors, de Rodez, d'Alby et de Mende, tinrent un concile à Aurillac, *sous la présidence de l'official* de Bourges, pour délibérer sur des subsides que réclamait Philippe-le-Bel. En 1295, un nouveau concile fut tenu à Clermont pour le même objet.

Ce fait insolite d'un concile où assistaient cinq évêques, présidés par un simple prêtre délégué par un archevêque, est d'autant plus remarquable qu'il prouve surabondamment jusqu'où s'étendait la suprématie dont jouissaient alors les métropolitains sur les évêques, en envoyant, comme pourrait le faire le chef de l'Eglise pour les conciles généraux, des légats présider les conciles provinciaux, qui devaient naturellement l'être en leur absence par le premier suffragant. Un autre fait que nous allons citer prouve, s'il est possible, encore davantage cet esprit de supériorité qui régnait alors chez les métropolitains. — En 1286, l'année même de l'élection d'Adhémar et l'année suivante, Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, fit, dans le même diocèse de Clermont, des visites dont on a conservé les procès-verbaux (1).

On voit par ces visites réitérées combien était réelle à cette époque la suprématie des métropolitains, puisqu'elle s'exerçait par une surveillance personnelle dans le diocèse même du suffragant. Cependant cette prééminence n'était point fort ancienne en France. D'après ce que dit Isidore de Séville, qui est le premier chez les Latins qui parle d'archevêques, ce titre n'était guère connu avant Charlemagne.

Cette suprématie des archevêques métropolitains était encore plus marquée dans d'autres provinces de France, principalement dans celle de Rouen, où les évêques suf-

(1) Chronologie des évêques.

fragants étaient obligés de prêter serment d'obéissance au métropolitain ; sans cette formalité, ils n'étaient point reconnus dans l'église métropolitaine, n'étaient point admis aux conciles provinciaux et n'étaient point capables d'être députés de la province pour les assemblées du clergé. Non-seulement ils devaient prêter serment à l'archevêque, mais ils devaient encore donner à dîner à messieurs les chanoines, au lieu duquel ils donnaient d'ordinaire cent écus. On appelait ce droit, *droit de past* ou de repas, *jus pastûs.*

Dans la province de Sens, les évêques suffragants prêtaient encore serment d'obéissance au métropolitain, à l'époque de la Révolution (1).

Comme les évêques étaient souvent obligés sous Philippe-le-Bel de se rendre à Paris pour les affaires de leur diocèse et pour celles de l'État, le roi exigeant sans cesse de tout le clergé des décimes et d'autres contributions qui faisaient gémir le peuple, Adhémar de Cros acheta, en 1291, dans la capitale, un hôtel pour lui et ses successeurs. Il était situé dans la rue de la Harpe, près de l'église de Saint-Cosme et de Saint-Damien. C'est cet hôtel qui fut vendu par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, et dont le prix fut employé à l'acquisition de l'hôtel de Langres, où les Jésuites établirent leur premier collége, qu'ils nommèrent par reconnaissance le collége de Clermont (2).

Le soin et la vigilance d'Adhémar pour le maintien de la discipline ecclésiastique lui fit renouveler, en 1296, les statuts de Robert d'Auvergne, un de ses prédécesseurs. Ce renouvellement eut lieu dans le chapitre général, qui se tenait en ce temps-là le jour de la fête de saint Gal.

Le clergé d'Auvergne eut beaucoup à souffrir sous le règne de Philippe-le-Bel des exactions de ce monarque,

(1) *Voyage liturgique en France*, par Lebrun-Desmarettes.
(2) Ex Arch. episc. Clarom.

qui, après s'être brouillé avec presque toutes les puissances de l'Europe, leva, dans vingt-huit ans, vingt et un décimes pour pouvoir soutenir ses prétentions. Les métropolitains furent presque constamment occupés à tenir des assemblées pour lui fournir l'argent qu'il attendait d'eux. Ce prince, qui avait été mécontent de ce que le chapitre de Clermont ne lui avait point donné avis de la vacance du siége après la mort de Guy de la Tour, parut extrêmement satisfait de la manière généreuse avec laquelle il lui avait accordé les subsides qu'il demandait ; et pour en témoigner sa reconnaissance, il rendit à l'évêque et à son église, en 1293, les clefs des portes, le sceau, les armes, les murs, les tours et les fossés de la ville de Clermont, dont saint Louis, son aïeul, s'était emparé *(avait mis en sa main)*, comme nous l'avons déjà rapporté, à la requête de l'évêque Guy de la Tour (1).

Après avoir gouverné son église pendant onze ans avec beaucoup de sagesse, Adhémar de Cros mourut le dix-septième jour d'octobre de l'année 1297. Il fut enterré dans son église cathédrale, au bas des degrés du grand autel, du côté de l'épître, où l'on voyait autrefois son tombeau. Cette église lui est redevable du beau reliquaire que l'on portait le jour de l'Ascension, comme on le voyait par ces mots écrits sur le pied de ce précieux objet : *Hoc vas fecit Ademarus de Cros*. Il lui fit encore présent de sa vaisselle d'argent, qui était des plus riches et des plus magnifiques (2). Il voulait qu'on en fît une table qui devait avoir de très-riches ornements. On ignore à quel usage elle était destinée ; mais son désir ne fut point accompli, car, outre qu'il n'en est fait aucune mention dans les archives de la cathé-

(1) Arch. dép., arm. 18, S. B., cote 36.

(2) Elle consistait dans 81 bassins, 50 assiettes, 62 écuelles, 48 gobelets, 25 cuvettes et un vase fait en forme de navire, destiné à recevoir les aumônes.

drale, il est certain que le chapitre prêta toute cette vaisselle à son successeur dans l'évêché d'Auvergne (1).

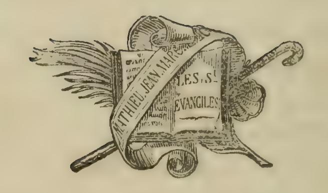
Ce fut sous l'épiscopat d'Adhémar de Cros, en 1288, que les Carmes furent reçus dans la ville de Clermont. Leur premier établissement fut à l'entrée de la maison qu'ils occupèrent depuis, où était une petite chapelle consacrée à sainte Anne. Ils y faisaient l'office divin en particulier : ce fut Jean Aycelin qui leur permit, en 1301, de le chanter avec solennité. A quelque temps de là, les frères de la Pénitence, qui avaient leur maison peu éloignée de celle des Carmes, furent supprimés par Grégoire X, en 1274, dans le concile général de Lyon, en raison de la vie peu régulière qu'ils menaient. Jean XXII donna, en 1317, leur maison aux Carmes, qui bâtirent une nouvelle église dont nous aurons occasion de parler ailleurs (2).

Sous le même évêque et vers l'année 1286 commença l'établissement des Cordeliers dans la ville de Brioude. La fondation de leur couvent, qui devint par la suite très-considérable, est due à une veuve nommée Anne Fabre, qui leur donna sa maison et trois journaux de terre qui la joignaient. Pendant quarante ans, ces Pères pratiquèrent l'humilité et la pauvreté avec un tel degré de perfection, qu'ils s'attirèrent l'estime et l'affection de tout le monde. Bientôt, leur première église n'étant plus assez grande pour contenir les nombreux fidèles qui s'y rendaient, ils en bâtirent une plus vaste au moyen des secours qu'ils reçurent des premiers seigneurs de la province. Parmi les principaux bienfaiteurs de cette maison, il faut compter Pons de Polignac, prévôt de Brioude, qui posa la première pierre de la nouvelle église; Robert Dauphin, seigneur de Mercœur, abbé d'Issoire, évêque de Chartres et ensuite d'Alby, dont le

(1) Ex Arch. eccl. Clarom.

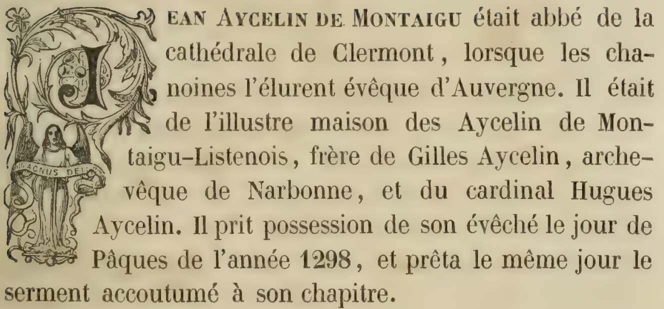
(2) Voyez l'épiscopat d'Henri de la Tour et de Jacques de Comborn, au quinzième siècle.

magnifique tombeau était placé près du grand autel, du côté de l'évangile; Guillaume Comptour, sire d'Apchon, y fit construire une grande chapelle, dans laquelle il voulut être inhumé. La nef principale est due à la munificence des seigneurs de cette maison ; aussi, lorsqu'un d'eux venait à mourir, on entourait l'intérieur de l'église d'une litre, sur laquelle étaient placées les armes d'Apchon qui sont d'or, semées de fleurs de lis d'azur. Cette église ne fut achevée qu'en **1421**, et fut consacrée le **15** août de cette même année.





JEAN III, SOIXANTE-QUATRIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.



JEAN AYCELIN DE MONTAIGU était abbé de la cathédrale de Clermont, lorsque les chanoines l'élurent évêque d'Auvergne. Il était de l'illustre maison des Aycelin de Montaigu-Listenois, frère de Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, et du cardinal Hugues Aycelin. Il prit possession de son évêché le jour de Pâques de l'année 1298, et prêta le même jour le serment accoutumé à son chapitre.

Jean Aycelin, n'étant que prévôt de la cathédrale, avait accompagné à Rome, en 1285, son frère Hugues Aycelin, religieux dominicain, appelé par le pape Honoré IV et par

le général de l'ordre, au sujet des vives disputes qui avaient lieu en France, concernant la bulle de Martin IV *Ad fructus uberes*. Hugues avait su gagner à un si haut degré l'estime des chanoines de la cathédrale, qu'ils lui donnèrent la liberté de nommer à son gré à l'abbaye de leur église qui était alors vacante ; mais, comme il connaissait parfaitement les grandes qualités que possédaient plusieurs des membres de ce chapitre, qui les rendaient propres à remplir les plus hautes dignités de l'Église, il fut longtemps pour se déterminer à faire un choix qui leur fût agréable. Le pape Honoré IV, instruit de l'irrésolution dans laquelle se trouvait Hugues Aycelin, résolut de la faire cesser, en conférant l'abbaye à son frère Jean Aycelin, auquel il donna l'investiture par l'anneau. Nous trouvons tous ces détails dans la lettre que le nouvel abbé écrivit lui-même de Rome aux chanoines ses confrères, pour les prier d'agréer et de confirmer la faveur qu'il venait de recevoir du saint Père. Il finit sa lettre en leur souhaitant une longue vie et une santé parfaite, les priant de disposer de lui comme d'un homme qui leur est entièrement dévoué (1).

Nous ne pouvons faire mention de Hugues Aycelin, sans essayer de jeter quelque lumière sur un fait historique souvent controversé, mais non pas suffisamment approfondi par plusieurs savants écrivains, qui tous, ou à peu près tous, ont confondu deux personnages parfaitement distincts, auxquels ils ont donné les mêmes attributions, Hugues Aycelin, qu'on a surnommé le cardinal de Billom, et Hugues Seguin, né dans la même ville, et mort évêque suffragant de l'archevêque de Lyon.

Hugues Aycelin, né en 1230, fut élevé à l'école ou université de Billom, placée sous la direction du chapitre de

(1) Epist. Joan. Aycelini, *Hist. des cardin. franç.*, t. II. — *Gall. Christ.*, t. II, col. 282; t. IV, col. 83.

Saint-Corneuf : cette université était fort ancienne, et sa fondation remontait au onzième siècle (1). Hugues, qui, par son illustre naissance, pouvait prétendre aux plus hautes dignités de l'Eglise, entra néanmoins fort jeune aux dominicains de Clermont. Envoyé par la suite au couvent de Saint-Jacques de Paris, il y obtint le grade de docteur en théologie, et acquit une grande réputation comme professeur de théologie, et comme prédicateur dans toutes les villes de France où il existait des maisons de son ordre.

Nous avons déjà dit qu'il se rendit à Rome en 1285, sur la demande du pape Honoré IV. Il sut recueillir dans cette ville de nombreux témoignages de la faveur des Romains, et fut nommé, par le saint Père, régent ou lecteur public au couvent de Sainte-Sabine, et maître du Sacré-Palais. Il reçut le 15 mai 1288, du pape Nicolas IV, le chapeau de cardinal-prêtre de Sainte-Sabine. Ce pontife aimait à le consulter et en faisait la plus grande estime.

Le cardinal Hugues Aycelin habita Rome pendant tout le pontificat de Nicolas IV; il fut un de ceux qui partagèrent, dans le conclave qui suivit la mort de Nicolas IV, l'opinion du cardinal Latino Malabrancha des Ursins, qui porta au souverain pontificat Pierre Mouron, qui vivait depuis plusieurs années renfermé dans un ermitage situé au sommet d'une montagne escarpée des environs de la ville de Sulmone. Berard de Got, archevêque de Lyon, qui fut depuis le pape Clément V, et le cardinal Napoléon des Ursins furent envoyés pour annoncer le choix du conclave au saint reclus, qui leur donna audience à travers la fenêtre grillée de sa cellule. Ce fut le cardinal Hugues Aycelin, nommé évêque d'Ostie, de Velletri, et doyen du sacré collége, qui couronna et sacra dans Aquila le nouveau pontife,

(1) On y prenait des degrés, et le pape Eugène IV lui accorda une faculté de droit civil et canonique, par une bulle du 4 juin 1415.

qui avait fait son entrée dans cette ville monté sur un âne, et qui prit le nom de Célestin V, nom qui est resté aux religieux qu'il avait institués plus de trente ans auparavant.

On sait qu'après un pontificat de cinq mois, l'ermite couronné, dépourvu des connaissances et de l'expérience indispensables pour se maintenir dans la haute position où on l'avait placé, donna sa renonciation au pontificat. Il mourut en 1296, dans le château de Fumone, où l'avait fait renfermer Boniface VIII, son successeur. Il ne se plaignit jamais de sa captivité, se contentant de répéter souvent : « *J'ai voulu une cellule, et je l'ai obtenue.* » L'ordre des Célestins fut supprimé en France en 1778.

Boniface VIII fut d'abord hostile au cardinal Hugues Aycelin, qu'il supposait avoir été contraire à son élection, et lui retira même le pallium. Mais il lui rendit bientôt son amitié, et ce fut ce cardinal qui le sacra et le couronna en 1295. Hugues Aycelin s'employa activement pour la canonisation de saint Louis, et mourut à Rome le 29 décembre 1297, ou plus probablement le 29 ou le 30 décembre 1298, suivant Duchesne, qui a donné *in extenso* le testament et le codicille de ce prélat dans son *Histoire des cardinaux français* (1). Par un article de ce testament, qui porte la date de 1297, le cardinal ordonne que son corps sera inhumé dans l'église des Jacobins de Clermont, où son tombeau existe encore; celui qu'on lui a élevé dans l'église de Sainte-Sabine, à Rome, n'a reçu que son cœur et ses entrailles. Ce tombeau est orné de l'écusson des Aycelin, qui porte *trois têtes de lion arrachées d'or.*

Le cardinal Hugues Aycelin est plus généralement connu sous le nom de cardinal de Billom. On a prétendu que la seigneurie de cette ville avait été donnée aux évêques de Clermont par les seigneurs de Montaigu-Listenois. Duchesne

(1) T. II, p. 231 à 246.

le rapporte ainsi, et M. d'Ormesson le répète dans ses mémoires. Il est fort possible que les évêques de Clermont aient reçu cette seigneurie des seigneurs de Montaigu; mais cette donation était bien antérieure à la naissance du cardinal Hugues Aycelin, puisque Guy de la Tour, en confirmant les priviléges de cette ville, ajoute que ses prédécesseurs immédiats, Hugues, Robert, Gilbert et Pons, les avaient confirmés avant lui. Or, la mort de Pons, arriva en 1189, quarante et un ans avant la naissance d'Hugues Aycelin. Le cardinal de Billom n'avait donc pu porter ce nom en qualité de seigneur de cette ville; il le portait sans doute, parce qu'il était né à Billom, y avait été baptisé ou y avait étudié. Les exemples de pareilles étymologies de noms ne sont pas rares dans les temps anciens.—Le cardinal Hugues Aycelin a laissé beaucoup d'écrits, entre autres des gloses ou commentaires sur la Bible.

Hugues Seguin naquit à Billom, à peu près à la même époque que Hugues Aycelin, d'une famille honnête, mais qui était bien éloignée de prétendre à l'illustration des Montaigu. — Hugues entra fort jeune au couvent des Jacobins de Clermont, où il fit de si grands progrès dans la théologie et dans les saintes Écritures, qu'il parvint dans peu d'années au doctorat, et acquit une grande réputation comme théologien et comme prédicateur.

La plupart des auteurs qui ont écrit la vie du cardinal Hugues Aycelin l'ont, comme nous l'avons dit, confondu avec Hugues Seguin. Frizonius, le premier même avant Ughelli, fait de Hugues Seguin un archevêque de Lyon et un cardinal. Dans la notice qu'il lui consacre (1), et en tête de laquelle il place les armes des Seguin, tirées, dit-il, *de son Missel (istud Missale)*, il le nomme le cardinal de Billom, et lui attribue toutes les dignités de Hugues Ayce-

(1) *Gallia purpurata*, p. 248.

lin. Il le fait élever au cardinalat en 1288, sous le titre de Sainte-Sabine, par Nicolas IV (1) ; il le fait nommer évêque d'Ostie et de Vellitri, par Célestin V, et lui fait également sacrer et couronner ce pontife. Enfin, il le fait mourir à Rome en 1297, comme Hugues Aycelin ; il place son tombeau devant le maître autel de Sainte-Sabine, et, par une contracdiction manifeste, il met sur ce tombeau *les trois têtes de lion arrachées d'or*, qui sont les armes des Aycelin.

Duchesne se contente de dire que le cardinal Hugues Aycelin a été appelé le cardinal Hugues Seguin par plusieurs historiens (2).

Les auteurs de la *Gallia christiania*, copiant le récit de Frizonius, en font un *évêque de Lyon*, suffragant de Rodolphe de la Torrete, quatre-vingt-sixième archevêque de Lyon, et le font élever au cardinalat, en 1288, par le pape Nicolas IV (3).

Étienne de Stampay, Dominicain, et l'un des historiens de l'ordre, s'exprime ainsi : « Hugues Seguin, de Billom, *évêque de Lyon*, mort à Rome en 1328, et enterré le 3 des calendes de janvier, devant le maître autel de Sainte-Sabine (4). »

Enfin, le P. Lelong, savant Oratorien, distingue de Hugues Aycelin de Billom, mort en 1297, un personnage auquel il donne le nom de Hugues Seguin, et qui, selon lui, serait mort en 1298, après avoir été docteur en théologie, professeur et archevêque de Lyon (5).

(1) « Parmi les six cardinaux créés en 1288 par Nicolas IV, il n'y en avait qu'un seul français, Hugues Aycelin, natif de Billom, en Auvergne, et religieux dominicain (*Hist. de l'Égl. gallic.*, t. XVI, p. 136). »

(2) *Hist. des cardinaux français.*

(3) « Sub Rodulpho suffraganei munus obiit vir percelebris, Hugo Seguin, Claromontensis ordinis prædicatorum, quem romana purpurea postulantibus meritis induit Nicolaus IV, papa, anno 1288 (*Gall. christ.*, t. IV, p. 154). »

(4) « Hugo Billonius Claromontensis, episcopus Lugdunensis. » Mort à Rome en 1328, enterré le 3 des calendes de janvier, devant le maître autel de Sainte-Sabine (*In Thesaur. arlan*).

(5) *Bibl. sacr.*, t. II, p. 785 ; t. IV, col. 188.

Ce sont ces deux écrivains qui se rapprochent le plus, selon nous, de ce que nous croyons être la vérité dans cet imbroglio de noms et de personnages, que les historiens n'ont fait qu'augmenter en copiant ceux qui les avaient précédés, au lieu de se donner la peine d'approfondir la question. Pour nous, qui avons fait sur ce sujet de consciencieuses recherches, Hugues Seguin, de Billom, a été un savant théologien, dont le mérite et les vastes connaissances furent récompensés par une haute dignité ecclésiastique, celle d'évêque suffragant de l'archevêque de Lyon. Ce savant théologien a illustré sa famille, qui a tenu pendant plusieurs siècles un rang distingué dans la ville de Billom ; elle a même produit un autre personnage remarquable, Jean Seguin, docteur en Sorbonne, prévôt de Guérande, official de l'évêché de Quimper, en Cornouailles, auteur d'un ouvrage sur *le précieux sang de Jésus*. Cette famille étant devenue en possession de la terre de Bard, près de Chauriat, en a pris le nom, sous lequel elle est maintenant connue (1).

On croit que ce fut sous l'épiscopat de Jean Aycelin, c'est-à-dire de 1298 à 1301, que fut fondé le couvent des religieuses de Sainte-Claire, de l'ordre de Saint-François ; il paraîtrait néanmoins que cette fondation remonte à une époque antérieure, puisque Aliénore, comtesse de Boulogne et d'Auvergne, fit un legs à ce couvent en l'année 1285, consigné dans son testament, qui était autrefois conservé aux archives de l'abbaye de Saint-Allyre. Guilherme, qui vivait encore en 1300, fut la première abbesse de Sainte-Claire. Philippe-le-Long voulut favoriser cet établissement, et lui délaissa en 1321, pour trois années, un droit qu'il possédait sur la ville de Clermont, qui servit à terminer le monastère.

(1) Voyez Appendice, note X.

On donna à ces religieuses l'église de Saint-Jean-Baptiste, située hors des murs de la ville, du côté de Saint-Allyre, et près de l'église de Saint-Cassy. Le couvent de Sainte-Claire ne tirait point son nom, comme on pourrait le penser de celui de la fille du saint fondateur des religieux mendiants. Il fut ainsi nommé, parce que l'on transféra dans l'église qui lui avait été concédée, le corps ou une partie des reliques de *sainte Claire*, *de Clermont*, qui reposaient depuis plusieurs siècles dans l'église de Saint-Vénérand, avec celles de 6,200 autres martyrs auvergnats, mis à mort pendant diverses persécutions, ainsi que le rapportent les plus anciens Bréviaires de l'Eglise d'Auvergne (1).

Ce couvent a été incendié plusieurs fois. A la suite d'un de ces incendies, les religieuses obtinrent l'autorisation de s'établir dans les bâtiments de l'hôpital Saint-Lazare, qui était situé près de Saint-Eutrope.

Le dernier incendie eut lieu en 1702.

Cette abbaye fut longtemps sous la juridiction des Cordeliers. Elle a été ensuite soumise à l'ordinaire et comptée parmi celles des Clarisses urbanistes (2). Il est sorti de cette maison cinq autres monastères : celui de Châteldon, dans l'ancien archiprêtré de Cusset; de Charolles et du Donjon, dans le diocèse d'Autun; d'Argentac, dans la vicomté de Turenne; et de Saint-Amand-la-Chayre, près Tallende, dans le diocèse de Clermont.

Pendant le moyen âge, la ville de Clermont voyait non-seulement s'augmenter à chaque siècle le nombre de ses

(1) « Sancta Clara (Tabula Illid.), virgo, et alii sex millia ducenti, sunt enim ibi, illustrium meritorum viri, quorum nomina ignota incolis, scripta tamen, ut credimus, retinentur in cœlis (Greg. Turon, *De Glor. confess.*, c. 36, *et Martyrol. Clarom.*, ibid maij). »

(2) On nommait Clarisses *urbanistes*, celles qui suivaient la règle de saint François mitigée par le pape Urbain IV, à qui elle avait paru trop austère. — Cette abbaye portait de sinople à l'image de saint Jean-Baptiste, qui offre une crosse d'argent à une abbesse.

établissements religieux, mais encore celui de ses établissements de bienfaisance. Parmi les diverses circonstances qui contribuèrent à faire prendre aux hôpitaux une extension nouvelle, il faut compter l'apparition de la lèpre, mal endémique en Palestine depuis un temps immémorial, qui faisait dans ce pays d'épouvantables ravages, à l'époque où les Chrétiens allèrent délivrer le tombeau de Jésus-Christ. Il faut aussi compter pour beaucoup dans l'établissement de la lèpre en Europe, où elle fut longtemps ignorée, la dispersion des Juifs, qui étaient, comme les Syriens, très-souvent affectés de la lèpre. Cette maladie était considérée en Orient comme contagieuse, quoiqu'il paraisse qu'elle ne l'est réellement pas. Néanmoins les Orientaux, persuadés de la contagion, séquestraient les lépreux dans des localités spéciales, ou les exilaient dans des contrées désertes. Les croisés, mus par la charité chrétienne, ne considérèrent pas les lépreux comme des réprouvés qu'il fallait fuir, mais comme des frères dignes de pitié dont il fallait prendre soin.

Les secours à donner aux lépreux, ainsi que leur séquestration du reste de la société, donnèrent lieu, en France, sous le règne de Louis-le-Jeune, à l'établissement des léproseries. Les hôpitaux de ce genre étaient fort nombreux en Auvergne, et occupaient une grande place dans les devoirs de l'administration. En l'année 1298, un traité intervint entre l'abbé et les consuls d'Aurillac, déterminant le mode d'information à suivre contre ceux que l'on soupçonnerait atteints de la lèpre (1). Plus tard nous trouvons les élus de Clermont préoccupés de l'abandon dans lequel on laissait les pauvres lépreux.

Divers hôpitaux fondés par les évêques du huitième siècle (2), disparurent dans les invasions des Barbares qui

(1) *Accords et sentences arbitrales*, etc., recueillis et publiés par M. le baron Delzons. 1842.

(2) Saint Genès et saint Priest.

détruisirent à plusieurs reprises la ville gallo-romaine. Peu à peu les habitants qui survécurent à ces désastres, s'établirent dans la nouvelle enceinte fortifiée *(castrum)*, ou sur les parties de la colline *(clarus mons)* qui en étaient les plus rapprochées (1). A mesure que la nouvelle ville s'agrandit, il s'éleva des hôpitaux en des lieux différents de ceux où les premiers avaient été fondés. — Il est probable que parmi eux, le plus ancien en date, fut une léproserie située dans le faubourg de Fontgiève, où habitaient principalement les Juifs, au-dessus du pont jeté sur le ruisseau de Tiretaine. L'existence de cette léproserie nous est révélée par diverses délibérations du corps de ville, pendant le cours du quinzième siècle, sous le nom de *maladrerie*, *maledarie* et *malatière*. Il y avait aussi un hôpital à Montferrand (2); et sur le territoire de cette ville, la léproserie d'Herbet, dont il est fait mention dès le douzième siècle (1199), dans le testament de G..., comtesse de Montferrand : *Legavi... leprosis de Erbers X solidos* (3). Après avoir été sous la dépendance de la commanderie de l'ordre de Malte de Montferrand, la maladrerie d'Herbet fut enfin réunie à l'Hôtel-Dieu de Clermont au commencement du dix-septième siècle.

Ce qui reste de cette léproserie, placée sur la route qui conduisait de Montferrand en Languedoc, est suffisant pour faire juger de la disposition de cet établissement, qui s'étendait du nord au sud, sur une longueur d'une centaine de pieds dans la direction de la route. On remarque encore, dans des locaux spacieux qui servent actuellement de granges, quelques croisées à plein cintre, dont les colonnettes

(1) Le monticule sur lequel est situé le Clermont moderne, se nommait *Clarus mons* (Mont éclairé), parce qu'il l'était en effet par les premiers et les derniers rayons du soleil.

(2) Les bâtiments de l'ancien hôpital sont ceux occupés par les Frères de la doctrine chrétienne.

(3) BALUZE, t. II, p. 257.

sont en grès fin, et à l'extrémité méridionale, une petite église romane auprès de laquelle est un enclos qui servait de cimetière. Cette église, dédiée à saint Fiacre, dépendait de la paroisse de Saint-Robert de Montferrand. Les habitants du hameau d'Herbet ont conservé à ces bâtiments le nom de l'*hôpital des ladres*, et ils désignent le porche de la petite église comme l'endroit où les lépreux se réunissaient pour se divertir.

L'épiscopat de Jean Aycelin ne dura que trois années, pendant lesquelles l'union la plus intime régna entre le prélat et ses chanoines. Il mourut le 15 juin 1301, et fut enterré au bas des degrés du grand autel de la cathédrale, du côté de l'épître. Sur sa demande, le chapitre lui avait prêté la riche vaisselle d'argent que son prédécesseur avait donnée à son église. Elle lui fut rendue en 1304 par ses héritiers.

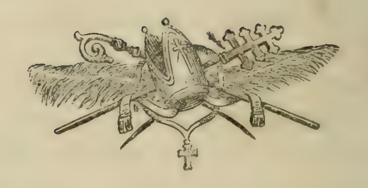
En 1300, l'archevêque de Bourges écrivit à son suffragant de Clermont, afin qu'il le communiquât à celui d'Alby, pour que la fête de saint Louis fût célébrée dans toute la province, le lendemain de celle de saint Barthélemy, qui est le 25 du mois d'août. Ce fut Jean Aycelin qui unit, en 1299, à la mense capitulaire l'église de Saint-Mamet dans l'archiprêtré d'Aurillac. On y a conservé longtemps des reliques de ce disciple de saint Austremoine.

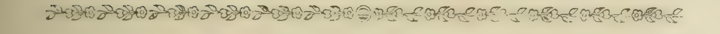
A Robert V, comte d'Auvergne, mort en 1277, avait succédé Guillaume XII, son fils aîné, qui mourut sans enfants deux ans après (1279), et laissa le comté d'Auvergne à Robert VI, son frère, que le testament de son père appelait à l'état ecclésiastique, disposition singulière, mais assez commune alors chez les grands. Louis VIII, roi de France, avait donné la même destination par son testament à plusieurs de ses enfants.

Robert VI épousa Béatrix de Montgascon, héritière d'une très-grande maison d'Auvergne, qui lui apporta en mariage

des terres et seigneuries considérables (1). Les comtes réparaient ainsi par des mariages avantageux, les pertes territoriales qu'ils avaient éprouvées sous Philippe-Auguste, dans le démembrement de leur comté. Les possessions de Robert furent encore augmentées par la donation que lui fit Pierre Maurice de Montboissier, son cousin, des terres de Roche Savine et de Saint-Bonnet-le-Châtel. Quoique dépouillés de la plus grande partie de leur domaine héréditaire par les rois de France, les comtes d'Auvergne n'en servirent pas moins les souverains avec zèle, dévouement et fidélité. — Robert VI se trouva à la bataille de Courtrai en 1302, et à celle de Mons-en-Puelle en 1304. — Il mourut en 1314.

(1) Entre autres, celles de Montgascon, Maringues, Joze, Ennezat, Pontgibaud, Granges, Margeride et autres.





RÉSUMÉ HISTORIQUE DU TREIZIÈME SIÈCLE.



Ici finit pour nous le treizième siècle, si fertile en grands événements, celui peut-être où l'autorité ecclésiastique parvint au plus haut degré de puissance et de grandeur. Les croisades, et l'esprit religieux qui inspirait ces pieuses expéditions, servirent merveilleusement à la réalisation de ce grand pouvoir. Ce siècle fut par excellence celui de l'unité catholique, qui n'a fait depuis lors que s'amoindrir et décroître. Presque tous les hommes éminents dans les lettres et dans les sciences appartenaient à l'Eglise, qui tenait entre ses mains l'enseignement universel, même celui de la médecine et celui de

la jurisprudence. Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure et son disciple Roger Bacon, tous esprits élevés, subtils et consommés dans toutes sortes de doctrines; Jean Ægidius, Rigord, chapelain de Philippe-Auguste, Richard d'Oxford, tous trois philosophes et médecins; Michel et Jean Scott, l'un astronome et mathématicien, l'autre grand scolastique; tous ces docteurs possédant à un degré éminent les connaissances les plus diverses, appartenaient aux ordres religieux.

Mais les plus illustres des doctes de ce siècle étaient peut-être les cardinaux, illustres, non pas tant par l'élévation de leur dignité que par leur science et leurs vastes capacités; ils étaient vraiment à cet égard, non-seulement les princes de l'Église, mais, ce qui est plus rare, ceux de l'Église savante. — Cependant plusieurs de ces princes, dont quelques-uns s'assirent sur la chaire de saint Pierre, étaient de très-basse extraction, ce qui relevait encore davantage l'éclat de leur mérite. Le cardinal Jacques de Vitry, homme d'une éminente doctrine, était fils d'un vigneron d'Argenteuil près Paris. Jacques Pantaléon, qui devint pape sous le nom d'Urbain IV, était fils d'un cordonnier de Troyes en Champagne. Ce fut lui qui institua la Fête-Dieu. Trois autres cardinaux français montèrent encore par leur mérite au souverain pontificat. Guy-le-Gros, fils d'un simple gentilhomme de Saint-Gilles en Languedoc; Pierre de Tarentaise, archevêque de Lyon; et Simon de Brion, qui avait été chancelier de France sous saint Louis. Le premier s'appela Clément IV; le second, Innocent V; le troisième, Martin IV. Tous furent des pontifes aussi remarquables par leur piété que par leur grand savoir.

Plusieurs de ces mêmes docteurs joignirent une grande sainteté de vie à leur rare érudition. — Outre saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, dont nous avons déjà parlé, nous citerons encore Pierre de Châteauneuf, cardinal et

légat du Saint-Siége, martyrisé en 1208 par les Albigeois; Bertrand, évêque de Comminges; enfin Guillaume, évêque de Nevers, qui nourrissait chaque jour deux mille pauvres. On doit ajouter à cette troupe immortelle Elzéar de Sabran, comte d'Arian, qu'un célibat perpétuel dans le mariage rendit dans le ciel le compagnon des anges, comme ses libéralités charitables en firent le père des pauvres sur la terre; Yves, prêtre, curé et official du diocèse de Tréguier en Bretagne, bon jurisconsulte, et qui, par un plus noble intérêt que celui de l'argent, mobile trop ordinaire des gens de sa profession, fut constamment l'avocat de l'indigent et le défenseur de la veuve et de l'orphelin. Les avocats et les procureurs (avoués) le reconnaissaient autrefois pour patron, et assistaient en corps à une messe célébrée en son honneur. Il mourut en l'an 1303.

Mais les deux plus grandes figures du treizième siècle furent dans deux ordres différents, saint Louis et saint Thomas d'Aquin. Le premier, héros guerrier, législateur et saint, résume en lui seul tout le moyen âge. Malgré la simplicité et la naïveté du temps où il vécut, il fut un des plus grands princes qui aient jamais porté la couronne; compatissant, comme s'il n'avait été que malheureux; libéral, sans cesser d'avoir une sage économie; intrépide dans les combats, mais d'une bravoure calme et sans emportement; législateur, en même temps juste, indulgent et sévère, il n'était courageux que pour les intérêts de la religion et ceux de son royaume. Il fallait que des motifs puissants, la justice ou l'amour de son peuple, excitassent son âme, qui, hors de là, paraissait faible, simple et timide. Prudent et ferme dans son conseil ou à la tête de ses armées, il n'était plus, rendu à lui-même, que le plus simple des mortels. Sa mère le gouvernait, ses domestiques devenaient ses maîtres, et ses journées étaient remplies par les pratiques les plus innocentes de la religion; mais ces pratiques, quoi-

que quelquefois minutieuses, étaient ennoblies par des vertus solides et jamais démenties.

Le peuple était tellement accoutumé à voir en lui son protecteur et son père, que des pièces de monnaie qui nous restent de ce saint roi, sont percées afin de pouvoir les porter suspendues au cou comme on fait des médailles bénites; on croyait qu'elles guérissaient de tous les maux. « Saint Louis, dit Châteaubriand, passait pour avoir con-
» servé la puissance de soulager ses peuples, même après
» sa mort (1). »

Saint Thomas d'Aquin fut de tous les scolastiques de son temps le plus solide, le plus net et le plus judicieux. Ses contemporains le surnomèrent *l'ange de l'école*, *le docteur angélique*, *l'aigle des théologiens;* et nous croyons que ces titres pompeux ne durent point leur paraître au-dessus de ses mérites. Ses ouvrages annoncent un génie vaste et profond, un jugement exquis, une clarté admirable et une précision vraiment unique. Soit qu'il établisse la vérité de la foi, soit qu'il réponde aux difficultés, on voit rarement qu'il puisse ajouter à ce qu'il dit. Si l'on fait attention au temps où il fournissait sa carrière, dans un champ à peine défriché, on pourra le considérer avec raison comme un esprit d'un ordre presque surhumain, suscité extraordinairement pour éclairer l'école. Comme saint Augustin, avec lequel il a une parfaite conformité de vues et de doctrines, le docteur angélique réduit tous les devoirs du chrétien à l'amour de Dieu; la charité, tel est, suivant lui, l'esprit de la nouvelle loi. Le pape Jean XXII rendit un rare témoignage en faveur de la doctrine de saint Thomas, lorsque durant le procès de la canonisation de ce docteur, lequel eut lieu en 1323, il prononça cette parole justement célèbre : *Tot fecit miracula quot scripsit articulos :* Il a

(1) *Etudes hist.*

autant fait de miracles qu'il a écrit d'articles et décidé de questions. Le même pontife a dit de Thomas d'Aquin en plein consistoire : « Lui seul a répandu plus de lumières dans l'Église que tous les autres savants. » Pour se faire une idée du mérite philosophique des œuvres de saint Thomas, l'on peut consulter avec fruit les sentiments d'Erasme. « Dans mon opinion, s'écrie-t-il, il n'existe point de théologien qui puisse entrer en comparaison avec Thomas d'Aquin, soit pour le soin qu'il met à ses ouvrages, soit pour la rectitude d'esprit, soit enfin pour la solidité de sa doctrine. » C'est là sans doute ce qui portait Albert-le-Grand à proclamer son illustre disciple *la fleur et l'ornement du monde chrétien.*

Thomas d'Aquin entretint longtemps avec saint Louis des relations intimes et suivies. Deux âmes aussi belles et aussi vertueuses étaient bien faites pour s'aimer et s'entendre. Tous deux encore à la fleur de l'âge, quittèrent en même temps le monde (1). Deux hommes semblables peuvent justement être considérés à eux seuls comme l'ornement de tout un siècle.

Comme toujours, l'Auvergne avait fourni à la liste des illustrations du siècle des hommes remarquables dans l'Église, les sciences et les armes. Outre Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, et le cardinal Hugues Aycelin, dont nous avons déjà raconté la vie, nous devons mentionner Gilles Aycelin, frère de Hugues, d'abord prévôt de l'église de Clermont, puis conseiller et maître du palais du roi, archevêque de Narbonne, ensuite de Rouen, enfin garde des sceaux du roi Philippe-le-Bel. Ce monarque employa souvent les talents de l'illustre prélat dans des missions importantes dont il s'acquitta toujours avec zèle et fidélité.

(1) Saint Louis mourut en 1270, âgé de 55 ans; saint Thomas, en 1274, dans sa quarante-cinquième année.

Gilles Aycelin fonda en 1314 le collége de Montaigu à Paris, et mourut le 23 juin 1313; c'est son tombeau qu'on voit encore aujourd'hui dans une chapelle de l'église de Saint-Cerneuf de Billom (1).

Giraud de Cros, de l'illustre famille de ce nom, archidiacre de l'église de Clermont et archevêque de Bourges, aida puissamment le comte de Montfort dans la guerre contre les Albigeois. Ce prélat, remarquable par son savoir et sa sainteté, mourut l'an 1218, en revenant de Rome où il était allé solliciter la canonisation de son prédécesseur saint Guillaume du Donjeon.

Guérin de Pouzols, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1190, conseiller d'État, chancelier de France en 1203, enfin évêque de Senlis. Ce vertueux ministre éleva la dignité de chancelier au plus haut degré d'honneur, en la plaçant immédiatement au-dessous des pairs de France, et rendit de grands services à l'État sous les rois Philippe-Auguste, Louis VIII et Louis IX. Il remit les sceaux entre les mains de ce saint roi, et mourut en 1230, évêque de Senlis.

Nous devons compter également au nombre des personnages remarquables qu'a produits l'Auvergne au treizième siècle, Guy d'Auvergne, évêque de Vienne, ainsi qu'Odilon de Mercœur, prévôt de Brioude et évêque de Mende.

Mais les hommes qui portèrent au plus haut degré l'illustration de leur nom et de leur pays par les éclatants services qu'ils rendirent en combattant pour la religion, furent Guérin et Pierre de Montaigu. Ces deux vaillants chevaliers n'appartenaient point à la maison des Aycelin de Montaigu-Listenois, comme l'ont dit par erreur plusieurs écrivains auvergnats, mais à celle de Montaigu-le-Blanc ou Montaigu-sur-Champeix, non moins illustre que la pre-

(1) Voyez page 154.

mière. Guérin, grand maréchal de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut élu grand maître en 1208; il fut le quatorzième de l'ordre. Il avait puissamment contribué à la victoire que les Chrétiens d'Arménie remportèrent sur Soliman, sultan d'Iconium, et se distingua également en 1218, à la prise de Damiette. Il vint ensuite en Europe, solliciter des secours en 1222; et à son retour, il vengea les insultes que Boémond, prince d'Antioche, avait faites à l'ordre en son absence. Après d'autres exploits, ce grand maître mourut en 1230, regretté de tous les princes chrétiens (1).

Pierre, *alias* Thomas de Montaigu, proche parent du précédent, succéda à Guillaume de Chartres, comme grand maître de l'ordre du Temple. Il aida beaucoup les Castillans à remporter de grands succès sur les Maures, et fut remplacé en 1233 par Armand de Périgord. Pierre de Montaigu périt en 1250, à la bataille de la Massoure (2).

Tels sont les noms illustres des fils de l'Auvergne que l'histoire nous a transmis, et que nous nous faisons un devoir de consigner dans cet ouvrage.

Dans ce treizième siècle où vécurent tous ces grands hommes et où se firent toutes ces grandes choses que nous venons de raconter, la France était riche, puissante, et surtout éminemment religieuse. Sa population était considérable, et plusieurs savants pensent que le chiffre n'en était pas beaucoup moins élevé qu'aujourd'hui; c'est l'opinion de M. Dureau de la Malle (3), ainsi que celle de M. Delisle dans ses excellentes *Etudes sur la condition des classes agricoles au moyen âge*. Le célibat et la discipline religieuse n'y nuisaient pas plus que la discipline politique. « En parcourant

(1) *Hist. de l'ordre de Malte.*
(2) Dupuy, p. 145; Baluze, t. II, p. 250.
(3) Consulter sur ce sujet, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XIV, p. 36; et *Mém. de l'Acad. des sciences mor. et polit.*, 2e série, t. Ier, p. 144 et suiv.; Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel*, p. 478.

» les censiers et les autres registres du quatorzième siècle, » on est frappé de la multitude des personnes qui y sont » nommées dans chaque paroisse. *On y remarque surtout » que chaque famille renferme beaucoup d'enfants*....... Au » treizième siècle, nous voyons s'établir de tous les côtés » de nouveaux villages ; de vastes terrains sont dépouillés » de bois et mis en culture (1). »

L'amour-propre de beaucoup de nos *spécialités* modernes sera sans doute effarouché d'apprendre qu'il y avait non-seulement des chemins en France et même en Auvergne au moyen âge, mais qu'il existait encore une voirie qui avait ses lois et ses règlements comme celle d'aujourd'hui, sans coûter aussi cher et sans être aussi tyrannique. Ces chemins étaient bien certainement moins beaux et moins nombreux que les nôtres, mais ils suffisaient aux besoins bornés du commerce et à ceux de l'agriculture (2).

Non-seulement il y avait des chemins de plusieurs classes au moyen âge (3), mais il y avait encore des lois qui obligeaient de veiller à leur sûreté, ce qui étonnera beaucoup une classe particulière de savants de nos jours, qui ne veut voir dans ces siècles reculés qu'une ère d'ignorance et de barbarie. Ces savants ont bien certainement entendu dire par d'autres savants, et ils ont dit souvent eux-mêmes, que les seigneurs étaient des brigands qui, du fond de leurs châteaux ou plutôt de leurs repaires, fondaient comme l'aigle ou le vautour sur le pauvre voyageur pour le dévaliser. On a fait sur ce sujet de fort belles et de fort touchantes histoires, et le *brigandage* des seigneurs, comme les *oubliettes* de leurs châteaux et les *in-pace* des monastères,

(1) DELISLE, *Études*, etc.
(2) Voyez, sur la voirie au moyen âge, Appendice n° XI.
(3) Il y avait le sentier de quatre pieds, la carrière de huit pieds, le chemin de seize pieds, le chemin de trente-deux et le chemin de Jules César, qui en avait soixante-quatre.

où l'on murait vivantes les religieuses qui avaient eu quelque faiblesse, ont acquis auprès d'un certain public force de chose jugée. — Nous n'avons donc rien à dire contre une opinion aussi bien établie que celle-là, d'autant plus que nous sommes bien éloigné de prétendre que les passants n'aient point été détroussés dans le moyen âge, même par des seigneurs, gens d'épée, de lance et de haubert (ce que ceux d'aujourd'hui qui sont gens de bourse et de finance se garderaient bien de faire); mais ce que l'on ne sait pas, et ce qui ne se pratique plus de nos jours, c'est que le seigneur sur les terres duquel un passant aurait été détroussé, pouvait être actionné en justice, et condamné à payer des dommages et intérêts. « Les propriétaires des péages, dit » Chopin, deus pour la voiture des marchandises sont te- » nus, non-seulement d'entretenir les chemins, mais aussi » les tenir seurs et passables contre les voleurs et brigands, » *car le droit de péage a esté autrefois établi en faveur de* » *cette seureté*, afin que le marchand peut s'exempter des » mains des voleurs et en estre garanti. » Ce jurisconsulte qu'on nommait au seizième siècle la gloire du barreau de Paris, cite une grande quantité d'arrêts rendus contre les seigneurs les plus considérables du royaume (1).

Nous avons dit qu'il y avait au treizième siècle une population presque égale à celle que nous avons aujourd'hui. Les amis de l'instruction du peuple apprendront sans doute avec plaisir, quoique avec quelque surprise, que cette population n'était ni plus ni moins ignorante que celle d'aujourd'hui, et que ce n'est point la révolution qui a créé l'enseignement primaire. Il y avait même des inspecteurs, qui n'étaient rien moins que les évêques. Le célèbre Gerson, dans son Traité de la visite des prélats *(Tractatus de visitatione prælatorum)*, recommande aux évêques de s'enquérir

(1) CHOPIN, l. Ier, art. LIX. Voyez les arrêts, Appendice, note XII.

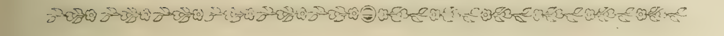
dans les paroisses qu'ils visitent « s'il y a des écoles pour la » jeunesse, de quelle manière les enfants y sont instruits...., » afin de pourvoir d'écoles les paroisses qui n'en ont pas: » *Item, qualiter instruuntur pueri in parochia..., provi-* » *deatur igitur quod sint scolæ ubi non sunt.* »

Dans ces écoles, qui n'étaient point destinées à faire des savants ni des esprits forts, on apprenait la lecture, l'écriture et la grammaire; mais ce qu'on enseignait surtout dans ces écoles barbares, c'était la religion. On ne promettait point alors aux hommes les honneurs et les richesses sur la terre, promesses difficiles à tenir, et plus difficiles encore à retirer; mais on voulait que tous eussent le bonheur de connaître Dieu, la joie de l'espérer, la gloire et le contentement de le servir (1).

En résumé, c'est ce treizième siècle tant calomnié et que je ne puis pour mon compte cesser d'admirer, qui nous a fait ce que nous sommes. A aucune époque l'esprit humain ne déploya plus de vigueur, ni l'âme humaine plus d'amour et de charité; et pourtant quels cris d'indignation ne s'élèveraient pas contre nous, si nous osions le proposer au nôtre pour modèle! « Le treizième siècle, disait naguère encore un spirituel et savant écrivain, a fondé pour » la France six cents ans de gloire, durant lesquels, à tra- » vers bien des fautes, elle n'a pu cependant ni abjurer le » catholicisme, ni perdre la civilisation, la puissance, l'hon- » neur, l'humanité, la liberté. J'ai peur que notre siècle » n'en fasse pas autant, et que les principes de 1789 n'aient » pas la suite des établissements de saint Louis (2). »

(1) Voyez, sur l'ignorance prétendue des gentilshommes au moyen âge, Appendice, n° XIII.

(2) Louis VEUILLOT, *le Droit du seigneur au moyen âge*, p. 30. Voyez aussi, sur le treizième siècle, l'admirable *Introduction à l'Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*, par M. le comte de Montalembert.



NOTRE-DAME DU PUY AU TREIZIÈME SIÈCLE.

I.

Nous avons décrit, dans la vie de saint Vosy, la totalité de l'édifice fondé par ce saint évêque antérieurement au dixième siècle. Nous avons dit qu'il comprenait uniquement alors l'abside, le clocher angélique, les transepts et les deux premières travées ; encore ces travées et les transepts ne subsistaient que dans la partie inférieure, la surélévation de ceux-ci et les coupoles des travées portant les caractères évidents d'une époque plus récente : leur construction peut être fixée dans le courant du dixième siècle.

Les deux travées suivantes, qui présentent plus de travail et d'ornementation, paraissent appartenir à la fin du même siècle, quoique le style soit simple encore ; les coupoles sont supportées par d'élégantes colonnettes artistement accouplées, et l'ensemble de la composition produit un effet des plus agréables.

On reconnaît, dans les progrès sensibles qui se font remarquer dans la décoration des deux dernières travées, une œuvre du onzième siècle. A l'extérieur, la grandeur et la noblesse des façades ; à l'intérieur, des piliers dégagés, de sveltes et légères colonnettes, dont la cime est décorée par de riches chapiteaux, tout atteste une époque où l'art avait déjà pris plus de hardiesse et de développement. Au-dessus des arcades règne une fausse galerie, formée de trois niches, portées sur des espèces de consoles. Au milieu et dans la partie supérieure de chaque travée, s'ouvre une fenêtre en plein cintre, tandis que d'autres, de même ordre, dont le nombre répond à celui des arcades, éclairent les bas-côtés

L'autel principal, au-dessus duquel était placée l'image miraculeuse, dont nous allons bientôt parler, occupait, comme aujourd'hui, le milieu du dôme angélique.

Partie derrière l'abside et partie derrière la chapelle du Saint-Crucifix, s'élevait, comme aujourd'hui, le grand clocher, construit quant aux premiers étages dans le onzième siècle, et probablement dans le douzième pour les étages les plus élevés. Il est bâti en pierres volcaniques et en forme pyramidale. Il se compose de plusieurs étages qui vont toujours en diminuant, et rentrent de telle sorte dans l'intérieur, qu'à chaque retrait le mur supérieur est en porte-à-faux sur le mur inférieur ; cependant, quoique le dernier étage soit placé sur des piliers étroits qui, partant du bas, montent à une hauteur de 132 pieds, rien n'a fléchi jusqu'à ce jour, et ces faibles supports résistent sans avaries

au poids des murs et à l'action des voûtes qu'ils soutiennent.

Nous ne pouvons, dans une histoire générale, nous astreindre à décrire complètement et minutieusement toutes les beautés que renferme ce monument, aussi curieux à étudier sous le rapport de l'art, que digne d'être vénéré sous le rapport de la piété, et qui est peut-être le seul de son genre dans toute la chrétienté. Nous nous contenterons d'observer que, dans l'ensemble comme dans les détails des constructions successives entreprises pour achever ce vaste monument, on remarque l'influence bien distincte d'idées étrangères à l'école provinciale du Velay, ainsi qu'à sa voisine l'école auvergnate, dont les constructions n'ont ni l'unité de pensée ni la régularité de formes et d'ornementation. C'est sans doute au grand concours de pèlerins qui sont venus pendant tant de siècles visiter la Vierge du mont Anis, que l'on doit ces échantillons d'architecture étrangère, qui ne frappent peut-être pas tout d'abord l'œil exercé de l'observateur, dont l'imagination est dominée au début par le grandiose et le pittoresque de l'édifice (1).

II.

On a beaucoup écrit et beaucoup discuté sur l'origine de la statue miraculeuse, vénérée pendant tant de siècles dans le sanctuaire de la chambre angélique. Les uns ont voulu rapporter l'exécution de cette image au prophète Jérémie, lorsqu'il était exilé sur les terres d'Égypte. Mais autant l'antiquité est respectable quand elle est vraie, ou du moins quand elle a quelque apparence de vérité, autant elle est ridicule, lorsqu'elle s'éloigne, comme le fait cette tradition,

(1) Nous renvoyons aux ouvrages spéciaux sur ce sujet.

de toute espèce de vraisemblance. Ce que nous savons de plus certain sur cette image, c'est qu'elle a été apportée de l'Orient par un de nos rois, à son retour de la Palestine. Ainsi le déclarent non-seulement les mémoires de la ville du Puy, mais encore une ordonnance du roi Charles VII, dans laquelle ce prince affirme que ce précieux trésor provenait de la libéralité d'un de ses prédécesseurs. On a voulu voir dans ce royal pèlerin d'outre-mer Dagobert Ier, Clovis II et Charlemagne, que personne ne s'est jamais avisé de faire voyager sur les ondes. Vainement encore on a voulu en faire honneur, avec un peu plus de probabilité, à Louis VII et à Philippe-Auguste, tandis qu'il est prouvé qu'on se servait encore, en 1263, de la figure de l'ancienne Vierge imprimée sur le sceau du chapitre, sans compter que le concours de fidèles qui se fit pour révérer la nouvelle image ne se manifesta qu'en 1255, près d'un siècle après le règne de Louis-le-Jeune.

Depuis longtemps, les plus sages critiques attribuent à saint Louis le don de cette merveilleuse statue ; et en effet, au rapport de l'historien Guillaume de Nangis, ce monarque visita le Languedoc au retour de sa captivité en Palestine, en 1254, et nous trouvons des preuves de sa présence au Puy cette même année, dans le serment que prêta entre ses mains l'évêque Bernard de Ventadour, dans la remise que ce prélat obtint de son temporel, saisi pour la régale, ainsi que dans l'hommage que rendit au roi l'évêque de Cahors pour cette ville et pour son comté. Par là s'explique le motif qui attira l'année suivante (1255) au Puy une foule si considérable, qu'il en résulta les plus déplorables accidents.

Cette statue était-elle, comme on l'a supposé, un présent de Saladin, sultan d'Égypte, au pieux monarque français, pour lequel il professait la plus grande admiration ? Le roi l'avait-il enlevée à Damiette ou dans quelque autre ville de l'Orient ? C'est ce que l'on n'a jamais su, ou du moins cette

tradition, si elle a existé, n'est point parvenue jusqu'à nous. Il y avait autrefois en France un assez grand nombre de statues de la Vierge, ayant une grande analogie avec celle de Notre-Dame du Puy. Les antiquaires ont beaucoup varié sur l'origine de ces images, qui étaient toutes, ou à peu près, faites sur le même modèle. Ces statues étaient, selon nous, pour la plupart, des Isis antiques, qui se répandirent en France à la suite de l'invasion des Sarrasins et au retour des croisés dans leur patrie. Millin prétend que la statue de la Vierge de Notre-Dame du Puy n'était autre chose qu'une Isis de basalte, tenant son fils Horus sur ses genoux. Nous partageons volontiers l'avis du savant antiquaire, et nous croyons, comme lui, que cette statue pouvait avoir été primitivement une Isis antique; mais elle n'était point en basalte : Faujas de Saint-Fond s'est assuré lui-même qu'elle était en bois de cèdre, après en avoir coupé avec précaution une légère parcelle; elle était en bois de Sétim, selon Gissey et Théodore (1); ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle était faite d'un bois incorruptible, et que toute la composition de ce morceau curieux, et fort ingénieusement travaillé, annonçait une origine purement et complètement égyptienne. Cette statue représentait la Vierge assise sur une espèce de tabouret détaché, et dont le travail semblait plus moderne; elle avait vingt-sept pouces de hauteur; la taille de l'enfant Jésus était en proportion avec celle de sa mère, sur les genoux de laquelle il était placé, non entièrement debout, mais dans la posture d'un petit enfant qui cherche à s'asseoir, comme on le remarque dans presque toutes les anciennes *vierges noires*. Ces deux images étaient environnées dans toutes leurs parties de bandelettes fortement serrées à la manière des momies d'Égypte, qui entouraient

(1) Gissey, l. II, ch. ix; Théod., l. Ier, ch. xvii; Faujas de Saint-Fond, *Mémoire sur un monument très-antique de la cathédrale du Puy*, p. 417 et suiv.

même le visage, les pieds et les mains, de telle sorte qu'on n'apercevait aucun vestige des doigts des pieds. Les mains étaient singulièrement remarquables par leur longueur et leur raideur. On avait jeté sur cette enveloppe une couche de blanc à gouache, sur laquelle on avait peint à la détrempe différents genres d'ornements, avec d'épaisses et solides couleurs. La draperie était sans plis et grossièrement sculptée ; l'habillement se composait d'une tunique dont l'extrémité était ornée d'une broderie, par-dessus laquelle était une robe descendant des épaules jusqu'aux pieds, qui formait sur la poitrine, entièrement plate, une pointe encadrée dans une bordure rehaussée d'arabesques. Les manches, de couleur rouge, ne dépassaient pas le coude, où elles se terminaient en manchettes évasées, sur lesquelles on distinguait des caractères hiéroglyphiques demeurés inconnus, et laissaient voir de secondes manches qui se prolongeaient jusqu'aux poignets. Le haut de la robe, jusqu'à la ceinture, était d'un vert tirant sur le bleu, parsemé de petits ornements d'un blanc jaunâtre. La jupe, peinte en rouge ocreux, était entrecoupée de losanges et chargée de dessins dont la teinte était d'un blanc terne. Une large bande, qui courait depuis le sein jusqu'aux pieds et tournait encore autour de la robe, se détachait par la variété d'une couleur jaunâtre, qui se retrouvait encore dans la frange dont elle était bordée. Cette frange paraissait double ; la plus basse semblait indiquer un agrément de la tunique intérieure, qui laissait à peine paraître les pieds, chaussés de noir et isolés de la draperie jusqu'à la hauteur de trois pouces environ. La tête de la statue était chargée de plusieurs bandeaux qui ont toujours empêché de la contempler à découvert, et qui étaient surmontés d'une couronne, dont la forme se rapprochait de celle d'un casque travaillé à jour dans certaines parties, et dont deux portions mobiles se prolongeaient comme des espèces d'oreillettes presque

juqu'aux épaules. Ce diadème était de cuivre doré, et portait, enchâssés dans ses contours, plusieurs camées antiques, représentant des sujets profanes qui ont excité l'admiration des connaisseurs. — La forme du visage présentait un ovale extrêmement allongé, où les règles du dessin n'avaient été nullement suivies; le nez était d'une grosseur et d'une longueur démesurées, tandis que la bouche était petite, le menton raccourci et rond; la partie osseuse supérieure de l'œil très-saillante, et les yeux, malgré cela, fort petits; ils étaient formés par deux portions demi-sphériques d'un verre commun, concaves d'un côté et convexes de l'autre, dont la face convexe se présentant au dehors imitait le globe de l'œil, tandis que la partie concave, appliquée sur un plan intérieur peint avec les couleurs naturelles à l'organe de la vue, en reflétait l'iris. Le visage de la mère, ainsi que celui de l'enfant, était d'un noir foncé, qui imitait le poli de l'ébène, tandis que, par un bizarre contraste, les mains étaient d'une grande blancheur (1). L'enfant était vêtu d'une robe d'un rouge très-foncé, en forme de tunique, parsemée de petites croix grecques argentées. La robe était retenue par une ceinture d'or, dont les extrémités, qui retombaient sur le devant, imitaient l'effet d'une riche dentelle. Les vêtements que nous venons de décrire étaient constamment recouverts par de riches étoffes qui ne laissaient voir que les têtes de Jésus et de Marie. L'usage d'habiller les statues de la sainte Vierge est fort ancien et a été commun à toute la chrétienté; il subsiste encore en Italie. Il est prouvé qu'il existait également en Angleterre, car la comtesse de Warwick offrait souvent ses voiles et ses robes les plus riches à Notre-Dame de Worcester. Très-anciennement

(1) Les anciens Egyptiens représentaient Isis, tantôt noire, tantôt blanche, souvent noire et blanche, et la figure presque entière cachée, comme la lune, dont elle est l'image.

en Irlande, les statues portaient, comme en Espagne, des robes, des bagues et des bijoux de prix.

Telle est la description que nous ont transmise de cette image merveilleuse les historiens qui ont pu la contempler de plus près. Dans le portrait colorié qui nous reste de cette statue, nous n'avons point, il est vrai, remarqué l'air *hagard* et même *effrayant* qu'y trouvait Faujas de Saint-Fond; mais nous n'y avons point observé non plus la douceur, la grâce, la candeur et la beauté qu'on retrouve dans tous les portraits de la mère du Sauveur. Cette figure noire et disproportionnée nous a paru plus propre à inspirer la crainte que l'amour, et n'a rien de cette sereine et divine majesté qui rayonne sur le gracieux visage de la Reine des anges et du ciel.





CATALOGUE DES ÉVÊQUES DU PUY

PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Bertrand de Chalencon succéda à Odilon de Mercœur en l'année 1198. Le 5 juin 1200 ce prélat régla un différend qui existait entre les religieux de la chartreuse de Bonnefoy et ceux de l'abbaye de Mazan situées en Vivarais. — La chartreuse de Bonnefoy subsistait déjà dès le milieu du douzième siècle; elle était la plus ancienne de celles qui furent fondées en Languedoc.

Le pape Innocent III, craignant que les habitants du Puy ne se laissassent corrompre par les nouveaux hérétiques qu'on a depuis appelés Albigeois, les exhorta, le 7 de juillet de l'an 1207, d'observer les anciennes coutumes touchant la sépulture de leurs parents, quoiqu'il eût défendu à l'évêque de rien recevoir pour cette cérémonie. — Les habitants s'étaient plaints que, malgré les défenses du pape Luce III, faites à son prédécesseur, d'empêcher le mariage légitime des veuves et d'exiger d'elles une somme d'argent pour se marier ainsi que pour la sépulture des défunts, l'évêque actuel commettait, non-seulement les mêmes vexations,

mais les excommuniait et jetait l'interdit sur eux sans aucune raison. Le pape, faisant droit à ces justes plaintes, ordonna à Bertrand de Chalencon et à son clergé de restituer les sommes exigées mal à propos, et de laisser aux habitants la faculté de poursuivre les procès qu'ils avaient intentés contre lui. D'un autre côté, il enjoignit aux habitants de rendre à ce prélat l'honneur et le respect qui lui étaient dus, et commit à l'exécution de ses ordres les évêques de Nevers et de Clermont.

En 1211, Bertrand de Chalencon accorda avec son chapitre un subside de deux cent cinquante marcs d'argent au roi Philippe-Auguste, qui lui donna, ainsi qu'à ses successeurs, le château d'Arzon, en reconnaissance de cette générosité. Ce prélat mourut en 1213, après avoir reçu l'hommage solennel de Ponce, vicomte de Polignac, qui, avant d'embrasser l'institut de Cîteaux, fit l'église d'Anis héritière de ses biens à défaut de légitimes successeurs.

ROBERT DE MEHUN succéda en 1214 à Bertrand de Chalencon dans l'évêché du Puy; il en fut le quarante-huitième évêque. N'étant encore qu'*élu*, le roi Philippe-Auguste lui donna et à ses successeurs les châteaux de Chalencon, de Rochebaron, de Chapteuil et de Glavenas, qui appartenaient au domaine royal, avec pouvoir à ce prélat de *les acquérir comme il pourrait*.

Cet évêque, très-noble par sa naissance et plus encore par ses vertus, eut de grands différends avec les habitants de sa ville épiscopale, qu'il abandonna pour se retirer dans l'abbaye de Pontigny, après avoir lancé une sentence d'excommunication contre les mutins. Le pape Honoré III, n'ayant pu rien obtenir des efforts faits par les évêques de Mende et de Mâcon pour ramener les habitants du Puy à leur devoir, confirma la sentence d'excommunication. — Néanmoins le roi Philippe-Auguste, étant intervenu dans ce différend, fit expédier de Vernon, au mois de mars 1219,

une charte qui mit d'accord les parties (1). Dix des principaux habitants de la ville se rendirent garants du traité pour la somme de sept cents marcs d'argent. L'évêque de Senlis conduisit ensuite l'évêque Robert au Puy. Les habitants demandèrent pardon à leur évêque et se réconcilièrent entièrement avec lui.

Robert de Mehun ne jouit pas longtemps de la tranquillité qu'avait amenée cette réconciliation. Un chevalier du Puy, nommé Bertrand de Cares, qu'il avait excommunié pour les dommages qu'il avait causés à son église, s'étant associé avec une troupe de scélérats, ils assassinèrent l'évêque le 21 décembre de l'an 1219 au village de Saint-Germain-de-la-Prade, auprès de l'abbaye de Doue, où ce prélat fut inhumé. Les habitants du Puy, irrités du forfait, s'armèrent pour en tirer vengeance. Ils firent la guerre aux parents de Bertrand, et détruisirent leurs châteaux. On rapporte néanmoins que le chevalier et ses complices obtinrent leur absolution à Rome, après s'être soumis à une pénitence des plus rigoureuses (2).

ETIENNE III DE CHALENCON succéda à Robert de Mehun dans l'évêché du Puy; il en fut le quarante-neuvième évêque. Élu au mois d'août 1220, il fut ordonné diacre et prêtre par le pape Honoré III, qui lui remit le pallium en 1222, après avoir pourvu à sa consécration.

En 1221, les dominicains ou frères prêcheurs s'établirent au Puy, où l'évêque leur céda l'église de Saint-Laurent, ainsi que le petit hôpital des Pèlerins-de-Notre-Dame et quelques-autres possessions contiguës.

A la suite d'un différend entre l'évêque et Pons de Montlaur, ce dernier fut condamné en 1222 à faire hommage au prélat et à lui payer quatre cents marcs d'argent par l'ordre

(1) Voyez les principaux articles de cette charte, dans l'*Hist. du Velay*, par M. Arnaud, t. Ier, p. 154.
(2) *Hist. du Velay*, t. Ier, p. 155.

de Guy, comte du Forez, qui avait été choisi pour arbitre par les deux partis.

La même année, un concile fut tenu au Puy par Conrad, évêque de Porto, légat du Saint-Siége. Il avait principalement pour but de rétablir les affaires d'Amaury-de-Montfort, fils de Simon, tué au siége de Toulouse deux ans auparavant.

Ce fut sous l'épiscopat d'Étienne de Chalencon (1225) que les Franciscains ou Cordeliers furent établis au Puy. Un historien moderne rapporte que saint Antoine de Padoue fut gardien de leur couvent. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce saint personnage y fit quelques séjours, ainsi que nous l'avons déjà vu.

En 1228 fut fondée par les comtes du Forez l'abbaye des Bénédictines cisterciennes de la Séauve ou de Sauvebénite près la ville de Saint-Didier. Celle de Clavas, du même ordre, fut fondée quelques années après. Elle fut réunie en 1767 à celle de Séauve, qui existait encore à l'époque de la révolution.

Après la réunion par saint Louis à la couronne d'une grande partie du Languedoc, le comte de Toulouse céda en outre au roi de France tous les droits qui pouvaient lui rester sur le comté du Velay, que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, d'Auvergne et du Velay, son ancêtre, avait donné en fief, ainsi que le comté d'Auvergne, aux vicomtes de Clermont, en 979.—Dès ce moment le Velay passa sous le gouvernement général du sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, que le roi Louis VIII avait établi dès l'an 1226.

En 1230, Étienne de Chalencon reçut d'Alphonse, frère du roi saint Louis, d'après l'ordre exprès de ce monarque, l'hommage qui lui était dû, ainsi qu'à ses successeurs, pour les châteaux d'Aubenas, de Saint-Laurent et de Vicelle, hommage qui lui fut rendu d'abord par Héraclius de Montlaur, au nom du prince, et ensuite par le prince lui-même.

Ce prélat mourut au mois de février ou de mars 1231. — Bernard Ier de Rochefort lui succéda, et fut le cinquantième évêque du Puy. On ignore l'époque précise de sa mort.

BERNARD II de MONTAIGU, son successeur, cinquante et unième évêque, siégeait en 1236; il appartenait à la maison de Montaigu-le-Blanc, ancienne et illustre par les grands hommes qu'elle a produits dans l'Église et dans les armes. Bernard était frère du grand maître des Hospitaliers, du grand maître des Templiers, de l'archevêque de Nicosie et de l'évêque de Lydo. — Dès les premiers temps de son épiscopat, les habitants du Puy tentèrent de se soustraire à son autorité temporelle, et excitèrent divers troubles. Pour réprimer leurs efforts et pour sa propre défense, il entreprit avec son chapitre de former une enceinte de murailles qui embrassât tout l'espace compris entre le palais épiscopal et l'abbaye de Saint-Vosy. Les troubles prirent dès lors un caractère plus grave. Un soldat, après avoir pillé quelques églises, osa même entrer l'épée à la main dans l'église de Notre-Dame, ce qui obligea l'évêque de jeter en 1239 l'interdit sur la ville. Enfin, appuyé par le roi saint Louis, il mit les habitants à la raison, et ils lui firent leur soumission.

La même année, le roi saint Louis fit don à la cathédrale du Puy d'une épine de la couronne dont avait été ceinte la tête du Sauveur, et que ce prince avait acquise des Vénitiens, auxquels l'empereur de Constantinople l'avait engagée.

Le roi saint Louis et Jacques, roi d'Aragon, eurent une entrevue en la ville du Puy au mois de juin 1243, et ils y tinrent leur cour. Bernard de Montaigu mourut le 23 février 1248.

GUILLAUME de MURAT, de l'illustre maison de Cros, neveu de Giraud de Cros, archevêque de Bourges et cinquante-deuxième évêque du Puy, fut chargé en 1248 par le pape

Innocent IV, de faire une enquête sur la pénitence de Raymond, comte de Toulouse, enlevé par une mort subite durant son excommunication. Il paraît que ce prélat mourut vers la fin de 1250.

Il eut pour successeur Bernard III de Ventadour, cinquante-troisième évêque du Puy. Elu évêque la veille de la Pentecôte de l'année 1251. Ce prélat, ayant élevé quelques difficultés au sujet du droit de régale, ne fut point sacré aussitôt après son élection. Lorsque saint Louis vint au Puy en 1254, l'évêque élu, avec son chapitre d'un côté et ce prince de l'autre, choisirent Philippe, archevêque de Bourges pour décider le différend au sujet du droit de régale. On ignore si Bernard de Ventadour fut sacré après ce compromis. Ce fut pendant le séjour de saint Louis au Puy qu'eut lieu le déplorable événement des *transits* où il périt, dit-on, plus de mille personnes. Bernard de Ventadour, qui avait été chapelain du pape Innocent IV, donna sa démission l'année 1254.

Armand de Polignac, cinquante-quatrième évêque, fut sacré la même année 1254 par l'archevêque de Vienne. Son épiscopat ne dura que trois ans. Il mourut en 1257.

Guy III, dit le Gros ou Foulquois, et plus communément Fulcodi, cinquante-cinquième évêque du Puy.

Sorti d'une famille illustre, il naquit dans la ville de Saint-Gilles et embrassa d'abord le métier des armes, qu'il quitta pour l'étude des sciences. Il se distingua dans celles du droit, et fut appelé au conseil secret par saint Louis, qui le chargea de la sénéchaussée de Beaucaire. Après la mort de son épouse, dont il avait eu deux filles, il entra dans les ordres, devint archidiacre du Puy, et fut élu en 1257 évêque de cette ville. Transféré à l'archevêché de Narbonne, il fut fait cardinal-évêque de Sabine et légat en Angleterre. Il monta sur le Saint-Siége en 1265. On eut beaucoup de peine à lui faire accepter la papauté, qu'il ne garda que

trois ans, étant mort à Viterbe en 1268. Rien n'égalait la modestie de ce pontife. Ce fut sous son pontificat que les confrères du *Gonfalon* s'associèrent à Rome en l'honneur de la sainte Vierge. Cette confrérie a été, dit-on, la première et le modèle de toutes les autres.

GUILLAUME II de la ROUE, cinquante-sixième évêque du Puy, d'abord prieur de la Chaux et ensuite de Sainte-Croix de Savignac, il devint évêque du Puy en 1260. Son élection, quelque temps contestée, fut confirmée par Urbain IV, qui le sacra à Orviète. — Clément IV, son prédécesseur, lui envoya le *pallium* avec de précieuses reliques pour son église. Ce fut lui qui jeta les fondements du château d'Espaly, et fut un des bienfaiteurs *des Frères-des-Sacs, ou de la Pénitence de Jésus-Christ*, dont l'ordre n'eut point une longue durée. Guillaume II eut comme ses prédécesseurs de grands démêlés avec les habitants du Puy. A la suite d'une grande sédition dans laquelle périt le bailli de l'évêque, Guillaume de Roche-Baron, plusieurs des séditieux, et même, dit-on, quelques-uns des consuls, furent pendus devant l'église des Cordeliers. Le roi retira à la ville tous ses priviléges, dont elle fut privée pendant fort longtemps. Guillaume de la Roue mourut en 1283, et fut enterré à la Chaise-Dieu.

GUY IV, cinquante-septième évêque, fut nommé sur le refus de Pierre d'Estaing; il mourut en 1284 et eut pour successeur Frédole de Saint-Bonnet, cinquante-huitième évêque, consacré par le pape, à Rome même, le 2 septembre 1284. Philippe-le-Bel vint au Puy de son temps, et les Carmes s'y établirent. Ce prélat mourut en 1289, et fut enterré chez les Dominicains.

GUY V de NEUVILLE, cinquante-neuvième évêque du Puy. Le sujet élu après la mort de Frédole ayant résigné entre les mains de Nicolas IV, ce pape nomma Guy de Neuville, son chapelain, en 1290. Ce prélat obtint contre Édouard,

d'Angleterre, le droit d'hommage sur le comté de Bigorre, pour lequel il reçut la promesse de fidélité de Jeanne, reine de France et de Navarre. Guy V échangea, en 1296, l'évêché du Puy pour celui de Saintes.

Jean de Comines ou de Cuménis, soixantième évêque, fut nommé par Boniface VIII, qui lui envoya le pallium. Il obtint le droit de battre monnaie, et fut le premier évêque qui prit le titre de comte du Velay. Il mourut, en 1308 et fut enterré dans la chapelle de Saint-Michel-Archange des Franciscains du Puy, qu'il avait fait bâtir.

Cet évêque, ayant cédé au roi Philippe-le-Bel la moitié de ses droits sur la ville du Puy, en reçut en échange la ville d'Anduze dans les Cévennes, ce qui donna lieu à ce vieil adage :

Ben fut l'évêque del Peu buse,
Quand changet le Peu per Anduze.





CHRONOLOGIE

DES RITS, CÉRÉMONIES, ORDRES RELIGIEUX, PRINCIPALES HÉRÉSIES, PERSÉCUTIONS ET REMARQUABLES ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE PENDANT LE XIII[e] SIÈCLE.



(An. 1204.)—Amaury, ou Amalric, professeur en l'université de Paris, condamné en 1206 ainsi qu'au concile de Latran, attaquait la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la résurrection des morts, le culte des images, la pénitence, et voulait que toutes les créatures rentrassent en Dieu, d'où elles étaient sorties.

David de Dinan, sectateur d'Amaury, veut que Dieu soit la matière de tous les êtres (c'est le panthéisme).

(An. 1207.)—Religieuses de Saint-Dominique en Languedoc.

(An. 1209.)—Ordre de saint François d'Assise en Italie, confirmé en 1210 et 1223.

(An. 1212.)—Religieuses de Sainte-Claire.

(An. 1215.)—Ordre des Frères-Prêcheurs, par saint Dominique.

(An. 1218.)—Ordre de la Merci pour la rédemption des captifs.

(An. 1221.)—Religieuses du tiers ordre de Saint-François.

(An. 1226.)—Premier édit pénal rendu en France contre les hérétiques.

(An. 1233.)—L'inquisition, établie en 1204, confiée aux Dominicains par Grégoire IX.

(An. 1245.)—Concile de Lyon.—Frédéric II, empereur, excommunié par Innocent IV.—Le chapeau rouge est donné aux cardinaux.

(An. 1245.)—Religieuses urbanistes.

(An. 1252.)—Etablissement des Carmes en France.

(An. 1252.)—Le pape Innocent IV condamne les duels, autorisés judiciairement en France.

(An. 1254.)—Ordonnance de saint Louis, qui veut que les trois états soient consultés quand il est question de matières qui touchent l'intérêt du peuple.

(An. 1256.)—Alexandre IV donne à diverses congrégations d'ermites la règle de Saint-Augustin ; trois ans après les Augustins s'établissent en France.

(An. 1260.)—Le roi saint Louis défend les duels ou gages de bataille dans ses domaines, auxquels il substitua la preuve par témoins.

(An. 1260.)—Les Flagellants prétendent que le baptême d'eau est inutile ; qu'il faut employer la flagellation, qui est le baptême de sang, en quoi consiste toute la religion.

(An. 1262)—Ordonnance de saint Louis contre les blasphémateurs, contre ceux qui *jurent le vilain serment* contre Dieu, la Vierge et les Saints. Il est à remarquer que le roi saint Louis, qui avant cette ordonnance punissait le blasphème par la mutilation de quelque membre, se radoucit dans cette ordonnance à l'exhortation du pape Clément IV, et restreignit le châtiment à une peine pécuniaire, comme l'avaient fait les rois ses prédécesseurs.

(An. 1264.)—Institution générale de la fête du Saint-Sacrement.

(An. 1274.)—Second concile de Lyon, célèbre par les matières qui y furent traitées, entre autres, *la procession du Saint-Esprit*, principal objet du schisme des Grecs.

Le roi Philippe-le-Hardi cède au pape Grégoire X le Comtat-Venaissin.

(An. 1290.)—Miracle de la sainte Hostie, connu sous le nom de miracle des Billettes.

(An. 1291.)—Origine de la dévotion à la sainte chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, d'abord dans la Dalmatie, puis, en 1294, dans la Marche d'Ancône, en Italie.

(An. 1294-1297.)—Les Fraticelles et les Béguards, deux branches des Vaudois, prétendaient que nul ne pouvait se dire pape ni évêque, et qu'eux seuls étaient la véritable Eglise.

(An. 1300)—Etablissement du jubilé par Boniface VIII, qui devait se célébrer tous les cent ans ; Clément VI le rapproche à cinquante ans, et Paul II à vingt-cinq.—Origine de la cérémonie des Cendres.—Les Pères et les Conciles anciens ont toujours joint les cendres à la Pénitence.—Quoiqu'il n'y ait rien de bien positif à l'égard de l'origine de cette cérémonie, il y a néanmoins beaucoup d'apparence que dans le douzième et le treizième siècle, quand la pénitence publique fut presque abolie, les fidèles commencèrent ou continuèrent avec plus de ferveur qu'auparavant à recevoir les cendres sur leur tête, et à entrer, par conséquent, en pénitence en même temps qu'ils entraient en carême.

La cérémonie de fléchir le genou à la messe à ces paroles du symbole *Et homo factus est*, commence en ce siècle à être en usage, et nous vient du roi saint Louis. On lui doit aussi l'usage de se prosterner et de rester quelque temps en prière sur la fin des quatre passions, pendant la semaine sainte.



QUATORZIÈME SIÈCLE.

L'Eglise et l'Auvergne au quatorzième siècle.

Pierre de Cros, soixante-cinquième évêque de Clermont.

Aubert Aycelin, soixante-sixième évêque de Clermont.

Affaire des Templiers et supplice de Guy d'Auvergne, grand prieur d'Aquitaine.

Raymond de Vehens de Montuejouls, premier évêque de St-Flour.

Henri de Faltredi, deuxième évêque de Saint-Flour.

Arnaud II de Comminges, soixante-septième évêque de Clermont.

Raymond des Prés, soixante-huitième évêque de Clermont.

Etienne Aubert, soixante-neuvième évêque de Clermont.

Pierre III d'André, soixante-dixième évêque de Clermont.

Pierre IV d'Aigrefeuille, soixante-onzième évêque de Clermont.

Jean de Mello, soixante-douzième évêque de Clermont.

Archambaud, Dieudonné de Canillac, Pierre d'Estaing, Pierre de Ronsin, Ponce de Rochefort, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième évêques de Saint-Flour.

Henri de la Tour, soixante-treizième évêque de Clermont.

Pierre III de Vissac, huitième évêque de Saint-Flour.

Résumé historique du quatorzième siècle.

Les Sires de Bourbon et les Reliques de Chantelle.

Catalogue des évêques du Puy pendant le quatorzième siècle.

Chronologie des rits, cérémonies, etc., pendant le quatorzième siècle.



QUATORZIÈME SIÈCLE.

L'ÉGLISE ET L'AUVERGNE AU QUATORZIÈME SIÈCLE.



Nous avons dit que le treizième siècle avait été celui de l'unité religieuse, et cette unité salutaire avait comprimé l'individualisme, qui ne tarda pas cependant à renaître et à conquérir peu à peu le terrain que lui avait fait perdre l'ascendant sublime de la foi, qui fit pendant tant de siècles la force de la chrétienté.

Cette nouvelle tendance individualiste, qui se manifesta, dès son principe, en Europe, d'une manière tout à fait caractéristique, devait naturellement rencontrer dans l'unité chrétienne une résistance énergique, qui lui ferait acheter chèrement son triomphe. En effet, l'édifice chrétien, cimenté par la foi, ne pouvait être ébranlé que par des attaques incessantes et par une lutte infatigable. L'esprit d'erreur fut donc obligé de déployer, dans cette audacieuse entreprise, une habileté incroyable, et de renouveler ses coups pendant une longue suite d'années. On aurait tort de croire que le déchirement de la chrétienté opéré au seizième siècle, ait été l'œuvre d'un jour, une révolution subitement amenée par la révolte d'un moine apostat déclamant contre la vénalité des indulgences. Dès le commencement du quatorzième siècle, la question du maintien de l'unité religieuse, politique et sociale en Europe, n'était plus qu'une question de temps; il fallait nécessairement que tôt ou tard l'unité fût brisée; et la chrétienté, entravée dans son progrès social, devait s'arrêter et descendre.

Parmi les causes qui contribuèrent plus efficacement à rompre l'unité religieuse, nous placerons en première ligne la lutte du pouvoir temporel contre le pouvoir spirituel.

Dès le commencement de cette phase nouvelle du vieil antagonisme de la vérité contre l'erreur, tout fut mis en œuvre avec une habileté singulière pour attaquer, non pas d'abord le dogme et la discipline (on y avait échoué trop de fois), mais l'évêque de Rome, dans lequel se personnifiait la catholicité. Les rébellions contre l'Église et contre ce qu'elle enseigne de croire, ne vinrent qu'après, et ne se firent pas attendre, dès qu'une brèche praticable eut été faite à l'édifice de la papauté. Ce fut la tâche du rationalisme; et nous pensons, d'après la connaissance que nous pouvons avoir de l'esprit humain, qu'il lui fut moins difficile qu'on ne peut le penser, de persuader aux peuples, et

surtout aux rois, qu'ils pouvaient vivre à part, libres et indépendants, séparant leur cause de la cause générale, servant avant tout leurs intérêts particuliers, et adoptant pour principe cet orgueilleux individualisme dont l'homme aime tant à s'assurer la douce conservation. Ce fut ainsi que l'esprit d'erreur sut mettre peuples et rois en défiance contre le Saint-Siége, contre le gardien de l'unité, qu'il leur représenta comme un pouvoir tyrannique, et de la défiance aux hostilités l'espace est facile à franchir. Dès lors une large voie était ouverte à toutes les résistances, et le protestantisme commençait ainsi à s'insinuer dans les idées générales, avant qu'on en vînt à le formuler dans les idées spéciales.

A cet antagonisme du pouvoir temporel contre la papauté, il faut encore ajouter, comme causes dissolvantes de l'unité catholique, la décadence de l'enseignement chrétien, ainsi que la renaissance des idées, de l'enseignement et de la littérature du paganisme, qui amenèrent nécessairement l'isolement de l'histoire ecclésiastique et la séparation des intérêts religieux, qui ne comptèrent plus qu'accidentellement dans la vie sociale et politique. Un coup d'œil rapide sur ces deux causes de décadence, nous fera trouver le secret de tout l'enseignement de l'époque comprise entre le quatorzième et le seizième siècle.

Longtemps encore après la mort de saint Thomas d'Aquin, qui avait jeté un si grand éclat sur l'enseignement catholique au treizième siècle, la doctrine de l'ange de l'école fut perpétuée avec fruit par ses nombreux disciples. Mais bientôt l'opposition de *Duns-Scott*, Ecossais, élève de l'université d'Oxford, fut le signal d'une guerre déclarée aux doctrines de saint Thomas. Dès ce moment l'esprit d'insurrection s'empara du domaine de la science, et chaque savant, même parmi les docteurs, attacha son nom à quelque querelle avec l'Église ou avec son chef. Les théo-

logiens abandonnèrent la défense de la religion, pour entrer au service des rois, et pour appuyer de leur parole et de leurs décisions les prétentions ou les mauvais vouloirs des princes temporels. Quelques-uns de ces docteurs, tels que Jean de Paris, interdits par leurs évêques, en appelèrent à Rome, et ouvrirent ainsi la voie à des travaux interminables; des appels à Rome on en viendra bientôt aux appels au futur concile, et plus tard du concile aux armes. Il y a déjà du Luther dans cette exclamation du Cordelier excommunié, Guillaume d'Occam, à l'empereur Louis de Bavière, excommunié comme lui, pour avoir pris la défense de l'antipape Pierre de Corbario contre Jean XXII : « Seigneur! » prêtez-moi votre épée pour me défendre, et ma plume » sera toujours prête à vous soutenir. » — On reconnaît à ces paroles l'orgueilleux rationalisme, relevant la tête et cherchant à venger ses défaites passées.

Ce siècle de décadence fut également celui d'un autre travers de l'esprit humain, l'amour ou plutôt la passion des sciences occultes, qui s'empara bientôt de tous les grands esprits, détournés de la voie directe des études théologiques. On vit des hommes, tels que Arnaud de Villeneuve, Raymond Lulle et le grand Roger Bacon, l'homme des découvertes scientifiques, à qui l'on doit les télescopes et la poudre à canon, s'égarer dans les mystères inconnus du monde matériel, et s'absorber tout entiers dans la découverte d'une chimère; on vit les hommes de science se vendre à la cupidité, aux mauvaises passions, à la soif du gain, pour courir après un fantôme, l'étude du *grand-œuvre* et la découverte de la pierre philosophale.

Les universités ne furent pas les dernières à entrer dans cette lutte de l'orgueil et de l'individualisme contre la puissance de l'Église. Les membres de celle de Paris, irrités contre le Saint-Siége par l'établissement d'une puissance rivale, celui des ordres mendiants, se vengèrent (comme le

firent deux siècles plus tard leurs successeurs, par suite de l'établissement des Jésuites), en prenant parti dans la querelle entre Boniface et Philippe-le-Bel, et en envoyant leurs docteurs à l'assemblée du Louvre (1303), où Boniface fut déposé et où l'on fit appel au futur concile.

A cette époque, on voyait déjà poindre et grandir ces théories gallicanes, dont l'Université et la Sorbonne se montrèrent trop souvent les zélés défenseurs, théories qui, sous le nom pompeux de *libertés*, n'ont jamais été que des *servitudes*, qu'on a cherché à établir pour augmenter les droits du roi et en faire en quelque sorte le chef de l'Église de France. Ce fut ainsi que, négligeant les fonctions modestes de l'enseignement, pour se mêler aux querelles politiques, l'Université laissa tomber peu à peu le sceptre de la science, qu'elle avait porté jusque-là avec tant de gloire, aussi longtemps qu'elle était demeurée fidèle aux vieilles doctrines catholiques.

Bientôt, à l'exemple des maîtres, les élèves se jetèrent dans les émeutes, les troubles civils, et prirent parti dans les querelles des princes contre l'Église, commencement des dissensions funestes qui devaient, plus tard, amener les guerres religieuses, qui coûtèrent à l'Europe en général, et à la France en particulier, tant de sang et de larmes.

A ces tendances d'opposition et de révolte, manifestées par les docteurs et les universités, vint se joindre le sensualisme des littératures païennes, dont la réapparition causa, au quatorzième siècle, une immense et incalculable révolution dans les idées.

Ce fut aux savants de la Grèce, chassés des rives du Bosphore par la conquête musulmane, que l'Italie d'abord, et bientôt le reste de l'Europe, furent redevables du retour parmi nous de tout le bagage mythologique dont la religion nous avait en grande partie débarrassés. Après la prise de Constantinople, l'émigration des savants et des philosophes

fut générale, et vint porter jusqu'à Paris le goût des lettres grecques et la passion de l'antiquité.

Rien de plus rationnel, selon nous, que l'étude de la langue de Virgile et d'Homère, ainsi que la juste admiration que tout homme de goût doit avoir pour les chefs-d'œuvre des grands génies du paganisme; mais malheureusement l'expérience nous a prouvé que l'enthousiasme pour la forme entraîne trop souvent l'application du fond.

Cette époque fut, comme toutes les époques de transition (car on passait alors du bien au mal et de la vérité à l'erreur), un véritable chaos, où les éléments d'ordre et de désordre, les idées vraies et les théories insensées, se heurtaient dans une épouvantable confusion.

Une crise terrible s'annonçait; l'esprit d'erreur n'avait plus qu'un siècle à franchir pour arriver au seizième, et pour inaugurer le plus grand triomphe qu'il ait jamais remporté sur la vérité.

Même désordre, même indifférence dans le monde politique que dans le monde intellectuel. L'unité une fois attaquée, tout s'était ressenti des coups qu'on lui portait. L'Auvergne et son Église souffrirent, comme toute la catholicité, de ces désordres intellectuels et politiques. Dans l'origine, les premiers évêques d'Auvergne furent généralement de saints personnages; l'ère guerrière des croisades fit de plusieurs d'entre eux des prélats guerriers; dans celle des dissensions politiques et religieuses du quatorzième siècle, quelques-uns prirent part aux démêlés du pouvoir temporel avec la papauté; leurs successeurs, plus sages, sont demeurés purement évêques, position, selon nous, beaucoup plus digne et plus conforme à ce que l'Église est en droit d'attendre des successeurs des Apôtres.

Le pontife qui gouvernait l'Église au commencement du quatorzième siècle, était Boniface VIII, ce grand et infortuné pape, défiguré déjà dès le siècle du Dante, un des

plus calomniés peut-être de tous les successeurs de saint Pierre, qui vient d'obtenir enfin, dans un siècle d'incrédulité et de scepticisme, sa complète réhabilitation.

Injustement flétri pendant cinq cents ans, il voit cesser, de nos jours seulement, l'oppression qui, après avoir martyrisé sa vie, accablait encore sa mémoire (1). Depuis quelques années, la papauté comprise enfin, même par les hommes éclairés des sectes protestantes, est admirée des esprits supérieurs de toutes les opinions religieuses.

C'est à ce retour tardif à la vérité que nous devons également la réhabilitation, par un Protestant (2), du pieux Grégoire VII, ce vertueux et sublime champion de l'équité, grand homme si longtemps méconnu des Catholiques mêmes, mais à qui tous les écrivains de quelque portée rendent maintenant glorieuse justice, comme à l'un des plus énergiques et des plus magnanimes défenseurs de la discipline et des mœurs.

Pour être juste envers Boniface VIII, qu'il ne faut pas juger par tout ce qu'en ont écrit même les Catholiques, et auquel il ne manqua qu'un peu plus de modération dans ses actes, il est nécessaire d'apprécier, selon les règles de l'équité, la conduite du monarque auquel il livra de si rudes combats pour soutenir les droits et l'indépendance du Saint-Siége.

A cette époque d'antagonisme entre les rois et les papes, par suite d'un plan habilement conçu et exécuté avec adresse, les princes surent associer les peuples et les églises nationales contre la papauté, en leur faisant réclamer, à titre de priviléges, des concessions qui ruinaient la suprématie du Saint-Siége. Ce ne sera pas hautement, en face et

(1) Voir, sur le pape Boniface VIII, l'*Univers. cathol.*, t. XII, p. 56; les *Ann. de Philos. chrét.*, t. XXIV, p. 405, et t. XXV, p. 25.

(2) Voigt, dans son ouvrage d'*Hildebrand et ses contemporains*.

à main armée, comme l'avaient fait jadis quelques empereurs d'Allemagne, qu'on attaquera désormais l'Église romaine; on lui portera des coups plus sûrs, en employant contre elle la dissimulation et la ruse, et le premier de tous qui intronisera ce honteux système, sera le roi français Philippe-le-Bel, prince d'un tempérament fougueux et violent, d'une hauteur et d'une fierté à ne jamais céder, ne voyant rien au-dessus de lui sur la terre, et croyant que son autorité devait être sans bornes comme l'était son ambition. Tel était le nouvel antagoniste qu'allait avoir à combattre la papauté, et que nous verrons bientôt à l'œuvre.



PIERRE II (PETRUS DE CROSO), SOIXANTE-CINQUIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

PIERRE de Cros, dont la famille avait déjà donné un pontife à l'Auvergne, recommandé à Philippe par le pape Boniface VIII, antérieurement aux démêlés qui les rendirent ennemis irréconciliables, fut nommé, en 1301, au siége épiscopal d'Auvergne, et en prit possession le 3 février 1302. C'était un homme d'une profonde érudition, disciple de saint Thomas d'Aquin, qui lui légua ses écrits et le chargea d'achever *la Somme*, qu'il n'avait pas eu le temps de finir lui-même. Pierre de Cros, appelé aussi *Pierre d'Auvergne*, a composé des commentaires sur les livres d'Aristote. Ce prélat assista,

en 1303, à l'assemblée du clergé et des barons, qui se tint au Louvre, convoquée par Philippe-le-Bel, assemblée qui est devenue célèbre par le scandale inouï qu'elle produisit. Voici les principaux faits qui conduisirent à ce déplorable événement.

A la suite de différends dans lesquels il pouvait y avoir des torts mutuels et quelques prétentions exagérées de la part de Boniface VIII, le monarque français fit écrire au Souverain Pontife, par son chancelier Pierre Flotte (1), une lettre commençant ainsi : « Philippe, par la grâce de Dieu, » roi des Français, à Boniface, prétendu pape, peu ou » point de salut. Que votre très-grande fatuité sache que » nous ne sommes soumis à personne dans le temporel, etc., » et le reste à l'avenant.

Après cette insulte faite au vicaire de Jésus-Christ, à laquelle le pape fit une réponse remplie de reproches, qui pour être peut-être déplacés n'en étaient pas moins justes, Philippe, afin d'associer les ordres de son royaume aux outrages qu'il faisait au chef de l'Église, fit brûler les bulles du Saint-Père, en présence des États assemblés à Paris, avec l'avis et aux applaudissements de la Sorbonne et de l'Université. — Puis, à l'imitation du monarque, les trois ordres écrivirent à Rome. — Le clergé conserva dans ses remontrances une sorte de respect pour le chef de l'Église; mais les lettres de la noblesse et des communes étaient d'une violence extrême, et l'on y refusait au pape le titre de Souverain Pontife. La noblesse ne parlait que de combattre le pape à outrance, les communes votaient des hommes et des fonds à cet effet. A Rome, le pape traita de *fille folle* l'Église gallicane; on tint un consistoire, puis un

(1) Pierre Flotte était Auvergnat et seigneur de Ravel; le roi Philippe-le-Bel lui avait fait don de cette terre, en récompense de ses services, au mois de mai 1299, et le nomma chancelier et garde des sceaux; la même année, Pierre Flotte fut tué à la bataille de Courtray.

concile, et il y eut une promulgation de nouvelles bulles. A Paris, dans une assemblée de prélats et de barons (1303), à laquelle assista l'évêque de Clermont, « Guillaume de Nogaret, chevalier du roi, déclara que Boniface n'était point un pape; qu'il était, aux termes de l'Évangile, un voleur et un brigand; qu'il était temps d'arrêter ce misérable, de le mettre au cachot, d'assembler un concile pour le juger, ce qui étant fait, les cardinaux éliraient un vrai pape (1). » Boniface, en retour, lança une bulle d'excommunication contre Philippe, et mit le royaume en interdit.

Ce conflit déplorable se termina par un forfait inouï jusque-là de la part d'un prince chrétien, par le guet-apens d'Anagni, dans lequel Philippe fit souffleter le pape en présence de son ambassadeur, par Sciarra Colone, ennemi personnel du Saint-Père, que le roi paya, soutint, mais qu'il désavoua plus tard.

Le pontife mourut à Rome dans la même année (11 octobre 1303), par suite du profond chagrin qu'il ressentit de cette ignoble injure (2).

Pierre de Cros décéda le 25 septembre 1304, et fut enterré dans le chœur de l'église cathédrale, sous une tombe de cuivre jaune, entre les degrés et le maître autel, dans l'endroit où l'on dit le saint Évangile.

Après la mort de Pierre de Cros, le siége fut vacant jusqu'à l'année 1307. — Le droit que s'était arrogé le chapitre

(1) CHATEAUBRIAND, *Étud. hist.*, t. III, p. 110. Le grand-père de Nogaret était un *patarin*, c'est-à-dire Albigeois, qui avait été brûlé vif, comme hérétique.

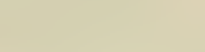
(2) Quelques auteurs ont écrit, et M. de Châteaubriand a répété, dans ses *Études historiques*, que Boniface se brisa la tête contre les murs, dans un accès de fièvre frénétique, après s'être dévoré les doigts. — M. de Châteaubriand ne pouvait ignorer que, trois cents ans après, sous Paul IV (1605), le 11 octobre, jour anniversaire de sa mort, on ouvrit le tombeau de Boniface VIII, et qu'on trouva ses habits pontificaux en entier, et son corps sans corruption, à la réserve du nez et des lèvres. Sponde en parle comme témoin oculaire, s'étant trouvé à Rome en ce temps-là. — M. de Châteaubriand n'aimait ni les papes ni les rois, mais ce n'est pas une raison pour les calomnier. — Boniface est l'auteur de l'oraison : *Ave. Virgo gloriosa.*

de procéder seul à la nomination des évêques, droit que plusieurs papes lui avaient, il est vrai, confirmé, produisait souvent des dissensions intestines, qui nuisaient beaucoup à la dignité de l'Église. — Les voix s'étant primitivement partagées entre Aubert Aycelin, ancien chanoine de Clermont, alors archidiacre de Chartres, et Bernard de Ganniac, dominicain, ce dernier fut élu, par voie de compromis, et son élection eût été sans doute confirmée, si Rolland, prévôt du chapitre, n'eût été élu d'autre part, par Jean de Farges, simple chanoine, qui prétendait que le droit de nommer lui avait été dévolu pour cette fois comme hebdomadier. Les historiens ne nous ont point appris sur quoi était fondée la singulière prétention du chanoine de Farges. Le pape Clément V, devant qui fut porté le débat, nomma Aubert Aycelin, attendu qu'il avait eu pour lui les voix qui n'avaient point été données à Bernard de Ganniac, dont l'élection fut annulée; le prévôt Rolland se désista volontairement.



AUBERT AYCELIN (AUBERTUS, ALBERTUS AYCELINUS), SOIXANTE-SIXIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

AFFAIRE DES TEMPLIERS.



I.

AUBERT AYCELIN était neveu de Jean Aycelin, prédécesseur de Pierre de Cros, ainsi que de Gilles Aycelin, alors archevêque de Narbonne. Il prit possession de son siége le 18 novembre 1308. L'année suivante (1309), ce prélat fut du nombre des évêques désignés par Clément V pour informer contre les Templiers. Ce n'est point ici le lieu d'entrer, sur l'affaire des chevaliers du Temple, dans des détails étrangers au sujet de cette histoire; mais nous dirons que les accusations portées contre les membres de cet ordre célèbre ne sont point des conjectures, encore moins des ca-

lomnies, comme ont voulu le faire croire les écrivains philosophes qui se sont établis leurs défenseurs. Elles ressortent trop naturellement d'un grand nombre d'aveux, obtenus sans avoir recours à la torture, particulièrement en Angleterre, où les Templiers n'avaient rien à craindre de la haine et de la cruauté de Philippe-le-Bel, et très-peu des ordres sévères de Clément V. Ces premiers aveux des Templiers, faits librement, sans violences ni tortures, sur de simples promesses et dans de simples interrogatoires, sont une chose très-imposante et suffisent, quand même ils seraient faux, pour justifier le décret de leur suppression, prononcée par le Souverain Pontife, mais non pas les supplices affreux dans lesquels périrent ces malheureux chevaliers, par les ordres du monarque fondateur des principes dits gallicans, et que Voltaire, son prôneur, dépeint comme *implacable dans ses vengeances.*

Dans les temps qui suivirent la destruction de l'ordre du Temple, les amis des Templiers ont mêlé et confondu à dessein deux choses essentiellement différentes, et cette erreur volontaire a été répétée de siècle en siècle par les ennemis de la papauté; ces deux choses sont d'une part leur condamnation religieuse, qui fut en effet prononcée par le chef de l'Église; de l'autre, leur persécution individuelle et politique, que dirigea de toutes ses forces un roi de France, et celui certes de tous les rois du monde sur qui les papes eurent le moins d'ascendant. Clément V nomma, il est vrai, les commissaires instructeurs pour le jugement des Templiers, et il le devait, puisqu'il s'agissait de décider de la réputation et de l'existence d'un ordre religieux répandu dans toute la chrétienté; on conviendra cependant qu'il lui eût été difficile, avec un prince comme Philippe-le-Bel, de s'opposer efficacement aux exécutions commandées par le roi. D'ailleurs, pour trouver facilement la vérité dans cette affaire, qui a donné lieu à tant de controverses, il ne faut

qu'admettre de bonne foi ce qui est de toute vérité : c'est que l'autorité du pape était reconnue en 1311 dans tous les royaumes de l'Europe; que le décret religieux qui abolissait l'ordre des Templiers fut exécuté dans tous ces royaumes, et qu'il n'y en eut qu'un seul dans lequel les supplices se joignirent à la condamnation, et cet unique royaume fut la France, où dominait en maître absolu Philippe-le-Bel, ennemi déclaré de la papauté.

Disons-le donc avec vérité, ce ne furent pas leurs doctrines gnostiques ou manichéennes (1), mais leurs richesses et leur orgueil; ce ne fut point la jalousie du pape, mais le despotisme et la cupidité du monarque français, qui firent brûler les Templiers. Ces infortunés, que l'indigne traitement qu'ils subirent a fait longtemps réputer innocents, étaient réellement coupables, au moins dans les hauts grades, de mystères honteux, non-seulement païens, mais obscènes; de savantes recherches modernes en ont fait obtenir la preuve (2). La religion devait donc cesser de consacrer leur ordre, et c'est ce que fit le Souverain Pontife au concile de Vienne; mais il ne persécuta point les individus, et toutes les cruautés exercées contre eux n'eurent lieu, comme nous venons de le dire, qu'en France, c'est-à-dire là où s'étendait le pouvoir de Philippe-le-Bel, dont les sicaires souffletaient les papes et les menaçaient de leurs poignards.

Dans le concile général de Vienne (ann. 1311), auquel assistait Aubert Aycelin, à la suite de la lecture des procédures, le pape demanda à chacun des Pères s'il ne trouvait pas à propos de supprimer un ordre contre lequel on avait entendu plus de deux mille témoins, où il s'était dé-

(1) « Ce qui paraît le mieux prouvé, dit Châteaubriand, c'est que les Templiers étaient » Manichéens (*Étud. hist.*). »

(2) Des idoles ont été trouvées sous le pavé de l'église des Templiers, à Waltendorf; des symboles gnostiques découverts à Schœngrabern, à Saint-Venceslas de Prague.

couvert de si grands abus et des crimes si énormes. Tous les prélats et les plus célèbres docteurs lui représentèrent unanimement qu'avant d'éteindre une société aussi illustre et qui avait si bien mérité de la religion, il convenait de l'entendre en ses défenses, dans la personne du grand-maître et des principaux officiers; que la justice l'exigeait, et que l'humanité ne permettait pas de la refuser aux instances de l'ordre entier. C'était l'avis de tous les évêques de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Danemark, d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, à l'exception d'un seul Italien et de trois Français, les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, qui prétendaient qu'on devait passer outre et procéder au jugement définitif. Ce dernier avis était aussi celui de Clément V (1), qui modéra cependant son opinion, en voyant que tous les Pères étaient d'un avis contraire. On fut près de six mois à délibérer sur ce grand objet, ou plutôt à négocier secrètement, pour obtenir des prélats que l'on passât sur les formes ordinaires. On prétend même que le pontife, irrité de la résistance qu'il trouvait dans tous les membres de l'assemblée, s'écria avec humeur, que si on ne pouvait pas procéder judiciairement contre les Templiers, la plénitude de la puissance pontificale suppléerait à tout, et qu'il les condamnerait par voie d'expédient, *plutôt que de scandaliser son cher fils, le roi de France* (2). En effet, ayant rassemblé en particulier les cardinaux et plusieurs évêques, que la complaisance avait ramenés à son avis, il prononça, dans un consistoire secret (22 mars 1312), la sentence qui cassait, supprimait, annulait l'ordre militaire du Temple (3); suppression qu'il publia dans la seconde session du concile, en présence du roi, des

(1) *Ex secundâ vitâ Clem. V*, p. 43.

(2) *Hist. de Malte*, t. I, p. 530.

(3) Le décret qui ordonna l'abolition des Templiers, n'était que provisoire et n'était point un jugement définitif : *Non per modum definitivæ sententiæ sed per viam provisionis et ordinationis apostolicæ*. Clément XIV fit de même dans l'affaire des Jésuites.

princes ses fils et de toute la cour de France (3 avril 1312). *Quoique nous n'ayons pu*, dit-il, *prononcer selon les formes de droit, nous le supprimons par provision et par l'autorité apostolique, nous réservant, et à la sainte Église romaine, la disposition des personnes et des biens des Templiers ;* jugement qui, quoique provisionnel, eut toute la force d'un arrêt définitif (1).

Après le supplice d'un grand nombre de chevaliers, il ne restait plus qu'à décider du sort du grand-maître, Jacques de Molay, gentilhomme bourguignon, et des hauts officiers de l'ordre. Parmi ces derniers, étaient Guy, grand prieur d'Aquitaine, frère de Robert III, dauphin d'Auvergne; Hugues de Peralde, grand visiteur de France, et le commandeur de Normandie. Tous ces grands officiers étaient convaincus des crimes nombreux qui étaient imputés à leur ordre, d'abord à Paris, devant l'inquisiteur Guillaume, puis à Poitiers, en présence du pape et du roi, ensuite à Chinon, devant les cardinaux que le Saint-Père avait députés pour les entendre. Le pape, qui s'en était réservé le jugement, avait résolu de ne les condamner qu'à une prison perpétuelle; mais pour convaincre le peuple de la justice de tant de bûchers qu'on avait allumés en différentes provinces du royaume, le pontife voulait qu'ils fissent un aveu public des abus et des crimes qui se commettaient dans leur société. Deux cardinaux furent délégués pour assister à cette triste cérémonie. — On dressa, dans le parvis de l'église Notre-Dame de Paris, un échafaud où montèrent les deux légats, qui se firent amener les quatre chefs de l'ordre du Temple. On lut à haute voix la confession qu'ils avaient faite plusieurs fois des abominations de leur ordre, ainsi que la sentence qui les condamnait à être enfermés pour toujours. — Aussitôt un des légats se leva et prononça un

(2) DUPUY, p. 506.

long discours, qu'il termina en sommant le grand-maître de renouveler publiquement les aveux qu'il avait faits secrètement devant le pape. Mais Jacques Molay, secouant les chaînes dont il était chargé, et s'avançant sur le bord de l'échafaud avec une contenance assurée, dit en élevant la voix, et regardant un bûcher que dressaient les bourreaux, comme si on eût dû le brûler sur-le-champ, en cas qu'il révoquât ses premiers aveux : « L'affreux spectacle qu'on » me présente n'est point capable de me faire confirmer » un premier mensonge par un second : j'ai trahi ma cons» cience; il est temps que je fasse triompher la vérité. Je » jure donc, à la face du ciel et de la terre, que tout ce » qu'on vient de dire des crimes et de l'impiété des Tem» pliers est une horrible calomnie. C'est un ordre saint, » juste, orthodoxe; je mérite la mort pour l'avoir accusé, » à la sollicitation du pape et du roi. Que ne puis-je expier » ce forfait par un supplice encore plus terrible que celui » du feu! Je n'ai que ce seul moyen d'obtenir la pitié des » hommes et la miséricorde de Dieu (1). »

Guy d'Auvergne, grand prieur d'Aquitaine, tint un langage aussi énergique que le grand-maître, et protesta hautement de l'innocence de ses confrères. Les deux autres, soit de bonne foi, soit par crainte de plus rigoureux tourments, persistèrent dans leurs premiers aveux et furent traités avec douceur. On remarqua qu'ils périrent misérablement (2).

On peut se faire une idée de l'étonnement et de la confusion des légats, qui ne s'attendaient pas à cette étrange scène. Ils livrèrent au prévôt de Paris ces infortunés seigneurs, et remirent au lendemain à délibérer sur leur sort. Mais le roi, informé de cette rétractation, assembla sur-le-

(1) VILLANI, l. VIII, ch. LXXII.

(2) *Pap. mass.*, in Philip. pul.; PAUL EMILE, in eund.; MARIANA, t. III, liv. XV p. 352.

champ son conseil, sans toutefois y appeler les clercs; et le même jour, 11 mars 1314, vers le soir, le grand-maître, Jacques de Molay, ainsi que Guy d'Auvergne, grand-prieur d'Aquitaine, furent brûlés vifs, à petit feu, dans une île de la Seine, située entre le jardin du monarque et le couvent des Augustins. — Tous deux montrèrent, au milieu des flammes, la même fermeté qu'ils avaient fait paraître dans le parvis de la cathédrale, et y tinrent à peu près les mêmes discours. Ils protestèrent de nouveau de l'innocence de leur ordre, et reconnurent humblement qu'ils méritaient la mort, pour être convenus du contraire en présence du pape et du roi. Cette constance étonna le peuple, qui donna des larmes à un si tragique spectacle, et crut facilement à leur innocence. Leurs cendres furent pieusement recueillies et conservées comme de précieuses reliques. On raconte que le grand-maître, au moment d'expirer, ajourna le pape Clément à comparaître devant Dieu dans quarante jours, et le roi dans l'année. Le prince et le pontife se présentèrent en effet, dans le délai indiqué, au tribunal du souverain juge. Quelques auteurs ont avancé que cet ajournement fut imaginé après l'événement. Quoi qu'il en soit, jamais aucun souverain n'a mis la main sur un pape quelconque et n'a pu se vanter ensuite d'un règne long et heureux. L'empereur Henri V a souffert tout ce que peut souffrir un homme et un prince. Son fils dénaturé mourut de la peste à quarante-quatre ans, après un règne fort agité. Frédéric Ier se noya à trente-huit ans dans le Cydnus. Frédéric II fut empoisonné par son fils, après s'être vu déposé. Philippe-le-Bel mourut d'une chute de cheval à quarante-sept ans; et Napoléon a expié, sur le rocher de Sainte-Hélène, pendant sept longues années, dans des tourments cruels, l'enlèvement de Pie VII et les affronts de Fontainebleau.

Le comte Guy, qui fut une des principales victimes de la haine et de la cupidité de Philippe-le-Bel, était fils de Ro-

bert II, comte de Clermont et de Montferrand, dauphin d'Auvergne, et de Mahaut d'Auvergne, fille de Guillaume XI et d'Alix de Brabant. Entré dès l'âge de onze ans dans l'ordre du Temple, il était chevalier avant l'année 1281 (1). La plupart des écrivains qui ont parlé de la fin tragique de ce prince, lui ont donné le titre de commandeur de Normandie. Néanmoins nous croyons, avec Baluze, qu'il était grand-prieur d'Aquitaine; et ce qui le prouve clairement, c'est qu'on lit dans une ancienne chronique de Tours, longtemps manuscrite, que parmi les Templiers brûlés à Paris avec Jacques Molay, étaient le grand-maître et le commandeur d'Aquitaine; or, nous savons que l'autre commandeur ne fut pas brûlé, mais mis en prison perpétuelle. Un des continuateurs de Nangis remarque également que Guy, frère du dauphin d'Auvergne, qui fut brûlé avec le grand-maître, était la seconde personne de l'ordre (2).

II.

Les Templiers d'Auvergne, arrêtés par ordre du roi Philippe-le-Bel, furent interrogés dans le palais épiscopal de Clermont, par une commission qu'avait nommée le pape Clément V, composée de l'évêque Aubert Aycelin, de deux chanoines de l'église cathédrale, de deux Dominicains et de deux frères Mineurs des couvents de cette ville. Cette commission était chargée de faire une enquête de vie et mœurs des chevaliers du Temple et de leurs supérieurs, accusés d'apostasie, d'hérésie et du péché contre nature. Ils comparurent au nombre de plus de soixante, parmi lesquels vingt-cinq environ des plus considérables confessèrent sans hésiter

(1) Par son testament de l'an 1281, Robert II lègue à son fils Guy, chevalier du Temple, *cent sous* de revenu.

(2) Baluze, *Hist. gén. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 174-175; Chabrol dit également que Guy était commandeur d'Aquitaine (*Coutume*, t. IV, p. 35).

tous les crimes, ou une partie des crimes dont l'ordre était accusé. Ils déclarèrent qu'à leur réception, on leur faisait renier le Christ et cracher sur le Crucifix; qu'on défendait à ceux qui étaient prêtres, *comme article des statuts*, de prononcer à la messe les paroles de la consécration; qu'on défendait également aux autres de communier et de croire au sacrement de l'autel; que dans quelques maisons du Temple il y avait une tête d'idole, ainsi qu'un chat qu'on adorait; que, lorsqu'ils étaient admis dans l'ordre, celui qui les recevait les baisait sur la bouche, sur le nombril et dans un endroit qu'on ne peut nommer; qu'il leur était ordonné de se mêler charnellement avec les frères de l'ordre et de commettre avec eux le péché contre nature. On recommandait aux récipiendaires le silence le plus absolu sur les secrets de l'ordre, en les menaçant, s'ils les révélaient, d'une prison perpétuelle (1).

Ces aveux, obtenus sans torture ni contrainte, jettent un grand jour sur la culpabilité, sinon de tout l'ordre, ce qui n'est point raisonnablement admissible, au moins d'une partie des Templiers. Le plus grand nombre de ceux interrogés à Clermont déclara ne rien savoir des infamies avouées par les plus coupables. Les uns et les autres, ramenés devant la commission, persistèrent dans leurs premières déclarations. Après avoir entendu les sages et paternelles admonitions de l'évêque Aubert Aycelin, tous déclarèrent unanimement qu'ils s'en remettaient entièrement à la miséricorde de leurs supérieurs ecclésiastiques (2), à laquelle ils se soumettaient sans réserve, déclarant vouloir vivre et

(1) Ces interrogatoires contiennent des détails tellement obscènes et d'une impiété si révoltante, que la plume se refuse à les transcrire; ce qui n'a point empêché M. Michelet, alors professeur au Collége de France, de les publier *in extenso*. L'auteur *du Prêtre, la Femme et la Famille*, n'y voyait sans doute aucun mal : *Omnia munda mundis*. — *In Interrog. des Templ.*, Biblioth. nation., fonds de BALUZE, et Biblioth. de Clermont, n° 74, mss., copié par DULAURE.

(2) Voyez Appendice, n° XIV, sur l'interrogatoire des Templiers.

mourir dans la foi et la communion de la sainte Église ca-lique.

Le résultat des nombreuses recherches que nous avons faites, dans le but de fixer notre opinion sur le plus ou le moins de culpabilité des chevaliers du Temple, a été de nous faire reconnaître dans cet ordre célèbre une vaste société secrète, dans laquelle, comme chez les francs-maçons, les carbonari et les autres associations de ce genre, il existait différents grades, auxquels parvenaient les hommes les plus capables et malheureusement les plus pervers, auxquels étaient révélés les secrets ou une partie des secrets de l'ordre, qui n'étaient point connus de ce que nous appellerons le *profanum vulgus*, la foule ignorante, à laquelle on ne confiait que des secrets sans conséquence. C'est ainsi que les choses se passent encore aujourd'hui, non-seulement dans la franc-maçonnerie, mais dans toutes les sociétés secrètes qui conspirent constamment dans l'ombre contre la religion catholique et contre les gouvernements légitimes (1).

Parmi les Templiers interrogés à Clermont par la commission épiscopale, on trouve quelques-uns des plus beaux noms de l'ancienne noblesse d'Auvergne, tels que Durand de Lastic, Pierre de Madic, précepteur d'Auvergne, de la maison de Chabannes, et Bertrand de Sartiges, commandeur de Carlat, Ce dernier, à la suite de son interrogatoire, fut transféré à Paris, où il fut choisi par les accusés pour défendre l'ordre devant la commission instituée par le pape Clément V, tâche qu'il sut remplir jusqu'au bout avec courage et dignité. Il était fils de Gautier de Sartiges, qui accompagna le roi saint Louis à la première croisade, sous la bannière d'Alphonse de France, frère du roi et comte de Poitiers.

(1) Voyez, sur les Templiers modernes, Appendice, n° XIV.

Telle fut l'affaire des Templiers, dans laquelle l'atrocité des supplices fit disparaître la culpabilité des individus.

Quant aux prétendues complaisances du pape pour Philippe-le-Bel, la position fâcheuse dans laquelle le pontife était placé les rend plus vraisemblables.

Le monarque français et ses conseillers avaient facilement compris que le successeur de saint Pierre serait toujours trop puissant contre leurs attaques, tant qu'il siégerait au Capitole. Au lieu de la violence on employa la ruse, et après le court pontificat de Benoît XI, on réussit, par intrigue, à faire choisir le pape parmi les prélats français. Clément V fut élu (1) (14 septembre 1305), et peu de temps après son intronisation, qui se fit à Lyon, le nouveau pape, abandonnant la ville éternelle, déclara vouloir fixer son séjour à Avignon. Une telle combinaison, essayée cinquante ans plus tôt, eût été regardée comme une folie; mais l'esprit d'indépendance d'une part, et celui de soumission de l'autre, avaient déjà fait de terribles progrès, et la réalité dépassa les convoitises de Philippe.— Les actes de Boniface furent désavoués; le roi fut absous des censures ecclésiastiques, et le pontificat, placé dans les états et sous la puissance du monarque français, n'eut plus d'autre alternative qu'une obéissance passive à ses volontés ou une persécution sans relâche.

Pendant l'épiscopat d'Aubert Aycelin (ann. 1311), ce prélat, à la prière de Guiot-Escot, abbé de Saint-Allyre et de ses religieux, procéda à la recherche des reliques du saint patron de l'abbaye, au milieu d'un grand concours de prélats, de prêtres séculiers et réguliers, de seigneurs, de barons et d'une grande foule de peuple. — On fit fossoyer sous l'autel, et l'on trouva le coffre qui renfermait le corps

(1) Bertrand de Got, né à Villandreau, dans le Bordelais, d'un chevalier de la première noblesse.

entier de saint Allyre, ainsi que les restes de saint Gal, contenus dans un calice de cuivre. On porta processionnellement dans la ville ces saintes reliques. L'évêque prêcha dans le pré joignant les murs du monastère, célébra la messe, et plaça ensuite le coffre sur l'autel qui lui était destiné. Huit jours après, Aubert Aycelin, espérant de nouvelles découvertes, continua à rechercher les corps saints qui n'avaient point été retrouvés depuis la dernière irruption des Barbares; il découvrit les restes de saint Vénérand, dont il fit la translation, et qu'il mit à part dans le même reliquaire que saint Allyre. Le pieux évêque ne put, malgré ses recherches, trouver les reliques de saint Népotian et de l'archidiacre saint Just, qu'on croyait avoir été enterrés dans ce lieu. Il ouvrit aussi un cercueil de plomb, dans lequel il trouva cette inscription :

A. imperatoris
Allemanici. filia.
Quam S. C. S. Illidius.
Liberavit. sepulta.
XVI. K. aprilis.

On peut croire avec certitude que ce tombeau renfermait les restes de la fille de l'empereur Maxime, que saint Allyre avait délivrée de la possession du malin esprit. — La même année (1311), Aubert Aycelin adressa un mandement à tous les archiprêtres et curés, et leur enjoignit d'exhorter leurs paroissiens à contribuer de leurs biens à l'achèvement de la cathédrale.

ÉRECTION DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-FLOUR.

Après la mort de Clément V, le siége pontifical resta vacant pendant deux années, les cardinaux ne pouvant s'entendre sur le choix de son successeur. Fatigué de ce dé-

saccord, le comte de Poitiers (1), que le roi Louis-le-Hutin, son frère, avait envoyé à Lyon pour faire élire un pape, étant parvenu à réunir vingt-trois cardinaux dans le couvent des Dominicains de cette ville, leur déclara qu'ils n'en sortiraient pas avant d'avoir donné un chef à l'Église. Quarante jours après, le 23 juin 1316, ils proclamèrent Jacques d'Euse, cardinal-évêque de Porto, qui prit le nom de Jean XXII. On a écrit bien de sottes histoires sur ce pontife, aussi célèbre par sa piété et son grand savoir que par son inébranlable fermeté. — On a dit qu'il était le fils d'un cordonnier de Cahors, qu'avait fait élever Pierre Ferrier, archevêque d'Arles, ce qui n'eût rien diminué de son mérite; mais ce qui n'est pas vrai, attendu qu'il appartenait à une famille distinguée de cette ville. — On a dit encore, d'après Villani, historien fort suspect à l'endroit des papes, que les cardinaux, ne pouvant s'accorder pour donner un successeur à Clément V, résolurent de s'en rapporter à l'évêque de Porto, qui se nomma lui-même, en disant : *Ego sum papa*. Cette anecdote est détruite par la lettre circulaire du nouveau pontife, où il parle de l'unanimité des cardinaux et de ses craintes en acceptant un si pesant fardeau.

Après avoir érigé Toulouse en archevêché, Jean XXII, avec le consentement du roi Philippe-le-Long, créa plusieurs nouveaux évêchés, entre autres ceux de Tulle, de Sarlat et de Vabres. Déjà le pape Boniface VIII avait eu le projet, vingt ans auparavant, de diviser le diocèse de Clermont, beaucoup trop considérable, et dont plusieurs archiprêtrés se trouvaient trop éloignés de la ville épiscopale. Jean XXII mit ce dessein à exécution, sollicité d'ailleurs par les vicomtes de Murat, les seigneurs de la Tour, de Dienne et la principale noblesse de la haute Auvergne. La bulle de division, qui distrait du diocèse de Clermont les archi-

(1) Qui fut, la même année, le roi Philippe-le-Long.

prêtrés d'Aurillac, de Saint-Flour, de Brioude, de Langeac, et partie de celui de Blesle, est datée d'Avignon, le 7 des ides de juillet de l'année 1317. Une fois cette division arrêtée, le pape offrit le nouvel évêché au puissant abbé d'Aurillac, qui, pour échapper au doyenné de l'évêque de Clermont et à la juridiction de l'archevêque de Bourges, dont il était exempt, refusa cette dignité, qui fut également refusée par l'abbé comte de Brioude, et par celui de Tiberi, dans le diocèse d'Agde, sans doute pour les mêmes motifs. — L'église du monastère de Saint-Flour ayant été érigée en église cathédrale, par une bulle datée d'Avignon, du 10 des calendes de mars de la seconde année du pontificat de Jean XXII (1318), Raymond de Vehens de Monstuejouls, prieur de ce monastère, fut promu au nouvel évêché par une autre bulle datée du 12 juillet 1318. L'abbé d'Aurillac, qui avait décliné l'honneur de l'épiscopat, fit opposition, dit-on, à l'érection du prieuré de Saint-Flour en évêché, mais elle n'eut aucune suite. D'un autre côté, les abbés de Brioude, de Pébrac, les abbesses des Chazes, de Lavassin, ainsi que les plus grands seigneurs de la haute Auvergne, écrivirent au pape pour l'en remercier.

Suivant la bulle d'institution, l'évêque de Saint-Flour doit jouir des mêmes prérogatives que celui de Clermont : « *Episcopatus Claromontensis in duos episcopatus divisus est, ubi ergo aliqua dignitas et solum officium obtinebat. —Sic igitur pars Sancti-Flori habeat privilegia quæ habebat circa talia episcopatus Claromontensis* (1). »

L'occasion d'appliquer l'ordonnance de cette bulle se présenta au concile provincial assemblé à Bourges, en 1584, par l'archevêque Renaud de Beaune, pour la réforme des mœurs. Dans ce concile, Pierre de la Beaume, évêque de Saint-Flour, eut la préséance sur tous les autres suffragants,

(1) OLDRADUS, consult. 267. Voyez, pour ces bulles, Appendice n° XVI.

le siége de Clermont étant vacant après le décès d'Antoine de Saint-Nectaire.

On créa pour le nouvel évêché de Saint-Flour deux officialités, celle de Saint-Flour et celle d'Aurillac. — L'assemblée du clergé, présidée par l'évêque, fut composée de vingt-trois députés, pris dans le chapitre cathédral après sa formation, ainsi que dans celui de Saint-Julien de Brioude, de l'abbé et des députés du chapitre d'Aurillac (1), de l'abbé de Maurs, du prévôt de Mont-Salvy et de l'abbé de Pébrac.

A l'époque de l'érection du diocèse de Saint-Flour, celui de Clermont comprenait la haute et basse Auvergne, une portion du Velay, qui s'étendait jusqu'à Saint-Paulien, ainsi que la plus grande partie du Bourbonnais, dont l'autre partie, comme nous l'avons déjà dit, dépendait de l'évêché d'Autun et de l'archevêché de Bourges. On y comptait près de *onze cents* paroisses; ce nombre fut réduit à *huit cents*, en y comprenant quelques succursales. Le tout était divisé en quinze archiprêtrés, qui renfermaient en outre vingt-quatre abbayes, cinq prieurés royaux, dont un de femmes, et trente collégiales, dont les canonicats étaient à la nomination du roi, de l'évêque ou des seigneurs particuliers (2).

Les deux cent quatre-vingt-quinze paroisses composant le diocèse de Saint-Flour, furent divisées en cinq archiprêtrés, savoir : Saint-Flour, Aurillac, Langeac, Brioude et Blesle. On y comptait trois abbayes d'hommes, trois de femmes, trois prieurés à nomination royale, Saint-Cirgues, la Trinité, la Bajasse; le prieuré de femmes de Lavaudieu, et huit collégiales, Saint-Flour, Saint-Julien de Brioude, Aurillac, Auzon, Murat, Langeac, Chaudes-Aigues et Mont-Salvy.

Raymond de Vehens de Monstuejouls, prieur de Saint-

(1) Après la sécularisation des religieux de ce monastère.

(2) Voyez Appendice n° XVII, pour les archiprêtrés, abbayes et collégiales du diocèse de Clermont.

Flour, fut, comme nous l'avons dit, le premier évêque du nouveau diocèse; il avait été, selon les uns, moine de Saint-Guillem-du-Désert, et selon d'autres de Saint-Tiberi. — Il prit possession de son siége le 12 juillet 1318, et passa, en 1319, à l'évêché de Saint-Papoul. Ce prélat fut créé cardinal le 18 mars 1327.

Il avait été remplacé, en 1319, par Henri de Fautrière, abbé de Cluny, surnommé *de Falteriis* par les auteurs de la *Gallia christiana*, qui mourut en 1320, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Pierre de son église cathédrale. Henri de Fautrière tenait à de nobles familles de Bourgogne, et même aux Courtenay. Nommé procureur général de l'ordre auprès de la cour d'Avignon, il dut à ce titre, ainsi qu'aux recommandations personnelles de Clément V, sa nomination au gouvernement de Cluny. Il obtint de ce pontife plusieurs nouvelles immunités pour son abbaye; mais désormais le pape était trop voisin de Cluny pour que les élections clunisoises n'en fussent pas modifiées. — En effet, Henri de Fautrières n'eut pas plus tôt passé à l'évêché de Saint-Flour, que le pape Jean XXII, par ses exhortations directes, fit nommer Raymond de Bonne, son propre parent, de la famille des seigneurs de Bonne et de Lesdiguières (1). C'est généralement un signe de déclin pour les monastères quand leurs chefs les quittent pour accepter un évêché. Les premiers abbés de Cluny avaient refusé les honneurs épiscopaux les plus insignes et même la tiare; et depuis longtemps les chefs de l'ordre échangent le sceptre abbatial vermoulu contre les plus minces crosses épiscopales.

Un concile provincial fut tenu à Clermont, en 1319, pour fixer les limites du diocèse de Saint-Flour, ainsi que pour régler les prétentions réciproques de l'évêque Aubert Ayce-

(1) Ce qui prouve bien évidemment que ce pape n'était point le fils d'un cordonnier de Cahors.

lin et du chapitre de sa cathédrale. Des démêlés regrettables avaient eu lieu plusieurs fois au préjudice de l'autorité épiscopale. Le pape Jean XXII, averti de ces démêlés, avait nommé Bertrand du Port, cardinal de Saint-Marcel, en qualité d'arbitre, pour terminer ce différend; mais l'évêque refusa l'arbitrage, et s'accommoda avec son chapitre au moyen d'un compromis dressé par un arbitre nommé par l'abbé et le prieur de Saint-Allyre, conjointement avec Aldebrand, alors prieur de Thuret, qui fut depuis camérier de Clément VI et archevêque de Toulouse.

Le comte Robert VI, mort en 1314, avait eu pour héritier Robert VII, son fils, surnommé le Grand. Ce prince épousa en premières noces, le 25 juin 1303, Blanche, fille de Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, petite-fille du roi saint Louis, dont il eut Guillaume XII, et en secondes noces, Marie de Flandre; il issut de ce mariage, entre autres enfants, Jean d'Auvergne, Guy, connu sous le nom de cardinal de Boulogne, et Godefroy.

Guillaume XII épousa, en 1325, Marguerite de France, fille de Louis, comte d'Évreux, cinquième fils de Philippe III, dit le Hardi, roi de France. Cette alliance le rendit beau-frère du roi Charles-le-Bel, qui avait épousé Jeanne d'Évreux, sœur de Marguerite. Il servit ce monarque dans la guerre contre les Anglais, et se trouva à la bataille du mont Cassel, donnée contre les Flamands, le 24 août 1328, où il fut blessé. Nous devons citer de ce prince un trait de délicatesse qui a trouvé peu d'imitateurs parmi les gouvernants de tous les siècles, chargés du soin de la fortune publique. Guillaume ayant levé une subvention sur ses sujets d'Auvergne pour aller faire la guerre au comte de Flandres avec Louis Ier, duc de Bourbon, reconnut ensuite qu'il n'avait pas eu ce droit, et en ordonna la restitution par son testament.

Jean, surnommé *Dauphinet*, succéda à Robert II, son frère, en 1324, dans la souveraineté du dauphiné d'Au-

vergne. Il était frère de l'infortuné commandeur d'Aquitaine dont nous avons raconté la fin tragique dans l'affaire des Templiers. — Ce dauphin prit une part active aux événements remarquables de son temps. En 1340 il battit les Flamands près de Saint-Omer, et leur tua quatre mille hommes. Cinq ans après, il conduisait pour le roi Philippe de Valois, cent mille hommes en Gascogne contre le comte de Derby.

Voici quelques autres événements qui se sont passés en Auvergne sous l'épiscopat d'Aubert Aycelin.

Il y eut au commencement de ce siècle (1304), plusieurs ordonnances de Philippe-le-Bel, concernant les subventions fournies par la noblesse d'Auvergne, reconnaissant que celles qui l'avaient été précédemment, ne pourraient nuire aux priviléges et libertés de cet ordre, auquel ces ordonnances accordent en outre un règlement en fait de justice.

En 1318, le roi Philippe-le-Long ordonna aux seigneurs d'Auvergne de se trouver à Clermont à la Saint-André, avec armes et chevaux, pour aller avec Eudes, duc de Bourgogne, Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, et autres, où il serait ordonné (1).

En 1319, la même noblesse fut priée de la part du roi de lui aider en la guerre de Flandre, bien qu'elle n'y fût pas obligée. Les envoyés du roi étaient : Pierre, évêque de Cambrai; Robert, comte d'Auvergne; et Gilles Aycelin, seigneur de Montaigu-Listenois.

A la même époque, les barons d'Auvergne présentèrent requête au roi pour être maintenus dans leurs libertés et coutumes, et pour faire révoquer les nouveautés introduites par les officiers du roi. — Ils obtinrent un règlement et une ordonnance le 15 juin 1319, contenant quinze articles favo-

(1) Quand la noblesse d'Auvergne était au ban, chaque chevalier banneret recevait vingt sous par jour, les simples chevaliers dix sous, et les sergents à cheval sept sous.

rables à leur requête (1). — Ce privilége ne fut pas plus tôt accordé, que les religieux et communautés des villes s'y portèrent opposants, ainsi que le procureur général, qui fit défense au bailli d'Auvergne, siégeant dans la ville de Montferrand, de laisser jouir les nobles desdits priviléges, qu'ils n'eussent comparu au jour du bailliage du prochain parlement. Les nobles ajournés le 30 mai 1328, pour la deuxieme fois, après le premier défaut, étaient des premières maisons de la province, parmi lesquelles on comptait le comte et le dauphin d'Auvergne. Tout ce que l'on sait sur la manière dont se termina cette affaire, c'est que le clergé et le tiers état firent présenter un gros cahier avec quantité d'articles dont les uns furent accordés et les autres rejetés (2).

En 1318, le pape Jean XXII adressa une bulle au chapitre cathédral de Clermont, par laquelle il l'exhorte à vouloir bien aider par ses libéralités l'Église romaine contre les ataques des infidèles, qui la mettent en grand danger, et contre qui elle ne peut se défendre par elle-même.

En 1322, les barons d'Auvergne furent mandés pour se trouver à Reims, où le roi Charles-le-Bel fut sacré par l'archevêque Robert de Courtenay.

L'évêque Aubert Aycelin montra dans sa conduite la plus grande fermeté, durant tout le temps de son épiscopat. On ne le vit jamais fléchir devant les exigences de son chapitre, qui tenta plusieurs fois de porter atteinte à ses droits d'évêque. Henri, abbé de Thiers, ayant montré une certaine obstination à ne pas se rendre à son devoir lorsqu'il était appelé à Clermont avec les autres ecclésiastiques du diocèse, le prélat le contraignit de reconnaître formellement que lui et ses successeurs étaient obligés de se rendre dans le palais

(1) Baluze.
(2) Rouleau de la chambre des comptes, arm. 42.

épiscopal, pour assister aux synodes et autres assemblées convoquées par l'évêque diocésain (1).

Pilippe-le-Bel, qui avait conçu beaucoup d'estime pour l'église de Clermont, qu'il avait toujours trouvée disposée à lui fournir des secours pécuniaires dans les guerres qu'il avait à soutenir, lui en marqua sa gratitude en reconnaissant par lettres patentes de l'an 1309, que les dignités et prébendes de cette église, ni celles des églises qui en relevaient, ne seraient point sujettes à la régale. Le monarque ordonna en même temps aux receveurs de ces droits, de rendre les fruits et deniers dont ils s'étaient emparés. La même année, le parlement rendit un arrêt portant que le roi ne nommerait point aux bénéfices vacants dépendant de l'évêque pendant la vacance du siége, en réservant la nomination et la collation à l'évêque futur (2).

Au commencement de ce siècle, on a retrouvé dans les archives de la ville de Blesle, l'indication d'une cruelle épidémie qui sévit avec la plus grande rigueur pendant l'année 1318, et qui n'est mentionnée dans aucune des annales particulières de l'Auvergne. Cette indication est contenue dans l'acte authentique de la fondation d'une procession fondée dans l'intention de détourner les coups de la colère de Dieu de dessus cette province, et de faire cesser les ravages qui affligeaient, dit l'acte de fondation, « *toute la Gaule en général*, *et en particulier la France*, *l'Auvergne et la ville de Blesle.* » Cette procession, qui avait lieu tous les ans, le lendemain de la Pentecôte, de Blesle à la chapelle de Laurie, se fait encore aujourd'hui; et prêtres et fidèles y assistent avec le même zèle qu'à l'époque de son institution (3).

(1) Ex arch. episc. Clarom.
(2) Ex arch. eccl. Clarom.
(3) Voyez appendice n° XVIII, l'acte de fondation, écrit en fort bon latin, mais fort curieux par la manière dont il est orthographié.

La chapelle de Laurie appartenait à cette époque à l'abbé de Chantoin, qui la faisait desservir par un de ses religieux. Après la suppression de cette abbaye, la nomination de la cure de cette paroisse fut dévolue aux Carmes-Déchaux de Clermont.

L'évêque Aubert Aycelin mourut à Billom en 1328. Il avait été revêtu du *pallium* par un des papes sous lesquels il vécut, ainsi qu'il paraissait par son mausolée de marbre blanc, qui était autrefois à la droite du chœur de la cathédrale, du côté de l'épître, où l'on voyait cette marque de dignité sur sa chasuble. L'année même de sa mort s'éteignit, dans la personne du roi Charles-le-Bel, la première branche de la dynastie capétienne.

Philippe-le-Bel laissa trois fils, qui régnèrent et moururent vite : Louis X, surnommé le Hutin; Philippe V, dit le Long, et Charles IV, dit le Bel. N'est-il pas singulier de voir se renouveler encore deux fois, dans notre histoire, cette succession de trois frères, arrivant constamment aux mauvais jours pour gouverner la France : François II, Charles IX, Henri III; Louis XVI, Louis XVIII et Charles X? Le triple règne des trois fils de Philippe ne dura que quatorze années, et prépara néanmoins les longs désastres dont la France fut accablée sous les règnes suivants.

Philippe de Valois, cousin germain des derniers rois, est appelé au trône. Ce fut la première application de la loi salique dont il est parlé dans notre histoire. Le principe héréditaire reçut, par l'application de cette loi, une fixité qu'il était loin d'avoir auparavant. Avec la branche des Valois, commence une ère nouvelle pour la France; nous avons atteint le point culminant de la féodalité; son pouvoir ne fera plus que décliner et descendre, et le pouvoir royal s'augmentera de tout ce que perdra celui de la noblesse féodale.

ARNAUD II (ARNALDUS), SOIXANTE-SEPTIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

ARNAUD de Comminges, allié de la maison des comtes d'Auvergne, passa de l'évêché de Lombès à celui de Clermont, en 1328, en vertu d'une bulle de Jean XXII (1). Ce prélat prêta serment de fidélité au roi Philippe de Valois, qui lui donna pour sa garde un de ses sergents d'armes. — Arnaud ne prit possession de son siége que le 18 février 1328.

En 1331, le roi Philippe de Valois, ayant conçu le projet

(1) MM. de Sainte-Marthe le nomment Arnaud Roger et le font fils de Bernard VI, comte de Comminges, et de Laure de Montfort (*Gall. christ.*, p. 78).

d'une nouvelle croisade, voulut prendre l'avis de l'évêque de Clermont, et eut à ce sujet une entrevue avec ce prélat. Philippe se croisa pour la Terre-Sainte, avec Charles, roi de Bohême; Philippe, roi de Navarre, et Pierre, roi d'Aragon, outre un grand nombre de ducs, de comtes et de chevaliers. Le clergé montra peu de joie de cette nouvelle croisade, en raison des exactions extraordinaires dont il fut foulé pour subvenir aux dépenses de cette expédition. On eût dit que, par un excès de zèle mal compris, on voulait ruiner les églises de France pour aller rétablir celles de la Palestine.

Cette expédition fut rompue par les démêlés qui s'élevèrent bientôt entre Philippe de Valois et Édouard III, roi d'Angleterre, qui prétendait à la couronne de France, comme petit-fils de Philippe-le-Bel par Isabelle, sa mère. — Édouard était soutenu dans ses prétentions par un parti qui l'appelait en France; il avait derrière lui toute la nation anglaise, qui brûlait du désir d'envahir le royaume et de reconquérir les provinces perdues. Philippe avait de son côté la plus nombreuse et la plus saine partie de la nation, son droit et sa bonne épée. Aussi les deux monarques ne tardèrent-ils pas à en appeler aux armes, et nous verrons bientôt l'Auvergne envahie et ravagée par les bandes anglaises, comme le reste de la France.

Le pontificat de Jean XXII, qui s'écoula pendant l'épiscopat d'Arnaud de Comminges, fut troublé par des disputes théologiques, que le pontife avait en partie contribué lui-même à soulever. Jean XXII avait prêché publiquement à Avignon, le jour de la Toussaint de l'année 1331, « *que la vision des âmes bienheureuses, ainsi que la peine des damnés, était imparfaite jusqu'au jour du jugement final* (1), » opinion qui avait été assez commune dans les

(1) « La récompense des saints, disait-il, avant la venue de Jésus-Christ, était le

siècles précédents. Le pape répéta cette même doctrine dans deux autres sermons qui firent beaucoup de bruit. La faculté de théologie de Paris combattit peut-être trop chaleureusement cette opinion, puisqu'il fut bien prouvé, plus tard, que le pape n'avait, dans le fond, voulu parler que d'une augmentation de gloire après la résurrection. Il assembla un consistoire, dans lequel il déclara qu'il n'avait jamais prétendu rien définir dans cette question, et que ce qu'il en avait dit, il ne l'avait dit que comme orateur; il s'expliqua, du reste, très-nettement en faveur de la vraie doctrine.

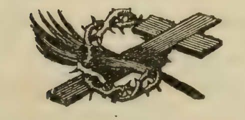
Une autre querelle troubla également le pontificat de Jean XXII, querelle frivole en apparence, mais qui n'en fut pas moins portée à la décision du pape, qui voulut bien perdre son temps à l'examiner. Un certain Bérenger enseigna, comme article de foi, *que Jésus-Christ ni les Apôtres n'avaient rien possédé, ni en commun, ni en particulier;* et là-dessus les Franciscains demandèrent *s'ils pouvaient dire que leur potage leur appartînt, lorsqu'ils le mangeaient.* Parmi ces religieux, les uns soutenaient l'affirmative, les autres la négative. Les Cordeliers se déclarèrent pour la non-propriété dans un chapitre général de l'ordre, qui se tint à Pérouse, et ils le firent enseigner par leurs docteurs.

D'un autre côté, les principaux membres de l'ordre étaient occupés, depuis quelque temps, de savoir si leur habit devait être blanc, gris, noir, court ou long, de drap ou de serge; si le capuchon devait être pointu ou rond, large ou étroit. Ces questions, au moins ridicules, produi-

» sein d'Abraham; après son avènement, sa passion et son ascension, leur récompense, » jusqu'au jour du jugement, est d'être sous l'autel de Dieu, c'est-à-dire sous la pro- » tection et la consolation de l'humanité de Jésus-Christ; mais, après le jugement, ils » seront sur l'autel, c'est-à-dire sur l'humanité de Jésus-Christ. » C'est ce qu'on appelle la *vision béatifique*.

sirent autant de chapitres, de congrégations, de bulles, de manifestes, de livres et de satires, que s'il eût été question de la destruction du christianisme. Enfin, elles furent décidées, après de longs débats, par les grands personnages de l'ordre au chapitre de Pérouse. Mais le pape, offensé de ce qu'on avait prévenu son jugement, condamna la décision du chapitre, et l'affaire s'envenima tellement, qu'il s'en fallut peu que le pape n'abolît l'ordre entier des Frères mineurs. Quelques-uns de ces fanatiques périrent sur le bûcher. Des querelles aussi oiseuses, qui amènent de tels résultats, annoncent nécessairement des temps d'une décadence prochaine, qui ne tardèrent pas à arriver.

Jean XXII mourut à Avignon en 1334. Il avait l'esprit pénétrant et capable des plus grandes affaires, mais il ternissait ces qualités par un manque de douceur et une trop grande parcimonie. Pierre Fournier, cardinal, natif de très-bas lieu, mais fort éminent par sa modération et par sa frugalité, lui succéda au pontificat, sous le nom de Benoît XII.



RAIMOND DES PRÉS (RAIMONDUS DE PRATIS), SOIXANTE-HUITIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

ARNAUD de Comminges décéda deux ans après ce pontife (1336), et eut pour successeur (1337) sur le siége épiscopal de Clermont, Raimond des Prés, nommé également par quelques auteurs Despeleu, Despets ou Despects. Ce prélat, qui suivit le roi Philippe de Valois dans quelques expéditions, n'a laissé de lui que le souvenir de ses démêlés avec son clergé, principalement avec le chapitre cathédral. Les choses furent poussées si loin qu'il y eut, dans le diocèse, cessation d'offices, du 21 mai au 10 juillet 1339. Raimond des Prés mourut le

1er avril 1340, à Avignon, où il était allé pour un procès contre son chapitre.

Guillaume XII étant décédé en 1332, Jeanne, sa fille, qui avait épousé en premières noces Philippe, comte d'Artois, fils d'Eudes IV, duc de Bourgogne, lui succéda dans le comté d'Auvergne. Guillaume XII cultivait les lettres avec succès; comme la plupart des savants et des gens d'esprit, il s'occupa plus de sciences que d'affaires, et laissa les siennes fort dérangées. Sa mort fit entrer pour un temps le comté d'Auvergne dans la maison de France. Après le décès de son mari, Jeanne se remaria, le 26 septembre 1349, avec le duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, qui fut depuis Jean Ier, roi de France.

En 1336, commença la guerre avec l'Angleterre, qui dura à plusieurs reprises plus de cent ans. Les premiers résultats en furent funestes au roi Philippe de Valois, qui perdit, au combat naval de l'Écluse, la plus grande partie de sa flotte. Cette guerre, qui fut à son principe une guerre de succession, devint par la suite une lutte sanglante, d'où naquit une haine implacable entre les deux nations.



ÉTIENNE VII (STEPHANUS ALBERTUS), SOIXANTE-NEUVIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

ÉTIENNE Aubert, évêque de Noyon, fut nommé en 1340 à l'évêché de Clermont. Ce prélat était né au village de Mont, près de Pompadour, en Limousin. — Il professa d'abord le droit civil à Toulouse, et devint juge-mage de cette ville en 1335. — Deux années après, il fut nommé à l'évêché de Noyon, d'où il passa à celui de Clermont; c'était déjà, à cette époque, un homme d'un rare mérite.

Benoît XII, étant mort après un court pontificat, eut pour successeur Pierre Roger, né au château de Maumont, en Limousin, de Guillaume Roger, seigneur de Rosières,

et de Marie du Chambon (1). Entré comme novice, dès l'âge de dix ans, à l'abbaye de la Chaise-Dieu, il reçut l'habit de Saint-Benoît des mains de l'abbé Aymon, qui l'envoya plus tard faire ses études à l'université de Paris, où il logea chez un vieux clerc de la rue du Fouare (2). Il fut reçu docteur en théologie à l'âge de trente ans. En retournant à la Chaise-Dieu, le nouveau docteur fut arrêté dans la forêt de Randan par des voleurs, qui lui enlevèrent sa mule et le dépouillèrent de tout ce qu'il possédait. Pierre Roger, dans sa détresse, alla frapper à la porte du prieuré de Thuret, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Allyre. Le prieur, qui se nommait Étienne Aldebrand, accueillit avec bonté le religieux dévalisé, et lui donna habits, argent et tout ce qui lui était nécessaire pour regagner son abbaye. Le jeune Roger, en se séparant de son hôte, lui dit avec reconnaissance : Quand et comment pourrai-je payer le service que vous m'avez rendu ? Quand vous serez pape, lui répondit gaiement Aldebrand, qui ne croyait pas si bien dire.

Nommé prieur de Saint-Pantaléon, au diocèse de Tulle, Pierre Roger devint successivement abbé de Fécamp, évêque d'Arras, garde des sceaux de France, membre du parlement et des conseils de Philippe de Valois, archevêque de Sens, archevêque de Rouen et proviseur de la Sorbonne. Promu au cardinalat en décembre 1338, sous le titre des saints martyrs Jean et Paul, il devint successivement évêque d'Ostie et de Velletri, et grand pénitencier de l'Église. Il fut assis sur la chaire de saint Pierre le 19 mai 1342, et se fixa à Avignon comme ses trois derniers prédécesseurs. Il fut sacré dans l'église des Dominicains de cette ville, par le

(1) La maison de Rozières s'est éteinte dans celle de Beaufort-Canillac, baron d'Alez, en Languedoc, qui s'est éteinte elle-même dans celle de Montboissier. Cette dernière, une des plus anciennes et des plus illustres de l'Auvergne, joignit ses armes à celles de ces deux maisons et prit le nom de Montboissier-Beaufort-Canillac. Elle est présentement éteinte.

(2) Baluze, *In vit. Clem. VI.*

cardinal Napoléon Orsini, en présence de Philippe, duc de Bourgogne; Jacques, duc de Bourbon; Guillaume de la Tour, son beau-frère; Jean, dauphin d'Auvergne, et Humbert, dauphin de Viennois. Le nouveau pontife prit le nom de Clément VI. Son premier acte fut de suspendre la guerre que se faisaient la France et l'Angleterre, en ménageant entre les deux couronnes une trève de trois ans, qui fut rompue en 1344, par suite du meurtre du connétable Olivier de Clisson, *soupçonné* d'intelligence avec le roi d'Angleterre.

Parvenu au souverain pontificat, Clément VI n'oublia ni l'hospitalité du prieur de Thuret, ni ses anciens compagnons les religieux de la Chaise-Dieu; il fit successivement Aldebrand son pénitencier, son camérier, et enfin lui conféra l'archevêché de Toulouse. On voyait autrefois, dans l'église de Saint-Allyre, le tombeau de ce prélat, avec une inscription en vers latins, qui rappelait l'hospitalité et la prophétie de Thuret (1).

Les plus grandes faveurs furent déversées par le pontife sur l'abbaye de Saint-Robert. Il conféra à l'abbé Jean de Champdorat, ainsi qu'à ses successeurs, et, en cas d'interrègne, au couvent lui-même, juridiction épiscopale sur les paroisses de la ville, avec le privilége de ne pouvoir jamais être excommunié par l'évêque de Clermont, ni par aucun autre. Réginald de Montclar, qui succéda à l'abbé Jean, promu à l'évêché du Puy, reçut du même pontife la permission de bénir et de consacrer les églises, les autels, les saints vases, les cimetières, non-seulement dans son monastère, mais encore dans toutes les paroisses qui en dépendaient, et de procéder à ces consécrations avec de l'eau non bénite par les évêques, privilége tellement im-

(1) Baluze nous les a conservés dans son *Antifrisonius*, et on les retrouve également dans la *Notice sur l'abbaye de Saint-Allyre*, par M. l'abbé Cohadon, insérée au IVe vol. des *Tablettes hist. de l'Auvergne*.

portant, que les puissants abbés de Cluny ne l'avaient point obtenu.

Mais Clément VI voulut laisser aux religieux de la Chaise-Dieu un témoignage plus éclatant et plus durable encore de son souvenir, en faisant construire à ses frais une nouvelle église à l'abbaye, dont il fit jeter les fondements en 1343, la seconde année de son pontificat. Nous avons pensé que la description de ce beau monument n'était point étrangère à notre histoire.

Le plan de ce vaste édifice, élevé sur l'emplacement de l'ancien oratoire de Saint-Robert, est remarquable par sa grande simplicité. C'est une basilique longue de deux cent trente pieds, et large de soixante-quinze, divisée en trois nefs d'une égale hauteur, par deux rangées de piliers, formés dans la nef de plusieurs colonnes engagées, et dans le chœur d'une seule colonne octogone; les piliers de la nef sont aussi d'un diamètre beaucoup plus épais que ceux du chœur. Les uns et les autres sont partout sans ornementation, et pénètrent sans chapiteaux les nervures de la voûte. L'église est terminée à l'est par une abside, formée de cinq chapelles pentagonales. L'effet que produiraient sur le spectateur les vastes proportions de l'église, est malheureusement fort affaibli par un jubé qui en dérobe à la vue l'étendue réelle, et qui formait le chœur des religieux. Ce chœur est garni de cent quarante-six stalles en bois de chêne, renommées à juste titre par leur travail, où l'on remarque toutes les fantaisies du style ogival fleuri : une très-jolie frise flamboyante en forme l'amortissement.

Les fenêtres, comme toutes celles du genre gothique en Auvergne, sont remarquablement étroites. Elles n'ont qu'un seul meneau, et le tympan est rempli de courbes assez régulières, formant en quelque sorte la transition entre les combinaisons ogivales du gothique fleuri et les fantaisies du style flamboyant.

Un large escalier conduit au portail, qui est flanqué de deux tours carrées, autrefois surmontées de deux flèches d'un aspect imposant, détruites par le vandalisme révolutionnaire, qui n'a pas respecté non plus le peu de sculptures qui décoraient le portail. Les tours sont réunies par un arc immense, au-dessous duquel s'ouvre une rosace, aujourd'hui murée, mais qui devait être d'un grand effet, ainsi qu'une porte ogivale, dont les baies étaient ornées d'écussons et de statues. L'ensemble de l'édifice est d'une beauté sévère, tout à fait en harmonie avec l'aspect du lieu et la rigueur du climat des montagnes qui l'environnent.

Le monastère était autrefois entouré de fortifications, dont il ne reste plus qu'une grande porte en plein cintre, qui m'a paru byzantine, ainsi qu'une tour carrée, qu'on nomme la tour de Clément VI, et plus communément *la Clémentine*. Cette tour est flanquée sur ses angles de contreforts saillants qui soutiennent ses murailles (1).

Pour compléter cette description, il nous reste à parler du cloître que fit construire, en 1378, l'abbé André d'Eyraud, à la place de l'ancien, sur un plan plus large et plus commode pour les religieux. On remarque, dans cet élégant monument, l'heureux mélange du plein cintre et de l'ogive, qui lui donne un caractère tout spécial, une originalité pleine de charme. Rien de plus gracieux que les trèfles des croisées, les déliés des nervures polylobées et les sculptures des pendentifs, qui étalent toute l'élégance du système ogival du quinzième siècle.

L'église de la Chaise-Dieu, élevée par des moines sur des montagnes agrestes, au sein des neiges et des orages, dans une pensée sévère de spiritualisme, porte dans tout son ensemble le sceau de la pensée qui la créa. — Église monastique dans toute sa nature, elle se montre encore telle

(1) Ces contreforts sont au nombre de vingt-six, dans tout l'édifice.

malgré la mort de ceux pour qui elle fut bâtie. — On ne trouve dans cette œuvre, magnifique par sa grande simplicité, aucune trace de ces travaux légers, aucun des souvenirs d'idées mondaines que l'on rencontre dans les élégantes et sveltes cathédrales de nos cités. Malgré la disparition de ses anciens habitants, de ces *hommes de l'esprit*, dont le costume et la figure austère s'harmonisaient si bien avec l'austérité et la vigueur de ses lignes architecturales, cette église est encore aujourd'hui le plus beau débris monumental du passé monastique de l'Auvergne, si riche en monuments de ce genre (1).

Le pontife qui fit élever cet édifice religieux avait su apprécier les talents et les grandes lumières du prélat qui gouvernait alors l'Église d'Auvergne. — Dès la première année de son pontificat, Clément VI avait promu au cardinalat l'évêque Étienne Aubert, qui plus tard lui succéda sur la chaire de saint Pierre.

(1) Voyez, sur la danse des morts, que l'on voit dans l'église de la Chaise-Dieu, Appendice n° XIX.



PIERRE III (PETRUS ANDREÆ), SOIXANTE-DIXIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

ÉTIENNE VII eut pour successeur Pierre d'André, de Clermont, qui avait été garde des sceaux de France. — Il était évêque de Noyon, où il avait remplacé Étienne Aubert, lorsqu'il fut transféré à Clermont, vers la fin de l'année 1342. On ignore pourquoi il différa, jusqu'en 1345, de prêter entre les mains des chanoines le serment accoutumé.

Depuis près d'un siècle déjà, on travaillait à la construction de la cathédrale; il paraît qu'en 1341 les travaux de la nef étaient assez avancés, puisque l'église avait été consacrée cette même année par l'évêque Étienne Aubert. Ce-

pendant, trois ans après (1344), une nouvelle bulle fut encore accordée par le pape Clément VI, ainsi que de nouvelles indulgences, pour ceux qui contribueraient à l'achèvement de cet édifice. Une condition remarquable, c'est que ces indulgences ne devaient pas être envoyées par des frères quêteurs, sous peine de nullité.

Les effets de cette bulle, dit la *Gallia christiana*, furent paralysés par les maux sans nombre dont la France, et l'Auvergne en particulier, devinrent bientôt le théâtre; il fallut songer, non à construire des églises, mais à réparer les murailles des villes et des châteaux, pour se prémunir contre les Anglais, dont les bandes avaient déjà envahi une partie du royaume.

En 1346 eut lieu la bataille de Crécy, dans laquelle Philippe de Valois fut vaincu par Édouard III, roi d'Angleterre. L'affaire, mal engagée, fut assez mal soutenue par quelques-uns des grands, gagnés par l'or des Anglais et désaffectionnés par l'humeur rude et capricieuse de Philippe, qui leur enlevait l'un après l'autre leurs droits et leurs priviléges.

A la suite de la défaite de Crécy, les hostilités furent suspendues par une trêve, qui, plusieurs fois renouvelée, dura environ dix années. Mais le fléau de la guerre, momentanément arrêté, fut remplacé par un autre, plus terrible encore, s'il est possible.

La peste, connue sous le nom de *peste noire*, qui avait pris naissance en 1346, au royaume de Cathay, faisait alors le tour du globe : elle ravagea l'Europe et n'épargna pas une province de France, enlevant dans beaucoup d'endroits jusqu'aux deux tiers de la population. La peste noire du quatorzième siècle était une épidémie du genre du *choléra morbus* asiatique, oublié chez nous depuis cinq cents ans, tandis qu'il continuait ses ravages à Calcutta et dans plusieurs autres villes de l'Inde.

L'Auvergne paya son tribut (en 1348) au fléau dévastateur; Rome et Avignon le subirent à la même époque ; il y exerça de grands ravages, et Clément VI donna, dans cette pénible occasion, des preuves d'une charité vraiment chrétienne.

En 1343, ce pontife avait accordé, pour la cinquantième année, l'indulgence que Boniface VIII n'avait établie que pour la centième. Sa bulle est la première qui compare cette indulgence au *jubilé* de l'ancienne loi. Les terribles effets de la peste, ayant jeté dans tous les esprits une salutaire terreur, augmentèrent tellement le nombre des pèlerins qui se rendirent à la Ville-Sainte, qu'on en compta dans Rome, en 1350, depuis un million jusqu'à douze cent mille. — Parmi les personnes de haute distinction qui visitèrent à cette occasion les tombeaux des saints Apôtres, était Beraud, fils aîné de Jean, dauphin d'Auvergne, qui succéda à son père, en 1351, sous le nom de Beraud I[er].

En l'année 1347, Pierre d'André fut transféré de l'évêché de Clermont à l'archevêché de Cambrai, où il mourut en 1368. Il avait eu, pour vicaire général et pour official, Guillaume de Grimoard, fils de Grimoard, seigneur de Grisac, au diocèse de Mende, religieux bénédictin, qui devint pape sous le nom d'Urbain V.

On trouve, dans les notes de Durand sur Savaron, que l'évêque Pierre d'André eut contre lui, en 1347, un arrêt pour avoir établi un marché à Clermont sans l'autorisation du roi; et qu'il fut ensuite condamné à l'amende, pour avoir contrevenu à l'arrêt.



PIERRE IV (PETRUS DE AGRIFOLIO), SOIXANTE-ONZIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.



Ce prélat fut remplacé sur le siége épiscopal de Clermont, en 1347, par Pierre d'Aigrefeuille, noble limousin, abbé de la Chaise-Dieu et parent de Clément VI. Il y a eu, à peu près à la même époque, deux cardinaux d'Aigrefeuille, oncle et neveu, du nom de Guillaume, et de la parenté du même pontife. L'oncle était cardinal de la création de Clément VI, qui le fit son camérier et archevêque de Sarragosse. Il contribua puissamment à l'élection d'Urbain V, qui éleva le neveu au cardinalat (1).

(1) Aubery, *Vie des cardinaux.*

Le 22 août 1350, le premier des Valois alla porter sa cause aux pieds de l'arbitre souverain des peuples et des rois, qui est le pouvoir éternel et l'infaillible justice.—Dans ce moment suprême où, placé sur le seuil de l'éternité, il ne nous reste que le souvenir du bien et du mal que nous avons faits, Philippe ayant fait appeler ses fils, le duc de Normandie et le duc d'Orléans, protesta de son bon droit dans la guerre qu'il avait été obligé de soutenir, et de ses titres légitimes à la couronne. Les paroles que le roi prononça dans cette occasion, sont trop remarquables, trop empreintes d'une profonde sagesse et d'un trop grand esprit de religion, pour que nous omettions de les citer ici : « Mon fils, dit-il à Jean, duc de Normandie, qui fut son » successeur, défendez donc courageusement la France » après ma mort. Il arrive quelquefois, comme j'en ai fait » l'expérience, que ceux qui combattent pour une cause » juste éprouvent des revers; mais ils doivent mettre leur » espoir en Dieu, qui ne permet pas que le régime de » l'iniquité soit durable. Aimez-vous, mes fils, maintenez » la justice et soulagez les peuples. »

A qui cette recommandation était-elle faite? A qui le roi mourant rappelait-il les voies impénétrables de la Providence? Au prince que l'adversité marquait déjà de son sceau, à ce roi Jean destiné à épuiser la coupe des malheurs qu'un monarque peut éprouver.

Jean II était un prince chez lequel le courage belliqueux n'excluait pas l'instruction et l'amour des lettres, qu'il protégea autant que son père les méprisait. — C'est à ses ordres que nous devons les premières traductions de Tite-Live, de Salluste, de Lucain et des Commentaires de César. Il aima la justice et la fit rendre à ses sujets; il fut en amitié un des hommes les plus fidèles.

La trêve conclue avec l'Angleterre, sous le règne précédent, fut continuée par les soins du pape, qui alla bientôt

après rejoindre le roi Philippe au tribunal de Dieu. — Le 6 décembre 1352, mourut Clément VI, après un pontificat de dix années, qui n'avait pas été sans quelque gloire pour l'Église, malgré les difficultés des temps. Il faut se tenir en garde contre le portrait peu favorable que Matthieu Villani, historien passionné, et d'après lui Fleury, ont tracé de ce pontife, tandis qu'une foule d'autres historiens lui accordent de grandes et louables qualités, une érudition et des lumières supérieures, une extrême bienfaisance, un grand fonds d'humanité, de bonté et de douceur, qui a fait dire à Pétrarque lui-même que jamais personne n'avait porté à plus juste titre le nom de *Clément* (1). Au faîte des grandeurs et entouré de tout le luxe de la cour d'Avignon, Pierre Roger n'avait jamais oublié le paisible monastère où il avait passé ses premières années, et il choisit pour sa dernière demeure l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui avait été l'asile de son enfance.

Le 8 avril de l'année 1353, les restes mortels de Clément VI, cousus dans une peau de cerf, arrivèrent à la Chaise-Dieu; ils avaient été accompagnés depuis Avignon par cinq cardinaux : Hugues Roger, son frère; Guillaume d'Aigrefeuille, Guillaume de Jugie, Nicolas de Besse, ses neveux; et Pierre de la Vigerie, son cousin; de trois archevêques et de plusieurs évêques, parmi lesquels était celui de Clermont. Les restes du pontife furent déposés dans le tombeau qu'il avait fait exécuter sous ses yeux à Avignon, par un célèbre sculpteur italien, qui l'orna de sculptures et de statues représentant quatre des ancêtres de Clément VI. Les frais seuls du transport du corps et du sépulcre qui devait le contenir, coûtèrent cinq mille sous d'or au pape

(1) La facilité confiante avec laquelle Fleury a répété les calomnies de Villani, doit suffire pour tenir le lecteur en garde contre les jugements que cet historien de l'Église a portés sur plusieurs hommes illustres, et particulièrement sur quelques souverains pontifes.

Innocent VI, son successeur. On voit encore aujourd'hui ce tombeau, dont le couvercle en marbre noir est surmonté de la statue du pontife, horriblement mutilée par les Huguenots du seizième siècle. Les religieux de la Chaise-Dieu, reconnaissants des bienfaits dont Clément VI avait comblé leur abbaye, décidèrent que chaque jour, après la messe conventuelle, le célébrant, accompagné d'un diacre, irait donner l'absoute sur son tombeau, ce qui a été exécuté jusqu'à l'époque où la Révolution mit fin à toutes les prières qui s'adressaient à Dieu, pour les vivants comme pour les morts, en chassant les religieux de leurs couvents et les prêtres de leurs églises.

Innocent VI (Étienne Aubert), le premier des évêques de Clermont qui monta sur le trône pontifical, élu en 1352, successeur de Clément VI, continua à demeurer à Avignon. Ce pape signala son avènement en diminuant beaucoup le luxe et la dépense de la maison papale; il renvoya les bénéficiers dans leurs bénéfices, fit une *constitution* contre les commendes, et protégea constamment les gens de lettres.

En 1352, Guillaume Flotte, seigneur de Ravel (1), qui avait été chancelier de France, de 1339 à 1347, fonda le couvent des Augustins d'Ennezat, établissement qui fut confirmé, en 1368, par des lettres de Jean, duc d'Auvergne.

L'année 1356, qui fut si fatale à la France en général, le fut également à l'Auvergne en particulier.—Edouard III, roi d'Angleterre, ayant rompu la trève qui avait été ménagée par les légats de Clément VI, le prince Noir, son fils, envahit la Guienne; et, après avoir traversé comme un torrent dévastateur le Languedoc et l'Auvergne, le vainqueur de Crécy s'achemina, à travers le Bourbonnais, le

(1) Il était fils de Pierre Flotte, dont nous avons déjà eu occasion de parler, au sujet du démêlé de Boniface avec Philippe-le-Bel.

Limousin et le Berry, vers les champs de Poitiers, où l'attendait une nouvelle victoire, qui jeta la France dans un abîme de malheurs.

Il faut lire dans Froissard, l'historien de ces guerres, le récit des ravages de toutes sortes qu'exercèrent les Anglais dans leur passage en Auvergne. « Si ardoient et exiloient » tout le pays, quant et eulx, chevauchant à leur ayse, et » trouvant le pays d'Auvergne moult gras et rempli de » tous biens; mais ils ne se vouloient arrêter, impatients » de guerroyer leurs ennemis..... Et quand ils estoient re- » freschis deux jours ou trois, ils s'en partoient; ils exi- » loient le demourant, et defonsoient tonneaux pleins de » vin, et ardoient blés et avenes, et autre chose, afin que » leurs ennemis n'en eussent amendement. Tant enfin che- » vauchèrent les Anglois qu'ils vindrent en la bonne cité » de Bourges, qu'ils ardèrent (1). »

Cependant l'ancien évêque de Clermont, devenu le pape Innocent VI, continuait l'œuvre de paix qu'avait commencée son prédécesseur, et ne cessait de travailler à la réconciliation de la France et de l'Angleterre.

Au moment où les deux armées allaient en venir aux mains, les cardinaux d'Urgel et de Périgord se présentèrent devant le roi de France. Ces deux prélats ne s'étaient point rebutés du mauvais succès de leurs premières tentatives; et s'attachant aux pas des princes rivaux, ils arrivaient à l'instant même où ils allaient vider leur querelle. Peut-être les deux ministres d'un Dieu de paix eussent-ils réussi à éviter un nouveau désastre à la France, sans le discours véhément que prononça, dans le conseil du roi, Renaud de Chauveau, évêque de Châlons. Ce discours, dont le prélat soutint la vigueur la pique à la main, fit bouillonner l'ardeur guerrière dans le sein du roi; les barons crièrent :

(1) Froissard, t. I, p. 183.

Aux armes ! et le lendemain (19 septembre 1356), le soleil éclaira l'un des jours les plus funestes à notre patrie.

On connaît les résultats de cette fatale journée, qui jeta le roi Jean dans les fers des Anglais, et dans laquelle périt la fleur de la chevalerie française. Grand nombre de nobles auvergnats succombèrent aux champs de Maupertuis, et peu de ceux qui y avaient accompagné le roi revinrent en Auvergne pour la défendre contre les routiers anglais et gascons qui, sous différents noms, la désolèrent durant trente années, presque aussitôt après que la trève de Bordeaux eut suspendu pour deux années les hostilités entre les deux couronnes.

Au mois de février de l'année 1357, une bulle d'Innocent VI transféra au siége d'Uzès Pierre d'Aigrefeuille, évêque de Clermont. Il occupa ensuite les siéges de Vabres et de Mende; quelques-uns disent qu'il mourut évêque d'Avignon (1).

(1) Entre autres, Savaron, dans ses *Origines de Clermont*, et Durand, dans ses notes sur le même ouvrage. Cependant Hugues du Temps prétend que ceux qui soutiennent cette opinion le confondent mal à propos avec le cardinal Faidit d'Aigrefeuille.



JEAN III (JOANNES DE MELLOTO), SOIXANTE-DOUZIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

ARCHAMBAUD, DIEUDONNÉ DE CANILLAC, PIERRE D'ESTAING, PIERRE DE RONSIN, PONCE DE ROCHEFORT,

TROISIÈME, QUATRIÈME, CINQUIÈME, SIXIÈME ET SEPTIÈME ÉVÊQUES DE SAINT-FLOUR.

JEAN DE MELLO ou de MEILLOU, issú des seigneurs de Givry, ancienne et noble famille de Bourgogne, remplaça en 1357 Pierre d'Aigrefeuille sur le siége épiscopal de Clermont. Il occupait alors celui de Chalon-sur-Saône. Cet évêque possédait de grandes qualités, et il était aussi distingué comme prélat que comme homme politique. Il dirigea avec beaucoup de sagesse, dans des temps difficiles, non-seulement l'Église d'Auvergne, mais encore le gouvernement de la province, dont il fut quelque temps chargé, et dans lequel il montra autant de prudence que d'activité. Un des premiers

actes de l'épiscopat de Jean de Mello, fut un mandement par lequel il exhortait tous les abbés, prieurs, archidiacres et curés de son diocèse à contribuer et à faire contribuer les fidèles sous leur juridiction, à la fondation d'un hôpital pour les malades qu'on avait l'intention de bâtir près de l'église de Notre-Dame-de-Grâce (la Cathédrale), en l'honneur d'une image de la sainte Vierge qui était placée en dehors et contre le meneau de la porte septentrionale; cette image opérait un grand nombre de miracles qui attiraient un concours considérable de malades (1).

A l'époque désastreuse où nous sommes arrivés, le comté d'Auvergne était entré, comme nous l'avons dit, dans la maison de France par le mariage de Jeanne, fille unique de Guillaume XIII, avec le duc de Normandie, qui fut depuis l'infortuné roi Jean. Cette princesse mourut le 29 septembre 1360, pendant la captivité du roi. Elle n'en eut que deux filles, Blanche et Catherine, qui moururent avant elle. Mais du premier mariage de Jeanne avec Philippe de Bourgogne, était issu Philippe I[er], dit de Rouvres, comte d'Auvergne, né posthume. Destiné par sa naissance à devenir un des plus puissants princes de l'Europe, Philippe I[er], qui avait épousé Marguerite, héritière des comtes de Flandres, de Nevers et de Rhetel, mourut sans enfants le 1[er] novembre 1361, au château de Rouvres-les-Dijon. Par cette mort, le comté d'Auvergne ne resta pas plus longtemps dans la maison de Bourgogne qu'il n'était resté dans celle de France.

Le comté retourna à l'ancienne maison d'Auvergne. Robert VII, outre Guillaume XIII, qui lui succéda, avait laissé trois autres fils : Jean, Guy, cardinal de Boulogne, et Go-

(1) Voyez, sur ce mandement, Appendice, n° XX. — Il paraît que cet hôpital devait être bâti sur l'emplacement qu'occupe en ce moment la maison Collangettes; il y avait autrefois dans cet endroit une assez belle croix, qu'on peut voir aujourd'hui dans l'habitation de M. Bayle-Pradon, à Champ-Fleuri.

defroy. Jean, qui avait eu pour apanage la terre de Montgascon, devint comte d'Auvergne par la mort prématurée de son petit-neveu, et Montgascon passa avec beaucoup d'autres terres à Godefroy, son troisième frère. Jean Ier, comte d'Auvergne et de Boulogne, était doué de grandes qualités; il était bon guerrier, habile au maniement des affaires, et il prit part à tous les évènements considérables qui se passèrent dans le royaume.

Beraud II, dont la résidence était à Vodable, avait succédé en 1356 à Beraud Ier, son frère, dans le Dauphiné d'Auvergne et la baronnie de Mercœur.—On le surnomma le *Grand*. Ses actions prouvent qu'il le fut en effet, et nous verrons dans la suite de cette histoire les services signalés qu'il rendit à l'Auvergne, dans les graves circonstances où elle se trouva placée.

Jean de France, troisième fils du roi Jean, duc de Berry et premier duc d'Auvergne, ne fut nommé qu'en 1360 lieutenant du roi dans la province qui était son apanage, et qui avait été érigée pour lui en duché-pairie. Le duc de Berry, que les historiens ont diversement jugé, joignait quelques grandes qualités à des défauts assez communs chez les princes. Quoique obligé de s'occuper d'intérêts plus importants pour lui que ceux de son nouvel apanage, il n'en vint pas moins à diverses reprises en Auvergne, résidant ordinairement à Riom ou dans son château de Nonette, d'où il dirigea souvent avec énergie les efforts de ses vassaux contre les Anglais et les routiers qui ravageaient la province.

Tels étaient les hommes qui gouvernaient l'Auvergne à une des plus funestes époques de son histoire. Aucun de ces hommes heureusement ne fut au-dessous de la tâche difficile qu'il avait à remplir, ni des circonstances dans lesquelles il se trouva placé. L'évêque surtout, quoique étranger à la province dans laquelle il arriva au moment où commençait sa longue crise contre les Anglais, s'était dévoué

entièrement à la cause de l'Auvergne, et il exerça pendant tout son épiscopat une juste et salutaire influence sur ses affaires intérieures.

La trève qui suivit la bataille de Poitiers, au lieu d'être favorable à la France, augmenta la confusion générale.

Les troupes nationales et étrangères dont on n'avait plus besoin, et que l'on ne pouvait solder, se débandèrent, élurent des chefs et formèrent ces *grandes compagnies* qui désolèrent la France. L'une d'elles, après avoir ravagé la Provence, fit trembler le pape dans Avignon. Après ces premières compagnies parurent les *routiers* et les *tard-venus*. Des troupes de ces routiers pénétrèrent dans l'Auvergne, qu'elles envahirent depuis les marches du Languedoc jusqu'à celles du Bourbonnais, s'emparèrent des châteaux les plus forts, et s'en firent des places d'armes d'où elles désolaient tout le pays. Ni les terres de l'évêque de Clermont, ni celles du grand prieur d'Auvergne ne furent épargnées. Outre l'Anglais Chandos et le Gascon Bertucat d'Albret, on voit apparaître dès cette époque le plus célèbre de ces aventuriers, Aimerigot Marchez, écuyer limousin; Arnaudon, bâtard de Copène, et plusieurs autres qui rappelaient par leurs faits d'armes dans les gorges des vallées qu'ils occupaient, dans les châteaux dont ils s'étaient emparés, tout ce que les romanciers nous ont raconté des mécréants et des enchanteurs.

En 1358, les états de la province s'assemblèrent à Clermont sous la présidence de l'évêque Jean de Mello, pour aviser aux moyens de mettre un terme aux courses des Anglais, qui faisaient une guerre mortelle aux habitants du pays. — Une expédition de trois mille hommes de guerre, aussi experts au combat qu'au pillage, commandés par Robert Knowles, un des meilleurs capitaines d'Édouard III, était partie des marches de Bretagne pour ravager en passant l'Auvergne, et aller ensuite visiter le pape dans Avi-

gnon. — Mais la noblesse auvergnate, ayant à sa tête le comte Jean Ier et Beraud II, le jeune comte-dauphin, se leva tout entière pour repousser l'étranger, et parvint après une chaude poursuite, dans laquelle l'Anglais refusa le combat, à faire battre en retraite le chef ennemi, qui se retira vers Limoges. Knowles, après sa fuite de 1359, ne reparut plus en Auvergne : assez d'autres pillards l'y remplacèrent pour le malheur du pays.

Le 31 juillet de cette même année, une nouvelle assemblée des états eut lieu à Clermont, pour remédier aux maux qui désolaient la patrie. Des sommes considérables furent votées à cet effet. L'évêque, qui présidait ces états, fut taxé à une somme de 467 livres; mais cette taxe fut réduite à la moitié, à cause des charges nombreuses qu'il avait à supporter pour le pays.

En 1360, le roi Jean, prisonnier à Londres depuis la bataille de Poitiers, écrivit à l'évêque de Clermont pour qu'il engageât le clergé à contribuer pour la rançon royale. Le 8 mai de la même année, la France, diminuée de la Guyenne, du Poitou, de la Saintonge et du Limousin, s'était engagée par le honteux traité de Bretigny à payer trois millons d'écus d'or pour la liberté du roi. Le monarque revit la France le 25 octobre 1360. Après avoir prié à Saint-Denis, Jean fit son entrée dans Paris le 13 décembre. Il marchait sous un drap d'or soutenu par quatre lances. Le peuple français, qui fut longtemps aussi fidèle au malheur qu'à la gloire, faisait retentir l'air de cris d'allégresse à la vue de son roi. Il était resté prisonnier des Anglais quatre ans un mois et six jours; en exil comme en captivité, les heures mêmes sont comptées.

La même année 1360, les routiers ayant ravagé les environs de Brioude, détruit et brûlé le village et l'église de Lestanges dans cette prévôté, Pierre Roger de Beaufort, cardinal, prévôt de Brioude, neveu du pape Clément VI, et qui

sera bientôt Grégoire XI, obtint d'Innocent VI une sentence d'excommunication contre ces pillards. Mais les foudres de l'Église ne purent effrayer ces mécréants, qui n'en continuèrent pas moins le cours de leurs usurpations (1).

Ces routiers anglais ou gascons, après avoir résisté à toutes les armées qu'on avait pu leur opposer, finirent par céder à une puissance qui eut sur eux plus de pouvoir que le fer acéré des lances et les anathèmes de l'excommunication. On leur offrit de l'or plus qu'ils n'en pouvaient ravir, et à ce prix, ils consentirent à délivrer la province de leur présence, et à aller exercer ailleurs leurs pillages.

A cette époque, le prince Henri de Transtamare, fuyant la tyrannie de son frère Pierre-le-Cruel, roi de Castille, parcourait tout le Languedoc, où il causait avec ses bandes d'Espagnols autant de ravages que les routiers. Afin de se débarrasser des uns et des autres, on offrit au comte de Transtamare d'enrôler pour lui les grandes compagnies, et de les déterminer à l'accompagner à la conquête du trône de Castille. Les états du Languedoc assemblés à Montpellier, votèrent à cet effet une somme de cent mille florins qui devaient être distribués aux chefs des routiers, pour payer leur départ de France et la remise des forteresses. Les états ordonnèrent en outre qu'une somme de cinquante-trois mille florins serait donnée au prince de Castille, qui devait se charger d'en délivrer la province.

Le maréchal d'Audenehan étant à Clermont, approuva ce traité au nom du roi, et le comte de Transtamare en accepta les conditions. Les chefs des routiers convinrent avec ces deux seigneurs de vider les places fortes et les châteaux du Languedoc et de l'Auvergne, moyennant la somme convenue. La part de l'Auvergne dans cette transaction se mon-

(1) Le continuateur de Nangis nommait ces routiers ou tard-venus : *Filii Belial, guerratores de variis nationibus, non habentes titulum.*

tait à quarante mille florins. — Pour payer cette somme énorme, les états assemblés ordonnèrent l'imposition d'un florin d'or par feu dans les villes murées, et d'un demi-florin dans les autres lieux, sans préjudice de quatre gros par feu pour faire face à la contribution promise au prince espagnol (1).

Jean de Mello prit une part active à ces transactions, qui délivrèrent au moins pour quelque temps l'Auvergne de ces dangereux partisans. La paix avec l'Angleterre ayant encore duré plusieurs années, la province respira et se remit peu à peu des pertes considérables qu'elle avait éprouvées.

En 1362, le pape Innocent VI mourut et fut enterré à la chartreuse de Villeneuve, près d'Avignon, qu'il avait fait bâtir. Ce pontife protégea constamment les lettres et les arts; il travailla avec ardeur à réconcilier les rois de France et d'Angleterre, et procura par ses sages exhortations quelques instants de paix à ces deux royaumes. Il eut pour successeur sur le trône épiscopal, Guillaume de Grimoald, fils du baron du Roure et d'Enphelise de Sabran, sœur de saint Elzéar. Ce pontife était né à Grisac dans le Gévaudan. Il avait été grand vicaire de Pierre d'André, évêque de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Victor de Marseille; nous en parlerons encore.

Le 8 avril de l'année 1364, le roi Jean mourut à Londres où il était retourné pour traiter de sa rançon, ou pour prendre la place de son fils, le duc d'Anjou, qui s'en était échappé y étant en otage. Cet excès de loyauté était bien dans le caractère du roi; néanmoins, quelques historiens

(1) La transaction particulière à l'Auvergne eut lieu principalement avec Seguin de Badefol, gentilhomme périgourdin, seigneur de Castelnau, aux environs de Sarlat. Il existe aux archives départementales un fort curieux document, qui est le traité particulier entre Badefol et les seigneurs d'Auvergne, pour la délivrance des lieux occupés par l'ennemi.

ont donné à ce retour une cause toute différente, en l'attribuant au désir de revoir une dame dont il était épris. Que ne peut-on pas croire des hommes, même de ceux qui passent pour être les plus sages? — A la suite de magnifiques funérailles dans l'église de Saint-Paul de Londres, le corps du roi fut rapporté en France, et enterré auprès du grand autel de l'abbaye de Saint-Denis, le 6 mai de la même année.

Charles, dauphin de France, avait été nommé par son père lieutenant-général du royaume, quelque temps avant la bataille de Poitiers. Ce fut en cette qualité qu'il gouverna jusqu'à sa majorité, époque à laquelle il prit letitre de régent, qu'il quitta lorsque son père revint de sa captivité. —Charles, devenu roi, fut le sauveur de son peuple; il mérita le titre de *Sage*, que l'Europe entière lui donna et fut un des meilleurs princes qui aient jamais gouverné les hommes. — Ses défauts mêmes lui furent utiles; la faiblesse de son corps, le condamnant à la retraite, favorisa le développement de son esprit; mais l'esprit ne suffisait pas aux grandes difficultés qu'il avait à surmonter, il lui fallait un bras, et Dieu lui donna Duguesclin, que nos aïeux nommaient le *bon connétable.* Ce gentilhomme, demi-paysan, n'ayant rien en apparence de ce qui annonce le héros, excepté la valeur, n'en devint pas moins le premier grand capitaine que l'Europe ait vu depuis les jours de Rome.

Tant que la paix subsista entre les deux couronnes rivales de France et d'Angleterre, l'Auvergne jouit d'un repos momentané, dont la noblesse profita pour reconstruire ses châteaux et les remplir de munitions; les bourgeois firent également mettre en état les remparts des villes. Les compagnies anglaises et gasconnes, occupées ailleurs, ne reparurent dans la province que lorsque la lutte anglo-française leur en eut fourni le prétexte. L'année 1370 vit commencer cette nouvelle invasion des routiers en Auver-

gne ; ce fut encore à prix d'argent, plutôt que par la force des armes, qu'on arracha à ces alliés des Anglais les forteresses qu'ils avaient conquises.

En l'année 1367, le pape Urbain V transféra le Saint-Siége à Rome. Il y fut reçu avec d'autant plus de joie, que depuis 1304, que Benoît XI sortit de cette ville, aucun pape n'y avait résidé. L'an 1370, Urbain quitta Rome pour revenir à Avignon, dans le dessein cependant de retourner ensuite dans la capitale du monde chrétien. Sainte Brigitte lui fit dire de ne pas entreprendre ce voyage, parce qu'il ne l'achèverait pas. Il partit néanmoins, et arriva le 24 septembre à Avignon, où il fut aussitôt attaqué d'une grande maladie qui l'emporta le 19 décembre. Les miracles qui s'opérèrent à son tombeau l'ont fait regarder comme un saint par plusieurs églises.

En cette même année 1370, le dauphin, fils unique de Charles V, atteint d'une maladie réputée incurable par les médecins, fut envoyé par le roi, son père, faire un vœu à Saint-Julien de Brioude, et en revint *sain et allègre*. Le roi chargea l'évêque de Clermont d'offrir à l'église de Brioude, en reconnaissance de ce bienfait, un riche manteau de dauphin et un chapeau ou barette, semé d'aigles, de dauphins de fleurs de lis et de perles. On en revêtit l'image de saint Julien, le 22 juillet, et l'évêque de Clermont célébra une messe d'action de grâces, en retour de cette guérison miraculeuse.

En l'année 1374, l'évêque Jean de Mello fut nommé par le duc de Berry son lieutenant dans la province d'Auvergne. — De concert avec Beraud II, comte dauphin, le prélat réunit les États à Clermont, dans le but de traiter avec quelques capitaines anglais qui proposaient de se retirer des places et châteaux en leur pouvoir. L'évêque, en outre d'une forte somme d'argent, leur donna de la vaisselle de prix, des draps de soie et d'autres objets précieux. Au moyen

de ces sacrifices, l'Auvergne fut une seconde fois délivrée de la présence de ces routiers. Sur ces entrefaites, un de leurs chefs, Seguin de Badefol, qu'on nommait *le roi des compagnies*, mourut à Riom, et fut enseveli à la chartreuse du Port-Saint-Marie, à laquelle il avait fait un legs de 200 livres et d'un drap d'or.

Il n'entre pas dans notre sujet de décrire les expéditions aventureuses, les surprises et les coups de main des Aimerigot Marchez, des Tête-Noire et autres chefs de routiers dont la tradition a conservé le souvenir; mais nous ne pouvons omettre de raconter la dernière expédition et la mort du grand capitaine qui, après avoir chassé les Anglais des provinces qui leur avaient été cédées, vint terminer sa glorieuse carrière devant une petite place du Gévaudan, sur les limites de l'Auvergne.

Le connétable Duguesclin, à la suite d'une disgrâce de cour, s'était mis en route pour la Castille, dans le dessein d'apaiser de nouveaux troubles qui s'étaient élevés dans le royaume. Il s'arrêta quelques jours à Moulins auprès du duc de Bourbon, et vint ensuite à Clermont, bien déterminé à délivrer l'Auvergne des pillards dont elle était infestée: de nombreux seigneurs se joignirent à lui pour prendre part à cette expédition. — A la suite d'un pèlerinage à Notre-Dame du Puy, le connétable alla mettre le siége devant Châteauneuf de Randon, la dernière place tenue par les Anglais dans ce pays. Il y demeura trois semaines, pendant lesquelles il y eut quelques brillants faits d'armes entre les chevaliers anglais et français. — Enfin, au moment où les assiégés, réduits à la dernière extrémité, ne songeaient qu'à se rendre à composition, le connétable tomba malade, et mourut en recommandant à ceux qui l'entouraient, « qu'en » quelque lieu qu'ils fissent la guerre, ils devaient se sou- » venir que les gens d'église, les femmes, les enfants et le » pauvre peuple, n'étaient pas les ennemis. » Les clefs de

la ville furent remises sur son tombeau ; cependant il respirait encore lorsqu'elles furent apportées.

Le corps du connétable ayant été immédiatement transporté au Puy, ses entrailles furent déposées dans un mausolée érigé en l'église de Saint-Laurent de cette ville. Le corps, selon les ordres du duc de Berry, fut porté chez les frères Mineurs de Montferrand : on le fit bouillir dans de l'eau, et on sépara la chair des os, qui furent transférés plus tard dans le tombeau royal de Saint-Denis. Il n'est donc pas vrai que le corps de Duguesclin ait été transporté embaumé à Saint-Denis, comme le disent la plupart des historiens (1).

Charles V, dit le Sage, ne survécut au connétable que deux mois et quatre jours ; il mourut au château de Beauté-sur-Marne, le 16 septembre, à midi, de 1380. Ce prince disait des rois : « Je ne les trouve heureux que parce qu'ils » peuvent faire du bien. » Ce mot peint toute sa vie.

Charles et Duguesclin vinrent ensemble, l'un pour l'autre et tous les deux pour la nation, d'autant plus illustres que tout fut entraves à leurs victoires. — Lorsque Dieu envoie les exécuteurs de sa vengeance, le monde est aplani devant eux ; ils ont des succès extraordinaires avec des talents médiocres ; aucun adversaire habile ne leur dispute le triomphe, tout s'arrange pour que leurs fautes mêmes servent à augmenter leur puissance. Ces exterminateurs obtiennent la soumission du peuple, au nom des calamités dont ils sont sortis et de la terreur que ces calamités ont inspirée. — Mais lorsque la Providence, au contraire, veut

(1) Le souvenir de la pieuse cérémonie par laquelle on honora les restes du grand connétable, nous a été conservé dans les extraits des archives de Montferrand, recueillis par Dulaure. Voici ce passage dans son texte roman : « *Item.* Ledit jor foront » compradi à Clermont, VIII torches qui pesaront XXIIII ll. de cera, per donar al cors » deudit Mgr Bertran, loqual fo portat chez los frayres menors, et là y fo bullhitz en » l'aïgua, et fo ostada tota li chare dos os, et so sebulida dans lo cor de la glaisa, et là » y fo fayta sa remembranza. — Et nous fesemos noste devoyr envers lodit cors, an» ninssy come Mgr de Berry nos avia escriut (mss. B. c., n° 249). »

relever un royaume, et non l'abattre; lorsqu'elle emploie des serviteurs, et non des ennemis; lorsqu'elle destine à ces serviteurs une vraie gloire, et non une épouvantable renommée, loin de leur rendre la route facile, elle oppose des obstacles dignes de leurs vertus. C'est ainsi que l'on peut toujours distinguer le fléau du sauveur, l'homme envoyé pour détruire, et l'homme venu pour réparer. Le premier paraît dans l'absence des talents et du génie; le second rencontre à chaque pas d'habiles adversaires capables de balancer ses succès; l'un n'a rien contre lui, est maître de tout, se sert pour réussir de moyens immenses; l'autre a tout contre lui, n'est maître de rien, n'a entre les mains que les plus faibles ressources; et cependant le bon droit triomphe, parce que *Dieu ne permet pas que le règne de l'iniquité soit durable.* Ces réflexions s'appliquent à tous les temps, et nous avons eu de nos jours même, plus d'une occasion d'en reconnaître la justesse.

Jean de Mello mourut le 23 décembre 1375, et fut enterré dans le chœur de la cathédrale, après avoir gouverné le diocèse et la province au milieu des calamités de toute espèce. Aussi habile politique que religieux prélat, Jean III fut un des plus grands évêques qui se soient assis sur le siége épiscopal d'Auvergne.

Depuis l'année 1320, plusieurs évêques s'étaient succédé dans le gouvernement du nouveau diocèse de Saint-Flour

A Henri de Fautrières, avait succédé Archambaud, abbé d'Aurillac, le 11 mars 1320. Il n'érigea pas, comme on le dit, en 1341, la collégiale de Saint-Flour, qui existait déjà en 1310. Il siégeait encore en 1345.

Dieudonné de Canillac, qui lui succéda, termina un différend, le 25 mai 1346, entre l'abbé de Pébrac et Robert, dauphin, seigneur de Saint-Ilpise. Quelques-uns prolon-

gent mal à propos l'épiscopat de Dieudonné jusqu'en 1365 (1).

En l'année 1350, Dieudonné de Canillac permit aux membres de la collégiale de Murat, communément appelés les confrères de Notre-Dame, de s'ériger en chapitre, et cette permission fut confirmée en 1357 par Innocent VI. Les chanoines, au nombre de huit, devaient être nés à Murat et originaires de cette ville.

A quelque distance de Bredons, dans la paroisse de Malompise, et sur les bords de l'Allagnon, est une belle et ancienne chapelle, qui était autrefois de la collation du chapitre de la cathédrale de Saint-Flour. Son autel est fort majestueux, ayant pour ornement principal une belle image de la Vierge, de couleur noire, assise sur une chaise et tenant sur son giron l'enfant Jésus. Cette chapelle est encore visitée par une grande affluence de peuple, le jour de la Nativité de Notre-Dame, en septembre, et plusieurs autres fois pendant l'année. Les malades, et surtout les aveugles, y obtiennent de grands soulagements, ce qui l'a fait nommer *Vau-Clair*, *Vallis clara*, *vel clarificans*, donnant la lumière.

Pierre d'Estaing, de l'illustre maison de ce nom, quatrième fils de Guillaume III, comte d'Estaing, et d'Ermengarde de Peyre, était religieux de Saint-Victor de Marseille, lorsqu'il devint évêque de Saint-Flour en 1361. Il se qualifiait conseiller du roi, et le duc de Berry l'avait nommé son lieutenant dans les montagnes d'Auvergne. Sous son épiscopat, le même prince bâtit le couvent des Dominicains de Saint-Flour, dans l'église duquel il déposa religieusement une oreille de saint Jean-Baptiste. Pierre d'Estaing fut transféré, en 1367, à l'archevêché de Bourges. Urbain V le

(1) Hugues du Temps, t. III, p. 209.

décora de la pourpre en 1370. Ce prélat fut successivement évêque de Ferrare et d'Ostie, et mourut en 1377. Il fut inhumé à Rome dans l'église de Sainte-Marie *trans Tiberim*, qui était celle de son titre de cardinal.

Ce fut sous l'épiscopat de ce prélat, vers l'année 1363, qu'un cultivateur du village de Villedieu, dans la haute Auvergne, labourant son champ, ne put faire avancer, malgré tous ses efforts, ses bœufs qui s'étaient arrêtés près d'un buisson. On chercha dans cet endroit et on y trouva une image de la Vierge, que l'on porta à l'église paroissiale; mais on raconte qu'on la retrouvait toujours à l'endroit où on l'avait découverte. Pierre d'Estaing fit bâtir en ce lieu même une église, où il fonda une collégiale de six chanoines. On peut considérer ce monument, fondé sur l'emplacement d'un édifice roman, comme le type du style ogival dans la haute Auvergne. Rien n'est plus harmonieux que les quatorze groupes de colonnes de la nef, adossées aux murs latéraux, dont les chapiteaux, décorés de feuillages variés, servent de base à des canelures qui se divisent en gerbes et vont former les nervures de la voûte. Cette église possède encore des stalles habilement ciselées, dont l'ensemble reproduit les lignes architecturales du monument.

Pierre II de Raussen ou de Ronsin, surnommé Raulet par quelques historiens, fut le premier prêtre séculier qui devint évêque de Saint-Flour; il monta sur ce siége vers l'an 1367; il eut pour vicaire général Bertrand de Montclar, prieur de Villedieu.

Ponce de Rochefort, *vulgo* Poncet, fils de Bertrand Ier de Rochefort, seigneur d'Aurouze, commença à siéger le 7 août 1373, selon l'opinion commune, et gouvernait encore en 1380, époque à laquelle nous sommes arrivés.

HENRI DE LA TOUR, SOIXANTE-TREIZIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

PIERRE DE VISSAC ET HUGUES DE MANHAC,

HUITIÈME ET NEUVIÈME ÉVÊQUES DE SAINT-FLOUR.



HENRI de la Tour, fils de Bertrand IV, seigneur de la Tour, dont la famille avait déjà donné plusieurs prélats à l'Église d'Auvergne, succéda, en 1375, à Jean de Mello, sur le siége épiscopal de Clermont. Il avait été chanoine de cette ville et archidiacre de Paris. Il prêta serment de fidélité au roi, mais il ne reçut qu'en 1387, comme seigneur temporel, comte de Clermont, le serment des habitants.

Après la mort d'Urbain V, Pierre Roger, neveu de Clément VI, qui l'avait fait cardinal à l'âge de dix-huit ans, sous le nom de cardinal de Beaufort, avait été élu pape le

30 décembre 1370, et avait pris le nom de Grégoire XI. Son savoir et son mérite lui procurèrent la tiare. Son premier soin fut de réconcilier les princes chrétiens, d'envoyer des secours aux Arméniens attaqués par les Turcs, et de réformer les ordres religieux.

Cependant, l'œuvre favorite de Clément VI, l'église de la Chaise-Dieu, restait inachevée. L'abbé Guillaume de l'Orme profita de l'avénement de Grégoire XI pour solliciter ce pontife d'achever le monument commencé par son oncle. Grégoire décréta aussitôt une bulle pour l'entier achèvement de cette église, qui était devenue un tombeau de famille pour la puissante maison de Beaufort. Par la suite, la première noblesse de la province tint à grand honneur d'acquérir une tombe dans cette église, et de reposer à côté du pontife, son fondateur; la vaste solitude de la nef devint de cette manière la nécropole de la contrée.

Grégoire XI lui-même résolut, s'il mourait en France, de se faire enterrer à la Chaise-Dieu; la Providence en ordonna autrement. Néanmoins il eut la gloire d'achever l'église de l'abbaye. C'est à lui que l'on doit le portail, ses deux tours et ses flèches aiguës, que la Révolution a renversées, l'avant-nef et les grandes orgues; toutes ces parties furent continuées d'après le plan primitif. Le pontife donna en outre à l'abbaye la somme énorme de 60,000 florins d'or de Florence, augmenta de trente moines le nombre des religieux du monastère, parmi lesquels vingt devaient appartenir au Limousin, sa province natale. Il acheta une maison à Paris, dans la rue de l'Université, pour loger les moines de la Chaise-Dieu qui fréquentaient les écoles de la capitale. Il en fixa le nombre à douze, pourvut à leur entretien et les plaça sous la surveillance d'un ecclésiastique bénéficier, auquel il alloua cinquante moutons d'or de rente.

Les faveurs dont Grégoire XI combla son ancienne ab-

baye ne s'arrêtèrent point encore là. Non-seulement il réduisit à deux mille les trois mille florins que les abbés de la Chaise-Dieu payaient à la chambre apostolique, lors de leur avènement, mais il finit par soumettre à cette abbaye celle de Saint-Allyre-lès-Clermont, ordonnant que l'abbé élu devait faire confirmer son élection par celui de la Chaise-Dieu. — Mais les temps étaient changés; la donation du pontife devint une lettre-morte, et cessa bientôt de recevoir son exécution.

En 1382, Jean, duc de Berry, prince auquel l'Auvergne doit quelques-uns de ses plus beaux monuments, jeta les fondements de la Sainte-Chapelle de Riom. Ce prince, qui aimait et protégeait les arts, bâtissait de beaux châteaux, qu'il ornait de chefs-d'œuvre. On peut citer entre autres, celui de Nonette, sa demeure favorite, détruit en 1658.

La sainte-chapelle de Riom est un des plus élégants monuments du quatorzième siècle; ses vitraux, si remarquables par leur richesse, la vivacité de leurs couleurs et la sévérité solennelle des personnages, ont échappé par miracle au vandalisme révolutionnaire. Espérons que ce monument, après avoir subi les restaurations nécessaires, sera bientôt rendu à sa première destination.

L'année 1384 vit les dévastations d'une jacquerie auvergnate qui ravageait les campagnes, s'attaquant principalement aux prêtres, aux nobles, aux gros marchands et à tous les bons bourgeois, victimes obligées de ces sortes de révoltes. Le capitaine de ces bandes cruelles de paysans, connues sous le nom de *tuschins* dans l'histoire contemporaine, était un nommé Pierre Bruyère de Limagne. Ces bandes cédèrent promptement au duc de Berry et aux gentilshommes de la province. Le plus grand nombre furent mis à mort ainsi que leurs chefs. Fort heureusement que les Anglais n'étaient plus en force pour profiter de ces dissensions intérieures; il n'y avait plus d'armée anglaise en

Aquitaine ; on ne comptait en Auvergne que quelques garnisons disséminées dans des places fortes, qui n'en sortaient que pour piller le pays.

Cependant, depuis le séjour des papes à Avignon, une grande division s'était établie parmi les puissances européennes. Aux yeux du monde chrétien, le pape d'Avignon n'était en réalité qu'un prince français, incapable à la fois de défendre ses états d'Italie contre ceux qui les convoitaient, et ses terres de France contre les routiers et les grandes compagnies, lançant en vain d'impuissants anathèmes et des censures que nul ne redoutait. En un mot, le Saint-Siége à Avignon était un bien pour la France, un mal pour la chrétienté. Enfin, après soixante et dix ans d'exil, Grégoire XI, effrayé des désordres qui agitaient les États romains, et surtout vivement pressé par les reproches de saint Pierre d'Aragon, par les prières de sainte Brigitte de Suède, et de sainte Catherine de Sienne, qui, sans se connaître et vivant chacune à une des extrémités de l'Europe, avaient écrit en même temps au Souverain-Pontife pour l'engager à retourner à Rome, rentra, en 1377, dans la vieille capitale du monde chrétien, que les papes n'ont point quittée depuis cette époque. Mais ce retour tardif avait produit des maux irréparables, dont les rois devaient porter la responsabilité : la suprématie temporelle des papes était ruinée, et la chrétienté s'écroulait par sa base. Le schisme qui éclata peu après et qui désola si longtemps l'Église, fut le résultat des habitudes d'indépendance que les nations avaient prises vis-à-vis du Saint-Siége pendant la résidence d'Avignon, durant laquelle la France avait donné plusieurs papes à la catholicité. A cette époque commençait à surgir, du sein de l'Église, cette série de novateurs qui devaient en démembrer les monarchies et en diviser les doctrines. Un chanoine de Prague, nommé Jean Milicius, et regardé comme le précurseur de Jean Hus, prê-

chait, en 1374, une espèce de réforme, en Bohême, en Pologne et en Silésie. Il disait que l'Antechrist était venu, et qu'il était dans l'Église. Ce fut aussi vers le même temps que parut Wiclef, docteur d'Oxford, dont Grégoire XI proscrivit les erreurs. Ces nouvelles doctrines acquirent insensiblement des partisans et des protecteurs dans les hautes classes, qui seules avaient l'usage des lettres; l'esprit de discussion naquit, et les semences de cette révolution religieuse qui étonna et agita si violemment les nations de l'Europe plus d'un siècle après, se trouvèrent ainsi jetées dans toutes les âmes.

Grégoire XI mourut le 27 mars 1378. Les historiens qui ont le plus calomnié les papes (1), reconnaissent sa modestie, sa piété, la pureté de ses mœurs, et ne lui reprochent qu'un trop grand attachement à sa famille.

Après la mort de Grégoire XI, les Italiens, à leur tour, voulurent un pape de leur nation, et le peuple romain, redoutant l'élection d'un pape français, s'assembla en tumulte et en armes autour du palais où les cardinaux étaient réunis au nombre de seize, en criant : Un Italien ou la mort! *Romano lo volemo!* Les onze cardinaux français qui faisaient partie du conclave, dans lequel ils avaient la majorité, se hâtèrent, pour apaiser cette impérieuse insurrection, de nommer le cardinal Barthélemy de Prignano, Napolitain, qui prit le nom d'Urbain VI. C'était un homme de savoir et d'une grande fermeté, ce qui effraya la faction française. Quinze des cardinaux qui avaient participé cinq mois auparavant à cette élection, redoutant la sévérité du nouveau pontife, s'enfuirent sur les terres de Naples, et, malgré l'excommunication du pape qu'ils venaient d'élire, ils ouvrirent à Fondi, dans la Pouille, un nouveau conclave, sous la protection de la reine Jeanne de Naples. Les cardi-

(1) M. Viennet, par exemple, dans le *Dict. de la conversation et de la lecture.*

naux italiens y furent attirés par une ruse; et les onze français proclamèrent qu'Urbain VI avait promis de se démettre dès que la révolte serait calmée, et élurent le cardinal Robert de Genève (21 décembre 1378), qui prit à l'instant le nom de Clément VII. Dans d'autres temps, cette tentative coupable eût échoué, et il eût été promptement fait justice du nouvel antipape. Mais déjà l'esprit de nationalité l'emportait sur l'esprit d'unité; l'individualisme des nations parla plus haut que la vérité; et la France, se mettant à la tête de la rébellion, reconnut Clément VII, qui fut également reconnu par ses alliés, l'Espagne, la Savoie, la Lorraine et l'Écosse, tandis que le pape Urbain était reconnu par le reste de l'Europe catholique. — Telle fut la cause du grand schisme d'Occident, qui dura quarante ans, et prépara plus que tout autre événement les voies à la réforme du seizième siècle. — L'Université de Paris se déclara pour l'antipape.

La minorité de Charles VI fut troublée par la rivalité et les déprédations des trois oncles paternels et tuteurs de ce prince, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne. En 1385, le jeune roi, âgé de dix-sept ans, épousa Isabeau, fille d'Étienne, duc de Bavière, âgée seulement de quatorze ans. Il y a des noms qui sont à eux seuls l'arrêt des destinées.

Les 18 avril et 26 octobre 1382, les états d'Auvergne s'étaient assemblés à Riom; on vota divers subsides pour pourvoir à la défense de la province. Dans cette dernière assemblée, le clergé et la noblesse payèrent volontairement cinq portions sur six de la taille qui était ordonnée pour les trois ordres.

Le 26 du mois de septembre 1385, les états s'assemblèrent de nouveau à Clermont, sous la présidence de Pierre, seigneur de Norris, lieutenant, en Bourbonnais et en Auvergne, des ducs de Bourbon et de Berry. L'évêque Henri

de la Tour, l'abbé de Mauzac et le prieur de Montferrand, y assistèrent pour le clergé. Il fut ordonné une nouvelle levée de gens de guerre, pour délivrer des ennemis qui les opprimaient la haute et la basse Auvergne. L'année suivante, il y eut trève entre les deux nations, trève rompue au bout d'un an, à l'occasion du schisme qui désolait alors l'Église. Cette trève n'avait point interrompu les entreprises des Anglais dans la province. Robert Channel, un de leurs chefs, tenait trois cents hommes dans le château de la Roche-Sonatoire (1), situé à quelques lieues de Clermont, dans le voisinage d'Orcival. La reprise de ce château, qui était très-fort et bien défendu, fut un des plus beaux faits d'armes de cette guerre en Auvergne. Elle fut due à la valeur de Louis II, duc de Bourbon, prince déjà renommé dans les guerres de ce siècle, lorsqu'il arriva en Auvergne, appelé par le duc de Berry au secours de la province. Le duc de Bourbon avait épousé, en 1371, à Ardes, Anne, fille unique de Beraud II, dauphin d'Auvergne. Après trois semaines de siége, la place fut emportée d'assaut. Le prince entra lui-même par la brèche, tandis que son pennon était introduit par son meilleur chevalier. Après s'être emparé des autres châteaux qui étaient encore entre les mains des Anglais, et avoir délivré presque tout le pays d'Auvergne de la domination de ces insulaires, le prince, aussi pieux que brave, voulant rendre grâce à Dieu de son triomphe, alla solennellement à Notre-Dame d'Orcival suspendre son pennon au-dessus de l'image de la vierge Marie, révérée dans cet endroit depuis plusieurs siècles.

Le pèlerinage du duc de Bourbon et de ses vaillants chevaliers à Notre-Dame d'Orcival, nous fournit naturellement l'occasion de parler de ce lieu de dévotion, l'un des plus célèbres, non-seulement de l'Auvergne, mais encore de la

(1) *Rupes Sonatoria*, la Roche Sonatoire, Sanatoire et Sennadoire.

France centrale. On y vient, même de nos jours, de la Marche, du Limousin, du Périgord, du Quercy et de bien d'autres provinces plus éloignées; lieu de prédilection pour la Reine du ciel, c'est là qu'elle répand tous ses trésors, c'est là qu'elle dispense toutes ses grâces.

On croit généralement que l'église a été édifiée par des moines, qui fondèrent un monastère au milieu des bois, dans une vallée que d'anciens titres appellent *Ursi vallis*, Vallée des Ours, d'où l'on a fait Orcival. Quelques maisons vinrent d'abord se grouper autour du couvent, et formèrent, par la suite, un village qui est important aujourd'hui.

L'église d'Orcival, dédiée à la sainte Vierge, quoique moins longue que celle de Notre-Dame-du-Port de Clermont, a une analogie frappante avec elle : des piliers carrés, avec colonnes engagées sur trois et quatre faces, des colonnes isolées dans le chœur, des chapelles rayonnantes à l'abside, des branches de croix avec des chapelles à l'orient; la même disposition dans les voûtes, ainsi qu'un triforium, complète la ressemblance. Ce monument romano-byzantin date du onzième siècle. Le clocher appartient à l'époque de transition. Cette église s'est aussi nommée Notre-Dame-du-Puy-de-Dôme (1), ou Notre-Dame-des-Fers, en raison du grand nombre de prisonniers (2) délivrés par son intercession, et dont les chaînes étaient suspendues à son portail. Elle est bâtie sur une pente qui regarde l'orient, et en partie sur une crypte qui lui sert de fondement.

La crypte, semblable à celle du Port, était éclairée par des ouvertures hautes et étroites, placées entre les tourelles; on les a maladroitement remplacées par de grandes croisées, qui donnent, il est vrai, plus d'air et de jour, mais qui dé-

(1) Orcival est situé entre le puy de Dôme et les Monts-Dores.
(2) Probablement des prisonniers faits par les infidèles.

naturent cette partie de l'édifice. On a aussi fait disparaître le puits où les infirmes venaient boire pour leur guérison. Quelques-uns des chapiteaux de l'intérieur sont assez remarquables; on y voit des entrelacs, des feuilles frisées, ainsi que des feuilles d'acanthe d'un beau travail. La porte de la façade méridionale, couverte de peaux, se fait également remarquer par la garniture de fer dont elle est garnie. Elle est d'origine romane, ainsi que les grilles de l'intérieur, dont nous avons peu d'exemples aujourd'hui dans nos églises.

L'image de la Vierge est faite d'un bois qu'on dit incorruptible. La figure, un peu longue, est brune sans avoir été peinte, ce qui ferait croire qu'elle est en ébène. Le reste du corps est argenté, quoique par sa vétusté l'argent soit devenu presque noir. Elle est assise sur une chaise d'un autre bois, et tient l'enfant Jésus sur son giron. On ne la sort qu'une fois l'an, le jour de l'Ascension. Cette procession se faisait autrefois avec une grande pompe. Les échevins de Clermont s'y rendaient, en vertu d'un vœu qu'avait fait la ville. Une grande quantité de paroisses y venaient et y viennent encore, même d'endroits fort éloignés. Dans le cours de cette procession, on se reposait et on se repose encore au Chantel, où l'on faisait toucher à l'image de la Vierge les chapelets et médailles que la foule présentait. On ne la sort en outre que dans les grandes nécessités. La veille de Notre-Dame de septembre de l'année 1641, le feu ayant pris à un endroit du bourg, d'où il s'avançait vers le reste avec une grande violence, on sortit la sainte image, et le feu ne passa pas plus avant, quoiqu'il fût poussé par le vent.

Il y avait autrefois à Orcival un chapitre composé de douze chanoines. Les seigneurs de Rochefort, de Cordès et d'Orcival avaient chacun la nomination d'une prébende. Le chapitre nommait aux cures de Rochefort, de Saint-

Pierre-des-Roches et de Saint-Bonnet-les-Orcival. Guillaume XIII, comte d'Auvergne, et le dauphin, son fils, donnèrent, en 1336, des biens au prieur d'Orcival, à condition d'aller chaque année, avec son clergé, processionnellement à la Chaise-Dieu, le jour de l'anniversaire de la mort de Robert VI, père de Guillaume : *Pro anima ipsius et parentum suorum ;* comme il y a seize lieues de distance d'Orcival à la Chaise-Dieu, il est permis de croire que cette fondation n'était point fort exactement acquittée (1).

Le 24 mars de l'année 1386, mourut à Compiègne Jean Ier, comte de Boulogne et d'Auvergne, prince doué de très-grandes qualités. Le roi Philippe de Valois l'employa avec succès dans plusieurs circonstances difficiles ; il fut son lieutenant en Picardie et sur les frontières de Flandres. Ce monarque lui fit don du comté de Montfort, en considération *des grands et signalés services qu'il lui avait rendus et rendait chaque jour.* Ce prince, qu'un arrêt du parlement qualifiait, longtemps après sa mort (1474), de *vir sapiens et prudens, ac magnæ authoritatis*, avait épousé Jeanne de Clermont, fille de Jean de Clermont, baron de Charolais, né du mariage de Robert de France avec Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon. Son corps fut transporté à l'abbaye du Bouchet, sépulture ordinaire des comtes d'Auvergne.

Jean II n'eut point les qualités de son père; il aimait le luxe, la bonne chère, et fut surnommé *le mauvais ménager.* Il aliéna plusieurs grands fiefs de son comté ; il vendit le Livradois à Morinot de Tourzel, le Combraille au

(1) Certain pilier de la chapelle souterraine joue encore de nos jours un grand rôle dans les croyances religieuses de beaucoup de femmes stériles, et la quantité de cierges placés chaque année contre ce pilier, prouve la confiance qu'on attache à cette superstition. On a fait bien des histoires sur ce pilier, qui ne peuvent ni se dire ni s'écrire; il fallait tout le cynisme de Dulaure pour en raconter quelques-unes.

chancelier Pierre de Giat, et le château du Crest à Oudart de Chazeron. La vente du Livradois fut annulée dans la suite, par arrêt du parlement du 16 mai 1483.

Le 8 février 1387, le jour de la foire dite *des provisions*, les routiers, sous les ordres de Perrot-le-Béarnais, s'emparèrent par surprise de la ville de Montferrand, dont quelques-uns d'entre eux, qui y étaient prisonniers sur parole, leur ouvrirent les portes pendant la nuit (1). Ils l'évacuèrent le lendemain, emportant un riche butin (2), et regagnèrent le château de Chalusset, dont ils s'étaient emparés quelque temps auparavant, après avoir mis en déroute quelques centaines de bourgeois de Clermont, qui étaient sortis pour les combattre.

A la suite de cet événement, l'évêque Henri de la Tour permit aux consuls de Montferrand de contraindre les ecclésiastiques de cette ville *à faire le guet*, et à contribuer aux deniers imposés pour la *garde*, *entretien de la ville*, *réparations*, *fortifications et gages des capitaines.*

Dans la même année, on parvint à délivrer en grande partie la province, au moyen d'une négociation avec les chefs des routiers, conduite par le comte d'Armagnac. — Il en coûta des sommes énormes; quelques chefs, cependant, ne consentirent point à laisser, même à prix d'or, les beaux et forts châteaux où ils régnaient en maîtres, et ce ne fut que deux ans après que la délivrance de l'Auvergne fut complète.

(1) . . . . . Perrot le Béarnais
Avait jadis, avec deux cents Anglais,
Pris Montferrand pendant la nuit obscure,
Sablé ses vins, emporté ses trésors;
Et tout cela, sans dangers, sans efforts,
Rien qu'en mettant la clef dans la serrure.

En 1536, les Huguenots essayerent de prendre Montferrand par surprise, mais ils furent devinés et dénoncés par une sourde-muette dont ils ne se défiaient pas (OZANNEAU, conte de la *Muette*).

(2) Entre autres, trente mille francs en or, appartenant à Pierre de Giac, de Riom, alors chancelier de France, le même qui fit bâtir Châteaugay.

En 1388, la ville de Riom, capitale du duché d'Auvergne et principale résidence du duc de Berry, fut le théâtre d'une brillante solennité, à l'occasion du mariage de ce prince, déjà vieux et veuf en secondes noces de Jeanne d'Armagnac, avec la jeune comtesse de Boulogne, fille de Jean II, comte d'Auvergne, élevée à la cour de Gaston de Foix, son cousin, et qui venait seulement d'accomplir sa douzième année. Le roi Charles VI désapprouvait un mariage aussi disproportionné par l'âge des deux époux; l'empire qu'exerçait sur lui son oncle, et le désir de lui complaire, purent seuls le décider à y donner son consentement.

Accompagnée d'une escorte de cinq cents lances, la princesse Jeanne s'était d'abord rendue à Avignon, auprès du pape Clément VII, son oncle, qui lui fit le plus noble accueil. Elle vint ensuite à Riom, où le mariage fut célébré le jour de la Pentecôte, dans la sainte chapelle de cette ville, qui était celle du palais du prince. Il y eut des fêtes splendides, auxquelles assistèrent le comte-dauphin, le comte d'Auvergne, père de la fiancée, le comte de la Tour, ainsi que les plus vaillants chevaliers et les plus nobles dames de la province. Le chroniqueur Froissard, qui avait accompagné la princesse depuis Orthez, fit lui-même l'épithalame.

Jeanne II fut une vertueuse princesse, douée d'une âme grande et généreuse; c'est elle qui sauva la vie au roi Charles VI, en l'année 1393, lorsqu'il faillit être brûlé dans un bal, où il était masqué en sauvage avec cinq autres personnes revêtues d'habits garnis de plumes collées sur de la toile avec de la poix. Jeanne éteignit les habits du roi qui étaient déjà tout enflammés.

Les monastères d'Auvergne de tous les ordres s'étaient constamment distingués par l'orthodoxie de leurs doctrines, et beaucoup d'entre eux, tels que Saint-Allyre et les Jaco-

bins de Clermont, avaient toujours été le dépôt de la science ecclésiastique ainsi que des bonnes traditions, comme ils l'étaient des vertus chrétiennes. A l'époque dont nous nous occupons (1388), tandis qu'une grande partie de l'ordre de saint Dominique, en France, inclinait vers une doctrine contraire à l'*immaculée conception* de la Vierge, doctrine qui était opposée au sentiment généralement adopté par l'Église (1), les Dominicains de Clermont déposèrent, entre les mains de l'évêque Henri de la Tour, une déclaration formelle, par laquelle ils disaient « ne vouloir adhérer en » aucune manière aux propositions des frères de leur ordre » contraires à l'opinion de l'Université de Paris. » — L'immaculée conception de la Vierge avait été soutenue, dans le siècle précédent, avec beaucoup de talent et de subtilité, par le franciscain Jean Duns Scott, contrairement au sentiment de saint Thomas, ce qui produisit dans l'école les deux partis des thomistes et des scottistes. Plusieurs écrivains ont regardé Scott comme l'auteur de l'opinion de l'*immaculée conception*, tandis qu'il est certain qu'elle était connue dès le milieu du douzième siècle, comme on le voit par la lettre de saint Bernard au chapitre de Lyon qui combat cette opinion. Il paraît même que dès le onzième siècle elle était générale parmi les Chrétiens d'Orient. Mahomet, qui en parle clairement dans son Alcoran, l'avait prise de ces Chrétiens dont un grand nombre s'étaient retirés dans l'Arabie, pour éviter les mauvais traitements qu'on leur faisait subir dans leur patrie. Il faut bien remarquer que, quoique Scott soutînt ce sentiment avec éclat, il ne le donnait point comme un dogme certain.

En 1389, le roi Charles VI, entré dans sa vingt et unième

(1) Le concile de Bâle, session 36, décida depuis, que l'opinion de l'immaculée conception devait être approuvée par tous les Catholiques. Le concile de Trente n'a pas prononcé sur cette matière. La décision promulguée par Pie IX a terminé tout différend à cet égard.

année, après plusieurs guerres étrangères heureusement et glorieusement terminées, cherchait à s'émanciper de la tutelle de ses trois oncles, qui opprimaient le peuple à l'insu et contre la volonté du monarque. Ce prince, trop peu apprécié dans l'histoire, mérita de ses sujets le surnom de *Bien-Aimé*, surnom plus glorieux que celui de *Grand*, qu'on a souvent donné à des tyrans et même à des usurpateurs. Pierre Aycelin de Montaigut, cardinal de Laon, qui avait conseillé au roi de remercier ses oncles, mourut le 8 novembre 1388, se croyant empoisonné. On soupçonna le duc de Bourgogne, dont il avait principalement demandé l'exclusion, et non pas le duc de Berry, comme le disent plusieurs historiens; cet empoisonnement passa pour un effet du ressentiment de ce prince contre le cardinal.

A la prière du pape Boniface IX, le roi fit le voyage d'Avignon, où il assista au couronnement de Louis d'Anjou par les mains du Saint-Père. Pendant ce voyage, qui se fit avec une grande pompe, Charles VI s'arrêta quelques jours sur les marches de l'Auvergne. Le monarque reçut à Gannat les hommages de la noblesse et ceux des bonnes villes de la province (1). Il promit de réparer les malheurs du pays, et donna main-levée à cette capitale du fouage illégal et excessif qui lui avait été imposé par le duc de Berry, auquel il ôta quelque temps après le gouvernement du Languedoc. De Gannat, le roi se rendit au Puy, d'où il se dirigea sur le Languedoc.

A cette époque (1389), et quoiqu'il existât une trève entre la France et l'Angleterre, plusieurs châteaux d'Auvergne étaient encore au pouvoir des Anglais, entre autres celui de la Roche-Vandais, que tenait Aimerigot Marchez, d'où il jetait la terreur dans tout le voisinage. Cependant les

(1) Gannat était alors une ville d'Auvergne, ainsi que Saint-Pourçain, dernière limite septentrionale de la province. Le diocèse de Clermont, ainsi que nous l'avons vu, s'étendait jusqu'au-delà de Souvigny.

charges étaient moins lourdes et l'on pouvait prévoir des temps meilleurs. Les travaux longtemps interrompus de la cathédrale furent repris avec activité, et l'official adressa à tous les curés du diocèse une ordonnance par laquelle il leur enjoignait d'avertir leurs paroissiens d'être exacts à payer les legs faits par testament, pour la construction de cette église, et de les exhorter à y contribuer aussi par leur charité.

En 1390, le roi envoya en Auvergne Antoine de Béthune, vicomte de Meaux, pour mettre fin aux brigandages des pillards qui désolaient encore quelques parties de cette province. Le vicomte et ses chevaliers picards, arrivés à Clermont, y furent bien accueillis par l'évêque et par les principaux de la ville. Le rendez-vous général était à Orcival, situé à quatre lieues de la Roche-Vandais, où le vicomte trouva les chevaliers d'Auvergne et de Limousin. La petite armée était composée d'environ quatre cents lances et de cent vingt arbalétriers génois. Le siége dura neuf semaines; enfin, se voyant réduit à l'extrémité, Aymerigot sortit seul de la forteresse, dans le dessein de rassembler les autres chefs de routiers qui occupaient encore quelques places du Périgord, et de revenir avec eux faire lever le siége du château, dans lequel il laissa Guyot d'Ussel, son oncle, avec ordre de ne point faire d'imprudentes sorties et de tenir toujours les barrières bien fermées.

Guyot perdit la place pour ne pas s'être conformé aux ordres d'Aymerigot. Fait prisonnier dans une sortie, il fut contraint, pour racheter sa vie, d'engager les siens à rendre le château. Il fut immédiatement ruiné par les gens du pays, qui en abattirent toutes les murailles.

En apprenant cette nouvelle, Aymerigot, découragé et ne sachant quel parti prendre, alla confier sa personne à un de ses parents, le baron de Tournemire, chef d'une des

plus anciennes maisons de la haute Auvergne, qui était tombé dans la disgrâce du roi et du duc de Berry. Ce seigneur, dont la conduite en cette occasion démentit complètement les nobles usages de la chevalerie, fit arrêter et mettre aux fers son trop confiant cousin, qui fut conduit à Paris et mis à la disposition du prévôt du Châtelet. Aymerigot ne fut pas pendu; il eut la tête tranchée comme gentilhomme, et ses membres furent placés aux quatre portes principales de la capitale. Ce supplice rigoureux était nécessaire pour effrayer ceux qui seraient tentés de prendre contre le roi le parti des Anglais.

En 1392, l'évêque Henri de la Tour accorda aux habitants de la ville de Lezoux un titre qui les maintenait dans certains priviléges auxquels ils prétendaient avoir droit, mais dont ils ne pouvaient justifier l'origine. Le prélat reconnut la commune, et se réserva le droit de nommer le capitaine. Néanmoins, il s'éleva encore à ce sujet quelques contestations, qui ne furent définitivement arrangées qu'en 1397.

De nombreux différends avaient souvent eu lieu entre l'évêque-comte de Clermont et les bourgeois de cette ville, au sujet du droit de communauté anciennement accordé par quelques évêques.

D'après ce que disent à cet égard Secousse et Savaron, il paraîtrait que ce droit avait été retiré vers le milieu du treizième siècle, en raison de l'abus qu'en avait fait une partie de la population, ainsi que des désordres auxquels le peuple s'était livré, désordres qui avaient troublé pendant plusieurs nuits la tranquillité publique et celle de l'évêque en particulier. Néanmoins il y eut depuis, de la part du prélat et de celle du roi, des concessions de priviléges faites et reprises presque en même temps, et l'on peut placer vers l'an 1262, sous l'épiscopat de Guy de la Tour, soixante-quatrième évêque, l'importante charte épiscopale,

rapportée par Durand dans ses notes sur Savaron (1). Cependant, il faut bien que cette charte n'ait point reçu son exécution, puisqu'on voit, en 1284, les habitants de Clermont offrir au roi Philippe-le-Hardi une somme de trois mille livres tournois pour le rachat de leurs priviléges. Le monarque, après avoir promis, retira sa parole et ordonna à son bailli d'évoquer à son tribunal les différends entre l'évêque et les citoyens. Mais, en 1295, le roi Philippe-le-Bel remit au pouvoir de l'évêque Adhémar de Cros l'administration et la souveraineté de la ville (2). Cet état de choses continua jusqu'en 1379, sous Henri de la Tour, époque à laquelle le roi Charles VI accorda aux bourgeois le droit de s'assembler pour les affaires de la commune, et de nommer un capitaine sans la permission de l'évêque.

L'année 1394 fut témoin d'une visite royale faite à Notre-Dame du Puy, aux pieds de laquelle les papes, les rois, les princes, les saints, les peuples comme les grands personnages sont venus si souvent chercher des consolations.

On sait dans quel état de démence une frayeur subite, causée par l'apparition d'un fantôme dans la forêt du Mans, avait jeté le roi Charles VI. Désireux de trouver quelque remède aux accès de frénésie auxquels il était souvent en proie, il entreprit divers pèlerinages, et se rendit, le 24 mars 1394, à Notre-Dame du Puy, accompagné des ducs de Berry et de Bourgogne, ses oncles; il assista, le soir même, aux complies, qui furent célébrées avec grande pompe, tant à cause de sa présence, qu'à raison de la fête de l'Annonciation, dont la solennité tombait le lendemain. — Le roi fit ce jour-là ses dévotions dans l'église de la très-sainte Vierge, et toucha les malades atteints des écrouelles, selon le privilége que l'on croit avoir été divinement ac-

(1) *Etudes sur l'Histoire du droit en Auvergne*, par M. Bayle-Mouillard, p. 39.
(2) *Recueil des Olim*, mis au jour par M. le comte Beugnot, t. II, p. 386.

cordé aux rois de France de guérir ces sortes de maladies. — Il logea chez le chanoine de Chamberlac, qui avait la plus belle maison du Cloître, et fut dîner au château d'Espaly, où l'évêque, Ithier de Martreuil, le traita avec une grande magnificence. La ville du Puy offrit au prince, avant son départ, une statue d'or de Notre-Dame de la valeur de cinq cent cinquante livres; deux autres, de cent vingt livres chacune, furent offertes aux ducs de Berry et de Bourgogne. En retour de ce riche présent, le roi exempta les habitants de tailles pendant trois ans; il fixa à six le nombre des consuls, et les autorisa à remplacer le drap bleu de leurs robes par une étoffe écarlate (1).

Pierre de Vissac, d'une très-noble et très-ancienne famille d'Auvergne, depuis longtemps éteinte dans celle de Tournon (2), fut élevé sur le siége épiscopal de Saint-Flour, vers l'année 1384, après la mort de Ponce de Rochefort. Il était moine de la Chaise-Dieu, lorsqu'il reçut cette dignité. — Ce prélat fut présent, la même année, à une transaction passée entre Beraud II, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne, et Geoffroi, comte de Boulogne. Pierre transigea avec son chapitre en 1387, et fut transféré en 1394 à l'évêché de Lavaur. Il paraîtrait que ce prélat n'eut point de successeur immédiat sur le siége de Saint-Flour, puisqu'il s'intitulait encore, en 1395, évêque de Lavaur et administrateur de Saint-Flour.

Hugues ou Hugon de Manhac, ou plutôt de Magnac, prit possession du siége de Saint-Flour en 1396. — Il fut ensuite transféré à celui de Limoges. Il est qualifié conseiller du roi dans plusieurs actes, et, dans une charte authentique

(1) Oddo de Gissey, liv. III, ch. xxvi.
(2) La maison de Vissac possédait la seigneurie d'Arlanc.

du 20 décembre 1403 il est appelé *generalis super regimine subsidiorum belli.*

Vers la fin du quatorzième siècle, la cathédrale de Clermont comptait déjà près de cent cinquante années depuis sa fondation sous Guy de la Tour. Ce bel édifice, la merveille de l'art ogival en Auvergne, subissait le malheur des temps; et la construction de la nef, arrivée sous Henri de la Tour au point où nous la voyons aujourd'hui, est demeurée depuis lors dans un état d'inachèvement qui fait honte à notre siècle *de progrès et de lumières.* Cependant la faute ne doit point en être entièrement attribuée à l'indifférence des hommes de ce siècle pour tout ce qui concerne la religion; car, malgré les guerres et les calamités qui n'ont que trop souvent désolé la France, il y a eu des moments où la prospérité publique aurait facilement permis de terminer ce monument, que nous allons décrire dans l'état où il est demeuré pendant les quatre siècles qui se sont écoulés depuis Henri de la Tour jusqu'à la révolution de 93, qui n'en laissa subsister que les murailles.

Vers le milieu du douzième siècle, une grande révolution s'opéra et vint changer entièrement l'art de bâtir les monuments religieux. L'arc en tiers point, appelé *ogive*, fut alors substitué au plein cintre roman, et cette différence capitale dans la forme des arcades établit un caractère essentiellement distinctif entre l'architecture nouvelle et celle qui l'avait précédée.— On donna longtemps à cette architecture le nom de gothique, qui était tout à fait impropre, puisque les Goths, les Vandales et autres peuples barbares n'ont jamais eu d'architecture à eux, et qu'ils avaient disparu depuis longtemps de la scène du monde au douzième siècle. — On est convenu dans ces derniers temps, d'appeler *ogivale*, cette architecture dont l'ogive est le principal caractère. L'époque primitive de l'architecture ogivale est du treizième siècle; l'époque secondaire, du quatorzième; l'é-

poque tertiaire, du quinzième; et l'époque quartaire, de la première moitié du seizième siècle.

La cathédrale de Clermont, qui appartient au style ogival, a été commencée sur un plan très-vaste, à *cinq* nefs, et n'a jamais été achevée dans sa longueur; du côté de l'ouest, il reste à construire trois travées, le portail et ses deux tours. Néanmoins, telle qu'elle est, cette église présente un ensemble des plus remarquables. Elle occupe l'emplacement de celle qui fut commencée sous Charlemagne, dont il subsistait encore deux tours du côté de l'ouest, qui ont été démolies il y a peu d'années. L'ensemble de cet édifice annonce un système de construction bien arrêté et parvenu à un développement qui décèle le style ogival secondaire. Les trois premières travées de la nef semblent être d'une époque plus rapprochée, du commencement du quatorzième siècle, par exemple; puis on ne s'est plus attaché à suivre rigoureusement le plan primitif, on a fait seulement des additions. Les portails nord et sud, ainsi que les tours latérales, sont de la fin du quatorzième ou du commencement du quinzième siècle. Le portail nord, un peu plus ancien que celui du midi, est remarquable par de jolies sculptures et par une balustrade découpée à jour.

Quoique inachevé, ce monument n'en est pas moins d'un merveilleux effet; l'intérieur de l'église est superbe, autant par la beauté du chœur, entouré de jolies chapelles, que par la hauteur des voûtes, supportées par des colonnes de lave d'une grande élégance et d'une grande légèreté. L'ensemble de cette vaste basilique offre au premier coup d'œil un aspect féerique, qui rappelle les plus gracieuses constructions que les Maures aient laissées en Espagne comme un souvenir de leur longue domination. Les riches rosaces des transepts et la brillante peinture des vitraux des fenêtres basses du chœur jettent un grand éclat, malgré les dégradations qu'elles ont souffertes, car la main de fer de la Ré-

volution s'est terriblement appesantie sur ce bel édifice, auquel elle n'a laissé qu'un clocher des quatre qui le décoraient anciennement.

La forme du maître autel était celle que l'on voyait autrefois dans la plupart des cathédrales; il était renfermé entre six colonnes de cuivre, surmontées chacune d'un ange; ces colonnes soutenaient des pentes et des videaux d'un bel effet. Sept chandeliers d'un côté et six de l'autre, que l'on nommait *la perche*, prenaient naissance à deux longues pièces de cuivre travaillées avec beaucoup d'art, qui avaient pour appui, d'un côté, les deux colonnes les plus éloignées de l'autel, et de l'autre, deux plaques de même métal en demi-cercle, attachées aux chambranles des deux portes latérales du chœur (1). — Le ciboire, où l'on conservait les hosties consacrées, était suspendu, comme d'habitude, au-dessus du maître autel, et couvert d'un petit pavillon d'argent ciselé, qui avait été donné par M. Delaire, prévôt de cette église.

Dans le retable ou contre-autel, fait en forme d'armoire, étaient renfermées les statues des douze apôtres en vermeil, faites à l'instar du reliquaire de l'église cathédrale de Rodez, selon l'intention du donateur, Guillaume de la Tour, évêque de cette ville et patriarche d'Antioche, qui avait été chanoine de Clermont. Au milieu apparaissait l'Assomption de la Vierge, accompagnée d'un ange qui tenait une couronne.

Au-dessous de l'image de la mère du Sauveur, étaient, d'un côté, Guillaume de la Tour, en habits de cérémonie, et de l'autre, saint Jean l'évangéliste, avec deux anges qui portaient les armes de la Tour. Il était entré dans cet ouvrage, fait en 1463, environ quatorze cents marcs d'argent.

(1) Ces chandeliers, qui avaient coûté 1543 livres, étaient un don de M. Fayet, général des finances de la généralité de Riom, en 1642.

On n'en ouvrait les portes qu'aux fêtes solennelles de Noël, de Pâques et de l'Assomption. Au milieu de la partie supérieure de l'autel, s'élevait une grande croix d'argent, enrichie de pierreries, à laquelle était attaché un Christ mourant, au-dessous duquel était une statue de la Vierge, de plus de trois pieds de haut, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Cette image miraculeuse, qui était depuis bien des siècles en grande vénération dans la province, était en argent et toute brillante de pierreries; c'est dans l'intérieur de cette statue que l'évêque Étienne II avait fait enchâsser les précieuses reliques que, suivant la tradition, saint Austremoine avait rapportées de Rome (1). Aux deux extrémités de la partie supérieure de l'autel, étaient conservées, dans des châsses fort simples, les reliques des saints Agricole et Vital. Le derrière du maître autel contenait également un grand nombre de reliques exposées à la vénération des fidèles. Cet autel était consacré à la sainte Vierge, patronne de l'église et du diocèse.

En outre du maître autel, on comptait anciennement vingt-deux autres autels dans cette église. Celui qui est derrière le maître autel, vers l'orient et au-delà du chœur, était dédié à saint Jean-Baptiste. Le premier du côté du nord, tirant de l'orient à l'occident, l'était à sainte Marie-Magdeleine, ainsi qu'à saint Agricole et saint Vital. Le second était dédié à saint Austremoine; le troisième, à saint Georges, martyr. La grande sacristie et le sanctuaire, où l'on mettait les ornements et les reliques, occupaient en cet endroit la place de trois chapelles. La quatrième était dédiée aux saints patrons de l'église (2), suivant les rubriques des anciens bréviaires et missels. Le cinquième, dédié à saint Martin, était dans la chapelle qui servait d'entrée à

(1) Ex archiv. eccles. Clarom. Voyez Appendice, n° XXI.
(2) Saint Vital et saint Agricole.

la petite sacristie. Le sixième était dédié à saint Eustache, et le septième à saint Étienne.

Il manquait cinq chapelles à construire du côté du septentrion, et quatre du côté du midi, en 1687, époque à laquelle Dufraisse, chanoine de la cathédrale, a donné la description de cette église (1). Les chapelles qui étaient dans la partie méridionale, en tirant de l'orient à l'occident, étaient dédiées,

La première, à sainte Anne et à saint Jacques;

La seconde, à saint Bonnet, évêque d'Auvergne;

La troisième, à sainte Foy et à sainte Marguerite;

La quatrième, à sainte Agathe;

La cinquième, à saint Arthème, évêque d'Auvergne;

La sixième, à saint Pierre et à saint Paul;

La septième, à sainte Catherine;

La huitième, à saint Julien;

La neuvième, à sainte Barbe.

Le dixième autel, près le portail qui regarde l'occident, était dédié à la naissance du Sauveur dans l'étable de Bethléem.

Celui qui était derrière le maître autel, en dedans du chœur, était consacré à la sainte Trinité. Il y en avait trois autres, attenant au jubé, qui complétaient les vingt-trois autels de la cathédrale.

Il existait encore deux autres chapelles qu'on nommait : l'une, la chapelle d'Aligre, et l'autre, des Cisternes, qui étaient extérieures et joignaient l'église du côté du septentrion, mais qui n'étaient point comprises dans les vingt-trois autels mentionnés dans le livre de la Canone.

Les stalles du chœur étaient travaillées avec beaucoup de délicatesse, et les ornements y étaient du meilleur goût. La chaire épiscopale, située à l'extrémité de la corniche du

(1) *Origine des Eglises de France*, p. 502.

côté droit, se distinguait de tout le reste par son élévation, sa forme pyramidale, ainsi que par les embellissements sans nombre qu'elle offrait aux yeux. Cette chaire et les stalles étaient dues à l'habile ciseau du sculpteur Gilbert Chapard, qui jouissait à cette époque d'une grande célébrité. On tendait quelquefois, au-dessus de ces stalles, de magnifiques tapisseries en soie, représentant les principales actions de la vie de Jésus-Christ. Mais rien ne pouvait égaler la beauté et le fini du travail des deux lions adossés, placés au milieu du chœur, dont les pieds de devant servaient de soutien aux antiphonaires et autres livres en usage pour le chant. On remarquait encore, dans ce même chœur, plusieurs tombeaux d'évêques, entre autres celui de Bernard de la Tour, fait cardinal par le pape Clément VI, et mort de la peste à Avignon en 1363.

Un très-beau jubé séparaît la nef du chœur et gênait peut-être un peu trop la perspective dans ce vaste et bel édifice. C'était du sommet de cet *ambon* qu'on lisait au peuple les épîtres et évangiles, et l'on y parvenait à l'aide d'escaliers construits de chaque côté d'une manière fort ingénieuse (1). Tout le dehors était orné de figures représentant les principaux sujets de la passion du Sauveur. Deux chapelles étaient placées sur le devant du jubé : l'une était dédiée à saint Martin, l'autre à la Vierge. Entre ces deux chapelles se trouvait la grande porte du chœur, au-dessus de laquelle était placé un grand crucifix qui faisait un fort bel effet. Le chœur, du côté du grand autel, était fermé par un mur percé à jour, dont les pierres avaient demandé bien de la patience pour les travailler.

Entre la nef et le chœur, au-dessus des deux portes latérales du transept, sont les deux magnifiques rosaces que les connaisseurs ne se lassent pas d'admirer. Celle qui est

(1) Voyez, sur les jubés, Appendice, n° XXII.

du côté du midi est incomparablement plus belle que l'autre. Ce n'est pourtant que l'œuvre d'un élève de l'architecte Jean Deschamps, qui en conçut une si grande jalousie, qu'elle le porta, si l'on en croit la tradition, à commettre une action bien noire sur la personne de son élève, qui mourut empoisonné.

Des deux portes qui sont seules achevées, celle qui donne sur la place de *Devant-Clermont*, paraît avoir été travaillée avec plus de soin que l'autre. C'est sur le trumeau du milieu de cette porte qu'était adossée la statue miraculeuse de la Vierge dont nous avons parlé dans l'épiscopat de Jean de Mello. Cette porte était en outre ornée d'un grand nombre de statues dont le travail avait coûté beaucoup de soin et de patience, au nombre desquelles on distinguait celle de saint Louis, ayant la couronne sur la tête.

Parmi les statues qui ornaient la partie méridionale, les plus remarquables étaient celles de dix évêques, dont trois étaient décorés du *pallium;* plusieurs avaient des tours à leurs pieds, ce qui signifiait apparemment qu'ils appartenaient à la maison de la Tour-d'Auvergne ou de la Tour-du-Pin. Celui de ces évêques qui était appuyé contre le trumeau qui divisait la porte en deux, portait une église sur la main gauche et était décoré du *pallium*, quelques-uns l'ont pris pour saint Austremoine, ce qui n'est guère probable, d'autres pour le pape Urbain II, placé dans cet endroit en souvenir du concile de 1095, qui se tint dans la cathédrale, ce qui nous paraît plus vraisemblable.

Nous terminons ici ce que nous avons à dire, pour le moment, sur l'église cathédrale, dont nous aurons encore plus d'une fois l'occasion de parler (Voy. *Append. XXIII*).



RÉSUMÉ HISTORIQUE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

Le quatorzième siècle fut une ère de malheurs sans nombre pour la France en général, et pour l'Auvergne en particulier. Les Anglais et la peste noire sont deux trop grands fléaux, lorsqu'ils arrivent séparément, pour ne pas accabler et ruiner totalement une nation, quand ils surviennent tous deux à la fois; il n'y avait au monde que la France qui pût se relever, après avoir été simultanément frappée par deux calamités semblables.

L'Église de France compta encore pendant ce siècle quelques prélats éminents par leurs grandes vertus, et même

quelques saints, quoique en bien petit nombre sans doute, si on les compare à ceux des siècles précédents. Un des plus remarquables de ces saints personnages, fut saint Pierre de Luxembourg, de l'illustre famille de ce nom, et frère du comte de Saint-Pol, qui mourut à dix-huit ans, après avoir été successivement chanoine de Notre-Dame de Paris, archidiacre de Dreux, évêque de Metz et cardinal. — Quoiqu'il eût le gouvernement de son diocèse, il n'était point prêtre (1), sa prudence et sa sainteté ayant été jugées une raison suffisante pour le dispenser du défaut d'âge. Les miracles opérés par son intercession portèrent les Avignonnais à construire une chapelle sur son tombeau. Il fut béatifié par Clément VII (le vrai pape de ce nom) (2). A Pierre de Luxembourg il faut ajouter Roger-le-Fort, archevêque de Bourges, et le cardinal Pierre d'Alençon, neveu de Philippe de Valois, prélats dignes d'un culte et d'une mémoire immortelle.

L'Auvergne produisit également dans ce siècle quelques hommes éminents dans l'Église. Plusieurs des évêques qui occupèrent pendant le quatorzième siècle le siége épiscopal de cette province, furent des hommes fort remarquables, puisque l'un d'eux parvint au souverain pontificat; mais elle en compte encore d'autres, qui prirent une part active aux grandes affaires publiques, ainsi qu'aux intérêts les plus graves de l'Église universelle. Nous avons déjà parlé du cardinal de Laon, de l'illustre famille de Montaigu, que l'on croit avoir péri victime de son zèle pour le bien de la monarchie; mais il est un autre prince de l'Église dont l'Auvergne s'honore à juste raison; nous voulons parler du cardinal Nicolas Dulans de Saint-Saturnin, que quelques-uns font naître à Clermont, tandis que d'autres regardent

(1) Il semble pourtant qu'il était diacre, puisque sa dalmatique a été depuis conservée à Avignon.
(2) Jules de Médicis, successeur d'Adrien VI, en 1523.

comme le lieu de sa naissance le bourg de Saint-Saturnin, où sa famille possédait de vastes propriétés. Il fit son noviciat au couvent des Dominicains; puis, après avoir été archidiacre de Paris, il revint en 1364 dans sa ville natale, où il passa neuf années comme général des Frères prêcheurs, au couvent même où il avait accompli son éducation ecclésiastique. Ce fut alors que son mérite le signala aux regards du pape Grégoire XI, qui le créa maire du sacré palais en 1376. Trois ans après, il le fit cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin-des-Montagnes. Après la mort de son bienfaiteur, il se retira de nouveau dans son couvent de Clermont, où il resta jusqu'à ce que l'antipape Clément VII l'appela auprès de lui à Avignon. Il mourut dans cette ville le 23 janvier 1382. Son corps fut apporté, suivant son désir, en l'église des Jacobins de Clermont, où l'on voit encore son tombeau, dont nous parlerons en donnant la description de cette église.

La culture intellectuelle possédait encore en Auvergne de brillantes écoles dans quelques-unes des principales abbayes de cette province. Celles de Manglieu, d'Issoire, de Cournon, d'Aurillac, de Brioude, de Mauzac, qui avaient produit, du septième au onzième siècle, des docteurs érudits et de glorieux pontifes, ne laissèrent pas que de maintenir, au quatorzième, le haut rang que l'Auvergne avait occupé dans le monde de la science. Déjà, au treizième siècle, les Dominicains de Clermont professaient avec éclat la philosophie et la théologie. A peu près à la même époque, un collége proprement dit fut établi dans cette ville, sous l'administration des chanoines de la cathédrale. Les Dominicains y enseignaient la philosophie dans des salles construites auprès de leur couvent. Les professeurs demeuraient en ville et se rendaient au collége aux heures fixées pour les classes; ils recevaient quelques honoraires, et de la part des élèves une légère rétribution, dont étaien

exempts les enfants de la ville; mais il paraît que plus tard, les professeurs étant devenus moins désintéressés, les élèves souffrirent, et que le collége de Clermont cessa de prospérer. Ce fut aussi au quatorzième siècle que l'on vit s'élever cette école de Billom, qui fut, comme nous le dirons, promue, dans le siècle suivant, au titre d'université. Toutefois, malgré l'éclat jeté par ces savantes écoles, on ne voit guère de noms illustres en sortir durant cette époque; on n'en voit plus surtout comme ce savant Guillaume d'Auvergne, devenu évêque de Paris, qui avait illustré à un si haut degré, au treizième siècle, la science scolastique.

En résumé, le quatorzième siècle fut une époque de discordes politiques et religieuses, causes premières de la grande division qui éclata plus tard dans l'Église catholique. — Du schisme à l'hérésie, il n'y a le plus souvent qu'une bien faible distance. Néanmoins, les liens qui retenaient depuis longtemps les peuples dans l'obéissance à l'autorité apostolique, étaient tellement forts, qu'il fallut pour les briser, plus d'un siècle à l'orgueilleux individualisme.



LES SIRES DE BOURBON ET LES SAINTES RELIQUES DE CHANTELLE.

ÉPISODE.

Nous avons dit, dans le siècle précédent (1), que l'évêque Aymar de Cros avait été sacré par Simon de Beaulieu (1286), son métropolitain, dans l'église des Génovéfains de Chantelle; déjà quelques années auparavant (1276), Guy de la Tour du Pin, évêque de Clermont, avait remis dans cette même église à Guy de Sully, le pallium dont l'avait décoré le pape Innocent V. Il nous reste à faire connaître quels étaient les titres que possédait cette église à recevoir d'aussi grands honneurs.

(1) Page 157. Par le retard de quelques documents, cet article n'a pu être placé au treizième siècle, ainsi qu'il aurait dû l'être.

Lorsqu'une race illustre a été précipitée par de funestes événements dans l'abîme de l'infortune, lorsqu'elle a été dépouillée de son rang et de ses dignités, il existe pour ceux qui l'aiment un ineffable mélange de consolations et de regrets à rappeler ses anciens titres aux hommages publics et à retracer le tableau de son antique gloire. — C'est ainsi que les amis de la religion et de la monarchie aiment à recueillir la mémoire de tant de précieuses reliques que la piété des anciens sires de Bourbon avait entassées dans la sainte chapelle de Chantelle, reliques que les fidèles avaient vénérées pendant tant de siècles, et que le bras destructeur de l'hérésie n'avait pu jamais atteindre, mais qui devaient, *au moins en partie*, disparaître consumées par le souffle destructeur de l'impiété et du fanatisme révolutionnaire.

Dans ces temps de foi et d'énergie chrétienne, où les guerriers de l'Europe occidentale, unis *alors* par une sainte alliance et dans une commune pensée, se rencontraient chaque jour sur les champs de bataille de la Palestine pour y combattre les infidèles et délivrer le tombeau de Jésus-Christ, Archambaud VI, sire de Bourbon, reçut la croix des mains de saint Bernard (1146), dans la grande assemblée de Vezelay, et partit pour la Terre-Sainte, accompagné d'un grand nombre de ses vassaux. « Ce prince, dit Odon » de Beuil, rendit de grands services aux croisés sous les » murs de Constantinople, où se fanèrent les plus belles » fleurs de France avant d'avoir porté des fruits dans les » plaines de Damas (1). »

Après trois ans d'absence, Archambaud IV revint dans ses États, rapportant de la Terre-Sainte un grand nombre de précieuses reliques. Ce nombre fut augmenté dans la suite par les voyages que Gaucher de Vienne, premier

(1) GUILLAUME DE TYR, *Historia Ludovici VII.*

époux de Mahaut de Bourbon, ainsi qu'Archambaud IX, qui mourut dans l'île de Chypre en 1248, firent à Rome et en Palestine. Tous ces princes rapportèrent de leurs pieuses excursions, non-seulement de la gloire et des lauriers, chèrement conquis sur les infidèles; mais ce qui leur paraissait encore bien plus précieux, ils en rapportèrent une collection des reliques les plus vénérées de la Terre-Sainte, de Rome et de Jérusalem. « C'était un fragment du bois de la » vraie croix, une portion de l'éponge qui humecta jadis » la lèvre brûlante du Sauveur. C'étaient les dépouilles des » saints Innocents, premières fleurs écloses sur le berceau » de la religion, celles du diacre Étienne, qui ouvrit la car- » rière à tant de millions de martyrs. C'étaient les restes de » sainte Marie-Magdeleine, qui mérita, pour récompense de » son pieux dévouement, d'être témoin, la première, de la » glorieuse résurrection du Sauveur..... On y voyait des » vêtements et autres objets sanctifiés par l'usage qu'en » avaient fait les dignes serviteurs de Dieu, des linges » teints du sang des martyrs, ainsi que divers instruments » de leurs supplices (1). »

Les sires de Bourbon confièrent la garde de ces précieux trésors aux religieux du prieuré de Saint-Vincent, bâti sur un rocher inaccessible, dans l'enceinte même du château de Chantelle, qui était leur forteresse principale, et en quelque sorte leur place d'armes. L'église de Chantelle-le-Château, nommée quelquefois la nouvelle *(Cantillia Nova)*, pour la distinguer de la vieille (2), était fort ancienne, puisque saint Sidoine, évêque de Clermont, la visita vers l'an 480, à son retour de Bourges, à la prière d'un vieillard qu'il nomme Germanicus et dont il fait l'éloge (3). « *Cantillen-*

(1) *Le Mausolée chrétien*, par M. BOUDANT, curé de Chantelle, p. 74.
(2) Chantelle-la-Vieille est à une lieue de Chantelle-le-Château.
(3) *Ep. à Vectius*, liv. IV, ép. XIII.

sem ecclesiam inspexi, » dit saint Sidoine, ce qui veut dire qu'il vint la visiter, non la consacrer, et constate implicitement que son existence remontait plus haut, et la rapprochait beaucoup des premiers temps du christianisme.

Le prieuré avait été fondé en 936 par Airald et Rothilde, sa femme, vicomtesse de Limoges, qui épousa en secondes noces Archambaud Ier, sire de Bourbon. Il était dédié à saint Vincent et soumis au monastère d'Évaux. On voit encore aujourd'hui sa chapelle romano-byzantine, l'une des plus gracieuses de France (1). Les religieux furent d'abord placés sous la règle de Saint-Augustin, puis sous celle de la réforme, qui leur fit prendre le nom de Génovéfains, qu'ils ont conservé jusqu'à la révolution.

Les mémoires les plus authentiques, conservés dans les archives du département de l'Allier (2), attestent que l'église de Chantelle avait été enrichie de quantité de reliques apportées de la Terre-Sainte par les anciens sires de Bourbon.

Il existait également autrefois dans les archives du prieuré une notice écrite en latin et sur parchemin, qui avait été traduite en français par messire Gabriel-Yves Doisseau de Caradreux, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et analysée en 1653 par Gabriel Giraud, frère génovéfain.

Cette notice portait en substance que ces reliques avaient été apportées de Rome et de Jérusalem par les princes de la maison de Bourbon, seigneurs de Chantelle, qui en avaient fait don au couvent de Saint-Vincent; elle contenait ensuite l'histoire de chaque relique en particulier. Cette notice a disparu à l'époque de la révolution (3).

Ces reliques, au nombre de *soixante-deux*, placées dans

(1) *L'Ancien Bourbonnais*, t. I, p. 123.
(2) Casier du prieuré de Saint-Vincent de Chantelle.
(3) *Mausolée chrétien*, ut supra.

de petits sacs en étoffe précieuse, munis pour la plupart d'une double étiquette en caractères gothiques, étaient renfermés dans *vingt-quatre* châsses d'une grande richesse, sur lesquelles étaient peintes les armoiries des sires de Bourbon. C'était le dimanche avant la Pentecôte, époque de l'année où les prières des fidèles montent vers le Ciel accompagnées du parfum des fleurs, que se célébrait avec une pompe vraiment royale la fête de ces saintes reliques.

La veille de cette fête, on descendait les châsses de leurs niches et de leurs piédestaux, afin de les placer sur des estrades assez élevées pour permettre aux infirmes de recevoir leur ombre, ainsi que la bénigne influence qu'on lui attribuait dans la guérison des maladies. Les cloches sonnaient à toute volée, et les porteurs de châsses venaient se faire inscrire en foule. Il fallait souvent attendre plusieurs années pour obtenir cet honneur, et l'on avait soin de faire agréger à ses pieuses confréries des enfants encore à la mamelle, afin qu'ils pussent remplacer leurs pères, lorsque, affaiblis par l'âge, ils ne pourraient plus remplir ces honorables fonctions.

Le lendemain, dès l'aurore, le palais ducal se couvrait des plus riches tentures, toutes les maisons de la ville se pavoisaient de brillantes couleurs, et l'église de Saint-Vincent était parée de ses plus beaux ornements. Les notables de la ville, vêtus d'aubes flottantes retenues par un cordon écarlate, s'étaient réservé l'honneur de porter les saintes reliques. Ces pieux vieillards marchaient pieds nus, à l'imitation du roi saint Louis, lorsqu'il alla recevoir la couronne d'épines de Notre-Seigneur, pour la déposer dans la sainte chapelle qu'il avait fait bâtir, tellement la conduite des grands et des rois a d'influence sur celle du peuple. La présence du duc de Bourbon et de sa famille, accompagnés des plus nobles personnages et des principales autorités de la province, celle de tous les ordres religieux établis dans la

châtellenie de Chantelle rehaussaient encore l'éclat de cette procession, justement appelée *procession générale* (1).

Cette pieuse et touchante cérémonie, interrompue lorsque la révolution eut aboli le culte de nos pères, a été rétablie en 1840 et a repris tout son lustre d'autrefois.

On sera sans doute bien aise d'apprendre comment la plus grande partie de ces reliques si précieusement conservées par les soins et la piété des sires de Bourbon, a pu échapper à la destruction complète à laquelle elles avaient été condamnées lors de la dévastation des églises en 1793. — Voici comment cet évènement est raconté dans l'excellent ouvrage de M. le curé de Chantelle que nous avons déjà cité. Sa narration est du reste accompagnée des documents les plus authentiques, qui ne laissent aucun doute sur l'origine de celles de ces reliques qui ont échappé aux profanations des révolutionnaires. « Dieu, qui se sert souvent du ministère des » petits enfants, dit M. le curé de Chantelle, pour déjouer » les projets des grands et des superbes, voulut que la veille » de l'exécution sacrilége qui devait avoir lieu, deux en- » fants de dix à douze ans, à l'instigation de leurs pieuses » mères, parvinssent à soustraire la plus grande partie de ces » saintes reliques. Ces jeunes gens s'appelaient *Girard* et » *Mignot*. Ils sont morts maintenant, mais chacun aime à » redire cette belle action, qui rendra leur mémoire immor- » telle dans le pays (2). »

Le soin de constater l'authenticité des reliques ayant appartenu au prieuré de Chantelle, fut confié en 1840, par le vénérable évêque de Moulins, à M. Croizier, vicaire général, mort récemment évêque de Rodez, et dont tous ceux qui l'ont connu déplorent si vivement la perte.

(1) Voyez Appendice, n° XXIV.

(2) *Le Mausolée chrétien*, p. 83. Une autre partie de ces reliques fut retirée des flammes par une sœur du jeune Mignot, aujourd'hui Mme Duteil; enfin, un officier municipal, M. Guillaume Choisy, à la prière de son épouse, en détacha sept fragments, qui ont été pieusement conservés.

Cette sainte chapelle de Chantelle, qui fut pendant tant de siècles un des plus beaux et des plus vénérables reliquaires du royaume, existe encore aujourd'hui dans un bel état de conservation; mais le propriétaire actuel de ce beau monument, sans respect pour les glorieux souvenirs qu'il rappelle et pour le saint usage auquel il a été si longtemps consacré, *en a fait un cellier!*.... C'est une construction du quinzième siècle, l'une des plus complètes de la province et tout à fait du style byzantin. L'extérieur n'offre rien de remarquable, le portail ayant été refait au dix-septième siècle et décoré dans l'ordre dorique. A l'intérieur, la grande nef est voûtée en berceau ogival; les deux bas-côtés sont très-étroits; leur voûte en demi-berceau est fort élevée, et ils tournent autour du chœur comme à Notre-Dame-du-Port à Clermont. L'église représente une croix latine. Chaque bras du transept a une chapelle en cul-de-four, et l'abside est également flanquée de trois autres chapelles de la même forme, dont les fenêtres sont décorées de colonnettes et de tores épais. Les chapiteaux des colonnes sont sculptés avec beaucoup de soin, et représentent des entrelacs, des sujets à figures et des feuillages.

La vénération que les descendants immédiats de saint Louis avaient pour les reliques était si grande, que celles de la chapelle royale accompagnaient le roi Charles-le-Bel partout où il allait passer les quatre grandes fêtes de l'année, lorsqu'il ne s'éloignait pas de Paris au-delà de trente-quatre lieues. L'Hôtel-Dieu de Paris était chargé de faire porter les reliques, et le roi lui donnait pour les voitures cent charges de bois, pris dans la forêt de Compiègne.



CATALOGUE DES ÉVÊQUES DU PUY

PENDANT LE QUATORZIÈME SIÈCLE.

A Jean de Comines ou de Cumenis succéda, en 1308, **Bernard IV**, de Chastines ou de Castanet, depuis trente-trois ans évêque d'Alby. Il était, sous Innocent V, auditeur du Sacré-Palais, et passait pour un habile jurisconsulte. Il institua à Monistrol un chapitre de treize chanoines, et donna l'habit et la règle de Saint-Augustin à de pieuses filles établies à Vals, près de la ville du Puy. Jean XXII nomma, en 1316, Bernard de Chastines cardinal et évêque de Porto, mais la mort l'enleva la même année. Il était le soixante-unième évêque du Velay. Ce fut également en 1316 que les Carmes s'établirent dans un des faubourgs de la ville. —Ce fut sous son épiscopat qu'eut lieu l'affaire des Templiers. Soixante de ces chevaliers furent arrêtés dans la sénéchaussée de Beaucaire, et renfermés dans le château d'Alais, où ils furent interrogés par le curé de Saint-Thomas de Durfort, président d'une commission composée de deux chanoines et de quelques réguliers. Comme partout, ils avouèrent d'abord les crimes dont ils étaient accusés; plusieurs se rétractèrent ensuite; enfin, les détenus du château

d'Alais, du nombre desquels était Bertrand de Silva, commandeur de Saint-Barthélemy du Puy, abjurèrent leur apostasie, et reçurent l'absolution le 9 de novembre de l'année 1312.

Guillaume de Brosse, soixante-deuxième évêque du Velay, prit possession en 1317, et, dans son court épiscopat, rétablit la paix entre ses chanoines et les habitants du Puy. Il passa du Puy à Meaux en 1318; il fut ensuite nommé à l'archevêché de Bourges en 1321, et à celui de Sens en 1330; il mourut en 1338.

Il fut remplacé, en 1318, dans la chaire épiscopale du Puy par Durand de Saint-Pourçain, soixante-troisième évêque. Ce savant prélat, né dans la ville dont il prit le nom, entra fort jeune chez les Dominicains de Clermont. De savantes études le conduisirent au doctorat, et le mirent en état d'expliquer avec succès le Livre des Sentences. C'est à tort que plusieurs auteurs l'ont fait siéger à Limoux, Aleth et Meaux, avant son élévation à l'évêché du Puy: il était alors maître du Sacré-Palais; mais il n'avait jamais porté la mitre. Il fit de sages règlements pour son clergé, et se distingua par beaucoup d'ouvrages de théologie. On le nommait le docteur *très-résolutif*, parce qu'il avança beaucoup de sentiments nouveaux, et qu'il décidait les questions d'une manière tranchante au moyen de nouveaux raisonnements.

De son temps, et vers l'an 1321, il y eut une très-grande persécution contre les Juifs et les lépreux, qu'on accusait d'empoisonner les fontaines: c'était sous le règne de Philippe-le-Long. On fit brûler un grand nombre de ces malheureux, dont les richesses avaient excité la cupidité de leurs accusateurs. A cette époque, les léproseries en avaient acquis de fort grandes par les libéralités des rois et des seigneurs et par la charité des fidèles. Il paraît que le Velay, où existait la maladrerie de Brive, ne fut point exempt de

ces sanglantes exécutions. « L'an 1321, dit le P. Odo de » Gissey, Durand de Saint-Pourçain, évêque du Puy, fit » faire un juste chastoy des ladres de ce pays, lesquels tas- » chaient d'infecter les habitants de leur ladrerie, empoi- » sonnans les puits et fontaines de partout, imitans en cas » pareils les Juifs, lesquels en même façon perpétrèrent » semblables meschancetés par la France. » — Ce fut pendant l'épiscopat de Durand de Saint-Pourçain que les Juifs furent chassés du Puy, par suite du meurtre d'un jeune enfant de chœur. A la même époque, le pape Jean XXII fut forcé d'interposer son autorité pour réprimer les envahissements toujours croissants du chapitre cathédral, qui exigeait que l'évêque s'engageât par serment à ne jamais arrêter ni faire arrêter non-seulement aucun chanoine, mais même aucun des clercs ou des serviteurs qui leur appartenaient (1322).

Durand de Saint-Pourçain, transféré à l'évêché de Meaux en 1326, mourut en l'année 1333. Il avait un parent, Auvergnat comme lui et religieux de Saint-Dominique, qu'on nommait Durandelle ou *Durand-le-Jeune*. Il était fort savant, et écrivit contre Durand de Saint-Pourçain pour défendre la doctrine de saint Thomas, qu'il accusait de l'avoir attaquée. Saint Antonin, archevêque de Florence, parle avec éloge de Durandelle, dans la première partie de sa somme théologique.

Pierre Gogueil, Parisien de naissance, succéda à Durand de Saint-Pourçain, le 6 juin 1326; il fut le soixante-quatrième évêque. Son règne fut court et sans intérêt. Il mourut le 6 février 1327.

Bernard V, Bruni ou Lebrun, soixante-cinquième évêque du Velay, originaire de Brive-la-Gaillarde, et neveu du cardinal Réginald de la Porte, archevêque de Bourges, était chanoine du Puy, lorsqu'il fut nommé évêque de cette ville. Des luttes déplorables eurent lieu durant son épiscopat

entre ce prélat et les chanoines de sa cathédrale. Ces luttes, qui nuisaient essentiellement à la dignité ainsi qu'à la discipline de l'église, occasionnaient, même parmi les plus fervents des fidèles, des plaintes et des murmures, qui ne contribuèrent pas peu à produire les violentes accusations qui s'élevèrent de toutes parts dans le siècle suivant, et qui eurent de si funestes conséquences pour la religion. C'est du temps de Bernard V que l'église du Puy reçut du pape Jean XXII de précieuses reliques, entre autres le corps de sainte Élie, une des compagnes de sainte Ursule. — Dégoûté par l'opposition de ses chanoines, ce prélat passa, en 1342, à l'évêché de Noyon.

Jean II de Chandorat, soixante-sixième évêque, qui remplaça Bernard Bruni en 1342, était natif du Velay, docteur en droit canonique et civil, auditeur du palais apostolique, enfin abbé de la Chaise-Dieu. En 1344, il mit un terme aux discussions suscitées par ses chanoines, en leur cédant pleine juridiction sur l'hôpital et tout pouvoir judiciaire dans le cloître, le village d'Aiguille et les deux roches de Corneille et de Saint-Michel. Ce bon pasteur obtint de Philippe de Valois la grâce des habitants du Puy, auxquels ce monarque rendit le droit d'avoir des consuls qui leur avait été enlevé depuis le meurtre de Guillaume de la Roue. Il fit, en 1352, la levée du corps de saint Robert de la Chaise-Dieu, et mourut en 1355, au château de Monistrol, d'où il fut transporté et enseveli à la Chaise-Dieu, dans la chapelle de la Vierge, qu'il avait fait construire.

Jean III Joffrevy, soixante-septième évêque du Velay, occupa le siége du Puy de l'année 1355 à 1361. C'est à tort que les auteurs de la *Gallia christiana* voudraient en faire deux personnages, à cause de la variété des noms, les uns l'appelant Joffrevy, et les autres Josenc, et de la diversité des évêchés qu'il avait occupés avant celui du Puy, puisque cette diversité fait le fond même de son histoire, et que les

noms se rapprochent assez pour voir que c'est un même personnage. On ne sait rien de plus de son épicopat.

JEAN IV DE CARDAILLAC, soixante-huitième évêque, quoique omis par Gissey et Théodore, nous est connu par un bref d'Innocent VI, en date du 9 juillet 1361, qui le transféra de l'église du Puy à celle de Brague.

BERTRAND DE LA TOUR, soixante-neuvième évêque, était abbé de Saint-Genès de Clermont, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Tulle, qu'il quitta en 1361 pour celui du Puy. Sous son épiscopat, on porta en procession la sainte image de la Vierge pour détourner le fléau de la peste qui ravageait le pays. L'automne suivant, un tremblement de terre ébranla la façade de la cathédrale, que l'on fut obligé de soutenir par des contreforts. Le 13 juillet 1380, le connétable Duguesclin, étant décédé au siége de Châteauneuf de Randon, son corps fut tranféré dans l'église des Jacobins du Puy. On en retira les entrailles qui furent enterrées dans cette église, et son corps, d'abord porté aux Cordeliers de Montferrand, puis à Saint-Denis, ainsi que nous l'avons déjà rapporté. — On voit encore dans l'ancienne église des Jacobins du Puy le tombeau où les entrailles de Bertrand Duguesclin furent inhumées. Il est représenté en bosse, armé et cuirassé, avec cette épitaphe : *Cy gist honorable homme et vaillant messire Bertrand Claikin, comte de Longueville, jadis connétable de France, qui trespassa l'an* MCCCLXXX, *le* XIII *de juillet.*

Bertrand de la Tour mourut le 14 mai 1382, après avoir rétabli la paix entre ses turbulents chanoines et l'abbé de la Chaise-Dieu, à qui l'on accorda le droit de siéger au chœur, et d'être reçu solennellement dans la ville la première fois qu'il la visitait.

BERTRAND III DE CHANAC, cardinal du titre de Sainte-Pudentienne, archevêque de Bourges et patriarche de Jérusalem, obtint encore le gouvernement de l'église du Puy. Il

ne jouit pas longtemps de cette nouvelle faveur, et mourut en 1386. Il fut le soixante-dixième évêque du Velay.

PIERRE VI GÉRARD OU GÉRAUD, soixante-onzième évêque, était évêque de Marseille, lorsqu'il succéda à Bertrand de Chanac sur le siége épiscopal du Puy. Il fut nommé cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, en 1390, par Clément VII, pape d'Avignon, et transféré par son successeur, Pierre de Lune, à l'évêché de Tusculum ou Frascati. Il abandonna le parti de Pierre de Lune pour se ranger sous l'autorité d'Alexandre V et de Jean XXIII, et conserva son double titre de cardinal et d'évêque.

Pierre VI fut remplacé au Puy, en 1390, par Gilles de Belle-Mère, référendaire, auditeur de Rote et évêque de Lavaur. Ce prélat fut nommé la même année au siége d'Avignon, qui n'était point encore métropole. Il fut le soixante-douzième évêque du Velay.

ITHIER DE MARTREUIL, qui avait été grand-chantre de l'église de Poitiers et prévôt de Saint-Omer, fut installé au Puy en 1390. Sous son épiscopat, le roi Charles VI, dans l'espoir d'obtenir quelque soulagement aux accès de frénésie auxquels il était sujet, entreprit divers pèlerinages, entre autres celui de Notre-Dame du Puy, où il arriva le 24 mars de l'année 1394, suivi des ducs de Berry et de Bourgogne ses oncles. Ithier de Martreuil fut chancelier du duc de Berry, et selon d'autres, de Charles VI, ce qui paraît peu probable. Il fut le soixante-treizième évêque du Velay.

Ce prélat fut remplacé sur le siége du Puy par le célèbre Pierre d'Ailly, dit le cardinal de Cambrai. La plupart des biographes le font fils d'un boucher de Compiègne, mais, suivant Chabrol et d'autres auteurs, il était de l'illustre famille d'Ailly, en Auvergne.

CHRONOLOGIE

DES RITS, CÉRÉMONIES, ORDRES RELIGIEUX, PRINCIPALES HÉRÉSIES, PERSÉCUTIONS ET REMARQUABLES ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE PENDANT LE XIVe SIÈCLE.



(An. 1307 et suiv.)—Abolition de l'ordre des Templiers.

(An. 1309.)—Arnaud de Villeneuve, médecin célèbre, soutenait que la nature humaine de Jésus-Christ était égale à la nature divine, et rejetait l'obéissance due au Saint-Siége.

(An. 1315.)—Waltero, ou Gautier, laïque, soutient que Lucifer avait été chassé injustement du ciel ; il attaquait presque tous les sacrements. Cet hérétique fut brûlé à Cologne.

(An. 1315.)—Ordonnance du roi Louis-le-Hutin, qui défend, sous quelque prétexte que ce puisse être, et sous la peine du quadruple et d'infamie, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, et de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, de leurs bœufs, etc.

(An. 1317.)—Henri Leva, franciscain, établit une église charnelle et une spirituelle.

(An. 1319.)—Ordre du Mont-Olivet, par le P. Bernard de Sienne, sous la règle de Saint-Benoît.

(An. 1330.)—Commencement des différends sur la distinction des deux puissances et sur la juridiction ecclésiastique.

Introduction de la forme de *l'appel comme d'abus*, fondement de toutes les disputes élevées par rapport à l'autorité des deux puissances.

(An. 1336.)—Le soudan d'Égypte donne la garde du saint sépulcre aux Franciscains, qui la possèdent encore.

(An. 1356.)—Le pape Innocent VI fait enfermer Jean de *Rupe scissa* ou de Roquetaillade, cordelier d'Aurillac, qui faisait le prophète et donnait dans les erreurs des fraticelles.

(An. 1377.)—Erreurs de Jean Wiclef, prêtre, docteur de l'université d'Oxford, qui avance des propositions dangereuses contre l'Eglise, le pape et les ordres religieux. Il soutenait que Dieu doit obéir au diable et autres semblables monstruosités.

(An. 1388.)—Institution de la fête de la Visitation de la sainte Vierge, par Urbain VI.

La collation dans les jours de jeûne commence à être en usage dans ce siècle.



QUINZIÈME SIÈCLE.

L'Eglise et l'Auvergne au quinzième siècle.

Suite de l'épiscopat de Henri de La Tour.

Geraud du Puy et Bertrand de Cadoent, dixième et onzième évêques de Saint-Flour.

Martin Gouge, soixante-quatorzième évêque de Clermont.

Jacques Le Loup, douzième évêque de Saint-Flour.

Jacques de Comborn, soixante-quinzième évêque de Clermont.

Pierre de Léotoing et Antoine de Léotoing, treizième et quatorzième évêques de Saint-Flour.

Antoine Allemand, soixante-seizième évêque de Clermont.

Charles Ier de Bourbon, soixante-dix-septième évêque de Clermont.

Charles II de Bourbon, soixante-dix-huitième évêque de Clermont.

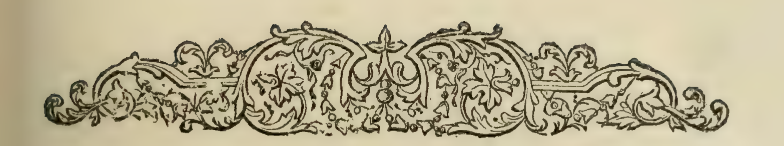
Claude de Doyac et Charles de Joyeuse, quinzième et seizième évêques de Saint-Flour.

Résumé historique du quinzième siècle.

Montferrand et ses églises au quinzième siècle.

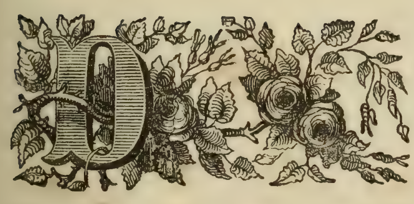
Catalogue des évêques du Puy pendant le quinzième siècle.

Chronologie des rits, cérémonies, etc., pendant le quinzième siècle.



QUINZIÈME SIÈCLE.

L'ÉGLISE ET L'AUVERGNE AU QUINZIÈME SIÈCLE.



EPUIS trente ans, le grand schisme commencé par l'ambition des princes, et perpétué par l'entêtement des Églises nationales, affligeait la chrétienté, lorsqu'eut lieu le concile de Pise (1409), assemblé dans le but très-louable sans doute de mettre fin aux dissensions de l'Église. — Mais que pouvaient ces cardinaux, ces archevêques et ces abbés que n'avaient

convoqués ni le pape comme chef, ni l'empereur comme avoué de l'Église? De quelle utilité pouvait être un concile qui n'était pas présidé par le Saint-Père ou par ses légats? Jamais une assemblée d'évêques n'avait eu seule le droit de réformer l'Église, *dans son chef et dans ses membres;* c'était un corps sans tête, un troupeau sans berger. L'événement prouva l'impossibilité de ce concile. Vainement il déposa Grégoire XII, pontife de Rome, et Benoît XIII, pontife d'Avignon; vainement il élut à leur place Alexandre V; tous trois eurent des partisans : il y eut deux antipapes au lieu d'un, et au lieu de deux compétiteurs, il s'en trouva trois.

Un autre concile se tint à Constance (1414), qui présentait au moins l'apparence de la régularité, car Jean XXIII, quoique successeur d'un antipape, l'avait convoqué, de concert avec l'empereur Sigismond, et sa présence semblait légitimer les opérations. — Bientôt l'esprit du siècle perça jusque dans l'organisation des votes : au lieu de l'unité qui existait autrefois, les nations se divisèrent et votèrent séparément. — On en comptait quatre : l'italienne, la germanique, la française et l'anglaise, qui formaient chacune un parti différent, et apportaient dans le concile assemblé pour pacifier, des rivalités et des prétentions ennemies. — Dès la seconde session, le pape renouvela solennellement, comme l'avaient fait les deux antipapes, le serment d'abdiquer lorsque ses rivaux renonceraient à leurs prétentions; mais il se repentit de cette promesse et s'enfuit de la ville. Le concile, qui n'était qu'à demi rassuré sur sa canonicité par la présence de Jean XIII, fut étrangement embarrassé quand le pape s'enfuit. Ce fut alors que Gerson, chancelier de l'université de Paris, un légiste, un homme du roi, soutint que le concile *œcuménique était supérieur au pape*, quoique le même Gerson eût reconnu dans ses écrits, en termes très-forts et très-explicites, la primauté et la juridiction du

pape dans toute l'Église (1). Cette théorie gallicane, élastique et commode, renferme en elle le germe de toute espèce de schismes, car, par un appel au futur concile, ainsi que Luther le fit depuis, on se dégage aisément de toute soumission *actuelle* au Souverain-Pontife. — Les cardinaux n'avaient pas voulu entendre le discours du chancelier de l'université; et bien que le concile eût approuvé cet expédient, l'archevêque de Florence n'avait pas osé lire en entier la décision par laquelle l'assemblée déclarait « que, » légitimement réunie au nom du Saint-Esprit, faisant un » concile général et représentant l'Église catholique, elle a » reçu immédiatement de Jésus-Christ un pouvoir auquel » toute personne, de quelque état ou dignité qu'elle soit, » même papale, est tenue d'obéir en ce qui regarde la foi, » l'extirpation du schisme et la réforme de l'Église dans » son chef et dans ses membres. » Puis elle porta des peines pour quiconque, *dignitatis etiam papalis*, refusera d'obéir aux décrets du concile.

Arrêté à Fribourg, Jean XXIII fut ramené à Constance; on procéda à sa déposition, mais il la prévint en envoyant au concile son abdication. Grégoire XII, le pape légitime, abdiqua également; l'antipape Benoît XIII fut déposé; et Martin V, librement élu par les cardinaux et une députation des Pères qui concourut à cette élection, rétablit la paix et l'unité dans l'Église.

Un des premiers actes du nouveau pontife fut de déclarer solennellement par un décret authentique, *pour servir de monument à la postérité*, « qu'il voulait tenir et observer » inviolablement tout ce qui avait été déclaré, conclu et » déterminé conciliairement *dans les matières de foi*, par » le concile de Constance; qu'il approuvait et ratifiait tout » ce qui avait été fait ainsi conciliairement dans les matières

(1) Voyez à ce sujet Feller, article *Charlier*.

» de foi, *mais non ce qui avait été fait autrement et d'une » autre manière.* » Il a été admis généralement par l'Église catholique, et même de nos jours par l'Église de France, que les décrets des quatrième et cinquième sessions du concile de Constance ne regardaient que les temps de schisme et les papes dont la légitimité est contestée, comme elle l'était alors; et la déclaration de 1682, rétractée depuis par ceux mêmes qui l'avaient faite (1), n'est plus aujourd'hui qu'une arme impuissante dans les mains des ennemis de la religion.

(1) La célèbre déclaration que firent les évêques *pour conserver la paix et mériter les bonnes grâces de Louis XIV* (lettre de l'assemblée du clergé de 1682), est dépourvue de toute autorité ecclésiastique. Les évêques qui avaient signé cet acte protestèrent à Innocent XII « qu'il n'avait pas été dans leur intention de rien décréter, et que tout ce » qu'on avait pu croire être un décret, ne devait pas être regardé pour tel (id., id.). » Ainsi, les quatre articles n'avaient pas la force d'un jugement épiscopal, *ce que Rome avait craint surtout*, suivant Bossuet.

On sait avec quelle expression de regret, les évêques qui avaient assisté à l'assemblée de 1682, écrivirent au pape : *Profitemur et declaramus*, disaient-ils, *nos vehementer quidem et supra id quod dici potest*, *ex corde dolere de rebus gestis in comitiis prædictis*, etc. (lettres des évêques à Innocent XII).



SUITE DE L'ÉPISCOPAT DE HENRI DE LA TOUR.

GERAUD DU PUY ET BERTRAND DE CADOENT,

DIXIÈME ET ONZIÈME ÉVÊQUES DE SAINT-FLOUR.

HENRI de la Tour, évêque de Clermont, se fit représenter au concile de Pise, étant retenu en Auvergne par les arrangements importants que nécessitait le mariage de Jeanne de la Tour, fille de Bertrand V de la Tour, et de Marie, comtesse d'Auvergne, sa parente, avec Beraud III, dauphin d'Auvergne, qui avait succédé à son père, Beraud II, dit *le Grand* et *le Camus*, mort en 1399. Ce mariage eut lieu le 22 juillet 1409.

Jean II, comte d'Auvergne, dit le *Mauvais ménager*, était mort en 1394, des suites d'un poison qu'on lui avait fait prendre dix ans auparavant et qui avait beaucoup al-

téré sa santé. — Sa fille, la comtesse Jeanne II, duchesse de Berry, recueillit sa succession avec son mari.

En l'année 1402, Henri de la Tour consacra le maître autel de l'église des Carmes de Clermont. Il fut dédié à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et ensuite à saint Louis. Cette église avait été construite en 1288 pour les Carmes de la ville ou Carmes mitigés. Comme la plupart des églises conventuelles, elle n'a qu'une seule nef, terminée par le chœur en hémicycle, deux rangs de chapelles logées dans les contre-forts et une vaste tribune. Les fenêtres du chœur, au nombre de sept, sont composées de deux lancettes; l'ogive qui les réunit est remplie par une rose à huit lobes supportée par deux trèfles, et va rejoindre la voûte.

En l'année 1407, saint Vincent Ferrier, religieux de l'ordre de saint Dominique, prêcha l'avent et le carême à Clermont, en présence de l'évêque et de son chapitre, ainsi que d'une foule nombreuse de fidèles, accourus pour l'entendre de toutes les parties du diocèse. Saint Vincent était né à Valence, en Espagne, le 23 janvier 1357. Ses missions en Espagne, en France, en Italie, en Angleterre et en Écosse, répandirent sa réputation dans toute la chrétienté. Son zèle s'exerça surtout pendant le schisme qui déchirait l'Église. Il fut confesseur durant plusieurs années de l'antipape Benoît XIII. Mais, rebuté par l'opiniâtreté de ce schismatique, ennemi déclaré de la paix et de l'union de l'Église, saint Vincent disposa le roi d'Espagne et les autres souverains à soustraire tous leurs États à son obédience, et se déclara fortement pour Martin V.

Quelques années après avoir édifié Clermont de ses ferventes prédications, le célèbre Dominicain alla prêcher au Puy et visiter l'église de Notre-Dame. — Il fit dans cette ville, le 3 octobre 1416, une entrée tout à la fois humble et solennelle. Vincent était, à cause de ses infirmités, monté sur une petite mule, et précédé de quatre-vingts ou cent

pénitents vêtus de sacs et nu-pieds, qui marchaient deux à deux, sous le signe de la croix. Le saint, descendu au couvent de son ordre, commença par révérer l'auguste cathédrale; puis il alla demander au grand vicaire l'autorisation de prêcher, quoiqu'une permission universelle lui eût été donnée par le Souverain-Pontife. Sa renommée avait attiré une telle multitude de peuple, qu'aucune église n'était capable de la contenir; il fallut, sur sa demande, lui dresser un autel dans la prairie du Breuil, pour célébrer d'abord, selon son usage, une messe haute, accompagnée de signes extraordinaires de pénitence. Après la célébration des saints mystères, le fervent missionnaire se mit à foudroyer les vices avec une éloquence tout apostolique. Les pleurs coulaient de toutes parts; les cœurs les plus endurcis étaient brisés, et les pécheurs convertis tombaient en foule aux pieds des ministres de la réconciliation. « Quinze fois, dit » un des historiens de Notre-Dame du Puy (1), il renou- » vela ses prédications, et, par une merveille continuelle, » non-seulement sa voix ne s'altéra point, malgré l'épui- » sement où il était réduit, mais quoiqu'il ne s'énonçât » qu'en espagnol ou en latin, il fut compris sans excep- » tion par tous ses auditeurs (2). »

On peut juger des fruits que saint Vincent Ferrier opéra dans cette circonstance, par ceux qu'il avait déjà opérés

(1) ODDO DE GISSEY, liv. III, ch. XXX.

(2) Ce fait n'était point, en réalité, aussi extraordinaire qu'il le paraît d'abord. — L'Auvergne et le Velay étaient encore moins à cette époque qu'aujourd'hui des pays de langue française. Ces provinces appartenaient à cet idiome qui, sous le nom de langue romane, provençale, limousine ou langue d'oc, se parlait, avec différentes variations, non-seulement depuis les bords de l'Allier jusqu'aux Pyrénées, mais encore en Catalogne et jusque dans le royaume de Valence, où était né Vincent Ferrier. J'en ai retrouvé des traces profondes, en 1823, dans le patois valencien, que devait parler le célèbre Dominicain, qui était un enfant du peuple; je ne vois donc rien d'étonnant à ce que le langage du saint missionnaire, qui n'était point l'espagnol pur, mais le valencien, ait été compris par ses auditeurs auvergnats et vellaviens, d'autant plus qu'à cette époque la langue qui se parlait en Auvergne et dans le Velay était beaucoup moins francisée, beaucoup moins altérée qu'elle ne l'est de nos jours. J'en juge par la charte d'Alphonse de Poitiers, donnée à la ville de Riom, un siècle auparavant.

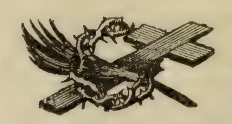
ailleurs, puisque, sans parler des conversions faites parmi les Catholiques, et que l'on porte à cent mille, il ramena, au témoignage de ses historiens, à la vérité et à la vertu, vingt-cinq mille Juifs et huit mille Maures ou Sarrazins (1). Saint Vincent alla l'année suivante (1417) prêcher en Bretagne, et mourut à Vannes en 1419, dans la soixante-troisième année de son âge.

Ce fut sous l'épiscopat de Henri de la Tour que Louis, duc de Bourbon, fonda, en 1410, près de Vichy, un couvent de Célestins, pour un prieur et douze religieux.

Après avoir gouverné fort sagement l'Église d'Auvergne pendant trente-neuf ans, dans des circonstances difficiles, Henri de la Tour mourut le 7 mai 1415, suivant le nécrologe des Dominicains de Clermont, dans l'église desquels il fut enterré.

L'année même de la mort de Hugues de Maignac, arrivée en 1405, Gérard ou Géraud du Puy, avait été nommé pour lui succéder sur le siége épiscopal de Saint-Flour. On ignore la date de sa mort. Il eut pour successeur Bertrand de Cadoent, qui assista au concile de Constance en qualité d'ambassadeur du roi de Chypre. Il paraît qu'il fut transféré au siége d'Uzès en 1426.

(1) *Les Gloires de Notre-Dame du Puy*, par le P. Caillau, p. 243.



MARTIN GOUGE, SOIXANTE-QUATORZIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

JACQUES LE LOUP, DOUZIÈME ÉVÊQUE DE SAINT-FLOUR.

MARTIN Gouge, originaire de Bourges (1), avait été, en 1402, lieutenant général des finances du duc de Berry, après la mort de Jean Gouge, son frère. Il fut nommé évêque de Chartres en 1408. Le roi, qui l'estimait et qui connaissait son peu de fortune, lui fit donner une somme pour qu'il eût de la vaisselle d'argent le jour de son sacre, ainsi qu'une gratification de trois mille trois cents livres, en reconnaissance de ses services. Ce prélat fut transféré, en 1415, au siége de Cler-

(3) Comme la plupart des gens qui se sont élevés à un rang au-dessus de leur naissance, Martin Gouge ajouta à son nom celui de *Charpaignes*.

mont. Le duc de Berry, son protecteur, le fit son chancelier, lui donna place dans ses conseils et l'éleva aux premières charges de sa maison. Au reste, comme c'était un homme distingué sous le rapport des talents qu'il possédait dans l'administration des affaires, il fut envoyé, en qualité d'orateur du roi, auprès du duc de Bretagne, l'année même de son élévation sur le siége épiscopal de Clermont.

L'intronisation de Martin Gouge amena de nouvelles discussions entre l'évêque et le chapitre cathédral, dans lesquelles la puissance temporelle fut obligée d'intervenir. — Dans le principe, les chanoines étaient subordonnés aux évêques, comme le voulait la hiérarchie ecclésiastique; mais ce corps, obéissant à l'instinct de tous les corps, étendit peu à peu ses prérogatives; et dès qu'il eut obtenu des papes celle de nommer les évêques, il leur imposa des conditions incompatibles avec les droits et la dignité de l'épiscopat, en les assujétissant à un serment dont il réglait lui-même la formule : nous en avons cité plusieurs exemples. Enfin, de conquête en conquête, le chapitre de Clermont était arrivé à prétendre ne plus relever que du siége de Rome, et à ne reconnaître ni évêque, ni primat, ni métropolitain.

Ces prétentions arbitraires avaient amené vers la fin du siècle précédent un conflit assez sérieux entre le chapitre et le pouvoir papal lui-même. Voici ce qui donna lieu à cet événement.

Guillaume de Grisac, que nous avons vu official de l'évêque Pierre d'André, ayant eu un différend au sujet des prétentions du chapitre avec Gilbert de Chalencon, l'un des chanoines, il arriva que, dans la chaleur de la dispute, le chanoine abattit le bonnet de la tête de l'official et le foula aux pieds. « Vous vous repentirez un jour de votre emportement, lui dit Guillaume de Grisac, et votre chapitre » pourra bien déchoir de cette autorité dont il est si fier et

» si jaloux. » — « Eh bien, répliqua le chanoine, quand » vous serez pape, vengez-vous ! »

Après quelques années, Guillaume de Grisac devint pape (octobre 1362). Urbain V se souvint des menaces de l'official offensé, et l'un des premiers actes de son autorité, fut de priver Gilbert de Chalencon de tous les bénéfices qu'il possédait, autres que le canonicat de Clermont. A l'égard du chapitre, il expédia une bulle de l'année 1363, par laquelle il le soumit à l'autorité de Jean de Mello et de ses successeurs. Le parlement autorisa la bulle par arrêt de 1393, mais la bulle et l'arrêt n'eurent qu'un effet très-passager. Le chapitre se maintint dans ses prérogatives, rétablies en 1430 par le pape Eugène IV, et n'en devint que plus arrogant dans ses prétentions (1).

Quelques évêques s'étant fait relever de leurs serments, les chanoines introduisirent de nouvelles formules par lesquelles on faisait jurer au prélat avant son intronisation, qu'il ne solliciterait jamais une pareille dispense, qu'il renonçait au droit de toute autre dispense sollicitée à son insu, et même accordée spontanément par l'autorité supérieure ecclésiastique (2). Cette formule arbitraire et dégradante pour l'autorité épiscopale ayant été exigée de Martin Gouge, il refusa de se soumettre à ce qu'elle exigeait, et obtint du roi une dispense de prêter serment au chapitre (3); mais après lui le chapitre renouvela ses prétentions, et les choses continuèrent comme précédemment.

Depuis longtemps déjà avaient éclaté les querelles entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, qui furent si fatales à la France. Le premier attentat vint de la part du Bourgui-

(1) Audigier, p. 200.

(2) Voyez la formule de ce serment dans la *Canone*, p. xxxj. On trouve dans les anciennes archives de l'évêché, déposées aux archives départ., liasse 14, suite du sac 13, c. 1, l'extrait collationné des serments des évêques au chapitre, de 1143 à 1325.

(3) Arch. départ., liasse 14, c. 3.

gnon. Ce fut l'assassinat du duc d'Orléans, par les ordres et sous les yeux mêmes du duc de Bourgogne (23 novembre 1407). Ce prince nia d'abord son crime et s'en vanta ensuite, dernière ressource de ceux qui sont trop coupables pour n'être pas convaincus, et trop puissants pour pouvoir être punis. Tout allait alors de mal en pis dans ce beau royaume de France, envahi par les Anglais et déchiré par des guerres intestines. — Le duc d'Orléans, fils du duc assassiné, avait épousé la fille du comte Bernard d'Armagnac, d'où le parti d'Orléans, conduit par le comte Bernard, prit le nom d'*Armagnac*. — Il n'entre pas dans le plan que nous nous sommes tracé, de raconter tous les maux que ces deux factions ennemies causèrent à la France, maux augmentés encore par la vieille guerre des Anglais, qui s'était ranimée à la vue de nos discordes civiles. — En 1415, le roi d'Angleterre, Henri V, descend en France, et la défaite d'Azincourt renouvelle tous les malheurs de Crécy et de Poitiers. — Paris est livré aux Bourguignons après avoir été gouverné par les Armagnacs, égorgés et proscrits à leur tour.

Martin Gouge, qui favorisait le parti d'Orléans, se trouvait alors dans la capitale, d'où il fut forcé de s'enfuir, après qu'on eut confisqué ses biens et son hôtel de Clermont (12 janvier 1418). Quoique déguisé, l'évêque, rencontré dans sa fuite, fut reconnu et pris par les gens du duc Charles de Bourbon, qui le conduisirent prisonnier à Sully. On ne voulait pas le délivrer sans qu'il payât une forte rançon; mais l'arrivée du dauphin, qui vint à son secours avec une armée, lui fit rendre la liberté (1).

L'année suivante (1419), un nouvel attentat vint encore

(1) M. Gonod, dans la *Chronologie des évêques*, dit, d'après Juvénal des Ursins, que ce fut par ceux des seigneurs de la Trémoille. Hugues du Temps et la *Gallia christiana* disent que ce fut par le duc Charles de Bourbon. Ils rapportent également qu'il ne recouvra sa liberté qu'en 1427, d'après les pressantes sollicitations du pape Martin V (Hugues du Temps, t. III, p. 145; *Gall. christ.*, t. II, p. 292).

augmenter les calamités dont la France était accablée. Un traité de paix avait été conclu à Ponceau entre le duc de Bourgogne et le dauphin. Vaine espérance! les inimitiés étaient trop vives de part et d'autre. Jean-sans-Peur, qui avait fait assassiner le duc d'Orléans dans la rue Barbette, à Paris, fut lui-même assassiné sur le pont de Montereau par les favoris du dauphin et en présence de ce jeune prince. Terrible représaille qui vengeait un premier crime par un nouvel assassinat!

Le fils de Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon, s'allie aussitôt avec les Anglais pour venger la mort de son père. Henri V prend le titre de roi de France, et épouse la fille de l'infortuné Charles VI, qui le reconnaît pour son héritier au préjudice du dauphin. Cet acte d'un monarque imbécile est sanctionné par le parlement de Paris, qui déclare le dauphin indigne de toute succession, nommément de celle de la couronne de France. Le même décret bannissait à perpétuité du royaume ce prince, qu'on surnomma depuis le Victorieux, après qu'il eut revendiqué son héritage par la victoire, et chassé de ses états nos plus implacables ennemis.

Le dauphin en appelle à Dieu et à son épée contre cet arrêt, qui violait les lois de la succession au trône. Il transfère le parlement et l'université de Paris à Poitiers, où tous les plus illustres membres de ces deux compagnies ne manquèrent pas de se rendre.

Il y avait alors en France deux rois, deux régents, deux conseils, deux parlements, deux connétables et deux chanceliers. Martin Gouge, évêque de Clermont, fut nommé, en 1421, chancelier du dauphin, qui avait pris le titre de régent du royaume.

Deux ans après la signature du traité de Troyes, qui livrait la France à l'Anglais, Henri V meurt à Vincennes (1),

(1) 28 août 1422.

et Charles VI à Paris (1). Le duc de Bedford est reconnu régent par le parti de l'Angleterre.

Le dauphin, dans les courses aventureuses qu'il faisait à travers les provinces non encore envahies, était quelquefois venu jusque dans le Velay, où se trouvait, comme en Auvergne, une population fidèle. En mai 1420, ce prince avait visité la cathédrale du Puy pour attirer sur sa cause la bénédiction du Ciel, par l'intercession de la mère du Sauveur. — Il y avait été reçu avec les plus grands honneurs par l'évêque Guillaume de Chalencon et par son clergé. Un service solennel avait été célébré dans l'ancienne basilique de Saint-Vosy, à la suite duquel le prince avait créé chevaliers le comte de Pardiac, les barons de Chalencon, d'Apchier, de la Tour-Maubourg, et les seigneurs de Vergezac et de Roussel, qui s'étaient signalés dans la défense de la ville contre les Bourguignons. — Le peuple le suivit à son départ avec les marques de la plus vive affection, et il fallut que le jeune prince arrêtât la foule au pont de la Borne, en lui adressant des paroles flatteuses et d'adroites promesses (2). Le prince était de nouveau revenu en 1422 dans cette fidèle province, et se trouvait au château d'Espailly, situé à une petite distance du Puy, lorsqu'il apprit la mort de son père. C'était le 25 octobre à sept heures du soir. Il témoigna une profonde douleur de cet événement, ordonna de chanter le *De Profundis*, prit le deuil dès le lendemain, et fit célébrer avec pompe les obsèques du roi défunt. Mais le jour suivant, il se montra revêtu d'un habit de pourpre, dans la chapelle du château, où il fit célébrer une messe solennelle, à laquelle assistèrent tous ses officiers et les seigneurs du pays, portant des cottes d'armes chargées de leurs blasons. A l'issue de la messe, on leva la bannière aux fleurs

(1) 21 octobre même année. Il avait régné quarante-deux ans et trente-cinq jours, et en avait vécu cinquante-deux.

(2) Giss., liv. III, c. XXXI; Arm., t. I, p. 244.

de lis d'or, les hérauts et quelques serviteurs, fidèles au droit comme au malheur, annoncèrent l'avènement de Charles VII par le cri de *vive le roi!* auquel répondirent avec enthousiasme les acclamations des grands et du peuple.

Le jeune roi, qui était allé ceindre la couronne à Poitiers, ballotté longtemps encore par la mauvaise fortune, fit en décembre 1424 et janvier 1425, de nouvelles visites à la sainte basilique. Cette dernière fois, il était accompagné de la reine Marie d'Anjou ; et durant six semaines qu'ils restèrent au château d'Espailly, où se tinrent les états du Languedoc, les deux nobles époux ne manquèrent point de venir chaque jour prier dans l'enceinte sacrée, quoique ce fût au milieu de l'hiver, dont la rigueur est toujours extrême dans ce pays coupé par tant de montagnes.

Nous nous arrêterons un instant sur un fait concernant l'évêque Martin Gouge, qui a été présenté d'une manière inexacte par l'auteur d'un ouvrage sur l'Auvergne, et qu'il importe de rectifier.

Cet auteur prétend que, « lorsqu'après la sanglante journée de Verneuil (1425), le connétable de Richemond eut » assujéti Charles VII à la domination et au parti du duc » de Bourgogne, *ce seigneur rebelle* se retira à Angers, où » il trouva l'évêque de Clermont, qui *avait été chassé* de » cette ville, comme partisan du connétable. C'était, ajoute » cet écrivain, une preuve de fidélité de l'Auvergne au » parti de la France. Beaucoup de seigneurs accompagnè- » rent le prélat : l'année suivante, la réconciliation s'effec- » tua (1). »

« Après la défaite de Verneuil, dit Mézeray, le roi attira

(1) *Tableau historique de l'Auvergne, depuis le commencement de l'invasion des Anglais*, etc., par M. Mazure, p. 471. « Après la bataille de Verneuil, la noblesse d'Auvergne se mit en campagne de son propre mouvement, et vint le trouver à Bourges (CHABROL). »

» en récompense de son côté Arthur de Bretagne, comte » de Richemond, avec grande espérance de regagner par » son moyen le duc de Bretagne, son frère. Ce comte avait » toujours eu l'âme française, et haïssait d'autant plus les » Anglais qu'il les avait offensés..... Il traita avec le roi » Charles, et reçut de ses mains l'épée de connétable; » mais il exigea positivement que le roi congédierait tous » ceux qui avaient trempé au conseil du meurtre com- » mis à Montereau, et à celui de la prise du duc de Bre- » tagne (1). » — Le connétable de Richemond rendit par la suite les plus grands services à la cause royale, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à chasser les Anglais du royaume. C'est donc à tort que l'auteur du *Tableau historique* le qualifie de *sujet rebelle.*

Quant à l'expulsion de Clermont de l'évêque Martin Gouge, par les habitants de cette ville, comme partisan du connétable de Richemond, nous n'avons trouvé nulle trace de ce fait dans les historiens de sa vie. Il était en 1425 chancelier de France, et sa présence à Angers, dans le voisinage de la cour, qui résidait alors à Tours et à Chinon, n'a rien qui doive faire supposer qu'il avait *été chassé* de sa ville épiscopale. Ce prélat demeura toujours attaché au parti d'Orléans, loin de favoriser ceux du parti de Bourgogne, qui entretenaient des relations avec le connétable. La même année 1425, le comte de Richemond suivit le roi en Bourbonnais, en Auvergne et dans le Velay, où le monarque, accompagné de la reine, alla rendre de nouveaux hommages à Notre-Dame du Puy, ainsi que nous l'avons précédemment raconté. Il paraît qu'il ne se passa aucun événement remarquable pendant le séjour du roi en Auvergne, au moins les historiens n'en parlent pas.

L'évêque de Clermont continua à remplir la charge de

(1) MEZERAY, *Hist. de Fr.*, t. II, p. 247-8.

chancelier de France jusqu'en 1428, époque à laquelle il fut remplacé dans cette dignité par Regnault de Chartres, archevêque de Reims. L'année précédente, le roi lui avait donné le droit de battre monnaie d'or et d'argent, parce que, prisonnier, il avait promis de grandes sommes pour sa rançon.

Malgré le courageux dévouement d'une foule de braves chevaliers qui combattaient avec la plus grande valeur pour arracher la France aux étrangers, les affaires de Charles VII empiraient chaque jour davantage. — Orléans, assiégé par les Anglais, était prêt à se rendre, et le roi méditait déjà de se retirer dans le Dauphiné, lorsqu'en 1429 un secours inespéré vint rabattre la fierté anglaise, et rendre l'espoir à la patrie.

Quelque chose de miraculeux dans le malheur, comme dans la prospérité, semble se mêler à l'histoire de ces temps calamiteux : « Une vision extraordinaire avait ôté la » raison à Charles VI ; des révélations mystérieuses arment » le bras d'une jeune fille. Le royaume de France avait été » enlevé à la race de saint Louis par une cause surnatu- » relle, il lui est rendu par un prodige (1). »

Lorsque Jeanne d'Arc eut délivré Orléans et conduit Charles VII à Reims pour l'y faire sacrer, elle déclara que sa mission était remplie, et demanda qu'on lui permît de retourner garder les troupeaux de son père. Mais elle céda aux prières et peut-être aux louanges des gens de guerre. — « Elle ne s'en trouva pas bien, dit un histo- » rien (2), le Ciel n'étant pas obligé de l'assister en ce qu'il » ne lui avait point commandé. »

Comme, à l'exception de la Guienne, l'invasion anglaise ne s'étendit pas aux provinces situées au-delà de la Loire,

(1) CHATEAUBRIAND, *Etud. hist.*, t. III, p. 396.
(2) MEZERAY.

Auvergne ne prit part que par son dévoument à la cause royale, ainsi que par le grand nombre de ses gentilshommes qui combattirent dans les armées du roi, à la longue guerre de vingt années qui acheva l'expulsion des Anglais du territoire français. — A l'époque où Jeanne d'Arc, après avoir fait lever le siége d'Orléans, faisait celui de la Charité, la ville de Clermont donna à cette héroïne une preuve de son concours et de sa sympathie, en lui envoyant des munitions de guerre, ainsi que des armes pour sa personne (1).

Prisonnière des Bourguignons, qui la livrèrent aux Anglais pour une somme d'argent, Jeanne fut, contre toutes les lois de la guerre et celles de la justice humaine, condamnée à périr par le supplice du feu. L'inique sentence fut exécutée à Rouen, le 30 mai 1431. Placée sur le bûcher, la douleur arracha quelques cris à cette pauvre jeune et glorieuse fille. Mais les Anglais étaient rassurés : ils n'entendaient plus que sur le champ du martyre cette voix qui les effraya souvent sur le champ de bataille. Le dernier mot que Jeanne prononça au milieu des flammes fut *Jésus*, nom du consolateur des affligés et du Dieu de la patrie.

Quelques années avant l'accomplissement de ces grands événements, le duc de Berry était mort sans laisser d'héritier (1416). Sa veuve, Jeanne, comtesse d'Auvergne, épousa en secondes noces Georges de la Tremouille, baron de Sully et de Craon, grand chambellan de France, et lui fit donation, par contrat de mariage, des comtés d'Auvergne et de Boulogne. Ces premières dispositions ne l'empêchèrent pas de faire une nouvelle donation, le 12 octobre 1418, à Marie d'Auvergne et de Boulogne, sa cousine, qu'elle re-

(1) Voici ce que l'on trouve à ce sujet dans le registre des délibérations de la ville pour l'année 1429 : « La ville de Clermont envoye à la pucela Jehanna, deux quintaux » de saupêtre, un quintal de souphre, deux quaysses contenant un milher de trais ; et » pour la personne de ladite Jehanne, une espée, deux dagues et une apche d'armes. »

connut pour son unique héritière. Elle mourut en 1422 ou 1423.

Marie d'Auvergne et de Boulogne était fille de Godefroy de Boulogne et petite-fille de Robert VII, comte d'Auvergne ; elle avait épousé Bertrand V, seigneur de la Tour, dont elle eut un fils, Bertrand Ier de la Tour, comte d'Auvergne, qui rendit de grands services à Charles VII, durant les guerres civiles et étrangères qui déchiraient la France. Marie d'Auvergne mourut en 1437 ; elle avait été dépossédée en 1435, par le traité d'Arras, du comté de Boulogne, dont Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, s'était fait assurer la propriété.

Cependant Georges de la Trémouille, premier donataire du comté d'Auvergne, tâcha de s'y maintenir ; il s'empara de plusieurs châteaux et forteresses, et entama un procès avec l'héritier de Marie d'Auvergne, qui se termina longtemps après par le mariage de Louise de la Trémouille, sa fille, avec Bertrand II de la Tour, comte d'Auvergne.

Beraud III, dauphin d'Auvergne, mourut en 1426, ne laissant de Jeanne de la Tour d'Auvergne, sa première femme (1), qu'une fille, Jeanne, dauphine d'Auvergne, qui épousa, le 8 décembre 1426, Louis de Bourbon, comte de Montpensier, auquel elle porta la souveraineté du dauphiné et la baronnie de Mercœur. Mais elle mourut sans postérité, à Ardes, le 26 mai 1436, léguant l'usufruit de ses biens à son mari, ce qui donna lieu à un long procès, qui ne fut terminé qu'en 1451.— Anne, dauphine, sa tante, lui succéda ; nous avons déjà dit qu'elle avait épousé Louis II, duc de Bourbon, ce qui assura à cette maison la possession définitive du dauphiné d'Auvergne, ainsi que celle de la baronnie de Mercœur. La puissance de cette maison, qui

(1) Il avait épousé en secondes noces Marguerite de Chauvigny de Blot, avec laquelle il ne vécut que quatorze jours.

possédait déjà le duché de Bourbonnais, fut grandement augmentée par cette succession. — Elle le fut encore davantage par la suzeraineté du duché d'Auvergne, qui, après de longues contestations, finit par être concédée, en vertu de lettres patentes de Charles VII, à Marie de Berry, fille du duc Jean, qui avait épousé en troisièmes noces Jean Ier, duc de Bourbon. Marie de Berry mourut au mois de janvier 1434, un an après Jean, son mari; ils laissèrent Charles et Louis de Bourbon. Charles fut duc d'Auvergne, et épousa Agnès de Bourgogne. Louis forma la branche des comtes de Montpensier.

Le 21 septembre 1435, le duc Charles de Bourbon et d'Auvergne conclut pour le roi, avec le duc de Bourgogne, le traité d'Arras, qui réconcilia ces deux princes si longtemps ennemis. La part que le duc Charles prit à cette réconciliation fut incontestablement le plus grand service qu'il pût rendre à sa patrie. Mais il le fit payer cher par son ambition remuante et ses coupables intrigues. On le vit avec le sire de la Trémouille, le duc d'Alençon, les comtes de Vendôme, de Dunois et une foule de seigneurs puissants, ennemis du connétable de Richemond et du comte du Maine, ourdir, en 1439, cette dangereuse conjuration de la *Praguerie*, qui, sous prétexte de renverser le ministère, devait assurer le gouvernement de l'État aux conjurés, et réduire le roi à une espèce de tutelle. Le dauphin, qui fut depuis le roi Louis XI, enlevé du château de Loches par Alexandre, frère bâtard du duc de Bourbon, voulut soulever l'Auvergne; mais la noblesse lui répondit qu'elle était prête à donner sa vie et ses biens pour son service, pourvu que ce ne fût pas contre celui du roi. Toutes les places de la province fermèrent leurs portes au dauphin, et les ouvrirent à Charles VII, qui vint à Clermont en 1440, pour y tenir les états; il y fut *grandement bien reçu*, et y demeura quinze

jours. Dans l'assemblée des états, l'évêque de Clermont s'éleva avec beaucoup de force contre les seigneurs révoltés, et l'on accorda au roi un subside considérable. Ce prince éprouva néanmoins un échec près d'Aigueperse ; le comte de Chabannes-Dammartin enleva son artillerie et brûla ses poudres. Cette guerre finit par la soumission du dauphin et du duc de Bourbon. Ils allèrent, par l'entremise du duc de Bourgogne , trouver le roi à Cusset. Le monarque les reçut avec beaucoup de fierté et leur pardonna (1). Cependant le bâtard de Bourbon , qui avait enlevé le dauphin , ayant été arrêté à Bar-sur-Aube , fut jeté dans cette rivière enfermé dans un sac de cuir, avec cette inscription laconique : *Laissez passer la justice du roi.* Cette justice du roi, tout à fait sommaire dans son espèce , fut appelée quelques siècles plus tard (1793) *la justice du peuple*, et ne fut pas plus, à l'une ou à l'autre époque, la justice du roi que la justice du peuple, mais des actes d'atroce et basse vengeance royale ou populaire. Ce mot de *justice* est certainement un de ceux dont les hommes ont le plus souvent abusé.

Le duc de Bourbon, que cet exemple aurait dû retenir dans le devoir, oublia bientôt la grâce que le roi lui avait faite pour se jeter dans une nouvelle ligue (1442), formée par le duc d'Orléans. La sagesse de Charles VII ayant dissipé cet orage sans tirer l'épée , le duc de Bourbon rentra promptement dans le devoir pour ne plus s'en départir. De ce moment, retiré dans ses terres, il sut faire oublier par sa conduite tous ses torts passés. Le roi ne conserva que le souvenir des services importants qu'il avait rendus , et lui accorda pour son fils Jeanne de France, sa fille, princesse d'un rare mérite. En 1436, Paris ouvrit ses portes au maréchal de l'Isle-Adam, et Charles VII, un an après, y fit son

(1) Le roi donna avis de la soumission du dauphin à toutes les provinces, par ses lettres datées de Cusset du 24 juillet 1440.

entrée solennelle. Une trêve avait été conclue avec l'Angleterre ; elle expira en 1448.

La part que prit comme homme d'État l'évêque de Clermont à tous les grands évènements politiques de son époque, ne l'empêcha pas de se livrer, avec autant d'assiduité que ses autres occupations pouvaient le lui permettre, à l'accomplissement de ses devoirs d'évêque, et d'administrer son diocèse avec autant de sagesse que de distinction. Il embellit beaucoup sa cathédrale, il y fit construire ce magnifique jubé, dont nous avons précédemment parlé dans la description de ce bel édifice. Ce jubé se composait de quatre piliers formant trois arcades ogivales, couronnées par une galerie où l'on montait par deux escaliers, pour la lecture de l'épître et de l'évangile. Il était orné de statues d'un très-bel effet, représentant des patriarches. Sous les deux arcades latérales, étaient deux autels dédiés à saint Martin et à la Vierge. L'arcade du milieu était fermée par une riche grille en fer qui donnait accès dans le chœur. Martin Gouge fit également construire le jubé de l'église de Saint-Cerneuf de Billom. On voyait autrefois les armes de ce prélat dans beaucoup d'endroits de la cathédrale de Clermont, ainsi que du palais épiscopal. Ces armes consistaient, en outre du bâton pastoral, en deux croissants ayant les pointes en l'air. Il donna à la cathédrale une croix précieuse dans laquelle était enchâssé un morceau de la vraie croix. Il fit un grand nombre de fondations tant dans la cathédrale que dans diverses autres églises.

Ce fut sous son épiscopat, en 1423, que Marie de Berry, épouse de Jean de Bourbon, comte de Clermont et de Montpensier, fonda l'abbaye de Sainte-Claire d'Aigueperse. L'église fut dédiée sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, le 26 juin 1425. Sainte Collette fut la première abbesse de ce monastère; elle le gouverna deux ans, et passa de là en Savoie.

Martin Gouge de Charpaignes fit son testament le 8 octobre 1444, au château de Beauregard, et mourut le 25 novembre suivant. Il fut inhumé à l'entrée du chœur de l'église cathédrale. On conserve son testament aux archives du département.

Jacques Le-Loup de Beauvoir, d'une illustre maison d'Auvergne, avait été élu le 20 mai 1427 évêque de Saint-Flour, pour remplacer sur ce siége Bertrand de Cadoent, transféré à l'évêché d'Uzès. Il était alors prieur de Saint-Pourçain, et fut confirmé par le concile de Bâle. Ce prélat assista aux états de la haute et basse Auvergne, qui s'assemblèrent à Issoire au mois de janvier 1441.

Durant l'épiscopat de Martin Gouge, le pape Martin V (Othon Colonne), après avoir eu le bonheur de terminer heureusement le schisme funeste qui avait fait tant de plaies à l'Église pendant un demi-siècle, mourut d'apoplexie en 1431, âgé de soixante-trois ans. — Il indiqua la ville de Bâle comme le lieu où s'assemblerait le prochain concile, qui ne devait être convoqué que sept ans après sa mort. Ce pape avait les qualités d'un prince jointes aux vertus d'un évêque. L'Église lui fut redevable de son union; l'Italie, de son repos; et Rome, de son rétablissement.

Eugène IV (Gabriel Condolmero) fut élu en 1431 pour remplacer Martin V sur le trône pontifical. Cette année même s'ouvrit le concile de Bâle, malgré la dernière injonction du dernier pontife. Ce concile était assemblé pour remédier aux abus; mais les évêques, une fois réunis, ne s'occupèrent qu'à reprendre les attaques dirigées à Constance contre le pape. Eugène IV lança une bulle pour dissoudre cette assemblée; mais lorsque le cardinal présiden la déclara prorogée, les membres restèrent sur leurs siéges, se déclarant supérieurs au chef de l'Église, et rejetèrent ses

bulles. Enfin, après deux ans de contestations et de débats, le pape, cédant aux pressantes sollicitations de l'empereur Sigismond, se rendit à Bâle; mais cette union fut de peu de durée et finit à la mort de ce prince. Le pape assembla un nouveau concile à Ferrare, après avoir dissous une seconde fois celui de Bâle, qui ne laissa pas que de se maintenir. L'objet du concile de Ferrare avait pour but la réunion de l'Église grecque avec la latine. Cette réunion était vivement désirée par l'empereur Jean Paléologue, qui avait alors besoin des Occidentaux pour les opposer aux Turcs qui menaçaient Constantinople. — Aussi vint-il en personne au concile avec Joseph, patriarche des Grecs, vingt et un évêques et une nombreuse suite. La réunion tant désirée fut terminée le 6 juillet 1459; mais cette union, qui seule eût pu sauver l'empire, ne fut pas durable, et les Grecs s'élevèrent contre elle dès qu'ils connurent le décret. Ils recommencèrent le schisme, qui n'a pu être éteint depuis cette époque.

Tandis que le pape rendait un si grand service à l'Église, les évêques assemblés à Bâle, en petit nombre, le déposèrent du pontificat, comme *perturbateur de la paix, de l'union de l'Église*, *simoniaque*, *parjure*, *incorrigible*, *schismatique et hérétique;* ils élurent à sa place Amédée VIII, duc de Savoie, qui prit le nom de Félix V. L'Église fut donc encore une fois déchirée par le schisme. Mais si les rois et les princes refusèrent de reconnaître *Monsieur de Savoie*, comme Charles VII appelait l'antipape, ils n'en étaient pas moins disposés à profiter des décrets du conciliabule de Bâle (1), de ceux surtout qui limitaient la juridiction pontificale, et leur livraient plus de puissance sans contrôle et sans rivalité. Ce principe de la supériorité du concile sur le

(1) Ce concile ne fut considéré comme œcuménique que jusqu'à la fin de la vingt-sixième session; ce ne fut à la fin qu'une assemblée tumultueuse.

pape est si commode, si élastique, si favorable au schisme et à l'empiètement de l'autorité séculière, qu'il faisait fortune en Allemagne et en France, où les grands et le clergé avaient soigneusement conservé les traditions de Frédéric II et de Philippe-le-Bel. L'Allemagne fit choix la première de réformes à son gré, sous le nom de *pragmatique sanction germanique*. La France, imitant un si bel exemple, voulut aussi avoir sa *pragmatique*, dans laquelle son Église proclama son indépendance, et se complut dans ses priviléges et dans ses libertés. Cette pragmatique, qui fut dressée à Bourges le 7 février 1438, en présence du roi Charles VII, n'était, à proprement parler, qu'un recueil de règlements faits par le concile de Bâle, « que le roi protégeait, parce que les Pères de ce concile s'étaient déclarés pour lui, et n'avaient jamais voulu reconnaître le traité de Troyes, par lequel il était déshérité. » La pragmatique de Bourges fut regardée à Rome, ainsi qu'elle devait l'être, comme une hérésie pernicieuse, et Pie II la considérait comme une tache qui défigurait l'Église de France, un décret qu'aucun concile général n'avait porté, qu'aucun pape n'avait reçu; un principe de confusion dans la hiérarchie ecclésiastique, puisque des laïques étaient devenus maîtres et juges du clergé, et que le pontife romain, malgré la plénitude de juridiction attachée à sa dignité, n'avait plus de pouvoir qu'autant qu'il plaisait au parlement de lui en laisser. Ces deux pragmatiques eurent une commune destinée. Nicolas V substitua à la pragmatique allemande le concordat de la nation germanique; et la pragmatique de Bourges, étant l'ouvrage de Charles VII, fut détruite par Louis XI, dont une des règles de conduite était de prendre en tout le contre-pied du roi son père. Néanmoins cette pragmatique ne fut réellement et entièrement abolie que par le concordat fait entre Léon X et François Ier en 1515, confirmé l'année suivante au concile de Latran.

JACQUES DE COMBORN (OU COMBORT), SOIXANTE-QUINZIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

PIERRE DE LÉOTOING ET ANTOINE DE LÉOTOING,

TREIZIÈME, ET QUATORZIÈME ÉVÊQUES DE SAINT-FLOUR.

JACQUES DE COMBORN ou de Combort, d'une illustre maison d'Auvergne depuis longtemps éteinte, était chanoine-comte de Lyon, lorsque le chapitre de Clermont l'élut évêque le 23 décembre **1444**. Son élection fut confirmée en mai **1445** par le pape Eugène IV, et il prit possession en **1446**. Les citoyens de Clermont lui prêtèrent serment de fidélité et lui remirent la ville.

Depuis près d'un siècle, il existait à Billom une école florissante dans laquelle on comptait près de deux mille élèves pour la philosophie, les humanités, les belles lettres et le

droit civil et le droit canonique. En sa qualité de faculté des arts, l'école de Billom jouissait de beaux priviléges, qui furent encore augmentés en 1445 par le pape Eugène IV, qui l'érigea en université, dont il confia le gouvernement au doyen et chanoine de la collégiale de Saint-Cerneuf. Ce pontife mourut en 1447, lassé et détrompé de tout, après avoir donné plus d'une preuve de ce que peut le talent, et surtout celui des affaires. Eugène IV fut un des plus grands papes, quoique un des moins heureux. Sorti des rangs inférieurs de la société, il eut toutes les qualités qui font révérer et chérir les grands : l'élévation de l'esprit, la fermeté du courage, la noblesse des goûts et des manières, la libéralité et la bienfaisance, le don de la parole, et surtout la sagesse de ne point se mêler dans les différends temporels des princes.

Depuis 1449 jusqu'en 1453, Charles VII et ses généraux reprirent toutes les provinces conquises par les Anglais. Ces insulaires furent chassés de France, où, après une si longue occupation et tant de malheurs, ils ne conservèrent que Calais, première conquête d'Édouard III.

Le dauphin (Louis XI), cantonné dans le Dauphiné pendant quinze ans, tantôt en révolte ouverte, mais toujours en conspiration permanente contre son père, se retire auprès du duc de Bourgogne, où il demeure six ans.

Pendant les longues guerres qui avaient divisé les monarques chrétiens, les Turcs, qui avaient déjà conquis la plus grande partie de l'empire grec, s'emparèrent de Constantinople. Cette capitale fut prise de force par Mahomet II, le mardi 29 de mai 1453. Ainsi finit l'empire d'Orient, fondé par Constantin, après avoir duré 1123 ans.

En l'an 1455, mourut le pape Nicolas V, l'un des pontifes les plus distingués qui aient siégé sur la chaire de saint Pierre. Il régna longtemps avec beaucoup de bonheur ; mais la conjuration formée contre lui et contre les cardinaux par Etienne Porcario, ainsi que la prise de Constantinople par

les Turcs, empoisonnèrent sa félicité. Il avait exhorté pendant longtemps les princes et les peuples à secourir les Grecs, mais son zèle ne produisit aucun fruit. Les malheurs des Chrétiens orientaux produisirent sur son esprit une tristesse si vive, qu'elle causa sa mort après huit années de pontificat. — L'année 1450 avait été célèbre par l'ouverture du jubilé. Cette solennité attira tant de monde à Rome, que plusieurs personnes furent étouffées dans les églises.

Nicolas V fut remplacé le 8 avril 1455 sur le trône pontifical par Callixte III, qui honora sa dignité par ses vertus, sa science et son désintéressement. Il ne gouverna l'Église que pendant trois ans, et mourut le 6 août 1458.

Ce pape nomma, d'après la demande du roi Charles VII, des commissaires pour réviser le procès de Jeanne d'Arc, de l'héroïne qui avait le plus contribué à ramener la victoire sous le drapeau français. Le procès fut lacéré et brûlé sur la place de Saint-Ouen, à Rouen. La plupart des mauvais juges de cette illustre fille étaient morts d'une mort subite ou vilaine, dit un historien, qui semblait annoncer un jugement de Dieu. Plusieurs de ceux qui restèrent, étant tombés entre les mains du roi Louis XI, furent mis à mort par ses ordres.

Le 4 décembre 1456, Charles Ier, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, mourut à Moulins. Il avait épousé Agnès de Bourgogne, qui lui survécut vingt ans, selon Lainé. Chabrol, au contraire, prétend que le duc mourut trois jours après son épouse. Le duc laissa cinq garçons et cinq filles. Parmi les fils, Jean II et Pierre II ont gouverné successivement le Bourbonnais et l'Auvergne. Charles devint, ainsi que nous le verrons, évêque de Clermont. Louis, cinquième fils du duc Charles, nommé évêque et prince de Liége en 1466, fut égorgé par Guillaume de la Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes*, lors de l'irruption qu'il fit dans l'évêché de Liége en 1482. Louis de Bourbon n'avait reçu les ordres qu'en 1466. Avant cette époque, il avait eu trois fils

d'un mariage clandestin avec Catherine d'Egmont, princesse de Clèves et de Gueldre, savoir : Pierre de Bourbon ; Louis, mort sans postérité, et Jacques, grand prieur de France. Pierre, l'aîné des trois fils, a été la souche de la branche des comtes de Bourbon-Busset, en Auvergne, laquelle s'est continuée jusqu'à nos jours d'une manière distinguée, quoique avec un modeste apanage. — Nous aurons encore occasion de parler de cette maison.

Pie II (Æneas Sylvius Piccolomini) fut élu pape à la place de Callixte III en 1458. Ce pontife fut un des plus savants hommes de son siècle. Il donna en 1460 une bulle qui déclare *les appels du pape au concile nuls et erronés*. Nous ne pouvons nous empêcher de consigner ici les puissants raisonnements sur lesquels était basée la bulle pontificale. Le Saint-Père disait « que c'était là un abus inouï » dans les siècles précédents, manifestement contraire aux » saints canons, et souverainement dommageable à tous » les ordres de la république chrétienne ; qu'en appelant à » un tribunal qui n'existe point, et n'existera peut-être » de fort longtemps, on se met en pleine liberté de conti- » nuer le mal ; que les crimes demeurent impunis ; que » tous les ordres de la hiérarchie languissent dans la con- » fusion ; que les puissants, avant de pouvoir être réprimés, » ont écrasé les faibles, et que la révolte contre le premier » siége se fortifie au point de devenir irrémédiable. » Cette bulle n'empêcha pas le procureur général du parlement de Paris d'interjeter appel *au futur concile*, pour la défense de la pragmatique de Bourges, qui n'en fut pas moins abolie en 1461, comme nous l'avons dit précédemment.

Le dauphin, toujours résidant auprès du duc de Bourgogne, refusait constamment de déférer aux ordres de son père qui le rappelaient près de lui. Charles VII, irrité de cette désobéissance, avait formé le projet de punir ce fils rebelle, en avançant Charles, son second fils dans le droit

d'aînesse, suivant ce qui avait été pratiqué plusieurs fois par les rois de la première et de la seconde race. Mais la mort ne lui laissa pas le temps de disposer les Français à ce changement.

Comme il était à Mehun-sur-Yèvre, en Berry, il eut divers avis que ses domestiques complotaient de le faire mourir. Son appréhension fut si grande, que, ne sachant plus de quelle main prendre les aliments en sûreté, il s'abstint de manger pendant quelques jours, au bout desquels il ne fut plus en son pouvoir, quand il le voulut, de rien avaler. Ainsi, pour ne pas mourir par le poison, il mourut de faim le 22 juillet 1461. — Ce prince, qu'on eût pu nommer *heureux*, s'il eût eu un autre père et un autre fils, était affable, débonnaire, libéral et équitable. Il aima tendrement ses peuples, et mit un soin particulier à leur faire rendre la justice. C'est, je crois, le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un roi.

Louis XI, personnage unique dans les annales de la monarchie française, fut le premier qui fit l'essai du pouvoir absolu sur le cadavre palpitant de la féodalité, qui avait jusque-là tempéré, quand elle n'entravait pas, la marche souvent despotique de la souveraineté royale. Placé entre le moyen âge qui finissait, et les temps modernes qui commençaient à naître, ce tyran justicier écrasait d'une main la vieille liberté noble, et la livrait à la hache de ses bourreaux, tandis que de l'autre il jetait à l'eau la jeune liberté bourgeoise; celle-ci l'aimait pourtant, parce qu'en immolant l'aristocratie il flattait l'égalité démocratique, égalité qui n'a jamais été qu'un vain mot, et qui n'a produit jusqu'à ce jour d'autres résultats, que de mettre les hommes qui la réclamaient avec le plus de violence, à même de prendre la place de ceux dont ils convoitaient le rang, le pouvoir et les richesses.

On peut résumer en peu de mots le caractère de Louis XI, en disant que ce prince barbare était un homme de la Convention sur le trône.

Nous ne rappellerons dans cette histoire que les évènements de son règne dont l'Auvergne fut en partie le théâtre, ou ceux auxquels cette province prit quelque part.

En 1463, Louis XI écrivit à l'évêque de Clermont pour demander aux trois états de la province une somme de huit mille livres qu'il avait à payer au duc de Bourgogne : le subside fut accordé. — On sait que de tout temps l'*amour du bien public*, que l'on appelle de nos jours du nom plus significatif mais tout aussi menteur d'*amour du peuple*, a constamment servi de prétexte aux ambitieux d'autrefois, comme aux intrigants de nos jours, pour attaquer le gouvernement établi et lui en substituer un nouveau, dans lequel les uns et les autres s'attribuent naturellement les premières places. Il y eut donc sous Louis XI une guerre civile suscitée par les princes et les seigneurs mécontents, qu'on nomma tout naturellement la *guerre du bien public*, quoique le public ne retirât d'autre profit de cette levée de boucliers, que l'avantage ordinaire de payer les frais de la guerre, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui. Voici comment l'Auvergne fut amenée à prendre part à cette guerre.

Jean II, surnommé *le Bon*, duc d'Auvergne et du Bourbonnais, était déjà renommé par de beaux faits d'armes et par le gain de la bataille de Formigny (1450), lorsqu'il succéda à son père. — Beau-frère de Louis XI, il se flattait, à l'avènement de ce prince, d'obtenir la charge de connétable, alors vacante, que lui avait méritée la conquête de la Guyenne qui lui était due en majeure partie. Non-seulement son espoir fut trompé, mais il se vit dépossédé du gouvernement de la Guyene, sans qu'aucun motif apparent pû justifier cette mesure. Ce fut plus qu'une injustice, ce fut une faute. Louis XI put en apprécier l'étendue, lorsqu'il vit le duc de Bourbon, devenu l'âme de la ligue du bien public, donner tant d'exercice à son activité. Poursuivi dans le Bourbonnais, le Berry et l'Auvergne, il reparaissait ino-

pinément plus redoutable. Enfin il se jeta dans Riom et s'y enferma avec le comte d'Armagnac, le duc de Nemours, le sire d'Albret, le comte de Chabannes-Dammartin et d'autres seigneurs. Louis XI vint en personne mettre le siége devant Riom, à la tête d'une armée de vingt mille hommes, *la plus belle et la plus noble qu'oncques fut guère vue*. La duchesse de Bourbon, sa sœur, négocia la paix avec lui et le duc. Le roi se rendit d'autant moins difficile, qu'il venait d'apprendre que le comte de Charolais était avec une armée puissante aux portes de Paris. Les princes confédérés promirent au roi de lui rester fidèles, se soumettant à être *excommuniés* s'ils manquaient à leur parole. Ce traité, négocié dans le faubourg de Mauzac, fut appelé le *traité de Riom*. Cette affaire du bien public, dont l'Auvergne avait été le principal théâtre, ne fut réellement terminée que par le traité de Saint-Maur du 20 octobre 1465.

Le pape Pie II avait été remplacé sur le trône pontifical par Paul II, noble vénitien et neveu du pape Eugène IV. — Pie II, toujours plein de zèle pour la défense de la religion contre les infidèles, avait pris la résolution d'équiper une flotte aux dépens de l'Église, et de passer lui-même en Asie pour exciter les princes chrétiens par ses exemples. Il s'était rendu à Ancône, dans le dessein de s'embarquer; mais il y mourut de fatigue, le 16 août 1464. Ce fut Paul II qui accorda aux cardinaux le privilége de porter l'habit de pourpre, le bonnet de soie rouge, et une mitre de soie semblable à celle que les souverains pontifes avaient seuls le droit de porter. — Ce pape réduisit le jubilé à 25 ans par une bulle du 19 avril 1470. Paul II fut un pontife juste et charitable, que Plotine, qu'il avait fait mettre deux fois en prison, a bassement calomnié dans sa *Vie des papes*. Il mourut en 1471, à l'âge de 54 ans, et eut pour successeur François d'Albecola de la Rovère, qui prit le nom de Sixte IV.

Jacques de Comborn, évêque de Clermont, mourut le 15

février 1474, après avoir gouverné pendant trente ans l'Église d'Auvergne avec beaucoup de sagesse. Ses travaux épiscopaux doivent le faire considérer à juste titre comme un des prélats les plus distingués qui se soient assis sur le siége épiscopal de Clermont. Il fit des *statuts* qui ont été conservés, et termina, le 9 décembre 1446, avec son chapitre, un vieux différend que ses devanciers lui avaient laissé. A la suite de cet arrangement, le pape Nicolas V exempta de la puissance de l'évêque les dignitaires, chanoines, choriers et autres ministres de la cathédrale.

Jacques de Comborn fit faire de grands embellissements à cette église, entre autres les colonnes de cuivre du maître autel, détruites dans la Révolution; le lutrin, ainsi que les beaux vitraux de la partie septentrionale, où l'on voyait autrefois ses armes. Il fit rebâtir l'église du Saint-Sépulcre, fondée par saint Austremoine, et la dota de plusieurs messes et vicairies. Tous les monastères de la ville se ressentirent de sa libéralité. Il fit construire le réfectoire et le grand portail des Cordeliers, le cloître des Carmes, et permit à Jean Gobert, évêque d'Orange, de consacrer l'église de ce couvent le 2 avril 1472; enfin il fit réparer, en 1473, le couvent des Jacobins, après l'incendie qui l'avait en grande partie détruit, pendant la guerre des Anglais.

Nous avons déjà dit que l'église de ce couvent avait été fondée en 1219, sur un terrain donné aux Dominicains par Guido de la Tour, comte de Boulogne et seigneur de Rochefort. C'était un grand vaisseau composé d'un chœur et d'une nef spacieuse, qui n'aurait pas laissé d'offrir quelque beauté, si elle eût été voûtée. Les piliers qui soutenaient les lambris de cette nef, et ceux des bas-côtés, étaient d'une structure grossière. Quoique l'on fût obligé de descendre un grand nombre de degrés pour se rendre dans cette église, elle ne laissait pas d'être assez claire, et l'eût été davantage, si les fenêtres avaient été distribuées avec plus

de discernement. Néanmoins, les religieux firent, dans les premières années du dix-septième siècle, des réparations fort utiles, en faisant disparaître le jubé qui séparait le chœur de la nef, et en mettant à la place une grille de fer, qui donnait beaucoup de clarté à tout l'édifice. C'est le chœur, qui appartient à l'époque de transition, qui sert aujourd'hui d'église aux dames de la Visitation, la nef et les bas-côtés ayant été complètement démolis pendant la Révolution. Cette église est voûtée et forme un parallélogramme rectangle, divisé en trois travées égales, par trois colonnes engagées dans les murs du tiers de leur épaisseur. — Les colonnes romanes ont la base attique, avec la feuille relevée à l'angle du socle; les chapiteaux, travaillés avec la plus grande recherche, ont le tailloir roman et la feuille grasse à crochet de la première époque ogivale.

Les voûtes, également ogivales, ont des arêtes carrées. Dans la travée du sanctuaire, la nervure commence à pénétrer. L'architecture de transition n'est bien visible que dans les feuilles des chapiteaux, dans les rosaces de l'abside et dans la courbure ogivale des voûtes.

L'église des Jacobins renfermait les tombeaux de plusieurs personnages célèbres, entre autres celui du cardinal Hugues Aycelin de Montaigu, dit le cardinal de Billom, mort, comme nous l'avons dit, en 1297. Ce tombeau, ainsi que celui du cardinal Dulans de Saint-Saturnin, ont survécu aux dévastations révolutionnaires, après avoir subi de nombreuses mutilations.

Le tombeau du cardinal Hugues Aycelin est placé au côté droit, un peu au-dessus de la sacristie. C'était autrefois un magnifique monument, sur lequel on voyait l'effigie du cardinal, qui a été brisée dans la Révolution; il ne reste plus que quelques statuettes de religieux, placées dans de petites niches, et qui sont d'assez bon goût. On y voyait aussi les armes des Aycelin.

Celui du cardinal de Saint-Saturnin est placé au côté gauche, un peu au-dessus de la porte de la chapelle de Sainte-Magdeleine, dans laquelle reposait le corps de Marie Paret, de Clermont, morte en odeur de sainteté durant l'année 1675. — On y voyait également la statue de ce cardinal, ainsi que ses armes, qui sont *d'azur avec une fleur de lys d'or accompagnée de trois étoiles.* Il existe une peinture murale à fond d'or, représentant un crucifiement, qui serait d'un bel effet, si elle était habilement réparée. — Ces tombeaux, d'un beau gothique flamboyant, n'ont point échappé au vandalisme des architectes badigeonneurs, qui font le désespoir de tous les hommes de goût.

On voyait encore autrefois, dans l'église des Jacobins, les tombeaux de la famille de Marle, qui a produit plusieurs hommes célèbres, ainsi que de celles de La Fayette, d'Aubert, de Golfer et de Ribeyre.

De l'église on entrait, par une porte qui était à gauche en sortant du chœur, dans le cloître, qui, selon Audigier, n'avait rien d'extraordinaire qu'une fort belle peinture représentant saint Dominique aux pieds du pape, auquel il demande la confirmation de l'ordre qu'il veut établir. On ne remarquait rien dans le cloître, ainsi que l'ont avancé plusieurs écrivains, qui rappelât le souvenir du concile de 1095, ni la célèbre croisade. Fléchier, qui le visita, parle de plusieurs peintures qui le décoraient, mais il n'en cite pas une seule qui ait trait à ce grand événement.

Ce couvent était très-vaste, et on l'appelait le couvent des Cent-Frères, parce qu'il était ordinairement habité par cent religieux. Il était le quatrième de son ordre en France. Outre le concile provincial qui s'y tint en 1263, on y assembla, en 1339, un chapitre général de l'ordre, qui fut tellement nombreux, que le pape Benoît XIV donna une bulle, adressée aux officiaux de Bourges, d'Alby et de Clermont, par laquelle il leur ordonnait de fournir neuf cents

écus d'or, pris sur les legs pieux faits à des personnes et à des lieux en général, pour fournir à la dépense qui se ferait pendant la tenue du chapitre. C'est, comme l'affirme Audigier, ces grandes assemblées tenues à différentes époques dans l'église des Jacobins, depuis son achèvement en 1246, qui ont donné lieu à la tradition qui assigne cette église comme le lieu où s'est tenu le grand concile de la croisade, un siècle et demi avant qu'elle n'ait été bâtie.

Pendant la guerre des Anglais et des Routiers, les pères Jacobins se réfugièrent à l'hôtel Montguicon (Montgascon), au quartier de Saint-Laurent, près de la porte de Champeix. Leur maison, qui avait été achevée en 1248, souffrit beaucoup par le feu en 1398.

Grégoire d'Estourville, cardinal légat en France, travailla à la faire remettre en état à la faveur des indulgences qu'il accorda, en 1452, à ceux qui feraient part aux religieux de leurs libéralités. Jacques de Comborn seconda le zèle du cardinal; c'est ce qui a fait dire à Savaron que ce prélat avait rétabli le couvent des Jacobins.

Jacques de Comborn fut enterré dans le chœur de l'église cathédrale. Ce fut sous son épiscopat que Philippe de Vienne et Pétronille de Chazeron fondèrent, en 1463, le couvent des Franciscains de Châteldon, en Bourbonnais.

Jacques Le Loup, évêque de Saint-Flour, était mort en 1451, après vingt-quatre ans d'épiscopat. Il fut remplacé par Pierre de Léotoing de Montgon, prieur de Saint-Flour, confirmé par Nicolas V en 1452. Ce prélat institua une collégiale de prêtres, vivant en communauté, dans l'église de Saint-Ilpise. Il abdiqua en faveur de son frère, en 1463, et mourut le 23 novembre de la même année.

Antoine de Léothoing succéda, comme évêque de Saint-

Flour, à Pierre, son frère, en 1463. Il était religieux bénédictin. Il acheva la construction de la cathédrale, à laquelle son prédécesseur avait beaucoup contribué, et il la consacra le 2 mars 1472. Cette église n'a aucune ornementation; mais sa simplicité même n'est pas dépourvue d'élégance, et ses voûtes, tapissées de nervures qui retombent sur de larges piliers sans chapiteaux, produisent un effet assez imposant. La façade n'offre pas la richesse, quelquefois minutieuse de détails, qu'on prodiguait alors dans les provinces où les matériaux convenables servaient l'habileté de l'ouvrier. Ceux qui ont servi à la construction de cette cathédrale sont des laves, comme celles de Volvic, employées au treizième siècle pour bâtir la cathédrale de Clermont. Récemment, en badigeonnant cette église, on a découvert, en avant de la principale porte, sous le buffet de l'orgue, des peintures murales bien conservées, et quelques inscriptions légendaires. On remarque, dans le haut de l'encadrement, à droite de la porte, un prêtre à l'autel, revêtu d'une chasuble du quinzième siècle, et au-dessous le purgatoire. Cette précieuse découverte, ainsi que quelques indices qu'on avait trouvés précédemment dans les chapelles latérales, prouvent que l'intérieur de cette église était, dans le principe, peint à fresque.

Ce fut sous l'épiscopat d'Antoine de Léothoing que le chapitre de la cathédrale de Saint-Flour fut sécularisé, par une bulle de Sixte IV, datée du 8 des ides, c'est-à-dire du 6 janvier 1476. Ce chapitre était composé de dix-sept chanoines, dont l'évêque était le chef; d'un archidiacre, d'un trésorier et d'un archiprêtre. L'archidiaconat et la trésorerie étaient à la nomination de l'évêque et du chapitre conjointement; l'archiprêtre, à celle de l'évêque. Les dignités ne pouvaient être possédées que par des chanoines. Le bas chœur était composé de trois hebdomadiers, de vingt semi-prébendés et d'un maître de musique.

ANTOINE ALLEMAND, SOIXANTE-SEIZIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

ANTOINE Allemand ou d'Allemand, évêque de Cahors, passa vers l'an 1474 au siége de Clermont, en vertu d'une bulle de Sixte IV. Il se démit de son évêché, en 1476, entre les mains du même pape, par l'intermédiaire de son procureur fondé de pouvoirs, Bartholomée, évêque de Ferrare, et retourna probablement à celui de Cahors. Il est omis par Savaron.

Dans la seconde année de cet épiscopat, Louis de Bourbon, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, fonda, dans la ville d'Aigueperse, auprès de son palais, une sainte-chapelle en l'honneur de la vierge Marie, qu'il plaça sous l'invocation de saint Louis, roi de France. Il établit dans

cette église seize clercs desservants, dont huit chanoines prébendés et huit chapelains perpétuels, mensionnaires et choriers. Le chanoine trésorier était seul dignitaire et placé à la tête du chapitre. Le fondateur s'était réservé la nomination des chanoines prébendés et celle des chapelains. — Cette fondation fut confirmée par une bulle de Sixte IV, en date du 6 des calendes de novembre 1475. Les chanoines portaient la cape et l'aumusse comme ceux de Clermont, et jouissaient de toutes les immunités et prérogatives des chanoines de la chapelle de Saint-Sauveur de Bourges, fondée par Jean, duc de Berry et d'Auvergne.

Louis de Bourbon dota richement la sainte-chapelle d'Aigueperse, où ses dépouilles mortelles furent déposées en 1482. — Peu d'années après, ce saint édifice reçut les restes de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, mort à Pouzzoles en 1496, ainsi que ceux de son fils Louis II, duc de Bourbon, mort à Naples en 1501. Leurs ossements, encore intacts, retrouvés au milieu de débris, reposent en ce moment dans le petit caveau pratiqué sous le chœur. Les armes du connétable de Bourbon, qui ornaient les portes et les vitraux, furent effacées en 1523, après la déplorable trahison de ce prince. Les belles verrières qui décoraient les sept croisées et la rosace, furent brisées en 1793 par le vandalisme d'un individu qui acheva seul cet acte de destruction. Les quatre croisées des murs latéraux renfermaient les douze Apôtres ; dans les trois du fond, étaient représentés Jésus-Christ et sainte Magdeleine ; à droite, l'Annonciation ; à gauche, saint Louis et Charlemagne. On remarque surtout dans cet édifice la régularité du vaisseau, la porte septentrionale, la boiserie de la tribune et les deux statues en marbre de saint Louis et de la reine Blanche. Tout y est en harmonie : la menuiserie est de l'époque, et la serrurerie appartient au même temps.

CHARLES DE BOURBON (CAROLUS BORBONIUS), SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

CHARLES de Bourbon, cardinal du titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin-des-Monts, chanoine, chantre, puis archevêque de Lyon, fut nommé évêque de Clermont en 1476, la même année qu'il avait été élevé au cardinalat. Il prit possession de son siége par Gilbert Dinet, official de Clermont, son procureur, le 10 mars 1476, et par lui-même, le 24 octobre 1479. Il eut pour suffragant Bertrand, évêque de Bethléem. Charles de Bourbon était le second fils de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne. C'était un prélat guerrier et magnifique, dont la devise, *Ni peur ni espoir*, peint d'un seul trait le caractère.

Il avait été nommé, à l'âge de douze ans, archevêque de Lyon, par la résignation de Jean de Bourbon, son oncle, contre l'élection duquel il y avait eu appel en cour de Rome. Mais le pape Eugène IV permit, par sa bulle, à Jean de Bourbon, résignant, et à Jean de Vado, évêque d'Orléans, de continuer à administrer le diocèse de Lyon, jusqu'à ce que le jeune archevêque eût atteint l'âge de majorité. Charles de Bourbon fit son entrée dans cette ville le 21 septembre de l'an 1446, accompagné des princes de sa famille, de Jean Cœur, archevêque de Bourges; de Jean de Bourbon, évêque du Puy, et d'un grand nombre d'abbés et autres dignitaires de l'Église; mais il ne fut sacré qu'en 1470. Charles de Bourbon fut le parrain du roi Charles VIII. Il paraît que ce prélat résidait principalement à Lyon, dont il fit bâtir en entier le palais archiépiscopal (1).

On l'accuse d'avoir usé de toute son influence à la cour pour empêcher la ville de Clermont d'obtenir le privilége d'avoir un corps commun, un consulat, une maison commune. Il voulait que les citoyens ne pussent s'assembler sans sa permission et sans sa présence ou celle de l'un de ses officiers chargés de le représenter (2).

Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, frère aîné de ce prélat, avait fini par s'attacher sincèrement au roi Louis XI, le traité de Conflans ayant satisfait entièrement son ambition et fait droit à une partie de ses griefs. Le duc de Bourbon ayant été établi lieutenant général dans les provinces méridionales, depuis le Lyonnais jusqu'au Poitou (1475), lors de la dernière ligue si fatale au connétable de Saint-Pol et aux d'Armagnac, ses troupes, sous le commandement du dauphin d'Auvergne, battirent l'armée du duc de Bourgogne à Gy, en Franche-Comté, et firent prisonnier de

(1) SAVARON, *Origines de Clermont*, p. 84-85.
(2) GONOD, *Chronologie des évêques de Clermont*.

guerre le comte de Rouci, leur général. Les sanglantes exécutions dont Louis XI assouvit sa vengeance, dégoûtèrent le duc de la cour : il s'éloigna et ne reparut sur la scène qu'à la minorité de Charles VIII.

Louis XI, dévoré de peur et d'ennui, plutôt que de remords, s'enferma sur la fin de sa vie au château du Plessis-les-Tours, où il n'avait d'autre récréation, quand il regardait la campagne par les fenêtres, que la vue des grilles de fer, des chaînes et des avenues de gibets qui conduisaient à son château. Il avait recours à tous les moyens que la médecine peut inventer, pour essayer de prolonger sa malheureuse existence ; il implorait vainement le Ciel et la terre, il n'en recevait aucun secours. Le roi, qui avait fait périr plus de quatre mille de ses sujets par les plus affreux supplices, redoutait avec raison d'aller retrouver, dans l'éternité, ces nombreuses victimes de sa cruauté. — Enfin, il fallut mourir, et il expira le 29 d'août de l'an 1483, âgé de soixante et un ans, après en avoir régné vingt-deux et un mois. — Il fut enterré, selon son désir, dans l'église de Notre-Dame de Cléry, à laquelle il portait une dévotion toute particulière.

« En tout, dit un grand écrivain, Louis XI était ce qu'il » fallait qu'il fût pour accomplir son œuvre. Né à une » époque sociale où rien n'était achevé et où tout était » commencé, il eut une forme monstrueuse, indéfinie, » toute particulière à lui, et qui tenait des deux tyrannies » entre lesquelles il paraissait..... Ce prince vint en son » lieu et en son temps ; il y a une si grande force dans cet » à-propos, que le plus vaste génie, hors de sa place, peut » être frappé d'impuissance, et que l'esprit le plus ré- » tréci, dans telle position donnée, peut bouleverser le » monde (1). »

(1) CHATEAUBRIAND, *Etud. hist.*, t. III, p. 415.

Néanmoins, il ne faut pas refuser à ce monarque deux louanges qu'il mérita sur la fin de sa vie, et qui ont bien quelque à-propos au temps où nous vivons : l'une, de n'avoir pas voulu permettre qu'un ambassadeur que le sultan Bajazet lui envoyait, passât plus avant que Marseille, parce qu'il ne croyait pas qu'on pût être Chrétien et avoir communication avec les ennemis de Jésus-Christ, à moins d'une très-urgente nécessité; l'autre, qu'il entendait que la justice fût rendue très-exactement aux particuliers, quoiqu'il ait commis lui-même les plus grandes injustices.

Louis XI présenta un singulier mélange de dissimulation, de cruauté et d'une dévotion qui n'était en réalité que la crainte servile d'une âme basse, pusillanime et égarée. Cette crainte, plutôt que tout autre sentiment, le conduisit plusieurs fois aux pieds de la sainte image de Notre-Dame du Puy. Il y vint au mois de mars 1475, et fit à pied les trois lieues et demie que l'on compte des hôtelleries de Fix à la ville. Parvenu sous le portique Saint-Jean, où le doyen le revêtit du surplis et de la chape canoniale, il demanda dispense du vœu qu'il avait fait, d'entrer nu-pieds dans l'église; et, comme la lassitude le forçait d'aller prendre quelque repos, après avoir fait une courte prière à la Vierge, il laissa sur l'autel angélique, en se retirant, une bourse de trois cents écus d'or. Le lendemain, qui était un samedi, il entendit trois messes, et offrit encore trente écus d'or à chacune d'elles, ce qu'il continua les deux jours suivants. Le quatrième, qui était celui de son départ, il remit entre les mains des secrétaires un petit vase de cristal couronné de pierreries, qu'il les chargea de faire marquer de son nom, et d'employer à servir de custode au Saint-Sacrement dans les fêtes solennelles. Il ordonna de rendre au chapitre une somme considérable qu'il se souvenait lui avoir empruntée dans les disgrâces de sa jeunesse. De retour à Paris, il envoya une offrande de douze cents écus

en argent et de cent marcs en lingots, pour fabriquer une niche à la sainte image.

Ce fut Louis XI qui établit, dans son royaume, la *Salutation angélique*, que l'on récite à midi en l'honneur de la Vierge. Il avait obtenu une indulgence de trois cents jours en faveur de ceux qui réciteraient cette prière.

A un vieux roi, astucieux et cruel, succéda un prince de quatorze ans, d'un excellent caractère, il est vrai, mais que son père avait fait élever parmi des valets au château d'Amboise. « Petit homme de corps et peu entendu, dit » Commines, Charles VIII était si bon, qu'il n'est point » possible de voir une meilleure créature. »

Malgré l'opposition des ducs d'Orléans (1) et de Bourbon, la régence fut déférée, ainsi que le roi défunt l'avait ordonné, à Anne de Beaujeu, sœur aînée du jeune monarque, femme habile, qui gouverna l'État avec autant de prudence que de fermeté. On donna au duc de Bourbon et d'Auvergne l'épée de connétable, et au duc d'Orléans, des gouvernements et des pensions. Olivier-le-Daim (2), l'un des ministres des exécutions sanguinaires du feu roi, ainsi que Jacques Doyat, Auvergnat de naissance, que Louis XI avait fait gouverneur d'Auvergne, furent mis en jugement pour leurs méfaits : le premier fut pendu ; le second eut la langue percée au pilori de Paris, et une oreille coupée, après avoir été fustigé par la main du bourreau ; de là, il fut conduit à Montferrand, sa patrie (3), où il fut de nouveau fustigé et eut l'autre oreille coupée. « Il y en avait de plus coupa- » bles, dit Mezeray ; mais ceux-ci avaient, de plus que » les autres, le tort irrémissible d'avoir mal parlé des » princes. »

(1) Qui fut depuis le roi Louis XII.

(2) Son véritable nom était Olivier *le Diable*, nom parfaitement approprié à son ca-caractère et à ses fonctions.

(3) Prohet prétend qu'il était de Cusset.

A la suite de tremblements de terre qui eurent lieu en Auvergne en 1478, ainsi que d'une horrible famine qui régna en 1481, une maladie pestilentielle, qui se manifesta à Clermont (1482), empêcha Claude Montfaucon, gouverneur d'Auvergne, bailli de Montferrand et lieutenant général du roi dans la haute et basse Auvergne, de venir prendre possession de son poste. Parmi les mesures de sûreté que l'on prit en cette occasion, on remarque la résolution de rejeter hors de Clermont beaucoup de personnes infectées, et de tenir les foires hors de la ville, à Jaude ou ailleurs (1).

Une partie des habitants abandonna la ville, qui fut dépeuplée dans le cours de cette épidémie (2).

La maladie se renouvela l'année suivante. Le 9 avril 1483, le conseil de la ville décidait qu'il serait bon de faire brûler un cierge nuit et jour devant Notre-Dame-de-Grâce de l'église Cathédrale, pour la cessation de la pestilence. M. Savaron, consul, s'obligea de le tenir allumé moyennant vingt livres.

Le 3 mai suivant, le même conseil, sentant la nécessité d'avoir un *barbier* pour soigner les malades, un de cette profession, nommé le *Catalan*, s'offrit pour les servir. Il fut exempté de la taille sa vie durant, et reçut quarante sous par mois pendant tout le temps de l'épidémie, qui se termina vers la fin de l'été (3).

Charles de Bourbon, archevêque de Lyon et évêque de Clermont, mourut à Lyon, le 13 septembre 1488, dans la maison de Jean de Jenas. Il fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire dans l'église primatiale de Saint-Jean de cette ville (4).

(1) Cette place était alors hors des remparts de la ville.

(2) Liasse de plusieurs actes capit. des chap. tenus à Chantoin, Cournon, Tallende pendant la peste de 1482 (*Arch. de la cathéd.*, arm. 18, sac. C).

(3) Reg. des délib. de la ville de Clerm.

(4) Mém. de Lyon et Actes capit. de Clermont.

CHARLES II DE BOURBON (CAROLUS BORBONIUS), SOIXANTE-DIX-HUITIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

CLAUDE DE DOYAC ET CHARLES DE JOYEUSE,

QUINZIÈME ET SEIZIÈME ÉVÊQUES DE SAINT-FLOUR.

Deux jours après le décès du cardinal archevêque, un courrier, parti de Lyon, apporta à Clermont la nouvelle de sa mort. Le chapitre s'assembla après dîner, à l'heure de nones, afin de mettre ordre aux affaires de l'évêché et de prendre jour pour procéder à l'élection d'un nouvel évêque ; en attendant, les funérailles du défunt furent célébrées à la manière accoutumée.—Le chapitre, s'étant assemblé le 2 octobre, élut Guillaume de Montboissier, qui prêta serment et fut intronisé, nonobstant l'opposition du roi Charles VIII, qui avait envoyé des commissaires pour qu'il fût sursis à l'élection;

le roi s'attendait à ce que le chapitre voterait en faveur de Charles de Bourbon, fils naturel de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne (1), qu'il avait eu *avant sa promotion aux saints ordres* (2), circonstance que l'auteur de la dernière chronologie des évêques de Clermont (3) a omis de mentionner, malgré son importance. — Le roi ayant persisté dans sa demande, le chapitre finit par céder, et Charles de Bourbon fut élu évêque de Clermont le 24 du mois de janvier 1489. — Il prêta à Paris le serment de fidélité au roi, dans lequel il est traité de cousin du monarque (4), et prit possession de son siége le dernier jour de février de la même année.

Après la mort d'Antoine de Léothoing, Claude de Doyac, prévôt de Clermont et abbé de la Vallette, avait été élu évêque de Saint-Flour en 1443; il avait prêté serment le 8 juillet 1486. Cette élection avait eu lieu au prieuré des Bénédictins de Comps, où le chapitre s'était retiré pour se soustraire aux ravages de la peste, qui sévissait alors avec beaucoup de rigueur. Ce prieuré changea l'année suivante, 1487, son ancien nom de Comps *(Sanctus Andreas de Cumis)*, en celui de Lavaudieu *(Vallis Dei)*, sur la demande qu'en firent les religieuses au roi Charles VIII.

L'origine de ce monastère remonte au onzième siècle. Saint Robert de la Chaise-Dieu le fonda, non loin du confluent de la Senoire et de l'Allier, pour y placer les religieuses qui vivaient à la Chaise-Dieu. Cette nouvelle fondation fut autorisée par une charte du roi Philippe I[er]. C'est cette époque sans doute qu'il faut assigner pour date de construction du magnifique cloître roman qui subsiste

(1) Renaud était lui-même fils naturel de Charles I[er], duc de Bourbon et d'Auvergne.
(2) SAVARON, *Origines de Clairm.*, p. 84 et 202. — *Gall. christ.*, t. II, p. 295.
(3) M. GONOD.
(4) *Gall. christ.*, ut supra.

encore, et peut être à l'église actuelle, c'est-à-dire à la fin du onzième siècle. Plus tard, il fallut faire preuve de cinq quartiers de noblesse, du côté paternel seulement, pour être admis dans ce monastère. Ce fut à cette époque que les religieuses obtinrent chacune une prébende, et que la vie cénobitique s'éteignit chez elles pour faire place à la vie d'isolement; elles n'ont pourtant jamais été sécularisées (1).

Claude de Doyac ne jouit pas paisiblement de son évêché, en raison des difficultés qu'on forma sur son élection et sur son ordination, qui n'avait été faite que par deux évêques et un abbé. Après un examen de la cause, le pape Innocent VIII enjoignit de le réhabiliter, ainsi que ceux auxquels il avait imposé les mains. Ce prélat mourut à la Pégalière, et fut inhumé à Cusset, en Auvergne, qui était le lieu de sa naissance (3).

Charles Ier, fils de Tanneguy, vicomte de Joyeuse, et de Blanche de Tournon, élu évêque en 1483, fut confirmé par Sixte IV. Ce prélat consacra, en 1494, l'église de l'abbaye de Pébrac. Il fit quelques ordinations au mois de mars de l'année 1500, que l'on croit avoir été l'époque de sa mort, et fut enterré dans sa cathédrale, au lieu de la sépulture de ses prédécesseurs.

Le 1er avril 1488, Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, mourut à Moulins, sans postérité légitime des trois femmes qu'il avait épousées : Jeanne de France, fille du roi Charles VII, morte en 1482; Catherine d'Armagnac, décédée en 1486, et Jeanne de Bourbon-Vendôme, qui se

(1) *Gall. christ.*, t. II, p. 476; Audig., *Hist. mss.*, t. VI, art. *Laraudieu.*

(2) Hugues du Temps, t. III, p. 211; *Gall. christ.*, t. II, p. 429.

(3) Claude de Doyac était probablement le frère de Jacques de Doyac, ministre de Louis XI, dont nous avons parlé précédemment. Il paraîtrait que Cusset était bien évidemment le lieu de naissance des deux frères, ainsi que le rapportent Piganiol et Prohet.

remaria deux fois. Ce prince, malgré les nombreuses intrigues dans lesquelles il fut mêlé, rendit d'immenses services à sa patrie, que rappelle le surnom glorieux de *Fléau des Anglais*, que l'histoire lui a conservé.

Jean II laissa plusieurs enfants naturels, dont les principaux sont Matthieu et Charles. Le premier, appelé le *Grand bâtard de Bourbon*, fut maréchal du Bourbonnais et amiral de Guienne. Il fut le premier des neuf preux que Charles VIII choisit pour l'accompagner dans son expédition d'Italie. Il mourut en 1505, avec la réputation d'un héros.—De Charles, bâtard de Bourbon, sont provenues la branche des marquis de Malause, éteinte en 1741, et celle des barons de Basian, qui existait encore en 1725.

Pierre II, duc de Bourbon et d'Auvergne, succéda, en 1488, à Jean II, en vertu de la renonciation forcée qu'Anne de Beaujeu, sa femme, avait imposée au cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon et évêque de Clermont, mort la même année. Pierre, qu'on nommait alors le sire de Beaujeu, avait épousé, en 1474, cette fille aînée de Louis XI qui montra une si grande virilité de caractère dans le gouvernement de la France, et qui sut conduire si heureusement et si habilement le vaisseau de l'État à travers les factions. Peu de temps après, le roi nomma son gendre chef de ses conseils ; et lorsqu'il sentit sa fin approcher, ce fut à lui, ou plutôt à la dame de Beaujeu, qu'il confia le gouvernement du dauphin et l'administration du royaume.

Louis Ier de Bourbon, dit le *Bon*, comte de Montpensier, qui avait hérité, par sa femme Jeanne, du dauphiné d'Auvergne, avait eu, de Gabrielle de la Tour, sa seconde femme, Gilbert, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne en 1486. Opposé par Louis XI à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, sa valeur et ses succès l'élevèrent promptement au rang des grands capitaines de son époque. Il contribua, sous Charles VIII, à la conquête du royaume

de Naples, dont il fut nommé vice-roi. Mais plus propre aux affaires qui se traitent l'épée à la main sur un champ de bataille, qu'habile à manier les ressorts compliqués d'une grande administration, son indolence naturelle et l'indiscipline de ses troupes firent perdre à la France cette importante conquête, qui lui avait coûté tant de travaux et de sacrifices. Le comte Gilbert mourut à Pouzzoli, le 5 octobre 1496, laissant un fils, Louis II de Bourbon, qui lui succéda dans la souveraineté du comté de Montpensier et du dauphiné d'Auvergne.

Le roi Charles VIII, revenant, en 1495, de l'expédition d'Italie, se transporta, au mois d'octobre, de Lyon à Notre-Dame du Puy, afin de remercier celle qu'on y révère des dangers qu'il avait évités par son assistance. Godefroy de Pompadour, évêque du Puy et grand aumônier de France, le traita avec somptuosité au château d'Espaly; et comme il voulut monter un soir sur le rocher d'Aiguille, il y trouva une collation délicate préparée par les soins du chapitre (1).

Après treize ans de pontificat, Sixte IV mourut en 1484, âgé de soixante-onze ans.

A Sixte IV succéda, en 1484, Innocent VIII (Jean-Baptiste Cibo), noble génois, Grec d'origine, qui était cardinal-évêque de Melfe. Ce pontife, fort zélé pour la réunion des princes chrétiens contre les Turcs, mourut en 1492, témoignant un très-grand mépris pour les vanités de ce monde.

Alexandre VI fut élu la même année pour le remplacer sur le siége pontifical. Les philosophes et les Protestants n'ont cessé d'opposer aux Catholiques les vices de ce pape, comme si la dépravation d'un ministre des autels, quelque élevé qu'il puisse être dans la hiérarchie sacerdotale, pouvait retomber sur une religion sainte, et que le christianisme, pour être l'ouvrage de Dieu, dût anéantir, dans ses

(1) Théod., liv. III, c. xvii; Arn., t. I, p. 276.

ministres, le germe des passions humaines! Alexandre VI aurait été également vicieux, quelque place qu'il eût occupée; et nous n'hésitons point à croire qu'il l'eût été davantage dans toute autre position de rang et de fortune; ce n'est donc point le titre qui l'a rendu vicieux et criminel. Néanmoins, la Providence permit que ses crimes ne troublassent pas l'Église, et que, dans ce temps critique, elle n'eût ni schisme ni hérésies à combattre. Rappelons-nous souvent, surtout en présence des attaques dirigées contre les ecclésiastiques, que si Dieu a permis que les chefs d'une religion sainte ne fussent pas toujours des hommes sans reproches et sans vices, c'est parce que la conservation de la religion chrétienne ne dépend pas de la sagesse et de la vertu de ses pontifes, mais de la parole de Jésus-Christ et de l'effet immuable de la promesse solennelle qu'il a faite de conserver son Église jusqu'à la fin des siècles. Le sort des empires de la terre peut dépendre de la sagesse et de la conduite de leurs monarques; il ne faut qu'un prince faible ou vicieux pour les précipiter du faîte de la gloire dans la confusion et le néant. Si donc les faiblesses, les scandales assez rares de quelques papes n'ont pu ébranler les fondements de l'Église catholique, c'est que Dieu lui-même les a affermis, et leur a donné une consistance que les hommes et le temps ne peuvent ébranler. — C'est principalement depuis Alexandre VI que les papes ont commencé à jouer un rôle dans le monde comme princes séculiers.

Charles VIII, qui avait sagement abandonné ses projets de conquête en Italie, et qui vivait depuis quelque temps fort retiré au château d'Amboise, mourut dans cette résidence le 7 avril 1498, d'une attaque d'apoplexie, en jouant à la paume. Il laissa la couronne à son cousin, le duc d'Orléans, qui monta sur le trône sous le nom de Louis XII.

Il n'y avait point autrefois de provinces, en France, où

le culte de la Vierge fût en plus grande vénération qu'en Auvergne. Le nombre des lieux de dévotion à la Mère du Sauveur y était considérable, et nous nous faisons un devoir de les signaler dans cette histoire, à mesure que nous en trouvons l'occasion. On sait que beaucoup d'images de Marie, objets d'une vénération particulière, ont été merveilleusement trouvées. Un fait de ce genre eut lieu en Auvergne vers la fin du quinzième siècle.

Le 10 juin de l'année 1496, deux petites filles de six à sept ans, du village de la Volte ou de la Voulte, étant sur le bord de l'Allier, prenaient plaisir à battre des cailloux pour en tirer du feu. — Elles en trouvèrent un fort gros qu'elles jetèrent contre un autre; il se cassa en deux pièces et du milieu sortit une petite image de la Vierge, tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche; cette image paraissait comme si elle eût été peinte or et azur; la tête était découverte, et elle avait cinq fleurs de lys sur sa robe, et une étoile sur la poitrine; elle était un peu plus grosse qu'une amande. Les deux enfants crièrent à la merveille, tout le monde y courut, entre autres quelques soldats du sénéchal d'Agenais qui étaient logés dans ce village; ces soldats s'emparèrent de l'image merveilleuse et en firent présent à leur capitaine, qui la déposa pieusement dans l'église des Bénédictins de la Voulte, qui la placèrent sur le dernier autel à main gauche en entrant dans l'église. Elle y a opéré plusieurs miracles (1).

Avant de clore le récit des grands événements du quinzième siècle, nous croyons devoir mentionner l'hérésie de Jean Huss, promptement réprimée, il est vrai, au commencement de ce siècle, par les Pères du concile de Constance, mais qui laissa des traces profondes de révolte qui amenè-

(1) *Vies des Saints d'Auvergne*, par le P. Branche, p. 62-63. Le prieuré de la Voulte fut fondé au commencement du onzième siècle par saint Odilon, ainsi que nous l'avons dit dans la vie de ce saint.

rent les désordres du siècle suivant. Nous ne ferons que résumer ici ce que nous avons déjà dit plus longuement dans un autre ouvrage (1), sur cet hérésiarque du quinzième siècle, précurseur de ceux du seizième.

Jean Huss, recteur de l'université de Prague, devenu célèbre par ses erreurs et son supplice, se fit l'apôtre des monstrueuses erreurs de l'Anglais Wiclef, dont nous avons eu occasion de parler au siècle précédent. Cette doctrine attaquait plutôt les hommes, et tendait plutôt au renversement de l'ordre social et politique qu'elle n'atteignait véritablement les dogmes reçus par l'Église. On a beaucoup disputé et surtout beaucoup varié sur les différentes erreurs de cet hérésiarque; la voie la plus sûre pour les biens connaître, c'est de suivre Bossuet, qui a si sagement approfondi les doctrines hérétiques des derniers siècles.

« La dispute roulait principalement, dit le grand évêque de Meaux, sur la communion sous les deux espèces; et ce qui était le plus important, sur cette damnable doctrine de Wiclef, que l'autorité, et surtout l'autorité ecclésiastique, se perdait par le péché (2); car Jean Huss soutenáit sur cet article des choses aussi outrées que celles que Wiclef avait avancées, et c'est de là qu'il tirait ses pernicieuses conséquences (3). Or, voici le résumé de ce que ce réformateur enseignait à l'Église et dans la chaire de l'université de Prague : « Les ministres de l'Église, quand ils sont en état de péché mortel, ne peuvent ni accomplir ni administrer les sacrements. Tout autre qu'un prêtre peut les administrer, d'où suit la conséquence que tout homme qui n'est pas en état de péché mortel, possède le pouvoir *de l'ordre*, et tous ceux qui sont en état de grâce ont droit de lier et de délier. L'Église, selon Jean Huss, ne signifie pas le pape,

(1) *Hist. des guerres relig. en Auvergne*, etc., t. I, *Introduct.*
(2) *Conc. Const.*, sess. XV, prop. 11, 12, 13, etc.
(3) Bossuet, *Variat.*, t. IX, ch. XLV.

les cardinaux, les évêques et le clergé inférieur ; l'Église ne doit pas avoir de biens temporels, et les seigneurs temporels peuvent impunément enlever ces biens aux évêques et aux prêtres. Huss, quoique prêtre, ne connait pas l'excommunication ; il la méprise ; un prêtre, un diacre, une fois ordonné, ne peut être privé du droit de prédication (1). »

Si avec une semblable doctrine, qui a été celle enseignée par les réformateurs du siècle suivant, un homme peut être non-seulement un vrai fidèle, mais encore un saint et un martyr, comme l'ont publié et comme le publient encore de nos jours les Protestants et les autres défenseurs de Jean Huss (2), il ne faut plus disputer des articles fondamentaux de notre religion. Le seul article fondamental, en ce temps comme aujourd'hui, est de crier contre le pape et l'Eglise romaine ; mais surtout si l'on s'emporte avec Wiclef, Jean Huss et Voltaire, jusqu'à appeler cette Église une *infâme*, et le pape l'Antechrist, cette doctrine est la rémission de tous les péchés et couvre toutes les erreurs.

La partie politique et antisociale de la doctrine de Jean Huss, était encore plus dangereuse, s'il est possible, que ce qu'il professait sur l'Église. — Au moyen de cette doctrine, il ameutait les masses, il excitait les princes et les seigneurs; aux uns, il enseignait la voie de la révolte et du carnage, par cet axiome qui a servi de base au système révolutionnaire du dix-huitième et du dix-neuvième siècle : « *Le peuple peut à son gré corriger ses maîtres*, *quand ils se trompent* (3). » — Aux autres, il offrait en récompense de leur apostasie les riches possessions de l'Église, les mo-

(1) Vide *Articuli præsentati papæ Joanni XXIII*, *per Mich. de Caussis*, *pro condemnatione mag. Joann. Huss.*, fol. 6, acta concilii.

(2) Entre autres M. Louis Blanc, dans son *Hist. de la Révolut. franç.*

(3) Populares possunt ad suum arbitrium dominos delinquentes castigare. — C'est la doctrine émise depuis par Lafayette : « *La révolte est le plus saint des devoirs.* »

nastères, les trésors des cathédrales et les bénéfices des abbayes; puis, pour calmer les terreurs de la conscience de tous, il brisait à leurs yeux le lien religieux, et leur prêchait la nécessité et le fatalisme de l'ancien paganisme: « *Toutes les religions sont une invention du diable* (1); et d'ailleurs, faites, agissez, vous n'empêcherez rien de ce qui a été prévu dans l'ordre du destin : *toutes choses arrivent par nécessité absolue* (2). »

De telles doctrines, nouvelles alors, mais qui ont acquis depuis une bien triste célébrité, firent tressaillir d'épouvante les Pères du concile, devant lesquels Jean Huss avait demandé lui-même à comparaître, avec toute la confiance d'un homme qui n'avait rien à se reprocher. — A la fin de la deuxième audience, il offrit de se rétracter, *pourvu qu'on lui apprît quelque chose de meilleur que ce qu'il avait avancé.* Cette proposition insultante cachait un orgueil satanique et une opiniâtreté insurmontable. En vain l'empereur, les princes, les prélats lui demandent cette rétractation : promesses, menaces, excommunication, châtiments, rien ne peut l'engager à se soumettre; on aurait dit que cet esprit superbe jouissait avec délices de la crainte universelle et de l'horreur qu'inspiraient ses pernicieuses doctrines. —L'hérésiarque, persistant toujours dans ses erreurs, fut condamné dans la quinzième session à être dégradé, et ses *livres* à être brûlés. Dès ce moment, l'Église se dessaisit de lui, et le livra au bras séculier. Le magistrat de Constance, à qui l'empereur l'avait remis, le condamna au supplice du feu (*Ann.* 1415). Lorsqu'il fut attaché au poteau fatal, l'électeur palatin et le maréchal de l'empire firent un dernier effort pour vaincre cet esprit inflexible, et l'exhortèrent encore à se rétracter; il persista, et le prince s'étant

(1) Omnes religiones introductæ sunt a diabolo. — Voyez : *Hist. des doctrines et des actes de la Compagnie de Jésus*, par M. Leclerc d'Aubigné.
(2) Omnia adveniunt necessitate absoluta (*Id.*, ut supra).

retiré, on alluma le bûcher. Un gros tourbillon de fumée, poussé par le vent contre son visage, l'étouffa dans l'instant.

C'est ainsi que la société menacée retranchait de son sein les criminels qui prétendaient la bouleverser de fond en comble ; mais malheureusement elle ne pouvait effacer de l'esprit des hommes les idées de désordre, d'orgueil et d'ambition que l'hérésiarque y avait fait naître, et qui devaient bientôt porter des fruits si amers. — Huss prévoyait les suites funestes de ses erreurs, lorsqu'il disait avant de mourir : Il naîtra d'autres oiseaux qui s'élèveront à tire d'ailes au-dessus des piéges des ennemis. — Cette sinistre prophétie ne tarda pas à se réaliser. Ziska, l'un des disciples de Huss, à la tête de quarante mille forcenés, désola toute l'Allemagne; ce ne fut qu'après plusieurs années de ravages que l'empereur Sigismond parvint à battre et à disperser les Hussites, qui se sont transformés ensuite en d'autres sectes.

L'hérésie de Huss fut la principale, ou pour mieux dire le seule du quinzième siècle. Les doctrines de cet hérésiarque eurent, en général, peu de retentissement en France, et encore moins en Auvergne, pays éminemment catholique, et où les hérésies religieuses et politiques n'ont jamais compté un grand nombre de partisans. La France ne fournit à l'Église pendant le cours du quinzième siècle aucun saint qu'elle ait canonisé. Louis Alamanon, archevêque d'Arles, et Pierre de Luxembourg, béatifiés par Clément VII, appartenaient au siècle précédent.



RÉSUMÉ HISTORIQUE DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Nous sommes parvenus à la fin du quinzième siècle, à travers les guerres, les discordes civiles, les schismes et les dissensions religieuses, tristes précurseurs de la grande hérésie qui va bientôt rompre les derniers liens de cette unité qui a fait pendant tant de siècles la force et la puissance du catholicisme. — Arrivé à ce terme fatal, on se trouve sur le seuil d'un monde nouveau, du monde moderne, informe encore, et que doit inaugurer une des plus audacieuses révoltes qui aient jamais affligé l'Église : sinistres pronostics, selon nous, des futures destinées de ce nouveau monde.

Dans les siècles où l'on avait mis en question les institutions fondamentales de la religion et de la société, la papauté avait été attaquée dans ses droits les plus imprescriptibles, comme la couronne de France l'avait été dans son hérédité. — Jamais les grandes causes ne se jugent ni ne se plaident devant les peuples sans faire naître dans les masses des idées nouvelles, sans faire élargir, et rarement à son avantage, le cercle de l'esprit humain. C'est ce qui arriva dans ces deux circonstances mémorables. Aussi vit-on sous Charles VI et Charles VII les mouvements populaires succéder aux mouvements aristocratiques, et se commettre des excès d'une tout autre nature. A ces époques apparaissent pour la première fois chez nous, avec les insurrections populaires, les massacres des prêtres et des nobles dans les prisons, massacres qui n'annonçaient que trop la renaissance des passions plébéiennes.

Cependant, à la suite de schismes déplorables, Dieu, vers la fin de ce siècle, rendit pour quelque temps la paix à son Église; mais dans la longue lutte qu'il avait eu à soutenir contre l'ambition des rois et l'orgueil des conciles, le Saint-Siége, quoique ayant sauvé sa suprématie religieuse, avait néanmoins vu s'écrouler le magnifique édifice de la chrétienté. Jamais pourtant l'union n'avait été plus nécessaire entre les princes chrétiens. Après la prise de Constantinople, en 1453, le Turc menaçait l'Europe de ses armes victorieuses; la guerre sainte n'était plus seulement une conquête, elle était une défense nécessaire. En vain la voix de Nicolas V s'était élevée pour appeler l'Europe aux armes, en vain le Pontife montra-t-il aux rois et aux nations la grandeur du péril qui les menaçait, sa voix généreuse cria dans le désert, tout fut inutile; l'esprit de vie avait quitté le colosse avec l'affaiblissement de la foi et des vertus chrétiennes. Il n'y avait plus de respect pour les choses saintes, plus de franchise dans les rapports internationaux; l'astu-

cieuse diplomatie et l'esprit de rivalité avaient remplacé la sincérité des relations parmi les peuples chrétiens. Ces peuples, qui étaient nés et qui avaient grandi à l'ombre de la chaire pontificale, devenus forts et puissants, proclamaient alors hautement leur indépendance, et se mettaient en révolte contre cette autorité paternelle. Toutes ces choses, et bien d'autres encore, avaient depuis longtemps miné l'ordre social, et comme de sinistres présages elles annonçaient et elles préparaient de grandes catastrophes.

Deux siècles à peine s'étaient écoulés depuis que saint Louis rendait son âme à Dieu, après avoir planté l'étendard fleurdelisé sur les murs de Carthage (25 août 1270). — A cette époque, la plus belle peut-être qui ait jamais lui sur l'occident, l'unité catholique était parvenue à son apogée; les nations avaient leur existence propre, et la chrétienté avait sa gloire universelle. Ces deux siècles ont suffi à l'esprit d'orgueil et de mensonge, pour ébranler jusque dans ses fondements ce grand et magnifique édifice, tellement l'humanité sait marcher avec rapidité dans la carrière de l'erreur.



MONTFERRAND ET SES ÉGLISES AU QUINZIÈME SIÈCLE.

Nous avons déjà plusieurs fois fait ressortir, dans le cours de cet ouvrage, les funestes effets produits sur la prospérité de la ville de Montferrand, par son voisinage de la capitale de l'Auvergne, effets qui ont eu pour résultat, après plusieurs siècles de continuelles et sourdes persécutions, de réduire une ville opulente à la condition d'un obscur faubourg. — Après avoir possédé une cour des aides, dont le ressort s'étendait dans plusieurs provinces voisines; un bailliage, dont ressortissait toute l'Auvergne, avant la création des présidiaux de Riom et de Clermont; une cour des monnaies, une élection,

une prévôté, cette ancienne cité ne jouit même pas aujourd'hui des droits, quelque minimes qu'ils puissent être, que donne au moindre village la qualité de commune.

La centralisation, qui a fini par absorber toutes les anciennes libertés de la France, n'a point été l'œuvre d'un jour. Elle a commencé dans les provinces, dont les capitales ont accaparé peu à peu tout ce qu'il y avait de vie et de liberté autour d'elles. Puis est survenue la Révolution, qui a réuni à Paris tout le pouvoir usurpé par les anciens chefs-lieux de province. C'est ainsi qu'a été complété le plus lourd et le plus honteux despotisme qui ait jamais pesé sur la France, despotisme dont les rouages multipliés ne pourraient être brisés que par un cataclysme politique qui entraînerait peut-être la société tout entière.

Nous suivrons, dans cette histoire, lorsqu'elles se présenteront, les diverses phases de décadence subies par la ville de Montferrand; nous n'avons, pour le moment, qu'à nous occuper de son état ecclésiastique depuis l'époque de la réunion de cette ville à la couronne, par l'achat qu'en fit le roi Philippe-le-Bel en 1292.

La ville était alors, comme nous l'avons déjà dit, partagée en deux paroisses. La première et la plus considérable, qu'on nommait l'église du Moutier, très-anciennement sous le vocable de saint Jean-Baptiste, était située dans le faubourg, à deux cents pas environ de la porte Poterle. Cette paroisse était composée de toute la partie de la ville qui se trouvait au midi du ruisseau de Tiretaine, qui la traverse et qui faisait les limites des deux paroisses. Le hameau d'Herbet en faisait partie, et le curé du Moutier allait dire la grand'messe dans l'église de la Maladrerie, le dimanche après la fête de saint Fiacre, patron de cette église, de sorte qu'il n'y avait point de messe de paroisse ce dimanche-là au Moutier.

L'église de la seconde paroisse, qui n'avait qu'un petit

nombre de paroissiens, était placée sur un monticule situé dans les vignes, du côté de Cébazat; elle était sous le vocable de Saint-Sauveur, et s'est appelée ensuite la chapelle de Notre-Dame de Neyrat, jusqu'à sa destruction totale, qui a eu lieu il y a seulement quelques années. On a prétendu qu'elle avait été primitivement un temple païen; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle servit, il y a bien des siècles, de chapelle à des ermites, qui avaient leur ermitage accolé à ses murailles. Après la ruine de l'ermitage, la chapelle fut érigée en une paroisse, dont les limites étaient encore le ruisseau de Tiretaine, et qui comprenait toutes les maisons et domaines situés au nord de ce ruisseau; c'était au commencement du onzième siècle. Cent ans plus tard, cette paroisse fut réunie à celle du Moutier, en raison de l'éloignement de son église et de l'incommodité pour les paroissiens de s'y rendre pendant l'hiver. Néanmoins, depuis cette réunion, les Bénédictins de Saint-Allyre, qui avaient les dîmes de ces cantons, allaient une fois chaque année chanter une grand'messe et faire l'office dans cette chapelle, le dimanche après la Nativité de la Vierge, jour auquel il s'y rendait un grand concours de fidèles.

Par suite de la réunion des deux paroisses, l'église du Moutier se trouvant trop petite pour contenir tous les habitants, on fut forcé d'en construire une autre à trois nefs, beaucoup plus grande, à laquelle l'ancienne servit de sacristie. Les comtes de Montferrand, de la maison d'Auvergne, furent les fondateurs de cette nouvelle église, placée sous le vocable de saint Martial, martyr. Guillaume VI, l'un d'eux, qui vivait au commencement du douzième siècle, contribua beaucoup aux frais de sa construction (1).

Cette église de Saint-Jean-Baptiste, devenue la sacristie

(1) Justel, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne.*

de la nouvelle église paroissiale, et qui subsistait encore à l'époque de la Révolution, était fort ancienne, et c'est très-probablement celle que Dulaure dit avoir été fondée vers le dixième siècle, par un des comtes de Montferrand ; mais elle n'était point, comme il le prétend, la chapelle du château des anciens comtes. Cette chapelle, que l'on voyait encore en 1789, dans l'ancien château de Montferrand, était beaucoup plus ancienne, et l'auteur de l'histoire manuscrite de cette ville en fait remonter la fondation au septième siècle, « ainsi qu'on pouvait en inférer, dit-il, d'un » bas-relief qui était au-dessus de la porte de cette chapelle, qui était la chapelle domestique des anciens » comtes, comme celle du chapitre était leur chapelle publique, c'est-à-dire celle où se célébrait publiquement » l'office divin, et dont l'entrée était ouverte à tout le » monde. C'est sur le terrain de cette ancienne chapelle » publique des comtes de Montferrand, ou du moins tout » auprès, qu'a été construite la nouvelle église collégiale, » telle qu'on la voit aujourd'hui (1). »

Nous avons dit, dans le siècle précédent, qu'en 1269, Guillaume VIII, comte d'Auvergne, confirma le don qu'avait fait Guillaume VII, son aïeul, de cette même église paroissiale de Saint-Martial au pape Calixte II, que ce pape avait ensuite concédée à saint Robert et aux moines de la Chaise-Dieu. Ces religieux se contentèrent, pendant fort longtemps, d'y nommer un prieur, curé primitif, parmi lesquels on compte deux membres de la famille de Champflour, oncle et neveu, auxquels succéda, vers la fin du dix-septième siècle, dom Cibaud, religieux bénédictin, qui obtint des habitants, sous le bon plaisir de l'évêque de Clermont, de placer l'église sous le vocable de Saint-Robert, et d'y ap-

(1) *Hist. ms. de la ville de Montferrand*, p. 24. Bibliothèque de la ville de Clermont, no 94.

peler trois religieux de la Chaise-Dieu, pour y commencer une communauté. A la mort de dom Cibaud, le prieuré fut mis en commende, et il continua à y avoir un prieur, curé primitif, qui jouissait de tous les revenus, les religieux s'étant retirés dans d'autres communautés. Ce prieuré fut réuni en 1733 au petit séminaire de Clermont (1).

La chapelle de Saint-Barnabé, qu'on voyait autrefois au sommet du puy de Dôme, appartenait au prieuré de Saint-Robert de Montferrand. Cette chapelle avait-elle été fondée par les Bénédictins du prieuré, et à quelle époque l'avait-elle été? C'est ce qu'on ignore. Le sommet du puy de Dôme est un lieu célèbre, non-seulement dans les fastes des superstitions de l'Auvergne, mais encore dans ceux des provinces méridionales de la France. On s'y rendait autrefois à l'époque du solstice d'été pour y voir lever le soleil, et l'on y allumait des feux pendant la nuit. Il nous paraît donc probable que cette chapelle avait été élevée à la place d'un autre édifice consacré jadis à quelque divinité païenne, dont on voulut éteindre le culte, en y substituant celui du vrai Dieu.

Ainsi que nous l'avons dit, d'après l'histoire manuscrite de la ville de Montferrand, c'était sur l'ancien terrain de la chapelle publique des comtes qu'avait été construite l'église collégiale, telle qu'on la voit encore aujourd'hui.

C'est également l'opinion du savant archéologue qui a publié une intéressante notice sur ce beau monument. M. Thévenot a même remarqué, mêlées à l'appareil en lave des murs de la nef, de grandes pierres de taille en calcaire marin, avec arrachements, qui ont appartenu à une chapelle

(1) Le prieur et curé primitif nommait un curé pour remplir les fonctions curiales. Il y avait deux vicaires, et outre les *novelles* et quelques vignes, le casuel s'élevait à deux mille livres. Ce curé avait une succursale attenant au presbytère. C'était l'église de Saint-Pierre, qui avait appartenu aux Jésuites, avant qu'ils ne s'établissent à Clermont.

plus ancienne, car presque partout l'édifice gothique a remplacé le monument roman (1).

Quoi qu'il en soit, il est facile de remarquer, dans la construction de cet édifice, composé d'après le système ternaire et le multiple de trois, deux époques bien distinctes, dont la plus ancienne est la partie qui comprend le chevet, le chœur et le haut de la nef. Cette chapelle primitive était percée de neuf fenêtres; le chevet en était éclairé par une fenêtre à rosace, dont le caractère des figures appartient au quatorzième siècle. Nous croyons qu'on peut fixer l'époque de cette construction au commencement de ce siècle et au règne de Philippe-le-Bel.

C'est probablement à Louis XI que l'on doit la continuation de cet édifice, auquel on ajouta d'abord, vers la fin du quinzième siècle, deux nouvelles travées, qui mirent la longueur plus en harmonie avec la largeur; il fut également orné de quinze chapelles. Enfin, un portail, accompagné de deux tours en terrasse, compléta la nouvelle collégiale fondée par Louis XI, dont le chapitre était composé d'un grand chantre, seul dignitaire, et de treize chanoines. Ce fut Louis XII qui donna, en 1501, le titre d'église royale à l'ancienne chapelle du château des comtes de Montferrant, placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Prospérité (2).

Malgré les raccords assez habilement masqués, on distingue encore l'une de l'autre, dans l'intérieur de cette église, les deux parties de l'édifice construites à des époques différentes. Dans la construction primitive, toutes les fenêtres, à l'exception de celles de l'abside, sont pourvues de lancettes géminées et d'une rose à quatre lobes. Dans la dernière, au contraire, les fenêtres, quoique ayant le même périmètre, sont du style flamboyant, et leurs meneaux,

(1) *Tabl. hist. d'Auv.*, t. III, p. 441.
(2) Notre-Dame de septembre.

ainsi que le réseau du tympan, sont simplement épannelés. La corniche est ornée de deux rangs de feuilles rustiques, et le couronnement est formé d'une arcature trilobée. Quant aux chapelles qui sont du style flamboyant, elles sont éclairées par des baies à une seule ouverture ogivale. Celle de Sainte-Catherine, située au rez-de-chaussée de la grande tour du nord, est très-curieuse par la contre-arcature de sa voûte, motif commun en Angleterre, rare en France, et peut-être le seul exemple qui existe en Auvergne.

Le portail, riche en ornements de très-bon goût, est séparé en deux ventaux par un pilier très-élégamment travaillé, avec dais et cul-de-lampe artistement sculptés, le tout terminé par la figure de saint Michel terrassant le démon; c'était sur ce pilier qu'était placée la statue de la sainte patronne de l'église, Notre-Dame-de-Prospérité. Au-dessus, et en arrière-corps, se trouve une magnifique rose flamboyante, ayant de petites roses aux quatre angles. Les nombreuses lancières qui décorent l'église à l'extérieur, et qui paraissent de l'époque de Louis XII ou de François Ier, sont terminées par des animaux fantastiques parfaitement sculptés. On y remarque un lévrier tenant un lièvre dans ses pattes, un lion déchirant un dragon, ainsi qu'un griffon enlevant un enfant.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les beautés architecturales de cet édifice, qu'on peut considérer à juste titre, après la cathédrale de Clermont, comme le produit le plus marquant du rhythme gothique, ayant dans la masse et dans les grandes lignes quelque chose du type roman auvergnat, qui a lui-même ses analogues dans les provinces méridionales de la France.

Le chœur de cette église, orné de très-belles stalles d'un travail remarquable, était fermé, du côté de la nef, par un jubé de style ogival, de même dessin que les galeries du porche. Il y avait deux chapelles au-dessous et une au-

dessus de ce jubé. Le maître autel était doré ainsi que son retable, qui contenait de nombreuses et précieuses reliques. La sacristie renfermait, dans de vastes armoires, une grande quantité de vases sacrés en argent et en vermeil, ainsi que des chapes et autres vêtements sacerdotaux d'une grande richesse; cette église possédait en outre un très-bel orgue et une magnifique sonnerie.

Le chapitre, qui était, comme nous l'avons vu, de fondation royale, était indépendant de l'ordinaire; les chanoines nommaient eux-mêmes aux dignités et aux prébendes vacantes, sans l'autorisation de l'évêque ou du roi. Suivant la tradition du pays et le manuscrit de M. Teilhard, curé de Virargues, ces Messieurs poussèrent même plusieurs fois l'indépendance jusqu'à refuser l'entrée de leur église à l'évêque de Clermont, qui s'y était présenté en habits épiscopaux et avec la croix levée, ce qui nous paraît peu respectueux et encore moins canonique.

Après avoir été profanée, dévastée, mutilée; après avoir perdu l'une de ses tours royales pendant la tempête de 93, l'église de Notre-Dame de Montferrand est néanmoins encore dans un heureux état de conservation.

Grâces aux soins des curés qui se sont succédé depuis la restauration du culte, une partie des objets d'art des autres églises de la ville déchue, échappés au pillage révolutionnaire, y ont été rassemblés et conservés avec soin. On y voit de beaux autels, quelques tableaux et surtout de magnifiques boiseries, dont plusieurs sont d'un travail excessivement remarquable.

Mais ce qu'on y trouve de plus précieux, c'est un nombre assez considérable de saintes reliques, dont la plus grande partie est revêtue de toute l'authenticité possible. C'est un morceau de la vraie Croix, une sainte épine, des reliques de saint Robert, fondateur de l'abbaye de la Chaise-Dieu, ainsi qu'un rochet en guipures, ayant appartenu à saint

François de Sales. La sainte épine avait été donnée, en 1791, par les pères Cordeliers de Montferrand, aux religieuses Ursulines de cette ville ; les pieuses filles de sainte Ursule ne jouirent pas longtemps de ce trésor, car à l'époque où elles le reçurent, on entendait déjà gronder, de très-près, l'orage qui allait bientôt éclater (1).

Plusieurs églises d'Auvergne possédaient de ces saintes épines.

Les Carmes déchaux de Clermont en conservaient une qui leur avait été donnée par le chancelier Séguier : on ne sait ce qu'elle est devenue.

La sainte épine de Tournemire était en grande vénération dans la haute Auvergne. Elle y avait été apportée des croisades par un seigneur de ce nom, qui l'avait fait enchâsser dans une croix d'argent.

Le couvent de Saint-Gal-lès-Murat avait aussi sa sainte épine.

Enfin, on en voyait également une parmi les nombreuses reliques que possédait autrefois Notre-Dame du Puy.

Il existait encore dans Montferrand, vers le fin du quinzième siècle, plusieurs autres églises.

Celle de Saint-Antoine, appartenant à la commanderie de ce nom, était fort belle et ornée de nombreuses chapelles. Les bâtiments de l'ordre, vastes et commodes, étaient situés en face de la grande et belle avenue qui conduit de Montferrand à Clermont. Après la réunion de cet ordre à celui de Malte, en 1777, l'os du bras de saint Antoine qu'on y conservait, ainsi que l'image de ce saint, furent portés à l'église collégiale, et ces objets y sont demeurés jusqu'à la Révolution.

L'église du Temple, qui était celle des chevaliers de cet ordre, supprimé sous Philippe-le-Bel (1312), fut donnée à

(1) Voyez, sur ces reliques, Appendice n° XXV.

cette époque, ainsi que les bâtiments qui y étaient contigus, à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. C'était là que se faisaient les informations des chevaliers de la langue d'Auvergne. L'église a été démolie en 1786.

La commanderie de Montferrand était une des premières et une des plus anciennes de l'ordre de Malte. L'église, qu'on appelait Saint-Jean-de-Ségur, ainsi que les bâtiments de la commanderie, étaient situés hors de la ville, sur un monticule qui borde le chemin de Montferrand à Herbet. L'auteur de l'*Histoire* manuscrite *de la ville de Montferrand*, qui a vu cette église, dit « qu'elle était grande et » belle, ornée de ce qu'il y avait de plus recherché dans » l'ancien temps. On y voyait les mausolées de plusieurs » commandeurs et d'autres personnages illustres de l'ordre » de Malte, ainsi qu'un grand nombre d'inscriptions, qui » pouvaient jeter un grand jour sur l'histoire de l'ordre, et » même sur celle de l'Auvergne (1). »

La maison s'étant écroulée par vétusté, en 1778, au lieu de faire réparer l'église, qui était ancienne, le commandeur la vendit, par ordre du grand-maître, à divers particuliers, qui la firent démolir. Il ne resta debout qu'une croix, qui tomba quelques années plus tard, lorsque toutes les croix tombèrent.

Suivant une tradition générale dans le pays, il existait autrefois, sur le monticule où était placée l'église de Saint-Jean-de-Ségur, un phare qui servait sans doute à guider, pendant la nuit, les voyageurs et surtout les nombreux marchands qui arrivaient à Montferrand par la route du Languedoc, qui passait près du village d'Herbet.

L'ordre de Malte, qui avait à Montferrand une de ses principales commanderies, était composé des trois langues de *Provence*, d'*Auvergne* et de *France*. Le bailli, chef de

(1) P. 35-38.

la langue d'Auvergne, était grand maréchal, et en cette qualité il commandait les troupes en l'absence du grand-maître. Il avait la garde du grand étendard, et le confiait au chevalier qu'il jugeait le plus digne de le porter. Le maître écuyer était à sa nomination; et quand il se trouvait en mer, il commandait le général de la marine et même le grand amiral. En cas de vacance du prieuré d'Auvergne, il pouvait en réclamer le bénéfice, ainsi que celui du bailliage de Lyon.

C'était à Montferrand que se tenaient les assemblées de la langue d'Auvergne, qui comprenait le grand prieuré, une commanderie magistrale, quarante commanderies pour les chevaliers, et onze pour les chapelains et servants d'armes; en tout cinquante-deux commanderies, avec le bailliage de Bourganeuf et celui de Lyon, qu'on appelait *le Cureul*. Elle payait au trésor de l'ordre 172,825 livres annuellement.

Six grands-maîtres étaient sortis de la langue d'Auvergne : Guerin de Montaigu, de 1208 à 1230; Bertrand de Texis, de 1230 à 1231; Guerin II de Montaigu, de 1231 à 1236; Guillaume de Châteauneuf, de 1244 à 1259; Hugues de Ravel, de 1259 à 1278; Jean de Lastic, de 1437 à 1454.

Nous avons dit, au commencement de ce chapitre, que la ville de Montferrand avait possédé, pendant plusieurs siècles, les principaux tribunaux de la province d'Auvergne.

Le bailliage royal de la basse Auvergne fut institué à Montferrand par Louis VIII, en considération de ce que les habitants de cette ville s'étaient donnés volontairement à lui en 1223, ainsi que nous l'avons déjà rapporté. C'était à ce tribunal que la noblesse faisait appeler ses causes, avant la création des sénéchaussées et siéges présidiaux de Clermont et de Riom. Il était sorti du bailliage de Montferrand trois des plus célèbres chanceliers de France, Antoine du Prat, Antoine du Bourg et Michel de l'Hospital, qui avaient

été grands baillis de Montferrand avant d'être élevés à la plus haute dignité de la magistrature. — C'était à Montferrand que se tenaient les assises : *Assisæ nostræ apud Montemferendum teneri consueverunt* (BALUZE, t. IV).

En 1474, le bailliage des exempts, qui avait d'abord été transféré de Saint-Pierre-le-Moutier à Cusset, fut transféré à Montferrand et réuni à celui de cette ville.

Le bailliage royal continua à siéger à Montferrand jusqu'en 1551, que Henri II transféra tout le ressort du duché d'Auvergne à la sénéchaussée de Riom, et tout celui du comté à celle de Clermont. La ville de Montferrand reçut en dédommagement des pertes qu'elle avait faites, d'abord la cour des monnaies qui était à Saint-Pourçain, puis, en 1557, on y établit la cour des aides qui était à Périgueux, dont le ressort s'étendait sur plusieurs provinces. Cette cour y siégea pendant soixante-treize ans, et fut ensuite transférée à Clermont.

On peut remarquer, dans Montferrand, trois révolutions principales et presque centenaires : en 1530, elle fut privée du bailliage des exempts; en 1630, de la cour des aides; en 1731, cette ville fut privée du bailliage ordinaire, et perdit en même temps son nom; on lui refuse aujourd'hui jusqu'au titre de commune.

Il n'y a peut-être pas de ville à laquelle puisse s'appliquer plus justement ce que Virgile disait autrefois de Mantoue, qui était trop voisine de Crémone :

Mantua væ nimium miseræ vicina Cremonæ (1).

(1) Et pourtant Clermont n'a été et n'est encore pour Montferrand, que ce qu'est Paris pour la France entière.

CATALOGUE DES ÉVÊQUES DU PUY

PENDANT LE QUINZIÈME SIÈCLE.

Élie de Lestrange, soixante-quinzième évêque et neveu de Guillaume, archevêque de Rouen, était évêque de Saintes, lorsqu'il fut nommé au siége du Puy en 1397. Il était orateur et théologien, et assista au concile de Pise en 1409, et à celui de Bâle en 1417. Ce prélat, ayant soutenu avec beaucoup trop d'ardeur le parti de l'antipape Pierre de Lune, qui siégeait à Avignon sous le nom de Benoît XIII, s'attira de fâcheux démêlés avec le pouvoir royal, et vit plusieurs fois saisir son temporel par les ordres du duc de Berry, oncle du roi Charles VI. Élie de Lestrange laissa à son clergé de sages règlements, et mourut en 1418. Il fut enterré en habit de Cordelier dans l'église des Frères Mineurs du Puy.

Guillaume III de Chalencon était prévôt de la cathédrale du Puy, lorsqu'il succéda en 1418 à Élie de Lestrange. Il fut le soixante-seizième évêque de cette ville. De son temps, la cathédrale du Puy fut visitée par Louis, roi de Sicile (1419), accompagné d'Yolande, reine d'Aragon, ainsi que par le dauphin Charles, qui fut depuis Charles VII,

— Sous cet épiscopat, fut fondé, au Puy, le couvent de Sainte-Claire (1432), dont la première supérieure fut la bienheureuse Colette, et la fondatrice, Claude de Roussillon, veuve d'Armand, vicomte de Polignac. Guillaume III, mourut le 25 novembre 1443, et fut enterré, comme plusieurs de ses prédécesseurs, dans l'église des Frères Mineurs.

Jean de Bourbon, soixante-dix-septième évêque du Puy, était fils naturel de Jean Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne. — Il obtint dispense d'Eugène IV pour entrer dans les ordres, et fut d'abord Bénédictin profès, puis abbé de Saint-André-de-Villeneuve. Il fut élu en 1443, et prit possession en 1444. Quoique en même temps abbé de Cluny, gouverneur du Bourbonnais, de l'Auvergue et du Languedoc, à la place de Jean II de Bourbon, et administrateur de l'église de Lyon, il ne laissa pas que de régir le diocèse du Puy avec beaucoup de distinction. Il augmenta le trésor de la cathédrale, fonda l'église collégiale de Retournac, construisit ou restaura le château d'Espaly, et laissa des messes à célébrer pour le repos de son âme, à trente églises des plus célèbres. Sous son épiscopat, les Jacobins tinrent au Puy, en 1447, le chapitre général de leur ordre. Ils s'y trouvèrent au nombre de dix-huit cents. Louis-Armand de Chalencon, vicomte de Polignac, les nourrit pendant six jours, et leur donna de plus à chacun sept sous et neuf deniers pour les frais de leur voyage. Le roi Louis XI visita la cathédrale, et lui fit de grands présents (1473-1476); nous en avons déjà parlé. L'évêque Jean de Bourbon est appelé dans une vieille charte, conseiller et chambellan du roi. — Il mourut à Saint-Rambert en 1485, et fut enterré à Cluny dans une magnifique chapelle élevée à ses frais.

Godefroi de Pompadour fut le soixante-dix-huitième évêque du Puy. Peu de prélats ont accumulé sur leur tête un plus grand nombre de dignités. Il fut d'abord grand

chantre et vicaire général d'Évreux, archidiacre de Viviers, évêque d'Angoulême, abbé de Saint-Amand de Boisse et de Chancelade, prévôt d'Arnac, prieur de Saint-Cyprien de Sarlat et de Celle en Périgord, prévôt et chanoine de Lyon, évêque de Périgueux, membre des conseils de Louis XI, Charles VIII et Louis XII, président de la cour des suprêmes, des subsides et de la cour des comptes. Enfin, après avoir été nommé évêque du Puy, il n'en conserva pas moins l'administration du diocèse de Périgueux. On voit que les abus sont de tous les siècles. Godefroi de Pompadour est le premier qui ait reçu le titre d'aumônier de France. Il eut quelques difficultés avec Pierre de Chalencon, son compétiteur dans l'évêché du Puy, et subit en 1487 quelque temps de prison par suite des affaires publiques qu'il avait administrées. Il eut pour coadjuteur Jean de Pressuris, évêque de Troie *in partibus*, qui siégeait parmi les chanoines. Il mourut en 1514, et fut enterré dans l'église d'Arnac, où il avait construit et doté quatre chapelles.



CHRONOLOGIE

DES RITS, CÉRÉMONIES, ORDRES RELIGIEUX, PRINCIPALES HÉRÉSIES, PERSÉCUTIONS ET REMARQUABLES ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE, PENDANT LE XV[e] SIÈCLE.

(An. 1406.)—Religieuses de Sainte-Claire réformées pàr la bienheureuse Colette.

(An. 1410.)—Jean Huss, né en Bohême, soutenait un grand nombre d'erreurs contre l'Eglise, qu'il ne composait que de prédestinés, contre le chef de l'Eglise et les autres pasteurs; anéantissait les lois ecclésiastiques, l'excommunication et les censures; soutenait les erreurs de Wiclef. Cité au concile de Constance et condamné, il persista dans ses erreurs et fut brûlé.

(An. 4415.)—Jérôme de Prague soutint les mêmes erreurs et fut brûlé à Constance.

— Picard, laïque, renouvela les impuretés des Adamistes, et prétendait que les femmes devaient être communes, comme le voulaient les Saint-Simoniens.

(An. 1345.)—Ordre des Minimes, établi par saint François de Paule, né en Calabre, approuvé en 1474.

(An. 1440.)—L'imprimerie trouvée à Mayence par Jean Faust et Jacques Guttemberg.

(An. 1453.)—Le Saint-Suaire est porté à Turin.

(An. 1467.)—Carmélites de France, par Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne.

(An. 1469.)—Etablissement par Louis XI de l'ordre de Saint-Michel.

(An. 1472.)—La dévotion à *l'Angelus* établie en France par Louis XI.

(An. 1474.)—Augustins déchaussés établis.

(An. 1476.)—La fête de la Conception de la sainte Vierge établie dans toute l'Eglise.

(An. 1478.)—Hérésie de Jean Wessel aux Pays-Bas; il soutenait qu'on n'était point obligé d'obéir au pape ni aux conciles, qui n'étaient point infaillibles; il niait le péché originel, rejetait les cérémonies de l'Eglise, la continence des prêtres, le carême et les indulgences. Il se rétracta.

(An. 1495.)—Religieuses de l'ordre des Minimes.

(An. 1499.)—Hermann Ryswyck attaquait l'ancien et le nouveau testament et l'incarnation de Jésus-Christ, disait que Dieu n'avait créé ni les bons ni les mauvais anges, qu'il n'y avait pas d'enfer. Il fut brûlé à la Haye.



SEIZIÈME SIÈCLE.

L'Église et l'Auvergne au seizième siècle.

Jacques d'Amboise, soixante-dix-neuvième évêque de Clermont.

Thomas du Prat, quatre-vingtième évêque de Clermont.

Louis de Joyeuse, dix-septième évêque de Saint-Flour.

Guillaume du Prat, quatre-vingt et unième évêque de Clermont.

Jean Burlon, dix-huitième évêque de Saint-Flour.

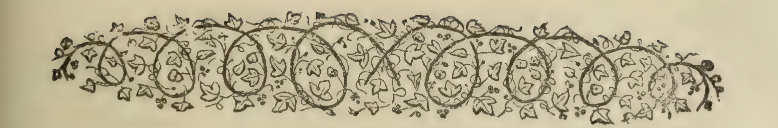
Balthazar de Jarente, dix-neuvième évêque de Saint-Flour.

Antoine de Levis, vingtième évêque de Saint-Flour.

Résumé historique du seizième siècle.

Catalogue des évêques du Puy pendant le seizième siècle.

Chronologie des rits, cerémonies, etc., pendant le seizième siècle.



SEIZIÈME SIÈCLE.

L'ÉGLISE ET L'AUVERGNE AU SEIZIÈME SIÈCLE.



U commencement de ce siècle, dont les grands événements ont changé la face du monde religieux et politique, l'Europe présentait l'apparence de ce calme trompeur, qui est presque toujours le précurseur des grands orages.

Dans la région intellectuelle, les disputes scolastiques avaient un instant cessé pour faire place à l'amour véri-

table des lettres et des arts. Les peuples qui les avaient négligés, les princes qui les avaient longtemps dédaignés, applaudissaient à leurs succès, les animaient par leurs éloges, les excitaient par leurs bienfaits, les soutenaient de leur pouvoir, tandis que quelques hommes célèbres assuraient à jamais leur retour par les découvertes les plus étonnantes. — L'usage de la boussole, apportée de l'Orient, où elle était connue depuis bien des siècles, facilita les expéditions lointaines, permit de voguer dans les parties les plus éloignées de l'Océan, et de s'avancer vers les régions les plus reculées de la terre. — Par son moyen, le hardi et aventureux Colomb venait de *donner un monde à l'Espagne* (12 octobre 1492), et un contre-poids à l'ancien hémisphère. L'imprimerie, dont on ne sait véritablement quelquefois si on doit bénir ou maudire l'invention, par le misérable usage qu'on en fait trop souvent, avait été découverte par Laurent Coster, de Harlem, vers le milieu du quinzième siècle. Par elle, il est vrai, les grands hommes, les grands rois et les grandes choses ne peuvent mourir ici-bas ; mais aussi les scélérats, les usurpateurs et les mauvaises doctrines acquièrent la même immortalité. On doit néanmoins la considérer comme une des plus belles découvertes de l'esprit humain, et nous croyons que les services qu'elle a rendus dépassent encore les malheurs qu'elle a pu produire. Toutefois, l'invention réelle de l'imprimerie n'est pas aussi moderne qu'on le croit généralement. Dès les temps les plus reculés, on avait tiré des empreintes avec des cachets, des sceaux et divers emblèmes taillés dans le bois. — A la Chine et au Japon, l'impression tabellaire est en usage depuis près de deux mille ans. Les Grecs et les Romains connaissaient les sygles ou types mobiles, et, dans les ruines d'Herculanum, on a trouvé des billets d'enterrement imprimés par ce procédé. Cette importante découverte est due aux croisades, qui mirent l'Occident en communication

avec l'extrémité de l'Orient. La peinture à l'huile, inventée par Jean de Bruges, permit un mélange plus parfait des couleurs, leur donna un éclat plus vif et plus vrai, et les chefs-d'œuvre des grands maîtres eurent en quelque sorte le sceau de l'immortalité. Ce fut aussi vers ce temps que fut inventée la gravure, au moyen de laquelle on put multiplier à l'infini les productions des plus éminents artistes. — Enfin, ce même siècle (1), comme une terre vigoureuse, qui produit des plantes nuisibles parmi une foule de végétaux salutaires, fit naître l'invention de la poudre à canon. Ce fut à un moine allemand, Berthold Swart, que l'Europe dut cet art destructeur, qui a banni le mérite de l'adresse et diminué celui de la valeur. Un autre moine allemand, qui vit aussi le jour dans le quinzième siècle (2), fera, dans le siècle où nous sommes arrivés, des découvertes mille fois plus nuisibles encore, dont les suites ont bouleversé le monde.

En attendant que l'avenir se dévoile, les divers États européens, unis encore par le lien de la foi, semblent un instant vouloir s'affermir; la législation et la paix avaient ramené le calme dans l'intérieur de ces États. La navigation les liait déjà par le commerce, et la politique, par leurs intérêts. Les mœurs se poliçaient, il est vrai, mais elles se dépravaient en même temps, parce que la religion n'en était plus la base; les beaux-arts se perfectionnaient, les sciences commençaient à reparaître. On était, en Europe, à l'aurore de la *Renaissance*, qui donnait tous les jours une face nouvelle à cette belle partie de la terre.

L'Italie avait marché la première, depuis trois siècles, dans la voie des sciences et des arts; elle était alors réellement le centre des lumières. La formation de son langage,

(1) Le quinzième siècle.
(2) Luther.

le génie supérieur de ses poètes et de ses prosateurs, lui avaient assuré une influence réelle. Ses villes s'embellissaient chaque jour et devenaient les plus magnifiques du monde; ses habitants en étaient les plus éclairés, et ses souverains se piquaient à l'envi d'animer les progrès de l'esprit humain. Les papes secondaient ces progrès de toute leur puissance, et comblaient les savants et les artistes de leurs bienfaits.

La papauté, quoique ayant éprouvé de rudes atteintes dans son influence, ses prérogatives et même, disons-le à regret, dans sa considération, n'en était pas moins encore, aux yeux des fidèles, la dignité la plus respectée de l'Europe. Rome était soumise, et les papes avaient su l'affranchir des prétentions des empereurs d'Allemagne, qui se considéraient toujours comme les héritiers des Césars. Cependant le siége pontifical avait été occupé par des hommes dont la vie privée pouvait donner lieu à bien des accusations; heureusement, cependant, il n'y avait eu qu'un Alexandre VI. A dater du règne de ce pontife, le pape, chef suprême de la chrétienté, et, en cette qualité, depuis longtemps l'arbitre des peuples et des rois, fut obligé d'accepter le simple rôle de puissance belligérante; le patrimoine de saint Pierre devint un État comme un autre; le Vatican devint une cour, et le successeur du prince des Apôtres, tout en dominant encore l'Europe chrétienne par l'éclat de sa triple couronne pontificale, ne pesa plus en réalité, dans le monde politique, que du faible poids de son épée. Au reste, jamais la puissance divine n'avait éclaté plus merveilleusement que dans ces temps de troubles et de désolation; jamais la promesse du Sauveur, d'être toujours avec son Église, ne s'était plus religieusement accomplie. On ne peut s'empêcher d'adorer les desseins immuables de la miséricorde éternelle, quand on pense qu'au milieu des calamités des temps et des crimes des hommes, le

dépôt sacré des vérités religieuses s'était conservé intact ; et malgré les fautes du prêtre, jamais la doctrine pontificale n'avait été un seul moment douteuse : toujours la suprématie spirituelle était sortie victorieuse de la lutte, et n'avait jamais été plus glorieusement consacrée que lorsque le schisme et l'hérésie s'étaient ligués contre elle.

Pendant seize ans, l'Église d'Auvergne avait joui d'un grand calme, sous la direction paternelle de l'évêque Charles II de Bourbon. Ce prélat fit de grands embellissements à sa cathédrale, entre autres l'enceinte de bois doré du maître autel, et prépara les matériaux pour terminer le chœur de cette église (1). Il fit rebâtir à neuf le château de Beauregard, et fit agrandir le palais épiscopal de Clermont. Il mourut le 22 février 1504, âgé de quarante-trois ans, après seize années d'épiscopat. — Guillaume de Montboissier, qui avait été son compétiteur, était mort en 1490.

(1) On trouve, dans les archives de la cathédrale, un arrêt du conseil, qui fait défense à Benoit Monteil de continuer un bâtiment qu'il avait commencé, qui appuyait sur l'église cathédrale de Clermont (arm. 18, sac D, c. 2).



JACQUES D'AMBOISE, SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

LOUIS DE JOYEUSE, DIX-SEPTIÈME ÉVÊQUE DE SAINT-FLOUR.



CHARLES II de Bourbon eut pour successeur Jacques d'Amboise, intronisé le 15 mars 1505. Il était de l'illustre maison d'Amboise, ainsi appelée parce qu'elle possédait la seigneurie de ce nom, et frère du cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, premier ministre sous Louis XII, et l'un des hommes les plus distingués de son siècle. Jacques était abbé de Saint-Allyre et de Cluny, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat; il résigna l'abbaye de Saint-Allyre entre les mains du chapitre et des religieux, et celle de Cluny à son neveu, Geoffroy d'Amboise. — C'est à cette époque que fut

passé le concordat entre les quatre abbayes de Chezal-Benoît et de Saint-Sulpice, en Berry; de Saint-Vincent, au Mans; de Saint-Martin, à Suz, et de Saint-Allyre; les abbés de ces abbayes furent depuis lors sujets au chapitre général et à être déposés tous les ans.

Le 8 octobre de l'année 1503, Pierre II, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, mourut à Moulins dans un âge peu avancé. — Anne de France, qui lui survécut vingt ans, avait obtenu du roi Louis XII (année 1499), l'annulation de la clause de reversion à la couronne des riches domaines de son mari, dans le cas où il mourrait sans enfants, clause que Louis XI avait imposée dans leur contrat de mariage. Par l'acte d'abrogation, Suzanne de Bourbon, leur fille unique, put succéder à tous leurs biens, avec faculté de les transmettre à l'époux qu'on lui aurait choisi. Charles, duc d'Alençon, était celui auquel on l'avait destinée. Déjà leurs fiançailles avaient été célébrées à Moulins (1501), lorsque Louis II de Bourbon, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, cousin issu de germain de Suzanne, mit opposition à l'enregistrement des lettres patentes. — Charles III de Bourbon, frère et successeur de Louis, renouvela cette opposition et rompit l'alliance qu'on avait projetée au préjudice des droits de sa branche, devenue l'aînée de toute la maison de Bourbon. Cette rupture attira bien des haines sur ceux qui l'avaient provoquée.

Cependant, après la mort sans enfants mâles de Pierre II, duc de Bourbon et d'Auvergne, le comte Pierre de Bourbon-Busset serait légalement devenu le chef reconnu de la branche aînée de la maison de Bourbon, sans l'*illégalité* du mariage de son père, Louis de Bourbon, qui avait été contracté sans l'autorisation du roi et sans celle du chef de sa maison. Nous avons parlé de ce mariage en rapportant les événements du siècle précédent; nous ajouterons, à ce que nous avons déjà dit, plusieurs circonstances peu connues ou

mal appréciées par quelques historiens (1), et que nous essaierons de présenter sous leur véritable jour.

Louis de Bourbon, cinquième fils de Charles I[er], duc de Bourbonnais et d'Auvergne, élevé en Flandres par les soins de son oncle, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fut élu prince-évêque de Liége, en 1455, à l'âge de dix-huit ans, et ne prit les ordres que onze ans après, en 1466, n'ayant réellement aucune vocation pour l'état ecclésiastique. — Excités par Louis XI, ennemi du duc de Bourgogne, qui soutenait son neveu contre ses sujets révoltés, les Liégeois chassèrent le prince Louis de Bourbon, qui se retira dans le duché de Gueldres, voisin de sa principauté. — Là, il connut Catherine d'Egmont, fille d'Arnould, duc de Clèves et de Gueldres, princesse douée de grandes qualités, qu'il épousa secrètement (2), mais, comme il y a tout lieu de le supposer, avec le consentement du duc son père, qui n'était pas fâché de procurer à sa maison, vassale des ducs de Bourgogne, une aussi illustre alliance.

Pendant les onze années que le prince passa dans le duché de Gueldres, le roi Louis XI ne cessa d'entretenir la révolte parmi les Liégeois, et de soutenir les prétentions de Guillaume de la Mark, dit le Sanglier-des-Ardennes, ennemi juré du prince Louis de Bourbon, et l'un des hommes les plus cruels de son temps. Le mariage du prince, contracté sans l'autorisation du roi de France, dans une maison alliée et vassale du duc de Bourgogne, dut donc être tenu fort secret; il en naquit, comme nous l'avons dit, trois fils,

(1) Entre autres par Lainé, auteur de l'article *Bourbon*, dans le *Dictionnaire de la conversation*.

(2) Autrefois, on appelait *clandestin*, tout mariage qu'on ne pouvait prouver par témoins avoir été célébré, quoiqu'il l'eût été en présence d'un prêtre. Selon l'esprit du concile de Trente, il n'y a que les mariages que l'on contracte hors de la présence du curé, ou du prêtre commis par lui ou par l'évêque diocésain, et de deux autres témoins qu'on puisse appeler proprement *clandestins*, car la *clandestinité*, dont le concile a fait un empêchement dirimant, ne convient qu'à ces sortes de mariages.

dont Pierre, l'aîné, est l'origine de la branche de Bourbon-Busset.

La présomption du mariage du prince avec Catherine d'Egmont, avant son entrée dans les ordres sacrés, résulte des mémoires et des traditions conservés dans la maison de Bourbon-Busset, rapportés par M. de Saint-Allais (1), et dont M. Achaintre, auteur de l'*Histoire générale de la maison de Bourbon* (2), a eu l'occasion de vérifier l'authenticité. — Ces mémoires portent en substance « qu'après la » mort du prince Louis de Bourbon, arrivée en 1482, Ca- » therine d'Egmont envoya Pierre, son fils, en France, où » il fut élevé par les soins de Pierre de Bourbon, duc de » Bourbonnais et d'Auvergne, pour *se faire reconnaître et* » *demander sa légitime* à la maison de Bourbon; que Ca- » therine y vint quelque temps après, et qu'elle mourut à » la poursuite de cette affaire; qu'après son décès, le jeune » comte de Busset continua le procès *qu'elle avait intenté* » aux princes de Bourbon, mais dont elle ne vit pas la fin, » ayant été traîné en longueur par la puissance des ducs de » cette maison. »

Nous avons vu précédemment qu'Anne de France, duchesse de Bourbon, qui gouverna le royaume après la mort de son père, convoitait, pour sa fille Suzanne, la possession des biens de la famille de Bourbon, qu'elle finit par obtenir de la générosité de Louis XII, qui aurait pu les réunir à la couronne. Quels qu'aient été les droits de Catherine de Gueldres, la fille de Louis XI était un trop puissant adversaire, pour que la veuve du prince Louis de Bourbon pût espérer de voir le procès qu'elle avait intenté, dans l'espoir de recouvrer la *légitime* de ses enfants, se terminer en sa faveur. Reconnaître la légitimité de la demande de Pierre

(1) *Art de vérifier les dates*, édit. de 1817, t. VI, p. 428.
(2) Vol. I, p. 444.

de Bourbon-Busset à la restitution des biens qui lui advenaient du chef de son père, c'était implicitement reconnaître la légitimité du mariage du prince Louis avec Catherine de Gueldres, mais reconnaître encore leur fils aîné, comme héritier des riches domaines de la maison de Bourbon, comme chef de cette illustre maison, titre auquel il aurait eu droit à la mort de Pierre II, décédé sans hoirs légitimes.

D'un autre côté, si les réclamations réitérées de Catherine supposaient naturellement un droit fondé sur une alliance, une pareille alliance, contractée par un mineur sans le consentement de ses père et mère, et surtout sans la permission expresse du roi, exigée de tout temps pour la validité du mariage des princes du sang, ne pouvait sauver le vice du titre originel. Ces puissantes considérations durent nécessairement avoir une grande influence sur l'issue du procès intenté par la veuve et les héritiers du prince, et justifient en quelque sorte les historiens, à l'égard du rang qu'ils ont assigné à la branche de Bourbon-Busset, provenue d'une alliance *illégalement contractée suivant la loi civile*, mais non point *illégitime*, ce qui est, selon nous, bien différent, puisque l'illégalité ne pouvait que priver les enfants du prince Louis des droits qu'ils avaient à son héritage, sans leur enlever le titre d'*enfants nés d'une alliance légitimement formée selon les lois de l'Église.*

L'illégalité de ce mariage a eu, pour les descendants du prince qui l'avait imprudemment contracté, des résultats tellement importants, qu'elle les a non-seulement privés de l'héritage de la maison de Bourbon, mais aussi de leurs droits à la couronne de France, à laquelle ils eussent été appelés, sans cette illégalité, par leur naissance, lors de l'extinction de la branche des Valois. — Car celle de Bourbon-Busset descend en ligne directe et masculine de Robert de France, sixième fils de saint Louis. Elle appartient à la

première branche aînée de la maison de Bourbon, éteinte, par son exclusion, en la personne de Pierre II, tandis que la branche de Bourbon-Vendôme, appelée au trône en la personne de Henri IV, n'était elle-même qu'une branche de celle des comtes de la Marche, cadets de la maison des comtes de Bourbon-Montpensier, dauphins d'Auvergne.

Le roi Louis XII ne tarda pas à reprendre les projets de conquête de son prédécesseur. Il avait les mêmes droits que lui au royaume de Naples, et de plus évidents encore au duché de Milan, par son aïeule Valentine, sœur du dernier duc de la famille des Visconti. Plus politique que Charles VIII, il commença par gagner Alexandre VI, en comblant d'honneurs César Borgia, son fils, qu'il créa duc de Valentinois, et en mettant dans ses intérêts les Vénitiens. — Son armée franchit les Alpes en 1499, et dans l'espace de vingt jours s'empara de tout le Milanais. — Mais, par suite des fautes nombreuses du maréchal de Trivulce, que Louis XII y laissa comme gouverneur, les Français perdirent leurs conquêtes aussi promptement qu'ils les avaient gagnées. Cependant une nouvelle armée; commandée par Louis de la Trémouille, remit bientôt le roi en possession du Milanais. — Poussant plus loin ses conquêtes, il s'empara, en 1501, du royaume de Naples. — Louis II, duc de Bourbon, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, dont le père, Gilbert Ier, était mort à Pouzzoles en 1496, lors de la conquête du royaume de Naples par Charles VIII, commandait l'armée royale. Après s'être signalé par la prise de Capoue, le duc Louis fut conduit à Pouzzoles par le respect filial, afin d'y faire célébrer un service solennel pour son père. Mais à la vue du cadavre de ce prince, qu'il voulut contempler une dernière fois, la tendresse de cet excellent fils se réveilla si fortement, qu'après avoir versé un torrent de larmes, il revint à Naples, attaqué d'une fièvre dont il mourut le 15 août de la même année

(1501). Ce fut son frère, Charles III, le célèbre connétable de Bourbon, qui lui succéda. Ce prince épousa (1505) Suzanne de Bourbon, fille unique de Pierre II et d'Anne de France, qui lui apporta, soit en dot, soit par donation de sa mère, les duchés de Bourbon, d'Auvergne et de Châtellerault; les comtés de Clermont en Beauvoisis, de Forez, de la Marche et de Gien; les vicomtés de Carlat et de Murat, le pays de Beaujolais, la seigneurie de Bourbon-Lancy, etc. De son chef, Charles possédait, outre le comté de Montpensier, celui de Clermont en Auvergne, le pays de Combrailles, la terre de Mercœur et quelques autres seigneuries, de manière qu'après les têtes couronnées, il n'y avait en Europe aucun prince dont l'opulence pût égaler la sienne. Ce fut pourtant ce même homme, que la fortune semblait accabler de ses dons, qu'elle précipita dans un abîme de malheurs, creusé d'abord par l'injustice, et malheureusement comblé par la trahison.

Au milieu des grands évènements qui se passaient en Italie, le roi de France était représenté à Rome par le cardinal Georges d'Amboise, frère de l'évêque de Clermont, l'un des hommes les plus remarquables de son temps. A la mort d'Alexandre VI (18 août 1503), le peuple romain et les cardinaux inclinaient à lui donner la tiare; mais, par un acte de générosité, et pour ôter tout prétexte d'influence au choix du conclave, le cardinal fit rebrousser chemin aux troupes françaises, qui marchaient alors vers Naples, et qui se trouvaient en ce moment dans le voisinage de Rome. Cet excès de loyauté devint très-préjudiciable aux intérêts du roi, que le cardinal servait avec tant de zèle et de désintéressement, et paralysa tout le bien qu'on pouvait attendre de ce renfort. Le cardinal de la Rovère, compétiteur du cardinal d'Amboise, fit élire Pie III, qui n'occupa que vingt-cinq jours le trône pontifical. La défaite du Garillan et la paix honteuse pour les Français qui la suivit en 1505, mit

fin à la guerre et assura à l'Espagne la possession de ses conquêtes en Italie.

Tandis que toutes ces choses se passaient, l'Église d'Auvergne était sagement et paisiblement gouvernée par son évêque, Jacques d'Amboise, prélat docte et pieux, membre distingué de cette illustre maison d'Amboise, qui avait fourni plusieurs grands hommes à l'Église et à l'État.

Jacques d'Amboise fit de sages règlements pour le clergé de son diocèse, ainsi que de nombreux embellissements à son église cathédrale. De l'avis du chapitre général de tout le clergé, et sur les remontrances qui lui furent faites que cette église se détériorait grandement, faute d'entretenir convenablement la couverture qui, étant en tuiles creuses, était sujette à être enlevée par la force du vent, il résolut de la faire couvrir en plomb, et d'une manière si solide, qu'elle pourrait résister aux ouragans les plus violents. Comme la dépense de cette réparation devait être fort considérable, les autres églises, qui relevaient de la cathédrale en sa qualité de mère-église *(mater ecclesia)*, y concoururent; le prélat fit don, pour le même objet, des sommes qui lui étaient dues pour son joyeux avènement, et tous les bénéficiers se cotisèrent dans le même but. Une commission fut nommée, le 5 juillet 1507, pour forcer les *délayants* ou *refusants* à s'acquitter dans le délai de neuf jours, après lequel, et sommation faite, ils devaient être excommuniés. Le travail fut achevé en 1512, dans l'espace de sept années. La charpente qu'on plaça pour supporter le toit de plomb, qui subsiste encore, ouvrage de Jacques Durif, habile ouvrier, est tout ce qui reste aujourd'hui de l'antique forêt qui couronnait alors les hauteurs de Chanturgues. — On construisit à la même époque, sur la partie du comble qui répond au milieu du chœur, un clocher en plomb d'une élégance extrême, qui paraissait doré, et sur lequel se voyaient en foule mille ornements du meilleur goût, de-

puis le bas jusqu'à la pointe. On le nommait le clocher *du Retour* (1). Aux deux extrémités du comble, étaient placées deux statues, également en plomb et de grandeur naturelle. Celle qui était du côté de l'orient représentait la Vierge, pour laquelle le peuple avait une si tendre dévotion, qu'il lui avait donné le nom de *Notre-Dame-de-tout-bien*. Fodéré rapporte que les gens dévots montaient, à deux genoux et un cierge allumé à la main, les escaliers qui conduisaient au clocher du Retour. Aujourd'hui même encore, que le clocher et la sainte image ont disparu, lorsque les montagnards, qui viennent à Clermont, arrivent vers Gravenoire ou quelque autre endroit élevé, d'où ils aperçoivent la cathédrale, ils se mettent à genoux et adressent une courte prière à la Vierge honorée avec un respect particulier, depuis un temps immémorial, dans la cathédrale de Clermont. — La statue qui était à l'occident représentait un saint Michel, placé de manière qu'il paraissait en l'air.

Jacques d'Amboise fit orner l'intérieur du chœur de la cathédrale de ces belles stalles dont nous avons déjà parlé; il fit don à la même église de tapisseries de soie *naïvement historiées*, dit Savaron, de livres de chant, ainsi que de trois ornements de chapelle en drap d'or.

Il fit élever, sur l'emplacement de l'église Saint-Michel, située près de la porte méridionale de la cathédrale, la belle fontaine, style de la Renaissance, que l'on avait si maladroitement transportée, il y a plusieurs années, sur la place Delille, où elle n'était point en harmonie avec les bâtiments modernes qui l'environnent.

Au mois de juin de l'année 1510, les coutumes d'Au-

(1) On l'appelait ainsi, parce que la cloche qu'il contenait servait à avertir les chanoines de retourner au chœur. Ce clocher, abattu en 1741, parce qu'il menaçait ruines, fut reconstruit moins beau. Renversé en 1794, il a été reconstruit en 1820, tel que nous le voyons aujourd'hui.

vergne furent rédigées et arrêtées dans une assemblée générale du haut et bas pays, qui se tint dans le couvent des Jacobins de Clermont, sous la présidence d'Antoine du Prat, président au parlement de Paris, assisté de Louis Doreille et de Jean Briçonnet, conseillers en la même cour. Tout ce que l'Auvergne renfermait de plus considérable dans les trois ordres, fut convoqué à cette assemblée solennelle : les évêques de Clermont et de Saint-Flour; les abbés de la Chaise-Dieu, de Mauzac, de Menat, d'Ebreuil, de Manglieu, de Feniers, d'Issoire, d'Aurillac, de Maurs; le grand prieur d'Auvergne, ceux de Sauxillanges, de la Voulte, de Saint-Pourçain, etc.; le comte de Montpensier, le comte d'Auvergne, M. d'Aubigny, M. de Canillac, M. de Montgascon, M. le vicomte de Polignac, M. de Ravel, M. de Combronde, M. de la Roue, M. d'Alègre, M. de Montboissier, M. de la Fayette, M. de Langeac, M. de Montmorin, M. de la Queuille, M. de Florac, M. de Chazeron, M. de Tournoëlle, M. de Busset, M. de Blot, M. de Lastic et Montsuc, et autres gens de haute qualité y représentaient la noblesse du pays bas; tandis que celle de la haute Auvergne l'était par MM. d'Apchon, de Pestels, de Beauclers, de Tournemire, de Pierrefort, de Brezons, de Dienne et de Montailh. Parmi les villes, Clermont y était représenté par MM. Honorat Chalier, Etienne Merchadier et Georges Grandepain, élus de la ville; et Riom, par ses consuls, MM. Claude Bernard et Jean d'Allemagne.

A l'ouverture de l'assemblée, Mme la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne forma opposition, par ses représentants, aux dites coutumes, en ce qui concernait les vicomtés de Carlat et de Murat, qu'elle prétendait n'être sujettes aux coutumes d'Auvergne, étant pays à part et séparés de cette province, excepté en ce qui concernait les impositions de deniers royaux pour la taille.

Les députés de la haute Auvergne protestèrent égale-

ment contre ces coutumes, prétendant que leur pays n'avait rien de commun avec la basse Auvergne, car il avait ses états, impositions et officiers particuliers, les deux pays étant distincts et séparés, et n'ayant rien de commun entre eux.

Le clergé, de son côté, donnait son plein et entier consentement à l'adoption des coutumes rédigées par ordre du roi, en ce qui le touchait personnellement, sauf les réserves suivantes : Premièrement, au titre *des Ajournements*, l'article, *que tout homme d'église peut être adjourné par-devant juge lai, sur vérification et reconnaissance du seing manuel; item*, au titre *Rubrique des successions*, l'article, *que institution testamentaire n'a point de lieu, et ne peut aucunement, par testament, codicille, ni autres dispositions de dernière volonté, disposer de ses biens à pies causes ni autrement*, au préjudice de l'héritier *ab intestat*, que du quart chargé, etc. (1); *item*, au titre *des Prescriptions*, l'article, *que la façon et manière de payer et lever dîme*, etc., *aussi la quotité d'icelui, ou ce qu'est accoutumé de payer pour raison dudit dîme, se prescrit par le laps et espace de trente ans*, sans que le curé ou autre dîmeur en puisse autre chose quereller ou demander; *item*, plus, audit titre *des Prescriptions*, n'entendent et ne veulent, ceux dudit état de l'Église, consentir l'article, *qu'en tout le pays d'Auvergne, il n'y a qu'une seule prescription, qui est de trente ans, à laquelle toutes prescriptions sont réduites*, en tant qu'on les pourrait étendre aux prescriptions contre l'Église, qui doit être de quarante ans; *item*, ès titres *des Obligations et Exceptions*, etc. : *Exception d'excommunication n'a lieu en cour laye;* et pareillement : *Reproche d'excommunication contre témoin n'est recevable.* « Les-

(1) « En tant que en ce dit article est fait mention desdites *pies causes* seulement, le » surplus dudit article demeurant en sa vigueur (CHABROL, t. IV, p. 12) ».

» quels articles, ci-dessus écrits, et le contenu en iceux,
» les gens dudit état de l'Église ne consentent aucunement,
» ni entendent accepter, mais requièrent iceux être rejetés
» comme nuls, disposant des choses spirituelles contre les
» constitutions canoniques, et dérogeant aux censures, li-
» bertés, franchises et immunités de ladite Église et sup-
» post d'icelle. Pourquoi s'opposent formellement, protes-
» tant de les impugner plus à plein en temps et lieu (1). »

Ces protestations du clergé d'Auvergne, qui n'étaient en réalité que le renouvellement pur et simple de protestations plus anciennes, faites dans le but de conserver les droits et immunités de l'Église, ne furent point admises par les gens du roi. En outre, les nobles et les députés des villes « dé-
» clarèrent ne consentir en aucune façon aux réserves des
» gens d'Église, et vouloir maintenir lesdites coutumes,
» desquelles le clergé faisait doléance, en temps et lieu et
» où il appartiendrait, et ce *pour le bien de la chose pu-*
» *blique* d'icelui pays d'Auvergne (2). »

Comme on le voit, le bien de la chose publique était alors, ainsi qu'il l'est aujourd'hui, la loi suprême (*suprema lex*) qu'invoquaient et qu'invoquent encore les hommes de caste ou de parti, sans que la chose publique ait jamais beaucoup profité de ces appels faits solennellement à l'intérêt général, presque toujours dans le but caché de servir des intérêts particuliers.

Le livre contenant les coutumes ainsi acceptées, fut déposé à Riom, siége de la sénéchaussée d'Auvergne; ces coutumes furent confirmées par lettres patentes de Louis XII, du mois de septembre 1510.

(1) Chabrol, t. IV, procès-verbal, p. 13.
(2) *Id.*, p. 14.

L'évêque qui gouvernait le diocèse de Saint-Flour à l'époque de l'assemblée générale des trois ordres, pour l'acceptation des coutumes de la province, était Louis de Joyeuse, fils de Guillaume et d'Anne de Balzac, qui avait succédé à son oncle Charles Ier, dès l'an 1501. Il était frère du vicomte de Joyeuse, pair et amiral de France, dont l'illustre famille était alliée aux maisons de France et de Savoie. — Louis de Joyeuse prit pour coadjuteur Antoine Paschal, évêque de Rosy, *in partibus infidelium*. Son épiscopat, quoique long, n'eut rien de remarquable; il durait encore en 1532.

Le cardinal de la Rovère, secrètement ennemi des Français, avait succédé à Pie III et fut le célèbre Jules II, dont toute la pensée était de chasser *les Barbares* de l'Italie, pour la placer sous la direction du Saint-Siége. Or, le premier barbare à chasser était le roi de France, encore en possession du Milanais. — Dans ce dessein, il entreprit d'armer les uns contre les autres tous les étrangers qui occupaient quelques parties de la Péninsule, de les mettre aux prises, et de les rejeter au-delà des monts, lorsqu'il les verrait épuisés. — Ce fut pour parvenir à ce but, que le pontife forma d'abord, contre la république de Venise, cette ligue de Cambrai, où se trouvèrent réunies, pour la première fois, tant de puissances qui jusqu'alors ne s'étaient rencontrées que pour se combattre. Le roi de France, l'empereur Maximilien, Ferdinand, roi d'Aragon, y accédèrent, ainsi que beaucoup de petits princes dont la république avait envahi le territoire. — Louis XII, entré le premier en campagne, vainquit pour tout le monde à Agnadel (1509); Venise se soumit, et chacun se jeta sur son partage. Jules II accorda facilement aux Vénitiens le pardon qu'ils sollicitèrent, car il ne voulait pas laisser les étrangers s'affermir sur le sol italien, et ses premiers coups devaient tomber sur les Français. Il se ligua contre eux, la même année, avec les

Suisses, le roi d'Aragon et Henri VIII, roi d'Angleterre, qui venait de succéder à son père. Il fit demander à Louis XII la restitution de quelques villes qu'il occupait en Italie, et sur lesquelles le Saint-Siége prétendait avoir des droits. Louis refusa et fut excommunié. Au lieu de gagner en vitesse sur ses ennemis, le roi convoqua une assemblée à Tours, qui le rassura faiblement contre l'excommunication qui venait d'être lancée contre lui; puis, ayant attiré dans son parti quelques cardinaux, il assembla à Pise un prétendu concile, dans lequel il essaya vainement de faire déposer le pape. Ce conciliabule, chassé de Pise par les mortifications qu'il y éprouvait de la part des citoyens de la ville, fut obligé de se réfugier à Milan, puis à Asti, puis enfin à Lyon, continuant à se donner pour un concile œcuménique, plutôt par honte d'en perdre le nom, que par envie d'en prolonger les opérations (1). Cependant le pape ne demeurait pas oisif, et il résolut, comme Eugène avait fait contre les Pères de Bâle, d'opposer concile à concile. Ainsi, par une bulle du 18 juillet 1511, il convoqua un concile œcuménique à Saint-Jean-de-Latran, pour le 19 avril de l'année suivante, ordonnant à tous les évêques de la chrétienté de s'y rendre sous peine d'être privés de leurs dignités et bénéfices.

Après quelque retard motivé par les circonstances, le concile s'ouvrit le 3 mai 1512. Le pape y était en personne, avec quinze cardinaux et environ cent vingt prélats. On déclara, dans la première session, les motifs qui avaient fait assembler le concile : c'était, comme d'ordinaire, l'extinction du schisme causé par le concile de Pise; la réformation, si souvent annoncée; la paix entre les princes chrétiens, que Jules avait armés les uns contre les autres, et la guerre aux infidèles, à laquelle personne ne pensait. Quant

(1) Il dura depuis le 1er novembre 1511 jusqu'au 21 avril 1512.

à la réforme, non-seulement l'Église avait besoin d'être réformée, mais encore elle était la première à le sentir; depuis près d'un siècle les évêques s'assemblaient sous ce prétexte, mais toutes les tentatives faites à ce sujet étaient demeurées sans résultat. D'un autre côté, l'esprit d'indépendance et de révolte qui s'était développé dans plusieurs conciles, effrayait les papes et les faisait reculer devant le danger de convoquer ces tumultueuses assemblées.—Celles de Constance et de Bâle n'avaient produit que des scandales; le conciliabule de Pise, comme nous venons de le voir, en avait produit encore de plus grands. Les Pères de Latran, régulièrement convoqués par le chef de l'Église, se contentèrent de supprimer la pragmatique abolie par Louis XI et rétablie par Louis XII, aussitôt son avènement à la couronne, mais ils n'osèrent pas continuer la réforme si heureusement inaugurée. Cela fut un grand mal; car à force d'entendre une foule de censeurs, sans mission et sans retenue, demander journellement la réformation de l'Église dans ses membres et dans son chef, on s'était persuadé qu'il n'y avait plus rien de sain dans le corps entier. Telle fut, nous le croyons, la première cause du mépris et de l'emportement des peuples contre l'autorité ecclésiastique; et la réformation, si longtemps éludée, amena au moins en partie les tristes bouleversements que nous allons bientôt décrire.

Tandis que les Pères du concile poursuivaient le cours de leurs travaux, le pape tomba dans une maladie qui l'empêcha d'y assister. Il reçut les derniers sacrements la veille de sa mort, avec de grands témoignages de piété, et défendit d'user de magnificence dans ses funérailles. Il expira dans la nuit du 20 au 21 février 1513.

Grand prince et grand pontife, Jules II a été généralement mal apprécié par les hommes qu'il a eu à combattre, pour réduire des vassaux rebelles, délivrer l'Italie des étran-

gers, et rendre à l'Église romaine son indépendance temporelle. Il est à présumer qu'il eût commencé sérieusement la réforme si nécessaire et tant désirée, et il était peut-être le seul homme capable de mener à bout cette grande entreprise, qui eût évité bien des maux à la chrétienté.

Le 11 mars 1513, le cardinal Jean de Médicis fut élu pape, et prit le nom de Léon X, que son amour pour les lettres a rendu à jamais célèbre. Il n'avait que trente-six ans, et il était cardinal depuis l'âge de quatorze.

La mort de Jules II ne rendit point le repos à l'Italie. Louis XII persistant toujours dans ses projets de conquête, le nouveau pape forma contre ce monarque une ligue, qui fut signée à Malines le 5 avril 1513, avec le roi d'Angleterre, celui d'Espagne et l'empereur. Des revers de toute sorte accablèrent bientôt les Français, que la perte de la bataille de Novarre contre les Suisses força d'évacuer l'Italie, tandis que le roi d'Angleterre les battait à Guinegate, que le roi d'Espagne envahissait la Navarre, et que le seul allié de la France, le roi d'Ecosse, était défait et tué à la bataille de Floddenfield.

Tant de désastres dans l'espace de quatre à cinq mois, forcèrent le roi de France à hâter ses négociations auprès de Léon X. Louis XII abjura le concile de Pise, et la paix fut conclue tout au désavantage de la France. Le vieux roi termina cette série de calamités par son mariage avec la sœur d'Henri VIII, la belle Marie d'Angleterre. Il y avait à peine six semaines que cette union était consommée, lorsque le roi fut attaqué d'une dyssenterie et mourut le 1er janvier 1515, ne laissant point d'enfant mâle de son mariage avec Anne de Bretagne, morte seulement l'année précédente. — Il eut pour successeur son gendre, le comte d'Angoulême et duc de Valois, connu sous le nom de François Ier, arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, dont Louis XII était petit-fils.

Au milieu de ces grands événements extérieurs, Jacques d'Amboise poursuivait les embellissements et les travaux utiles qu'il avait commencés dans sa ville épiscopale. Parmi ces derniers, nous devons signaler le service qu'il rendit aux habitants, en faisant conduire dans Clermont, au moyen de tuyaux solides, l'eau des fontaines de Royat. Les travaux nécessaires pour la prise et la conduite de ces eaux, furent faits avec l'autorisation de l'abbé de Mauzac, seigneur temporel du lieu, qui était alors M. le comte d'Albon. Ces travaux étaient plus qu'à moitié achevés, lorsque la mort surprit le prélat, le 27 décembre 1516, à Paray-le-Monial, dans le diocèse d'Autun. Il fut enterré à Cluny, dans la chapelle de Saint-Martial.

Un incident qui aurait pu acquérir beaucoup de gravité, s'était élevé pendant l'épiscopat de Jacques d'Amboise, entre ce prélat et Jacques de Senecterre, abbé de la Chaise-Dieu, qui n'avait pas voulu lui permettre de faire la visite dans son monastère et dans ceux de sa dépendance. L'évêque excommunia l'abbé; mais le pape Jules II termina le différend par une bulle de l'année 1507, qui maintint l'abbaye de la Chaise-Dieu dans toutes ses immunités et tous ses priviléges (1).

Jacques d'Amboise eut pour suffragant un évêque nommé Laurent, dont le siége, *in partibus infidelium*, se lit difficilement, dans les vieux cartulaires de Saint-Allyre, où l'on voit cependant que ce prélat fit plusieurs ordinations pendant les années 1505, 1510, 1515 et même 1516, *sede vacante*, dans l'église de Clermont (2).

(1) Hugues du Temps, *Gall. Christ.*, t. II, p. 296.
(2) *Gall. Christ.*, ut supra.

THOMAS DU PRAT, QUATRE-VINGTIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.



HOMAS du Prat, frère du chancelier, depuis cardinal de ce nom, et fils d'Antoine, seigneur de Verrières, et de Jacqueline Boyer, était abbé de Candeil et chanoine de Clermont, lorsqu'il fut élu évêque par le chapitre, le 25 mars **1517**. Il reçut l'onction épiscopale à Tours, dans l'église collégiale de Saint-Venant.

La famille du Prat, noble et ancienne en Auvergne, était originaire d'Issoire, où elle tenait un rang distingué. Le chancelier, qui le premier illustra sa famille, est un de ces hommes célèbres jugés avec trop de prévention, peut-être,

par leurs contemporains, et plus mal encore par la postérité, toujours plus sévère, parce que les actions répréhensibles lui parviennent ordinairement plus facilement que les bonnes, dont l'injustice des hommes ne tient souvent aucun compte. Le chancelier, qui se nommait Antoine, comme son père, parut d'abord au barreau de Paris. Il fut successivement lieutenant général au bailliage de Montferrand, avocat général au parlement de Toulouse, maître des requêtes, président au parlement de Paris, enfin chancelier, par lettres du 7 janvier 1514. Après la mort de sa femme, Françoise de Veny d'Arbouze, Antoine du Prat embrassa la profession ecclésiastique, et fut bientôt revêtu d'autant de dignités dans l'Église qu'il en avait possédé dans la magistrature : il a été évêque de Meaux, d'Alby, de Valence, de Die, de Gap; archevêque de Sens, cardinal le 23 mai 1527, et légat *à latere* en 1530.

D'aussi grandes faveurs, répandues avec autant de profusion sur un seul homme, durent nécessairement lui attirer beaucoup d'ennemis.—On lui a reproché le concordat, qui abolit définitivement la pragmatique et qui réconcilia le roi de France avec le chef de l'Église. — Il y aurait beaucoup à dire sur ce concordat, qui donnait à François Ier le droit de nommer aux bénéfices, droit dont lui et ses successeurs ont scandaleusement abusé, et qui a été la cause première de la décadence des ordres monastiques. — On lui a imputé à tort la vénalité des charges, qui existait avant lui; quant à l'augmentation des impôts, il est certain que, François Ier ayant toujours besoin d'argent, le chancelier fut forcé de se prêter à des moyens qui répugnaient sans doute à son caractère. Il ne fit créer la chambre de la Tournelle que pour donner plus d'activité et de promptitude à la justice, accablée par le nombre toujours croissant des procès faits aux nouveaux hérétiques, dont les peines ordinaires ne pouvaient réprimer l'audace. — On eût pu repro-

cher avec plus de justice au premier magistrat du royaume son insatiable avidité, particulièrement l'acceptation du don des terres du connétable de Bourbon, dont il devint ensuite le juge, parmi lesquelles se trouvait la baronnie de Thiers. L'abbé Faydit rapporte, dans ses remarques sur Virgile et sur Homère, que le chancelier ayant demandé encore un nouveau bénéfice à François I[er], après tous ceux que ce prince lui avait donnés, en reçut pour réponse la fin de ce vers de Virgile : *Sat prata biberunt ;* il dut entendre ce latin, quoiqu'on lui ait imputé, à tort sans doute, de ne pas le savoir.

En résumé, nous croyons que toutes ces choses doivent faire considérer le chancelier du Prat comme un homme d'État plutôt que comme un homme de bien, plus habile courtisan qu'ami du peuple, et plus occupé de ses intérêts que du bonheur de ses concitoyens.

Son frère Thomas, qui était lui-même un prélat fort distingué, parvint à l'épiscopat d'Auvergne au moment où allaient éclater des évènements tellement importants, qu'ils ont changé pour longtemps la face du monde, sans que Dieu ait permis qu'il se trouvât, parmi les souverains spirituels ou temporels, un seul homme capable d'arrêter le torrent prêt à déborder et à tout envahir. Jules II n'avait pas vécu assez longtemps ou était venu quelques années trop tôt. Léon X, pontife aimable et savant, ami des sciences et des arts, absorbé par les jouissances d'une vie artistique, dans le sein de la magnificence et des plaisirs fastueux (1), perdit tout par sa lenteur et son irrésolution. François I[er], destiné à régner à une des époques les plus malheureusement célèbres de l'histoire moderne, n'était point à la hauteur des circonstances difficiles dans lesquelles il allait se trouver placé.

(1) Paul Jove, qui d'ailleurs n'est pas favorable à ce pontife, en condamnant ses dépenses excessives et ses profusions, rend le plus beau témoignage à la pureté de ses mœurs.

— Jeune, brillant, brave et ayant reçu une instruction plus chevaleresque que solide, il cherchait à imiter les héros de la table ronde plutôt que ceux de l'histoire. — Il avait tout juste ce qu'il fallait pour être au niveau de la France et de l'époque contemporaine, sans rien posséder pour s'élever au-dessus : il en est ainsi un fidèle miroir. De là les fautes sans nombre dont il se rendit coupable, et la conduite inconséquente et presque incompréhensible qu'il tint pendant ses trente-deux ans de règne.

A peine fut-il sur le trône, que la même idée fixe qui avait fait le malheur de ses deux prédécesseurs et coûté tant de sang à la France, le porta à conquérir le Milanais. Cette idée le dominera entièrement, jusqu'à ce que, fait prisonnier à Pavie, il aille apprendre dans sa prison de Madrid à renoncer pour toujours à ses prétentions sur Milan et sur le royaume de Naples.

Toute l'Europe était à la paix. Jules II était mort, Ferdinand le Catholique se mourait; Léon X montrait des dispositions paisibles, et les autres États n'avaient plus d'intérêt à la guerre. Les Suisses seuls, enorgueillis par la victoire de Novarre, se considéraient depuis lors comme les arbitres de l'Italie. François, qui aspirait à en être le maître, franchit les Alpes malgré les difficultés du passage, et va gagner ses éperons sur le champ de bataille de Marignan (13 et 14 septembre 1515), où il fit, ainsi que les braves qui l'accompagnaient, des prodiges de valeur. Les Suisses, vaincus pour la dernière fois par les Français, sont demeurés depuis leurs alliés les plus fidèles (1).

L'issue de la bataille de Marignan contrariait les vues de Léon X. Il voyait avec déplaisir le roi de France maître de la Lombardie, prêt à faire valoir ses prétentions sur le

(1) Ils le seraient encore, sans les principes révolutionnaires que nous avons portés chez eux, et dont ils ont été infestés par notre voisinage.

royaume de Naples. Les craintes du pontife le portèrent à accueillir avec bienveillance le savant Guillaume Budé, ambassadeur de François Ier. Des négociations se renouèrent et furent terminées par l'entrevue de Bologne, qui rendit affectueuses les relations entre le pape et le roi de France. Toutes les difficultés entre eux furent aplanies, et le concordat, qui fut le fruit de cette entrevue, scella complètement leur réconciliation. La question de Naples fut définitivement ajournée. Le roi repassa les Alpes après avoir laissé le connétable de Bourbon pour gouverner le Milanais. Étant arrivé à Lyon, le monarque alla à pied à Chambéry en pèlerinage, pour remercier Dieu de l'avoir préservé des dangers de cette guerre. Le traité de Noyon, conclu en 1518, assura la victoire de François Ier, en donnant la paix à l'Europe, et tous ces puissants adversaires vont se reposer un instant, avant la lutte terrible qui doit bientôt s'engager entre eux.

Le moment fatal étant arrivé, les évènements ne se firent point attendre. — La période précédente nous a montré la naissance et les origines des temps modernes; nous allons maintenant assister à l'essor de l'ère nouvelle. — Préparé depuis trois siècles par les attaques des rois contre la papauté, et par les disputes scolastiques entretenues dans les universités, le protestantisme va bientôt éclater comme une mine creusée à grand'peine, et la terre chrétienne sera couverte de ses débris.

Mais pour commencer cette grande insurrection depuis si longtemps préparée contre l'Église et contre son chef, il fallait non-seulement un prétexte, mais encore un homme capable de l'invoquer et de le produire.

A cette époque, *comme de nos jours*, un malaise, une atonie, une perturbation secrète s'était emparée du corps social, qui demandait, qui cherchait un remède prompt et efficace; et quiconque, recommandé par son génie, sa science, et surtout par son audace, oserait s'offrir pour le donner, était

sûr d'être accueilli et écouté. Un homme se présenta : c'était Luther. Le prétexte fut la réforme, dont le besoin se faisait si universellement sentir dans la société comme dans l'Église.

On peut dire sans se tromper que le génie du mal n'a jamais été personnifié dans aucun homme comme il l'était dans Martin Luther, premier apôtre de la prétendue réforme du seizième siècle, qui a fait plus de mal à l'humanité que tous les hérésiarques ensemble qui l'avaient précédé.

Luther naquit le 10 novembre 1483 à Eisleben, en Saxe, de Jean Luther ou Luder, ouvrier mineur, longtemps pauvre, et qui finit par amasser une petite fortune. Le jeune Martin étudia à Magdebourg chez certains frères d'école; et comme il avait peu de ressources, il mendiait son pain deux fois par semaine en chantant aux portes des maisons. Son père ayant enfin pu venir à son aide, il alla en 1501 achever ses études à l'université d'Erfurth. Il fit de grands progrès, et en 1505 il commença à enseigner lui-même et à expliquer la physique et les morales d'Aristote (1).

A l'âge de 22 ans, un de ses amis ayant été tué à ses côtés par la foudre, il en fut tellement frappé de terreur, qu'il invoqua spontanément le secours de sainte Anne, et que peu de jours après il entra comme novice, à l'insu de ses parents, au couvent des Augustins d'Erfurth, où il prononça ses vœux l'année suivante. Après avoir été ordonné prêtre en 1507, il fut envoyé pour enseigner la dialectique et la physique d'Aristote à l'université de Wittemberg, récemment fondée par Frédéric, électeur de Saxe.

Au retour d'un voyage qu'il fit à Rome, Luther fut reçu docteur, et prêta en conséquence serment de défendre la

(1) Nous avons réservé, pour l'introduction de l'*Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, l'abrégé que nous avons fait, de la vie de Martin Luther et de celle de Jean Calvin, nous contentant d'en donner ici ce qui est nécessaire pour lier les événements généraux de cette époque à l'*Histoire de l'Église d'Auvergne*.

foi catholique au péril même de sa vie. On sait comment il a tenu son serment.

On suppose généralement que Luther ne commença à innover que vers la fin de 1517 à propos des indulgences : c'est une grave erreur qu'il importe de faire connaître. Dès l'année précédente, et lorsqu'il n'était aucunement question d'indulgences, il avait écrit au prieur des Augustins d'Erfurth, une lettre dans laquelle on reconnaît déjà qu'il ne croit, comme article de foi, que ce qu'il imagine ou ce qu'il a intérêt d'imaginer, fût-il mille fois contraire à la croyance des fidèles et à l'enseignement des docteurs (1). Enfin nous avons de lui, toujours avant la question des indulgences, une série de quatre-vingt-dix-neuf questions ou thèses contre la théologie des scolastiques, où il dépose tout le venin de ses plus graves erreurs sur le libre arbitre, sur le pardon des péchés, la prière, l'aumône, et en général sur l'inutilité des bonnes œuvres (2).

Quel est celui de nous qui n'a pas entendu dire et répéter à satiété, non-seulement par les ennemis déclarés de la religion, mais par ces hommes tièdes, indifférents ou sceptiques, dont le nombre est malheureusement si grand parmi nous, que Luther n'avait été entraîné dans sa révolte contre l'Église, que par la juste indignation que lui causait l'abus que quelques hommes, chargés de les distribuer, avaient fait des indulgences ? — Il est donc bon et utile que tout le monde sache que ce moine apostat avait déjà déclaré audacieusement la guerre à l'Église, dont il avait juré de défendre les droits, avant que la promulgation des indulgences fût venue compliquer la question, en donnant au docteur de l'université de Wittemberg un nouveau prétexte de calomnier les intentions du Souverain Pontife et de répan-

(1) Walch, *Œuvres de Luther*, t. XVIII, p. 4, 5 et suiv., et Rorebacher, *Hist. de l'Église*, t. XXIII, p. 12 et suiv.
(2) *Id.*, p. 15, 16 et 17.

dre publiquement tout ce qu'il avait dans le cœur. Quelques mots sur la nature de ces indulgences, feront voir qu'elles ne sont et n'ont jamais été ce que des hommes pervers ou complètement ignorants des droits et du pouvoir de l'Église ont malicieusement publié à ce sujet depuis plus de trois siècles.

Il n'est pas un Catholique qui ne sache ou qui ne doive savoir que l'indulgence est une remise des peines dues au péché dont on a reçu l'absolution au sacrement de pénitence, et que pour gagner l'indulgence il faut être en état de grâce et accomplir ce qui est ordonné par l'Église. — L'indulgence plénière est la remise de toutes les peines dues au péché. Ce fut au concile de Clermont (1095), où le pape Urbain II avait convoqué toutes les nations chrétiennes pour arracher Jérusalem au joug des infidèles, que ce pontife offrit pour la première fois aux croisés «*indulgence plénière.*» Par cette indulgence, le vicaire de Jésus-Christ promettait à tous ceux qui, *ayant confessé leurs péchés avec un cœur vraiment contrit*, prendraient part à l'expédition, et en considération des travaux et des dangers auxquels ils se dévouaient volontairement, la rémission de la pénitence canonique à laquelle sans cela ils eussent été exposés (1). Dans tous les indults qui ont été donnés depuis, une condition indispensable pour gagner l'indulgence, est toujours qu'on soit contrit et confessé, ou au moins en état de grâce (2). A cette époque, Jules II, voulant ériger dans la capitale du monde chrétien

(1) Concil. Clarom., can. 2.

(2) Il n'y a point d'indulgence sans ces trois qualités indispensables. Si l'auteur de l'*Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, publiée il y a quelques années, avait voulu s'enquérir de la nature et des effets de l'indulgence, il ne se serait pas exposé à écrire dans un livre sérieux « que *ces dispenses sacriléges*, pour de l'or, effacent » non-seulement les péchés passés, mais encore ceux qu'on projette de commettre; » et il n'aurait point répété, sur le témoignage de Voltaire, « que la duchesse de Bour- » bon et d'Auvergne, sœur de Charles VIII, avait acheté le droit de se faire absoudre » toute sa vie de toute faute, elle et dix personnes de sa suite, à quarante-sept fêtes de » l'année, sans compter les dimanches. »

un temple digne d'elle, et qui n'eût point d'égal sur la terre en grandeur et en magnificence, avait fait publier des indulgences, afin de se procurer les fonds nécessaires à cette grande entreprise.

A la suite de la publication de ces indulgences dans le nord de l'Allemagne, l'archevêque de Magdebourg employa comme son délégué le Dominicain Tetzel, qui avait déjà prêché l'indulgence du jubilé. Tetzel, qu'on a représenté jusqu'ici comme un homme emporté et sans mesure, était loin d'un semblable portrait. Ceux qui voudront se donner la peine de lire dans les œuvres mêmes de Luther l'instruction de ce délégué aux curés pour annoncer l'indulgence de saint Pierre, se convaincront que son langage est calme et dans les mesures convenables. Ils y verront de plus que c'est une erreur de croire et de dire, comme on le fait généralement, *que les Dominicains furent seuls employés à cette prédication*. On y employait tous les prêtres et religieux de bonne volonté et de bon exemple (1).

Tetzel étant venu prêcher l'indulgence dans le voisinage de Wittemberg, tout le monde y courut. Mais lorsque les pénitents de Luther, qui avaient reçu des indults personnels, venaient lui demander l'application de l'indulgence plénière au tribunal de la pénitence, il s'y refusait, leur parlait contre les indulgences, et prétendait même qu'il ne savait pas du tout ce que c'était. La veille de la Toussaint de la même année (1517), il afficha à la porte de l'église quatre-vingt-quinze thèses destinées à détourner les fidèles d'avoir recours aux indulgences. Il envoya ces thèses au cardinal archevêque, avec une lettre insolente, dans laquelle il le menaçait d'une réfutation plus virulente, s'il ne remédiait promptement à ces scandales; et comme l'archevêque ne fit point de réponse, le moine offensé traita

(1) WALCH, *Œuvres de Luther*, t. XV, p. 422, et ROHRBACHER, t. XXIII, p. 23.

d'*ânes*, de *spectres* et de *vampires* ceux qui n'étaient point de son avis.

Cette controverse attira bientôt l'attention publique en Allemagne comme dans les contrées voisines. Les uns regardaient l'attaque de Luther comme le prélude de la réformation des abus; d'autres s'amusèrent de l'adresse et de la véhémence des parties contendantes. Parmi ces derniers était malheureusement Léon X lui-même, qui, lorsque Sylvestre Pricrio, maître du sacré palais, appela son attention sur les quatre-vingt-trois propositions, répondit que frère Martin était un homme de talent, et que toute cette dispute n'était qu'une querelle de moines : *Che fra Martino aveva bellissimo ingegno, e che coteste erano invidie fratesche* (1).

Étrange querelle de moines, que celle qui devait bouleverser l'Europe et briser l'unité catholique! Malheureusement l'insouciant pontife sera peut-être le dernier à s'apercevoir de ses funestes conséquences, ou du moins il n'agira sérieusement contre le novateur, que lorsque le mal sera devenu si grand qu'il n'y aura plus de remède.

Luther n'était pas seulement un homme d'esprit, il était en outre impétueux, opiniâtre, orgueilleux à l'excès; il ne cédait jamais, et rien n'était capable de l'arrêter. Une fois lancé, il marchait, marchait toujours, dût-il marcher sur le corps de la société tout entière.

La nature de cet ouvrage ne nous permet pas de suivre l'hérésiarque dans toutes les phases de sa révolte (2), nous signalerons seulement les plus saillantes. A Heidelberg, il soutint de vive voix et par écrit, que par la chute d'Adam les hommes avaient été privés de leur libre arbitre, que la foi seule était suffisante pour le salut, et que les meilleures de nos actions étaient de leur propre nature des délits gra-

(1) BANDELLO, part. III, novel. 25.
(2) Nous renvoyons, pour cela, le lecteur à l'introduction des *Guerres religieuses en Auvergne*, que nous devons publier prochainement.

ves, qu'il n'y a de salut pour l'homme que de croire comme article de foi que Dieu lui pardonne ses péchés et même ses crimes. Avec une telle doctrine on peut commettre toutes les énormités imaginables.

L'audace de l'hérésiarque allait toujours croissant, en raison surtout de la lenteur et de l'irrésolution du Souverain Pontife. — En 1521, Luther brûla publiquement et avec une grande solennité les livres de la loi canonique et la bulle que le pape avait enfin lancée contre lui, sans qu'aucune des autorités qui professaient encore la religion catholique, vînt troubler cette fête luthérienne que l'apostat annonça le lendemain comme une victoire. Ce triomphe de l'hérésie ne coûta ce jour-là que des larmes, le sang viendra plus tard.

Bientôt on vit ce moine rebelle, rejetant une partie des sacrements (1), et abolissant de sa propre autorité le saint sacrifice de la messe, refuser à l'Église et à son chef l'infaillibilité doctrinale, que pourtant Jésus-Christ lui a promise et garantie par sa parole, et se la donner à lui-même, sans que personne la lui ait promise ni garantie. Il se la donne en vertu de son évidence individuelle, de sa certitude individuelle; et sur cet unique fondement, il s'érige en juge suprême de tous les hommes; il s'égale à Dieu lui-même, ne donnant d'autres raisons pour toutes ces monstrueuses innovations, que ces paroles vraiment incroyables et qui sont pourtant sorties de sa bouche : « *Sic volo, sic jubeo, sic pro ratione voluntas.* »

Tels furent les premiers fruits de la doctrine du libre examen.

Enfin la guerre étant ouvertement déclarée, et l'apostat bravant audacieusement toutes les lois divines et humaines, le pape Léon X le frappa d'anathème (5 janvier 1521), lui et

(1) *Pour le moment*, Luther voulut bien en admettre trois, le baptême, la pénitence et le pain, car il veut que le pain subsiste sans être changé ou transsubstantié au corps de Jésus-Christ.

ses sectateurs. En accomplissant cet acte d'une grande et sévère justice, l'Église avait fait son devoir, mais elle ne pouvait aller plus loin ; c'était aux princes, gardiens de l'ordre qui doit exister dans la société, de comprendre que nier le libre arbitre, c'était faire de l'homme une machine qui devait nécessairement obéir à toutes les impulsions qui lui seraient imprimées par son orgueil et par toutes les autres mauvaises passions qui ont tant de pouvoir sur la faible humanité; que déclamer contre les bonnes œuvres, les transformer en autant de péchés, soutenir que le Chrétien, par son seul baptême, est à la fois prêtre et roi, c'était ruiner la base de toute morale, de tout ordre, de toute justice, de toute propriété, de toute subordination civile et religieuse.

Un homme qui a pris une grande part au dernier bouleversement qui s'est opéré il y a quelques années dans notre malheureuse patrie, un homme qui se connaît en révolutions et en révolutionnaires, M. Louis Blanc, disait dans un de ses derniers ouvrages, en parlant de la réforme du seizième siècle : « Telles furent les données primitives du pro-
» testantisme ; et quant à ses conséquences, ne les pres-
» sentez-vous pas déjà? Ce pape qu'il s'agit de renverser,
» c'est un roi spirituel, mais enfin c'est un roi. Celui-là
» par terre, les autres suivront. Car c'en est fait du prin-
» cipe d'autorité, pour peu qu'on l'atteigne dans sa forme
» la plus respectée, dans son représentant le plus auguste,
» *et tout Luther religieux appelle invinciblement un Luther*
» *politique* (1). »

Cette conséquence était inévitable et facile à prévoir; mais les rois ne la prévirent pas, ou, comme ils ne voyaient depuis longtemps qu'eux-mêmes dans leurs royaumes, ils ne voulurent pas la prévoir. Quant à ce qui concernait la justice, la religion, l'Église de Dieu, ils pensaient bien en garder

(1) *Hist. de la Rév. franç.*, t. I, p. 34.

chez eux tout juste ce qu'il faut pour le peuple; mais pour ce qui était de la destruction de toutes ces choses chez les nations voisines, ils le verraient avec plaisir, ils aideraient même au besoin de tout leur pouvoir à l'accomplir. Telle était au fond toute la politique de Henri VIII, de Charles-Quint et de François Ier; et telle a été constamment depuis lors, à peu d'exceptions près, celle de leurs successeurs. Il semblerait que Dieu avait suscité tout exprès la révolution française, pour éclairer les rois sur leurs devoirs de princes et de Chrétiens; mais loin de s'amender, nous croyons sincèrement qu'ils sont encore devenus pires qu'ils étaient, et que leur chute, si jamais elle arrive, ne sera que le résultat et la juste punition de leurs propres fautes.

Au moment où l'orage qui se formait depuis longtemps allait éclater dans toute sa force, Léon X mourut âgé de quarante-six ans (1er décembre 1521), après avoir gouverné l'Église pendant huit ans huit mois et vingt-cinq jours. Jamais la mort d'un pape n'avait excité à Rome d'aussi vifs regrets. Ils étaient certainement mérités sous beaucoup de rapports, quoiqu'on doive attribuer en grande partie à son insouciance, et peut-être à sa faiblesse, les succès funestes qu'obtint Luther sous son pontificat. Jules II eût certainement beaucoup mieux conduit cette affaire, qui demandait une grande fermeté, de promptes décisions et l'application immédiate de remèdes énergiques, trop longtemps différée par de déplorables tergiversations. Un pape jeune et envieux de popularité est quelquefois un grand danger pour l'Église, surtout lorsqu'il arrive au suprême pouvoir dans un de ces moments difficiles, comme il ne s'en rencontre que trop fréquemment dans la vie des peuples. — Léon X eut pour successeur Adrien VI, qui avait été précepteur de Charles-Quint. Ce pontife avait vivement à cœur la restauration des mœurs et de la discipline dans le clergé et dans le peuple fidèle, mais il mourut après un

pontificat d'un an et huit mois. Il eut pour successeur Jules de Médicis, cousin de Léon X, qui prit le nom de Clément VII.

Mais que faisaient donc les rois de l'Europe, tandis que ce moine apostat démolissait pièce à pièce à leurs yeux l'édifice catholique en Allemagne, en attendant que ses sectateurs essayassent de l'imiter ailleurs? Les rois! au lieu de s'allier entre eux pour arrêter les progrès toujours croissants de la peste luthérienne, qui devait bientôt envahir leurs États, consumaient leur existence en querelles mesquines. Charles d'Autriche et François Ier se disputaient la couronne impériale, dont les électeurs de l'empire germanique avaient été appelés à disposer après la mort de Maximilien. Les succès qu'obtint Charles-Quint auprès de ces électeurs, augmentèrent tellement la haine de François Ier, qu'elle lui fit oublier ses devoirs les plus chers. Au lieu de suivre les traces glorieuses de tant de rois, ses prédécesseurs, qui avaient valeureusement défendu la chrétienté contre les infidèles, François dégrada sa politique jusqu'à faire alliance avec les Turcs, les plus furieux ennemis des Chrétiens, jusqu'à inviter Soliman II à venir s'emparer de Rome et de l'Italie avec le secours des armes françaises!...

Mais la punition ne se fit pas longtemps attendre, car la guerre ayant éclaté entre les deux rivaux, François perdit la Lombardie (1522), et bientôt après une intrigue de Louise de Savoie, sa mère, femme de mœurs plus qu'équivoques, porta le connétable, duc de Bourbon et d'Auvergne, à trahir la France. Son complot ayant été découvert, il ne jugea point à propos de soutenir un siége dans Chantelle, où il s'était retiré, contre les compagnies d'ordonnances commandées par le maréchal de Chabannes, auquel le roi avait ordonné de le lui amener mort ou vif. Le connétable, licenciant sa maison, se jeta, suivi d'un seul gentilhomme, dans les montagnes d'Auvergne. Après avoir erré longtemps dans

le Gévaudan et dans les Cévennes, il gagna le Rhône, et parvint enfin, à travers mille dangers, dans la Franche-Comté, province impériale, où il fut joint par un grand nombre de ses serviteurs, échappés comme lui aux recherches des troupes du roi. Peu de temps après, Bourbon, oubliant tous ses devoirs de prince et de Français, était lieutenant général des armées de Charles V en Italie. C'était en 1523. L'année suivante, le dernier des chevaliers français, Bayard, tomba frappé d'un coup mortel, à la retraite de la Bicoque, en soutenant le choc à la tête de l'arrière-garde. Le connétable arriva comme il allait rendre le dernier soupir. « Ah ! s'écria-t-il, Bayard, que je vous plains !—Vous me plaignez, lui répondit le gentilhomme sans peur et sans reproches, vous me plaignez quand je meurs pour mon roi ! C'est vous plutôt, monseigneur, qu'il faut plaindre. » — Bourbon baissa la tête et s'éloigna. Était-ce honte ? était-ce remords? C'étaient peut-être tous les deux à la fois, car dans les cœurs bien nés ils marchent rarement l'un sans l'autre.

Peu de temps après, François Ier, rentré en Italie (1525), s'obstina au siége de Pavie. Tout le monde connaît le résultat de la bataille qu'il livra aux Espagnols sous les murs de cette ville. On combattit avec acharnement de part et d'autre, mais au bout d'une heure tout était fini. La plupart des chefs de l'armée française étaient tués et le roi fait prisonnier. Après une assez longue captivité, François recouvra sa liberté au moyen d'un traité que comme Français il n'aurait jamais dû signer, et que comme chevalier il n'aurait jamais dû rompre.

Les suites de la bataille de Pavie furent encore plus funestes à la capitale du monde chrétien qu'elles ne l'avaient été à la France. Sous le prétexte de punir Clément VII qui avait pris le parti de François Ier, le 6 mai 1527, les bandes espagnoles du connétable de Bourbon, auxquelles s'étaient joints treize ou quatorze mille Luthériens forcenés, venus

d'Allemagne sous la conduite de Georges Fronsberg, prirent d'assaut la ville de Rome, et y commirent des horreurs qui dépassent toute croyance. — Bourbon fut tué dans l'action. « Jamais peut-être, dit le Protestant Sismondi, jamais dans l'histoire du monde, une grande capitale n'avait été abandonnée à un abus plus cruel de la victoire; jamais une puissante armée n'avait été formée de soldats plus féroces et n'avait plus secoué le joug de toute discipline; jamais le souverain au nom duquel elle combattait n'avait été plus indifférent aux calamités des vaincus (1). » En effet, l'empereur Charles-Quint, non content d'avoir laissé saccager Rome, condamna le pape à une immense rançon, heureux qu'on ne lui ait point imposé de plus dures conditions!

Les circonstances, comme on le voit, servaient admirablement la cause de l'hérésie. Les deux seuls monarques qui pouvaient en arrêter les progrès s'entre-déchiraient, et l'armée du vainqueur traita Rome, pendant neuf mois, plus cruellement que ne l'avaient traitée les Goths d'Alaric pendant six jours.

Tandis que toutes ces atrocités se passaient en Italie, Luther, tranquille au bruit des foudres pontificales et des décrets impériaux, voyait sa secte déborder l'Allemagne et se répandre le long de la mer Baltique. Bientôt l'hérésiarque brisa solennellement les derniers liens qui l'attachaient à l'Église, en épousant Catherine de Bore, religieuse bernardine, qu'il avait fait arracher de son cloître par deux libertins de sa secte. Dès ce moment la digue fut rompue complètement; de tous côtés on ne voyait que moines et nonnes quittant leurs couvents et venant trouver Luther pour lui demander des maris et des femmes, des vêtements et du pain. Jamais il n'y eut un dévergondage pareil. Et s'il en était ainsi parmi le clergé et parmi les cloîtres, quel fruit

(1) Sismondi, *Répub. ital.*, t. XIII, p. 273.

devait donc produire dans le monde *la doctrine du libre examen?*

Tel était l'homme qui s'arrogeait insolemment la mission de réformer l'Église, en préludant par l'apostasie à ce grand et important travail, et en le continuant par la débauche et la lubricité, deux vices qui ont été communs à Luther et à ses premiers disciples. Dans le cadre bien rétréci sans doute, mais dans lequel notre sujet nous obligeait de nous renfermer, nous avons essayé de reproduire les princpaux évènements de cette grande apostasie, qui n'avait point encore eu sa pareille depuis la naissance du christianisme, parce qu'elle renversait d'un seul coup l'édifice chrétien, qu'elle sapait dans sa base en détruisant l'autorité dans l'Église et en rejetant la plupart des sacrements.

Les doctrines perverses proclamées par Luther, eurent bientôt en France un funeste retentissement. — Quoique ces doctrines n'y fussent pas d'abord prêchées publiquement, elles s'infiltrèrent néanmoins dans le corps social, et y causèrent bientôt de grands et profonds ravages. — Elle n'arrivèrent, comme nous le verrons, que tardivement en Auvergne, grâce aux soins que prirent les évêques de cette province, de prémunir les fidèles contre leurs séductions. Thomas du Prat, prélat éloquent et grand humaniste, s'attacha à placer dans son diocèse un nombre assez considérable de prédicateurs habiles théologiens, qui étaient spécialement chargés de combattre les doctrines hérétiques, sous quelque prétexte et sous quelque marque qu'elles se présentassent. Ce moyen, continué par ses successeurs, retarda pour quelque temps les progrès de l'hérésie.

En 1528, François Ier, qui avait une grande confiance dans les talents et les vertus de l'évêque de Clermont, le chargea d'accompagner à Modène madame Rénée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, récemment mariée au duc de Ferrare. Cette mission était d'autant plus

délicate, que la princesse penchait pour les nouvelles erreurs, dans lesquelles Calvin lui-même la confirma malheureusement quelques années après, dans un voyage qu'il fit exprès à Ferrare (1536).

Thomas du Prat ne revit pas l'Auvergne : il mourut à Modène, le jeudi 19 novembre 1528, et fut enterré en l'église Saint-Laurent de cette ville, sans aucune pompe funèbre ni sonnerie de cloches, et sans autre luminaire qu'une simple lanterne, ainsi qu'il l'avait prescrit dans son testament, par lequel il légua la somme de mille livres à la cathédrale de Clermont, afin qu'on priât Dieu pour lui. Par suite de cette donation, on y célébrait tous les ans un service le jour anniversaire de sa mort.

Thomas du Prat était un prélat doux et affable, libéral envers les gens de mérite, fort charitable, ennemi des flatteurs et des orgueilleux. Ce fut lui qui introduisit dans le diocèse la fête de la Présentation de Notre-Dame, et qui donna plus de solennité à celle de saint Thomas, son patron. — Il se plaisait au château de Beauregard, qu'il enrichit de beaux meubles et de tapisseries. Il rebâtit et répara les murailles du château de Mauzun, acheva le corps de logis neuf de l'évêché, et termina le travail de la conduite des eaux de Royat, commencé par son prédécesseur.

Après la mort du connétable de Bourbon, tous ses biens furent confisqués. Louise de Savoie, mère de François Ier, avait des prétentions sur le duché et le dauphiné d'Auvergne, ainsi que sur la terre de Montpensier, du chef de Marguerite de Bourbon, sa tante paternelle. Le roi transigea avec sa mère le 25 avril 1527 ; ils convinrent que le duché d'Auvergne reviendrait au roi comme terre d'apanage, mais que les autres biens du connétable, et même la jouissance du duché d'Auvergne, appartiendraient à Louise de Savoie. Mais par traité du mois d'août 1538, le roi rendit volontairement le dauphiné d'Auvergne, la terre de Montpensier,

ainsi que la Combraille, à Louise de Bourbon, femme de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, sœur du connétable.

Le Bourbonnais, confisqué avec les autres domaines de ce prince, fut réuni à la couronne par arrêt du parlement de Paris du 16 juillet 1527. Cette époque fut celle de l'extinction de la branche aînée des Bourbons dans la personne du connétable (1), et celle où finit l'histoire de la principauté dont elle a adopté le nom. — Louis XIV donna en 1651 le duché de Bourbon au prince de Condé, en échange du duché d'Albret; et depuis lors le titre de duc de Bourbon, longtemps joint à celui de duc d'Auvergne, s'est continué dans cette branche jusqu'au dernier prince de Condé, dont la mort a été si déplorable.

Jean II de la Tour, né en 1467, avait succédé au comté d'Auvergne en 1594. L'histoire n'a rien conservé de mémorable sur ce prince, qui mourut au château de Levroux, en Berry, le 28 mars 1501. La première branche des comtes d'Auvergne de la maison de la Tour, finit en la personne de Jean II; il ne laissa que deux filles, Anne de la Tour, mariée le 13 juillet 1505 avec Jean Stuart, duc d'Albanie, son cousin germain, et Magdeleine, qui épousa en 1518 Laurent de Médicis, duc d'Urbin, neveu du pape Léon X; Catherine de Médicis fut le seul fruit de leur union.

Jean Stuart, duc d'Albanie, comte d'Auvergne, du chef d'Anne de la Tour, joignait à sa haute naissance les plus grandes qualités. Il fut tuteur de Jacques II, roi d'Écosse, et proclamé gouverneur du royaume dont il était l'héritier présomptif. François I[er] le nomma lieutenant général pour le commandement de son armée de Naples. Il fut par la

(1) Il restait néanmoins, comme nous l'avons déjà dit, la branche de Bourbon-Busset provenant d'un mariage *illégalement contracté*, qui la privait de ses droits à toute succession.

(2) Baluze, t. I, p. 350-352.

suite nommé gouverneur des provinces d'Auvergne, du Bourbonnais, du Forez et du Beaujolais.

La duchesse d'Albanie mourut au château de Saint-Saturnin en 1534, après avoir fait un testament en faveur du duc, son mari, qui ne lui survécut pas longtemps; il mourut au mois de juin 1536, au château de Mirefleurs, et fut enterré dans la sainte chapelle de Vic-le-Comte, que sa femme et lui avaient fait bâtir. Comme ils étaient morts sans laisser d'enfants, leur succession échut à leur nièce, Catherine de Médicis, qui avait épousé le 28 septembre 1533, Henri, duc d'Orléans, qui régna depuis sous le nom d'Henri II.

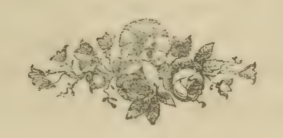
Vic-le-Comte n'était qu'un bourg, lorsqu'il devint, en 1230, la capitale du comté d'Auvergne, et qu'il prit le titre de ville avec celui de Vic-le-Comte. Résidence habituelle des comtes d'Auvergne, cette ville fut entourée de murailles et acquit par la suite une certaine importance. Les comtes y firent bâtir un palais, auquel le duc d'Albanie et Anne de la Tour ajoutèrent une sainte chapelle, beau modèle de gothique flamboyant, qui était encore généralement le style de l'époque. Elle fut construite à la place d'une chapelle romano-byzantine, dont on retrouve encore quelques traces dans les murs du palais qui joignait la sainte chapelle.

Malgré les mutilations exercées en 1793 et en 1830 par les hommes impies de ces deux époques néfastes d'une révolution qui dure depuis plus de soixante ans, sous des phases diverses et des noms différents, la sainte chapelle de Vic-le-Comte est encore un des monuments les plus remarquables du seizième siècle; tout y rappelle la piété et la magnificence des princes qui l'ont fait construire.

L'extérieur est particulièrement remarquable par les sculptures de la corniche, dont les sujets variés représentent avec un grand mérite d'exécution des animaux fantas-

tiques, des feuilles, des rinceaux, des anges et quelques entrelacs qu'on pourrait considérer comme apppartenant à une époque plus reculée.

Mais on ne peut se faire que difficilement une idée des beautés que présente cet édifice, et surtout de la patience qui a présidé à sa décoration intérieure. Le retable du maître autel est un chef-d'œuvre, dans lequel on ne saurait trop admirer les jolies têtes d'anges et les gracieuses arabesques qui le décorent. La galerie qui servait de tribune est un modèle du genre flamboyant. Au-dessus de cette tribune, existaient encore en 1830 trois belles statues qui représentaient la Vierge, ayant Adam à sa droite et Eve à sa gauche. Échappées par miracle aux profanations des révolutionnaires de 1793, elles ont été renversées et mutilées par ceux de 1830, qui ont néanmoins épargné douze autres statues en terre cuite, représentant les Apôtres; ce sont les seules qui ornent aujourd'hui la sainte chapelle. Il existe encore quelques parties des magnifiques verrières qui garnissaient les croisées du fond. Celle de droite représente les mystères de la Passion; celle de gauche, des tableaux historiques de l'ancien Testament. La principale, celle du fond, entièrement détruite, représentait dans la partie supérieure, David avec ses descendants, jusqu'à la sainte Vierge. Au-dessus étaient les portraits de Jean Stuart et d'Anne de la Tour-d'Auvergne. Ce monument, auquel on a ajouté une nef, est en ce moment l'église paroissiale de Vic-le-Comte, et cette nouvelle destination l'a seule sauvé d'une destruction complète.



GUILLAUME II, QUATRE-VINGT ET UNIÈME ÉVÊQUE DE CLERMONT.

JEAN BURLOND, BALTHAZAR DE JARENTE ET ANTOINE II,

DIX-HUITIÈME, DIX-NEUVIÈME ET VINGTIÈME ÉVÊQUES DE SAINT-FLOUR.



UILLAUME du Prat était fils d'Antoine du Prat, chancelier de France, qui embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme, Françoise de Veiny d'Arbouze, et devint successivement archevêque de Sens et cardinal. — Comme ce prélat a été le dernier des évêques de Clermont qui aient été choisis par les chanoines, les rois ayant usé depuis lors du droit que leur donnait le concordat de 1515, entre Léon X et François Ier, nous entrerons dans quelques détails peu connus sur cette élection, dans laquelle s'éteignit pour toujours l'omnipotence du chapitre.

Guillaume était abbé de Mauzac, archidiacre de Rouen, prieur de Saint-Pierre de Reuil et de Saint-Arnould de Crespy, lorsqu'il fut élu pour succéder à son oncle sur le siége épiscopal de Clermont. Il n'était âgé que de vingt-deux ans, et n'avait encore reçu que le sous-diaconat. Le chancelier aurait pu facilement se prévaloir du pouvoir accordé au roi par le concordat, pour faire nommer son fils; mais le ministre, alors tout puissant, aima mieux se servir de la voie pratiquée jusqu'à ce jour, ayant néanmoins soin de ne rien oublier pour réussir. — Nous en trouvons la preuve dans quelques lettres émanant de l'autorité royale, qui n'ont point été publiées jusqu'à ce jour (1); la volonté du monarque y est clairement exprimée en faveur de l'élection du fils du chancelier. Dans la première, en date du 27 novembre 1528, adressée au chapitre cathédral de Clermont, le roi François Ier fait défense aux chanoines de procéder à aucune élection ou remplacement de leur évêque décédé, avant que ses *vouloir* et *intentions* à cet égard leur soient parvenus. Le roi leur enjoignait en outre de lui envoyer, par deux des principaux d'entre eux, les actes sur lesquels ils prétendaient fonder leurs priviléges, afin qu'il pût les faire examiner et en faire reconnaître la valeur par les gens de son conseil (1).

Une seconde lettre royale, en date du 31 janvier 1528, contient des détails trop curieux, au sujet de cette élection, pour que nous ne la citions pas en entier.

« De par le roy,

» Chers et bien amez, apres avoir fait veoir les priviléges » que nous avez envoyez, et que pretendez avoir pour le

(1) Ces lettres se trouvent dans les archives de la cathédrale. Nous en devons la connaissance, ainsi que celle de plusieurs autres précieux documents, à M. Cohendy, archiviste de la préfecture.

(1) Arch. de la cath., arm. II, sac F, cote 4, n° 1.

» faict de l'election ou postulation des vos futurs pasteurs
» et évesques, quand vacation eschet en vostre eglise, et
» que avons très bien entendu les causes raisonnables et
» bonnes pour lesquelles iceulx priviléges se peuvent et se
» doyvent contredire et débattre, quand en vouldront user
» autrement que à poinct, nous avons donné charge à nos
» amez et feaulx maistre Jehan Prevost, conseiller en nostre
» court de parlement à Paris, et Anthoine Dubourg, lieu-
» tenant civil en nostre prevosté dudict lieu, que envoyons
» exprès par devers vous pour cest effect, vous faire bien
» au long entendre les difficultez qui se sont trouvées sur
» vos dicts *pretenduz* priviléges, et vous remonstrer de
» nostre part le grant desir, vouloir et affection que nous
» avons à ce que *l'arcidiacre de Rouen*, fils de nostre très
» cher et grant amy le cardinal de Sens, chancellier, et
» nepveu de vostre dernier pasteur et evesque, soit en son
» lieu pourveu du dict evesché, tant en considération des
» grans, vertueulx et tres recommandables services que
» nous fait chacun jour en grant soing, diligence et solici-
» tude le dict cardinal chancellier es la conduicte de noz
» principales afaires; comme pour le louable rapport qui
» nous a été faict dudict arcidiacre de Rouen, son filz, et
» de son sçavoir, bonnes meurs, vertu et grant honesteté de
» vie. A ceste cause, nous vous prions bien acertes et sur
» tant que desirez nous obeir et complaire, que là où il se
» trouveroit vos dicts *pretenduz* privilèges estre tels que
» sans encourre les censures contenues en la revocation de
» la pragmatique, pouviez proceder à eslection ou postu-
» lation de vostre futur pasteur et evesque, vous ayez à
» postuler en icelluy le dict arcidiacre de Rouen, filz de
» nostre tres cher et grant amy le cardinal chancellier, les
» merites duquel sont de telle recommandation à nous et à
» la chose publique de nostre royaume, que pour autre
» personnage que pour son dict filz ne vous en vouldrons,

» ne pourrions faire plus affectionnée priere et requeste,
» ainsi que vous diront de nostre part les dicts Prevost et
» Dubourg, et autres notables personnages qui vous seront
» par nous envoyez, auxquels donnerez entiere foy et par-
» faicte créance comme à nous mesme.

» Et a Dieu qui ayt en sa garde.

» Donné à Paris, le dernier jour de janvier (1).

» FRANÇOYS.

» Et plus bas :

» ROBERTET. »

Il est impossible de parler en maître avec plus de politesse que ne le fait François I[er] dans cette lettre, qui anéantissait toutes les prétentions que pouvaient avoir conservées les chanoines, après l'abolition de la pragmatique et la publication du nouveau concordat.

Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême et d'Auvergne, mère de François I[er], joignit ses instances à celles du roi, pour obtenir la nomination à l'évêché de Clermont du fils du chancelier. Cette lettre fut écrite le 1[er] février 1529, deux jours après celle du roi, et portée au chapitre par les deux envoyés du monarque (2).

Les missives royales obtinrent un plein succès : Guillaume du Prat fut nommé à l'unanimité des voix du chapitre. Sans doute, la mémoire de Thomas du Prat, vénérée par le clergé du diocèse, contribua au succès de l'élection de son neveu ; mais ce succès fut principalement obtenu par le grand espoir qu'on fondait sur Guillaume, qui était porté à l'étude et à la pratique de la vertu, à un âge où les jeunes seigneurs comme lui s'adonnaient aux plaisirs du siècle,

(1) Arch. de la cath., arm. II, sac F, cote 4, art. 2.
(2) Arch. de la cath., arm. II, sac F, cote 4, art. 3.

espoir qui ne fut pas trompé pendant tout le temps que dura son long épiscopat.

L'élection de Guillaume du Prat eut lieu le 17 février 1529. Les auteurs de la *Gallia christiana*, Hugues du Temps, et M. Gonod lui-même, sont tombés dans la même erreur au sujet de la date de cette élection, qu'ils placent au 17 février 1528, sans faire attention que Thomas du Prat, prédécesseur de Guillaume, n'est mort que le 19 novembre de la même année, ainsi qu'ils le rapportent eux-mêmes. — La première recommandation du roi, du 27 novembre 1528, quelques jours seulement après la mort de Thomas; la seconde, du 31 janvier 1529, suivie de celle de Louise de Savoie, écrite deux jours après celle du roi, sont des preuves incontestables de l'erreur chronologique commise par les historiens précités, erreur rendue encore plus palpable, s'il est possible, par la lettre de remercîments de Guillaume du Prat au chapitre cathédral, en date du 17 *mars* 1529, dans laquelle il leur annonçait qu'aussitôt après l'arrivée des deux chanoines porteurs de l'élection, les pièces en avaient été envoyées en cour de Rome, pour obtenir l'expédition des bulles (1).

Néanmoins, Guillaume du Prat ne prit possession de son siége qu'en 1535, ce qui doit s'entendre qu'il n'en prit personnellement possession qu'à cette époque; car on ne peut raisonnablement supposer que ce prélat soit resté pendant sept ans sans avoir fait acte de possession par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoirs. Son entrée solennelle fut fixée au 2 janvier de cette année. Quelques jours auparavant, l'évêque, arrivé de Paris au château de Beauregard, y reçut la députation du chapitre, qui vint l'y complimenter. Les élus de la ville de Clermont (2) firent dresser des arcs

(1) *Ut supra*, art. 4.

(2) Ces magistrats ont été depuis appelés consuls, et plus tard échevins. Ils sont remplacés, depuis la Révolution, par le maire et ses adjoints.

de triomphe et préparer tout ce qui était nécessaire pour la réception du prélat. Lorsque Guillaume du Prat eut appris que les préparatifs étaient achevés, il se rendit, selon l'usage, au monastère de Saint-Allyre, où il reçut, durant plusieurs jours, les députations et les harangues des députés de la cathédrale, des collégiales, des autres communautés ecclésiastiques, ainsi que des corps de la magistrature. Le jour fixé pour son entrée solennelle étant arrivé, l'évêque, monté sur une mule richement harnachée, revêtu d'une soutane violette, d'un rochet et d'un camail, et portant sur la tête un chapeau vert avec des cordons de même couleur, entra dans la ville par la porte des Gras, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques en surplis et en bonnets carrés, des trois élus de la ville, de plusieurs grands seigneurs de la province, au milieu d'une affluence extraordinaire de peuple. — Arrivé au bas du grand escalier de la place des Gras, Anne Regin, chantre du chapitre cathédral, lui fit une harangue en latin, à laquelle il répondit par un discours dans la même langue. Après cette cérémonie, il prêta le serment d'usage (1). Le chantre, s'étant ensuite approché, lui ôta son chapeau vert et son camail violet, pour lui mettre une chape d'étoffe noire; et après l'avoir revêtu des mêmes ornements que les autres chanoines de la cathédrale, il lui mit encore une chape en broderie d'or et de soie par-dessus l'habit canonial; puis, ayant abattu le capuchon, il lui plaça sur la tête une mitre très-riche et lui remit le bâton pastoral, qui fut ensuite donné à un de ses aumôniers pour le porter devant lui. On entonna le *Te Deum*, et le cortége entra processionnellement dans l'église

(1) Voici la formule de ce serment : « Ego, episcopus Claromontensis, gratis, » scienter, meâ liberâ atque spontaneâ voluntate, omnibus modo, formâ et jure melioribus, quibus possum et debeo, promitto et juro super sancta Dei Evangelia manualiter et corporaliter tacta... nec non statuta, consuetudines, libertates, privilegia et » jura, et alia quantumcumque eorumdem ecclesiæ et capituli inviolabiliter et perpetuo » observare, et pro posse defendere... Sic me Deus adjuvet. »

cathédrale. Arrivé dans le chœur, le chantre prit le prélat par la main, le fit siéger à la deuxième stalle du côté droit, près de celle du prévôt. De là, il le conduisit dans la chaire épiscopale, d'où il fut ramené au dernier degré du maître-autel. Après une courte prière, l'évêque baisa l'autel, et le chantre lui déclara qu'il était en possession de sa dignité épiscopale.

L'abbé Faydit a inventé une imposture, que des hommes graves ont répétée sans l'approfondir, en racontant, sur sa seule autorité, une scène aussi ridicule qu'irrespectueuse, qu'il prétend avoir eu lieu lors de la prise de possession de Guillaume du Prat dans son église cathédrale. Selon l'abbé Faydit, une grande difficulté s'éleva dans cette circonstance entre l'évêque et le chapitre. « Lorsque ce prélat, *revenant » du concile de Trente*, se présenta porteur d'une belle et » longue barbe qui aurait fait honneur à un solitaire de la » Thébaïde, le chapitre, rigide observateur des conciles, » prétendait que son évêque devait couper sa barbe. L'évê- » que, de son côté, prétendait la garder et la garda en » effet, en vertu d'un bref qu'il obtint à cette occasion de » Jules II, qui l'autorisa à la porter dans toute sa longueur, » *barbam pendulam.* »

Afin de faire connaître, de prime abord, le peu de foi qu'on doit ajouter à l'assertion de l'abbé Faydit, nous ferons simplement remarquer que le concile de Trente a commencé en 1545, et que la prise de possession de Guillaume du Prat avait eu lieu dix ans auparavant, en 1535; ce prélat ne pouvait donc pas, à cette époque, revenir du concile de Trente. Arrivons maintenant aux faits historiques.

La barbe, qui avait été, dans les premiers siècles du christianisme, un ornement des ecclésiastiques, et qu'un des plus célèbres docteurs de l'Église, saint Clément d'Alexandrie, considérait comme contribuant autant à la beauté de l'homme que la chevelure à celle de la femme,

avait, depuis le grand schisme des Grecs, été bannie de l'Église latine, qui voulut par ce moyen établir une distinction apparente entre ses membres et ceux de l'Église schismatique. Une bulle de Grégoire IV avait prohibé chez les clercs le port de la barbe, et cette défense avait été, au moins généralement, observée depuis. Cependant, sous le règne de François Ier, et, à l'exemple de ce monarque, l'usage de la barbe devint presque aussi général que nous le voyons aujourd'hui. — Quelques évêques, qui vivaient malheureusement alors plus à la cour que dans leurs diocèses, auraient bien voulu imiter autant que possible, à cet égard, et le monarque et ses courtisans; mais les canons des conciles généraux les effrayaient, et plusieurs conciles provinciaux ayant renouvelé la défense de Grégoire IV, les antibarbistes l'emportèrent, et en 1561 la Sorbonne décida, après mûr examen, que la barbe était contraire à la modestie sacerdotale. L'intolérance à cet égard prit même, dans quelques provinces, le caractère de la persécution.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que Guillaume du Prat, qui n'était âgé que de vingt-neuf ans lorsqu'il prit en personne possession de son évêché, avait toujours porté la barbe rase, et qu'il continua à la porter ainsi jusqu'à son retour du concile de Trente, en 1547. Il adopta à cette époque la coutume des prélats italiens, espagnols et portugais qui se trouvaient à ce concile, et affecta, ainsi que deux autres évêques français qui y assistaient également, de porter la barbe longue.

Nous trouvons, dans les actes capitulaires du chapitre de la cathédrale de Clermont, la preuve certaine qu'il n'y eut jamais aucun différend, *au moins public*, entre l'évêque et ses chanoines à cet égard. Lorsque ce prélat fut nommé par Henri II pour retourner au concile de Trente, il fit demander à son chapitre, par M. Imbert Paillier, son official, la permission de porter la barbe longue pour assister au

synode de la Saint-Luc dans l'église cathédrale, ce qui lui fut accordé par la compagnie, *sans conséquence pour l'avenir* : « *Quâ requestâ auditâ domini sibi permiserunt pro* » *hac vice duntaxat, et absque consequentia in futurum.* »

Il existe, dans les actes capitulaires, plusieurs autres délibérations au sujet de semblables demandes de la part de l'évêque, auxquelles le chapitre répondit constamment de la même manière.

Ces demandes réitérées démontrent néanmoins qu'il y avait parmi les chanoines une opposition, secrète et respectueuse sans doute, contre la barbe de l'évêque, dont le port était défendu par les conciles, et avec laquelle il n'osait paraître officiellement devant son chapitre, sans en avoir obtenu préalablement la permission. Guillaume du Prat fut enfin débarrassé de cette contrainte par un bref de Jules III, qui l'autorisait à porter la barbe longue, autorisation qui leva toute opposition de la part des chanoines (1).

Jean Burlond ou Burle, natif de Bourg, en Bresse, paraît avoir succédé à Louis de Joyeuse sur le siége épiscopal de Saint-Flour, quoiqu'on ne trouve rien de lui dans les actes officiels de cet évêché. Nous pensons qu'il ne fut pas transféré au siége de Saint-Papoul, comme le prétendent MM. de Sainte-Marthe, d'autant plus qu'il n'en font eux-mêmes aucune mention dans le catalogue des évêques de cette ville.

On ignore à quelle époque précise et combien de temps ce

(1) L'histoire de la barbe de Guillaume du Prat a été si souvent racontée, et avec des circonstances si ridicules, que nous avons cru nécessaire de rétablir la vérité des faits d'après des documents authentiques. Il a paru, il y a quelque temps, dans un journal de Clermont, un article fort spirituel sur *la barbe*, dans lequel l'auteur enchérit encore sur l'abbé Faydit, au sujet de la barbe de Guillaume du Prat. Tous les portraits que nous avons de cet évêque le représentent avec la barbe longue. — Il y en a un à la Bibliothèque de Clermont, qui est une copie de celui de l'ancien collége de Mauriac.

prélat siégea à Saint-Flour. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la date du 20 mars 1542, on trouve, dans le cartulaire de Saint-Allyre de Clermont, des lettres de Pierre Brugière, vicaire général et capitulaire de Saint-Flour, le siége vacant, *sede vacante*.

Tandis que l'ordre social était bouleversé en Allemagne, par les assauts répétés du protestantisme contre les dogmes et l'autorité de l'Église, par l'invasion armée des princes séculiers sur les droits et les propriétés ecclésiastiques, par l'abolition des vœux monastiques, par les attaques du réformateur contre la famille et contre le mariage, en favorisant le divorce et la polygamie (1), l'harmonie politique était également détruite, et les théories indépendantes, semées sur le monde, devaient y entretenir pendant des siècles la confusion et l'anarchie. L'université et le parlement ayant condamné les livres de Luther, ils furent brûlés publiquement dans le parvis Notre-Dame. On ordonna une recherche sévère de tous les livres hérétiques. Plusieurs de ceux chez lesquels on en découvrit, furent livrés à la justice ; et Berquin, le plus coupable, par l'entêtement qu'il mit à soutenir ses erreurs, fut exécuté le 22 avril 1529. Théodore de Bèze dit que, si Berquin avait trouvé dans François Ier un Frédéric, électeur de Saxe, il fût devenu le Luther de la France. Plusieurs des nouveaux hérétiques furent également condamnés et mis à mort dans différentes provinces, ce qui n'empêcha pas le luthéranisme de se propager avec une effrayante rapidité. Dès ce moment, les profanations et les sacriléges ne cessèrent pas leur cours, et il y en eut plusieurs de 1528 à 1532, à Paris, à Rouen, à Metz et à Toulouse, où l'hérésie commençait aussi ses ravages.

Elle pénétra bientôt jusqu'à la cour de François Ier, et

(1) Luther autorisa Philippe, landgrave de Hesse, à prendre une seconde femme du vivant de la première.

les moyens les plus séducteurs furent employés pour rendre ce prince favorable aux nouvelles doctrines. — Deux femmes travaillèrent avec ardeur à corrompre ce faible monarque, sans néanmoins pouvoir y parvenir, grâce aux sages conseils du cardinal de Tournon, qui réussit heureusement à déjouer leurs intrigues. L'une de ces femmes était la propre sœur du roi, Marguerite de Valois, reine de Navarre, femme auteur et bel esprit (de toutes les pestes la plus ennuyeuse), écrivant des contes libertins et d'une vie semblable à ses contes. Cette princesse attirait à sa cour de Navarre ces rhéteurs orgueilleux qui, parce qu'ils avaient une connaissance plus ou moins indigeste du grec et du latin, se croyaient appelés à réformer l'œuvre du Fils de Dieu. L'autre, était la duchesse d'Étampes, femme mariée, avec laquelle le roi vivait publiquement en adultère, et qui avait pour auxiliaires sa sœur, Mme de Pisseleu, et Mme de Cani. Ce fut de ce conciliabule de femmes galantes que sortit la première *Confession de foi* qu'on osa présenter à la France, pour remplacer celle qu'elle tenait de ses premiers apôtres (1). Encouragée et protégée ouvertement par la sœur et la maîtresse du roi, la réforme devenait de plus en plus menaçante. Elle affichait sa croyance, et elle la répandait dans les ateliers, où l'on excitait la cupidité des ouvriers en leur promettant le pillage des églises. Enfin, pour que la mine éclatât, il ne manquait plus qu'un homme pour y mettre le feu : il se montra bientôt à découvert, car

(1) Dans les conciliabules de Nérac, on se moquait beaucoup de la messe, qu'on voulait remplacer par une autre de la façon de ces dames, qu'on nommait la *messe à sept points*. Voici ce que c'était que cette messe, de la façon de l'auteur de l'*Heptameron* et de celle de la maîtresse du roi : 1° communion publique de tous les assistants ; 2° suppression de l'élévation ; 3° suppression de l'adoration de l'hostie ; 4° oblation du pain et du vin ; 5° omission de la Vierge et des saints dans les prières ; 6° rupture du pain levé à l'autel, d'abord par le prêtre et ensuite par les fidèles ; 7° suppression du célibat des prêtres. — Ces honnêtes dames raffolaient de la messe à sept points ; et si on la leur eût accordée, avec le divorce et l'abolition de la confession, il est probable qu'elles n'auraient pas tenu rigueur aux autres dogmes catholiques.

depuis longtemps il travaillait dans l'ombre, et cet homme était Jean Calvin.

Jean Calvin ou Cauvin, né à Noyon le 10 juillet 1509, était fils d'un scribe obscur, qui aurait eu beaucoup de peine à nourrir sa nombreuse famille sans la généreuse assistance qu'il recevait de la noble maison de Montmor. Jean, destiné à l'état ecclésiastique, fut envoyé à Paris au collége de la Marche, où il eut de beaux succès. Ce fut à cette époque qu'il connut Farel, un des plus fougueux prédicateurs de la réforme, qu'Érasme nous dépeint comme « une âme menteuse, virulente et séditieuse. » Farel arrivait alors de Bâle, où il s'était lié d'une étroite amitié avec Zwingle, Haller et Œcolampade, qui venaient de détruire la religion catholique dans la plus grande partie de la Suisse.

A son retour de Paris, Calvin, âgé de dix-neuf ans, et quoique simple tonsuré, fut pourvu d'une prébende et de la cure de Pont-l'Évêque, par la protection des Montmor; son père, honnête homme et bon catholique, parut avoir deviné les tendances religieuses de son fils, et voulut donner une autre direction à ses études, en l'envoyant à Orléans, étudier le droit sous Pierre de l'Étoile. Après la mort de son père, Calvin continua à Bourges l'étude du droit, sous le célèbre Alciati. Malheureusement il y fit la connaissance de Melchior Wolmar, Luthérien ardent, qui comprit bientôt tout le parti qu'on pouvait tirer d'un homme tel que Calvin pour répandre en France le poison des nouvelles doctrines. A cet effet, il l'engagea à quitter l'étude du droit, pour celle de la théologie, qu'il appelait la maîtresse science de toutes les sciences. Calvin s'y livra donc, et nous verrons bientôt les fruits qui naîtront de ce travail.

En 1532, nous trouvons Calvin à Paris, prêchant à des jeunes gens, dans des conciliabules secrets, le mépris de la confession, l'inutilité des bonnes œuvres, et livrant à leurs

moqueries les moines, les couvents et les prêtres catholiques. Ces malheureux néophytes se répandaient ensuite dans les provinces, tout brûlants d'un feu qu'ils nommaient divin, pour y propager leurs erreurs. Le pouvoir eut d'abord recours aux menaces, qui furent méprisées par ces hommes audacieux; il employa la prison, qui ne convertit personne; enfin, il eut recours à la force, et évoqua la justice des lois et les punitions qu'elles prononçaient contre ceux qui cherchaient à porter le trouble et la sédition dans leur patrie. La justice fit son devoir et punit quelques fanatiques, dont le trépas fut transformé en martyre.

A la suite de diverses publications hérétiques, Calvin se rendit à Bâle, auprès des chefs protestants de ce pays. Après une conversation qu'il eut avec Érasme, ce savant disait à Bucer, qui lui demandait ce qu'il pensait du nouveau venu : « Je vois une grande peste qui va naître dans » l'Église contre l'Église. » Érasme, qui était plutôt philosophe que Chrétien, ne se trompa pas dans sa prédiction.

Pendant ce temps-là, l'erreur marchait toujours, et l'hérésie faisait des progrès considérables en France. Dans les provinces de l'ouest et du midi les esprits s'agitaient, et là, comme presque partout, les nouvelles doctrines avaient commencé d'abord par être professées secrètement dans les écoles, où s'étaient introduits des professeurs qui s'en étaient imbus par la lecture des livres hérétiques et la fréquentation des nouveaux sectaires.

En Auvergne, si les progrès de l'hérésie n'avaient pu être entièrement arrêtés par le zèle et la fermeté de l'évêque et du chapitre de Clermont, au moins avaient-ils réussi à en préserver la capitale de cette province; en 1535, on avait découvert quelques livres hérétiques, qui furent brûlés, et pendant plusieurs années cette ville jouit d'une grande tranquillité.

L'évêque Guillaume du Prat, après avoir pris possession

de son siége, s'était presque aussitôt occupé d'améliorer les établissements de charité de sa ville épiscopale. En 1538, il entreprit de réduire trois petits hôpitaux, l'un situé sur la paroisse du Port, l'autre à la porte du Saint-Esprit, et le troisième appelé Saint-Adjutor, au faubourg des Gras, en un seul et grand hôpital, celui de Saint-Barthélemy, au bas de la rue des Gras, qui fut réparé et considérablement agrandi.

Nous avons déjà parlé, dans la vie de saint Genès, de l'hôpital du Saint-Esprit, fondé de 656 à 662 par cet évêque de Clermont. Quant à l'hôpital du Port, il était situé dans la grande rue de ce nom. D'après une vieille tradition répandue dans la paroisse, un ancien hôpital aurait existé dans les bâtiments de Saint-Laurent, actuellement occupés par une des écoles des Frères de la doctrine chrétienne, et renfermant au milieu de maisons particulières une chapelle romane. L'hôpital de Saint-Adjutor ou Saint-Ajudoux, appelé le Petit-Hôtel-Dieu, était situé auprès de l'église de Saint-Adjutor, au lieu même où s'élève aujourd'hui l'Hôpital-Général. Son origine est incertaine. Le plus ancien fait que l'on connaisse à son sujet, est la translation des malades de l'hôpital Saint-Lazare, lorsque cette dernière maison fut cédée aux religieuses de Sainte-Claire; on y recevait, suivant Audigier, des pauvres, *sains et malades*, habitants de Clermont ou étrangers.

Quant à l'ancien Hôtel-Dieu, connu sous le nom de Saint-Barthélemy, M. le docteur Peghoux, qui a fait sur les hôpitaux de Clermont de savantes et laborieuses recherches, a cru devoir fixer à l'année 1305 l'établissement de cet hôpital. Cet écrivain démontre, d'après l'autorité d'Audigier et du chanoine Majour, l'existence au même lieu d'un Hôtel-Dieu plus ancien, institué par le chapitre qui en avait la suprême direction; aussi est-il appelé dans certains actes *hospitale sancti Bartholomei beatæ Mariæ Claromon-*

tensis, comme pour indiquer sa dépendance absolue du chapitre.

Il paraît certain que la réunion des hôpitaux ordonnée par Guillaume du Prat en 1538, n'a réellement été effectuée qu'après sa mort, lorsque par son testament il eut mis les pauvres en possession de la majeure partie de ses biens. Quand les constructions du nouvel hôpital furent terminées, on ajouta à la façade de la rue des Gras un magnifique portail dans le goût de la renaissance, décoré de quatre colonnes avec les armes de du Prat, ainsi qu'une inscription rappelant le nom et la générosité du fondateur. Ce beau portail a été détruit.

Constamment occupé de fondations utiles, Guillaume du Prat fit ériger à Paris, en 1543, le collége que l'on nomma *de Clermont*, parce qu'il fut bâti du produit de la vente d'un hôtel que possédaient les évêques de cette ville.

Balthazar de Jarente, fils de Thomas, baron de Sénas, et de Louise de Glandevèz, dix-neuvième évêque de Saint-Flour, exerça d'abord la charge de premier président de la cour des comptes et de la cour des aides d'Aix. Il devint ensuite évêque de Vence, et remplaça Jean Burlond sur le siége de Saint-Flour en 1544. Il fit son serment au chapitre le 12 septembre, et donna huit cents livres tournois à la ville pour son joyeux avènement. Balthazar permuta pour le siége d'Embrun en 1551, avec Antoine, fils de Jacques de Lévis, baron de Château-Morand, et de Louise de Tournon, sœur du cardinal. Il gouvernait encore l'église de Saint-Flour en 1558, dont il fut le vingtième évêque.

Calvin, quoique hors de France, s'occupait activement de la propagation ainsi que de la défense de ses doctrines. Ce fut à Bâle qu'il composa son livre de l'*Institution chrétienne*. C'est l'abrégé de toutes ses erreurs. Ce fut le caté-

chisme de tous ses disciples. Tout en embrassant la plupart des sentiments de Luther, il le dépasse de beaucoup et s'éloigne encore plus que lui des vérités catholiques. Selon Calvin, le libre arbitre a été entièrement éteint par le péché, et Dieu a créé les hommes pour être le partage des démons, non qu'ils l'aient mérité par leurs crimes, mais parce qu'il lui plaît ainsi. Il ne connaît de vœux que ceux du baptême, il ne veut ni culte extérieur, ni invocation des saints, ni chef visible de l'Église, ni évêques, ni prêtres, ni fêtes, ni croix, ni aucune de ces cérémonies sacrées que la religion et même la philosophie reconnaissent être si utiles aux hommes. Il n'admet que deux sacrements, le Baptême et la Cêne. Il anéantit tout, la messe, le purgatoire, la confession, les indulgences. La mission que s'attribuait Calvin était donc une mission de destruction et de ruines, mission en tout semblable à celle qu'exerce le démon parmi les hommes, car l'esprit du mal a reçu le pouvoir de détruire, mais non pas celui d'édifier rien de durable sur la terre.

De Bâle, Calvin se rendit à Ferrare (1536), auprès de madame Renée de France, qui penchait, comme nous l'avons déjà dit, pour les nouvelles erreurs, dans lesquelles il confirma cette malheureuse princesse, qui mourut dans un état fort équivoque, entre la foi de ses pères et l'hérésie des novateurs. — Enfin le réformateur arriva pour la première fois à Genève, au mois d'avril 1536.

Cette ville, qui s'était récemment soustraite, avec l'aide du roi de France, à l'autorité de son évêque et du duc de Savoie, était aussitôt devenue un asile ouvert à tous les prédicants incendiaires, et bientôt, sous la démocratique constitution qu'elle reçut de Calvin, elle forma un foyer permanent d'erreurs, de désordre et d'anarchie, qui rayonna sur tout le continent. C'était de cette Rome du protestantisme que partirent, non-seulement les innombrables émissaires qui mirent tout l'occident en feu, mais encore tous les ordres

qui donnèrent la direction aux armées des Protestants, là où s'assemblaient les ministres, là où les synodes rendaient leurs décrets. Enfin Genève était alors pour les Protestants d'Europe ce que Paris est depuis plus d'un demi-siècle pour les révolutionnaires de tous les pays du monde.

En l'année 1540, commença pour l'Auvergne une série de calamités sans nombre qui vinrent tout à coup fondre sur cette malheureuse province, et troubler la tranquillité dont elle jouissait depuis longtemps. Un de ces apôtres de malheur, vomi par la propagande genevoise pour répandre en France le poison des nouvelles doctrines, introduisit le calvinisme dans la ville d'Issoire, ville jusque-là paisible et située dans une des parties les plus fertiles et les plus riantes de la Limagne d'Auvergne. Ouvertement protégé par les magistrats et par quelques-uns des principaux habitants, le moine apostat fit de nombreux prosélytes, parmi lesquels on compta bientôt plusieurs des religieux de l'abbaye de Saint-Austremoine. De grands scandales eurent lieu à la suite de ces prédications hérétiques, et la nouvelle religion fut inaugurée dans Issoire par plusieurs attentats et par divers sacriléges (1).

Cependant, comme Dieu place toujours le remède à côté du mal, au temps précis où le venin du luthéranisme et du calvinisme réunis empoisonnait la France, et où la rage des nouveaux religionnaires s'exhalait en blasphèmes affichés publiquement dans les principales villes du royaume, une compagnie d'hommes d'élite s'élevait pour défendre la religion attaquée de toutes parts, sauvegarder les trônes mis en tutelle, et opposer au rationalisme une barrière que

(1) Nous nous contenterons de rapporter sommairement les principaux événements arrivés à Issoire, depuis l'introduction du calvinisme dans cette ville jusqu'à la mort de Guillaume du Prat, où nous terminerons la première partie de l'*Histoire de l'Église d'Auvergne*. Les détails de ces importants événements trouveront naturellement leur place dans l'*Histoire des guerres religieuses* de cette province que nous devons publier. à laquelle ils appartiennent, comme ayant été le prélude de ces guerres.

tous les efforts réunis de l'impiété ne sont point encore parvenus à renverser. Saint Ignace de Loyola fondait la compagnie de Jésus, que Dieu semblait avoir destinée à essuyer les larmes de son Église, et à combattre cette grande hérésie que l'on nomme philosophie, la plus dangereuse de toutes, parce qu'elle est L'HÉRÉSIE UNIVERSELLE. Cette même année 1540, le pape Paul III approuva l'ordre des Jésuites, que les philosophes et les mauvais Catholiques n'ont cessé de calomnier et de persécuter depuis cette époque, preuve incontestable des éminents services que cet ordre a rendus à la religion.

Cependant l'Église sentit enfin la nécessité d'élever une digue capable d'arrêter ce débordement de toutes les erreurs et de tous les scandales par la convocation d'un concile œcuménique qui, non-seulement s'occupa sérieusement de la réforme ecclésiastique, mais qui imprima aux déserteurs et aux apostats une flétrissure qui les mit hors d'état d'étendre davantage les progrès de la séduction. Divers obstacles de la part des princes s'étaient plusieurs fois opposés à la convocation de ce concile. Mais après la paix faite entre Charles-Quint et François Ier, dociles enfin aux instances paternelles du souverain pontife, Paul III donna la bulle de convocation à la date du 19 mars 1544; cependant l'ouverture de cette assemblée n'eut lieu que le 13 décembre 1545.

Guillaume du Prat fut choisi et député par François Ier, pour aller au concile de Trente. Plus de deux cent cinquante évêques ou prélats de différentes nations catholiques, les plus savants théologiens, les plus habiles jurisconsultes, ainsi que les ambassadeurs des divers souverains, y assistèrent. Les Protestants furent admis à exposer leur doctrine qui fut unanimement condamnée comme blasphématoire et contraire au véritable esprit de l'Église.

L'évêque de Clermont n'assista qu'aux sept premières sessions de ce concile tenues sous le pontificat de Paul III,

la peste qui commençait à affliger la ville de Trente ayant forcément suspendu la tenue du concile. Guillaume du Prat revint en France en 1547. Ce prélat fut le premier qui protégea publiquement en France le nouvel ordre des Jésuites. Il ramena d'Italie un certain nombre de ces pères, auxquels il confia la direction du collége qu'il avait fondé à Paris. Mais un collége bien autrement important pour la compagnie de Jésus, c'était l'univers entier à convertir; et les succès des Jésuites en Asie, en Amérique, ont montré à leurs détracteurs qu'ils n'avaient pas failli à ce noble apostolat.

En 1545, Clermont fut pour la première fois troublé par un scandale dont l'auteur ne put malheureusement être découvert. Un placard blasphématoire fut affiché pendant la nuit du mercredi au jeudi saint à la croix de la Grande-Place, devant la cathédrale, contre la vérité du sacrement de l'autel et contre l'adoration légitime qu'on lui doit. En réparation de cette impiété, le chapitre, en l'absence de l'évêque, fit faire le lendemain une procession générale à laquelle assistaient tous les corps ecclésiastiques, séculiers et réguliers. Cette amende honorable consola les âmes catholiques; mais comme on peut bien le croire, elle ne toucha point le cœur des hérétiques et n'arrêta point le cours de leurs ténébreuses manœuvres.

Le calvinisme continuait ses progrès dans la malheureuse ville d'Issoire, déchirée par des divisions intestines survenues depuis l'apparition du missionnaire de Genève, qui avait été remplacé par d'autres prédicants accourus en toute hâte pour fomenter la révolte et attiser le nouvel incendie. La justice finit par être obligée de sévir contre les plus coupables, et la première victime des prédications hérétiques du Jacobin, fut Jean Brugière, natif de Fernoël, receveur des rentes de M. le gouverneur du Prat. Il fut brûlé vif sur la place d'Issoire par arrêt du parlement de Paris du 3 mars 1547, « pour réparation de blasphèmes hérétiques proférés

» et écrits contre l'honneur de Dieu et du Saint-Sacrement » de l'autel. »

Par un hasard au moins singulier, la première victime immolée dans Clermont par les révolutionnaires de 1793, successeurs des révoltés calvinistes du seizième siècle et imitateurs de leurs forfaits, fut un malheureux prêtre, nommé également Jean Brugière, probablement de la même famille que celui qui avait péri sur la place d'Issoire 247 ans auparavant. Le premier fut mis à mort pour avoir renié la croyance de ses pères et blasphémé le saint nom de Dieu, le second périt pour avoir confessé courageusement la foi de Jésus-Christ en remplissant les devoirs de son ministère.

Dans la nuit du 17 au 18 février 1546, Luther, qui jamais n'avait paru plus fort ni plus triomphant, fut frappé de mort subite à Eisleben, sa patrie. — Ainsi mourut, dans sa soixante-troisième année, l'homme qui, après notre premier père qui perdit sa race en croyant devenir l'égal de Dieu, est peut-être celui qui a fait le plus de mal au genre humain.

L'année suivante (31 mars 1547), mourut François Ier, qui céda trop à ses passions pour être regardé comme un grand homme, et qui commit trop de fautes pour être considéré comme un grand roi. La postérité néanmoins lui a conservé ce titre, en raison de son amour pour les arts et les lettres, ainsi que de la puissante protection qu'il leur accorda.

Henri II, parvenu au trône à l'âge de vingt-neuf ans, était un prince ferme et courageux, défenseur zélé de la religion et l'ennemi des nouveaux hérétiques, qui n'eussent jamais réussi à implanter le calvinisme dans le royaume sans la mort prématurée de ce monarque.

Cependant les religieux d'Issoire se livraient chaque jour à de nouveaux scandales. L'évêque Guillaume du Prat, ayant

appris ce qui se passait, se rendit dans cette ville afin de faire arrêter les religieux luthériens et de mettre un terme à leurs désordres. Mais ces malheureux refusèrent d'admettre leur évêque, fermèrent les portes de l'église et ne répondirent aux sommations du prélat que par des injures, en lui disant qu'ils ne reconnaissaient d'autre supérieur que le pape, que cependant ils appelaient l'Antechrist. Après quoi ils montèrent au clocher et chassèrent l'évêque à coups de pierres, en vomissant contre lui mille invectives. Le prélat se retira, menaçant les rebelles de les livrer à la rigueur de la justice, et d'informer le roi de leur coupable conduite. Ceci se passait en 1548.

Le concile de Trente ayant été repris en 1550, sous Jules III, Henri II y députa de nouveau Guillaume du Prat, mais il ne paraît pas par les actes du concile qu'il y soit retourné. Jamais réunion ecclésiastique ne s'était annoncée d'une manière plus imposante. Il ne s'agissait pas seulement, comme dans les précédents conciles, de condamner une ou plusieurs hérésies, mais de combattre et de proscrire par les plus vigoureux anathèmes la multitude d'erreurs que les Protestants avaient répandues dans une grande partie de l'Europe, erreurs dont il était indispensable d'arrêter les ravages; il fallait en outre expliquer en termes clairs et précis la croyance de l'Église catholique sur les divers points de doctrine, justifier son culte audacieusement traité de superstition et d'idolâtrie, réformer enfin les abus qui s'étaient introduits dans la discipline pendant les siècles précédents. Les décrets de cette grande assemblée furent formulés avec toute la précision et la sagesse possibles, et après les examens et les discussions les plus approfondies des théologiens et des casuistes. Ceux de ces décrets qui concernent le dogme, sont fondés sur la croyance constante et universelle de l'Église, basée sur l'Écriture sainte, sur la tradition, sur le sentiment des saints Pères et sur les

décisions des conciles précédents. Quant aux règlements de discipline qui avaient d'abord soulevé des réclamations parmi quelques puissances catholiques, ils sont généralement observés, même en France, en vertu d'ordonnances de nos rois. Aussi le consentement des évêques est-il unanime dans l'Église sur l'œcuménicité du concile de Trente et sur l'autorité infaillible de ses décisions. Mettre en question si l'on recevra ce concile ou si on le repoussera, c'est, dit Bossuet, vouloir délibérer si l'on sera Catholique ou non (1). Repris et interrompu sous les pontificats de Jules III et de Paul IV, il termina enfin ses séances sous celui de Pie IV en 1563.

Ce fut sous l'épiscopat de Guillaume du Prat que les évêques de Clermont furent dépossédés, par un arrêt du parlement de Paris, du comté de cette ville, dont ils jouissaient depuis le commencement du treizième siècle, et qui faisait la partie la plus considérable du domaine de l'évêché.—En 1551, la reine Catherine de Médicis, en qualité d'héritière de Magdeleine de la Tour, sa mère, prétendit y avoir des droits, soutenant que les évêques de Clermont ne l'avaient eu qu'en dépôt. Après beaucoup de contestations, un arrêt de la même année adjugea par provision la jouissance du comté de Clermont à cette princesse. Cet arrêt fut suivi, en 1557 d'un arrêt définitif, nonobstant la prescription alléguée par Guillaume du Prat.

En l'année 1552, les Calvinistes continuant leurs menées secrètes pour introduire l'hérésie dans Clermont, le chapitre, dont la vigilance ne se relâchait dans aucune circonstance, fut obligé de stimuler le zèle des échevins de cette ville par des sommations juridiques, faites par le ministère d'un notaire, pour les engager à rechercher plus soigneusement les

(1) Voyez la réfutation de Bossuet, en réponse au mémoire de Leibnitz, ayant pour but la réunion des Catholiques et des Protestants, dans lequel il émettait le vœu que l'on commençât à regarder comme non avenu le concile de Trente.

hérétiques. Mais il paraît que ces actes judiciaires, qui se renouvelèrent plusieurs fois, n'eurent pas le résultat qu'en attendaient les chanoines, puisque nous voyons, deux années après, se commettre dans la cathédrale de Clermont, un attentat inouï jusqu'alors dans cette ville, de tout temps très-catholique. Dans la nuit du 21 au 22 mars 1554, des mains sacriléges enlevèrent la custode suspendue au milieu du maître autel, dans laquelle étaient renfermées les espèces consacrées qu'on y conservait pour être portées en viatique aux malades. — Toutes les recherches pour trouver les coupables furent infructueuses. Mais le peu de zèle des échevins de Clermont, pour découvrir les hérétiques, était malheureusement à cette époque un mal à peu près général. Dans un grand nombre de localités, les magistrats, infectés des nouvelles opinions, loin de tenir la main à l'exécution des édits, connivaient eux-mêmes avec les hérétiques.

Guillaume du Prat siégea aux états généraux qui se tinrent à Paris en 1557. — L'année suivante il fonda à Billom un collége qu'il confia à la sage direction des Pères de la compagnie de Jésus (1). Il le dota richement et chargea les Jésuites par son testament, de nourrir, entretenir et enseigner dix-huit pauvres écoliers de son diocèse. Les dix-huit bourses furent supprimées avec les Jésuites sous le règne de Louis XV et sous le ministère du duc de Choiseul. C'était aussi le règne des philosophes, qui croient sans doute comme les Protestants à l'inutilité des bonnes œuvres. Ce collége avait acquis sous la direction de ces Pères une grande célébrité. Nous aurons encore occasion d'en parler plus d'une fois dans la seconde partie de cette histoire.

Ce grand et pieux prélat, celui de tous les évêques de Clermont qui a doté son diocèse des établissements les plus

(1) La transaction avec le chapitre est du 26 janvier 1555; la confirmation de la fondation, du 19 novembre 1558.

utiles à la science et à l'humanité, avait eu l'intention de former un collége tenu par les Jésuites à Issoire, sa patrie, pour résister aux efforts des hérétiques; et l'on ne peut douter que la présence et les exhortations de ces Pères, qui ramenaient tant de gens de leurs erreurs dans d'autres parties de la France, n'eussent puissamment contribué à l'extinction de l'hérésie dans cette ville. — Quelque temps avant sa mort, Guillaume du Prat, oubliant l'injure qu'il avait reçue à Issoire, manda près de lui les consuls, afin de leur faire part de ses intentions bienveillantes; mais ces magistrats, soit par négligence, soit par mauvaise volonté, n'assemblèrent point la commune pour délibérer sur ce message; et quand plus tard ils dépêchèrent Gonnon Bonnel vers l'évêque, le prélat, bien informé sans doute de ce qui s'était passé, répondit à l'envoyé d'un air sévère : Messieurs d'Issoire, je vous avais mandés pour vous faire du bien, et vous n'êtes pas venus au jour assigné; d'autres sont venus sans être appelés, à qui j'ai baillé ce que je voulais vous donner. Allez, vous êtes indignes du bien que je vous avais préparé. — Le député rapporta cette triste réponse à ses concitoyens, et tout le monde, en déplorant la conduite des consuls dans cette affaire, «demeura persuadé que si » les Jésuites eussent été établis à Issoire, l'erreur n'y eût » pas pris des fondements si profonds, et qu'on aurait évité » les malheurs qui suivirent (1). »

Le 25 juin 1560, Guillaume du Prat fit son testament, par lequel il augmenta la dotation du collége de Billom, et laissa une somme considérable pour fonder celui de Mauriac, qu'il mit également sous la direction des Jésuites. Il institua les pauvres de l'Hôtel-Dieu ses héritiers, et leur laissa plus de *cent mille livres*, somme énorme à cette époque. Il ordonna que deux religieux de la compagnie de Jésus, *sous l'obé-*

(1) Manuscrit d'Issoire.

dience de leur supérieur, seraient pris et députés au régime, instruction et gouvernement des pauvres du Grand Hôpital de la ville de Clermont, qu'il avait si richement doté. Il laissa plusieurs legs d'argent, sa croix pastorale et sa bibliothèque au couvent des Minimes de Beauregard qu'il avait fondé. Il légua en outre une somme de cent livres à chacun des couvents de Sainte-Claire de France. Enfin on peut dire avec vérité qu'on rencontre peu d'évêques qui aient jamais exprimé leurs dernières volontés d'une façon en même temps plus grande, plus généreuse et plus utile au bien de la religion ainsi qu'au soulagement des pauvres, qui furent pendant toute sa vie l'objet de ses plus tendres affections et de ses plus constantes sollicitudes (1).

Ce saint évèque, l'un des plus grands qui aient occupé le siége épiscopal de Clermont, tant par ses vertus que par le noble usage qu'il sut faire de sa fortune, mourut le 23 octobre 1560, âgé de cinquante-trois ans, dans son château de Beauregard, et fut d'abord enterré dans l'église des Minimes de ce lieu; de là, son corps fut transporté plus tard au collége des Jésuites de Billom, ainsi qu'il l'avait ordonné par son testament (2).

(1) Guillaume du Prat était savant; il a publié : *Statuta synodalia R. in Christo Patris et Domini, à domino Guillelmo de Prato, episcopo Claromontensi, de novo ordinata* (Clermont, chez Nicolas Petit, 1534). Ce livre se trouve à la bibliothèque nationale, sous le n° B 1505. — Vers la fin, on lit les commandements de Dieu, réduits à neuf, par la suppression de celui : *Impudique point ne seras de corps ni de consentement.* — Le cinquième se lit ainsi : *Homicide point ne seras de corps ni de consentement.* — Les commandements de l'Eglise s'arrêtent à celui-ci : *Quatre-Temps vigiles jeûneras et le Carême entièrement*, et ne contiennent pas : *Vendredi chair ne mangeras ni le samedi mêmement.* Ce sont évidemment des fautes d'impression.

(2) Le testament de Guillaume du Prat est conservé à la Bibliothèque de Clermont.



RÉSUMÉ HISTORIQUE DU SEIZIÈME SIÈCLE.

En décrivant les grands évènements qui se sont successivement déroulés sous les yeux de nos lecteurs, avec les siècles dont nous venons de retracer l'histoire, nous avons eu soin de signaler la marche, les progrès, et plus tard les envahissements successifs de l'individualisme depuis sa réapparition au treizième siècle, jusqu'à l'avènement de la doctrine du *libre examen*, proclamée audacieusement par Luther, et reçue avec acclamation par ces êtres pour lesquels la sévérité des doctrines catholiques et les obligations qu'elles imposent sont regardées comme une tyrannie dont ils brûlent de s'affranchir. Nous

voici malheureusement arrivés à l'époque funeste où les théories proclamées par le rationalisme dégagé de tout frein et de toute contrainte, après s'être traduites rapidement en révoltes et en animosités, sont dégénérées en une lutte acharnée, lutte envenimée de toutes les passions que peuvent produire la haine, l'ambition, la cupidité et la licence la plus effrénée. Cette lutte va s'engager non-seulement au sein des États, au sein des provinces, mais jusqu'au sein des familles. Le fils combattra son père, le frère combattra son frère, et ce duel à mort se renouvellera chaque jour en Allemagne, en France, en Angleterre, ravagées pendant plus de trente années par le fléau de la guerre civile.

C'est à cette époque de notre histoire nationale que s'arrête la première partie de l'*Histoire de l'Église d'Auvergne*, comprenant les *treize* siècles qui se sont écoulés depuis l'arrivée de saint Austremoine. A la mort de Guillaume du Prat, quatre-vingts évêques, dont *vingt-huit* sont vénérés comme saints, s'étaient succédé sur le siége épiscopal de Clermont, sans que l'Auvergne eût jamais été affligée par aucune des hérésies qui avaient pénétré dans quelques églises de France. — Celle des Albigeois même, qui désola si longtemps le Languedoc et les provinces qui l'avoisinent, n'avait point étendu ses ravages jusque dans la catholique Auvergne, qui pouvait vanter avec un noble orgueil sa constante fidélité aux pures doctrines de l'Église de Jésus-Christ. Mais les temps d'épreuves étaient arrivés, et nous verrons l'Auvergne les supporter avec le même courage et la même énergie qu'elle avait montrés de tout temps à repousser l'invasion étrangère. L'hérésie calviniste, avec toutes ses séductions charnelles et ses promesses fallacieuses d'indépendance et de liberté politique, ne pourra jamais obtenir un triomphe même passager sur l'esprit de sa population éminemment chrétienne. Les bandes de sectaires qui ravageront son territoire, pour la plupart étrangères à son sol, attirées par

le désir de piller ses riches églises ainsi que ses nombreuses et opulentes abbayes, n'obtiendront que les succès passagers que donne la force brutale jointe à l'audace que produit le fanatisme; mais leurs doctrines empestées ne fructifieront jamais dans cette terre où la religion a poussé de si profondes racines. — Grâces soient rendues à la foi vive et sincère de ses habitants, qu'un bon sens instinctif éloigne de toute innovation dangereuse, l'hérésie calviniste pourra, qu'on le sache bien, matériellement détruire, mais elle ne pourra dans aucun temps rien édifier en Auvergne.

Ce n'était pas assez pour l'Auvergne de l'invasion des doctrines luthériennes et calvinistes, il fallut encore que la peste vînt la désoler à plusieurs reprises, pendant ce malheureux seizième siècle, si fertile en désastres de toute espèce. Dès 1502, le fléau sévissait dans la ville de Riom et y enlevait un grand nombre de personnes. Un tremblement de terre renversait la flèche du clocher de l'église de Saint-Amable (1505). Ce clocher comptait deux cents pieds de la pointe au sol. En 1503 et 1505, diverses maladies pestilentielles ravagèrent la haute Auvergne, principalement la ville de Mauriac, dans laquelle périrent des gens de tout âge et de toute condition. Celle de Salers, qui est située à plus de mille toises au-dessus du niveau de la mer, ne fut point épargnée. — Plus tard, vers 1530, la maladie, que les chroniqueurs continuent d'appeler la peste, s'établit de nouveau dans plusieurs localités de la haute Auvergne, au Vigean, à Mauriac, à Massalon et à Verliac. Vingt-huit ans plus tard, elle ravageait la paroisse d'Anglars et celle de Pradelles. Enfin, les années 1564 et 1565 furent marquées par de cruelles épidémies dans la basse Auvergne. Issoire perdit près de trois mille personnes; Riom, plus de quatre mille, et Aigueperse, le plus grand nombre de ses habitants.

Nous terminerons la première partie de cette longue histoire de tant de siècles par quelques réflexions à l'adresse

des gens, malheureusement trop nombreux, qui s'obstinent à ne pas vouloir reconnaître la véritable cause des maux qui affligent, depuis près d'un siècle, non-seulement la France, mais encore l'Europe entière.

Voici cette cause, telle qu'elle nous a constamment apparu, et nous ne croyons pas nous tromper.

Depuis le Christ jusqu'à nos jours, deux grandes attaques contre l'autorité ont eu lieu dans le monde : l'une contre l'autorité religieuse, au seizième siècle, conduite par Luther, Calvin et le protestantisme; l'autre, contre l'autorité politique, dirigée par Voltaire et toute la philosophie du dix-huitième siècle. Toutes deux partaient du même principe, LA LIBERTÉ D'EXAMEN ET LE RATIONALISME. Les promesses divines, exprimées dans l'Évangile et constamment réalisées, ont fait complètement échouer le but que se proposait la première, le renversement du catholicisme. Aujourd'hui, les défenseurs de l'interprétation privée, en guerre avec eux-mêmes, donnent le plus triste exemple d'anarchie qui se puisse voir. La seconde, qui ne fut qu'une conséquence de la première, a eu malheureusement plus de succès. — L'autorité politique, n'ayant pas les mêmes remparts que l'autorité ecclésiastique, et ayant, dans beaucoup d'États, adopté ou facilité la révolte religieuse, a été presque emportée d'assaut. Nous avons vu cette autorité, qui est avec la religion la clé de l'édifice social, gisant naguère presque expirante au milieu de nous, sans que personne pût dire si elle se relèverait jamais ou si elle ne périrait pas avec la société tout entière, qu'elle avait si mal défendue contre les attaques et les envahissements du rationalisme. Tellement il est vrai de dire, qu'un seul changement dans les principes importe plus à la fortune des empires que la perte ou le gain de cent combats !

CATALOGUE DES ÉVÊQUES DU PUY

PENDANT LE SEIZIÈME SIÈCLE.

ANTOINE DE CHABANNES, soixante-dix-neuvième évêque du Puy, était de l'illustre maison des seigneurs de la Palisse, et frère de Jacques de Chabannes, grand maître et maréchal de France. Avant son épiscopat, commencé en **1514**, il était chanoine du Puy, protonotaire apostolique et prieur de Saint-Martin d'Ambert; il ne fut sacré qu'en **1516**, et fit à cette époque son entrée dans la ville, revêtu du *pallium*, qu'il avait reçu de Léon X. Il eut pour coadjuteur Étienne de Pressuris, neveu de Jean, nommé dans le siècle précédent. C'est à cette époque que vinrent en pèlerinage au Puy le roi François Ier avec la reine Éléonore; François, dauphin; Henri, duc d'Orléans; Charles d'Angoulême et le cardinal Jean de Lorraine.

Antoine de Chabannes, compromis avec Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, Aimar de Prix et François d'Escars, seigneur de la Vauguyon, dans la conspiration du connétable de Bourbon, fut arrêté et mis en prison, mais il fut ensuite mis en liberté, après avoir été déchargé d'accusation (**1523**). Ce prélat mourut en **1535**.

FRANÇOIS DE SARCUS, quatre-vingtième évêque du Puy,

succéda, en 1535, à Antoine de Chabannes, et mourut en 1557 (1). Ce prélat eut pour vicaire général et suffragant, Christophe d'Alzon, chanoine du Puy et évêque *in partibus* de Troie.

De toutes parts s'annonçait l'orage qui allait bientôt éclater. Des vols et des profanations sacriléges se commettaient dans les églises; des livres hérétiques étaient secrètement distribués. Plusieurs personnes furent mises à mort sur la place du Marthouret du Puy, *comme Luthériens et hérétiques*. Les états de Languedoc, pour éviter que les nouvelles doctrines ne s'infiltrassent dans le peuple, prirent plusieurs sages résolutions : il fut ordonné aux pères de famille d'obliger les domestiques à fréquenter les églises et à assister au service divin les dimanches et les fêtes.

MARTIN DE BEAUNE, quatre-vingt-unième évêque du Puy, était maître des requêtes, chancelier de la reine Catherine de Médicis, abbé de Royaumont, de Saint-Pierre-en-Val et de Saint-Rigaud, lorsqu'il fut désigné pour succéder à François de Sarcus. Mais il ne prit point possession, et permuta, en 1561, avec Antoine de Saint-Nectaire, pour l'abbaye d'Aurillac.

Les trente et une années d'épiscopat de ce courageux prélat furent constamment troublées par les attaques des bandes calvinistes, qui ravagèrent le Velay, et qui vinrent mettre le siége devant la ville du Puy, sans pouvoir réussir à s'en emparer.

On trouvera les détails de ces désastres dans l'*Histoire des guerres religieuses en Auvergne et dans les provinces voisines (Forez, Velay, Languedoc, Rouergue, Quercy, Limousin et Bourbonnais)*, que nous devons publier à la suite de cette première partie de l'*Histoire de l'Église d'Auvergne*.

(1) Le P. Cailleau dit en 1537; il se trompe évidemment.

CHRONOLOGIE

DES RITS, CÉRÉMONIES, ORDRES RELIGIEUX, PRINCIPALES HÉRÉSIES, PERSÉCUTIONS ET REMARQUABLES ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE PENDANT LE XVIe SIÈCLE.

(An. 1501.)—Religieuses Annonciades établies à Bourges par la bienheureuse Jeanne, reine de France, duchesse de Berry.

(An. 1503.)—Religieux de Saint-François, nommés Récollets, approuvés en 1531.

(An. 1516.)—On défend aux religieux mendiants de prêcher sans l'approbation de l'ordinaire.

(An. 1517.)—Luther attaque l'autorité de l'Eglise et la prééminence du Saint-Siége, nie le purgatoire, les indulgences et l'efficacité des sacrements, dont il n'admet que deux, le baptême et la cène ; il prive l'homme de sa liberté, supprime le culte et l'invocation des saints, met dans l'eucharistie Jésus-Christ avec le pain, et rejette les vœux monastiques.

(An. 1523.)—Carlostad rejette la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

(An. 1524.)—Etablissement des Théatins par saint Gaétan.

(An. 1525.)—Capucins, par le P. Mathieu de Baschi, approuvés l'année suivante.—Thomas Muntzer, chef des Anabaptistes, ajoutait aux erreurs de Luther qu'il fallait rebaptiser ceux qui l'avaient été avant l'usage de la raison.—Zwingle ôtait toute efficacité aux sacrements.

(An. 1532.)—Franciscains de l'étroite observance.
(An. 1533.)—Carmélites établies par sainte Thérèse.
(An. 1534.)—Société de Jésus établie par saint Ignace, approuvée en 1540.
— Excès, erreurs et violences des Anabaptistes en Allemagne,
(An. 1545.)—Schisme et persécution d'Henri VIII, roi d'Angleterre.
— Jean Calvin attaque presque toutes les parties de la doctrine catholique et ajoute de nouvelles erreurs à celles de ses prédécesseurs.
(An. 1554.)—Frères de Saint-Jean-de-Dieu ou de la Charité.

FIN DU TROISIÈME VOLUME ET DE LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE D'AUVERGNE.

APPENDICE.

NOTE I. — LETTRE DE PIERRE-LE-VÉNÉRABLE A HÉLOÏSE.

On a beaucoup écrit sur Abeilard et sur Héloïse. Les philosophes du dernier siècle ont cherché à s'emparer de ces deux grandes figures historiques, en altérant la pureté de leur caractère. La lettre de Pierre-le-Vénérable jette un grand jour sur les dernières annees de ces illustres personnages.

Ce document étant trop étendu pour être inséré dans un Appendice, nous renvoyons le lecteur à la *Bibliothèque de Cluny* et à l'histoire de cette abbaye, par M. Lorain.

NOTE II. — SUR QUELQUES USAGES LITURGIQUES PARTICULIERS A CITEAUX.

C'est surtout dans les abbayes cisterciennes que l'on trouvait autrefois le plus de restes de l'ancienne liturgie. Celle de Vaux de Cernay (*Vallis Cernaii*) possédait beaucoup d'anciens missels et autres livres d'usages.

Dans tous les missels manuscrits, il n'y avait ni épitres ni évangiles, parce que le prêtre qui célébrait la grand'messe ne les récitait point, mais les écoutait, comme les autres assistants.

NOTE III. — CHARTE DE ROBERT, ÉVÊQUE DE CLERMONT.

Comme elle a été imprimée plusieurs fois, nous jugeons inutile de la reproduire. On la trouve dans la *Notice sur la cathédrale*, par M. Gonod, ainsi qu'aux arch. dép., arm. 18, s. B, c. 10.

NOTE IV. — ACTE CAPITULAIRE SOUS ROBERT D'AUVERGNE.

En l'année 1207, Robert d'Auvergne, évêque de Clermont; Guillaume d'Auvergne, son oncle, prévôt du chapitre cathédral; Guil-

laume d'Aubusson, abbé; Giraud de Cros, doyen, et tout le corps du chapitre, promettent de ne plus usurper ni retenir par force les biens de l'Église; conviennent d'éviter, au chœur et au chapitre, celui qui ne les rendra pas, à la première monition qui lui en sera faite par le baile ou un des chanoines, voulant de plus qu'il soit privé des revenus de sa prébende, qui seront donnés aux pauvres, jusqu'à ce qu'il ait restitué; à laquelle peine seront sujets ceux qui aideront, conseilleront les usurpateurs. — Ledit acte fait au mois de novembre, sans signature, mais scellé de plusieurs sceaux (Arch. dép., fonds du chap., arm. 18, sac B, cote 15).

NOTE V. — ACTE CAPITULAIRE SOUS HUGUES DE LA TOUR.

Par cet acte, fait sous le pontificat de Hugues de la Tour du Pin, évêque, tout le chapitre de Clermont, du consentement des prévôt, abbé, doyen et chantre, a statué qu'à l'avenir ceux qui seront élus à l'une des susdites dignités, feront serment de venir résider, après les premières moissons et vendanges qui suivront leur élection, et de tenir table pour un certain nombre de clercs, proportionné à leur dignité.

Plus, que les chanoines qui résideront pendant six mois de l'année gagneront les revenus de toute la prébende.

Plus, que l'on gardera du blé pour faire l'aumône dans les temps de misère.

Plus, que le chanoine qui manquera pendant la semaine à l'épître où à l'évangile, paiera une livre de cire pour la lumière de la messe de Notre-Dame, des samedis.

Plus, pendant quatre ans, l'on ne nommera pas de chanoine qu'il ne soit frère ou neveu de chanoine, ou tel qui ne soit à charge à l'église.

Ledit acte daté de l'année 1230, le lendemain de la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste (Arch. dép., arm. 18, sac B, cote 18).

NOTE VI. — SUR LA GÉHENNE.

Ce terme, que les auteurs de la *Vulgate* ont latinisé, vient de deux mots hébreux, *Gui Hannon, la Vallée des enfants d'Hannon*, ou *la Vallée d'Hannon*, qui, dans d'autres endroits, est appelée *Topheth*. C'était dans cette vallée que les Cananéens, et après eux les Israélites, sacrifiaient leurs enfants à Moloch, en les faisant brûler sur l'autel de cette fausse divinité. Josias, roi de Juda, renversa l'autel de Moloch, et il voulut que la vallée de Topheth ou d'Hannon devînt l'horrible réceptacle où seraient déposées et brûlées les immondices de la ville. Les Juifs prirent depuis cette vallée en si grande aversion, qu'ils en firent le lieu où, dans la vie future, seraient punis les méchants et les ennemis de Dieu. Jésus, en parlant de l'enfer, se sert du mot géhenne, en raison des tourments qu'on faisait souffrir aux enfants sacrifiés à Moloch. Tous les écrivains, et

ils sont nombreux, qui traduisent le mot latinisé *géhenne* par *la gêne du feu*, se trompent; il faut dire *la vallée du feu*. Voltaire se trompe aussi, lorsque, avec son aplomb ordinaire, il dit que le mot *gêner* vient originairement de *géhenne*, *vieux mot tiré de la Bible*, qui signifie *torture*, *prison*.

NOTE VII. — RELIQUES DE SAINTE MARIE-MAGDELEINE.

Il faudrait des volumes pour contenir toutes les erreurs qui ont été écrites sur Marie-Magdeleine (Marie de Magdalum); nous ne parlerons ici que de celles qui concernent ses reliques. Voici d'abord ce que dit l'histoire.

Il est bien certain que les saintes Écritures ni les Pères de l'Église ne parlent plus de Marie-Magdeleine, après que le Christ l'eut envoyée annoncer sa résurrection aux Apôtres. Cependant quelques auteurs grecs ont raconté, *et c'est la version la plus probable*, qu'elle accompagna la sainte Vierge à Éphèse et qu'elle y mourut. Les mêmes auteurs assurent qu'on y conservait et qu'on y montrait de ses reliques. — L'empereur Léon-le-Philosophe les fit transporter à Constantinople, d'où l'on prétend qu'elles vinrent plus tard à Rome, où l'on peut les voir encore aujourd'hui dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Latran. Quant à Lazare et ses sœurs, l'ancienne Église latine et les Grecs d'aujourd'hui croient qu'ils moururent à Jérusalem.

Telle furent, pendant plusieurs siècles, les croyances de l'Église et celles des fidèles à l'égard de ces saints personnages; car ce ne fut que dans le treizième siècle, sous le règne de saint Louis, que l'on prétendit, *pour la première fois*, posséder en France le corps de sainte Magdeleine, et voici comment on raconte l'invention de ce précieux trésor.

A cette époque, les Bénédictins de l'abbaye de Vézelay, au diocèse d'Autun, en creusant sous le grand autel de leur église, trouvèrent des ossements enfermés dans un coffre de plomb, avec des cheveux de femme enveloppés dans de la soie; un écrit sans date, signé d'un roi du nom de Charles, attestait que c'était la dépouille mortelle de l'immortelle amie de Jésus-Christ (1). Cette nouvelle se répandit promptement dans toute la France. Le roi saint Louis, à qui sa piété ne permettait pas le plus léger soupçon sur une chose qui semblait intéresser la religion, voulut se trouver à la translation de ces reliques, et se rendit à Vézelay, accompagné des trois princes ses fils, et du légat Simon de Brion. Le corps fut déposé dans une châsse d'argent; le légat retint une côte; le roi prit plusieurs ossements, qu'il fit enchâsser dans des reliquaires d'or, et les donna aux religieux, avec prière de les conserver précieusement (2).

(1) LAUNOY, *De commentitio Lazari, Magdalenæ, Marthæ et Maximi in provinciam*, etc., p. 67, 69, 71, 72.

(2) LABBE, *Bibl.*, t. I, p. 389.

Cependant, douze ans après cette translation, la Provence disputa aux moines de Vézelay un trésor qu'ils s'étaient exclusivement attribué. Selon une tradition répandue parmi les Provençaux, Marie-Magdeleine avait vécu longtemps dans un lieu désert appelé la Ste-Beaume; elle y était morte et avait été enterrée dans un endroit nommé Villelate, par saint Maxime, évêque d'Aix, dans un tombeau d'albâtre!... C'est encore et toujours la vieille histoire racontée par Vincent de Beauvais (1), sur le témoignage d'une vie de sainte Magdeleine et de sainte Marthe, écrite par la servante de cette dernière, avec laquelle a été fabriqué le manuscrit d'Oxford, qu'on a attribué au savant Raban Maure. Comme il y a eu des gens crédules dans tous les temps, Charles, prince de Salerne, fils aîné du roi de Sicile, se fondant sur ces bruits populaires, et plus encore sur les révélations de deux frères Prêcheurs, dont l'un était son confesseur, fit chercher le corps de Magdeleine; l'on en trouva un, qu'on crut être celui de la sainte, non pas dans un tombeau d'albâtre, comme le disait la tradition provençale, mais dans un tombeau de marbre (2). Charles fit retirer ce corps en grande cérémonie, et bâtit un beau couvent en la même place aux frères Prêcheurs, auxquels il devait cette révélation.

Cependant, avec le corps de la sainte, on avait trouvé deux écriteaux, l'un sur une planche couverte de cire, avec ces mots : ***Ici repose Marie-Magdeleine;*** l'autre, sur un bois incorruptible, contenant ces paroles : ***L'an sept cent de la nativité de Notre-Seigneur, régnant Odoin (ou Odoic), roi de France, du temps de l'invasion des Sarrasins, le corps de sainte Marie Magdeleine fut transféré la nuit, très-secrètement, de son sépulcre d'albâtre, en celui de marbre, par la crainte des infidèles.***

Bientôt s'elevèrent de sévères critiques, et de rigides examinateurs de l'antiquité firent naître plus que des doutes sur les prétentions des uns et des autres. On opposa aux Bénédictins de Vézelay le témoignage de Cedrenus, moine grec du onzième siècle, qui raconte qu'en 898, l'empereur Léon-le-Philosophe fit transporter le corps de sainte Magdeleine d'Éphèse à Constantinople (3). D'un autre côté, on objecta aux frères Prêcheurs, qu'au temps dont il est question dans le second écriteau trouvé près du corps de la sainte, l'usage de dater les faits des années de l'Incarnation n'était pas encore introduit dans le royaume de France, et qu'il n'y fut établi que sous Pépin et Charlemagne. On ne voit d'ailleurs aucune trace, dans les historiens authentiques du commencement du huitième siècle, d'une incursion des Sarrasins, qui répandit une si grande alarme dans la Provence, et l'on ne connaît aucun roi du nom d'***Odoin*** ou d'***Odoic,*** qui ait régné sur les Français ou sur les Provençaux. Tant

(1) *Specul. hist.*, l. IX, c. 192.
(2) BZOVIUS, ann. 1279.
(3) CEDREN., t. II, p. 599.

d'absurdités décréditèrent étrangement la tradition provençale sur Marie-Magdeleine et le prétendu apostolat de Marthe et de Lazare, dont la defense a été reprise de nos jours au moyen des mêmes pièces et des mêmes arguments, dont l'insuffisance avait été déjà savamment discutée et reconnue par des écrivains d'un talent incontestable (1).

Les hommes érudits qui ont pris en main la défense de l'apostolat de sainte Marthe et de sainte Magdeleine, ainsi que celui de saint Martial de Limoges, n'ont oublié qu'une seule chose dans leurs savants écrits, *c'est de prouver leurs preuves* (2).

Les Jesuites, mes maîtres, auraient appelé cela *petitio principii*, c'est-à-dire, en terme de logique, un vice de raisonnement qui consiste à donner comme une vérité ce qui est la question même qu'il s'agit de prouver.

NOTE VIII. — TESTAMENT DE GUI DE LA TOUR DU PIN.

On trouvera cette pièce, qui est d'une trop grande étendue pour pouvoir être transcrite ici, Arch. dép., col. C, arm. 9, c. 2.

NOTE IX. — SUR L'ORIGINE DE LA MITRE ET DE LA CROSSE DES ÉVÊQUES.

La mitre était primitivement une espèce de bonnet rond, ayant deux cordons qui servaient à le serrer autour de la tête; garni depuis de deux cartons qui se terminent en pointe, l'un par devant et l'autre par derrière, pour le tenir en état, avec un fond de toile ou de futaine, de taffetas ou de quelque autre étoffe qui, n'ayant pas assez de consistance et de solidité, s'est insensiblement abaissée, en sorte que le devant et le derrière du bonnet ont été surmontés par les cartons, dont les pointes ou cornes se sont enfin élevées, peu à peu, à la hauteur prodigieuse où nous les voyons maintenant; les deux fanons ou bandes, qui sont au derrière de la mitre, ne sont autre chose que les cordons qui servaient autrefois à lier le bonnet autour de la tête, et que Virgile (*Énéide*, 9) appelle *redimicula*.

Il y avait autrefois quelques Églises où la mitre subsista toujours, même parmi le clergé inférieur, et jusque chez les chantres et choristes. Les enfants de chœur de l'eglise de Vienne, en Dauphiné, la portaient encore au commencement du seizième siècle, suivant l'ordinaire de cette église de 1524.

La crosse est le bâton pastoral dont se servent les évêques dans

(1) Launoy, l'abbé Papon, Lefebvre d'Etaples, Josse Clicthone, Mézeray et autres.

(2) Un savant évêque disait, au sujet de la décision de la *Congrégation des rites*, qui avait placé saint Martial, évêque du troisième siècle, au nombre des apôtres du Sauveur, qu'elle avait donné raison aux partisans de cette opinion *dogmatiquement* mais non *historiquement*.

les cérémonies. Quelques auteurs supposent cet usage établi dès le temps des apôtres; mais cela n'est pas exact : on ne trouve point qu'il en soit fait mention avant le douzième siècle. On donnait la crosse et l'anneau à l'évêque, en le mettant en possession de sa juridiction épiscopale. Chez les Grecs, il n'y avait que les patriarches qui portassent des crosses; chez les Latins, au contraire, les abbés se sont aussi arrogé le droit d'en porter. Les premières crosses n'étaient que de simples bâtons qui avaient la forme d'un T (*tau* grec), dont on se servait pour s'appuyer; depuis, on les a faites plus longues, recourbées par le haut et pointues par le bas. — Autrefois elles n'étaient que de bois et toutes simples; depuis, on les a ornées de différentes manières et couvertes d'argent, quelquefois d'or (1).

A propos des crosses de bois de la primitive Église, on lit ce quatrain dans l'*Histoire du Nivernais*, de Guy Coquille :

Au temps passé du siècle d'or,
Crosse de bois, évesque d'or.
Maintenant changent les lois,
Crosse d'or, évesque de bois.

Ces vers ne sont que la traduction popularisée de la célèbre réponse de saint Boniface. « Interrogé, dit du Saussay (*Panoplia sacerdotalis*, liv. VIII, c. v, p. 195), pour savoir s'il était permis d'offrir le saint sacrifice dans des vases de bois, il répondit : Jadis des prêtres d'or se servaient de calices de bois; maintenant, au contraire, des prêtres de bois se servent de calices d'or. »

Interrogatus si liceret in vasculis ligneis sacramenta conficere, respondit : Quondam sacerdotes aurei ligneis calicibus utebantur, nunc è contra lignei sacerdotes aureis utuntur calicibus.

Hugues de Saint-Victor décrit ainsi la forme de la crosse : Le bâton pastoral signifie, par sa forme droite, une conduite juste; et, comme une partie est recourbée et l'autre pointue, cela montre que l'évêque doit commander à ceux qui sont soumis, et combattre les rebelles :

Curva trahit mites, pars pungit acuta rebelles.

NOTE X. — SUR LA FAMILLE DE HUGUES SEGUIN.

Voyez, sur cette famille de Bar, le *Nobiliaire d'Auvergne*, de M. Bouillet. Elle possédait depuis longtemps le château de Bar, près de Chauriat, qu'elle a vendu à M. Paul de Chazelles.

NOTE XI. — SUR LA VOIRIE AU MOYEN AGE.

« La voirie, dit M. Delisle, était un des points les plus importants » de la police rurale. Il ne faut pas croire, en effet, que le moyen

(1) Louis Thomassin, t. I, l. ii, c. 58, n° 2.

» âge se soit exclusivement contenté des voies romaines. Autour » des abbayes et des châteaux, s'étaient formées des agglomérations » de maisons, souvent même de véritables villes. Il fallut de nou» veaux chemins pour les relier les unes aux autres. Philippe de » Beaumanoir en distingue de cinq espèces (1). En Normandie, la » police des chemins variait selon leur largeur : les plus larges ap» partenaient au roi, et étaient sous la surveillance de ses vicomtes; » d'autres, sous la surveillance du seigneur dont ils traversaient le » fief. A certaines époques, le seigneur faisait parcourir les chemins » soumis à sa juridiction, pour en vérifier l'état. Cette opération » s'appelait tantôt vicomtage, tantôt cheminage. Pour y procéder, » on réunissait un certain nombre d'hommes, quelquefois vingt» quatre. Ce jury prononçait des amendes contre ceux qui avaient » empiété sur la voie, ceux qui n'avaient pas émondé leurs arbres, » curé leur fossé et suffisamment entretenu le bout de chemin qui » était à leur charge. Le duc ou les seigneurs devaient faire et répa» rer à leurs frais certains ponts ; d'autres étaient laissés à la charge » des parties intéressées (*Études sur la condition des classes* » *agricoles au moyen âge*, par Léopold Delisle, p. 102-107). »

NOTE XII. — ARRÊTS CONCERNANT LA SURETÉ DES ROUTES.

Choppin cite plusieurs arrêts d'une grande ancienneté, rendus contre les seigneurs les plus considérables (l. I, art. LIX) : arrêt contre le comte d'Angoulême, de 1263 ; arrêt de 1254, contre le seigneur de Crèvecœur, dans la terre duquel des voleurs avaient détroussé un marchand de sa marchandise et de son argent, ainsi que beaucoup d'autres. Du Tillet en cite également un grand nombre.

Pour ce qui concerne l'Auvergne, voici ce que dit Chabrol : « Quant au droit de péage, contre lequel on a tant déclamé, le » seigneur qui en jouissait était tenu d'entretenir les chemins et les » ponts, et de pourvoir à la sécurité des voyageurs (*Coutume*, » chap. XXV, art. 16). » — La même coutume renfermait des dispositions répressives suffisantes contre les auteurs d'excès, de violences et de vexations, « de telle sorte que cette noblesse d'Auvergne, » qu'on a tant noircie, dit M. Bouillet, était peut-être celle de tout » le royaume à laquelle il était le moins permis de s'écarter des » voies de la justice (*Nobiliaire d'Auvergne*, t. Ier, p. XXV). »

NOTE XIII. — SUR L'IGNORANCE PRÉTENDUE DES GENTILSHOMMES AU MOYEN AGE.

Combien n'a-t-on pas cité cette fameuse formule mise, dit-on, à la fin de certains actes, où le notaire rapporte que *messire* un tel, *en sa qualité de gentilhomme, a déclaré ne pas savoir signer ?...*

(1) Voyez note 3, p. 184.

En sa qualité de gentilhomme, est une de ces absurdités qui n'ont jamais pu être crues que par des hommes de la trempe des abonnés du *Siècle* ou du *Constitutionnel.*

« Or, la vérité est, dit un écrivain de nos jours, que cette fameuse formule peut être, jusqu'à nouvel ordre, tenue pour chimérique, puisqu'on n'a encore montré aucune note où elle se trouve. Il m'est passé par les mains des milliers de titres bretons de toutes les époques; je ne l'y ai vue nulle part; et je sais qu'un de mes amis (M. Léopold Delisle), qui a fouillé à fond les archives de la Normandie, n'a pas été plus heureux. La vérité est qu'en Bretagne, depuis le treizième siècle, et d'après les actes qui nous restent, ce ne sont presque plus que des nobles qui remplissent les charges de judicature (sénéchaux, alloués, etc.), au moins dans les cours ducales, pour lesquelles il fallait non-seulement savoir écrire, mais aussi connaître très-bien la jurisprudence. La vérité est encore que les nobles qui n'exerçaient pas ces charges n'en savaient pas moins écrire, qu'il existe des signatures de Bertrand Duguesclin et de son frère Olivier, et que, dans le seul *Trésor des chartes des ducs de Bretagne* (aujourd'hui déposé à la préfecture de Nantes), c'est par centaines que l'on compte les signatures manuelles des gentilshommes du quatorzième et du commencement du quinzième siècle, presque toutes très-bien formées (A. LA BORDERIE, *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*). »

Ce serait faire injure à l'Auvergne, dont la noblesse a produit autrefois tant d'hommes remarquables, que de supposer qu'elle était, sous le rapport du savoir, en arrière de celles de la Bretagne et de la Normandie.

« M. de Mas Latrie, professeur à l'école des chartes et chef de section aux archives nationales, m'a dit lui-même que, depuis vingt-cinq ans qu'il étudie les chartes, il n'a pas rencontré une seule fois, *dans aucune des archives de l'Europe,* qu'il a presque toutes parcourues, le phénomène dont M. la Borderie et M. Delisle ont constaté l'invisibilité » (Louis VEUILLOT, *Droit du Seigneur*, p. 72).

NOTES XIV ET XV. — SUR LES TEMPLIERS MODERNES.

La franc-maçonnerie réclame communauté d'origine avec les Templiers, *avant* et *depuis* la destruction de l'ordre du Temple. Quelques-uns des historiens francs-maçons fixent la naissance de leur société à l'époque de la captivité de Jacques Molay, qui, de sa prison, créa trois loges, une à Paris, une à Naples et une à Edimbourg. Assurément toutes ces origines sont plus ou moins spécieuses, et, historiquement parlant, elles sont même impossibles à justifier. — Voici ce que, dans toutes nos recherches, nous avons découvert de plus certain dans les rapports de la haute maçonnerie avec l'ancien ordre des Templiers.

Nous avons lu, dans un ouvrage qui est en la possession de très-

peu de *profanes*, et que le hasard seul a fait tomber entre nos mains, des choses fort curieuses sur la maçonnerie templière, dont le grade le plus élevé (le trentième degré) est appelé *grand inspecteur*, *grand élu*, *chevalier Kadosch*, dit aussi *chevalier de l'aigle blanc et noir*.

« Quoique les Écossais, dit l'auteur de cet ouvrage, ne confèrent ce grade que par communication, et qu'il n'occupe dans le rit ancien que le trentième degré, l'on ne doit pas moins le considérer comme le dernier terme de l'écossisme, de même qu'il est le *nec plus ultra* de la maçonnerie templière. On y commémore l'abolition de l'ordre des Templiers par Philippe-le-Bel et le pape Clément V, ainsi que le supplice de *Jacques Molay*, le dernier grand-maître, qui périt dans les flammes, le 11 mars 1314.

» Dans cette réduplication de l'élu, continue l'auteur, la scène change; il n'est plus question d'Hiram et de sa fin tragique. Ce personnage allégorique est remplacé par J. B. M. (*Jacobus Burgundus Molay*), dont le récipiendaire doit venger la mort, soit figurativement sur les auteurs mêmes de son supplice, soit implicitement sur qui de droit (1). »

Il faudrait lire dans l'ouvrage même tout ce que nous ne pouvons citer ici, pour bien comprendre les rapports qu'on a cherché à établir entre les anciens et les modernes Templiers. Philippe-le-Bel et Bertrand de Got, y sont qualifiés d'*abominables*, et leurs noms prononcés avec exécration. Le chef de la loge s'appelle *grand maître* ou *grand commandeur*, les frères *grands chevaliers*. Quoique leur costume varie, les plus réguliers portent l'habit exact des anciens chevaliers du Temple; ils sont bottés et casqués.

Quant aux principes professés par les adeptes, dont un abrégé se trouve à la fin de l'ouvrage précité, sous le titre de *Système de génération universelle*, c'est du panthéisme mêlé de manichéisme. On y proclame que les religions anciennes et modernes sont également physiques, et que c'est parmi les principes de la nature que l'on doit chercher les dieux des nations. *Eos qui dii appellantur rerum naturas esse, non figuras deorum.* En voilà assez sur ce sujet.

NOTE XVI. — SUR LES BULLES D'ÉRECTION DU DIOCÈSE DE SAINT-FLOUR.

Après avoir fait rechercher vainement ces bulles dans les anciennes archives de l'évêché de Clermont, déposées à la préfecture, ainsi que dans celles de la métropole de Bourges, nous nous sommes adressés à Rome, où nous avons été plus heureux. Nous espérons les donner dans le dernier volume de cette histoire. Nous avons dé-

(1) THUILEUR, *Des trente-trois degrés de l'écossisme du rit ancien*, etc., Paris, Delaunay, 1813.

couvert l'extrait que nous avons donné de la première de ces bulles, dans les *Consultations d'Oldradus*, jurisconsulte vénitien du quatorzième siècle; il n'y en a aucune trace dans les archives de l'évêché de Saint-Flour.

NOTE XVII. — SUR LES ARCHIPRÊTRÉS, ABBAYES, ETC., DU DIOCÈSE DE CLERMONT.

Nous avons renvoyé à en donner la nomenclature au *pouillé* général du diocèse, que nous publierons à la fin du dernier volume de la seconde partie de l'*Histoire de l'Église d'Auvergne.*

NOTE XVIII. — ACTE DE FONDATION D'UNE PROCESSION DANS LA VILLE DE BLESLE, EN RAISON DE LA PESTE.

Cet acte a été trouvé dans les manuscrits de M. Barrès, médecin, mort à Blesle en 1806, précédé de la note suivante :

« Copie de la délibération du corps commun de la ville de Blesle, extrait du chartrier abbatial de cette ville en 1770, avec le secours de Philippe Basset, paysan de Lugarde (Cantal), amené à Blesle par M. de Chavagnac, pour déchiffrer ses vieux titres, à quoi il excelle par un don propre de la nature plus que par des lumières acquises. Peu d'anciens titres, en effet, lui sont inaccessibles, pourvu qu'ils soient en français ou en langue romane, car le latin pur est hors de sa portée; mais si peu qu'on l'aide, en lui expliquant ce qu'il déchiffre, il devine tout; c'est ainsi qu'il a traduit la transaction célèbre de 1311. »

In nomine Patris, et Filii, et Spiritous Sancti. Amen.

Coum infeliciter patescat quod flagella iracoundiæ divinæ dourious ingravescant in ouniversam Galliam, nimiroum in Franciam, Arverniam et civitatem istam; coum infesta pestifera spoliat domous, cimeteria implet, fouget concordias, desperationes noutrit; coum non minous pateat houmana et terrestria medicamenta nihil admodoum valere contra hanc pestilentiam irâ cœli accensam ad castigationem peccatoroum; propitioum et necessarioum est seqoui exemploum datoum à sanctissimo nec non beatissimo papa nostro Joanne vigesimo secoundo, Avenione sedem apostolicam tenente, qoui Dei fretous processionibous à clero et villanis, sicouti patet ex ejous apostolicis litteris datis Avenione soub sigillo piscatoris, die decimâ ouna mensis janouarii præsentis; qoui ipse per novem dies ad capellam beatæ Deiparæ de Donis ouniversoum clerоum condouxit pœnitentibous sese miris modis flagellantibous, etc., etc.

Cette manière d'écrire le latin a-t-elle eu pour but d'enseigner à le prononcer comme le prononcent les Italiens et tous les autres peuples de l'Europe, excepté les Français, ou bien est-ce un trait d'originalité de la part du copiste? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne nous est jamais

tombé entre les mains une pièce orthographiée comme celle dont nous donnons un *specimen*.

NOTE XIX. — SUR LA DANSE MACABRE OU DANSE DES MORTS.

La danse des morts de la Chaise-Dieu est peinte sur le mur qui sert de clôture au chœur de l'église, à un peu plus de six pieds au-dessus du sol (deux mètres), sur une longueur totale d'environ quatre-vingts pieds. Les personnages ont plus de trois pieds de hauteur et ne sont accompagnés d'aucune légende. Les figures sont ébauchées au pinceau, avec des couleurs simples sur un fond uni et d'un rouge jaune. Le personnage de la Mort est d'un gris sale, ainsi que les draperies qui le couvrent; ce personnage n'est point représenté à l'état de squelette, mais revêtu de chair, comme dans les monuments de l'antiquité.

Comme toutes les danses de ce genre, celle de la Chaise-Dieu représente la Mort conduisant le pape, coiffé de sa triple couronne et tenant la clé de saint Pierre; l'empereur, portant le globe impérial, le cardinal, le comte, le chevalier, le page, le bourgeois, le musicien, etc. La Mort est représentée dans différentes postures, mais toujours avec une expression particulière: le rire, l'étonnement, la moquerie, la colère, se peignent tour à tour sur ses traits décharnés, et lui donnent une effrayante expression. Je crois, comme M. Jubinal, que ce monument est des dernières années du quinzième siècle.

Il est difficile d'assigner une étymologie certaine au nom de la danse macabre, dite des morts ou macabrée. Dom Carpentier (1) le fait venir de la danse des Machabées (*Machabeorum chorea*) ; d'autres, de Macabre, qui en aurait été le poète ou le peintre. M. Francis Douce, érudit anglais (2), en parlant de la peinture dans laquelle, au *campo santo* de Pise, Orcagna a représenté les *trois morts* et les *trois vifs*, remarque que les trois vivants arrivent à la cellule de saint Macaire (*Macarius*), anachorète égyptien, qui leur donne, en leur montrant les trois morts, une leçon de morale. *Macabre* pourrait être une altération du nom du saint ermite.

Les anciens ont-ils connu les danses des morts, telles du moins que le moyen âge nous les a transmises? On peut répondre que non. On trouve bien quelquefois des représentations de squelettes sur quelques monuments antiques, mais l'idée qui présida à ces œuvres du paganisme, nous semble bien opposée à celle qui inspira les danses des morts chez les chrétiens modernes. En effet, dans la société païenne, toute composée de sensualisme et de licence, on se gardait bien de représenter la Mort comme quelque chose de hideux ; il ne paraît même pas que le squelette ait été alors le symbole

(1) Suppl. au *Gloss.* de Ducange.
(2) *The dance of death.*

de l'impitoyable divinité ; mais quand le christianisme eut conquis le monde, quand une éternité malheureuse dut être la punition des fautes commises ici-bas, la mort, qui avait semblé si indifférente aux anciens, devint une chose dont les conséquences furent si terribles pour le Chrétien, qu'il fallut les lui rappeler à chaque instant, en frappant ses yeux par des images funèbres.

Plus tard, au moyen âge, lorsque de grandes calamités publiques vinrent fondre sur les nations, le sentiment de la mort s'exalta. On ne se borna pas à représenter seule la terrible déesse; on la peignit pour chacun et pour tous; on la montra s'attaquant successivement au pape, au roi, à l'empereur, emportant aussi bien, dans sa ronde fantastique, le joyeux ménétrier que le moine saintement renfermé dans sa cellule. Telle est l'origine qu'on assigne généralement aux danses des morts, et celle qui nous a semblé la plus probable.

La poésie s'empara, dès le treizième siècle, de l'idée que nous venons d'émettre : un trouvère, Gautier de Mapes, écrivit sa *Lamentatio et deploratio pro morte et concilium de vivente.* Au quatorzième siècle, l'auteur anonyme du fabliau des *Trois morts et des trois vifs*, continuait l'œuvre commencée par le trouvère.

La plus ancienne danse des morts, après la fresque de Minden, en Westphalie (1383), fut celle du charnier des Innocents, à Paris (1424). Ces danses se multiplièrent en France, en Italie, en Allemagne, où l'on peut en retrouver plusieurs, peintes ou sculptées, dans les églises, dans les cimetières ou sur les ponts.

Les moines de la Chaise-Dieu eurent l'idée chrétienne de placer sous leurs yeux cette vaste page de peinture, qui est plus qu'une leçon du respect dû aux trépassés, puisqu'elle est une sommation faite par la Mort à tous les rangs, comme à tous les âges, de la suivre dans son inévitable et philosophique farandole.

On peut consulter avec fruit, sur la danse des morts, l'excellent ouvrage de M. Jubinal, ayant pour titre : *Explication de la danse des morts de la Chaise-Dieu;* celui de M. Peignot, qui a véritablement épuisé la matière (*Recherches historiqaes et littéraires sur les danses des morts*), ainsi qu'un curieux petit livre, intitulé : *Le il faut mourir, et les excuses inutiles que l'on apporte à cette nécessité*, le tout en vers burlesques, par maître Jacques, chanoine créé de l'église métropolitaine d'Embrun, qui renferme l'explication et la moralité de toutes les danses macabres.

NOTE XX ET XXI. — FRAGMENT D'UN MANDEMENT DE JEAN DE MELLO, ÉVÊQUE DE CLERMONT, CONCERNANT LA VIERGE MIRACULEUSE PLACÉE AU PORTAIL SEPTENTRIONAL DE LA CATHÉDRALE.

Johannes, miseratione divinâ Claromontensis episcopus, universis et singulis abbatibus, prioribus, decanis, archidiaconis, archipresbyteris, cæterisque ecclesiarum rectoribus, suisque vicariis et loca te-

nentibus eorumdem in nostris civitate et diocesi Claromontensi videlibet constitutis, ad quos præsentes litteræ pervenerint salutem in Domino........ Cum igitur in nostrâ Claromontensi, prope portale videlicet quod situm est versus Boream exteriùs, in qua Dominus noster Jesus Christus qui pia clementia ad honorem beatæ et gloriosæ semper virginis, ejus genitricis Mariæ plurima evidentia de die in diem miracula operatur, et ad quam ecclesiam sub honore prædicto in diversis partibus recurrentes quibuscumque detenti languoribus, sanitatis remedio convalescunt, et in quâ quidem ecclesiâ cæci visum, surdi auditum, muti vero loquelam, cooperante beatæ Virginis honore, incarceratorum per regni Franciæ inimicos deprædatores et pilardos regnum ipsum discurrentes, ejusdem beatæ Virginis limina seu locum prædictum visitare voventium, aut aliter promittentium, vincula dissolvuntur, quod pluraque ac infinita incogitabilia, inibi miracula alia operantur, ad laudem beatæ et gloriosæ Virginis antedictæ, ad ejus exaltationem nominis, in altari beatæ Mariæ de gratiâ, ejusdem nostræ Claromontensis ecclesiæ nonnullæ quotidie celebrantur missæ solemniter, quod de uno in portali dictæ ecclesiæ institutum est et ordinatum ; ipsiusque loci luminaris administrator, quoddam ibidem hospitale in quo pauperes ibidem infirmi declinantes recipiantur, et opera misericordiæ fiant et compleantur, fieri facere proponat, et id facere et dictum luminare supportare nequeant, nec propriæ suppetunt facultates, nisi Christi fidelium ad id eleemosinæ suffragentur, universitatem ideo virorum monemus, et rogamus, et exhortamus in Domino Jesu Christo, etc.

Ce mandement fait voir combien était grande la dévotion que, depuis un temps immémorial, les fidèles avaient pour cette image miraculeuse, bien des siècles avant que commençât la dévotion à Notre-Dame du Port. Elle a été détruite pendant la Révolution ; le meneau auquel elle était adossée est même en partie brisé.

NOTES XXII, XXXIII, XXIV ET XXV.

Nous avons cru devoir renvoyer ces notes à l'appendice du dernier volume, où nous croyons qu'elles seront plus convenablement placées



TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Douzième siècle.

Treizième siècle.

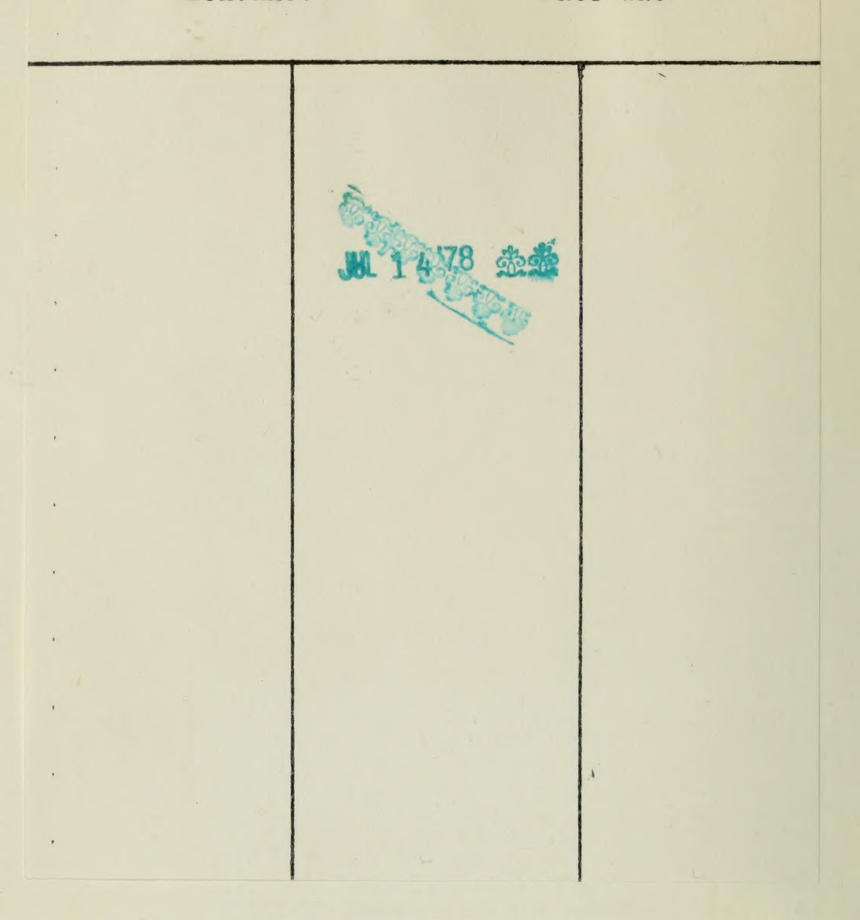
QUATORZIÈME SIÈCLE.

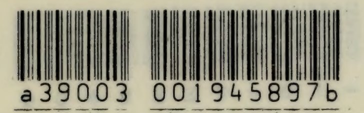
QUINZIÈME SIÈCLE.

Seizième siècle.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.


JUL 14 '78


a39003 001945897b

